

UICN – Union mondiale pour la nature

**Congrès
mondial
de la nature**

*Ordre du jour et
documentation*

17 au 25 novembre 2004
Bangkok, Thaïlande

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRES MONDIAL DE LA NATURE
17 au 15 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Table des matières

CGR/3/2004/1	Ordre du jour et horaire provisoire	1
CGR/3/2004/2	Amendements proposés aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, concernant le Comité de vérification des pouvoirs et le vote électronique	4
CGR/3/2004/3	Comité de vérification des pouvoirs Projet de cahier des charges	6
CGR/3/2004/4	Comité des résolutions Projet de cahier des charges	7
CGR/3/2004/5	Comité des finances et des audits Projet de cahier des charges	8
CGR/3/2004/6	Comité du Programme du Congrès Projet de cahier des charges	9
CGR/3/2004/7	Rapport du Directeur Général sur les travaux de l'Union depuis le 2e Congrès mondial de la nature, Amman, Jordanie, 2000	10
CGR/3/2004/8	Rapport sur les membres 2001 à mars 2004	35
CGR/3/2004/9	Projet de rapport du Directeur général concernant le suivi des Résolutions et Recommandations de la 2e Session du Congrès mondial de la nature (Amman, Jordanie, 4 au 11 octobre 2000)	40
CGR/3/2004/10	La réponse de l'UICN à l'Évaluation indépendante en 2003, Avril 2004	62
CGR/3/2004/11	Rapport de l'Évaluation indépendante des commissions de l'UICN	78
CGR/3/2004/12	Rapports des Présidents des Commissions	84
	Annexe 1 Rapport de la Commission de la gestion des écosystèmes	85
	Annexe 2 Rapport de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC)	88
	Annexe 3 Rapport de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)	92
	Annexe 4 Rapport de la Commission du droit de l'environnement (CDDE)	96
	Annexe 5 Rapport de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP)	102
	Annexe 6 Rapport de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)	105
	Annexe 7 Publications de l'UICN 2001-2004	110
CGR/3/2004/13	Élection du Président de l'UICN	124

CGR/3/2004/14	Élection du Trésorier de l'UICN	129
CGR/3/2004/15	Élection des Conseillers régionaux de l'UICN	131
	Annexe 1 Rapport présenté par le Responsable des élections	133
	Annexe 2 Informations relatives aux candidates à l'élection aux postes de Conseillers régionaux	137
	Annexe 3 États membres de l'ONU, membres de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ou parties aux Statuts de la Cour internationale de Justice	154
CGR/3/2004/16	Élection des Présidents des Commissions	155
	Annexe 1 Informations bibliographiques concernant les candidats aux postes de Présidents des Commissions de l'UICN	156
CGR/3/2004/17	Cotisations des membres pour la période de 2006 à 2008	165
CGR/3/2004/18	Le Programme de l'UICN 2005–2008	171
CGR/3/2004/19	Projets de mandats pour les Commissions de l'UICN	172
	Annexe 1 Projet de mandat de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)	173
	Annexe 2 Projet de mandat de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC)	175
	Annexe 3 Projet de mandat de la Commission du droit de l'environnement (CDDE)	177
	Annexe 4 Projet de mandat de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)	179
	Annexe 5 Projet de mandat de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP)	181
	Annexe 6 Projet de mandat de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)	184
CGR/3/2004/20	Finance 1999-2003	186
	Annexe 1 Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000	199
	Annexe 2 Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001	207
	Annexe 3 Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002	215
	Annexe 4 Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003	225
CGR/3/2004/21	Plan financier pour la période de 2005 à 2008	235
CGR/3/2004/22	Nomination des vérificateurs externes	248

**UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRES MONDIAL DE LA NATURE
17 au 15 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande**

Ordre du Jour Provisoire

COMMISSIONS/FORUM DE LA NATURE

1^{er} jour – Mercredi 17 novembre 2004

- | | |
|---------------|---|
| 09h00 - 17h00 | 6 réunions simultanées des Commissions (ouvertes aux membres de l'UICN) |
| 18h30 - 20h00 | 28e séance du Congrès mondial de la nature
(Salle des plénières)
Cérémonie d'ouverture de la 3e Session du Congrès mondial de la nature |
| 20h00 - 21h30 | Réception de bienvenue du pays hôte |

2^e jour – Jeudi 18 novembre 2004

- | | |
|---------------|--|
| 09h30 – 10h00 | 29e séance du Congrès mondial de la nature
(Salle des plénières)
Ouverture préliminaire du Congrès mondial de la nature <ol style="list-style-type: none">1. Rapport préliminaire du Comité de vérification des pouvoirs2. Adoption de l'ordre du jour3. Adoption des amendements aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature4. Nomination des comités : Vérification des pouvoirs, Résolutions, Finances et vérificateurs aux comptes, Programme ; et adoption des cahiers des charges |
|---------------|--|

Forum mondial de la nature

- | | |
|---------------|----------------------------|
| 17h00 - 20h00 | Présentation des candidats |
|---------------|----------------------------|

3^e jour – Vendredi 19 novembre 2004

Forum mondial de la nature

- | | |
|---------------|----------------------------|
| 17h00 - 20h00 | Présentation des candidats |
|---------------|----------------------------|

4^e jour – samedi 20 novembre 2004

Forum mondial de la nature

- | | |
|---------------|---------------------------------|
| 16h00 - 19h00 | Présentation des candidats |
| 19h00 - 21h00 | Réunions régionales des membres |

ASSEMBLÉE DE TRAVAIL DES MEMBRES

5^e jour – dimanche 21 novembre 2004

- | | |
|---------------|--|
| 09h00 - 12h00 | 30e séance du Congrès mondial de la nature
(Salle des plénières) <ol style="list-style-type: none">1. Premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs2. Présentation du président du Comité des résolutions sur le processus d'adoption des résolutions |
|---------------|--|

5^e jour (suite)

3. Présentation par le président du Comité du Programme sur le processus d'adoption du Programme y compris les résolutions relatives au Programme
4. Rapport de la Présidente
5. Rapport du Directeur général:
 - Activités de l'Union depuis la 2e Session du Congrès mondial de la nature
 - Rapport sur la situation financière de l'Union
 - Rapport sur les membres
 - Suite donnée aux résolutions et recommandations du Congrès d'Amman
 - Rapport sur la gestion des connaissances
 - Rapport sur d'autres évaluations

12h00 - 14h00

Présentation des candidats

14h00 - 17h00

31e séance du Congrès mondial de la nature (Salle des plénières)

1. Rapport conjoint de la Présidente et du Directeur général
 - Rapport sur l'évaluation indépendante (Directeur général)
 - Rapport sur les travaux du Groupe d'étude sur la gouvernance et amendements aux Statuts (Présidente)
2. Résultats de l'évaluation des Commissions
3. Rapports des Présidents des Commissions

17h00 - 19h00

Présentation des candidats

6^e jour – lundi 22 novembre 2004

09h00 - 12h00

32e séance du Congrès mondial de la nature (Salle des plénières)

1. Rapports des comités et forums régionaux reconnus
2. Projets de résolutions et recommandations distribués conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature. Présentation, discussion et éventuellement, adoption

12h15 - 13h45

Présentation des candidats

14h00 - 17h00

3e séance du Congrès mondial de la nature (Salle des plénières)

(début des élections
14h30)

1. Deuxième rapport du Comité de vérification des pouvoirs
2. Élections:
 - Président
 - Trésorier
 - Conseillers régionaux
 - Présidents des Commissions
3. Discussion et adoption des projets de résolutions et recommandations

(fin des élections 20h30) *Une séance en soirée pourrait être prévue pour les résolutions*

7^e jour – mardi 23 novembre 2004

Toute la journée

***EXCURSIONS POUR LES DÉLÉGUÉS ET RÉUNIONS DE TRAVAIL DES
COMITÉS DU CONGRÈS***

8^e jour – mercredi 24 novembre 2004

- 09h00 - 12h00 **34e séance du Congrès mondial de la nature**
(Salle des plénières)
1. Troisième rapport du Comité de vérification des pouvoirs
 2. Annonce des résultats des élections
 3. Présentation et adoption des cotisations des membres
 4. Rapport sur les résultats du Forum
 5. Présentation du Programme pour la nouvelle période intersessions, y compris mandats des Commissions de l'UICN et rapport du Comité du Programme du Congrès
 6. Rapport sur les finances de l'UICN dans la période 2000-2003, comptes et rapport des vérificateurs aux comptes pour 2000-2003
 7. Présentation du plan financier pour la nouvelle période intersessions et rapport du Comité des finances et vérificateurs aux comptes du Congrès
 8. Nomination des vérificateurs aux comptes
- 14h00 - 17h00 **35e séance du Congrès mondial de la nature**
(Salle des plénières)
1. Discussion et adoption des amendements aux Statuts
 2. Discussion et adoption des projets de résolutions et recommandations
- 19h00 - 21h00 **36e séance du Congrès mondial de la nature**
(Salle des plénières)
1. Discussion et adoption des projets de résolutions et recommandations

9^e jour – jeudi 25 novembre 2004

- 09h00 - 12h00 **37e séance du Congrès mondial de la nature**
(Salle des plénières)
1. Quatrième rapport du Comité de vérification des pouvoirs
 2. Discussion et adoption finale des résolutions et recommandations
 3. Adoption du Programme, des mandats des Commissions et du plan financier
- 14h00 - 16h00 **38e séance du Congrès mondial de la nature**
(Salle des plénières)
1. Remise de la Médaille du Mémorial John C Philips et des prix des Commissions, nomination des membres d'honneur
 2. Cérémonie de clôture
 - Message du Président élu
 - Clôture du Congrès mondial par la Présidente sortante

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Amendements proposés aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, concernant le Comité de vérification des pouvoirs et le vote électronique

Mesure requise : le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER les amendements proposés au paragraphe 21 (concernant le Comité de vérification des pouvoirs) et aux paragraphes 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69 et 70 (concernant les cartes de vote et les modes de vote pour les motions) des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, comme indiqué ci-dessous.

Généralités

Comité de vérification des pouvoirs
(paragraphe 21)

1. Lorsqu'il a examiné le cahier des charges du Comité de vérification des pouvoirs du Congrès mondial de la nature, le Conseil a exprimé le vœu d'inclure, dans le cahier des charges du Comité, la possibilité de demander à ce Comité «de remplir d'autres fonctions qui pourraient lui être confiées par le Conseil.» Pour ce faire, il faudrait d'abord modifier le paragraphe 21 des Règles de procédure. Si cette proposition est adoptée, le paragraphe 21 se lirait comme suit (le nouveau libellé proposé apparaît en caractères gras, italiques et soulignés) :
21. Le Congrès mondial élit un Comité de vérification des pouvoirs composé de membres qui lui sont présentés par le Président, et du Directeur général ou de son représentant, *ex officio*. Le Comité examine les lettres de créance **ainsi que d'autres questions relevant de son cahier des charges défini par le Conseil,** et fait rapport au Congrès mondial. Le rapport indique le nombre de voix dont dispose chaque délégation conformément aux Statuts.

Cartes de vote et modes de vote pour les motions (paragraphe 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69 et 70)

2. Sur recommandation du Comité préparatoire du Congrès de Bangkok, le Conseil a examiné la possibilité d'introduire ou non le vote électronique des motions comme option pouvant se substituer à la méthode actuelle qui a recours à des cartes de vote. S'appuyant sur une analyse en profondeur réalisée par le Secrétariat, le Conseil a décidé d'introduire le vote électronique en

adoptant les amendements suivants au Règlement (qui ont été communiqués aux membres entre la première et la deuxième adoptions requises par les Statuts) :

Dans la *IV^e Partie – Le Congrès mondial de la nature* :

Vote électronique

40 *bis* Lorsque les délégués votent normalement en levant leur carte de vote conformément à l'article 67 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le vote peut être émis électroniquement, en insérant dans un appareil la carte de vote de chaque membre. Le décompte des voix pour et contre et des abstentions est effectué par ordinateur et les résultats sont annoncés au Congrès mondial de la nature par le Président de la session, en faisant afficher le décompte des voix sur un écran visible pour tous les délégués ; les voix des membres gouvernementaux et non gouvernementaux sont indiquées séparément, conformément aux dispositions des articles 34 et 35 des Statuts. Les membres qui ne participent pas au vote électronique sont considérés comme s'étant abstenus. Le responsable des élections contrôle et assure l'exactitude du système de vote électronique.

3. Conformément à ce qui précède, le Conseil, sur recommandation du Conseiller juridique, propose d'amender les paragraphes 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69 et 70 des Règles de procédure, comme suit (le nouveau libellé proposé apparaît en caractères gras, italiques et soulignés et le libellé qu'il est proposé de supprimer est barré, entre crochets) :

VIII^e Partie – Modes de votes

Cartes de vote *et* cartes de vote électronique

63. Les cartes de vote marquées de façon à identifier la session concernée du Congrès mondial *et si nécessaire, au titre du paragraphe 67, les cartes de vote électronique*, sont distribuées aux délégués par le Secrétariat, en accord avec le rapport du Comité de vérification des pouvoirs.
64. Les cartes *de vote* distribuées aux délégués des membres de la Catégorie A sont blanches; celles des membres de la Catégorie B sont vertes. *En cas de vote électronique, la carte de vote électronique est programmée de telle sorte que les votes des membres de la Catégorie A et les votes des membres de la Catégorie B sont enregistrés séparément.*
65. Chaque carte *de vote* blanche ou verte correspond à un suffrage. Les cartes sont distribuées conformément au nombre de suffrages auxquels chaque membre a droit en vertu des Statuts. *En cas de vote électronique, la carte de vote électronique est programmée avec le nombre de voix auquel le membre a droit, conformément aux Statuts.*

Modes de vote pour les motions

66. Seul un représentant accrédité d'une délégation peut intervenir et voter pour ce membre. Aucun délégué ne peut faire usage de la carte de vote, *de la carte de vote électronique* et du droit de parole d'une autre délégation, sans la permission préalable, expresse et écrite de la délégation en question.
67. Les délégués votent normalement en levant leurs cartes de vote *ou, sinon, en insérant leurs cartes de vote électronique dans un appareil comme le prévoit explicitement le*

paragraphe 40 bis du Règlement (vote informel). Le résultat du vote est annoncé par le Président de la session.

68. Si le Président de la session l'estime nécessaire ou si un délégué le demande, [le] *un vote pour lequel les délégués lèvent leurs cartes de vote* est répété, les cartes de vote de chaque Catégorie étant comptées séparément par deux scrutateurs au moins (vote formel). *En cas de vote électronique, au titre du paragraphe 67, le vote est simplement répété.*
69. *Lorsque les délégués votent en levant leurs cartes de vote*, [A] à la demande des délégués d'au moins 10 membres ayant droit de vote, le vote a lieu par appel nominal. L'appel se fait pour chaque Catégorie séparément et pour chaque délégation dans l'ordre de la liste imprimée des membres, en commençant par un Etat choisi par tirage au sort. Le vote est exprimé par «oui» «non» ou «abstention». Les abstentions ne sont pas considérées comme suffrages exprimés.
70. Un scrutin secret peut avoir lieu à la demande des délégués de dix membres ayant droit de vote. Dans ce cas, *lorsque les délégués votent en levant leurs cartes de vote*, les bulletins de vote ne portant que les lettres «A» ou «B» sont distribués par le Secrétariat sur présentation de la carte de vote à raison d'un bulletin par carte. Le bulletin de vote porte les inscriptions «oui», «non» ou «abstention». Les bulletins de vote ne peuvent être utilisés que pour un scrutin. Si un autre scrutin a lieu, les bulletins doivent porter un numéro d'identification correspondant au scrutin pour lequel ils sont valables. *En cas de vote électronique, le responsable des élections veille à ce que le système soit programmé de manière à garantir un vote anonyme.*

* * *

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Comité de vérification des pouvoirs
Projet de cahier des charges

Mesure requise: Sur recommandation du Conseil, le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER le cahier des charges du Comité de vérification des pouvoirs.

Le Comité de vérification des pouvoirs est nommé par le Congrès, sur proposition du Président, conformément au paragraphe 21 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Le cahier des charges du Comité est le suivant:

- Superviser le processus d'accréditation des délégations des membres conformément au paragraphe 21 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature;
- certifier au Congrès que les délégués peuvent légitimement exercer leurs droits;
- indiquer le nombre total de voix dont dispose chaque catégorie de membres votants et représentés au Congrès mondial de la nature, conformément à l'article 34 des Statuts, Ve Partie - Le Congrès mondial de la nature;
- recevoir du Directeur général une liste des membres qui ne sont pas en règle et dont les droits relatifs aux élections, aux votes et aux motions sont suspendus, *ipso facto*, conformément à l'article 13 (a) des Statuts, IIIe Partie - Membres;
- appliquer les politiques et directives établies par le Conseil en ce qui concerne les membres dont les cotisations sont arriérées;
- comprendre au moins deux membres du Comité chargé des membres;
- recevoir les questions relatives à l'ensemble des membres de l'UICN;
- faire des recommandations concernant les recours;
- s'acquitter de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Conseil;
- le Comité prépare son rapport en coordination avec le Comité du Programme et le Comité des finances et des audits.

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Comité des résolutions
Projet de cahier des charges

Mesure requise : Sur recommandation du Conseil, le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER le cahier des charges du Comité des résolutions.

Le Comité des résolutions est globalement responsable de veiller au bon déroulement du processus des résolutions et des recommandations durant le 3^e Congrès mondial de la nature. Le Comité gère le processus des motions durant le Congrès et, plus précisément, vérifie que les nouvelles motions satisfont aux obligations énoncées dans les Statuts. Il décide des motions qui sont mises aux voix au Congrès et de celles qui seront débattues en groupes de contacts constitués à cet effet.

Le Comité des résolutions est nommé par le Congrès et comprend les membres du Groupe de travail des résolutions désignés par le Conseil.

Les tâches spécifiques du Comité sont les suivantes:

1. Vérifier que les motions remplissent les obligations énoncées dans les Statuts concernant les motions présentées au Congrès, conformément au paragraphe 54 des Règles de procédure. Si ces motions sont reçues au Congrès, dans les délais fixés par le Comité directeur, et satisfont aux obligations statutaires, le Comité des résolutions demande au Secrétariat de distribuer le texte aux délégués (voir paragraphe 54).
2. Recevoir les amendements proposés aux motions et vérifier que les amendements sont recevables (voir paragraphe 59).
3. Peut décider d'écarter ou d'amender un projet de motion.
4. Peut renvoyer une motion à un comité ou à un groupe de contact constitué à cet effet, pour examen et avis ou décider qu'elle fera l'objet d'un débat et d'un vote du Congrès mondial de la nature.
5. Lorsqu'un texte est discuté en comité ou groupe de contact, examine le rapport résultant avant de présenter le texte au Congrès (voir paragraphe 56).
6. Communique toute motion ou partie de motion affectant le projet de programme ou le projet de mandat d'une Commission aux séances du Congrès mondial qui examinent le Programme et les mandats des Commissions. Les auteurs des motions en question sont informés de cette action (voir paragraphe 54).
7. Peut proposer que certains amendements fassent l'objet d'un débat ou d'un vote groupé. Il peut proposer que le texte, accompagné des amendements proposés soit renvoyé à un groupe de contact (voir paragraphe 59).

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Comité des finances et des audits
Projet de cahier des charges

Mesure requise : Sur recommandation du Conseil, le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER le cahier des charges du Comité des finances et des audits.

Le Comité des finances et des audits est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Le Cahier des charges du Comité est le suivant:

- a) Examiner les rapports d'audit annuels des vérificateurs aux comptes et les lettres portant sur la gestion pour les exercices 2000, 2001, 2002 et 2003 ainsi que le document d'introduction sur les finances de l'UICN pour la période 2000-2003 et les prévisions pour 2004, préparés conjointement par le Trésorier et le Directeur général (Document du Congrès CGR/3/2004/20).
- b) Examiner le Plan financier pour la période 2005 à 2008 (Document du Congrès CGR/3/2004/21) et les propositions relatives aux cotisations des membres pour la période de 2002 à 2005 (Document du Congrès CGR/3/2004/17).
- c) Examiner les rapports du Conseil et de son Comité des finances et des audits.
- d) Évaluer les recommandations du Conseil concernant la nomination des vérificateurs externes (Document du Congrès CGR/3/2004/22).
- e) Examiner toute autre question relative aux finances ou aux procédures financières et opérationnelles, transmise au Comité par la séance plénière ou par le Comité directeur.
- f) Informer le Congrès des résultats de ces examens et proposer, le cas échéant, des mesures.
- g) Commenter les incidences des résolutions soumises au Congrès pour décision, dans le contexte du Plan financier approuvé par le Conseil.
- h) Le Comité prépare son rapport en coordination avec le Comité du Programme et le Comité de vérification des pouvoirs.

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL POUR LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Comité du Programme du Congrès
Projet de cahier des charges

Mesure requise : Sur recommandation du Conseil, le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER le cahier des charges du Comité du Programme.

Le Comité du Programme est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Comité du Programme:

- a) aide le Comité des résolutions du Congrès à mettre en œuvre le paragraphe 51 des Règles de procédure:

Paragraphe 51:

«Lors de la discussion du projet de Programme ou du mandat proposé pour une Commission, toute motion ou partie de motion affectant ces documents sont pris en considération dans les débats, et ces motions sont traitées en tant que propositions d'amendements au Programme, ou au mandat concerné. De telles motions sont transmises par le Groupe de travail des résolutions ou le Comité des résolutions à la session du Congrès mondial qui considère le Programme et les mandats des Commissions. Les membres ayant proposé ces motions en sont avisés.»

- b) reçoit les commentaires des membres concernant le Programme de l'Union présenté lors de la discussion du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Union depuis la 2e Session du Congrès mondial de la nature (Document du Congrès CGR/3/2004/7); les Rapports des Présidents des Commissions et l'Évaluation indépendante des Commissions (Documents du Congrès CGR/3/2004/12 et 11 respectivement);

- c) donne son avis à tout membre ou groupe de membres qui souhaiterait discuter de questions relatives au Programme qui n'auraient pas été abordées en séance plénière;
- d) conseille le Congrès sur les moyens d'ajuster les procédures de formulation et de mise en œuvre du Programme de l'Union, ou les activités qui seront entreprises par des Commissions ou des groupes particuliers du Secrétariat ou dans des régions particulières;
- e) au besoin, propose des modifications spécifiques au projet de Programme pour 2005-2008 ou aux mandats des Commissions, au moyen d'un compte rendu succinct adopté;
- f) au besoin, prépare des recommandations au moyen d'un compte rendu succinct du Comité pour adoption par le Congrès;
- g) le Comité prépare son rapport en coordination avec le Comité des finances et des audits et le Comité de vérification des pouvoirs.

**UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande**

Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Union depuis le 2^e Congrès mondial de la nature de l'UICN, Amman, 2000

Mesure requise : le Congrès mondial de la nature est prié de PRENDRE NOTE et de DISCUTER du Rapport du Directeur général.

1. D'Amman à Bangkok – remplir un mandat complexe

2. Gérer le changement dans un monde en évolution rapide

Un monde transformé
Changer la gestion à l'UICN
Améliorer le profil de l'UICN dans son rôle d'Union du mouvement mondial de la conservation

3. Les Résolutions et Recommandations d'Amman – un compte rendu

Appliquer les 98 Résolutions et Recommandations d'Amman
Le Conseil définit les priorités pour 2001-2004
Réviser les politiques de l'UICN

4. Valoriser et conserver la nature dans un monde juste : le Programme de l'UICN 2001-2004

Le nouveau Programme – une étape historique
Appliquer la stratégie Connaissance – Moyens d'action – Gouvernance pour obtenir des résultats : trois exemples brefs

5. Innovations et transformation – construire sur la base des compétences fondamentales de l'UICN

5.1 Le Secrétariat de l'UICN

De nouvelles structures de gestion pour un nouveau Programme
Le Groupe des stratégies institutionnelles – cap sur la communication avec nos membres et partenaires
Renforcer la structure régionalisée de l'UICN – nouveaux bureaux de l'UICN
La Politique mondiale des ressources humaines de l'UICN
Le Fonds 3I-C : investir dans l'avenir
Un autre pas vers la régionalisation et la décentralisation
Transformer la communication à l'UICN pour le 21^e siècle
Gestion des connaissances : investir dans l'avenir des fonctions fondamentales de l'UICN
Une nouvelle stratégie pour le secteur privé
Suivi et évaluation – renforcer l'efficacité de l'UICN
Responsabilité sociale de l'UICN
Nomination d'un vérificateur interne et d'un avocat-conseil

5.2 Les Commissions de l'UICN

Les Commissions et le Programme unique
L'Évaluation des Commissions en 2004 et le nouveau contrat social
Collaboration entre le Secrétariat et les Commissions – partenaires pour l'innovation

5.3 Membres et gouvernance

Nouvelle stratégie relative aux membres et site Web
Appui aux Comités nationaux et régionaux – un nouveau Fonds
La liste de rescision
Augmentation du nombre de membres de l'UICN
Améliorer la gouvernance de l'UICN pour le 21^e siècle

5.4 Finances et donateurs

Chiffre d'affaires 1999-2003
Renforcer la diversification des donateurs
Un meilleur équilibre entre le revenu non affecté et le revenu affecté
Investir dans les Régions, renforcer les ressources thématiques mondiales
Amélioration des réserves et de la gestion des risques
Amélioration du recouvrement des cotisations de membres impayées
Chiffre d'affaires 1993-2003 et prévisions

6. Conclusion : si vous aviez le choix, que souhaiteriez-vous pour l'UICN? Réflexion sur la direction d'une Union

1. D'Amman à Bangkok – remplir un mandat complexe

En «*meilleure santé, avec un meilleur moral*» : c'est ainsi que l'Évaluation indépendante de l'UICN résume l'état de l'Union à la fin de 2003. Toutefois, derrière ces mots se cache un ensemble complexe de réalisations, de transformations et d'innovations qui caractérisent l'évolution de l'UICN depuis le Congrès mondial de la nature d'Amman, en octobre 2000. Le présent rapport a pour ambition de vous offrir un cocktail de repères stratégiques et d'exemples concrets pour illustrer comment l'UICN s'est attelée à remplir le mandat confié par ses membres à Amman.

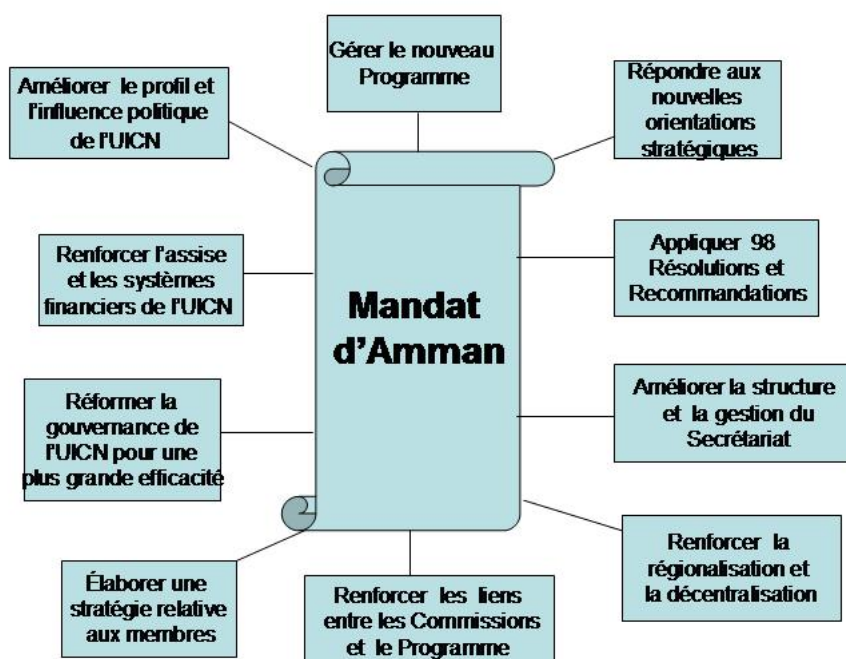
Les éléments clés de ce mandat ont été définis dans les documents suivants, approuvés pour la période intersessions 2001-2004:

- Résolutions et Recommandations de l'UICN adoptées par le Congrès;
- *Entrer dans le nouveau millénaire* – le Programme intersessions de l'UICN;
- les mandats des six Commissions; et
- le Plan financier de l'UICN 2001-2004.

On peut subdiviser le Mandat d'Amman en des dizaines, voire des centaines de sous-éléments mais il est utile de résumer les points de repère essentiels et les voies choisies par les membres de l'UICN en l'an 2000:

- Gérer l'UICN selon le nouveau cadre programmatique constitué par une stratégie claire (Connaissances, Moyens d'action, Gouvernance et Opérations) et les 59 résultats associés.
- Répondre aux orientations stratégiques par l'innovation et à travers l'évolution du programme – par exemple, liens entre la pauvreté et la conservation, participation du secteur privé, recours plus efficace au système des Nations Unies, fonctions de réseau de connaissances.
- Appliquer les décisions du Congrès, traduites dans les 68 Résolutions et 30 recommandations.
- Combler les lacunes identifiées dans la structure et la gestion des programmes thématiques mondiaux et des programmes régionaux de l'UICN, ainsi que d'autres fonctions et unités du Secrétariat (par exemple, Évaluation indépendante de 1999, orientations du Conseil et du Congrès, réponses identifiées dans le Rapport du Directeur général - 2000).
- Renforcer le processus de régionalisation et de décentralisation de l'UICN.
- Renforcer la capacité et la responsabilité des Commissions de l'UICN de réaliser leur potentiel en appliquant le Programme de l'Union.
- Élaborer une stratégie plus efficace et plus dynamique pour faire participer les organisations membres de l'UICN et les soutenir.
- Réformer le processus de gouvernance de l'UICN pour une plus grande efficacité de la gestion et de la responsabilité des différents éléments de l'Union.
- Renforcer la base financière de l'Union en élargissant le cadre de financement et en introduisant des systèmes de gestion des finances et des risques plus efficaces.
- Améliorer le profil et l'incidence politique de l'Union en investissant dans la capacité de communication de l'UICN (priorités, processus, produits et technologie).

Éléments clés du Mandat d'Amman



Tout en vous expliquant dans quelle mesure nous avons ou non réussi à combler ces attentes, je souhaite mettre en évidence quelques résultats importants des quatre dernières années. En 2004, l'«état de l'Union» est incontestablement meilleur. Les réformes et les changements entamés récemment mais aussi sous le mandat de mes prédécesseurs, Maritta von Bieberstein Koch-Weser et David McDowell et naturellement sous la direction de Conseils précédents, ont permis à l'UICN d'évoluer, de s'adapter et de changer.

En 2004, l'UICN est une organisation plus recentrée, qui travaille dans le cadre d'un programme mondial unique, avec une structure de Secrétariat extrêmement régionalisée et décentralisée, une transparence et une responsabilité plus grandes que jamais et un nombre record de membres – que ce soit à l'UICN ou dans ses Commissions – avec un engagement renouvelé envers la réforme de la gouvernance, et un accent plus marqué sur ses fonctions et son identité d'Union qui fait entendre avec plus d'autorité sa voix de facilitateur et de chef de file du mouvement de la conservation mondiale. Si je m'attarde sur les grands progrès accomplis, je n'ai cependant pas l'intention de nier les nombreuses déceptions et les espoirs déçus qui les ont accompagnés. La métamorphose de l'UICN en Union du 21^e siècle rassemblant la communauté mondiale de la conservation est encore lointaine. Mais l'UICN est pleine de vie et possède un capital énorme à exploiter et dans lequel investir. Les sections qui suivent ont pour objet d'une part, d'illustrer comment nous nous sommes mis en devoir de transformer l'UICN et d'autre part, de décrire les principaux agents du changement.

2. Gérer le changement dans un monde en évolution rapide

Un monde transformé

Les organisations ne fonctionnent pas en vase clos et notre réponse au Mandat d'Amman doit être replacée dans le contexte des possibilités et des contraintes du monde en général, ainsi que des circonstances institutionnelles propres à l'UICN. Ces quatre ans ont été marqués par une diversité extraordinaire d'événements qui ont créé un contexte changeant et incertain pour les activités de l'UICN.

- Les retombées du 11 septembre 2001 ont bouleversé la géopolitique mondiale, amplifié les craintes pour la coopération internationale et le multilatéralisme et fait naître un monde de plus en plus préoccupé par sa sécurité. L'optique du monde ayant rétréci, l'agenda de la conservation semble souvent devoir lutter pour retenir un peu d'attention dans l'arène politique.
- Le ralentissement de l'économie mondiale depuis le début du nouveau millénaire, la dévaluation des monnaies et les coupes franches pratiquées dans les dépenses publiques ont affecté les investissements et déplacé les priorités nationales. L'aide publique au développement a poursuivi son déclin en termes réels jusqu'en 2003, et beaucoup d'organismes d'aide ont changé leurs priorités de financement, oubliant la

biodiversité et les ressources naturelles. Il a donc été plus difficile de trouver des ressources pour les activités relatives à la biodiversité.

- Entre-temps, les entreprises multinationales ont acquis une influence beaucoup plus grande sur la politique économique des nations du Nord et du Sud et continuent d'approfondir leur empreinte écologique. L'influence croissante du secteur privé et l'action prépondérante de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour définir la coopération internationale positive ont affecté les paysages de la gouvernance, dans lesquels se profilent de nouvelles possibilités et de nouvelles difficultés pour le travail programmatique de l'UICN.

Toutefois, le contexte a également suscité, au sein de l'UICN, des changements dont il faut se réjouir. Cette période intersessions a été marquée par de nouveaux courants intellectuels et de nouvelles prises de conscience qui ont poussé l'UICN à réfléchir à ses forces uniques et ont contribué à catalyser de nouveaux engagements et de nouveaux programmes de travail.

- Le Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 et la Déclaration du Millénaire adoptée par 189 pays, ainsi que leur engagement envers les Objectifs de développement du Millénaire (ODG) pour éradiquer la pauvreté extrême et la faim, ont apporté une nouvelle perspective pour l'engagement de l'UICN, lui permettant de démontrer au reste du monde la pertinence de la conservation pour le développement durable et le bien-être de l'homme.
- Le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) en 2002, a réaffirmé les engagements de Rio et le soutien aux conventions internationales de l'environnement. Il a contribué à confirmer l'utilité de la communauté de la conservation et de ce fait, les compétences fondamentales de l'UICN en matière de diversité biologique, gestion des écosystèmes et conservation des espèces comme éléments vitaux pour orienter le développement durable. Le SMDD a également donné une impulsion à des partenariats nouveaux et novateurs en faveur du développement durable.
- L'accent mis, de plus en plus, sur les processus décisionnels pluralistes, la démocratisation et les principes de bonne gouvernance¹ ont aidé à attirer l'attention sur les structures et processus de gouvernance particuliers de l'UICN et ont souligné ses nouvelles responsabilités en tant qu'Union de membres et son rôle de rassembleur.
- Le rétrécissement virtuel de la planète grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication fournit de nouvelles possibilités nombreuses à l'UICN d'aider la communauté de la conservation à intégrer, diffuser et échanger plus efficacement les connaissances sur la conservation.

Changer la gestion à l'UICN

Depuis quatre ans, l'UICN n'a cessé de démontrer sa remarquable capacité de changement, d'évolution et d'adaptation. Comme toutes les organisations, il arrive qu'elle soit lente à réagir et n'y soit poussée que par les événements et les crises mais elle réagit quand même aux bonnes orientations et à la bonne gouvernance. Le nouveau Programme de l'UICN, introduit et adopté à Amman, a eu un effet considérable sur l'organisation dans son ensemble. Les problèmes financiers récurrents de l'UICN ont fini par conduire à la réforme la plus ambitieuse, depuis 20 ans, du système de gestion des finances et des risques. Gérer la transition d'un directeur général à l'autre, avec l'incertitude et le sentiment d'instabilité inévitables que cela suppose pour le personnel et les partenaires posait un autre défi que l'UICN a maîtrisé avec la loyauté et l'appui de ses employés, bailleurs de fonds et membres.

Nouveau Directeur général, j'étais mis au défi de construire sur les fondations des réformes positives entamées par mes prédécesseurs et approuvées par le Congrès d'Amman tout en apportant une vision réaliste et en fixant les priorités qui induiraient la métamorphose de l'UICN. Faute de résultats clairs et nets, les membres et les donateurs se détourneraient de l'Union en quête d'institutions plus efficaces.

Durant la période intersessions écoulée, nous avons donc entrepris six importantes évaluations afin de disposer des informations nécessaires pour pouvoir piloter les changements dans la gestion de l'UICN dans les années à venir. Bien des Recommandations de ces évaluations sont déjà intégrées dans nos activités et d'autres continueront de façonner l'avenir de l'Union durant la prochaine décennie. Les évaluations comprennent :

¹ Voir par exemple : PNUD (2002) : *Rapport mondial sur le développement humain, 2002 : approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*. PNUD, New York. Ainsi que, World Resources Institute (2003) : *World Resources 2002-2003 Decisions for the Earth: Balance, Voice and Power*. World Resources Institute, Washington, D.C.

- Gouvernance de l'UICN – Groupe d'étude du Conseil de l'UICN
- Évaluation de la régionalisation et de la décentralisation – phase I
- Évaluation indépendante de l'efficacité de l'UICN (1999-2003)
- Résolutions et Recommandations (1948-2001) – cadre politique de l'UICN
- Les Commissions et l'UICN (Rapport de Bossey et Évaluation des six Commissions en 2004)
- La gestion des connaissances et l'UICN.

Les résultats de chacune des évaluations ne sont pas discutés séparément ici mais il y est fait référence tout au long du texte.

Améliorer le profil de l'UICN dans son rôle d'Union du mouvement mondial de la conservation

Alors qu'elle forgeait son agenda de changement de la gestion, l'UICN ne pouvait se permettre de négliger les événements extérieurs et les ouvertures politiques essentielles. La décision a donc été prise de choisir trois grands événements en 2002, 2003 et 2004 respectivement qui serviraient de priorités à l'échelle de l'Union pour mobiliser la communauté mondiale des membres, des Commissions, des partenaires et du personnel de l'UICN autour de trois grandes plates-formes politiques mondiales.

En novembre 2004, l'UICN aura organisé trois grands événements mondiaux en 26 mois tout juste :

- Le Centre de l'environnement de l'UICN au SMDD de Johannesburg, en septembre 2002
- Le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN à Durban, en septembre 2003
- Le Congrès mondial de la nature de l'UICN à Bangkok, en novembre 2004

Ces événements ont joué un rôle important car ils ont démontré que l'UICN a un profil public d'*Union du mouvement mondial de la conservation*. Ils ont aussi changé la perception que certains éléments clés de nos membres à l'échelle mondiale, avaient de l'UICN, offrant plusieurs possibilités ambitieuses de partenariats nouveaux et potentiels et des mandats émergents sur le rôle futur de l'Union. En privilégiant ce profil prestigieux et ses rôles fondamentaux, l'UICN a réveillé l'intérêt de ses membres et des bailleurs de fonds principaux pour son identité de plate-forme politique mondiale et véhicule du mouvement de la conservation. Elle a aussi obtenu un regain d'attention de la communauté du développement durable au sens large.

3. Les Résolutions et Recommandations d'Amman – un compte rendu

Appliquer les 98 Résolutions et Recommandations d'Amman

L'UICN étant une organisation démocratique, ses activités lui sont dictées par ses membres. Les motions adoptées par les membres sous forme de Résolutions et de Recommandations sont un test décisif de l'efficacité de l'UICN et j'attache beaucoup d'importance à ce compte rendu sur l'application des décisions prises par le Congrès d'Amman.

- Globalement, l'UICN a bien progressé en vue d'appliquer les Résolutions d'Amman et les Recommandations, comme l'indique le tableau ci-dessous.²

Progrès d'application des Résolutions et Recommandations entre 2001 et 2004		
	Résolutions	Recommandations
Nombre approuvé à Amman	68	30
% intégralement ou pratiquement appliqué durant la période du Programme 1999-2004	78%	70%

- Le fait que quelques Résolutions et Recommandations n'aient été que partiellement appliquées ne doit pas être interprété comme un échec. En effet, l'application de plusieurs Résolutions se poursuit – par exemple, la mise en œuvre et le suivi d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Il a été difficile, par ailleurs, d'appliquer certaines Résolutions en raison de leur complexité inhérente ou de la difficulté à obtenir des fonds pour ce faire.

² Le suivi intégral des Résolutions et des Recommandations du 2^e Congrès mondial de la nature de l'UICN se trouve dans un rapport séparé du Directeur général intitulé *Rapport du Directeur général concernant le suivi des Résolutions et Recommandations de la 2^e Session du Congrès mondial de la nature*.

Le Conseil définit les priorités pour 2001-2004

Le nombre même des Résolutions adoptées aux récentes sessions du Congrès rend difficile, voire impossible, l'application de toutes les Résolutions durant une seule période intersessions. C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'UICN a souhaité établir des priorités d'application pour le Secrétariat et, en juin 2001, a choisi 11 Résolutions prioritaires pour orienter les travaux de l'UICN. Les progrès sont allés bon train en ce qui concerne ces priorités comme le décrit brièvement le tableau ci-dessous. L'application d'autres Résolutions se poursuivra dans la prochaine période intersessions.

Rapport sur les Résolutions jugées prioritaires par le Conseil pour 2001-2004	
Résolutions	Activités essentielles 2001-2004
Un programme thématique mondial de l'UICN pour les terres arides et semi-arides (2.3)	L'ouvrage de l'UICN <i>Extractive Industries: Arid and Semi-Arid Lands. Environmental Planning and Management</i> a été lancé à la COP6 ³ de la CLD ⁴ . Les bureaux régionaux tels que EARO ⁵ et ARO ⁶ ont également intégré des questions relatives aux zones arides dans leurs programmes respectifs.
Les activités de l'UICN en Océanie (2.8)	Avec l'appui du Secrétariat, le Comité régional océanien pour l'UICN a entrepris une étude stratégique et élaboré un projet de programme et de plan d'activités pour la région dans le cadre d'un processus consultatif. Ces documents serviront de base aux travaux futurs de l'UICN dans la région.
Application et suivi des conventions internationales (2.9)	L'UICN a aidé des États, des membres et des partenaires à appliquer la Convention du patrimoine mondial; la CITES ⁷ ; la Convention sur les espèces migratrices; la CLD, la CDB ⁸ ; la CCNUCC ⁹ et la Convention de Ramsar sur les zones humides. L'UICN a apporté une contribution importante en communiquant les résultats du V ^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN à la COP7 de la CDB en 2004.
Le Programme UICN de gestion participative pour la conservation (2.15)	La gestion participative pour la conservation est activement soutenue par les éléments thématiques et régionaux du Programme de l'UICN ainsi que par les groupes de travail conjoints de la CPEES ¹⁰ et de la CMAP ¹¹ . Des services sur le sujet, en anglais et en espagnol, ont également été créés sur Internet durant la période intersessions.
Les changements climatiques, la diversité biologique et le Programme global de l'UICN (2.16)	L'UICN a élaboré une stratégie sur les changements climatiques en consultation avec les programmes thématiques et régionaux, conçue pour aider les sociétés à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter de manière écologiquement rationnelle et socialement équitable.
Le Sous-programme de l'UICN pour le milieu marin (2.21)	Aujourd'hui, un Programme revitalisé pour le milieu marin se consacre aux récifs coralliens, aux grands écosystèmes marins, à la haute mer, aux aires protégées marines, aux pêcheries, aux écosystèmes insulaires, aux espèces envahissantes et à la pauvreté. Il a mis en place des projets sur le terrain dans la plupart des régions de l'UICN et travaille en collaboration avec des Commissions telles que la CDDE ¹² .

³ COP6 : Sixième réunion de la Conférence des Parties

⁴ CLD : Convention sur la lutte contre la désertification

⁵ EARO : Bureau régional pour l'Afrique de l'Est

⁶ ARO : Bureau régional pour l'Asie

⁷ CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

⁸ CDB : Convention sur la diversité biologique

⁹ CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

¹⁰ CPEES : Commission des politiques environnementales, économiques et sociales

¹¹ CMAP : Commission mondiale des aires protégées

¹² CDDE : Commission du droit de l'environnement

Préparatifs de Rio+10 (2.26)	Les activités prévues par l'UICN concernant le SMDD ont été organisées avec succès. Le processus préparatoire de l'UICN et le Centre de l'environnement de l'UICN à Johannesburg ont permis de rehausser le profil de la communauté de la conservation et d'attirer à nouveau l'attention de la communauté du développement durable au sens large.
Suivi de la politique forestière de la Banque mondiale (2.35)	L'UICN a commenté, en collaboration avec le WWF, le projet de stratégie forestière de la Banque mondiale et a tenu des réunions avec les cadres de la Banque mondiale, y compris le Président, afin de discuter des faiblesses de la stratégie. Le coordonnateur du Programme de l'UICN pour la conservation des forêts siège désormais au Comité consultatif pour la mise en œuvre de la politique de la Banque mondiale dans le domaine des forêts.
Appui aux défenseurs de l'environnement (2.37)	Un appui aux défenseurs de l'environnement a été intégré dans le plan de travail du Programme pour le droit de l'environnement qui coordonne les approches juridiques en matière de défense légale des activistes de l'environnement.
Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (2.55)	L'UICN a fortement contribué à la préparation de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. La Présidente et le Directeur général de l'UICN sont membres suppléants du Conseil d'administration de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et le Conseiller scientifique en chef contribue de manière non négligeable aux Comités techniques de l'Évaluation. Beaucoup de membres de Commissions y contribuent également.
Espèces exotiques envahissantes (2.67)	La Résolution sur les espèces exotiques envahissantes a fait l'objet d'un projet spécial 3I-C dont le but était d'inscrire les travaux relatifs aux espèces envahissantes dans l'ensemble du Programme de l'UICN, sous la direction d'un groupe d'étude du Secrétariat. L'UICN continue de participer au GISP. ¹³

Réviser les politiques de l'UICN

Durant la période intersessions, l'UICN a entrepris une évaluation de son vaste corpus de politiques adoptées depuis 1948 afin de déterminer si les Résolutions en vigueur sont cohérentes, de repérer les lacunes et de réviser et renforcer les politiques de l'Union. Une base de données sur Internet, avec moteur de recherche et destinée aux membres, sera l'un des fruits importants de cette évaluation.

- La «Révision des politiques de l'UICN», approuvée par le Conseil en mai 2002, a confirmé que la politique générale de l'UICN ne peut être élaborée que par le Congrès mondial de la nature, dans le cadre du processus des Résolutions.
- Une évaluation des 788 Résolutions et Recommandations adoptées depuis la fondation de l'Union, en 1948, a conclu que les Résolutions et Recommandations en vigueur constituent, pour l'Union, un mandat suffisant pour appliquer sa vision et sa Mission.
- Pour éviter les contradictions et les incohérences éventuelles entre les Résolutions, le Conseil a adopté une motion qui crée une clause de précédent en vertu de laquelle les Résolutions et Recommandations récentes prennent le pas sur les Résolutions et Recommandations qui les précèdent.

¹³ GISP : Global Invasive Species Programme (Programme mondial sur les espèces envahissantes)

4. Valoriser et conserver la nature dans un monde juste : le Programme de l'UICN 2001-2004

Le nouveau Programme – une étape historique

Je veux ici exposer l'importance du nouveau Programme de l'UICN dans son ensemble et donner une idée de sa stratégie dans la perspective de nos activités concernant les espèces, les aires protégées et la gestion des écosystèmes. Pour des informations plus précises sur d'autres réalisations du Programme, les membres sont priés de consulter les rapports d'évaluation des progrès de l'UICN produits depuis Amman.¹⁴

- Le Programme intersessions 2001-2004 a introduit deux nouveaux concepts d'organisation dans les activités de l'UICN : la gestion basée sur les résultats et un cadre stratégique. Il a subdivisé les travaux de l'Union en 59 résultats regroupés dans sept domaines de résultats stratégiques (DRS) dont l'objet était de faire face à la crise de l'extinction et de maintenir l'intégrité des écosystèmes.
- Il a introduit la stratégie Connaissances – Moyens d'action – Gouvernance – Opérations qui a donné but et logique au Programme. Cette stratégie solide, sous une forme légèrement modifiée, a également servi de base au Programme intersessions 2005-2008 présenté au Congrès de Bangkok.
- Il a été reconnu que le Programme avait apporté une contribution majeure aux principes et à la pratique du développement durable tout en intégrant pleinement les compétences fondamentales de l'UICN en matière de diversité biologique, d'écosystèmes et de conservation des espèces. En fournissant un cadre stable et convaincant pour la poursuite de la Mission de l'Union, ainsi qu'une meilleure structure et un meilleur fil conducteur pour le travail de l'organisation, il a créé une force unificatrice et une vision partagée.¹⁵

Sept domaines de résultats stratégiques 2001-2004

- 1) Gestion efficace et restauration des écosystèmes
- 2) Institutions, accords, processus et politiques
- 3) Mesures incitatives et financières
- 4) Partage équitable des coûts et des avantages
- 5) Évaluation de la diversité biologique et des facteurs socio-économiques pertinents
- 6) Systèmes de gestion de l'information et de communication
- 7) Direction et gestion efficaces, dynamiques et responsables de l'Union

La stratégie 'Connaissance – Moyens d'action – Gouvernance' de l'UICN

Connaissance : «L'activité première de l'UICN est d'enrichir, intégrer, gérer et diffuser les connaissances en matière de conservation.»

Moyens d'action : «Mais les connaissances seules ne suffisent pas. L'UICN les utilisera pour renforcer les capacités, les moyens d'action et la volonté des personnes afin de planifier, de gérer, de conserver et d'utiliser la nature et les ressources naturelles de manière durable et équitable.»

Gouvernance : «Quand les connaissances sont disponibles et que les populations sont en mesure de les utiliser, le moment vient de prendre les décisions les plus importantes – amélioration des lois, des politiques, des instruments économiques et des institutions – pour la conservation et l'utilisation équitables de la nature et des ressources naturelles.»

¹⁴ UICN (2002) : *UICN 2001. Le Programme de l'UICN : évaluation des progrès en 2001*. UICN Gland, Suisse et Cambridge, R.-U. Également, UICN (2003) : *Évaluation des progrès 2002 : le Programme de l'UICN*. UICN Gland, Suisse et Cambridge, R.-U.

¹⁵ Bruszt, G. ; Ammour, T. ; Claussen, J. ; Ofir, Z. ; Saxena, N.C. ; Turner, S. (2003) : *IUCN External Review, 2003*. IUCN – The World Conservation Union, Gland, Switzerland.

Toutefois, malgré les progrès réalisés dans la conception du Programme 2001-2004, nous reconnaissons qu'il est encore possible de l'améliorer. Le Secrétariat n'ignore pas les nombreuses préoccupations et y a répondu, en particulier par les améliorations apportées au Programme 2005-2008¹⁶ et la Réponse de l'UICN à l'Évaluation indépendante de 2003. Il est admis, par exemple, que :

- Le Programme n'a pas encore atteint tout son potentiel de moteur dynamique des choix et des activités programmatiques. Il doit consolider encore ses systèmes et sa capacité de suivi et d'évaluation et améliorer ses systèmes de gestion des connaissances.
- Il faut encore améliorer le sentiment d'appropriation et la compréhension du Programme à l'échelle de l'Union et il faut redoubler d'efforts pour renforcer le plus possible les synergies entre les éléments de l'UICN, ce qui suppose une plus grande participation des membres et des Commissions à la conception et à l'application du Programme.
- La stratégie Connaissance – Moyens d'action – Gouvernance a fourni une bonne orientation et un cadre cohérent à notre travail programmatique mais il serait bon d'agir pour que les liens entre les éléments de la stratégie soient plus explicites et pour identifier les usagers et les utilisations prévues.

Appliquer la stratégie Connaissance – Moyens d'action – Gouvernance pour obtenir des résultats : trois exemples brefs

Le Programme 2001-2004 était vu comme une expérience. Aujourd'hui, nous devons nous demander s'il a réussi à traiter la crise de l'extinction et l'intégrité des écosystèmes. Trois exemples illustrent comment nous avons appliqué la stratégie pour obtenir les résultats et faire progresser la vision et la Mission de l'UICN.

La Liste rouge de l'UICN : du sort du chameau de Bactriane à la CDB et à la CITES

Un des produits de connaissances les plus connus de l'UICN est la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées qui fournit les évaluations mondiales faisant autorité sur l'état des plantes et des animaux et qui est la bible de milliers de scientifiques, décideurs, étudiants, ONG et planificateurs dans le monde entier. La Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) collabore avec le *Consortium de la Liste rouge* qui comprend BirdLife International, NatureServe et le Center for Applied Biodiversity Science de Conservation International, afin de générer l'information et les analyses nécessaires à la production de la Liste rouge. L'UICN a publié des éditions mises à jour de la Liste rouge en 2002 et en 2003. Les données de 2003 montrent que quelque 12 259 espèces sont menacées d'extinction.

La Liste rouge apporte des contributions majeures à la gouvernance internationale de l'environnement – par exemple, à la CDB, à la CITES et à la Convention sur les espèces migratrices. Le Programme pour les plantes de la CSE a contribué à la Stratégie mondiale de la conservation des plantes adoptée par la CDB en 2002. La CSE a également fourni des données précieuses pour la CdP12 de la CITES, en 2002, qui fut une étape historique pour les espèces marines d'importance commerciale telles que le requin-pèlerin et le requin-baleine qui ont été inscrits à l'Annexe II. En collaboration avec TRAFFIC¹⁷, l'UICN a encouragé les participants à considérer la CITES comme un outil dans la panoplie de gestion durable des espèces sauvages et à fournir des incitations positives à la conservation et aux moyens d'existence durables.

¹⁶ Ce dernier est décrit dans l'Évaluation indépendante comme « un modèle exemplaire de planification intégrée, basée sur des réalités ». Bruszt *et al.* (2003) : *ibid.* p. 24

¹⁷ TRAFFIC : Réseau de suivi du commerce des espèces sauvages (UICN/WWF)

L'Agenda des aires protégées : plus que des points sur un planisphère

Pour contribuer aux connaissances sur les aires protégées, l'UICN a plus d'une corde à son arc. Les travaux de la CMAP sur les Catégories de gestion des aires protégées entamés il y a plus de 25 ans fournissent un ensemble de normes et de lignes directrices de notoriété universelle pour la gestion des aires protégées. Exemple de leur application : la publication conjointe UICN-PNUE de la *Liste des Nations Unies des aires protégées 2003* dont le projet a été présenté au V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN à Durban, en 2003¹⁸. L'UICN a obtenu une véritable victoire lorsque les 180 États membres de la CDB ont accepté officiellement, à la COP7, le système de Catégories de l'UICN comme base de l'établissement des rapports au niveau international.

Des progrès importants ont également été réalisés du point de vue du renforcement des capacités relatives aux populations et aux parcs. Le thème du Congrès : *Bénéfices par-delà les frontières*, a permis d'établir l'importance des aires protégées pour le développement durable. Il a attiré l'attention sur la nécessité de reconnaître les droits et responsabilités des populations autochtones et locales vis-à-vis de la gestion des aires protégées ainsi que le rôle des aires conservées par les communautés.¹⁹ En ce qui concerne les ODM, la recommandation du Congrès mondial sur les parcs sur la pauvreté et les aires protégées a souligné que les aires protégées doivent s'efforcer de réduire la pauvreté au niveau local et, du moins, de ne pas l'aggraver. De manière plus générale, l'UICN a contribué à renforcer les connaissances et les capacités concernant les dimensions 'parité hommes-femmes' et 'équité' des aires protégées à travers tout le réseau.²⁰

En tant qu'Union, nous devons collaborer avec de nombreux groupes d'intérêt différents si nous voulons améliorer la gouvernance des aires protégées. En 2002, nous avons inauguré un nouveau dialogue sur les mines et la diversité biologique avec l'International Council on Mining and Metals (ICMM), ce qui ne s'est pas fait sans controverse. L'UICN a néanmoins essayé de piloter le processus avec efficacité et transparence pour obtenir de réels avantages pour la conservation. Résultat : les 15 entreprises membres de l'ICMM et Shell ont annoncé en août 2003 qu'elles ne prospecteraient et n'exploiteraient plus de biens naturels du patrimoine mondial. C'est là une étape majeure sur la voie qui conduira le secteur privé à reconnaître les principes incarnés par le système des Catégories de gestion des aires protégées de l'UICN et plus précisément les dispositions concernant les aires protégées des Catégories I à IV.

¹⁸ Chape, S. ; Blyth, S. ; Fish, L. ; Fox, P. ; & Spalding, M. (2003) : *Liste des Nations Unies des aires protégées 2003*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni et PNUE-WCMC, Royaume-Uni.

¹⁹ Essentiellement grâce aux travaux d'un Groupe d'étude mixte CPEES/CMAP sur le « Thème des communautés autochtones et locales, de l'équité et des aires protégées » (TILCEPA).

²⁰ La Conseillère principale de l'UICN en matière de parité hommes-femmes a publié plusieurs ouvrages et formé des milliers de personnes aux techniques et aux stratégies d'intégration des questions de parité dans le travail de conservation, voir par exemple UICN (2001) : *In Search of the Lost Gender: Equity in Protected Areas*. UICN ORMA/Absoluto.

WANI : protéger les zones humides et gérer les services des écosystèmes

L'Initiative de l'UICN pour l'eau et la nature (WANI) illustre magistralement comment utiliser des approches pluridisciplinaires et pluriacteurs pour renforcer la diversité biologique, les moyens d'existence et les avantages économiques au sens large, grâce à une gestion améliorée des ressources d'eau. WANI, qui est devenue, en 2001, un plan d'action quinquennal, collabore avec des groupes d'intérêt dans 12 bassins hydrographiques, notamment le bassin El Imposible-Barra de Santiago à El Salvador, le Mékong au Viet Nam, le Niger au Mali et le Waza Logone au Cameroun.

L'initiative a été élaborée en collaboration étroite avec la CDDE pour créer des cadres de gouvernance et juridiques pour l'approche par écosystème,²¹ et avec les économistes de l'UICN pour justifier économiquement la gestion des zones humides.²² Il est crucial d'exprimer la valeur des zones humides en termes d'économie et de développement si l'on veut influencer sur les politiques de développement. Au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Cambodge, par exemple, l'UICN a aidé à démontrer la valeur des zones humides pour soutenir les moyens d'existence des populations rurales pauvres. Au Costa Rica et en Tanzanie, des évaluations économiques ont permis de dégager des mécanismes novateurs grâce auxquels les gouvernements et les communautés locales peuvent obtenir des ressources financières et utiliser le marché pour soutenir la conservation dans le bassin versant d'amont.

WANI a également contribué fortement à la gouvernance internationale en apportant ses enseignements au Forum mondial de l'eau et à d'autres plates-formes internationales. Notre participation à la 12^e session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable (CSD-12) en 2004, sur le thème «L'eau, l'assainissement et les établissements humains» a permis d'intégrer l'approche par écosystème à la gestion de l'eau, à promouvoir des outils garantissant l'approvisionnement durable d'eau et de produits issus de la diversité biologique des eaux douces pour les pauvres, et à encourager des mécanismes de financement novateurs pour payer les services des écosystèmes. L'UICN a également aidé la Convention de Ramsar sur les zones humides à établir des liens entre la conservation des zones humides et les questions plus générales du développement durable et de l'allègement de la pauvreté.

Ces exemples illustrent la vision et l'approche qui sous-tendent le Programme de l'UICN 2001-2004. Certes, il nous reste beaucoup à faire pour que les éléments clés de cette approche soient intégrés dans toutes les activités de l'UICN mais nous sommes convaincus que le cadre Connaissance – Moyens d'action – Gouvernance, qui recentre nos activités sur les compétences fondamentales de l'UICN et qui est un engagement ferme envers l'identité unique de l'UICN en tant qu'Union est le bon moteur pour réaliser les changements souhaités.

5. Innovations et transformation – construire sur la base des compétences fondamentales de l'UICN

Cette section présente quelques lignes de force dans le processus de changement de la gestion de l'UICN de ces quatre dernières années. La transition de l'UICN en une Union pour la communauté de la conservation d'aujourd'hui peut ne pas sembler assez rapide à beaucoup d'entre nous, mais elle se fait et nous pouvons en constater les résultats tous les jours et partout où nous regardons dans la famille de l'UICN. Cette section porte sur les innovations relatives au Secrétariat, aux Commissions, aux membres, à la gouvernance et aux finances de l'UICN.

5.1 Le Secrétariat de l'UICN

Depuis Amman, les changements apportés au Secrétariat de l'UICN ont cherché à aligner les structures et les ressources du Secrétariat (voir ajout 1 pour l'organigramme du Secrétariat) sur les nouvelles priorités programmatiques afin de mieux innover et de mieux appliquer le Programme de l'UICN.

De nouvelles structures de gestion pour un nouveau Programme. Depuis Amman, nous avons réaligné les structures de gestion de l'UICN pour mieux refléter le repositionnement du Programme. Le Directeur du Programme mondial est aujourd'hui responsable d'une équipe de planification et d'évaluation du Programme et de deux groupes

²¹ Dyson, M. ; Bergkamp, G. ; Scanlon, J. (eds) (2003) : *Flow. The Essentials of Environmental Flows*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.

²² Loth, P. (Ed) (2004) : *The Return of the Water: Restoring the Waza Logone Floodplain in Cameroon*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.

thématiques principaux : le Groupe des écosystèmes et des moyens d'existence et le Groupe des changements politiques et mondiaux. L'UICN a également nommé trois Conseillers principaux pour la parité, l'économie et les politiques sociales afin de stimuler et de diffuser l'expertise nécessaire à l'échelle de l'Union et de remplacer le modèle traditionnel de service à part pour les sciences sociales.

Le Groupe des stratégies institutionnelles – cap sur la communication avec nos membres et partenaires. Il est essentiel que l'UICN, en tant qu'Union, gère son Programme non seulement dans une optique technique et scientifique mais aussi d'un point de vue institutionnel, en particulier pour ce qui est du genre de services que ses membres attendent d'elle. Depuis Amman, nous avons consolidé et reconstruit diverses fonctions institutionnelles de l'UICN, sous la houlette du Directeur des stratégies institutionnelles, notamment les relations avec les membres et la gouvernance de l'UICN, les finances de la conservation et les relations avec les donateurs et le Groupe de la communication. Beaucoup de ces fonctions n'avaient jamais reçu le genre d'investissement requis pour faire de l'UICN une organisation de membres moderne.

Renforcer la structure régionalisée de l'UICN – nouveaux bureaux de l'UICN. Depuis Amman, l'UICN a ouvert huit nouveaux bureaux (dans certains cas, il s'agit de relocalisations), afin de renforcer sa présence dans le monde entier. Ce déploiement témoigne de l'intérêt qui va croissant pour la présence de l'UICN aux niveaux régional et national (voir la carte des bureaux de l'UICN dans le monde, dans le projet de Programme de l'UICN 2005-2008). Mais l'UICN n'a pas seulement établi de nouveaux bureaux régionaux et nationaux, elle a aussi renforcé les liens stratégiques entre les bureaux pour consolider ses réseaux mondiaux et donner à l'Union la visibilité nécessaire et les capacités de se faire entendre dans la politique mondiale de l'environnement. À cet égard, les liens entre Washington, Bruxelles, Bonn, Nairobi et Gland sont particulièrement importants, ainsi que la proximité de l'UICN aux institutions clés ayant un mandat politique mondial telles que le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial, les institutions des Nations Unies et l'influence croissante de la Commission européenne.

Renforcer la structure régionalisée de l'UICN

Le Centre UICN de coopération pour la Méditerranée a été ouvert à Malaga, Espagne, en 2001. Il s'agit du premier bureau de l'UICN établi sur la base d'une approche par écosystème. Il est actif au-delà du territoire national et traite des préoccupations environnementales particulières de la région méditerranéenne. Le Centre collabore avec les acteurs régionaux pour toute une gamme de questions relatives aux ressources et a noué d'excellents liens de travail avec le Programme, les Commissions et les membres.

Le Bureau régional pour l'Europe (BRE) a été déplacé à Bruxelles en 2002, et se propose de jouer un rôle important en influençant la politique environnementale au sein de l'Union européenne (UE) et ses incidences au-delà des États membres de l'UE mais aussi de soutenir les membres paneuropéens de l'UICN, soit plus de 350 membres. Le BRE a récemment élaboré l'initiative politique *Compte à rebours 2010*, en réponse aux objectifs de l'UE et du SMDD en matière de diversité biologique en vue d'aider à mettre sur pied une action concrète de sauvetage de la diversité biologique, en Europe. Dans la région, les Balkans sont considérés comme une grande priorité et il est prévu d'y ouvrir un bureau de projet dans un proche avenir.

Le Bureau de liaison de Beijing en Chine a été inauguré en 2002. Avec une population en croissance rapide, qui dépasse aujourd'hui le milliard d'habitants, et une économie qui se développe rapidement, l'empreinte écologique de la Chine devrait être gigantesque dans les années à venir. La Chine se positionne sur un certain nombre de questions relatives à l'économie, au commerce et au développement durable et tente de se doter d'une capacité interne de traitement de ces questions. L'UICN a de nombreuses occasions de jouer un rôle stratégique à cet égard.

Le Bureau régional de WESCANA. Autre transition attendue depuis longtemps, le Bureau a été inauguré en avril 2004 à Amman, en Jordanie ouvrant un nouveau chapitre de l'engagement de l'UICN auprès des membres et acteurs de la région. L'inauguration du Bureau de WESCANA a coïncidé avec un Forum régional de la conservation réussi, dont le Bureau national jordanien pour l'UICN, à Amman, a été l'un des hôtes.

Des bureaux nationaux en Tanzanie et en Mauritanie ont également été ouverts durant cette période intersessions. Ils apporteront un appui de base au portefeuille d'activités de l'UICN dans la région qui est en train de s'étoffer.

La mission d'observateur permanent de l'UICN auprès des Nations Unies a été établie et fonctionne, pour le moment, à temps partiel, établissant la présence importante de l'UICN lors de réunions clés des Nations Unies et permettant à l'UICN d'intervenir sur des événements et des questions intéressant l'UICN à différents moments de l'année.

La Politique mondiale des ressources humaines de l'UICN. Le Conseil a mis la dernière main à la Politique mondiale pour les ressources humaines, étape historique pour l'amélioration du cadre de ressources humaines de l'UICN. La politique approuvée par le Conseil reflète la nécessité et la difficulté de gérer notre ressource la plus importante – les personnes qui vivent et travaillent dans plus de 50 pays. Nouveau règlement du personnel de l'UICN, la Politique contient les conditions générales d'emploi du personnel du Secrétariat de l'UICN dans le monde entier. Elle sera revue au moins tous les quatre ans afin d'être maintenue conforme aux Statuts et aux tendances nouvelles de la gestion des ressources humaines. Un Manuel de procédures relatif aux ressources humaines a également été conçu et tous les bureaux régionaux sont en train de mettre à jour leurs conditions d'emploi. Suite à l'initiative de la CSE qui a commandé une «étude du bénévolat», le Conseil a entamé une étude visant à mieux comprendre et soutenir le rôle et l'apport des bénévoles dans la famille de l'UICN.

Le Fonds 3I-C : investir dans l'avenir. L'UICN a établi un petit fonds, qui porte le nom de Fonds 3I-C, pour catalyser l'Innovation, promouvoir l'Intégration, générer des Informations et stimuler la Communication. Ce fonds permet d'attribuer CHF 250 000 à des projets axés sur l'avenir qui s'appuient généralement sur des idées émergeant des programmes et Commissions de l'UICN. Les projets 3I-C doivent être proposés par des groupes, faire intervenir les programmes thématiques mondiaux, les programmes des Commissions et les programmes régionaux, viser des résultats clairs et scientifiquement crédibles qui peuvent être communiqués à des publics clés et qui ont la capacité d'attirer des investissements de donateurs et de partenaires. À ce jour, 12 projets ont été financés et chacun apporte au Programme de l'UICN de nouvelles idées et une nouvelle énergie.

Projets 3I-C 2001–2004

- Allègement de la pauvreté et conservation
- Faire travailler le commerce pour la conservation
- L'UICN et le NEPAD²³
- Les industries extractives et la biodiversité
- L'UICN et la certification
- L'utilisation durable des espèces et des écosystèmes
- Lancement d'un Programme de l'UICN en Asie centrale
- Faire participer le secteur privé : une Stratégie de l'UICN
- Le Fonds climat de l'UICN
- Gestion des connaissances : Stratégie de l'UICN pour l'avenir
- Le principe de précaution : enseignements
- Ateliers de synthèse du 3^e Congrès mondial de la nature

Un autre pas vers la régionalisation et la décentralisation. Durant la période du rapport l'UICN a fait un autre pas sur la route de la régionalisation et de la décentralisation (R&D). L'Évaluation de la R&D, réalisée en 2002, a examiné les systèmes de gestion du Secrétariat de l'Union et a cherché, en particulier, à améliorer l'efficacité des procédures et mécanismes d'interaction et de collaboration entre les régions et le centre. Bien des recommandations de l'Évaluation ont déjà été incorporées dans notre agenda de changement de la gestion, mais il reste une tâche fondamentale à accomplir : préparer, pour l'avenir, la stratégie et la structure programmatiques de l'UICN aux niveaux régional et national. La prochaine étape du processus d'évaluation de la R&D commencera dès après le Congrès de Bangkok.²⁴

²³ NEPAD : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

²⁴ D'autres informations sur le processus de R&D sont contenues dans la section relative aux membres et à la gouvernance.

Transformer la communication à l'UICN pour le 21^e siècle. Une des faiblesses les plus souvent citées de l'UICN tient à l'impact et à la visibilité de sa communication. Pour y remédier, l'UICN a entièrement remodelé ses systèmes de communication et d'information en adoptant de nouvelles méthodes de gestion pour relier plus efficacement le personnel du programme et de la communication et a mis en place une nouvelle génération de « communication virtuelle ». En 2002, le nouveau concept du site Web a amélioré la visibilité de l'UICN, ce qui s'est traduit par une augmentation importante du nombre de visites sur le site Web (de 180 000 par mois en 2001 à 1 500 000 par mois en 2004). La visibilité a aussi bénéficié de la mise en place d'un nouveau système mondial de publication de nouvelles. De nouveaux partenariats avec les membres et différentes alliances sont également en train de changer les capacités et l'influence de l'UICN.

Gestion des connaissances : investir dans l'avenir des fonctions fondamentales de l'UICN. L'UICN se décrit souvent comme une « organisation fondée sur les connaissances ». Toutefois, ce que signifie « connaissances » et comment les connaissances sont générées, diffusées, assimilées et utilisées n'est pas toujours très clair. En 2004, l'UICN a commandé une Évaluation de la gestion des connaissances à l'un de ses membres, l'Institut international pour le développement durable. Cette évaluation nous fournira un instrument systématique et stratégique pour évaluer le rôle futur de l'UICN et les produits/services dans ce domaine. Depuis deux ans, les membres et les Commissions de l'UICN proposent, avec insistance, un rôle plus ambitieux pour l'UICN, celui de facilitateur, coordonnateur, fournisseur et chef de file pour les connaissances sur la conservation (voir encadré ci-dessous).

Intégrer les connaissances à travers l'Union : les Commissions de l'UICN explorent l'horizon de l'UICN virtuelle

ECOLEX – un service d'information sur le droit de l'environnement. Il s'agit d'une initiative conjointe de l'UICN, du PNUE et de la FAO qui se propose de renforcer les capacités à l'échelle mondiale en fournissant la source d'information sur le droit de l'environnement la plus exhaustive possible. La version améliorée d'ECOLEX a été présentée à la Conférence générale de la FAO en 2003 et elle est gérée par le Centre du droit de l'environnement de l'UICN à Bonn.

Service d'information sur les espèces (SIS). Il fournira des informations scientifiques interconnectées sur les espèces, les habitats et les écosystèmes. Le SIS est en train d'être mis au point par la CSE, en collaboration avec le personnel du Secrétariat et avec un groupe d'organisations de la conservation et d'entreprises de technologie de l'information.

Le Réseau d'apprentissage pour les aires protégées (PALNet) – un instrument de gestion des connaissances interactif basé sur Internet, qui s'adresse aux administrateurs et aux acteurs des aires protégées et leur permet d'échanger leur expérience et de renforcer leurs capacités. Cet instrument est en train d'être élaboré par la CMAP, en collaboration avec beaucoup de nos membres et partenaires.

Une nouvelle stratégie pour le secteur privé. En 2003-2004, nous avons élaboré une nouvelle stratégie sur la participation du secteur privé pour orienter et piloter notre collaboration avec le monde des affaires, dans l'optique de la Mission de l'UICN. Depuis quelques années, des entreprises contactent l'UICN dans le but d'établir une collaboration sur un certain nombre de questions relatives à l'environnement et à la conservation. De plus en plus d'entreprises reconnaissent que ces questions ont un rôle de plus en plus important à jouer dans une stratégie d'entreprise à long terme. De même, beaucoup de gouvernements et d'ONG membres de l'UICN considèrent le secteur privé comme un acteur essentiel dans leurs efforts de conservation de la nature et de promotion de moyens d'existence durables. Pour élaborer la stratégie pour le secteur privé, nous avons réalisé une enquête auprès de nos membres et nous avons scruté notre interaction avec le monde des affaires, nous avons déterminé les possibilités et les enjeux issus de l'intérêt croissant que le secteur privé porte au développement durable et nous avons élaboré des principes et critères pour régir nos relations avec le monde des affaires.

Suivi et évaluation – renforcer l'efficacité de l'UICN. Les systèmes de suivi et d'évaluation de l'UICN dont le but est d'améliorer l'efficacité des projets, des programmes et de l'organisation dans son ensemble sont devenus une ressource principale pour les gestionnaires de l'UICN. Il ressort d'une méta-analyse de la qualité des évaluations de l'UICN que nous réalisons beaucoup plus d'évaluations (environ 50 par année) que d'autres organisations. La question est de savoir comment faire davantage porter l'accent sur la qualité de nos systèmes de rétroinformation et améliorer l'apprentissage à l'échelle de l'Union en associant plus clairement le suivi et l'évaluation aux DRS et aux résultats de l'organisation.

Responsabilité sociale de l'UICN. Durant la période intersessions écoulée, l'UICN s'est interrogée sur sa propre empreinte écologique et sa responsabilité institutionnelle. Un groupe de travail, placé sous l'autorité du Directeur des stratégies institutionnelles, a commencé à recueillir des données sur les pratiques en vigueur, de l'utilisation du papier et des émissions de dioxyde de carbone jusqu'aux droits de l'homme. Cette étude servira de base à un plan d'action institutionnel officiel et abordera la question de savoir comment l'UICN peut rendre compte, à l'avenir, de ses propres impacts sur l'environnement. Une expérience récente menée au Siège par l'intermédiaire d'Internet, dans le but de calculer les émissions de dioxyde de carbone que nous produisons chaque fois que nous prenons l'avion, d'en rendre compte et de les compenser en investissant dans des projets de développement durable, a obtenu une réponse positive. Nous espérons élargir l'expérience à l'ensemble du Secrétariat un peu plus tard dans l'année. Le Secrétariat a également fait des efforts considérables pour que les trois grandes plates-formes événements de l'UICN – le SMDD, le Congrès mondial sur les parcs et le Congrès mondial de la nature – soient plus «écologiques».

Nomination d'un vérificateur interne et d'un avocat-conseil. Pour la première fois de son histoire, l'UICN a nommé un avocat-conseil, en août 2003, qui apporte désormais un avis juridique à l'ensemble de l'organisation sur toute une diversité de sujets, notamment les lois et règlements, la gouvernance et les relations avec des tiers, conformément aux Statuts et au Règlement de l'UICN. Le poste d'avocat-conseil a récemment été fusionné avec la fonction statutaire de Conseiller juridique, entraînant un élargissement des responsabilités de l'avocat-conseil afin d'inclure un appui juridique aux éléments de l'UICN pour une plus vaste gamme de questions statutaires et de gouvernance.

Le Directeur général a également nommé un Vérificateur interne chargé de donner un avis sur l'intégrité financière des activités de l'UICN au moyen d'évaluations indépendantes, systématiques et périodiques de toutes les activités principales. La fonction de Vérificateur interne donne au Comité des finances et des audits du Conseil l'assurance que les fonds des membres et des donateurs sont bien administrés, avec responsabilité, probité et prudence.

5.2 Les Commissions de l'UICN

Depuis toujours, les Commissions sont un des éléments les plus stables de l'UICN. Pour certaines, on peut y voir un signe de stagnation, mais pour d'autres, cela dénote une valeur constante. Et comme c'est bien souvent le cas, il y a du vrai dans les deux propositions. L'UICN sans ses Commissions ne serait pas l'UICN et cependant, si rien ne change dans les relations entre l'Union et ses Commissions, il se pourrait qu'un jour il n'y ait plus d'UICN. Les Commissions étant le principal réseau de connaissances de l'Union, et à bien des égards des plates-formes vitales pour l'élaboration de normes dans le domaine de la conservation, il est essentiel qu'elles disposent d'un plan d'action positif pour leur évolution future. Je suis très heureux de pouvoir dire que, du point de vue du Directeur général, un processus stimulant et riche de possibilités s'est mis en place depuis 10 mois. Plusieurs progrès importants ont été réalisés, en particulier à travers la réunion du Groupe consultatif de Bossey en juin 2003²⁵ et l'Évaluation des Commissions de 2004²⁶, en vue de repenser le rôle des Commissions dans le contexte général de l'Union, leur gouvernance et leurs relations avec le Secrétariat - y compris leur rôle en tant que réseau de connaissances.

Les Commissions et le Programme unique. La décision, prise d'un commun accord, d'admettre qu'il n'y a qu'*«un seul programme»* à l'UICN, approuvé par les membres au Congrès mondial de la nature, dans le cadre duquel le Secrétariat et les Commissions évoluent, un seul processus stratégique pour concevoir le Programme et un seul système de responsabilité pour exercer le suivi et la gestion du Programme, a été l'une des avancées les plus décisives vers l'instauration de liens plus étroits entre les Commissions et le Programme.

L'Évaluation des Commissions en 2004 et le nouveau contrat social. L'Évaluation des Commissions en 2004, commandée conjointement par le Directeur général et les six Présidents des Commissions a joué un rôle pionnier à de nombreux égards. Pour la première fois, les six Commissions ont été évaluées simultanément à l'aide d'un cadre commun : on a pu ainsi réfléchir à la pertinence, à l'efficacité et au rendement des Commissions en tant que groupe ainsi qu'à leur positionnement du point de vue des initiatives qui façonnent l'action mondiale pour la conservation. L'Évaluation a fait rapport sur toute une gamme de sujets tels que les mandats des Commissions, leur rôle de chefs

²⁵ Dublin, H. ; Futrell, W. ; Hesselink, F. ; Rani Mumtaz, K. ; Sandbrook, R. (2003) : *Report of the Consultative Group on Commissions*. Château de Bossey 11-15 April 2003. IUCN – The World Conservation Union, Gland, Switzerland.

²⁶ Whyte, A. & Ofir, Z. (2004) : *Évaluation indépendante des Commissions de l'UICN. Rapport résumé*. UICN – Union mondiale pour la nature, Gland, Suisse.

de file, la communication et les finances et a présenté dix recommandations relatives à leur avenir (voir encadré ci-dessous).

Dix recommandations de l'Évaluation des Commissions en 2004

1. Mieux circonscrire le mandat de chaque Commission avec un ensemble d'objectifs spécifiques.
2. Concevoir un cadre commun d'établissement des rapports écrits des Commissions au Conseil.
3. Élaborer une politique visant à fournir un appui suffisant aux Présidents des Commissions.
4. Revoir le rôle statutaire des Vice-présidents des Commissions.
5. Renforcer le rôle des Commissions en tant que fournisseurs des connaissances au sein de l'UICN.
6. Améliorer la coordination des ressources financières pour les Commissions.
7. Produire des plans intersessions pour les Commissions avec des objectifs et faire rapport sur les résultats.
8. Intégrer les Commissions dans le système de suivi et d'évaluation de l'UICN.
9. Dans le programme de chaque Commission, renforcer la parité hommes-femmes.
10. Entreprendre des évaluations pour renforcer la capacité de travail des Commissions sur la question pauvreté-environnement.

Collaboration entre le Secrétariat et les Commissions – partenaires pour l'innovation. Depuis Amman, on peut constater quelques excellentes innovations en matière de collaboration entre les Commissions de l'UICN, le Secrétariat et les membres et/ou entre les Commissions elles-mêmes qui sont le reflet de véritables synergies créatives entre différents éléments de l'Union et de l'efficacité du travail en commun. Quelques-unes de ces innovations sont mentionnées ici et donnent une bonne idée du potentiel pour de futures initiatives conjointes.

Collaboration Secrétariat-Commissions : partenaires pour l'innovation

CEC – élaboration du concept de «Réseau d'apprentissage de l'UICN pour la conservation mondiale», une plate-forme virtuelle pour l'utilisation des divers produits de l'UICN fondés sur les connaissances afin de renforcer les capacités en ligne, destinée aux professionnels en milieu de carrière.

CPEES – production d'un rapport bimensuel à destination du public *PASSERELLES entre le commerce et le développement durable*, avec l'ICTSD, sur le commerce et les ressources biologiques, qui couvre, pour 1200 souscripteurs²⁷, des événements clés intéressant la communauté du commerce et de la conservation.

CDDE – lancement de «l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN» à Shanghai, Chine en 2003, pour servir de forum et de réseau de collaboration entre des universités en vue de renforcer le domaine du droit de l'environnement.

CSE – publication d'éditions mises à jour de la Liste rouge des espèces menacées en 2002 et 2003 qui ont mis en vedette à la fois l'érosion de la diversité biologique et l'UICN et qui comprennent des catégories et critères plus conviviaux dont la préparation a duré quatre ans.

CMAF – hôte du V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN à Durban, Afrique du Sud, en septembre 2003, auquel ont assisté 3000 délégués de 157 pays. Il s'agissait d'un effort majeur d'appel de fonds et d'organisation.

CGE – élaboration de lignes directrices sur la restauration des écosystèmes, ce qui est vital pour la Mission de l'UICN et constitue l'une des priorités du Programme de l'UICN.

L'UICN a confirmé, une fois encore, le rôle central que jouent les Commissions en tant que réseaux de connaissances et organes fixant les normes en matière de conservation internationale mais a reconnu qu'il fallait un nouveau contrat social pour renforcer leur place au sein de l'Union dans les années qui viennent. Un dialogue, entamé en 2003, a laissé entrevoir la promesse d'une nouvelle ère pour le rôle et la gouvernance des Commissions ainsi que pour leurs relations avec d'autres éléments de l'UICN. La construction des compétences fondamentales de

²⁷ Parmi les souscripteurs, il y a des délégués dans les enceintes commerciales, des représentants du monde de l'université, des organisations internationales gouvernementales et des ONG.

L'UICN en matière de connaissances sur la conservation sera une plate-forme majeure pour les Commissions durant les quatre prochaines années.

5.3 Membres et gouvernance

L'avenir que beaucoup voient pour l'UICN est axé sur un engagement plus ferme avec les membres et sur l'aptitude de l'UICN à mobiliser le pouvoir des membres en faveur de la conservation, du niveau mondial au niveau local. En 10 à 20 ans, l'UICN a fait beaucoup de progrès (voir le tableau : *20 ans d'UICN : quelques indicateurs utiles*, pour un aperçu du processus de transformation) mais elle ne remplit ni son potentiel ni les attentes de ses membres et partenaires. En profitant d'un contexte porteur, l'UICN a entrepris diverses initiatives pour stimuler le recrutement de membres afin de mieux remplir sa Mission.

Nouvelle stratégie relative aux membres et site Web. Une nouvelle stratégie de l'UICN relative aux membres a été terminée et fixe les objectifs qui orienteront les travaux de l'UICN concernant les membres dans les deux prochaines périodes intersessions. Le but général est le suivant : *«faire naître un mouvement pour la conservation informé, compétent, interconnecté et extrêmement influent, en mesure de réaliser la vision et de remplir la Mission de l'UICN.»* La stratégie contient des directives pour tout le personnel du Secrétariat en vue de renforcer l'interaction entre l'UICN et ses membres. Un site Web spécial a été créé pour tenir les membres informés des activités de l'UICN, contribuer à l'établissement de réseaux et promouvoir de nouvelles adhésions.

Appui aux Comités nationaux et régionaux – un nouveau Fonds. Les Comités nationaux et régionaux de l'UICN ont pour objet de faciliter la coopération entre les membres et leur participation au Programme et à la gouvernance de l'UICN. Depuis Amman, deux nouveaux Comités régionaux – méso-Amérique et Asie de l'Ouest – ont été reconnus par le Conseil, ainsi que 15 Comités nationaux. L'Union a maintenant cinq Comités régionaux et 60 Comités nationaux. Depuis Amman, le Secrétariat a créé un Fonds pour les membres qui apporte une assistance financière, par l'intermédiaire des bureaux régionaux, afin de contribuer aux réunions bisannuelles de tous les Comités régionaux.

La liste de rescision. Au Congrès d'Amman, en octobre 2000, 16 États membres se trouvaient sur la liste de rescision. Grâce aux travaux d'un Groupe d'étude spécial chargé de préparer des plans d'action pour éviter de perdre des membres, 10 États membres ont réglé leurs cotisations et ont été retirés de la liste. Conscient des difficultés de paiement et de l'importance de conserver les États membres, le Secrétariat a conçu des procédures, approuvées par le Conseil. Elles pourront être appliquées pour ne pas perdre les États membres qui rencontrent des difficultés exceptionnelles échappant à leur contrôle.

Augmentation du nombre de membres de l'UICN. En avril 2004, l'UICN avait 1035 membres dans 141 pays, dans toutes les régions statutaires, bien que la répartition géographique des membres soit inégale.²⁸ Durant la présente période intersessions, l'UICN a accueilli 23 nouveaux membres. Des événements tels que le SMDD et le Congrès mondial sur les parcs ont aidé à susciter de l'intérêt pour l'adhésion à l'UICN en 2002 et en 2003. C'est en décembre 2003 que l'UICN a admis son millième membre.

Malgré les efforts que nous déployons pour rester en contact avec les membres, à travers toute l'Union, nous reconnaissons que beaucoup de membres ainsi que des Comités nationaux et régionaux sont mal informés de la valeur de l'Union et de l'intérêt d'être membres. Il y a encore beaucoup à faire pour transmettre la notion du sens véritable du mot UNION et le Secrétariat continuera d'appliquer les nombreuses recommandations générées par les évaluations de l'UICN durant la présente période intersessions.

- *Gestion des connaissances sur les membres* : le Secrétariat rassemble actuellement des informations sur les intérêts, les capacités et les compétences des membres. L'UICN pourra, avec cette information, établir de meilleurs profils des membres afin d'élaborer ses futurs plans de recrutement et autres stratégies pertinentes en matière d'interaction et pour faciliter une plus grande participation des membres à la conception et à la mise en œuvre du Programme.
- *Régionalisation et décentralisation des services de liaison avec les membres* : ce processus suppose la restructuration et la décentralisation de tâches qui concernent l'administration des membres, le recrutement et la participation ainsi que l'autonomisation de correspondants régionaux pour les membres.

²⁸ Il y a eu 106 retraits de membres de l'UICN entre 2001 et 2003.

- *Faciliter une plus grande participation des membres à la conception et à la mise en œuvre du Programme.* Il convient de mettre au point des plates-formes de consultation et de collaboration plus efficaces au sein de l'UICN. Le fonctionnement des Comités régionaux et nationaux doit être revu avec les membres et des rôles et tâches plus efficaces identifiés pour contribuer au cycle de programme global de l'UICN.

Toutes les mesures qui précèdent sont importantes mais il est clair que nous devons nous efforcer d'infléchir plus fondamentalement la stratégie du Programme de l'UICN. Malgré la loyauté des membres qui n'a jamais faibli, on ne saurait considérer les membres de l'UICN comme chose acquise. Depuis trois ans, nous avons perdu plus de 100 membres. Peut-être est-ce la conséquence de fluctuations normales que connaissent les organisations mais il ne fait aucun doute que dans 5 à 10% des cas, l'intérêt d'appartenir à l'Union et de travailler avec elle n'était pas suffisamment clair pour rester membre. Durant les quatre prochaines années, j'espère que nous pourrions commencer à changer les mentalités au sein de l'UICN – celles du personnel et celles des membres – et qu'un jour, le U d'Union deviendra le fil conducteur qui déterminera le parcours du Programme de l'UICN.

Améliorer la gouvernance de l'UICN pour le 21^e siècle. La légitimité de l'UICN, organisation moderne composée de membres, prend racine dans les structures et processus qui incarnent les principes de la bonne gouvernance – intégrité, responsabilité, transparence, participation et subsidiarité. Au fil des ans, diverses études ont demandé à l'UICN de réfléchir à l'efficacité et à la rentabilité de sa gouvernance interne. Le Groupe d'étude sur la gouvernance, créé après Amman et composé de représentants du Conseil de l'UICN, a reçu pour mandat d'étudier les questions de gouvernance et de recommander des réformes au Conseil et au 3^e Congrès mondial de la nature de l'UICN. À l'issue d'un processus intégré et transparent qui a duré environ trois ans, le Groupe d'étude a terminé ses travaux. Le Conseil a élaboré un ensemble de propositions ambitieuses pour approbation par le Congrès de Bangkok :

- Réformer le Congrès mondial de la nature
- Améliorer l'efficacité du Conseil
- Améliorer la responsabilité des Commissions de l'UICN
- Renforcer le rôle et les structures de la gouvernance régionale

Les recommandations ont été approuvées par l'Évaluation indépendante de 2003 et par le Conseil de l'UICN à sa 60^e réunion, en mars 2004. Si elles sont approuvées par le Congrès, elles permettront à l'Union de progresser avec confiance, durant la prochaine période intersessions, sur quatre grands axes de gouvernance et de faire un nouveau pas en avant en vue de réaliser son potentiel unique de démocratie internationale de l'environnement pour le 21^e siècle.

5.4 Finances et donateurs

Depuis Amman, les systèmes de gestion financière de l'UICN ont été remaniés de fond en comble, et j'ai le plaisir de pouvoir dire que ces innovations, dirigées par le Chef des finances et ses collègues à l'échelle de toute l'UICN, ont amélioré la stabilité, l'efficacité et la responsabilité financières de l'UICN. L'Évaluation indépendante de 2003 a félicité l'UICN pour la qualité de sa gestion financière. Les sections qui suivent décrivent plusieurs améliorations qui démontrent qu'il y a bien longtemps que la situation financière de l'UICN n'avait pas atteint un aussi bon équilibre. Il n'y a pas lieu pour autant de pavoiser mais nous pouvons élaborer nos stratégies futures en étant sortis de l'état de crise.

Chiffre d'affaires 1999-2003. Dans la période quadriennale de 1999 à 2003, le revenu de fonctionnement de l'UICN est passé de CHF 91,2 millions à CHF 102,2 millions (+12%), tandis que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de CHF 88,9 millions à CHF 96,6 millions (+8,6%). Ces augmentations reflètent la croissance des fonds non affectés issus des accords-cadres ainsi qu'une augmentation du revenu affecté à des projets particuliers.²⁹

Renforcer la diversification des donateurs. La diversification des donateurs se poursuit. En 1996, 89% des contributions provenaient de sept donateurs seulement tandis qu'en 2003, 89% des contributions proviennent de 14 donateurs. La diversification reste un objectif qui vise à atténuer le risque de dépendance excessive par rapport à l'aide publique au développement ou à tel ou tel donateur.

Un meilleur équilibre entre le revenu non affecté et le revenu affecté. Les fonds non affectés provenant des accords-cadres ont pratiquement doublé depuis 1999. Entre 2001 et 2004, l'UICN a négocié six accords-cadres généraux avec de grands bailleurs de fonds gouvernementaux pour une application réussie du Programme.

²⁹ En 2004, le chiffre d'affaires annuel devrait être égal ou supérieur à celui de 2003, avec une prévision de revenu total d'environ CHF 100 à 110 M. Des prévisions révisées seront mises à disposition en novembre 2004.

Principaux donateurs de l'UICN

ACDI :	Agence canadienne de développement international
DANIDA :	Agence danoise de développement international
DGIS :	Direction générale pour la coopération internationale, Pays-Bas
NORAD :	Agence norvégienne pour la coopération au développement
DDC :	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
SIDA :	Agence suédoise pour le développement international
États-Unis :	Département d'État

Investir dans les Régions, renforcer les ressources thématiques mondiales. Durant la période intersessions, nous avons pu augmenter les attributions générales aux bureaux régionaux (y compris aux nouveaux bureaux régionaux de Bruxelles et d'Amman), établir un fonds modeste mais important pour les réunions des Comités régionaux et investir dans la mise en place et/ou le renouvellement d'un certain nombre de programmes thématiques mondiaux (par exemple, pour le milieu marin; la gestion des écosystèmes; les politiques, la biodiversité et les accords internationaux). La création du Fonds 3I-C afin de promouvoir une réflexion novatrice a constitué une autre ressource pour les administrateurs de programme de toute l'Union.

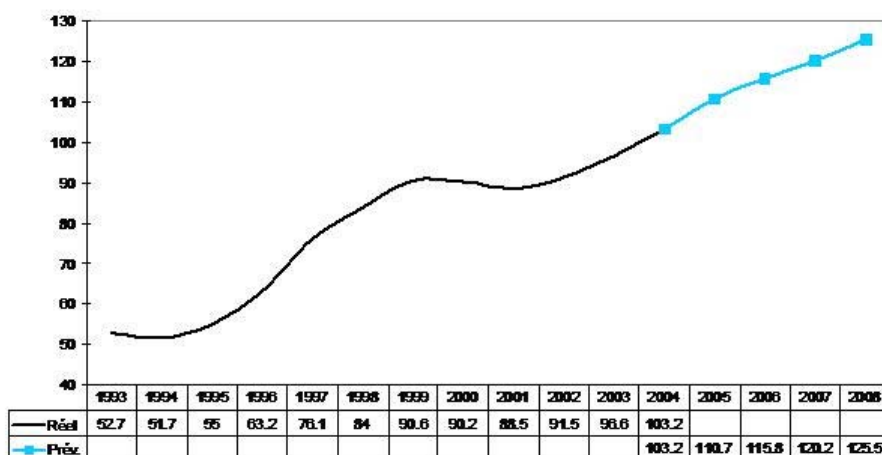
Amélioration des réserves et de la gestion des risques. Grâce à une stratégie d'investissement prudente, le Fonds UICN³⁰ a vu sa valeur augmenter, pour passer de CHF 5,7 M à la clôture de l'exercice 1999 à CHF 6,2 M à la clôture de l'exercice 2003, malgré les conditions d'investissement très défavorables qui ont régné ces dernières années. Ces réserves institutionnelles sont encore faibles mais elles représentent une amélioration marquée par rapport à la position volatile de l'UICN autrefois.

Amélioration du recouvrement des cotisations de membres impayées. Les factures impayées en 2003 représentaient 18% du montant facturé, à comparer avec 32% en 1999. Le total des cotisations impayées s'élève à CHF 4,1 M, à comparer à CHF 6,0 M à la clôture de l'exercice 1999. La situation des impayés reste perturbante, du point de vue du financement de l'UICN mais aussi en tant qu'indicateur de l'appui des membres.

Afin de garantir la stabilité financière de l'Union à l'avenir, il importe de maintenir l'équilibre obtenu durant la période intersessions écoulée entre les fonds non affectés et les fonds affectés, conformément à la stratégie proposée au Congrès d'Amman. La qualité des projets nécessite un investissement initial durant les phases d'élaboration et de négociation qui peut rarement être financé par des fonds affectés. Tenant compte des tendances de croissance passées du financement non affecté et de la réaction positive des donateurs aux orientations stratégiques récentes et à la gestion améliorée de l'Union, le Plan financier pour 2005-2008 propose une augmentation annuelle moyenne d'environ 5% comme prévision la plus réaliste. Dans ce scénario, le chiffre d'affaires total devrait atteindre CHF 126 millions à la fin de 2008.

³⁰ Le Fonds UICN est le résultat de la fusion entre le Fonds immeuble du Siège et le Fonds mondial pour la conservation.

Chiffre d'affaires 1993-2003 et prévisions 2004-2008 (millions CHF)



1

6. Conclusion : si vous aviez le choix, que souhaiteriez-vous pour l'UICN? Réflexion sur la direction d'une Union

Durant les trois ans de mon mandat de Directeur général de l'Union, on m'a souvent posé cette question et des questions semblables. Il est tentant de conclure ce rapport en proposant une vision personnelle de l'UICN en 2010 ou même 2048 lorsqu'elle célébrera son centenaire. Dans la bonne tradition de l'UICN, il en résulterait très probablement un changement rapide de direction car s'il est une chose que les organisations de membres n'aiment pas c'est que leur directeur les coiffe au poteau.

Exercer la direction d'une Union qui compte 1000 membres, six Commissions avec 10 000 membres, un personnel de Secrétariat mondial de plus de 1000 employés et plus de 80 donateurs investissant près de CHF 100 millions par an est un défi intéressant, pour dire le moins. Le dilemme commence lorsqu'il s'agit de savoir vers qui se tourner pour comprendre ce qui a été décidé autrefois. À l'UICN, il semble parfois que même le passé – que tout un chacun pourrait considérer comme le lieu des questions réglées – reste contesté. Et vers qui se tourner pour avoir une idée de ce que les membres et partenaires de l'UICN souhaiteraient que l'UICN soit à l'avenir? Naturellement, nous avons tous notre propre réponse et nous savons tous qu'elle diffère de celle de la personne assise à côté de nous à l'Assemblée générale.

Certains ont dit que l'UICN était une entité impossible à gérer – sans parler de la diriger. Mais alors comment expliquer qu'en quelque 56 ans l'idée de l'UICN n'a pas seulement survécu mais a prospéré et réussi bien au-delà des rêves les plus fous de ses membres fondateurs? Le tableau ci-dessous donne quelques indicateurs de cette évolution remarquable depuis 20 ans.

20 ans d'UICN : quelques indicateurs utiles			
Thème	1984	2004	Commentaires
Membres	528	1035	Élaboration d'une nouvelle stratégie relative aux membres
Cotisations (millions CHF)	1,8	9,1	
Nombre total de résolutions	341	788	Un corpus général de politiques sur l'environnement et de résultats pour la gouvernance
Programme	Rédigé par des experts et ad hoc	Concept participatif	Un unique Programme axé sur les résultats pour le Secrétariat et les Commissions
Commissions	6	6	Contrat social en devenir avec les Commissions
Nombre de membres des Commissions³¹	3000	11 158	
Bureaux régionaux	0	9	Plus grande régionalisation et décentralisation du Secrétariat
Comités régionaux	0	5	
Comités nationaux	0	60	Plus grande collaboration entre les membres
Revenu³² (millions CHF)	10	102	Multiplié par 10 en 20 ans
Dépenses³³ (millions CHF)	9	96	
Rapport des cotisations aux fonds levés pour la conservation	1 :4	1 :10	Aujourd'hui, CHF 1 versé en cotisation permet de lever 10 fois ce montant pour la conservation

En essayant de comprendre comment on peut réussir à diriger l'UICN, il est essentiel de ne pas oublier que l'existence de l'Union repose sur un idéal qui n'a jamais été perdu en plus d'un demi-siècle de transformations, de perturbations et de changements nombreux de direction. Le fait que l'UICN soit une Union, composée de membres volontaires, travaillant ensemble dans un but commun et dans un monde divers, avec une gouvernance démocratique, une Union qui nous appartient à nous qui contribuons à ses travaux et qui est donc responsable devant nous tous, quelle que soit notre puissance politique ou économique, a peut-être plus à voir avec la longévité de l'Union qu'un produit ou une réalisation historique quelconque.

L'UICN a réussi à devenir l'Union du mouvement mondial pour la conservation. Au cœur même de son succès, il y a sa capacité de fournir à des membres divers des services, des produits et des plates-formes que seule une Union est en mesure de fournir :

- **Connaissances.** Depuis le début des Commissions, premiers réseaux mondiaux de connaissances sur la conservation, jusqu'au rôle pionnier joué par l'UICN pour rassembler le Nord et le Sud, le développement et l'environnement, autour des principes énoncés dans la *Stratégie mondiale de la conservation* puis, plus tard, dans *Sauver la Planète* (ce qui a résulté en un déplacement fondamental des travaux de l'UICN vers le

³¹ Données tirées du Rapport triennal de l'UICN 1982, 1984 et Réseau de connaissance de l'UICN, mai 2004

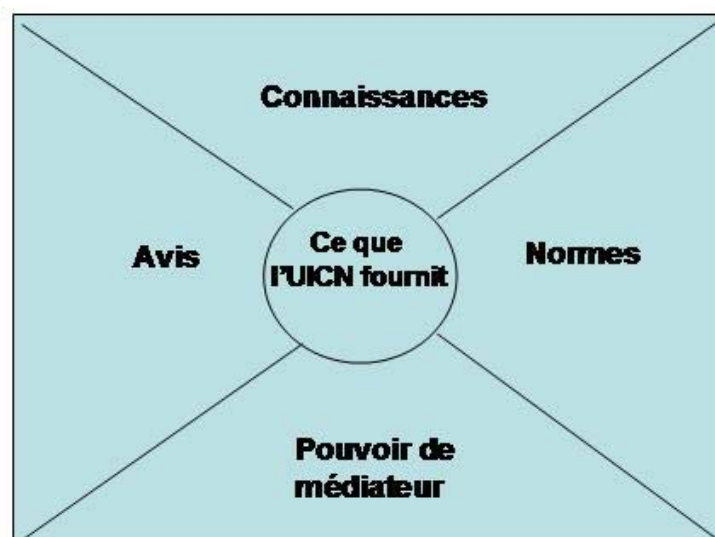
³² Données de 1983 et 2003

³³ Données de 1983 et 2003

renforcement des capacités dans le Sud), l'Union est apparue comme une plate-forme unique en mesure de catalyser les capacités de la communauté de la conservation. Associant l'expérience de la gestion des ressources locales à l'analyse de la politique mondiale, elle aide la conservation à établir des liens vitaux tant au niveau conceptuel qu'à l'échelon du réseau. Parce qu'elle sait utiliser l'expérience professionnelle de ses Commissions, de son personnel et de ses membres pour synthétiser diverses expériences à travers la planète et en faire des lignes directrices sur des questions telles que la gestion des zones humides, l'élevage en captivité, le prélèvement de produits forestiers non ligneux, la parité hommes-femmes et l'équité dans la conservation ou l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, elle est une ressource exceptionnelle et une source de connaissances sur la conservation.

- **Normes.** Toute communauté a besoin de processus et de plates-formes acceptés qui peuvent servir à l'évaluation par des pairs et à valider les informations et les connaissances de contributeurs individuels. Les travaux de l'UICN auxquels contribuent les cerveaux les plus remarquables de notre communauté ont, fois après fois, illustré le rôle vital que joue l'Union. Ils produisent des normes scientifiques telles que les critères de la Liste rouge de l'UICN pour les espèces menacées, des cadres d'établissement de rapports comme le système de Catégories de l'UICN pour les aires protégées ou l'évaluation des populations d'éléphants d'Afrique, des plans d'action mondiaux pour des espèces ou des écosystèmes particuliers, ou pour un réseau mondial d'aires protégées marines, des initiatives politiques qui aboutissent à la rédaction d'instruments juridiques tels que les traités et les concepts de la CITES, du patrimoine mondial, de Ramsar, de la CMS, de la CDB et de maints accords régionaux.
- **Pouvoir de médiateur.** Avec le temps, l'UICN a gagné confiance et respect en s'imposant comme un des principaux médiateurs pour des questions vitales de conservation et de développement durable. Les exemples sont nombreux et variés : de pays comme la Zambie et le Zimbabwe qui ont eu recours à l'UICN pour briser une impasse dans le cas du Plan de gestion du Bien du patrimoine mondial des chutes Victoria à l'organisation du Dialogue des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique en passant par la création, avec la Banque mondiale, de la Commission mondiale des barrages ; sans oublier les dialogues complexes sur les principes d'utilisation durable des espèces sauvages, le lancement de l'Initiative européenne *Compte à rebours 2010* et la Stratégie et l'évaluation de la politique du secteur forestier de la Banque mondiale. En raison de la diversité de ses membres, d'une adhésion stricte aux principes de la rigueur scientifique, de l'indépendance et de la responsabilité publique, l'UICN a souvent été sollicitée pour gérer des mandats complexes de médiateur.
- **Avis.** À certains égards, l'importance des avis de l'UICN provient des trois fonctions décrites ci-dessus. Il y a de nombreuses sources d'avis dans le monde d'aujourd'hui – souvent également compétentes et parfois même mieux informées. Comprendre pourquoi les États, les ONG, les communautés, les entreprises, les gestionnaires des ressources ou les chercheurs s'efforcent d'obtenir l'avis et l'appui de l'UICN n'est peut-être pas simple mais doit beaucoup à l'identité de l'UICN en tant qu'Union, à sa Mission et à la manière dont elle est interprétée. Théoriquement – et bien sûr nous ne réussissons pas tous les jours à respecter nos propres normes qui sont élevées – les avis que rend l'UICN profitent de la crème des connaissances et de l'expertise disponibles quelles que soient les affiliations institutionnelles ou politiques. L'UICN soutient plutôt qu'elle ne préconise, commence par s'engager plutôt que par négocier et accepte le principe selon lequel l'équité et la justice, et partant, les personnes, font partie intégrante d'un processus efficace de fourniture d'avis sur la conservation. En conséquence, le rôle consultatif que joue l'UICN auprès de conventions telles que le patrimoine mondial et la CITES ; pour élaborer des réseaux nationaux d'aires protégées ou des systèmes de gestion des bassins hydrographiques ; pour conseiller les processus nationaux de stratégies de réduction de la pauvreté ; pour aider les entreprises à réagir à la CDB et aux préoccupations relatives à la diversité biologique ou pour rédiger des législations nationales sur l'environnement est le résultat d'une demande explicite de participation de notre Union. Mobiliser notre personnel, nos Commissions et nos membres pour fournir le meilleur avis et appui possible est un des axes clés du Programme mondial de l'UICN.

Ce que l'UICN fournit en tant qu'Union du mouvement mondial pour la conservation

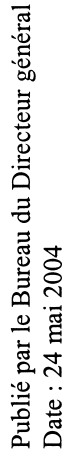


En ma qualité de Directeur général, j'espère que nous – et par-là je veux dire tous ceux qui à l'Union ont façonné le (projet de) Programme de l'UICN 2005-2008 – avons réussi à capter l'essence de ce que le monde attend de l'UICN dans les années à venir. En nous concentrant sur nos domaines fondamentaux d'expertise et de compétence de professionnels de la conservation, et en cherchant à porter les effets et les influences de cette connaissance dans les centres décisionnels économiques et sociaux de nos sociétés, nous essayons de faire, plus que jamais, la différence pour la conservation et le développement durable.

Nous avons plus de membres, plus de ressources financières, plus de membres des Commissions et plus de personnel et de bureaux que nous n'en avons jamais eus à notre disposition - et il nous faudra rien moins que tout cela pour répondre aux attentes. La vision et les priorités fixées dans le Programme de l'UICN 2005-2008 correspondent à la part d'investissement de l'UICN, ambitieuse mais réalisable, dans l'avenir de la planète. Je souhaite que le prochain rapport du Directeur général, en 2008, rende justice, mieux que celui-ci, à la valeur extraordinaire et à la valeur ajoutée qu'apporte l'UICN à travers l'engagement de ses membres et bénévoles, de son personnel et de ses donateurs aux communautés de ce «monde unique» que l'homme et la nature partageront tant que nous pourrons faire la différence.

Je termine en exprimant ma gratitude et mon admiration à tous ceux qui maintiennent l'idée de l'UICN vivante par leur action et leur appui. Nos membres, les membres de nos Commissions, les membres du Conseil et beaucoup d'autres sympathisants bénévoles ont été un atout magistral pour l'UICN depuis quatre ans. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à Yolanda Kakabadse qui, ayant exercé la plus longue présidence de l'histoire de l'UICN, nous a conduits, contre vents et marées, en étant une source permanente d'inspiration pour chacun de nous. Enfin, j'aimerais remercier le personnel du Secrétariat, dans le monde entier, qui, par ses efforts dévoués et inlassables donne à l'UICN son excellente réputation et constitue une ressource pour nous tous.

Ajout 1



**UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL POUR LA CONSERVATION
17 au 25 November 2004, Bangkok, Thailand**

**Rapport sur les membres
2001 à mars 2004**

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié de PRENDRE NOTE :

- a) du rapport sur l'évolution générale des membres de l'UICN ;
- b) du rapport sur la situation des cotisations et la difficulté de recevoir, suivre et collecter les paiements des membres ;
- c) du rapport sur la participation des membres aux activités de l'Union et le développement de structures intermédiaires ;
- d) de l'élaboration de la Stratégie de l'UICN relative aux membres.

Préambule

Le présent rapport comprend quatre parties et concerne les relations avec les membres et le développement de l'Union pour la période de 2001 à 2004.

I^{ère} partie

Présente l'évolution des membres de l'UICN en mettant l'accent sur les admissions, les retraits et les rescissions de membres.

II^e partie

Expose la situation en ce qui concerne les cotisations des membres, explique la difficulté à obtenir le paiement de certaines cotisations, et décrit les efforts déployés par le Secrétariat pour suivre la trace des cotisations dues et obtenir leur règlement.

III^e partie

Décrit la participation des membres aux activités de l'Union, et la mise en place de structures intermédiaires.

IV^e partie

Présente la Stratégie de l'UICN relative aux membres.

I^{ère} partie : Évolution des membres de l'UICN pour la période de 2001 à 2004

Grâce aux efforts menés par le Secrétariat pour recruter davantage de membres et retenir les membres existants, l'UICN a franchi, en 2003, la barre des 1000 membres. En janvier 2004, l'Union comptait 1012 membres répartis entre 141 pays à travers ses huit régions statutaires (voir tableau 1). Actuellement, 7% des membres de l'Union sont des États, 11% des organismes gouvernementaux, 72% des ONG nationales, 7% des ONG internationales et 3% des

affiliés. Environ 39% des États de la planète sont membres de l'UICN.

Le nombre d'ONG nationales membres a continué d'augmenter tandis que celui des États et des organismes gouvernementaux restait pratiquement inchangé.

Bien que les membres de l'UICN soient très divers, leur répartition géographique demeure inégale, ce qui se traduit par des différences considérables du nombre de membres entre les régions statutaires. Actuellement, c'est l'Europe occidentale qui est le plus largement représentée au sein de l'Union (28% des membres). La répartition des membres entre les autres régions statutaires se présente comme suit : Méso-Amérique et Amérique du Sud : 17% ; Afrique : 16% ; Amérique du Nord et Caraïbes : 11% ; Asie du Sud et de l'Est : 12% ; Asie de l'Ouest : 6% ; Europe de l'Est, Asie centrale et Asie du Nord : 6% ; Océanie 4%.

Le Conseil a adopté des Directives sur les procédures d'admission des membres, conformément aux Lignes directrices relatives aux membres dont avait pris note le Congrès mondial de la nature réuni à Amman. Ces Directives ont aidé à clarifier les principaux critères d'admission énoncés à l'Article 7 des Statuts afin que l'UICN soit composée de membres possédant le profil souhaité pour contribuer à l'accomplissement de sa Mission et de ses objectifs.

Les statistiques sur les admissions traduisent un effort constant en matière de recrutement. Dans la période de 2001 à 2003, le Conseil a approuvé 130 demandes d'admission (voir tableau 1). Les événements majeurs organisés par l'UICN, tels que le Centre de l'environnement durant le Sommet mondial pour le développement durable en 2002, et le Ve Congrès

Tableau 1 : Accroissement du nombre de membres 2001-2003

	Janv. 2001	Déc. 2003	Nombre de :	
			admissions	retraits
Afrique	157	157	17	17
Meso-Amér. & Amér. du Sud	156	168	34	22
Amér. du N & Caraïbes	112	113	11	10
Asie S. & E.	117	117	17	17
Asie de l'Ouest	55	57	9	7
Océanie	50	43	2	9
Europe E., Asie centrale & Asie du Nord	61	64	8	5
Europe O.	280	293	32	19
TOTAL	988	1012	130	106

	Janv 2001	Déc 2003	Nombre de :	
			Admissions	Retraits
États	79	75	3	7
Organismes gouv.	112	111	14	15
ONG internationales	68	73	10	5
ONG nationales	692	720	100	72
Affiliés	37	33	3	7
TOTAL	988	1012	130	106

* on notera qu'il y a eu des mouvements entre catégories

mondial sur les parcs en 2003, ont aidé à éveiller la motivation à être membre de l'UICN, comme en témoignent l'augmentation du nombre d'admissions et la diminution du nombre de retraits en 2003.

L'avenir : Accroître le nombre de membres de l'UICN

La période considérée a révélé la nécessité de définir clairement une stratégie visant à accroître le nombre de membres de l'UICN, de telle sorte que les membres correspondent au profil décrit dans les Lignes directrices sur la Politique relative aux membres.

Ces Lignes directrices invitent le Secrétariat à «clarifier le profil souhaité des membres de l'UICN et encourager le développement d'un ensemble fort et cohérent de membres s'identifiant pleinement avec la Mission de l'UICN et déterminés à contribuer à son accomplissement, conformément aux articles 2 et 3 des Statuts qui énoncent les objectifs de l'UICN. » La Stratégie actuelle de l'Union relative aux membres inclut des activités allant dans ce sens.

En se fixant de tels objectifs, l'Union devrait viser à clarifier le profil souhaité des membres, en incluant non seulement ceux dont les besoins et les attentes convergent, mais également tous les groupes d'intérêt liés à la conservation et à même de contribuer à l'accomplissement de sa vision et de sa Mission. À cette fin, l'UICN devrait s'attacher à :

- rassembler en son sein un maximum d'États membres, et un vaste ensemble d'organismes gouvernementaux divers et influents ;
- se doter, pour le 21^e siècle, de membres correspondant au profil souhaité. L'Union doit constamment évaluer les atouts, les expériences et les intérêts de ses membres par rapport à l'ordre du jour et aux priorités thématiques de la conservation, tout en veillant à combler les lacunes éventuelles.

II^e partie : Rapport sur les cotisations des membres

Actuellement, les cotisations des membres représentent environ 10% du budget de l'UICN. Dans la période considérée, le Secrétariat, en collaboration avec le Conseil de l'UICN, a continué à suivre de près le recouvrement des cotisations et a redoublé d'efforts pour réduire au minimum le nombre de retraits. Toutefois, à l'instar de la plupart des organisations internationales, le problème des cotisations arriérées continue à préoccuper l'Union. Ce problème affecte toutes les régions mais surtout celles qui comptent des PMA (pays les moins avancés) (voir tableau 2). À fin 2003, l'UICN avait réussi à recouvrer 81% du montant total de cotisations facturé pour cet exercice. Sachant que les membres attendent souvent l'année du Congrès pour régler leurs arriérés de cotisations, on peut s'attendre à ce que ce pourcentage augmente encore.

Tableau 2. Analyse du paiement des cotisations des membres à la fin des années 2001 à 2003

Année	Montant facturé	Montant perçu	Montant dû	Pourcentage des recettes perçues
2001	8 677 183.00	8 014 088.00	663 095.00	92%
2002	8 618 827.00	7 516 364.00	1 102 463.00	87%
2003	9 128 702.00	7 444 157.00	1 684 545.00	81%*

*Sachant que les membres attendent souvent l'année du Congrès pour régler leurs arriérés de cotisations, on peut s'attendre à ce que ce pourcentage augmente encore.

Étant donné que les membres ont de plus en plus de difficulté à payer leurs cotisations, surtout les États et les organismes gouvernementaux de certaines régions, et faisant suite à la demande du Conseil, le Secrétariat a établi des critères qui seront soumis à l'approbation du Conseil, et dont l'application devrait permettre de conserver les États membres qui sont temporairement dans l'incapacité de régler leurs cotisations en raison de circonstances indépendantes de leur volonté.

Il ressort de la période quadriennale écoulée que plusieurs grandes ONG membres se sont montrées peu disposées à payer leurs cotisations indexées conformément au barème de l'UICN, et calculées d'après leurs dépenses de fonctionnement. Ainsi, plusieurs grandes ONG ont décidé de quitter l'UICN, de faire une demande d'adhésion en qualité de membres « affiliés » ou d'essayer d'obtenir une réduction du montant de leurs cotisations. La période de 2001 à 2004 a enregistré une croissance plutôt stable et des retards de paiement des cotisations dans la catégorie des ONG internationales. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'environ 83% des ONG membres de l'UICN appartiennent aux Groupes de cotisations les moins élevés, à savoir les Groupes 1 et 2, et que 3,8% seulement des ONG membres de l'Union font partie des Groupes de cotisations les plus élevés, c'est-à-dire les Groupes 5 à 9.

Certains membres ont de plus en plus de difficulté à réunir les fonds nécessaires au paiement de leurs cotisations, et risquent ainsi une suspension ou une rescision de leurs droits. Une analyse portant sur les membres d'autres organismes internationaux a fait ressortir des tendances similaires. Faute de trouver une solution novatrice à ce problème, l'UICN ne saurait s'attendre à une augmentation significative de ses membres de la catégorie des États et des organismes gouvernementaux, surtout dans des régions telles que l'Afrique, la Mésio-Amérique et l'Asie. Plusieurs pays de la région Mésio-Amérique ont, par exemple, enregistré une réduction de l'enveloppe budgétaire accordée aux activités liées à l'environnement, et ont de ce fait des difficultés croissantes à régler leurs cotisations de membres. En Amérique du Sud, 30% au moins des membres de l'UICN rencontrent des problèmes similaires, surtout dans la catégorie des États et des organismes gouvernementaux.

L'avenir : Gérer la rescision des droits des membres

Les Lignes directrices relatives aux membres demandent que « l'UICN déploie des efforts particuliers pour rassembler en son sein un maximum d'États membres et d'organismes gouvernementaux, soit qu'ils jouent un rôle déterminant pour l'harmonie sociale, économique et politique des sociétés, soit en raison de leurs responsabilités dans le cadre des processus d'aménagement des politiques ». Pourtant, à l'instar des autres organisations internationales, on constate au sein de l'UICN un taux de rescision plus élevé dans la catégorie des États et des organismes

gouvernementaux membres que dans celle des ONG. Des efforts considérables ont été déployés ces dernières années pour renverser cette tendance et réduire au minimum la perte de membres ayant la capacité de contribuer à la mise en œuvre du Programme.

L'UICN doit examiner en permanence les facteurs responsables des taux de rescision élevés enregistrés dans la catégorie des États et des organismes gouvernementaux membres. À cet effet, le Conseil donnera au Comité de vérification des pouvoirs des directives sur les circonstances dans lesquelles il convient de recommander au Congrès la rescision éventuelle des « droits restants » d'un État membre, conformément à l'Article 13(a) des Statuts.

III^e partie : Rapport sur la participation des membres aux activités de l'Union

Pour être en mesure de servir ses membres avec un maximum d'efficacité, l'UICN doit leur donner la possibilité de participer à toutes ses activités liées aux programmes, aux politiques et à la gouvernance. C'est dans cet esprit que le Secrétariat s'est associé aux membres pour définir l'orientation du Programme 2005-2008. En outre, les bureaux régionaux de l'UICN ont organisé des réunions avec les membres afin d'analyser leurs régions et leurs pays respectifs, de définir les domaines prioritaires pour l'UICN et, par la suite, d'élaborer une vision et une orientation stratégique communes pour la mise en œuvre du programme de l'UICN dans leurs régions. En Asie, par exemple, un Forum régional de la conservation a été organisé sous l'égide de l'UICN et du Gouvernement sri-lankais aux fins de définir les priorités et le programme pour l'Asie en matière d'environnement pour les cinq années à venir. Autre exemple : l'Afrique, où les membres se sont réunis dans divers pays (Afrique du Sud, Kenya et République démocratique du Congo) pour définir le 'créneau' de l'UICN au niveau des sous-régions. En Europe, un processus de consultation en ligne a été mis sur pied.

La participation des membres à la mise en œuvre du Programme de l'UICN a été inégale au cours de la période considérée. L'intérêt et les capacités à cet égard varient considérablement selon les membres. En Afrique, des cours de formation sur divers sujets - gestion de programmes, gestion de l'information et activités de mobilisation - ont été organisés pour les membres dans le cadre de l'Initiative relative à l'établissement de réseaux et au renforcement des capacités.

Les diverses tribunes offertes par l'UICN ont permis à ses membres de se joindre à une expression collective et mondiale de la planification et de la prise de décision en matière d'environnement, aux niveaux local, national et régional. Au nombre de ces tribunes figurent le Centre UICN de l'environnement, mis sur pied durant le Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que le Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, qui ont donné aux membres et partenaires de l'Union l'occasion d'harmoniser leurs idées et leurs connaissances, aux fins de contribuer de manière constructive au discours sur l'environnement et sur le développement. Ces deux événements ont chacun permis à plus de 80 membres de l'Union de présenter leurs activités.

Grâce aux connaissances et à l'expertise des six Commissions de l'Union, les membres ont la possibilité, à travers l'Union, de contribuer à l'ordre du jour mondial de la conservation et de l'influencer, en préparant et en faisant des déclarations sur des questions de conservation. On citera, par exemple, la collaboration de l'Union avec toutes les conventions pertinentes, à l'échelle mondiale et régionale.

Dans l'ensemble des régions, des efforts ont été déployés pour établir des partenariats et des alliances entre les organisations membres, fondés sur leurs capacités institutionnelles et techniques respectives, en vue de mettre en œuvre des projets de terrain. Dans la région Mésio-Amérique, des projets de terrain ont été mis sur pied en République d'El Salvador, au Guatemala et au Mexique, au titre de l'Initiative pour l'Eau et la Nature (WANI).

En Europe, la participation des membres aux activités de l'Union a revêtu diverses formes telles que : détachement de personnel entre le Secrétariat, des organisations membres et des Comités nationaux ; locaux mis à la disposition de l'UICN par des membres ; et bureaux du Secrétariat mis à la disposition de membres.

Développement des structures intermédiaires

Les membres ont la possibilité de contribuer au Programme et à la politique de l'UICN à travers les Comités nationaux et régionaux. Au cours de la période considérée, le Conseil a reconnu 15 Comités nationaux (Bangladesh, Canada, Colombie, Honduras, Hongrie, Inde, Israël, Japon, Koweït, Liban, Mali, Népal, Panama, Pologne et Sri Lanka), ainsi que 2 Comités régionaux (Mésio-Amérique et Asie de l'Ouest). L'UICN compte actuellement 60 Comités nationaux et 5 Comités régionaux/sous-régionaux, dont 47 ont été reconnus par le Conseil. On notera toutefois que dans 49 pays, le nombre de membres de l'UICN est trop faible pour constituer des Comités nationaux, sachant que, conformément à une décision du Conseil, le nombre minimum de membres requis pour former un tel Comité est de trois.

Région	Comités nationaux		Comités Régionaux	
	Total	Reconnus par le Conseil	Total	Reconnus par le Conseil
Afrique	10	6	2	2
Mésio-Amérique & Amérique du Sud	17	14	1	1
Amérique du Nord & Caraïbes	2	1		
Asie du Sud/Est	6	6		
Asie de l'Ouest	5	3	1	1
Océanie	2	2	1	
Europe de l'Est, Asie centrale et Asie du Nord	8	3		
Europe de l'Ouest	10	8		
TOTAL	60	43	5	4

Le Secrétariat a facilité l'établissement et appuyé le fonctionnement des Comités nationaux et régionaux. Il a également créé un Fonds pour les membres centralisé qui, par l'entremise des bureaux régionaux, offre un appui financier pour faciliter les réunions des Comités régionaux. De plus, le Conseil a aidé à rédiger des règlements et des constitutions pour les Comités nationaux et régionaux, pour lesquels il est en train de préparer des modèles, en collaboration avec le Secrétariat.

L'avenir : renforcer la participation des membres

À l'avenir, toute approche de la participation des membres devra reconnaître leur diversité à trois égards : capacités, intérêts et engagement. Le Secrétariat a commencé à introduire des systèmes pour saisir et analyser les données sur la participation des membres, dans le but de comprendre et d'observer l'ampleur de leur contribution au programme et à d'autres activités de l'Union. Le Bureau régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud a déjà commencé à rassembler des données sur les capacités, les intérêts et les activités des membres, données qu'il a l'intention de partager avec l'UICN grâce à un outil électronique commun.

Ce système d'information devrait aussi aider à mieux comprendre les intérêts, les capacités et les compétences des membres, et permettre aux sous-programmes d'harmoniser ces capacités et compétences avec les activités de l'Union. Dans le cadre de la Stratégie relative aux membres, les capacités des membres seront, si nécessaire, renforcées afin d'accroître leur rôle dans les activités programmatiques. Il conviendra également de

renforcer les capacités des structures intermédiaires (Comités nationaux et régionaux) afin qu'elles jouent un plus grand rôle dans la mobilisation des membres en faveur des activités de l'Union.

Il n'est pas certain que les membres et les Comités nationaux/régionaux comprennent parfaitement la structure et les mécanismes de gouvernance de l'Union, ni leurs droits, responsabilités et obligations à l'intérieur de ces structures et mécanismes. Le Conseil de l'UICN et le Groupe de travail sur la gouvernance ont pris des mesures pour aider les membres à mieux comprendre les fonctions de gouvernance à l'échelle régionale. Une procédure convenue doit néanmoins être adoptée durant la prochaine période intersessions pour améliorer la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des membres en matière de gouvernance. Cette question est d'ailleurs au cœur de la Stratégie actuelle de l'Union relative aux membres.

IV^e partie : La Stratégie de l'UICN relative aux membres

La période considérée a permis de tirer beaucoup d'enseignements. Formulée sur la base des Lignes directrices relatives aux membres élaborées et approuvées par le Conseil en 2001, la Stratégie de l'UICN relative aux membres énonce les objectifs que l'UICN s'efforcera d'atteindre durant les deux prochaines périodes intersessions.

L'objectif stratégique visé consiste à parvenir à *un mouvement de la conservation informé, spécialisé, cohérent et hautement influent, capable de contribuer à l'accomplissement de la vision et de la Mission de l'Union.*

À cette fin, la stratégie s'est fixé quatre objectifs majeurs pour les deux périodes intersessions à venir, à savoir :

- a) les membres posséderont un large éventail de connaissances et d'expériences en matière de conservation et ces connaissances sur l'utilisation durable de la diversité biologique seront analysées et étudiées par les membres, les Commissions et le Secrétariat pour mettre en œuvre le Programme et la Mission de l'UICN ;
- b) les membres atteindront plus facilement les objectifs de la conservation s'ils établissent des réseaux, des alliances et des partenariats ;
- c) les principaux accords et ententes régionaux et mondiaux en matière de conservation seront influencés par les membres de l'UICN ;
- d) le Secrétariat de l'UICN collaborera de façon plus stratégique avec les membres à des fins de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

Cette Stratégie fournit au Secrétariat un cadre pour mettre en œuvre la Politique de l'Union relative aux membres. Elle l'incite, en outre, à s'efforcer d'associer les membres de façon plus stratégique à la réalisation de la vision et de la Mission de l'Union, tout en maximisant les avantages qu'ils retirent de leur qualité de membre. L'application de cette stratégie permettra au Secrétariat de jouer un rôle important dans la promotion des activités liées aux membres dans l'ensemble de l'Union. Qui plus est, pour certaines activités (par ex, le recrutement de membres), le Secrétariat s'associera à d'autres composantes de l'Union, notamment les Comités nationaux et régionaux. Pour qu'une telle collaboration soit possible, les rôles et responsabilités des membres, des Comités nationaux et régionaux, des Conseillers et du Secrétariat devront être clairement définis.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL POUR LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Projet de rapport du Directeur général concernant le suivi des Résolutions et Recommandations de la 2^e Session du Congrès mondial de la nature

Mesure requise : le Congrès mondial de la nature est prié de PRENDRE NOTE du rapport sur les mesures prises par le Secrétariat pour assurer le suivi des Résolutions et Recommandations de la 2^e Session du Congrès mondial de la nature.

Généralités

1. Le Congrès mondial de la nature, réuni pour sa 2^e Session, à Amman, en Jordanie, du 4 au 11 octobre 2000, a adopté 98 Résolutions et Recommandations sur une large gamme de problèmes environnementaux. Les Résolutions s'adressent à l'UICN tandis que les Recommandations concernent les mesures que doivent prendre des tiers, parfois conjointement avec l'UICN.
2. Les Résolutions et Recommandations ont été publiées en français, en anglais et en espagnol et des copies ont été envoyées à tous les membres de l'Union avec un appel du Directeur général demandant de l'aide pour le suivi et la mise en œuvre.
3. Le Comité du Programme et des politiques du Conseil, au cours d'une réunion spéciale qui a eu lieu en juin 2001, a examiné les Résolutions et Recommandations approuvées par les membres de l'UICN au 2^e Congrès mondial de la nature afin d'aider le Secrétariat à établir la priorité pour la mise en œuvre et l'action. En outre, un rapport de situation précis sur les Résolutions et Recommandations du Congrès d'Amman a été examiné et approuvé chaque année par le Comité du Programme et des politiques. Le rapport ci-joint fournit un résumé des progrès enregistrés pour toutes les Résolutions et Recommandations depuis janvier 2001.
4. Le rapport qui suit ne comprend pas le texte intégral des Résolutions et Recommandations. Parfois, cependant, pour expliquer les activités de l'UICN, des extraits des Résolutions sont repris. Le texte intégral des Résolutions et des Recommandations se trouve dans les procès-verbaux du 2^e Congrès mondial de la nature que l'UICN tient à disposition et qui se trouvent sur le CD-ROM accompagnant le projet de Programme de l'UICN 2005-2008, ainsi que sur le site Web de l'UICN.

RÉSOLUTIONS

- 2.1 Mandat de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)
- 2.2 Intégration de la gestion des écosystèmes dans le Programme de l'UICN
- 2.3 Un programme thématique mondial de l'UICN pour les terres arides et semi-arides
- 2.4 Adoption de l'arabe comme langue officielle de l'UICN
- 2.5 Régionalisation de l'UICN – Union mondiale pour la nature
- 2.6 Modifications concernant le Bureau régional de l'UICN pour la Mésio-Amérique
- 2.7 Mise en œuvre du Sous-programme de l'UICN pour la Méditerranée
- 2.8 Les activités de l'UICN en Océanie
- 2.9 Application et suivi des conventions internationales
- 2.10 Relations de l'UICN avec le système des Nations Unies
- 2.11 Coopération avec les parlements
- 2.12 Usage du nom et du logo de l'UICN – Union mondiale pour la nature
- 2.13 Vote de remerciements au pays hôte
- 2.14 Renforcer le recours de l'UICN à ses Commissions
- 2.15 Le Programme UICN de gestion participative pour la conservation
- 2.16 Les changements climatiques, la diversité biologique et le Programme global de l'UICN
- 2.17 Climat et énergie
- 2.18 Renforcement des actions visant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 2.19 Donner suite aux recommandations de la Commission mondiale sur les barrages
- 2.20 Conservation de la diversité biologique marine
- 2.21 Le Sous-programme de l'UICN pour le milieu marin
- 2.22 Activités de l'UICN dans la région arctique
- 2.23 Amélioration des capacités de l'UICN en matière de gestion stratégique de l'information et de la technologie de l'information
- 2.24 Fondation d'une Académie internationale du droit de l'environnement de l'UICN
- 2.25 Conservation des plantes
- 2.26 Préparatifs de Rio +10
- 2.27 Le Congrès mondial sur les parcs de Durban
- 2.28 Politique d'équité entre les sexes
- 2.29 Déclaration de principes de l'UICN sur l'utilisation durable des ressources biologiques sauvages
- 2.30 Incidences des activités militaires sur l'environnement et les communautés de populations autochtones dans la région arctique
- 2.31 Organismes génétiquement modifiés et diversité biologique
- 2.32 Agriculture biologique et conservation de la diversité biologique
- 2.33 La libéralisation du commerce et l'environnement
- 2.34 Les institutions financières multilatérales et bilatérales et les projets qui ont des incidences sur la diversité biologique et les caractéristiques naturelles
- 2.35 Suivi de la politique forestière de la Banque mondiale
- 2.36 Allègement de la pauvreté et conservation de l'environnement
- 2.37 Appui aux défenseurs de l'environnement
- 2.38 Coopération entre participants internationaux et nationaux à des programmes de conservation
- 2.39 Corruption dans le secteur des forêts
- 2.40 Sécurité des ressources naturelles en situation de conflit
- 2.41 Centre international de l'ombudsman pour l'environnement et le développement durable
- 2.42 Année internationale de l'observation de la biodiversité
- 2.43 Gestion durable et protection des grands fleuves d'Asie
- 2.44 Renforcement de la présence de l'UICN dans les pays d'Asie centrale
- 2.45 Préservation des écosystèmes de montagne en Europe
- 2.46 Les aires protégées d'importance internationale dans les Alpes et en Méditerranée
- 2.47 Sauver les derniers cours d'eau sauvages d'Europe
- 2.48 Programme de l'UICN pour les forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes en Fédération de Russie
- 2.49 Cadre stratégique pour l'UICN en Mésio-Amérique
- 2.50 L'éducation à l'environnement dans le Sous-programme pour la Mésio-Amérique
- 2.51 Conservation du bassin versant du canal de Panama

- 2.52 Renforcement du Sous-programme de l'UICN pour l'Amérique du Sud
- 2.53 Conservation de la nature dans le Plateau des Guyanes
- 2.54 L'Antarctique et l'océan Austral (voir aussi 2.66)
- 2.55 Évaluation des écosystèmes en début de millénaire
- 2.56 Politiques foncières et outils juridiques pour la conservation du littoral
- 2.57 Élaboration et adoption de lignes directrices en matière de prospection et d'exploitation pétrolières, gazières et minières dans les zones arides et semi-arides
- 2.58 Problèmes de gestion écologique relatifs aux grands barrages
- 2.59 Aspects juridiques de l'utilisation durable des sols
- 2.60 Conservation du rhinocéros noir de l'Ouest (*Diceros bicornis longipes*)
- 2.61 Conservation de l'outarde houbara (*Chlamydotis undulata*) en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne
- 2.62 La conservation de l'alligator de Chine (*Alligator sinensis*)
- 2.63 Commerce illicite et/ou non durable d'espèces sauvages entre les pays riverains du Mékong et au départ de ces pays
- 2.64 Le commerce non durable de la viande d'animaux sauvages
- 2.65 Capture accidentelle de tortues marines dans les opérations de pêche pélagique à la palangre
- 2.66 La pêche illégale et la mortalité des oiseaux de mer dans les opérations de pêche à la palangre dans l'océan Austral et les eaux adjacentes
- 2.67 Espèces exotiques envahissantes
- 2.68 Conservation des plantes en Europe

RECOMMANDATIONS

- 2.69 La conservation du tigre (*Panthera tigris*)
- 2.70 Conservation de l'antilope du Tibet (*Pantholops hodgsoni*)
- 2.71 Plan d'action régional conjoint pour la conservation des dauphins d'eau douce (*Platanista ssp* et *Lipotes spp*) dans la région de l'Asie du Sud
- 2.72 Conservation du Dugong (*Dugong dugon*), du pic d'Okinawa (*Sapheopipo noguchii*) et du râle d'Okinawa (*Gallirallus okinawae*) sur l'île d'Okinawa et autour de l'île
- 2.73 Conservation de l'ibis nippon (*Nipponia nippon*)
- 2.74 Conservation du faucon sacré (*Falco cherrug*)
- 2.75 Conservation des albatros et des pétrels de l'hémisphère sud
- 2.76 Plan d'action régional pour la conservation des tortues marines de l'océan Indien
- 2.77 Conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique
- 2.78 Promotion d'une pêche durable
- 2.79 Introduction d'espèces exotiques
- 2.80 L'éco-espace de la région du détroit de Béring et les espèces migratrices de la Terre
- 2.81 Concessions minières et aires protégées en Més-Amérique
- 2.82 Protection et conservation de la diversité biologique dans les aires protégées contre les effets dommageables des activités de prospection et d'exploitation minières
- 2.83 Les conflits armés dans les aires naturelles (Panama et Colombie)
- 2.84 Pollution par des munitions non explosées dans les sites militaires des États-Unis en République du Panama
- 2.85 Conservation du moyen et du bas Paraná
- 2.86 Protection de la vallée de la rivière Macal au Belize
- 2.87 Aires protégées et Corridor biologique méso-américain
- 2.88 Établissement d'un corridor écologique des Amériques
- 2.89 Aires protégées marines dans la mer Baltique
- 2.90 Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
- 2.91 Pollution des mers par les hydrocarbures
- 2.92 Populations autochtones, utilisation durable des ressources naturelles et commerce international
- 2.93 Conservation de la forêt de Kaisho, Japon
- 2.94 Atténuation des changements climatiques et affectation des terres
- 2.95 Stratégies de prévention des sécheresses et des inondations
- 2.96 Charte de la Terre et projet de Pacte international
- 2.97 Une clause de Marten pour la protection de l'environnement
- 2.98 Préserver la sécurité de l'environnement dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem

Les symboles suivants ont été utilisés dans le présent rapport :



Application terminée



Application quasi terminée – sera terminée à temps pour le 3^e Congrès mondial de la nature



Application partielle



Application non terminée



L'application se poursuivra durant le prochain Programme intersessions (Résolutions seulement)

Résolutions hautement prioritaires selon décision du Conseil de l'UICN (juin 2001) :	
Code	Titre
Res.2.3	Un programme thématique mondial de l'UICN pour les terres arides et semi-arides
Res.2.8	Les activités de l'UICN en Océanie
Res.2.9	Application et suivi des conventions internationales
Res.2.15	Le Programme UICN de gestion participative pour la conservation
Res.2.16	Les changements climatiques, la diversité biologique et le Programme global de l'UICN
Res.2.21	Le Sous-programme de l'UICN pour le milieu marin
Res.2.26	Préparatifs de Rio +10
Res.2.35	Suivi de la politique forestière de la Banque mondiale
Res.2.27	Appui aux défenseurs de l'environnement
Res.2.55	Évaluation des écosystèmes en début de millénaire
Res.2.67	Espèces exotiques envahissantes

RÉSOLUTIONS

2.1 Mandat de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)



Le Président de la CPEES a créé quatre groupes de travail de la Commission chargés des thèmes généraux cités dans la Résolution: le commerce, la sécurité, la gestion participative et les modes de vie durables. Un Comité directeur de la Commission a été créé avec une représentation régionale et thématique. Une des tâches principales a consisté à former un groupe de travail conjoint, sur la gestion participative, avec la Commission mondiale des aires protégées. En août 2003, le Comité directeur de la CPEES s'est réuni pour discuter du projet de mandat de la Commission

dans le contexte du nouveau Programme de l'UICN, en prévision de la 3^e session du Congrès mondial de la nature de l'UICN.

2.2 Intégration de la gestion des écosystèmes dans le Programme de l'UICN



Le Programme pour la gestion des écosystèmes (PGE) a obtenu des ressources financières du ministère néerlandais des Affaires étrangères en vue de promouvoir l'application de l'approche par écosystème et de renforcer les capacités de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE). Celle-ci a fourni des contributions à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) en ce qui concerne l'application de l'approche par écosystème et des études de cas sur l'approche ont été entamées en Mésio-Amérique, en Asie du Sud-Est et en Afrique australe, en collaboration avec les vice-présidents régionaux de la CGE et les correspondants dans les bureaux régionaux. Quatre domaines d'activités prioritaires (approche par écosystème, restauration des écosystèmes, indicateurs de l'état des écosystèmes et outils d'application de l'approche par écosystème) ont été reconfirmés lors de l'atelier de planification stratégique CGE/PGE pour le Programme 2005-2008. Le rapport des ateliers dits «pionniers» a été publié sous le titre «Using the Ecosystem Approach to Implement the Convention on Biological Diversity», et présenté à la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB. La décision prise à la septième réunion de la Conférence des Parties à la CDB à propos de l'approche par écosystème demande la mise en œuvre de celle-ci et exprime une demande claire pour des orientations pratiques telles que celles qui ont fait l'objet des travaux de la CGE et du PGE. Ainsi, des possibilités importantes devaient s'ouvrir tant pour le développement du Programme et les appels de fonds que pour l'exercice d'une influence sur les débats politiques.

2.3 Un programme thématique mondial de l'UICN pour les terres arides et semi-arides



Après le lancement d'une Initiative, en 2002, la capacité institutionnelle de l'UICN de traiter la question des terres arides a été consolidée avec la nomination d'un membre du personnel (à mi-temps en 2003 et à plein temps en 2004). À ce jour, les principales activités entreprises comprennent la rédaction finale et la publication de «Extractive Industries: Arid and Semi-Arid Lands: Environmental Planning and Management» (voir aussi la Résolution 2.57 du 2^e Congrès mondial de la nature), terminé en consultation avec le Comité de coordination des écosystèmes arides et semi-arides et présenté à la sixième réunion (COP6) de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD). Des traductions ont été commandées en français

et en espagnol. Une séance du Forum mondial sur la diversité biologique a eu lieu parallèlement à la COP6 de la CLD à la Havane, Cuba. Elle était consacrée aux enseignements de l'application de l'approche par écosystème aux écosystèmes de terres arides – intégration de la conservation de la diversité biologique et de la sécurité des moyens d'existence dans la gestion des terres arides et semi-arides (voir aussi Résolution 2.18 du 2^e Congrès mondial de la nature). Les programmes régionaux participent à diverses activités – collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de donner des avis sur les besoins de restauration des écosystèmes dans les centres de réfugiés d'Afrique de l'Est ou sur la gestion communautaire des paysages arides de l'Hindu Kush au Pakistan.

2.4 Adoption de l'arabe comme langue officielle de l'UICN



Cette Résolution demande à l'UICN d'encourager les membres arabophones de



l'UICN à former un réseau consultatif et prie le Conseil, en collaboration avec ce réseau, d'examiner les mesures et les ressources nécessaires pour faire de l'arabe une langue officielle de l'UICN.

Dans le sillage du Congrès d'Amman, le Conseiller régional Talal Al-Azimi a pris contact avec la Ligue arabe qui a, en conséquence, discuté d'un appui financier à l'UICN dans le contexte d'une réunion des ministres de l'Environnement des pays arabes. Le Directeur général a écrit au Conseiller Al-Azimi pour suggérer de mettre en place un fonds d'affectation spéciale dans la région, dès que des ressources financières seraient levées, pour permettre aux membres arabophones de bénéficier immédiatement de traductions en arabe, sans devoir attendre le prochain Congrès pour soumettre une proposition officielle. Des discussions ont eu lieu avec des membres de la région WESCANA en ce qui concerne l'établissement d'un fonds régional d'affectation spéciale. Beaucoup de membres de WESCANA ont apporté un appui majeur en traduisant des documents importants, comme mesure intérimaire jusqu'à l'obtention d'un financement à long terme.

L'application de la Résolution 2.4 est une mesure importante pour l'UICN car elle permet de renforcer l'engagement des membres des pays arabophones de la région WESCANA. En conséquence, le Secrétariat et le Programme WESCANA continueront de rechercher des moyens qui permettraient à l'UICN d'adopter l'arabe comme langue officielle. Toutefois, tant que ce financement ne pourra être acquis à long terme et de manière soutenue, l'UICN n'est pas en mesure d'adopter une quatrième langue officielle. Entre-temps, tout sera fait pour garantir que les documents et références

essentiels sont traduits en arabe et, dans la mesure du possible, une ligne budgétaire spécifique pour la traduction sera inscrite dans les programmes et les projets. L'installation d'un Bureau régional WESCANA à Amman devrait aussi faciliter l'appui aux pays de la région.

2.5 Régionalisation de l'UICN – Union mondiale pour la nature



Le Directeur général a entamé un examen de la régionalisation dans le contexte de l'UICN au



début de 2002. Une réunion a d'abord eu lieu à Bangkok en avril 2002 puis, un document de travail, préparé par le Secrétariat, par le truchement de son groupe de Régionalisation & décentralisation, a été discuté par les cadres supérieurs en décembre 2002 et juillet 2003. L'examen a permis de mieux sensibiliser à la diversité des structures et des fonctions qui sous-tendent le processus de R&D, ainsi que les futurs enjeux en matière de gouvernance et de finances. Bien des recommandations clés qui ont émané de l'examen ont été incorporées dans le processus de changement et de développement institutionnels et inscrites dans des documents tels que le Programme de l'UICN 2005-2008, la Stratégie pour les membres et la Stratégie d'appel de fonds. D'autres recommandations sont encore à l'étude, notamment à la lumière de l'évaluation indépendante de 2003 et seront appliquées selon les besoins.

2.6 Modifications concernant le Bureau régional de l'UICN pour la Mésio-Amérique



Cette Résolution suggérait d'entreprendre des négociations pour obtenir un statut international intégral pour le Bureau régional de l'UICN pour la Mésio-Amérique. La question a été résolue, à la satisfaction du gouvernement du Costa Rica et de l'UICN, en 2001.

2.7 Mise en œuvre du Sous-programme de l'UICN pour la Méditerranée



En 2001, le Directeur du Programme pour la Méditerranée a été nommé et un Centre de



coopération pour la Méditerranée ouvert à Malaga, en Espagne. Une stratégie pour 2002-2004 a été élaborée, en concertation avec les membres de la région méditerranéenne. Elle est actuellement révisée afin de concorder avec le Programme de l'UICN 2005-2008. Les postes programmatiques et administratifs clés ont été pourvus et les activités de programme sont en voie d'application.

2.8 Les activités de l'UICN en Océanie



Le Comité régional de l'UICN pour l'Océanie a reçu un financement du Secrétariat dans le but d'entreprendre une évaluation stratégique et d'élaborer un projet de programme et de plan d'activités pour la région. Après

consultation des membres du Comité, ces documents ont été rédigés et serviront de référence pour consolider et orienter l'élaboration future du programme de travail de l'UICN en Océanie.

2.9 Application et suivi des conventions internationales



Un appui permanent a été fourni, ainsi que des contributions, aux États, membres et partenaires, dans le contexte de l'application de la Convention du patrimoine mondial, de la CITES, de la Convention sur les espèces migratrices, de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD), de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention de Ramsar. Récemment, des efforts considérables ont été déployés pour transmettre les résultats du Congrès mondial sur les parcs à la Conférence des Parties à la CDB et veiller à ce que ces résultats soient incorporés dans le programme de travail de la CDB. TRAFFIC et l'UICN facilitent également un dialogue entre la CITES et la CDB encouragées à explorer de nouvelles avenues de coopération et de synergie.

2.10 Relations de l'UICN avec le système des Nations Unies



L'UICN dispose d'une Mission d'observateur permanent officiellement accréditée auprès de l'ONU à New York, et placée sous l'égide du Directeur exécutif du Bureau UICN États-Unis. L'UICN a également nommé des représentants aux Bureaux des Nations Unies à Nairobi, à Genève et à Vienne. L'UICN a participé activement aux délibérations, sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'ECOSOC et d'autres organes subsidiaires et organismes spécialisés des Nations Unies. Parmi eux, on peut citer la Commission des Nations Unies sur le développement durable, le Forum des Nations Unies sur les forêts, le Processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le PNUE, pour n'en citer que quelques-uns, en plus de l'Assemblée générale elle-même. L'application de cette Résolution est gérée par le Bureau UICN États-Unis et par l'Unité des politiques, de la biodiversité et des accords internationaux (PBAI), en coopération avec le Centre du droit de l'environnement de Bonn et sous la supervision directe du Directeur général. L'application de cette Résolution est étroitement liée à l'évolution du système politique global de l'UICN et l'on étudie, actuellement, le renforcement de la capacité réelle de la mission de l'UICN à New York.

2.11 Coopération avec les parlements



En novembre 2003, le Comité directeur de

la Commission du droit de l'environnement a demandé au Président de la CDDE de contacter l'Union interparlementaire (UIP) et d'inviter le Directeur général de l'UICN à se joindre à lui pour ce faire. Les vice-présidents régionaux de la CDDE ont également été priés d'inscrire à leur rapport à la réunion suivante du Comité directeur (mai 2004) une évaluation de la mesure dans laquelle les parlements de leurs régions respectives sont accessibles. Le Groupe de spécialistes de la CDDE sur les lois relatives au climat et à l'énergie participe actuellement à des discussions pour le Forum des parlementaires dont la réunion aura lieu le 2 juin 2004 à Bonn, en Allemagne, simultanément avec la Conférence de Bonn sur les énergies renouvelables. Le Groupe de spécialistes, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et GLOBE International (Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement), se propose d'organiser, en 2005, un Forum sur l'énergie pour le développement durable qui s'adresserait à des parlementaires sélectionnés de pays en développement. Le Groupe est actuellement à la recherche de fonds pour l'organisation de ce Forum. Le Bureau régional pour l'Afrique centrale (BRAC) continue de collaborer étroitement avec des parlementaires de la région afin de renforcer la connaissance des problèmes environnementaux pour permettre aux gouvernements de s'y attaquer plus efficacement.

2.12 Usage du nom et du logo de l'UICN – Union mondiale pour la nature



La politique concernant l'usage du nom et du logo de l'UICN sera prête pour examen à la réunion de mars 2004 du Conseil de l'UICN, puis sera finalisée et présentée au Congrès de Bangkok.

2.13 Vote de remerciements au pays hôte



Appliquée.

2.14 Renforcer le recours de l'UICN à ses Commissions



Des consultations bisannuelles régulières ont désormais lieu entre le Directeur général et les Présidents des Commissions, avant chaque réunion du Conseil de l'UICN. Les activités des Commissions de l'UICN ont été mises en valeur à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), à Johannesburg, en 2002. Les correspondants des programmes régionaux et thématiques continuent de maintenir une collaboration étroite entre les Commissions et le Secrétariat. Le Fonds 3I-C (Fonds pour l'Innovation, l'Intégration et l'Information et la Communication) est spécialement conçu pour promouvoir une collaboration resserrée entre les Commissions et les sous-programmes de l'UICN. Un groupe consultatif a été créé à la demande du Directeur

général et des Présidents des Commissions pour examiner l'avenir des Commissions au sein de l'UICN. Ce groupe a fait rapport au Directeur général et aux Présidents des Commissions en avril 2003. En mai 2003, les Présidents des Commissions ont accepté de travailler dans le cadre du Programme de l'UICN et de participer activement à la planification et à l'élaboration de ce cadre. Une évaluation des Commissions sera présentée au 3^e Congrès mondial de la nature.

2.15 Le Programme UICN de gestion participative pour la conservation



La gestion participative est désormais une préoccupation principale du Programme de l'UICN : elle a fait l'objet d'une attention accrue dans les programmes mondiaux, en particulier les programmes régionaux. La création d'un Thème sur les communautés autochtones et locales, l'équité et les aires protégées (TILCEPA) commun à la CPEES et à la CMAP a favorisé l'intégration de méthodes de cogestion dans le Programme de l'UICN. Le Groupe de travail CMAP/CPEES sur la gestion participative a démontré une activité régulière – par la promotion, l'encouragement et l'appui au partage d'informations et aux enseignements sur la cogestion, avec l'appui du Secrétariat de l'UICN. Le site Web du Centre d'échange sur la gestion participative, service organisé en commun avec le Secrétariat Ramsar, fonctionne et est actuellement soumis à un examen structurel pour être amélioré; un service parallèle en espagnol, SIMP (Servicio Interactivo de Manejo Participativo) a été créé et est géré par le Bureau régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud (SUR). Un Conseiller principal pour les politiques sociales a été recruté et collabore régulièrement avec les Commissions concernées en matière de cogestion. La cogestion a été un des thèmes clés du V^e Congrès mondial sur les Parcs de l'UICN, à Durban et a reçu l'appui conjoint des Commissions et du Secrétariat.

2.16 Les changements climatiques, la diversité biologique et le Programme global de l'UICN



Une Stratégie de l'UICN sur les changements climatiques a été élaborée en consultation avec les programmes thématiques et régionaux. Elle s'efforce d'utiliser l'expertise de l'Union pour aider les sociétés à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter d'une manière qui soit à la fois écologiquement rationnelle et socialement équitable. Les efforts d'appel de fonds pour chacun des éléments de la Stratégie se poursuivent. En février 2001, un atelier a abordé l'importance des changements climatiques pour la survie des espèces; il était financé par le Fonds 3I-C (Fonds pour

l'Innovation, l'Intégration et l'Information et la Communication).

2.17 Climat et énergie



En 2003, le Centre du droit de l'environnement (CDE) a publié «Energy Law and Sustainable Development». La Commission du droit de l'environnement (CDDE) a diffusé «World Energy Assessment» avec l'aide des programmes régionaux.

2.18 Renforcement des actions visant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification



Le Programme de gestion des écosystèmes a réuni une session du Forum mondial sur la diversité biologique (FMD) à l'occasion de la sixième Conférence des Parties (COP6) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) à Cuba, en septembre 2003. Le FMD a examiné l'expérience acquise en matière d'analyse, d'outils, de méthodes et de résultats de l'approche par écosystème dans un milieu aride. Il a également traité des solutions politiques pouvant garantir la sécurité des moyens d'existence tout en maintenant la diversité biologique et les fonctions écologiques et a étudié des moyens d'inciter les donateurs à réinvestir dans les milieux arides. Une publication conjointe, réalisée avec le Secrétariat de la CLD «Extractive Industries in Arid and Semi-Arid Zones: Environmental Planning and Management» a également été présentée à la COP6 de la CLD à Cuba. (Voir aussi Résolution 2.3 du 2^e Congrès mondial de la nature.)

2.19 Donner suite aux recommandations de la Commission mondiale sur les barrages



Le Groupe d'étude de l'UICN, établi par le Conseil a publié une déclaration sur le Rapport de la CDB et une stratégie de suivi. Un financement de l'ordre de 10 à 15 millions de francs suisses sera nécessaire durant les cinq prochaines années pour intégrer la stratégie dans le Programme. Une étude des progrès réalisés par la stratégie aura lieu en 2004.

Beaucoup de programmes régionaux de l'UICN sont actifs dans ce domaine. En Asie, par exemple, des discussions transnationales ont lieu en ce qui concerne la gestion du régime de l'eau le long du Mékong. En Afrique de l'Ouest, le Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO) s'efforce de maintenir le dialogue entre le Burkina Faso et le Ghana en ce qui concerne la gestion de la Volta rouge. Au niveau mondial, des efforts sont déployés afin d'aider le projet Dams and Development du PNUE par une participation active au Comité directeur du projet. Un rapport complet sur l'engagement de l'UICN dans le domaine des barrages sera distribué aux membres qui assisteront au Congrès, fin 2004.

2.20 Conservation de la diversité biologique marine



Il s'agit de la vision sous-jacente du Programme pour le milieu marin et cela comprend donc toutes les activités entreprises dans ce cadre.

2.21 Le Sous-programme de l'UICN pour le milieu marin



Le Programme de l'UICN a été révisé de manière à tenir compte du nouveau statut du Programme pour le milieu marin désormais basé au siège. Plusieurs nouveaux projets ont été lancés et financés et 10 personnes ont été recrutées, soit à mi-temps, soit à plein temps. Depuis 2001, la Commission du droit de l'environnement collabore étroitement avec le Programme pour le milieu marin à propos des aspects juridiques du milieu marin, en coopération avec des experts et avec l'Institut international de l'océan. Le plan de travail du Programme pour le milieu marin couvre au moins huit questions fondamentales (récifs coralliens, grands écosystèmes marins, haute mer, aires protégées marines, pêcheries, écosystèmes insulaires, espèces envahissantes, allègement de la pauvreté) et des projets ont été lancés avec les bureaux régionaux de l'UICN: Méditerranée (gestion des aires protégées marines), SUR (projet Tagubar), ARO (Coremap) et UICN États-Unis (Initiative « Des eaux vives aux eaux bleues »). Vers le milieu de 2004, de nouveaux postes auront été pourvus en Asie, en Méditerranée et en Amérique du Sud afin de renforcer la collaboration du Programme pour le milieu marin avec les régions et de lui donner une envergure encore plus mondiale.

2.22 Activités de l'UICN dans la région arctique



Le Programme de gestion des écosystèmes a coordonné l'élaboration de la Stratégie de l'UICN pour l'Arctique avec l'aide des Bureaux UICN Canada, UICN États-Unis et UICN Russie et CEI (Communauté des États indépendants). Le Conseil de l'UICN a adopté la Stratégie en mai 2002 après avoir consulté, en 2001, les principaux intéressés dans l'Arctique et les bureaux et programmes pertinents de l'UICN. La Stratégie proposée a une durée de trois ans et pour objectif de faciliter la communication et l'échange d'informations; de soutenir les activités des Commissions; de faciliter l'élaboration et l'application de projets de démonstration dans l'Arctique russe et d'influencer le Conseil de l'Arctique et ses groupes de travail pour qu'ils adoptent et poursuivent des politiques compatibles avec la mission de l'UICN. Le Programme pour la gestion des écosystèmes a désormais remis officiellement les rênes au Chef du Bureau UICN

Russie et CEI, qui dépend du Directeur régional pour l'Europe.

2.23 Amélioration des capacités de l'UICN en matière de gestion stratégique de l'information et de la technologie de l'information



Le Directeur général a créé une initiative e-IUCN afin d'accélérer et de conduire les changements nécessaires dans la gestion de l'information et la communication. Un élément clé est la «Green Web» (Toile verte) de l'UICN qui améliorera les capacités de communication externe et interne, la connectivité à l'échelon mondial, la gestion des connaissances, la fourniture de services en ligne, le travail virtuel et les conférences également virtuelles ainsi que les bases de données institutionnelles et scientifiques accessibles par Internet. Parmi les résultats importants, on peut citer la présence de la «Green Web» au SMDD (le Sommet mondial pour le développement durable) à Johannesburg en 2002. Au SMDD, e-IUCN/Green Web a servi de structure au Dialogue d'avenir sur les avenues numériques du développement durable. Les 25 et 26 mai 2004, les représentants de 30 organisations sont venus à Gland pour débattre de principes et d'un plan d'action pour 'la biodiversité-patrimoine commun'. De grandes initiatives sont en cours pour la biodiversité-patrimoine commun, le Système d'information sur les espèces, la Base de données mondiale sur les aires protégées (PALNet) et ECOLEX. Dans la prochaine phase, l'accent portera plus fortement sur l'instauration de partenariats pour les appels de fonds et la mise en œuvre.

2.24 Fondation d'une Académie internationale du droit de l'environnement de l'UICN



L'Académie de l'UICN a été officiellement inaugurée à l'occasion de son premier Colloque annuel sur le droit et le développement durable de l'énergie qui a eu lieu à Shanghai, en Chine, sur invitation de l'université Jiao Tong de Shanghai. Cette inauguration a été saluée par Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, qui a félicité la Commission du droit de l'environnement de l'UICN tant pour cette initiative que pour sa contribution à l'application d'Action 21. Des experts éminents, du monde entier, se sont exprimés dans le cadre du colloque, sur les difficultés institutionnelles, juridiques et politiques auxquelles nous sommes confrontés alors que nous cherchons à améliorer l'accès à des services énergétiques fiables et abordables. Une place importante a été réservée aux intérêts nationaux et régionaux. À ce jour, l'initiative a été officiellement soutenue par près de 50 universités dans 45 pays. Le Colloque était coparrainé par le PNUD, le PNUE, l'UNITAR, l'université PACE et le CDE de l'UICN. Les Annales du Colloque seront publiées par Cambridge University Press, en 2004. Les préparatifs d'un deuxième colloque ont commencé en décembre 2003

sur le thème «Droit de l'environnement et utilisation des terres». Il aura lieu à l'université de Nairobi en octobre 2004. L'Académie fonctionne actuellement en association avec le Programme UICN pour le droit de l'environnement mais, à terme, deviendra une entité autonome, dotée de sa propre personnalité juridique. Elle organisera une conférence annuelle sur un thème particulier du droit de l'environnement et publiera, chaque année, les procès-verbaux de cette conférence. Les travaux de recherche et autres programmes de l'Académie seront dirigés par le Collège de l'Académie qui s'est réuni pour la première fois à Shanghai, juste après le Colloque. Le Collège se compose de représentants de chaque université membre de l'Académie et ses membres élisent le Bureau du Collège qui fait office de comité exécutif. Le Collège a décidé d'adopter de larges critères d'admission et de réunir des ateliers sur le renforcement des capacités en matière de droit de l'environnement dans les pays en développement. Les statuts provisoires, réglementant les affaires de l'Académie et l'adhésion, ont été distribués à toutes les universités pouvant être intéressées et seront confirmés à la prochaine réunion du Collège en 2004, à Nairobi.

2.25 Conservation des plantes



L'UICN continue d'apporter une aide technique et scientifique à la Convention sur la diversité biologique en ce qui concerne sa Stratégie mondiale pour les plantes, adoptée à la COP6 en avril 2002 et pour laquelle l'UICN avait fourni des documents de travail et participé à plusieurs réunions de groupes de liaison. La Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) a pris part à une réunion du groupe de liaison de la CDB sur la Stratégie, du 4 au 6 octobre 2003, et continue de promouvoir l'évolution de la Stratégie et d'y contribuer.

2.26 Préparatifs de Rio +10



L'UICN a préparé des activités concernant le SMDD qui ont été appliquées avec succès. Elles ont fait l'objet d'un rapport détaillé au Conseil présenté en décembre 2002.

2.27 Le Congrès mondial sur les parcs de Durban



Le Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, qui a eu lieu à Durban, en 2003, a été couronné de succès. Les participants ont convenu de nouveaux principes de gestion des aires protégées pour soutenir le développement durable. L'Accord de Durban est le principal résultat du Congrès et présente un nouveau modèle pour les aires protégées. L'Accord célèbre le rôle des aires protégées en faveur des objectifs de conservation et de développement. Il se félicite aussi des nouvelles stratégies de gestion participative qui mettent en

valeur le rôle des communautés locales dans le partage des avantages des aires protégées et le processus décisionnel les concernant.

La septième réunion de la Conférence des Parties à la CDB, qui a eu lieu à Kuala Lumpur en février 2004, a salué les résultats de Durban et adopté un programme de travail qui cherche à établir, avant 2010, un réseau complet, efficacement géré et écologiquement représentatif d'aires protégées terrestres. Le même objectif a été fixé pour les aires protégées marines à l'horizon 2012.

Un des résultats essentiels du V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, en 2003, est la nécessité de diversifier et de stabiliser les flux financiers vers les aires protégées. Cela nécessitera des incitations et des appuis pertinents afin d'appliquer une panoplie de mécanismes de financement et de méthodes de gestion d'un bon rapport coût-efficacité. Tous les résultats du Congrès peuvent être consultés sur le site Web du Congrès mondial sur les parcs.

2.28 Politique d'équité entre les sexes



La Conseillère principale pour les questions de parité a soutenu les travaux du Secrétariat, des Commissions et des membres en vue de l'application de cette Résolution. Des lignes directrices ont été publiées en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration de nouveaux projets. Une aide a été fournie, pour l'élaboration de politiques relatives à la parité, aux Bureaux de l'UICN pour l'Afrique de l'Est, l'Amérique latine et l'Asie (EARO, SUR, ORMA et ARO). L'UICN est toujours très présente aux événements internationaux qui traitent des politiques de parité tels que le Forum mondial sur la diversité biologique organisé à l'occasion de la sixième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification à la Havane, la Réunion ministérielle de l'Organisation des États américains (OEA) à Durban et la Réunion de la Banque mondiale sur la pauvreté. La Conseillère est aussi désormais mieux intégrée dans l'Unité du Programme et des politiques de l'UICN et mieux associée à l'élaboration du nouveau Programme.

2.29 Déclaration de principes de l'UICN sur l'utilisation durable des ressources biologiques sauvages



Une brochure décrivant la Déclaration a été publiée et diffusée aux membres et partenaires de l'UICN. Un site Web a été inauguré afin de fournir des informations sur la vaste gamme d'activités relatives à l'utilisation durable que réalisent différentes unités de l'UICN. Au deuxième semestre de 2003, l'UICN a établi un Fonds 3I-C (Fonds pour l'Innovation, l'Intégration et l'Information et la Communication) qui rassemble tous ceux qui ont l'expérience de la création et de l'analyse d'études de cas en vue d'échanger leurs expériences, de déterminer les lacunes dans les connaissances et de

préparer le terrain pour une meilleure compréhension des questions relatives à l'utilisation durable. Enfin, en février 2004, la COP7 de la CDB a adopté des principes et lignes directrices pour l'utilisation durable qui ont largement bénéficié d'un apport de l'UICN.

2.30 Incidences des activités militaires sur l'environnement et les communautés de populations autochtones dans la région arctique



Au cours du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) qui a eu lieu à Johannesburg en 2002, une journée a été consacrée au thème « environnement et sécurité », au Centre de l'environnement de l'UICN à Johannesburg. La réunion a suscité un intérêt supplémentaire pour le programme de travail proposé que l'UICN et l'Institut international du développement durable (IIDD) ont élaboré conjointement. Un ouvrage sur le sujet, résultant de l'Atelier d'Amman et présenté au SMDD, a eu le même effet. La Stratégie de l'UICN pour l'Arctique, adoptée par le Conseil de l'UICN en 2003, supposera une collaboration étroite avec les groupes de populations autochtones sur toute une gamme de questions environnementales et de conservation, y compris l'impact des activités militaires dans l'Arctique. Le Conseiller scientifique en chef a publié un article dans le magazine *Oryx*, en 2003, intitulé « Conserving forest biodiversity in times of violent conflict ». Le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN réuni à Durban, en 2003, a également tenu une séance sur la gestion des aires protégées en temps de conflit violent qui a examiné l'impact des activités militaires sur les communautés locales et sur l'environnement. L'UICN organise, en collaboration avec l'IIDD, une séance sur l'environnement et l'armée pour une conférence internationale sur l'environnement et la sécurité qui aura lieu à La Haye en mai 2004.

2.31 Organismes génétiquement modifiés et diversité biologique



Plusieurs initiatives de l'UICN, actuellement en cours, soutiennent l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, notamment le *Guide explicatif du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques* (disponible en français, anglais, espagnol et russe), récemment publié par le Centre du droit de l'environnement. Le renforcement des capacités régionales/nationales a lieu dans la région d'Asie du Sud-Est. Le Centre du droit de l'environnement prévoit de nouvelles activités dans le cadre de son projet « Régionalisation II » afin de fournir une formation spéciale aux questions juridiques relatives aux organismes génétiquement modifiés (OGM). Pour la réunion de mai 2003 du

Conseil, le CDE, avec l'aide de beaucoup d'autres éléments de l'Union, a mis au point un projet de document de travail sur les OGM et l'a présenté au Comité des politiques de l'UICN. Le Comité et le Conseil ont adopté le document comme base des futurs travaux de l'UICN sur les OGM. En outre, le Conseil a demandé que le document de travail qui lui avait été présenté soit révisé et distribué aux membres, entres autres, en tant que Document d'information adressé aux décideurs. Ce travail est terminé et la traduction est en train d'être finalisée. Le document devrait être publié et diffusé en avril 2004.

2.32 Agriculture biologique et conservation de la diversité biologique



En novembre 2001, le Conseiller scientifique en chef, un stagiaire et un membre du Bureau de l'UICN en Pologne ont assisté à un atelier sur le sujet en Pologne. Le Conseiller scientifique en chef a également présenté un exposé sur ce sujet à l'atelier sur l'agriculture biologique organisé par l'IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique), membre de l'UICN et auteur de la Résolution, au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de Johannesburg, en 2002.

L'agriculture biologique est mise en évidence dans une importante publication récente intitulée « Ecoagriculture: Strategies to Feed the World and Save Wild Biodiversity », dont le Conseiller scientifique en chef est le coauteur et qui a été publiée par Island Press, en novembre 2002. Cette Résolution demande aussi au Conseil de l'UICN d'envisager d'établir un groupe de travail pour étudier la contribution de l'agriculture biologique au renforcement de la conservation de la diversité biologique et faire rapport à ce sujet. Pour appliquer cette Résolution, l'IFOAM et l'UICN ont récemment signé un mémorandum d'accord en vue de traiter les problèmes de manière plus approfondie et les activités ont commencé par une réunion du Comité directeur de l'IFOAM en Allemagne, en janvier 2004. Le ministère fédéral allemand de l'Environnement est un des bailleurs de fonds.

2.33 La libéralisation du commerce et l'environnement



Une approche stratégique de l'UICN, en matière de commerce et de biodiversité, est en train d'être mise au point dans le cadre d'un projet 3I-C (Fonds pour l'Innovation, l'Intégration et l'Information et la Communication), en collaboration étroite avec les Bureaux régionaux – en particulier SUR, ARO, Europe et États-Unis, avec le Groupe sur le commerce et l'investissement de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) et avec des partenaires clés tels que l'International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) et TRAFFIC (le réseau UICN-WWF de suivi du

commerce des espèces sauvages). Des propositions de projets ont été préparées pour des questions telles que l'accès et le partage des avantages, les espèces exotiques envahissantes, les subventions, les travaux politiques et de renforcement des capacités. Certaines de ces propositions ont déjà obtenu un financement et sont mises en œuvre en collaboration avec des membres et partenaires de l'UICN. L'UICN a organisé un Forum mondial sur la diversité biologique à l'occasion de la 5^e Réunion ministérielle de l'OMC à Cancún en 2003 et a également élaboré plusieurs brochures d'information sur le commerce et la diversité biologique. Avec la CPEES et l'ICTSD, elle a contribué à la publication d'un bulletin: BIORES. Comme le demandait la Résolution, des travaux supplémentaires seront nécessaires pour élaborer des modèles de règlement des différends et de respect des AME qui traiteront également des conflits entre le commerce et l'environnement.

2.34 Les institutions financières multilatérales et bilatérales et les projets qui ont des incidences sur la diversité biologique et les caractéristiques naturelles



L'Unité de l'UICN sur le secteur privé collabore avec la Société financière internationale, entre autres, en vue d'élaborer de nouveaux mécanismes d'aide à l'investissement et d'aide technique pour les entreprises axées sur la diversité biologique, en Afrique et en Europe de l'Est. Cela comprend des efforts d'intégration des aires protégées dans les projets d'investissement agricole et l'accès à de nouvelles sources de financement privées pour les aires protégées, au moyen de l'écotourisme, en Afrique. Le Conseiller principal, économie et environnement, a également coordonné la contribution de l'UICN à la Banque mondiale afin de promouvoir des sauvegardes environnementales fortes dans les futurs principes opérationnels pour les prêts d'ajustement structurel. L'Unité est aussi le correspondant de l'UICN pour les initiatives financières du PNUE qui comprennent à la fois des institutions financières publiques et privées. Plus généralement, presque tous les projets de l'UICN avec des organismes d'aide au développement contiennent des éléments propres à influencer les politiques de ces institutions.

2.35 Suivi de la politique forestière de la Banque mondiale



Cette Résolution a été totalement appliquée. La Banque mondiale a publié un projet révisé de Stratégie pour les forêts, en juillet 2001, que l'UICN a commenté conjointement avec le WWF, en septembre 2001. Le Secrétariat de l'UICN a facilité une réunion avec plusieurs membres et partenaires, en juillet 2002, pour

discuter du projet révisé. Le Directeur général a ensuite rencontré le Président de la Banque mondiale et le Directeur général du WWF au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), afin de discuter du projet. La politique a été approuvée par le Conseil de la Banque mondiale en novembre 2002. Le Coordinateur du Programme mondial de l'UICN pour les forêts siège désormais au Comité consultatif extérieur pour l'application de la politique de la Banque mondiale sur les forêts.

2.36 Allègement de la pauvreté et conservation de l'environnement



Cette Résolution contenait une recommandation pour l'UICN et ses membres, leur demandant:



- a) de s'attaquer simultanément à la pauvreté et à la remise en état de l'environnement;
- b) de concevoir des projets de manière à tenir compte à la fois de la remise en état de l'environnement et de l'allègement de la pauvreté; et
- c) d'intégrer les principes qui précèdent dans leurs politiques.

Le Projet de l'UICN sur la pauvreté et la conservation, dans le cadre de l'initiative sur les questions émergentes (Fonds 3I-C) sera bientôt terminé. Il a produit plusieurs études de cas et documents de travail («Beyond Rhetoric»). Une publication importante sur la question sera finalisée en 2004. Les résultats du Projet ont été communiqués aux forums internationaux importants au moyen des déclarations de l'UICN, y compris à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le projet 3I-C a joué un rôle majeur dans l'organisation d'un atelier sur la pauvreté et les parcs dans le cadre du cycle d'ateliers sur le renforcement du soutien aux aires protégées, au Congrès mondial sur les parcs de 2003 et a abouti à une recommandation sur la pauvreté et les aires protégées (V.29). L'UICN a activement participé à l'élaboration de documents stratégiques de réduction de la pauvreté pour l'Ouganda, le Pakistan, le Bangladesh, la Mauritanie et le Sénégal et participe actuellement à d'autres processus de planification de la réduction de la pauvreté.

En ce qui concerne les trois points de la recommandation contenue dans cette Résolution:

- a) Le Programme pour la gestion des écosystèmes, le Programme pour l'eau et les zones humides et le Programme pour la conservation des forêts ainsi que les Bureaux régionaux pour l'Asie, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique australe, la Més-Amérique et l'Amérique du Sud ont tous fait de la réduction de la pauvreté un élément essentiel de leurs activités actuelles de remise en état des écosystèmes. La Recommandation V.29 du Ve Congrès mondial sur les parcs a explicitement établi le lien entre la

réduction de la pauvreté et la remise en état des écosystèmes.

- b) Le Programme pour le milieu marin est en train d'élaborer d'autres projets reliant la réduction de la pauvreté et la remise en état de l'environnement.
- c) Le Directeur des programmes mondiaux a envoyé, en 2003, des directives précises à tous les chefs de programmes thématiques, directeurs régionaux et Présidents de Commissions sur les moyens d'intégrer systématiquement des éléments de conservation en faveur des pauvres dans leurs programmes pour 2005-2008.

2.37 Appui aux défenseurs de l'environnement



Cette Résolution traite spécifiquement des relations entre la conservation de l'environnement et les droits de l'homme. Il a été décidé que la Commission du droit de l'environnement (CDDE) coordonnerait les aspects juridiques en matière de défense des activistes de l'environnement. Une analyse des conséquences de cette Résolution, réalisée par un groupe d'experts juridiques de la CDDE laisse à penser que la réaction de l'UICN nécessite un examen et une réflexion beaucoup plus approfondis. Toutefois, cette Résolution a été intégrée dans le plan de travail du Programme pour le droit de l'environnement.

2.38 Coopération entre participants internationaux et nationaux à des programmes de conservation



Cette Résolution renvoie à la Mission de l'UICN et fait partie intégrante des travaux de tous les sous-programmes du Secrétariat. À l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) en 2002, le Directeur général a tenu une réunion des dirigeants des organisations internationales de conservation à propos de cette Résolution. Une réunion de suivi a eu lieu au siège de l'UICN en avril 2003 et les dirigeants se sont de nouveau réunis durant le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN. Une autre réunion de suivi est prévue pour le début de 2004.

2.39 Corruption dans le secteur des forêts



Le Programme pour la conservation des forêts (PCF) continue de soutenir le Forest Integrity Network, une initiative conjointe avec Transparency International, la Banque mondiale et l'université de Yale. En tant que membre du Comité directeur du Dialogue sur les forêts, le PCF aide à promouvoir un dialogue entre l'industrie et les ONG en ce qui concerne l'exploitation illicite de bois. Une réunion devrait avoir lieu en Chine, en juin 2004. Le PCF et les

Bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale ont facilité la participation de la société civile à la Réunion ministérielle sur la gouvernance et l'application des lois sur les forêts en Afrique (octobre 2003, Cameroun) et préparent actuellement des activités de suivi. L'UICN s'est jointe au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo qui a, au nombre de ses principales préoccupations, l'exploitation illicite de bois et la corruption en Afrique centrale. La Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), avec l'appui du Bureau régional pour l'Afrique centrale et en collaboration étroite avec lui a réalisé des activités de renforcement des capacités pour les parlementaires et entrepris des études des cadres juridiques régionaux.

2.40 Sécurité des ressources naturelles en situation de conflit



Voir Résolution 2.30.

2.41 Centre international de l'ombudsman pour l'environnement et le développement durable



La Résolution se félicitait de l'établissement d'un Centre international de l'ombudsman pour l'environnement et le développement (OmCED) à titre pilote. Elle demandait au Directeur général:

- a) de nouer des contacts avec l'OmCED durant la phase pilote; et
- b) de soumettre un rapport sur les résultats de ces contacts afin de permettre une décision de l'UICN concernant ses relations avec l'OmCED.

En 2002, le Directeur général de l'UICN a rencontré le Directeur exécutif de l'OmCED et s'est félicité du fait que le Conseil de la Terre, cofondateur de l'OmCED, était devenu membre de l'UICN comme le demandait cette Résolution. En outre, une expérience initiale a été obtenue grâce à un cas pilote en Bolivie mais, depuis, l'UICN n'a pas été directement impliquée dans d'autres cas. Des discussions sont en cours pour entreprendre un examen de l'initiative pilote en vue de décider de la participation future de l'UICN à l'OmCED.

Le Comité directeur de la Commission du droit de l'environnement discutera des moyens d'évaluer le Centre de l'ombudsman à sa réunion de mai 2004 et invitera la Vice-présidente pour la Mésio-Amérique, Grethel Aguilar, au Costa Rica, à tenir des discussions préliminaires avec l'Université des Nations Unies pour la paix et le Conseil de la Terre qui devraient être priés de montrer l'exemple en finançant les travaux que l'UICN pourrait entreprendre dans le cadre de cette initiative.

2.42 Année internationale de l'observation de la biodiversité



Cette Résolution priait les membres de l'UICN de contribuer à l'Année internationale de l'observation de la biodiversité et demandait au Directeur général d'y participer en mettant en œuvre des activités sur l'évaluation de la biodiversité dans le cadre du Domaine de résultats stratégique 5 du Programme de l'UICN. Les travaux d'évaluation se poursuivent à travers tout le Secrétariat – notamment en ce qui concerne les Listes rouges, un atlas sur les forêts, un atlas sur les zones humides, etc. En outre, l'UICN a siégé au Comité directeur de l'Année internationale de l'observation de la biodiversité et fournit des avis techniques. Les ressources financières disponibles n'ont pas permis d'apporter une réponse plus vigoureuse. L'Année internationale de l'observation de la biodiversité est maintenant terminée et a suscité des réactions variables qui ont presque toujours été tributaires des fonds disponibles pour la mise en œuvre.

2.43 Gestion durable et protection des grands fleuves d'Asie



La Résolution rappelait l'importance des approches communautaires de la conservation. Le Programme Asie a organisé une conférence de trois jours, consacrée au Mékong, en octobre 2001, avec les principaux acteurs de la région. L'UICN aide à exécuter un programme pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité des zones humides du Mékong d'une valeur de USD 30 millions, grâce à une subvention du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Direction générale néerlandaise pour la coopération au développement (DGIS). Le Bureau régional de l'UICN pour l'Asie (ARO) participe maintenant à diverses activités soutenant la gestion durable du bassin versant du Mékong. Parmi celles-ci, on peut citer: la mise en œuvre du volet Mékong de l'Initiative de l'UICN pour l'eau et la nature (WANI); la participation permanente à la Commission du Mékong; la mise en œuvre conjointe (avec la Commission du Mékong) du Projet pour la diversité biologique des zones humides du Mékong; l'élaboration d'une proposition de projet de gestion de bassins versants dans la province du Yunnan, en Chine; des discussions en cours avec le Dams and Development Project, pour des activités conjointes en Asie du Sud-Est; l'appui à la Chine pour la gestion du Bien du patrimoine mondial des Aires protégées des trois fleuves parallèles, dans le nord du Yunnan; l'élaboration d'un système d'appui à la décision pour la région de l'Himal avec le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD); l'élaboration d'une initiative WANI avec l'ICIMOD, dans la région de l'Himal.

2.44 Renforcement de la présence de l'UICN dans les pays d'Asie centrale



L'application de cette Résolution a fait d'importants progrès malgré les événements en Afghanistan. Les diverses Commissions de l'UICN, en particulier la CMAP, la CSE et la CDDE ont non seulement maintenu mais aussi renforcé leurs activités en Asie centrale. Une proposition concernant le droit de l'environnement a été élaborée en coopération entre les membres de la CDDE et le CDE tandis que le Secrétariat et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont été sollicités pour la financer. Une autre proposition de gestion des aires protégées est en préparation sur la base des recommandations faites par un atelier organisé conjointement par l'UICN, Fauna and Flora International et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) au début de 2003. Entre-temps, l'UICN a semé les graines d'une présence à plus long terme dans la région en fournissant des fonds de base pour un projet 3I-C (Fonds pour l'Innovation, l'Intégration et l'Information et la Communication) coordonné depuis Almaty, au Kazakhstan. Par ailleurs, l'UICN espère obtenir l'appui de l'Agence allemande pour la coopération technique (GTZ). Le renforcement des activités de l'UICN en Asie centrale est une entreprise de longue haleine qui se poursuivra bien au-delà du 3^e Congrès mondial de la nature.

2.45 Préservation des écosystèmes de montagne en Europe



Cette Résolution a été appliquée à travers différents projets de l'UICN. Par exemple, le projet pour la Russie/CEI qui visait à évaluer les nouveaux domaines émergents en matière de conservation de la nature tels que la conservation des écosystèmes de montagne (projet 76150-207); la proposition de projet visant à élaborer une stratégie viable pour la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières de montagne pour les pays de la CEI (proposition de projet AA 1747); et la proposition de projet pour évaluer les connaissances autochtones et l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles dans les monts de l'Altaï (proposition AA 1745). La Convention des Carpates a été signée en mai 2003 lors de la 5^e Conférence européenne sur l'environnement à Kiev, en Ukraine. L'UICN et ses membres s'efforcent actuellement d'aider les Parties à remplir les obligations inscrites dans cette Convention.

2.46 Les aires protégées d'importance internationale dans les Alpes et en Méditerranée



Le Centre de l'UICN pour la coopération en Méditerranée a financé une étude théorique des zones transfrontières d'importance régionale en Méditerranée par l'intermédiaire du Centre de

WESCANA pour la diversité biologique afin de compléter l'étude qui existe déjà pour l'Europe. Un rapport final a été publié. Le Centre a consulté les membres et experts de la région au moyen d'un questionnaire mais les résultats de l'étude n'étaient pas assez complets pour justifier un rapport de l'UICN soit parce que, dans de nombreux cas, les données n'étaient pas disponibles, soit en raison de la nature politiquement sensible des zones transfrontières. En 2003, un nouveau site a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial dans les hautes Alpes de Suisse, une région qui comprend le plus long glacier des Alpes.

2.47 Sauver les derniers cours d'eau sauvages d'Europe

 Des mesures ont été prises grâce à un détachement du ministère français de l'Écologie et du Développement durable (élaboration du Projet de dialogue sur l'eau): une proposition de projet a été élaborée afin d'évaluer le statut de huit cours d'eau d'Europe dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne sur la diversité biologique et paysagère, pour la Conférence de Kiev en mai 2003. Une autre proposition de projet a été élaborée pour la gestion de la Sava (dans les Balkans) en vue d'être soumise pour financement au Fonds pour l'environnement mondial-France.

2.48 Programme de l'UICN pour les forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes en Fédération de Russie

 En cours. La mise en œuvre de cette Résolution ne sera pas totale avant le 3^e Congrès mondial de la nature de l'UICN parce qu'il s'agit d'un programme à long terme. Le projet principal: «Construire des partenariats pour la conservation et la gestion des forêts» a reçu des ressources financières additionnelles de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour deux années supplémentaires et a été prolongé jusqu'en 2006. Plusieurs propositions additionnelles concernant les forêts et qui intéressent la présente Résolution ont été élaborées et soumises à des bailleurs de fonds pour examen.

2.49 Cadre stratégique pour l'UICN en Mésio-Amérique

 Un programme et des plans d'opération annuels, notamment dans le contexte du processus de planification actuel pour 2005-2008, sont en train d'être mis sur pied conformément à cette Résolution. Le Comité régional pour la Mésio-Amérique a formé un groupe d'étude – le Groupe de développement stratégique et institutionnel (GRUDESCO) – afin de surveiller l'élaboration et la mise en œuvre.

2.50 L'éducation à l'environnement dans le Sous-programme pour la Mésio-Amérique

 La Réunion de planification régionale de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) a eu lieu au Costa Rica en janvier 2002 et a réuni les membres de la CEC en Mésio-Amérique, le Président régional et la Présidente au niveau mondial. En conséquence, la CEC a élaboré des documents conceptuels en matière d'appel de fonds. Un échange actif par courrier électronique a eu lieu entre les membres de la CEC et le Programme Citoyens de l'environnement a entamé des activités clés au Mexique, au Costa Rica et à Cuba.

2.51 Conservation du bassin versant du canal de Panama

 L'atelier proposé sur les barrages a eu lieu et une proposition est en préparation. L'UICN a aidé les membres de l'UICN au Panama et l'Autorité du canal de Panama à organiser un atelier national sur le rapport de la Commission mondiale sur les barrages, avec l'aide des membres de l'UICN au Panama et du personnel technique d'ORMA.

2.52 Renforcement du Sous-programme de l'UICN pour l'Amérique du Sud

 Cette Résolution, dans le deuxième paragraphe du dispositif, demandait au Directeur général et au Conseil de l'UICN de soutenir et d'appliquer, dans les plus brefs délais, des procédures visant à associer les donateurs et investisseurs nationaux et régionaux au cofinancement du Sous-programme pour l'Amérique du Sud. Le troisième paragraphe du dispositif chargeait le Directeur général:

- a) d'entreprendre une évaluation participative du Sous-programme pour l'Amérique du Sud avant 2002, afin de définir l'expérience régionale du point de vue de:
 - i. la décentralisation;
 - ii. l'interaction avec le Siège;
 - iii. l'influence sur les processus régionaux; et
 - iv. l'efficacité du Sous-programme vis-à-vis de la réalisation de la mission; et
- b) de présenter les résultats et enseignements tirés de la 3^e session du Congrès mondial de la nature, sous forme d'études de cas à partager avec le reste de l'Union.

En 2003, le Programme SUR a été renforcé et cette activité se poursuivra en 2004. Résultat de l'examen stratégique de 2001, le personnel technique de SUR a été fortement augmenté. De nouveaux programmes tels que WANI (l'Initiative de l'UICN pour l'eau et la nature) verront le jour en 2004. Afin de terminer la mise

en œuvre, SUR bénéficie de l'appui en matière d'appel de fonds d'UICN États-Unis et un rapport sur l'évaluation et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme de travail de SUR sera présenté au prochain Congrès mondial de la nature à Bangkok.

2.53 Conservation de la nature dans le Plateau des Guyanes



Plusieurs recommandations issues du V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN qui a eu lieu à Durban en 2003 ont un rapport avec cette Résolution, en particulier la Recommandation V.28 – Les aires protégées: les mines et l'énergie et la Recommandation V.24. – les populations autochtones et les aires protégées. Ces recommandations portent directement sur les préoccupations exprimées dans la Résolution. Elles ont été largement communiquées aux gouvernements, aux membres et autres acteurs actifs dans les pays du Plateau des Guyanes. Le processus de planification en cours pour le prochain Programme de l'UICN 2005-2008 dans la région SUR envisage d'inclure les priorités de conservation du Plateau des Guyanes telles qu'elles ont été définies par l'Atelier de Paramaraibo, au Suriname, en avril 2002, qui a été coparrainé par le Comité néerlandais pour l'UICN, Conservation International et le Programme des Nations Unies pour le développement.

2.54 L'Antarctique et l'océan Austral (voir aussi 2.66)



Le Comité consultatif de l'Antarctique mène des activités limitées en la matière. En 2002 et 2003, l'UICN a participé, comme d'habitude, aux travaux de la Commission pour la conservation des ressources marines biologiques de l'Antarctique (CCAMLR) et du Traité sur l'Antarctique. L'UICN continuera de participer et de contribuer de manière concrète à ce processus. Des déclarations et des rapports ont été présentés aux deux réunions, notamment en ce qui concerne la création d'aires protégées marines et la légine de Patagonie. L'application pleine et entière de toutes les recommandations sur l'Antarctique nécessiterait des ressources beaucoup plus importante que celles qui sont actuellement disponibles pour cette région.

2.55 Évaluation des écosystèmes en début de millénaire



L'UICN continue de contribuer concrètement à la préparation de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. La Présidente de l'UICN est membre du Conseil d'administration de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire dont la prochaine réunion aura lieu à Nairobi (mi-mars). Le représentant régional de l'UICN pour l'Afrique de

l'Est y assistera. Le Conseiller scientifique en chef de l'UICN participe activement au Comité technique de l'Évaluation. Des avis et une aide sont également fournis essentiellement par la Commission de la gestion des écosystèmes : le Président et plusieurs membres éminents y contribuent directement. Un membre du personnel de l'UICN a reçu une bourse de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire afin de travailler au volet «Intervention en matière de diversité biologique».

2.56 Politiques foncières et outils juridiques pour la conservation du littoral



L'UICN réalise d'importants travaux de conservation dans les zones côtières en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec des membres et partenaires et sous la coordination des bureaux régionaux de l'UICN dans chacune de ces régions. Parmi les initiatives importantes, il y a le lancement récent du Programme pour la conservation des ressources côtières en Afrique de l'Ouest – une entreprise en multipartenariat qui comprend 22 projets et dont le coût s'élève à 30 millions d'euros. Le gouvernement des Pays-Bas, par l'intermédiaire de son ambassade à Dakar, fournit un tiers du financement pour les cinq prochaines années. Des efforts ont été entrepris en 2004 afin de reproduire cette initiative ailleurs en Afrique.

2.57 Élaboration et adoption de lignes directrices en matière de prospection et d'exploitation pétrolières, gazières et minières dans les zones arides et semi-arides



Les travaux sur le projet de lignes directrices sont terminés et ont été publiés dans un ouvrage intitulé «Extractive Industries in Arid and semi-Arid Zones: Environmental Planning and Management». La publication, en anglais, accompagnée d'un résumé en espagnol, a été présentée à l'occasion de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui a eu lieu à la Havane en septembre 2003. Un lancement semblable a été organisé au V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN. Des copies de cette publication sont disponibles pour distribution. Il serait souhaitable de publier l'ouvrage en français, en espagnol et en arabe mais, pour l'instant, il a été impossible de trouver des ressources financières à cet effet. Si les activités demandées dans la Résolution ont été, dans les grandes lignes, appliquées, la promotion de bonnes pratiques pour les industries extractives dans les zones arides se poursuivra au-delà du 3^e Congrès mondial de la nature. Ces travaux sont complétés par les activités de l'UICN dans le cadre de l'Initiative Énergie et Biodiversité et du Dialogue avec l'International Council for Mining and Metals (ICMM).

2.58 Problèmes de gestion écologique relatifs aux grands barrages



Cette Résolution est en train d'être appliquée dans le contexte du Programme de l'UICN pour les zones humides et les ressources d'eau et/ou dans le cadre de la Stratégie de l'UICN visant à encourager l'application des recommandations de la Commission mondiale des barrages (voir aussi 2.19).

2.59 Aspects juridiques de l'utilisation durable des sols



Cette Résolution se félicite, d'une part de l'initiative visant à créer un Groupe de travail sur les aspects juridiques de l'utilisation durable des sols afin de préparer des lignes directrices, entre autres, relatives à la législation et aux politiques sur les sols et la dégradation des sols et, d'autre part de la possibilité d'élaborer un instrument international pour l'utilisation durable des sols. Ces lignes directrices seront élaborées avec l'aide de membres de l'UICN.

Quelques ressources financières ont été apportées par le Bureau européen des sols pour démarrer la recherche. Ian Hannam a présenté son rapport au Comité directeur de la CDDE de l'UICN en juin 2001. La CDDE a contribué à la publication de l'étude juridique des sols dans la collection Environmental Law & Policy Series (cadre politique et législatif) du CDE de l'UICN. La CDDE de l'UICN a trouvé un financement auprès de l'Institut International de Gestion des Ressources en Eau (IWMI) pour publier le deuxième ouvrage sur les sols (concernant la législation nationale), dans la collection Environmental Law & Policy Series du CDE, d'ici à septembre 2004.

Le Groupe de spécialistes des sols de la CDDE de l'UICN a préparé un plan de travail pour examen à la réunion d'août 2002 du Comité directeur de la CDDE. Ian Hannam, Président du Groupe de spécialistes, détaché auprès du CDE pour trois mois, a préparé un avant-projet de proposition. La CDDE collabore avec le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification en ce qui concerne les cadres juridiques permettant d'appliquer la Convention.

2.60 Conservation du rhinocéros noir de l'Ouest (*Diceros bicornis longipes*)



Les Directeurs généraux de l'UICN et du WWF ont écrit une lettre conjointe au Président de la République du Cameroun demandant son appui pour ce projet. Les études de suivi entreprises en 2001 n'ont pas réussi à confirmer la présence d'une population viable (le WWF a publié un rapport à ce sujet). Aucun animal n'a été vu mais les guides, dans la région, continuent

d'observer des traces, des excréments et d'autres signes (comme durant la saison de 2003) qui confirment la présence de quelques rhinocéros. En 2002, UICN-BRAO (Bureau pour l'Afrique de l'Ouest) a été prié, par le Directeur général, de prendre contact avec le gouvernement et certaines ONG partenaires. Le gouvernement a nommé un correspondant (Conservateur de la Réserve de la Benoué). Depuis décembre 2002, un consortium étudie la possibilité d'une participation du secteur privé à un projet de capture et de transfert.

2.61 Conservation de l'outarde houbara (*Chlamydotis undulata*) en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne



Après discussion avec les membres d'Afrique du Nord, la Résolution a une fois encore été portée à l'attention des États membres et gouvernements nationaux de la région. Entre-temps, la possibilité de mettre sur pied un projet de conservation de l'outarde houbara a été étudiée mais on n'a trouvé aucun bailleur de fonds potentiel. Néanmoins, l'UICN a tenu des discussions utiles avec BirdLife International, dont le Bureau régional en Jordanie est conscient du problème et envisage d'accélérer ses efforts de conservation de l'espèce. Une évaluation de l'espèce pour la Liste rouge 2004 sera terminée avant la fin avril, après le lancement d'un forum de discussion. Des comptes rendus précis, dans le style «Red Data Book», seront préparés afin de présenter toutes les informations d'une manière aussi complète que possible, étant donné l'importance économique, le profil et l'intérêt politique de cette espèce. Cette information sera lue et distribuée à la CdP13 de la CITES, en 2004, et au 3^e Congrès mondial de la nature de l'UICN.

2.62 La conservation de l'alligator de Chine (*Alligator sinensis*)



La phase 1 – Obtenir un appui international, mettre en place la coordination nationale-internationale et un plan d'action national – s'est terminée par une série d'ateliers, en octobre 2001. Dans le cadre de la phase 2, les autorités provinciales ont commencé (à Anhoui, mai 2003) ou se préparent (à Shanghai) à réintroduire les alligators de Chine. Cette phase est placée sous l'égide de la Stratégie de conservation des espèces sauvages.

2.63 Commerce illicite et/ou non durable d'espèces sauvages entre les pays riverains du Mékong et au départ de ces pays



Plusieurs mesures ont été prises dans le cadre d'un projet conjoint pour la conservation des tortues marines auquel ont participé l'UICN, le WWF, TRAFFIC et le gouvernement du Viet Nam (ministère de la Pêche). TRAFFIC a terminé une étude sur les produits des tortues marines au Viet Nam et a mis en évidence un vaste commerce international (à la

fois touristique et de gros). Des cours de formation sur la lutte contre le commerce illicite des espèces ont eu lieu et un plan d'action national pour la conservation et la gestion des tortues marines a récemment été soumis pour approbation au gouvernement. Lorsque le plan sera approuvé, une circulaire interministérielle sera publiée sur la lutte contre la fraude – et comprendra des dispositions interdisant le commerce intérieur des produits de tortues marines. TRAFFIC Asie du Sud-Est a élaboré une proposition de projet, en consultation avec l'UICN, pour lutter contre le commerce illicite des espèces sauvages dans cette région.

2.64 Le commerce non durable de la viande d'animaux sauvages



Un grand atelier multi-institutions a eu lieu sur cette question à Yaoundé, au Cameroun, en septembre 2001. En conséquence, un rapport et un plan d'action ont été publiés. Les actes ont été publiés dans le cadre d'un document occasionnel de la CSE et largement distribués. Plusieurs propositions de projets sont en train d'être préparées par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO) et le Programme de la CSE sur le commerce des espèces sauvages. À la CdP12 de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), l'UICN a soumis une note explicative conjointe (avec TRAFFIC et la FAO) aux Parties. En tant que suivi supplémentaire de l'atelier de Yaoundé, BRAO et la FAO sont en train d'aider le Gabon et le Cameroun à élaborer des plans d'action nationaux relatifs à la viande de brousse.

2.65 Capture accidentelle de tortues marines dans les opérations de pêche pélagique à la palangre



Cette Résolution appelle le Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à entreprendre des évaluations sur la capture accidentelle de tortues marines et à collaborer avec les États membres afin de réduire les cas. L'UICN a pris une part active aux réunions récentes du COFI (chef du Programme pour le milieu marin) mais la question reste du ressort de la FAO et des organisations régionales de gestion des pêcheries. Le Chef du Programme pour le milieu marin s'est également exprimé lors d'une audition sur la pêche au thon à la palangre auprès du Comité des pêches du Parlement européen, et a souligné l'importance de la question et de son règlement, en particulier dans le Pacifique.

2.66 La pêche illégale et la mortalité des oiseaux de mer dans les opérations de pêche à la palangre dans l'océan Austral et les eaux adjacentes



Jusqu'à présent, les activités ont été peu développées. Une réunion sur la pêche a eu lieu en Espagne pour discuter de la question et des éventuelles mesures à prendre à ce sujet. Quelques projets de terrain ont été discutés en Argentine. Les travaux consacrés aux aires protégées marines en haute mer ont également eu trait à cette question.

2.67 Espèces exotiques envahissantes



Une proposition 3I-C (Fonds pour l'Innovation, l'Intégration et l'Information et la Communication) consacrée aux espèces exotiques envahissantes et dont le but est d'«inscrire» les espèces envahissantes dans tout le programme de travail de l'UICN, est en cours. Un groupe d'étude du Secrétariat a été chargé de faire avancer le projet. Les négociations se poursuivent en ce qui concerne le détachement d'un Coordonnateur principal au Siège de l'UICN qui serait chargé de superviser les travaux de l'UICN sur les espèces envahissantes au niveau mondial. Plusieurs projets ont été élaborés afin de rassembler autant d'éléments de l'UICN que possible pour traiter cette question et il existe de nombreuses références aux espèces exotiques envahissantes dans les propositions concernant le prochain Programme de l'UICN. L'UICN continue de fournir son appui au Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP) et à y participer activement.

2.68 Conservation des plantes en Europe



En juin 2003, le Centre de coopération en Méditerranée de l'UICN et le Programme pour les espèces ont collaboré avec un membre de l'UICN, Plantlife International, afin d'organiser un atelier sur les zones importantes pour les plantes dans la région méditerranéenne. La CSE collabore activement avec Plantlife International en vue d'élaborer un programme mondial sur les zones importantes pour les plantes et prépare une proposition de financement pour le Fonds pour l'environnement mondial. Un financement additionnel est nécessaire pour préparer une Liste rouge européenne des plantes en danger. L'UICN a tenu des discussions à ce sujet avec le European Topics Centre à Paris et un membre de la CSE s'efforce actuellement d'identifier les plantes européennes les plus menacées.

RECOMMANDATIONS

2.69 La conservation du tigre (*Panthera tigris*)

 En collaboration avec le WWF International, UICN Bangladesh a entrepris un certain nombre d'activités concernant cette recommandation : 1) une étude de l'écologie des populations proies (le daim, le sanglier et le macaque rhésus); 2) l'amélioration de l'habitat par le creusement d'une mare d'eau douce dans les Sundarbans; 3) la formation aux techniques de conservation du tigre pour le personnel forestier travaillant dans les Sanctuaires de faune sauvage des Sundarbans; 4) la distribution d'équipement de biologie de terrain au personnel forestier qui participe à la conservation du tigre et 5) la publication d'une brochure sur le tigre. En matière de suivi de ces activités, une proposition de projet a été soumise à Save the Tiger Fund, États-Unis d'Amérique.

2.70 Conservation de l'antilope du Tibet (*Pantholops hodgsoni*)

 L'UICN fait porter ses principaux efforts sur la poursuite des discussions avec la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) en ce qui concerne cette espèce et le commerce du shahtoosh. Dans le sillage de la Résolution 11.8 de la 11e session de la Conférence des Parties à la CITES, d'autres discussions sur les mesures de contrôle du commerce en vigueur et améliorées pour cette espèce ont été mises à l'ordre du jour de la CdP12 de la CITES, en novembre 2002. L'espèce reste inscrite à l'Annexe I de la CITES et les Parties ont convenu de la nécessité de mener une mission sur la lutte contre la fraude en Chine. En outre, un atelier de la CITES sur la lutte contre la fraude a eu lieu en septembre 2003 en Chine.

2.71 Plan d'action régional conjoint pour la conservation des dauphins d'eau douce (*Platanista ssp* et *Lipotes spp*) dans la région de l'Asie du Sud

 Les tentatives récentes d'élaboration d'un plan d'action pour les dauphins d'eau douce de la région d'Asie du Sud ont connu un succès mitigé. Le WWF a entamé les travaux il y a quelques années et a reçu l'appui de l'UICN, mais il n'y a pas eu suffisamment de ressources financières pour terminer les travaux. Le plan a connu plus de succès au niveau national (p.ex. le Programme de conservation du Sanctuaire de dauphins du Gange de Vikramshila, en Inde).

2.72 Conservation du Dugong (*Dugong dugon*), du pic d'Okinawa (*Sapheopipo noguchii*) et du râle d'Okinawa (*Gallirallus okinawae*) sur l'île d'Okinawa et autour de l'île

 La Société de conservation de la nature du Japon, en collaboration avec le WWF Japon et le Centre pour la campagne Sauver le Dugong, ont tenu un colloque international à Tokyo, les 28 et 29 septembre 2002. Le Groupe de spécialistes CSE/UICN des Siréniens était également présent. Le colloque a adopté un projet de plan d'action pour la conservation des dugongs à Okinawa. Il comprend des dispositions concernant la protection juridique du dugong; les moyens d'éviter des pertes accidentelles dans les filets de pêche; la conservation des herbiers marins; et une évaluation des impacts de l'aéroport sur l'environnement qui sera réalisée par le Gouvernement japonais. Le Gouvernement a été prié de mener cette étude en coopération avec des ONG internationales et des scientifiques étrangers (information obtenue de la Société de conservation de la nature du Japon).

2.73 Conservation de l'ibis nippon (*Nipponia nippon*)

 Des efforts sont en cours tant *in situ* qu'*ex situ*, en Chine et au Japon. Au Congrès international d'ornithologie de Beijing, en août 2003, on a discuté de plans de réintroduction de l'espèce dans certains secteurs de son ancienne aire de répartition, au Japon et en Chine.

2.74 Conservation du faucon sacré (*Falco cherrug*)

 BirdLife International a établi un forum de discussion par Internet sur l'espèce. L'organisation a également entamé une étude mondiale de l'état de conservation du faucon sacré – qui met à jour et améliore une étude préliminaire en 2003. Le processus a été soutenu lors d'une réunion, en mai 2003, du Groupe de travail mondial sur les oiseaux de proie et les hiboux qui était précédemment un Groupe de spécialistes CSE/UICN et qui est bien connu des fauconniers arabes en tant que forum clé pour les questions internationales qui les intéressent.

Une résolution officielle a différé toute recommandation sur la gestion jusqu'à ce que l'étude de BirdLife soit terminée. Toutefois, les progrès sont relativement lents car il y a une grande quantité de références et les opinions qui y sont exprimées sont extrêmement diverses. Une prise de position définitive de BirdLife concernant le choix d'une catégorie de la Liste rouge pour l'espèce (qui, comme l'outarde houbara, présente quelques problèmes taxonomiques complexes) n'interviendra qu'en mars 2004 mais, néanmoins, à temps pour le délai de dépôt final des recommandations pour la Liste rouge, fixé à la fin d'avril 2004.

2.75 Conservation des albatros et des pétrels de l'hémisphère sud



Faute de ressources financières, l'UICN n'a pas pu envoyer de représentants du Secrétariat aux négociations du Mémoire d'accord sur les albatros et les pétrels, sous l'égide de la Convention sur les espèces migratrices mais de nombreux membres de l'UICN étaient présents. Un accord a été finalement adopté par 12 États de l'aire de répartition et huit pays l'ont signé à ce jour (y compris l'Espagne, un des principaux pays pratiquant la pêche). L'accord entrera en vigueur à la cinquième ratification.

2.76 Plan d'action régional pour la conservation des tortues marines de l'océan Indien



Le personnel régional compétent a assisté à une conférence régionale et a contribué à la préparation d'un plan de gestion pour la conservation avec l'appui du Groupe de spécialistes des tortues marines de l'UICN. Le Plan de gestion pour la conservation a été formulé durant l'atelier. Toutefois, il n'y a pas encore suffisamment de ressources financières pour aller de l'avant et commencer à appliquer le plan de gestion.

2.77 Conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique



L'UICN a participé aux travaux des pays africains de la côte atlantique afin d'élaborer et d'appliquer des mesures de conservation qui ont trait aux tortues marines, dans le cadre du Mémoire d'accord de la Convention sur les espèces migratrices sur le sujet. En 2002, par l'intermédiaire du Centre du droit de l'environnement, l'UICN a assisté à la première réunion des Parties à ce Mémoire d'accord et le premier plan de conservation a été élaboré. Le Siège de l'UICN est également actif en ce qui concerne le troisième problème mentionné dans cette Recommandation – le suivi des processus relatifs au contrôle du commerce international des tortues marines et de leurs produits.

2.78 Promotion d'une pêche durable



Un Groupe de travail sur la haute mer a été formé et est en train de rédiger différents documents. En 2003, l'UICN a été représentée lors d'une audience sur le thon organisée au Parlement européen. Une réunion sur la restauration de grands écosystèmes marins et sur la pêche industrielle a été organisée à Vienne. Au total, quatre réunions des praticiens des grands écosystèmes marins ont été organisées en 2003. Une réunion sur la diversité biologique et la pêche a également été organisée en France. Plusieurs projets

relatifs à ce sujet sont en préparation, y compris la mise en œuvre des 18 projets du FEM sur les grands écosystèmes marins, pour un coût de plus de USD 1 milliard.

2.79 Introduction d'espèces exotiques



Voir Résolution 2.67.

2.80 L'éco-espace de la région du détroit de Béring et les espèces migratrices de la Terre



Depuis un certain temps, cette question est inscrite de manière permanente dans le plan de travail de la Commission du droit de l'environnement.

2.81 Concessions minières et aires protégées en Més-Amérique



Voir Recommandation 2.82.

2.82 Protection et conservation de la diversité biologique dans les aires protégées contre les effets dommageables des activités de prospection et d'exploitation minières



L'appel lancé aux États membres de l'UICN en faveur d'une interdiction de la prospection dans les aires protégées des Catégories UICN I à IV s'est révélé très efficace. Il a encouragé les organisations de défense de l'environnement à accélérer leurs efforts et à attirer l'attention des grandes compagnies pétrolières, gazières et minières. Dans le cadre de l'Initiative Énergie et Biodiversité (EBI), plusieurs entreprises énergétiques et organisations de conservation, y compris l'UICN, ont collaboré afin d'élaborer des normes de bonnes pratiques pour le secteur minier. Il en est résulté plusieurs publications dont la promotion est en train d'être assurée. Simultanément, des lignes directrices sur les bonnes pratiques sont en train d'être élaborées avec l'industrie minière pour la conservation de la diversité biologique. Elles s'adressent précisément aux grandes entreprises qui sont membres de l'International Council on Mining and Metals (ICMM). L'UICN s'efforce d'aider ces entreprises à améliorer leur comportement écologique. Dans la période qui a précédé le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, l'ICMM a annoncé que ses membres ne travailleraient plus, à l'avenir, dans les biens du patrimoine mondial. L'ICMM a également déclaré reconnaître le système de Catégories de gestion des aires protégées de l'UICN en tant que cadre mondial pour les aires protégées.

2.83 Les conflits armés dans les aires naturelles (Panama et Colombie)



Les membres de l'UICN, Fundación Natura-Colombia et Ancón-Panama ont organisé des activités et des réunions binationales pour encourager la coopération. La situation en Colombie continue d'être délicate. D'autres signaux ou actions politiques du Secrétariat de l'UICN et/ou des membres pourraient être utiles à condition qu'ils soient constructifs et que le moment soit bien choisi. La situation politique dans les deux pays est suivie de près par les Comités nationaux du Panama et de la Colombie. Il est suggéré que les Comités de l'UICN concernés se servent de la Recommandation V.15 de Durban (La paix, les conflits et les aires protégées) pour approcher les gouvernements, les acteurs clés et les donateurs, en Colombie et au Panama.

2.84 Pollution par des munitions non explosées dans les sites militaires des États-Unis en République du Panama



En 2002, le Comité national du Panama a annoncé que les gouvernements du Panama et des États-Unis avaient trouvé un accord officiel sur la question.

2.85 Conservation du moyen et du bas Paraná



En 2001 et 2002, le Bureau de l'UICN pour l'Amérique du Sud (SUR) a pris part à une initiative couronnée de succès concernant le fleuve Paraná et conduite par un membre argentin (Fundación Proteger). L'aide a consisté en un appui officiel aux activités d'appel de fonds et en une participation institutionnelle pour encourager la collaboration et le consensus entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Le fleuve Paraná a été considéré comme une priorité régionale pour WANI (l'Initiative de l'UICN pour l'eau et la nature) en Amérique du Sud. Une proposition relative à la conservation de la diversité biologique du Paraná a récemment été soumise à l'Initiative Darwin, un programme de petites subventions, financé par le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni.

2.86 Protection de la vallée de la rivière Macal au Belize



L'Étude d'impact sur l'environnement (EIE) a été terminée et soumise au gouvernement du Belize. L'UICN a également fourni au gouvernement une étude technique et des commentaires sur la présentation de l'EIE.

2.87 Aires protégées et Corridor biologique méso-américain



Le Bureau régional de l'UICN pour la Més-Amérique continue de coopérer avec le projet de Corridor biologique méso-américain.

2.88 Établissement d'un corridor écologique des Amériques



Il s'agit d'un but à long terme et beaucoup de résolutions et recommandations concernant les programmes de l'UICN pour la Més-Amérique et l'Amérique du Sud y ont trait. Les travaux d'établissement du Corridor forment une part essentielle des programmes des deux bureaux. Les travaux se poursuivront dans la prochaine période intersessions.

2.89 Aires protégées marines dans la mer Baltique



Un atelier d'une semaine a été approuvé par le Conseil nordique des ministres et aura lieu en mai 2004. Des consultations ont eu lieu avec les gouvernements de la Suède, du Danemark, de la Finlande et avec la Commission de Helsinki (HELCOM) afin d'élaborer le programme. L'UICN compilera et publiera les actes de la réunion qui sera centrée sur un réseau d'aires protégées marines pour la mer Baltique et sur le renforcement des capacités. D'autres réunions ont également eu lieu sur ce sujet.

2.90 Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée



La Recommandation rappelait que depuis le 5 juin 2000, les amendements à la Convention de Barcelone qui élargissaient sa couverture du milieu marin aux zones côtières avaient obtenu neuf seulement des 15 ratifications nécessaires pour que les amendements entrent en vigueur. Une enquête préliminaire a eu lieu sur les pays qui n'avaient pas encore signé la Convention. L'UICN a pris part aux réunions des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et continue d'encourager les gouvernements à signer ses protocoles. En séance officielle, beaucoup de partenaires et Parties ont également appelé à la ratification. Ce sont des considérations plus vastes ou des intérêts nationaux qui ont retardé les choses. En conséquence, l'UICN continue à exercer des pressions sur les pays pour qu'ils ratifient.

2.91 Pollution des mers par les hydrocarbures



Un accord a été conclu avec l'entreprise pétrolière Total afin de régler certains des problèmes de l'industrie. Un juriste spécialiste du milieu marin assistera l'UICN dans ce travail. Le Secrétariat a été représenté à différents forums de l'Organisation maritime internationale sur des questions

telles que la fragilité du milieu côtier. Une proposition est en train d'être préparée dans la région WESCANIA afin de garantir que des mesures juridiques et techniques pertinentes soient mises en œuvre pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures causée par les navires et parer aux situations d'urgence en mer.

2.92 Populations autochtones, utilisation durable des ressources naturelles et commerce international



La responsabilité concernant la supervision des questions relatives aux populations autochtones a été transférée au Conseiller principal pour les politiques sociales. Le Conseiller pour les politiques relatives aux populations autochtones et à la conservation reste le correspondant pour les questions qui concernent les recommandations politiques à la CDB, à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et à d'autres institutions et processus internationaux. Les travaux se poursuivent dans ces domaines et la part que prend l'UICN aux questions relatives aux populations autochtones a été élargie et consolidée.

2.93 Conservation de la forêt de Kaisho, Japon



Une lettre a été envoyée au Premier Ministre du Japon lui demandant d'aider à l'établissement d'un parc national. Aucune autre activité n'est prévue à ce stade. Il est considéré que la recommandation a été appliquée.

2.94 Atténuation des changements climatiques et affectation des terres



Cette Recommandation n'exigeait aucune mesure de la part du Secrétariat. Toutefois, dans le cadre de la Stratégie relative aux changements climatiques, l'UICN soutient les pays en développement en Afrique, Asie et Amérique latine dans le cadre du processus de la CLD en apportant un avis juridique sur les règles permettant d'inclure les projets relatifs aux forêts dans le mécanisme pour un développement propre. L'UICN organise également des forums régionaux pour que les pays puissent confronter leurs points de vue respectifs et prépare une proposition conjointe de suivi, à savoir un effort de renforcement des capacités pluriannuel pour soutenir la conception et la mise en œuvre de projets forestiers dans le cadre du mécanisme pour un développement propre.

2.95 Stratégies de prévention des sécheresses et des inondations



Aucun progrès à signaler pour l'instant.

2.96 Charte de la Terre et projet de Pacte international



Depuis 1992, le Conseil de la Terre dirige les préparatifs d'une Charte de la Terre avec la collaboration de la Commission du droit de l'environnement (CDDE) de l'UICN, qui a préparé et publié le projet de Pacte sur l'environnement et le développement en tant que cadre possible d'une convention internationale. Le projet de Pacte a été revu à la suite du SMDD et une édition révisée sera publiée mi-2004.

La Recommandation demande au Directeur général, en consultation avec les membres et Commissions de l'UICN, d'examiner et de réviser la Charte de la Terre.

D'après l'étude conduite par le Groupe de spécialistes de l'éthique de la Commission du droit de l'environnement, le Conseil de l'UICN, à sa 58e réunion, a convenu de préparer une motion basée sur le projet rédigé par le Groupe de spécialistes et qui approuve l'adoption de la Charte de la Terre, par les membres de l'UICN, à l'occasion du 3^e Congrès mondial de la nature de l'UICN.

2.97 Une clause de Marten pour la protection de l'environnement



Il est fait ici référence au huitième paragraphe du préambule de la «Convention (IV) de La Haye : Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre» (18 octobre 1907), également appelé Clause de Marten et repris dans l'article 1(2) du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux. La clause est la suivante: *«En attendant qu'un Code plus complet des lois de la guerre puisse être édicté, les Hautes Parties contractantes jugent opportun de constater que, dans les cas non compris dans les dispositions réglementaires adoptées par Elles, les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique.»*

Le protocole additionnel déclare: *«Dans les cas non prévus par le présent Protocole ou par d'autres accords internationaux, les personnes civiles et les combattants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis, des principes de l'humanité et des exigences de la conscience publique.»*

La Recommandation priait tous les États Membres des Nations Unies d'adopter la politique suivante:

«En attendant qu'un Code international de protection de l'environnement plus complet soit adopté, dans les cas qui ne sont pas prévus par les accords et règlements internationaux, la biosphère et tous ses éléments et processus constitutifs restent sous la sauvegarde et sous l'empire du

droit international résultant des usages établis, des exigences de la conscience publique, et des valeurs et principes fondamentaux de l'humanité dans son rôle de gestionnaire pour les générations présentes et futures.»

Aucune action n'a encore donné suite à cette Recommandation.

2.98 Préserver la sécurité de l'environnement dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem



Malheureusement, bien peu de progrès ont été faits et l'UICN est relativement impuissante dans le contexte actuel. Néanmoins, l'UICN a aidé l'Autorité palestinienne à élaborer une stratégie pour la diversité biologique et un plan d'action qui a été approuvé en 2001. En consultation avec les organismes gouvernementaux, les ONG et partenaires, l'UICN a élaboré des propositions de renforcement des capacités du ministère de l'Environnement, en matière de droit de l'environnement et pour un plan de réseau d'aires protégées. Ces propositions ont été soumises à la coopération italienne au développement et au FEM PNUD pour financement. Toutefois, tout progrès est retardé par la situation politique et sécuritaire actuelle. Le Programme WESCANA de l'UICN espère reprendre sa collaboration avec l'Autorité palestinienne dès que la situation le permettra.

**UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL POUR LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande**

**Réponse de l'UICN à
L'Évaluation indépendante de l'UICN en 2003
Avril 2004**

Mesure requise: Le Congrès mondial de la nature est prié de RECEVOIR et d'EXAMINER la Réponse de l'UICN à l'Évaluation indépendante de l'UICN en 2003.

**I^{ère} partie : Réponse du Conseil de l'UICN à
l'Évaluation indépendante de 2003**

Introduction

Depuis 1991, une évaluation indépendante de l'UICN a été réalisée à la fin de chaque période intersessions, dans le but de rendre compte aux membres, aux donateurs et aux partenaires, de tirer des enseignements de l'expérience et d'améliorer l'efficacité de l'Union. Financées par les donateurs principaux de l'UICN, ces évaluations indépendantes sont communiquées au Conseil, aux donateurs principaux et aux membres de l'UICN à l'occasion du Congrès mondial de la nature, en même temps qu'une réponse du Directeur général décrivant les mesures prévues par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations de l'Évaluation. En outre, des résumés et/ou des extraits de toutes les évaluations de l'UICN sont disponibles sur le site Web de l'UICN dans les trois langues officielles de l'Union.

Les conclusions et recommandations de l'Évaluation indépendante de l'UICN en 2003 ont été présentées à la 59^e réunion du Conseil de l'UICN en décembre 2003.¹ Les recommandations couvraient une large gamme de domaines de compétence, et portaient notamment sur le positionnement extérieur de l'UICN, la planification, l'exécution et la gestion stratégique du Programme de l'UICN, les systèmes d'encadrement et institutionnels, la régionalisation et la décentralisation du Secrétariat, la viabilité et la gestion financières, et autres questions afférentes aux structures de gouvernance de l'Union.

Le Directeur général a été prié de soumettre à la 60^e réunion du Conseil la Réponse de la direction décrivant les mesures proposées pour donner suite aux recommandations. La Réponse de la direction qui figure dans la II^e partie du présent rapport, complétée par les décisions du Conseil relatives aux recommandations du Groupe d'étude sur la

gouvernance, répond aux recommandations de l'Évaluation indépendante de 2003 sur la gestion et la gouvernance de l'Union. Les recommandations portant plutôt sur le fonctionnement - personnel et processus de gestion du Secrétariat - ont été renvoyées aux structures de gestion compétentes du Secrétariat.

**Le Conseil approuve la Réponse de la
direction à l'Évaluation indépendante**

Lors de sa 60^e réunion, en mars 2004, le Conseil a reçu la Réponse de la direction à l'Évaluation indépendante de 2003, qu'il a considérée comme une excellente base pour la mise en œuvre des recommandations de ladite Évaluation. Le Conseil a souscrit à la Réponse de la direction et a proposé plusieurs ajouts qui ont été incorporés dans le texte ci-joint. Le Conseil a chargé le Directeur général de préparer un Plan d'action comportant des étapes principales et des indicateurs destinés à aider le futur Conseil à suivre la mise en œuvre des mesures proposées par le Conseil actuel et le Directeur général pour la prochaine période intersessions.

En analysant la Réponse de la direction à l'Évaluation indépendante, le Conseil s'est félicité des progrès significatifs accomplis par le Secrétariat concernant la planification du Programme (cadre du Programme pour 2001-2004), la surveillance et l'évaluation, la gestion financière, y compris l'amélioration de la gestion des risques, ainsi que les améliorations apportées aux systèmes de gestion du Secrétariat.

Le Conseil a souligné l'importance d'une action concrète dans les domaines suivants pour l'avenir de l'Union :

▪ **Clarifier le rôle des membres dans les travaux de l'Union :**

Le Conseil a soutenu les efforts déployés récemment par le Directeur général pour mettre en œuvre la nouvelle Stratégie relative aux membres et pour préciser les diverses possibilités et les différents rôles que les membres peuvent jouer dans les travaux de l'Union.

¹ Le résumé de l'Évaluation indépendante en 2003 figure à l'ajout 1 au présent rapport. La version intégrale de l'Évaluation est disponible sur le site Web de l'UICN.

- **Améliorer l'impact stratégique des travaux de l'UICN au niveau des politiques dans les principaux centres d'influence en matière de politiques multilatérales :**

Le Conseil a souligné l'importance d'une présence active de l'UICN dans les principaux centres politiques multilatéraux, y compris à Washington, New York et Bruxelles, et a soutenu le Directeur général dans ses efforts visant à renforcer les politiques de l'Union et l'efficacité des bureaux de l'UICN dans ces centres.

- **Renforcer la gestion et le potentiel stratégiques d'une organisation décentralisée et régionalisée :**

Le Conseil a recommandé au Directeur général de mettre en œuvre la phase 2 de l'Évaluation de la régionalisation et de la décentralisation, en 2005 afin de contribuer à la clarification des principes de base et des critères d'efficacité applicables aux opérations de l'UICN dans ses Régions statutaires et programmatiques, et de trouver les moyens de renforcer les opérations décentralisées et régionalisées de l'Union. En particulier, le Conseil a prié le Directeur général de réfléchir aux moyens de renforcer la présence du Secrétariat en Océanie et en Asie centrale durant la prochaine période intersessions. Cet engagement est expliqué dans la Réponse de la direction, jointe en ajout au présent rapport, sous sa forme modifiée.

Réponse du Conseil aux recommandations de l'Évaluation indépendante relatives à la gouvernance

L'Évaluation indépendante de 1999 exprimait des préoccupations quant à l'efficacité et au dynamisme des structures de gouvernance de l'Union et des Commissions. Elle priait le Conseil de l'UICN de prendre des mesures pour réformer la structure de la gouvernance, afin qu'elle réponde mieux aux préoccupations actuelles des membres et des donateurs. L'Évaluation indépendante de 2003 a pris acte de la mesure importante prise par l'actuel Conseil pour résoudre les problèmes de gouvernance soulevés dans les évaluations précédentes, en créant, en février 2000, un Groupe d'étude sur la gouvernance. Ce Groupe a été chargé d'examiner les problèmes de gouvernance que connaît l'Union de longue date², de consulter les membres, les donateurs et les partenaires principaux de l'UICN, et de soumettre au Conseil et au prochain Congrès mondial des recommandations sur la réforme de la gouvernance. Toutefois, étant donné que le Conseil de l'UICN n'avait pas fini de délibérer sur la réforme de la gouvernance au moment de l'Évaluation indépendante de 2003, celle-ci n'a pu émettre que des conclusions provisoires concernant la

gouvernance, priant le Conseil de mener à bien la tâche essentielle que représente la réforme de la gouvernance.³

À sa 60^e réunion, le Conseil a achevé ses délibérations sur la gouvernance pour la période intersessions considérée, et a approuvé les décisions⁴ relatives à la réforme de la gouvernance dans quatre domaines majeurs :

1. Le Congrès mondial de la nature – cycle, thème, positionnement, présentation et processus des résolutions du Congrès mondial de la nature
2. Le Conseil de l'UICN – structure, taille, fonctionnement et responsabilité
3. Les Commissions de l'UICN – rôles et responsabilités
4. La gouvernance régionale de l'Union – mécanismes, rôles et fonctions.

La nature des réformes de la gouvernance dans chacun de ces quatre domaines, se présente comme suit.

Le Congrès mondial de la nature

Le processus de consultation du Groupe d'étude sur la gouvernance et les conclusions de l'Évaluation du Congrès mondial de la nature (Amman, 2000) ont permis de dégager les zones de consensus suivantes : la simultanéité des manifestations à l'ordre du jour du Congrès mondial a empêché les membres de participer pleinement aux affaires statutaires de l'Union (débat sur la politique et le Programme et approbation ; questions financières ; processus des résolutions ; élections), et de profiter pleinement des possibilités de contact avec les membres et partenaires. En outre, les membres souhaitaient que le cycle du Congrès soit prévisible et que le Congrès traite un ensemble de thèmes plus précis. Pour répondre à ces préoccupations, le Conseil de l'UICN est convenu de ce qui suit :

- le Congrès mondial de la nature se déroulera en deux parties distinctes et séparées – le Forum mondial de la nature et l'Assemblée des membres ;
- le Congrès mondial de la nature se réunira tous les 4 ans, et se concentrera sur les grandes questions de conservation inscrites au Programme de l'UICN ;
- le processus des résolutions sera rationalisé par les moyens suivants : gestion plus efficace des motions en aval ; obligation de soumettre les motions 120 jours avant le Congrès mondial de la nature ; et séparation claire entre les motions qui sont adressées à l'UICN et à ses composantes (gouvernance, politique de l'Union et amendements au Programme), et celles qui sont adressées à des tiers (politique générale, espèces, site ou événement particulier).

² Des problèmes de gouvernance sont identifiés par les membres, le Conseil, les donateurs et les évaluations indépendantes de l'UICN depuis 1991.

³ Évaluation indépendante de 2003, page 41

⁴ Pour connaître la teneur exacte de ces décisions, se référer au compte rendu de la 60^e réunion du Conseil, 29-31 mars

Efficacité du Conseil de l'UICN

À l'issue d'un débat et d'une réflexion approfondis sur la structure, la taille et le fonctionnement du modèle actuel du Conseil, il a été convenu de ce qui suit : le Conseil conservera la taille spécifiée dans les Statuts et se réunira au moins une fois par an ; des mesures visant à renforcer l'efficacité et le fonctionnement du Conseil seront mises en œuvre, notamment : adoption d'un Manuel du Conseil et d'outils d'évaluation de l'efficacité⁵ précisant les rôles et responsabilités du Conseil et des Conseillers ; outils pour améliorer les rapports d'évaluation ; auto-évaluation ; et critères de nomination plus clairs pour les Conseillers. En outre, afin de disposer de plus de temps pour débattre de la politique mondiale de conservation et assurer la supervision stratégique du Programme et de la politique de l'Union, le Conseil a décidé que son Bureau serait renforcé et se concentrerait sur les affaires courantes. Les Vice-présidents formeront le Comité de nomination pour les comités du Conseil et le Bureau, et aideront le Président de l'UICN à gérer les travaux du Conseil, y compris la synthèse et les rapports des auto-évaluations des Conseillers.

Le Conseil élira un maximum de quatre Vice-présidents, ainsi qu'un Bureau composé de neuf membres – le Président, le Trésorier, quatre Conseillers élus, un Président de Commission et les Présidents du Comité du Programme et des politiques et du Comité des affaires et audits. Six des neuf membres du Bureau, élus en début de période intersessions, seront rééligibles à moyen terme.

Les Commissions de l'UICN

L'évaluation indépendante de l'UICN de 1999 et l'Évaluation des Commissions de 2000⁶ ont relevé des problèmes de gouvernance au niveau des Commissions. Elles mettaient en particulier en relief le rôle des Présidents des Commissions au sein du Conseil de l'UICN, leur responsabilité de rendre compte au Conseil et au Congrès et de leur soumettre des rapports, et la nécessité d'instaurer une plus grande synergie entre les Commissions et le Programme de l'UICN. Ces problèmes ont été pris en compte dans divers travaux, notamment ceux du Groupe d'étude sur la gouvernance, et ont été reconnus par les Présidents des Commissions.

En 2003, les Présidents des Commissions et le Directeur général sont convenus de convoquer un groupe de travail des Commissions, chargé de traiter ces problèmes directement et de soumettre ses recommandations au Groupe d'étude sur la gouvernance et au Conseil. Ces derniers se sont félicités de cette initiative et ont approuvé les

recommandations⁷ demandant, entre autres, de reconnaître l'existence d'un seul et unique Programme de l'UICN, au sein duquel fonctionnent les Commissions. Le Conseil a également approuvé un train de mesures visant à améliorer la transparence et à renforcer la responsabilité, d'une part, des Présidents des Commissions vis-à-vis du Conseil de l'UICN et, d'autre part, des Commissions vis-à-vis du Congrès, notamment en améliorant les procédures d'établissement des rapports et d'évaluation des performances.

En mars 2004, le Conseil a reçu l'Évaluation des Commissions de l'UICN et a approuvé sa recommandation demandant que le mandat de chaque Commission soit davantage axé sur les objectifs visés et les résultats attendus pour chaque période intersessions. En conséquence, la 60^e réunion du Conseil de l'UICN a prié les Présidents des Commissions de réviser leurs mandats et de les soumettre à nouveau, en veillant à ce qu'ils reflètent clairement l'énoncé de mission, les objectifs à long terme, les domaines ou thèmes prioritaires, les objectifs visés et les résultats escomptés pour la période intersessions, la structure et l'organisation de chaque Commission. C'est désormais chose faite. Les mandats soumis à l'approbation du 3^e Congrès mondial de la nature constituent un outil nettement amélioré, que les Commissions pourront utiliser pour préparer leur rapport au Congrès et aux membres, et dont le Congrès et le Conseil pourront se servir pour évaluer plus efficacement l'efficacité des Commissions.

Enfin, se faisant l'écho du Groupe d'étude sur la gouvernance, le Groupe consultatif sur les Commissions a recommandé d'élaborer un document stratégique sur l'avenir des réseaux de connaissances de l'UICN. Le Directeur général a déjà pris des dispositions à cet effet.

Rôles et structures de gouvernance au niveau régional

Les consultations du Groupe d'étude ont fait ressortir deux sujets de préoccupation concernant la gouvernance régionale. Premièrement, le manque de cohérence des principes de base et des programmes dans certaines régions statutaires de l'UICN (exemples cités : Europe de l'Ouest et de l'Est, Afrique du Nord, Asie de l'Ouest). Deuxièmement, l'absence de définition claire du rôle que les structures régionales (Comités régionaux) pourraient être appelées à jouer dans le Programme et la gouvernance régionale de l'Union.

Étant donné l'évolution rapide du contexte géopolitique, le Groupe d'étude et le Conseil ont conclu que modifier la définition juridique des limites des Régions n'offrirait pas de solution durable et qu'il

⁵ En utilisant les Statuts comme base juridique pour son élaboration.

⁶ Évaluation indépendante de l'UICN, 1999. Évaluation des Commissions de l'UICN, 2000.

⁷ La version intégrale des recommandations figure dans le Rapport du Groupe consultatif sur les Commissions.

valait mieux trouver des solutions non statutaires pour améliorer les relations de travail au sein des régions et entre elles, en établissant des groupes d'études et des comités intra- et interrégionaux, comme ceux qui existent déjà dans la région méditerranéenne.

Le Conseil a accepté les recommandations du Groupe d'étude demandant une meilleure définition des rôles que les Comités régionaux pourraient jouer dans le Programme et la gouvernance des régions, à savoir⁸ : participation active à l'élaboration du programme régional ; conseils relatifs aux Plans d'opération régionaux et à l'exécution des programmes régionaux ; participation aux processus de surveillance et d'évaluation ; participation au recrutement et à l'engagement des membres des Commissions ; adoption de politiques régionales compatibles avec les politiques de l'UICN ; conseils sur les motions provenant de la région ; propositions de candidats qualifiés pour les postes de Conseillers régionaux ; collaboration à des appels de fonds conjoints ; et gestion de fonds pour les réunions et les activités du Comité régional. Les Comités régionaux seraient tenus de présenter un rapport au Conseil sur les fonctions assumées.

Afin de compléter le travail sur la gouvernance régionale, le Conseil recommande au nouveau Conseil d'entreprendre une Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité des Comités régionaux et nationaux en 2005.⁹ Cet exercice devrait aider le nouveau Conseil à établir des repères pratiques et à évaluer les mesures requises pour garantir une gouvernance régionale efficace de l'Union.

Conclusion

C'est en toute confiance que le Conseil présente aux membres de l'UICN, réunis au 3^e Congrès mondial de la nature, les actions et mesures décrites dans le présent rapport, en réponse à l'évaluation indépendante de l'UICN en 2003. En acceptant les recommandations du Groupe de travail sur la gouvernance établi par le Conseil, l'Évaluation des Commissions de l'UICN, et la Réponse de la direction soumise par le Directeur général, le Conseil est pleinement convaincu que les mesures décrites dans le présent document sont rationnelles et adaptées à l'UICN, et qu'elles répondent positivement aux préoccupations soulevées par l'Évaluation indépendante de 2003 quant à la gouvernance, à la gestion, aux programmes et à l'organisation de l'Union.

⁸ Une liste complète des fonctions des Comités régionaux figure dans le compte rendu de la 59^e réunion du Conseil de l'UICN et dans le rapport soumis au Congrès par le Groupe d'étude sur la gouvernance.

⁹ Décision du Conseil, 60^e réunion du Conseil de l'UICN.

II^e partie : Réponse de la direction de l'UICN à l'Évaluation indépendante de 2003 (présentée par le Directeur général à la 60^e réunion du Conseil de l'UICN, 29 au 31 mars 2004)

Introduction

Le cycle régulier des évaluations indépendantes de l'UICN (une évaluation d'envergure à la fin de chaque période intersessions) offre à la direction et au Conseil de l'Union, ainsi qu'aux donateurs principaux, une occasion unique de réfléchir à l'efficacité de l'organisation à chaque nouvelle période intersessions¹⁰, de même qu'aux problèmes et défis auxquels l'UICN est confrontée. Aucune autre évaluation de l'UICN portant sur le Secrétariat dans son ensemble¹¹ n'a de mandat couvrant la totalité de l'UICN, avec la complexité inhérente à ses trois piliers – Secrétariat, Commissions et membres du monde entier.

À l'instar de celles qui l'ont précédée, l'Évaluation indépendante de 2003 aide l'UICN à faire le bilan des progrès accomplis et à déceler les lacunes et problèmes éventuels. Le mandat de cette Évaluation¹² avait ceci d'ambitieux qu'il exigeait une appréciation du Programme de l'UICN, des questions de gestion, d'organisation, de gouvernance et de finance durant la période intersessions écoulée, et une évaluation prospective de la position de l'UICN dans le contexte mondial. L'Évaluation de 2003 est peut-être la plus complète de toutes les Évaluations indépendantes de l'UICN jamais réalisées, et fournit une analyse et une argumentation d'une profondeur inégalée. Nous¹³ nous félicitons que l'équipe chargée de l'Évaluation se soit efforcée d'adopter une « approche fondée sur les résultats », laquelle, à notre avis, jette les bases d'une réponse plus éclairée de la part de la direction et du Conseil de l'UICN.

Les membres du Secrétariat de l'UICN ont estimé que les échanges qu'ils ont eus avec l'équipe de l'Évaluation de 2003 ont été stimulants et intéressants, que ce soit lors des discussions avec l'ensemble du Secrétariat ou des réunions du Conseil de l'UICN en juin et décembre 2003. Nous remercions si nous ne remercions pas le responsable et les membres de l'équipe de l'Évaluation pour avoir mené une évaluation efficace, difficile et éclairée. Essayer de tout comprendre de l'UICN en si peu de temps

¹⁰ Pour l'UICN, une période intersessions correspond à la période de 4 ans qui s'écoule entre les sessions du Congrès mondial de la nature.

¹¹ Chaque année, l'UICN effectue 40 à 60 évaluations portant sur les projets, les programmes et l'organisation; toutefois, ces évaluations concernent des programmes, des régions ou des projets particuliers, et non pas l'organisation dans son ensemble.

¹² Mandat - Annexe 1 au rapport de l'Évaluation indépendante. Pages 63-67

¹³ Ce « nous » correspond ici au Comité de gestion

représente un véritable défi que cette équipe a parfaitement su relever.

Fondement de la réponse de la direction de l'UICN

La réponse de la direction se fonde sur une série de discussions et de consultations menées au sein du Secrétariat et du Conseil durant sept mois :

- Présentation des projets de conclusions de l'Évaluation et discussion avec le Conseil de l'UICN à sa 58^e réunion, en juin 2003 ;
- Discussions sur les projets de conclusions avec les cadres supérieurs de l'Union en août 2003 ;
- Discussions sur les conclusions avec les donateurs principaux en novembre 2003 ;
- Discussions sur le rapport final de l'Évaluation à la séance à huis clos du Groupe du Programme et des politiques en novembre 2003 ;
- Discussions sur le rapport final à la 59^e réunion du Conseil de l'UICN en décembre 2003 ;
- Retraite spéciale des cadres supérieurs en février 2004, où un groupe de cadres supérieurs de l'UICN a discuté des questions et recommandations stratégiques de l'Évaluation et a ébauché une réponse de la direction.

Outre les discussions susmentionnées, l'Évaluation indépendante a été largement prise en compte, dans tous les sous-programmes du Secrétariat, durant la phase finale de la formulation du nouveau Programme intersessions de l'UICN pour 2005-2008.

Nous considérons les discussions mentionnées plus haut ainsi que la réponse exprimée dans le présent rapport comme un début du suivi de l'Évaluation, et non pas comme une fin en soi. Le document décrit les mesures qui ont déjà été appliquées et celles qui sont proposées pour donner suite aux préoccupations stratégiques et aux recommandations émises par l'Évaluation, mais il convient de souligner que nous n'avons pas encore toutes les réponses aux questions et aux défis soulevés par l'Évaluation. Nous nous engageons néanmoins à tout mettre en œuvre pour résoudre les questions en suspens, les lacunes et les faiblesses, aussi rapidement que nous le permettront les ressources humaines et financières du Secrétariat.

Conclusion générale et progrès accomplis depuis 1999

L'Évaluation indépendante a trouvé l'UICN 'en meilleure forme' qu'en 1999. Elle l'a néanmoins avertie que des enjeux de taille l'attendent et qu'elle devra agir rapidement et résolument pour conserver un rôle prépondérant dans l'amélioration du bien-être de la société et de l'état des écosystèmes.¹⁴ Cette conclusion générale est certes encourageante mais nous savons aussi que ce n'est pas le moment de se

reposer sur ses lauriers. Nous partageons les conclusions de l'Évaluation quant aux progrès accomplis par l'UICN depuis l'Évaluation de 1999.¹⁵ Nous convenons que la crise du Programme a été résolue et que le cadre du Programme a fourni - et continue de fournir - une vision de cohésion déterminante pour le Secrétariat et les Commissions décentralisées et régionalisées de l'Union. Nous admettons toutefois que certaines faiblesses subsistent. Les mesures prises à cet égard sont présentées dans le paragraphe intitulé « Gestion du Programme ».

Nous partageons l'optimisme de l'Évaluation concernant les réformes de gouvernance introduites par le Conseil de l'UICN, par l'intermédiaire de son Groupe d'étude sur la gouvernance. À notre avis, ces réformes devraient contribuer à renforcer l'engagement stratégique des membres vis-à-vis du Programme de l'UICN, grâce à des mécanismes de gouvernance régionaux mieux ciblés et à un Congrès mondial de la nature plus efficace. La gestion des connaissances demeure une préoccupation urgente pour l'UICN et des mesures importantes à cet égard sont décrites dans le présent rapport. Nous convenons que malgré les améliorations considérables apportées au système de gestion financière et aux pratiques de gestion des risques, l'avenir financier de l'UICN est encore loin d'être garanti. Nous admettons enfin que, malgré une amélioration non négligeable des systèmes de gestion, il reste encore à aider un Secrétariat mondial, décentralisé et régionalisé, à renforcer ses moyens de réaliser la Mission de l'UICN. Les mesures prévues pour résoudre ces problèmes en suspens sont décrites ci-après, au chapitre « Systèmes de gestion institutionnels ».

Enjeux et problèmes de positionnement de l'UICN au niveau mondial

L'Évaluation indépendante décrit différents enjeux mondiaux auxquels l'UICN doit faire face pour garder toute sa pertinence dans un monde en pleine mutation et de plus en plus compétitif.¹⁶ De manière générale, nous sommes d'accord avec les enjeux mondiaux formulés dans l'Évaluation indépendante. Nous estimons que le cadre du Programme intersessions pour 2005-2008 les aborde correctement en les reconnaissant aussi bien comme des facteurs de changement (affluence, pauvreté absolue, mondialisation effrénée, etc.) que comme la base des réponses stratégiques et de programme de l'UICN et d'autres organisations de conservation (politiques et mesures de gouvernance, dialogues multipartites, résolution des conflits, etc.).

Nous partageons les préoccupations de l'Évaluation indépendante quant au fait que les questions environnementales figurent de plus en plus rarement dans les programmes politiques multilatéraux. Nous

¹⁴ Rapport de l'Évaluation indépendante de 2003, page i

¹⁵ Ibid., pages 4-5

¹⁶ Évaluation indépendante de 2003, pages 3-4

allons même plus loin en considérant que ce facteur risque de peser très lourdement sur la réalisation de la Mission de l'UICN dans les années à venir. Nous voudrions insister sur le fait qu'en s'aventurant par-delà les limites de son domaine de compétence principal pour répondre aux impératifs actuels des donateurs liés à la lutte contre la pauvreté, l'UICN risque de perdre son « crêneau » et son avantage comparatif en tant qu'organisation de conservation. Tout comme l'Évaluation indépendante, nous estimons que l'UICN ne devrait pas accorder une trop grande place à la réduction de la pauvreté dans son Programme. Elle se doit d'avoir une position thématique convaincante et durable, qui englobe les moyens d'existence et le milieu naturel et tienne compte des modèles et programmes mondialement acceptés pour améliorer le sort de l'être humain.¹⁷ Nous estimons que le travail accompli par l'Union pour lutter contre la pauvreté et améliorer les moyens d'existence, que ce soit par le biais du Fonds 3I-C ou de l'Initiative pour l'eau et la nature (WANI), répond conceptuellement à ces critères. En outre, nous sommes convaincus que, comme l'a recommandé l'Évaluation, le Programme intersessions pour 2005-2008 contribue à renforcer le travail de l'Union à l'interface entre les facteurs environnementaux, sociaux et économiques.¹⁸ Ces exemples, entre autres, serviront de base au renforcement des activités de l'Union liées aux impératifs de la lutte contre la pauvreté durant la prochaine période intersessions. L'UICN devra néanmoins poursuivre et renforcer son action liée à la conservation de la diversité biologique.

Le Secrétariat prend actuellement des dispositions pour renforcer la gestion des connaissances et des politiques, afin d'avoir accès aux connaissances et aux positions de principe sur toutes les questions intéressant sa vision et sa Mission, comme le recommande l'Évaluation.¹⁹ Une étude d'envergure²⁰ est en cours sur les moyens de mieux comprendre et de renforcer les moyens utilisés par l'UICN pour produire, gérer et diffuser les connaissances. En outre, l'Évaluation des Commissions de l'UICN de 2004 a réalisé une étude pilote importante sur l'utilisation et l'influence d'un ensemble de produits des Commissions axés sur le savoir. Ces deux études permettront de mieux comprendre comment mieux cibler les connaissances des Commissions et du Secrétariat dans le monde entier afin de contribuer à la Mission de l'UICN.²¹

L'UICN convient avec l'Évaluation qu'elle doit continuer à faciliter et à améliorer les processus multilatéraux mondiaux de gouvernance environnementale, et à négocier avec les donateurs la

mise à disposition de ressources à cet effet.²² Les mesures suivantes ont été prises dans ce sens :

- la présence politique de l'UICN à Bruxelles a été considérablement renforcée grâce à l'une des plus importantes allocations de fonds non affectés dont ait jamais bénéficié un Bureau du Secrétariat de l'UICN ;
- l'activité de l'UICN, relative aux politiques mondiales, a été renforcée grâce à l'engagement d'un Conseiller sur les politiques mondiales au Bureau de l'UICN à Washington ;
- le rôle d'un petit bureau de l'UICN à New York pour exercer les prérogatives inhérentes au statut d'observateur à l'Assemblée générale, des Nations Unies²³ a été mieux défini ;
- le rôle du Bureau de l'UICN au Canada (Montréal) a été précisé et renforcé par la mise en œuvre d'un nouvel accord-cadre avec l'ACDI, et par le resserrement des liens avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et avec la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CNACE) ;
- les politiques de l'UICN ont été renforcées ;
- le rôle et le fonctionnement des bureaux de Washington, Montréal et Bruxelles ont été redéfinis par rapport à l'influence stratégique et aux appels de fonds, afin d'appuyer les activités de l'Union à l'échelle mondiale et régionale.

La surveillance et l'évaluation de l'efficacité des bureaux de l'UICN par rapport à ces rôles à l'échelle mondiale et régionale font toujours partie du cycle régulier d'évaluations stratégiques mené par le Directeur général et le Comité de gestion de l'Union. Globalement, nous sommes d'accord avec l'Évaluation pour dire que l'UICN doit affiner ses stratégies (y compris les critères) d'ouverture et de fermeture des bureaux, et que cette question devrait être examinée durant la prochaine phase de l'Évaluation du processus de régionalisation et de décentralisation, à l'issue du Congrès de Bangkok. La question de la capacité des bureaux de l'UICN en Amérique du Nord et en Europe, et de la volonté politique des membres de ces régions de recourir à l'UICN pour aborder les problèmes et programmes nationaux reste à discuter. Bien que nous soyons d'accord avec l'Évaluation quant à l'empreinte écologique colossale de l'Europe de l'Ouest (et de l'Amérique du Nord)²⁴, le fait que pour agir, l'Union doive compter sur l'appui de ses membres peut être une force et une faiblesse à la fois s'agissant de résoudre des problèmes nationaux. Cela étant, l'UICN et ses Commissions contribuent actuellement à la résolution de problèmes nationaux par divers moyens, à savoir :

¹⁷ Ibid., page 54

¹⁸ Diagramme, projet de document du Programme intersession 2005-2008, page 5

¹⁹ Évaluation indépendante 2003, page 55

²⁰ Étude sur la gestion des connaissances de l'UICN, 2003

²¹ Évaluation des Commissions de l'UICN, 2004

²² Évaluation indépendante de 2003 page 56

²³ Document du Conseil de l'UICN, 60^e réunion du Conseil, mars 2004

- En Europe, l'UICN contribue à la mise en œuvre de « Compte à rebours 2010 – Dix actions clés pour empêcher la perte de biodiversité » fer de lance de son action en Europe.
- UICN-Canada et la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN ont contribué récemment au recensement de biens du patrimoine mondial potentiels dans l'écorégion boréale au Canada.
- UICN-États-Unis a récemment encouragé des dialogues importants entre organismes gouvernementaux, ONG membres, programmes régionaux et la Commission de la sauvegarde des espèces, concernant l'Accord sur les tortues marines de la région indo-Pacifique et le différend avec l'OMC à ce sujet.

Nous ne partageons pas le point de vue de l'Évaluation qui propose de fermer les Bureaux de l'UICN à Washington et à Montréal compte tenu de la participation croissante des membres à l'exécution du Programme dans ces régions.²⁵ À notre avis, il est essentiel que l'UICN maintienne une présence politique importante dans ces centres où résident des institutions influentes telles que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Groupe de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Nous estimons en outre que l'UICN doit, si nécessaire, aider ses membres et partenaires à renforcer leur rôle à l'égard des priorités des politiques et programmes de l'Union.

De notre point de vue, la perspective de l'Évaluation concernant le rôle des membres dans l'exécution du Programme est trop étroite et trop dirigiste, et tient insuffisamment compte de tous les facteurs qui déterminent l'efficacité de la mise en œuvre des programmes et politiques de l'Union, à savoir : la capacité et la volonté des membres d'agir comme chefs de file ; les exigences des donateurs concernant les partenaires principaux ; et les avantages que représente la forte présence mondiale et régionale de l'UICN pour des membres souvent obligés d'agir dans un contexte géopolitique instable. Les fonds octroyés par les donateurs et les obligations contractuelles de l'UICN requièrent un équilibre subtil entre l'autonomisation des membres et la responsabilité du Secrétariat vis-à-vis des engagements contractuels des programmes.

Cela étant, nous convenons que l'UICN doit prendre des mesures pour renforcer le rôle des membres dans ses activités ; d'ailleurs, le Secrétariat est parfaitement conscient que les progrès réalisés à cet égard ces dernières années ont été très inégaux. Le Secrétariat dispose aujourd'hui d'une nouvelle Stratégie relative aux membres,²⁶ qui contribuera à renforcer la capacité et l'engagement des membres de l'UICN vis-à-vis des

activités de programme et de politique de l'Union à l'échelle mondiale et régionale, y compris dans le travail des Commissions. Cette Stratégie appelle l'UICN à radicalement changer son mode de collaboration avec les membres, dans le sens d'un engagement plus systématique et plus synergique des membres, qui reconnaisse l'éventail complet de leur compétences, et tire parti de leurs atouts pour l'accomplissement de la Mission de l'UICN. La Stratégie relative aux membres, ainsi que la plus grande clarté qu'apportent les recommandations du Groupe d'étude sur la gouvernance quant aux rôles et responsabilités des mécanismes régionaux de gouvernance (Comités et Forums régionaux)²⁷ permettront d'optimiser les relations entre le Secrétariat, les Commissions et les membres de l'UICN.

Le rôle des membres dans les activités de l'Union est une préoccupation qui revient dans chaque évaluation. Nous sommes convaincus que le Secrétariat dispose aujourd'hui d'une stratégie explicite qui débouchera sur un engagement plus concret des membres durant la prochaine période intersessions. Un processus de surveillance explicite est en train d'être mis en place pour suivre l'application de la Stratégie relative aux membres et connaître le degré de satisfaction des membres à cet égard. Ayant à cœur de garantir un appui institutionnel optimal à l'application de cette nouvelle stratégie, nous souscrivons à la recommandation d'examiner le positionnement, la capacité et les compétences stratégiques du Service des relations avec les membres. Pour le Secrétariat de l'UICN, la question du rôle des membres continuera à être prioritaire dans la gestion du changement pour la prochaine période intersessions et au-delà.

Pour ce qui est de la recommandation de l'Évaluation demandant une réponse sans équivoque à la relation proposée entre l'UICN et le secteur privé,²⁸ nous reconnaissons que, dans le passé, cette question a remis en cause la nature même de la composition de l'UICN. Les tensions qui sont apparues lorsque l'Union a cherché à concilier les opinions parfois divergentes et arrêtées des membres sur le rôle du secteur privé ont, dans certains cas, entraîné une semi-paralysie. Cette situation, nous l'admettons, n'est ni souhaitable, ni acceptable.

Nous estimons que l'UICN doit trouver une stratégie d'engagement plus efficace avec le secteur privé, que ce soit par des initiatives de programme et de politique, ou par le truchement de ses membres. Les progrès accomplis dans la recherche de nouvelles possibilités de partenariat sont prometteurs mais la controverse à ce sujet va bon train. On citera à cet égard le dialogue en cours avec le International Council on Mining and Metals (ICMM) et l'établissement récent du Groupe de travail sur les

²⁵ Ibid. page 56

²⁶ Stratégie de l'UICN relative aux membres, février 2004

²⁷ Décisions du Conseil de l'UICN, décembre 2003

²⁸ Évaluation indépendante de 2003, page 59

industries extractives et la biodiversité. Conformément à la recommandation de l'Évaluation, le Programme sur le secteur privé et la biodiversité a redéfini son mandat pour la période intersessions sur la base de la Stratégie relative au secteur privé qui sera examinée par le Conseil en mars 2004. Par ailleurs, ce programme s'est engagé à participer au nouveau Programme de l'UICN pour 2005-2008. Le Groupe des stratégies institutionnelles est en train d'élaborer une Stratégie relative aux partenariats, qui offrira une base et un ensemble de principes clés pour l'engagement réel avec, non seulement le secteur privé mais aussi un large éventail d'autres acteurs sociaux et économiques clés.

Le Programme de l'UICN

L'absence de cadre programmatique cohérent pour l'UICN faisait partie des préoccupations exprimées dans l'Évaluation indépendante de 1999. Quatre ans plus tard, l'Évaluation de 2003 confirme que le cadre programmatique établi en 2000 constitue une étape critique dans la conceptualisation et la structuration du travail de l'Union. L'Évaluation estime toutefois que le Programme est resté le fondement logique et le cadre conceptuel de ce que fait l'Union, au lieu de devenir le pilote déterminé et dynamique de ses choix et de ses activités. Elle constate en outre que la définition très large des activités thématiques empêche le Programme d'orienter et de cibler efficacement les activités. Enfin, l'Évaluation déplore que la mise en œuvre du Programme n'ait pas été convenablement associée à un Plan d'opération convaincant et approprié.²⁹

Nous sommes parfaitement d'accord avec cette analyse mais estimons néanmoins avoir pris d'importantes dispositions pour permettre au nouveau Programme intersessions de combler ces lacunes. Le nouveau Programme, loin d'être un simple cadre, a adopté une approche plus dirigiste et plus dynamique ; en outre, le processus consultatif appliqué à l'échelle mondiale et régionale pour l'élaboration du Programme 2005-2008 avec les membres est nettement plus efficace. Des procédures vont être introduites sous peu garantissant la compatibilité des sous-programmes avec l'ensemble du Programme, et une analyse est en cours, qui permettra de connaître l'envergure des résultats et le niveau d'effort par résultat, ainsi que les lacunes et chevauchements éventuels. L'UICN a encouragé l'intégration entre les sous-programmes et avec les membres en prenant des initiatives au niveau du Secrétariat, notamment les initiatives de programme sur la pauvreté et l'environnement, et le commerce et l'environnement, les activités panafricaines menées par l'Union pour inciter la société civile à contribuer au NEPAD, à l'Initiative pour l'eau et la nature, et à la restauration des paysages forestiers.

Malgré ces mesures renforcées, en raison de la nature même de l'Union, le cadre du Programme demeurera essentiellement un cadre pour les travaux de l'Union, soumis à une grande diversité de réalités régionales, ainsi qu'aux politiques et aux impératifs des donateurs.

Pour donner suite à la recommandation de l'Évaluation demandant le renforcement de la gestion stratégique du Programme et des sous-programmes,³⁰ nous avons entamé une étude sur le rôle du Directeur du Programme mondial et des structures d'organisation connexes,³¹ afin d'améliorer la surveillance stratégique et la gestion de la qualité du Programme de l'UICN et de ses composantes.

Le rapport de 2003 du Groupe consultatif sur les Commissions (Rapport de Bossey), commandé par le Directeur général et les Présidents des Commissions, représente également une étape importante dans le renforcement de la cohérence du travail de l'UICN. Si le consentement donné par le Conseil de l'UICN³² au principe d'un Programme unique pour le Secrétariat et les Commissions constitue un point de départ pour le renforcement des relations entre les composantes de l'Union, cette importante décision devra être appliquée pleinement durant la prochaine période intersessions pour réaliser tout son potentiel. Le Secrétariat et les Commissions ont encore beaucoup à faire à cet égard.

Nous reconnaissons la nécessité, soulignée par l'Évaluation, d'établir une stratégie institutionnelle plus efficace pour faciliter la mise en œuvre du Programme.³³ Il a été convenu que cette tâche ferait partie des priorités de la direction. Des dispositions figurent déjà dans le Plan du Programme et dans le Plan financier pour 2005-2008 visant à expliciter le « créneau » de l'UICN, et à aider celle-ci à conserver et améliorer ses compétences fondamentales en matière de conservation, tout en s'attachant à traiter les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité ou de la non-durabilité, dans les limites des 'piliers' économique et social du développement durable. Malgré un Plan financier plus solide, il faut admettre que le plan de Programme comporte des limitations. Il s'agit en effet d'un document qui précise les limites et l'orientation du Programme, sachant toutefois que l'obtention des résultats escomptés dépend des fonds que l'UICN parviendra à mobiliser. Ce facteur sera toujours déterminant pour la mise en œuvre du Programme.

L'Évaluation observe que peu de membres ont véritablement un sentiment d'appropriation du

²⁹ Ibid., page 11. Aussi 3.6.1

³⁰ Évaluation indépendante de 2003, page 30

³¹ Actuellement le Groupe du Programme et des politiques et sa direction, l'équipe du Programme, de la planification et de l'évaluation et l'Initiative de Surveillance et Évaluation

³² Conseil de décembre, 2003

³³ Évaluation indépendante de 2003, page 11

Programme. Nous devons continuer à réfléchir au sens du mot ‘appropriation’ et essayer de mieux saisir ce que les membres attendent de l’UICN, et ce qu’il est réaliste d’en attendre. La Stratégie relative aux membres, le processus de consultation amélioré mis en place pour le Programme, et la définition élargie des rôles et fonctions de gouvernance des Comités régionaux fournie par le Groupe d’étude aideront aussi le Secrétariat à éclaircir ces points durant la prochaine période intersessions.

Selon le document du Programme, il incombe au Secrétariat et aux Commissions de communiquer les résultats du Programme, au nom des membres et en collaboration avec ceux-ci. Nous devons toutefois définir plus clairement, notamment au niveau des composantes, la manière dont les Commissions et les programmes thématiques régionaux et mondiaux collaborent avec les membres, leurs rôles et responsabilités, leur obligation de rendre compte et, de ce point de vue, des possibilités qu’ont les membres de mettre en œuvre le Programme directement ou indirectement.

Gestion des connaissances

Nous reconnaissons que les progrès accomplis dans ce domaine ne reflètent pas l’importance que nous accordons au rôle de la gestion des connaissances dans le travail de l’Union, et nous convenons avec l’Évaluation que l’Étude en cours sur la gestion des connaissances est cruciale pour l’évolution future de l’UICN. Il s’agira d’étudier la meilleure pratique pour une organisation axée sur les connaissances, en s’intéressant à d’autres organisations de ce type reconnues mondialement, en précisant la signification du concept ‘connaissances’, et en évaluant la gestion des réseaux de connaissances de l’UICN à l’aune de la meilleure pratique. Cette étude et son analyse serviront de base à des améliorations stratégiques.

L’étude et son analyse par le Congrès mondial de la nature devraient témoigner de l’importance que nous accordons au rôle de gestionnaire des connaissances pour l’avenir de l’UICN. Une réponse pratique plus précise sera exigée du Directeur général et des Commissions une fois que le Congrès mondial de la nature aura accepté l’orientation stratégique globale qui servira de base à la Stratégie de gestion des connaissances de l’Union.

Quels sont les moteurs du Programme ? – Équilibre entre projets et programmes

L’Évaluation a essayé de répondre à la question suivante : dans quelle mesure l’UICN se sert-elle de sa vaste base de connaissances pour donner une orientation stratégique à ses activités et ses programmes, et dans quelle mesure est-elle réceptive à cet égard ? L’Évaluation a conclu que la mise en œuvre du Programme est plutôt déterminée par les fonds disponibles que par le cadre du Programme et les préoccupations liées à la biodiversité, voire même

que par les sociétés qui ont une forte empreinte écologique mondiale. Bien que nous admettions que les fonds disponibles constituent un moteur essentiel du Programme, d’autres facteurs tels que les intérêts des membres et les préoccupations régionales, ont eux aussi un rôle à jouer, comme en témoignent les données recueillies par l’Évaluation.³⁴

L’Évaluation recommande à l’UICN d’abandonner le ‘marché’ des projets et d’opter pour un financement national et régional provenant d’accords-cadres.³⁵ Nous convenons que l’UICN a besoin d’un financement plus diversifié et plus stable pour réduire les incidences négatives des projets (par exemple, dépendance exagérée à l’égard de quelques donateurs, nombreux projets de courte durée, effets des brusques changements de priorités des donateurs, frais de transaction élevés) mais nous estimons néanmoins que le retrait du ‘marché’ des projets n’est pas nécessairement souhaitable, ni approprié. Notre analyse révèle que ce n’est peut-être pas la dépendance à l’égard des projets qui pose problème mais plutôt le nombre élevé de projets dont l’orientation n’est pas suffisamment stratégique ou qui ne reflètent pas suffisamment les priorités du Programme. La nature ou l’ampleur des projets négociés peuvent aussi entraîner des frais de transaction importants ou une perte d’efficacité. Consciente qu’elle peut améliorer son mode de conception et de gestion des projets, l’UICN mettra tout en œuvre pour qu’une utilisation plus stratégique et plus rentable des projets lui permette d’obtenir les résultats définis dans ses programmes et politiques.

En conséquence, nous entendons renforcer encore le système de mise en œuvre des programmes, notamment la conception des projets et les procédures d’approbation, de contrôle et d’appel de fonds, de telle sorte que l’UICN se concentre sur les projets contribuant le plus directement aux résultats escomptés, et soutienne des projets plus stratégiques, plus souples et mieux intégrés. Les évaluations stratégiques des sous-programmes de l’UICN seront élargies et mesureront l’efficacité des stratégies d’appel de fonds et d’exécution des projets au regard de l’objectif global, à savoir, rendre le portefeuille de projets et de programmes plus équilibré et plus stratégique. L’Unité du financement de la conservation et des relations avec les donateurs au Siège a été renforcée pour pouvoir aider les Programmes régionaux et mondiaux du Secrétariat à opérer ce changement majeur. Nous reconnaissons que pour garantir et gérer efficacement des projets vastes et complexes, il faut pouvoir compter sur un niveau élevé de compétences, et sur des systèmes institutionnels robustes pour contrôler les flux financiers, assurer le suivi et le compte rendu des progrès, et gérer convenablement les risques. Ces

³⁴ Évaluation indépendante 2003, page 25

³⁵ Évaluation indépendante 2003, page 26

systèmes d'appui indispensables seront évalués et, si nécessaire, renforcés.

Les accords-cadres mondiaux, qui jouent toujours un rôle essentiel dans le revenu non affecté de l'UICN, continueront d'être activement recherchés et seront complétés par des cadres de programmes régionaux, nationaux et thématiques qui ne réduiront en rien la souplesse globale de l'UICN. Les possibilités de développer un financement 'semi affecté', y compris par des projets 'intégrés' et flexibles seront recherchées activement (par ex. un ensemble coordonné de projets comme WANI, ou une série de projets connexes sur un problème clé comme la gestion des écosystèmes ou les liens entre pauvreté et conservation). Outre une utilisation plus stratégique des projets, le Groupe des stratégies institutionnelles étudie actuellement de nouveaux mécanismes de financement, tels qu'une campagne de mobilisation de fonds ou des mécanismes de dons individuels.

Qui met en œuvre le Programme ?

Nous convenons que le rôle des membres et des partenaires dans la mise en œuvre du Programme doit absolument être précisé, et qu'il importe de remédier au manque de clarté des Statuts et Règlement de l'UICN à cet égard. La nécessité de mieux définir le rôle des membres a été soulignée dans la Stratégie relative aux membres et dans le travail du Groupe d'étude sur la gouvernance. Il convient par conséquent que la Stratégie relative aux membres et le Plan financier donnent aux membres les moyens de s'impliquer davantage dans les travaux de l'Union, sans pour autant restreindre le rôle du Secrétariat et des Commissions. Les Plans d'opération des sous-programmes seront étudiés afin d'adapter le rôle du Secrétariat aux changements d'intérêt des membres et à l'amélioration de leurs capacités. Nous reconnaissons que dans certains programmes thématiques et certaines Régions de l'UICN, les membres collaborent étroitement à la conception et à la mise en œuvre des programmes, chose qui ne s'applique cependant pas à l'ensemble de l'Union.

Nous convenons que les problèmes des pays développés sont essentiels à la réalisation de la Mission de l'UICN, et qu'il serait possible de renforcer le Programme eu égard au rôle que peuvent jouer les membres de ces pays, au nom de l'UICN, dans la recherche de solutions aux problèmes nationaux. Nous constatons toutefois que le modèle de financement actuel ne se prête guère à un soutien de grande envergure du Secrétariat aux pays développés. Ce problème est encore compliqué par le fait que tous les pays développés membres ne souhaitent pas que l'UICN intervienne dans les affaires nationales d'autant plus que, dans certains pays, l'opinion des membres gouvernementaux et celle des membres non gouvernementaux divergent.

Le Programme s'attache à traiter les causes sous-jacentes, à influencer les modes de consommation et de production, et à traiter les problèmes liés aux inégalités et au commerce. Toutefois, étant donné son modèle actuel de fonctionnement, l'Union a du mal à accomplir ces tâches avec les ressources financières et humaines dont elle dispose. Parmi les tentatives faites par l'Union pour exposer ces problèmes, figurent ses interventions à des assemblées telles que le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, le Forum économique mondial, le Groupe de Katumba et le Parlement européen.

Le modèle de programme actuel sera maintenu pour ce qui est de l'obligation de rendre compte, c'est-à-dire que le Secrétariat, par le truchement du Directeur général et, dans une certaine mesure, les Commissions, doivent rendre compte au Conseil et au Congrès et sont, par conséquent, les principaux agents d'exécution du Programme. Cela ne diminue en rien la nécessité d'associer davantage les membres aux travaux de l'Union. Il importe toutefois de mieux comprendre les coûts et avantages inhérents à la mise en œuvre du Programme par les membres, et d'élaborer des modèles favorisant l'engagement des membres tout en garantissant la transparence et la qualité.

Surveillance et évaluation

Nous sommes d'accord avec l'analyse de l'Évaluation concernant les progrès accomplis dans la mise en place d'un système de surveillance et d'évaluation de l'UICN, ainsi qu'avec son observation quant à la nécessité de renforcer l'utilisation des résultats des évaluations pour améliorer la prise de décision stratégique.³⁶ Des dispositions seront prises par le Comité de gestion pour renforcer l'utilité des résultats, en demandant aux responsables de démontrer qu'ils utilisent les résultats des évaluations, et en améliorant la synthèse et la diffusion des résultats dans le programme des principaux processus de prise de décision stratégique, tels que le Comité de gestion et le Groupe du Programme et des politiques. L'utilisation des résultats et les améliorations qui en résulteront au niveau des performances seront supervisés par le Comité de gestion aux niveaux régional et mondial, et par des groupes de programmes pertinents. Le Groupe du Programme et des politiques et sa direction joueront un rôle accru en préparant des rapports réguliers de méta-analyse, à la lumière des résultats de l'évaluation et de ses observations sur la qualité du travail de l'UICN. Le cahier des charges des cadres supérieurs et les systèmes d'évaluation du personnel seront revus pour s'assurer que les cadres supérieurs tiennent compte des résultats des évaluations.

La capacité de l'UICN de surveiller et d'évaluer les résultats, les impacts et les partenariats sera encore

³⁶ Évaluation indépendante 2003, page 21

renforcée, en tenant compte des frais inhérents à la réalisation d'une étude d'impact à grande échelle avec de multiples acteurs. L'évaluation actuelle de l'influence des produits axés sur le savoir des Commissions constitue un important progrès dans l'évaluation des résultats et crée un précédent positif pour d'autres évaluations de ce type durant la période intersessions. Une évaluation de l'influence de certaines interventions stratégiques de l'UICN a également été mise en route. L'UICN étudie actuellement la possibilité de réaliser des évaluations conjointes avec des donateurs et d'autres partenaires tels que les grandes organisations de conservation.

Nous reconnaissons la nécessité de réexaminer le positionnement et le financement de la fonction d'évaluation au sein de l'UICN, maintenant qu'un système de base et des normes d'évaluation sont en place. À notre avis, il ne serait pas approprié d'adopter le modèle d'une unité d'évaluation indépendante et externe, relevant directement du Conseil, du fait notamment qu'à l'UICN, l'exigence d'évaluation émane avant tout des accords contractuels passés avec les donateurs³⁷ et incombe aux chargés de programme et de projet. À notre avis, il conviendrait que la fonction d'évaluation reste étroitement associée à ces responsables afin d'améliorer leurs capacités d'évaluation et d'utilisation des résultats. Il conviendrait en outre que les résultats des évaluations soient transmis au Conseil et au Congrès, au titre de diverses obligations de rendre compte incombant au Directeur général. Un nouvel examen du rôle et du positionnement de l'évaluation sera entrepris dans le cadre des mesures de renforcement de la gestion stratégique du Programme. Le soutien à l'évaluation a déjà, dans certaines limites, été élargi à d'autres parties de l'organisation, notamment aux services institutionnels et aux membres, et ce processus continuera durant la prochaine période intersessions.

Organisation, Gestion, Gouvernance

La gestion stratégique de l'Union

L'Évaluation indépendante a constaté que malgré les restrictions qu'ils semblent imposer au processus décisionnel régional, les changements introduits par le Directeur général depuis 2001 ont, en réalité, créé un équilibre satisfaisant entre les activités et la gestion décentralisées, et l'exigence de cohérence, de compatibilité et de responsabilité administratives inhérente à une organisation mondiale.³⁸ Nous sommes d'accord avec la recommandation de l'Évaluation³⁹ selon laquelle l'Union doit, en priorité, rendre sa gestion plus stratégique. À cette fin, le Directeur général entend :

1. continuer à soutenir les réformes de gouvernance proposées pour le Conseil, afin que ce dernier puisse jouer un rôle dirigeant plus stratégique au sein de l'Union ;
2. examiner, avec le Conseil et ses membres, le rôle du Directeur général au regard de ses devoirs non seulement de chef du Secrétariat, mais aussi de chef exécutif de l'Union, responsable de la mise en œuvre globale du Programme de l'UICN ;
3. étudier le fonctionnement du Comité de gestion et introduire des changements afin d'élargir son rôle pour en faire une équipe de gestion stratégique ;
4. continuer à renforcer le processus de régionalisation par la mise en œuvre de la deuxième phase de l'Évaluation de la régionalisation et de la décentralisation.

Nous reconnaissons l'importance d'une meilleure intégration des compétences socio-économiques et politiques dans le travail de l'Union, notamment en développant les activités interprogrammes et interdisciplines. Nous reconnaissons que des initiatives telles que WANI et 3I-C constituent un excellent point de départ pour les améliorations que nous souhaitons apporter au système de conception et d'approbation des projets à l'échelle mondiale et régionale, afin de garantir un plus haut degré d'intégration dès le début de la conception des projets et des programmes. Nous envisageons en outre d'étudier la configuration des programmes thématiques mondiaux pour mieux comprendre comment améliorer la synergie verticale - entre le Siège, les Commissions, les Régions et les programmes de pays - et horizontale - entre les programmes régionaux, les programmes thématiques mondiaux et les Commissions. La mise en œuvre de la décision 'Programme unique' avec le Secrétariat et les Commissions contribuera également à améliorer la synergie et l'intégration.

L'UICN reconnaît que le Groupe des Stratégies institutionnelles joue un rôle essentiel pour l'Union. Les fonctions de ce groupe devraient en effet apporter une valeur additionnelle au Programme en facilitant les appels de fonds et la communication ; en engageant une série de nouveaux partenariats pour l'UICN, notamment avec le milieu des affaires ; et en renforçant la participation des membres au travail de l'Union. Le Groupe des stratégies institutionnelles a été considérablement renforcé en 2003, et nous partageons l'avis de l'Évaluation qui recommande à l'UICN d'examiner la structure, la gestion et la direction de ce groupe clé en 2004 et de procéder aux ajustements nécessaires.

Le Groupe des stratégies institutionnelles dirigera la préparation du Plan d'opération de l'Union, en coopération avec le Programme mondial, les Régions et les Commissions, et mettra en œuvre les nouvelles Stratégies relatives aux membres, à la communication, aux appels de fonds et au partenariat durant la prochaine période intersessions.

³⁷ Environ 80% des évaluations de l'UICN répondent aux exigences des donateurs et environ 20% sont menées à l'initiative de l'UICN.

³⁸ Évaluation indépendante 2003, page 34

³⁹ Ibid., page 34

L'UICN reconnaît la nécessité, soulignée par l'Évaluation, de faire en sorte que le Groupe de gestion des ressources humaines joue un rôle de soutien plus stratégique vis-à-vis des autres unités du Secrétariat aux fins d'améliorer leur rendement. Cela étant, ce Groupe mettra en œuvre une stratégie et un plan d'opération qui répondront aux exigences suivantes :

1. Évaluation des politiques de qualification et de recrutement du personnel de l'UICN dans le monde entier.
2. Système approfondi de gestion des performances.
3. Possibilités de perfectionnement professionnel pour le personnel en place, y compris en matière de gestion.

L'Évaluation prie également le Directeur général de réfléchir sérieusement aux moyens d'améliorer la parité hommes-femmes au niveau de l'encadrement supérieur du Secrétariat.⁴⁰ À partir de 2004, le Groupe de gestion des ressources humaines fera régulièrement rapport sur la diversité géographique et la parité hommes-femmes au sein du personnel de l'Union, au niveau des cadres supérieurs et moyens dans l'ensemble du Secrétariat.

L'Évaluation, et nous abondons dans ce sens, considère la communication comme l'une des fonctions essentielles de l'UICN et estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour clarifier les besoins, les stratégies et les instruments⁴¹ de communication de l'Union. La désignation récente d'un nouveau Responsable de la communication, ainsi que la mise en œuvre d'une Stratégie de communication nettement améliorée constituent un premier pas dans cette direction.

Gestion de la croissance

Nous sommes d'accord avec l'Évaluation qui recommande au Conseil, au Directeur général et à son équipe de direction d'évaluer, de déterminer et de justifier explicitement une stratégie de croissance à long terme et à tous les niveaux pour l'Union.⁴² Les solutions proposées par l'Évaluation (croissance pilotée par les membres ou les partenaires, ou croissance décentralisée) sont considérées comme un point de départ pour une analyse plus approfondie. L'élaboration d'une stratégie de croissance explicite sera privilégiée dans la prochaine phase de l'Évaluation de la régionalisation et de la décentralisation, dans la mise en œuvre du Programme intersessions pour 2005-2008, dans la Stratégie relative aux membres, et dans le processus de gestion du changement durant la prochaine période intersessions. Nous incluons dans cet exercice une clarification des principes de base et des critères

applicables aux bureaux du Secrétariat (travail entamé durant la première phase de l'Évaluation de la régionalisation et de la décentralisation), ainsi que l'établissement d'un cadre de performances pour les différents éléments de la stratégie de croissance.

Conscient de la nécessité de poursuivre le renforcement de la mise en œuvre régionalisée et décentralisée du Programme de l'UICN, le Secrétariat continuera à appuyer les améliorations apportées à la structure régionalisée actuelle du Secrétariat et s'attachera à dynamiser sa présence en Asie centrale et en Océanie.

Gestion et viabilité financières

Nous abondons dans le sens de l'Évaluation qui estime que le système financier de l'UICN a été considérablement amélioré durant la dernière période intersessions.⁴³ Cette amélioration s'est répercutée sur les pratiques et l'analyse financières, y compris la gestion des risques, et a facilité la poursuite de l'élaboration d'une stratégie de croissance éclairée, comme le recommandait l'Évaluation. Cela étant, le Plan financier pour 2005-2008 a été renforcé afin de permettre la définition explicite de trois scénarios de croissance pour l'Union, et d'une série d'hypothèses concernant la croissance du Programme.

À l'instar de l'Évaluation, nous estimons que des progrès restent à faire pour relier les ressources financières aux résultats attendus des sous-programmes, et pour encourager l'établissement de priorités à cet égard.⁴⁴ Nous sommes parfaitement conscients que se sentir trop confiants vis-à-vis de la situation financière de l'UICN serait une erreur. Toutefois, depuis mai 2002, l'Union a mis en route une politique globale de gestion des risques qui établit des objectifs précis pour les réserves et les provisions et, fin 2003, des progrès significatifs avaient été accomplis dans ce sens. Nous confirmons qu'une revue budgétaire des fonctions administratives et d'appui est en cours, et que l'efficacité des opérations, y compris la réduction des frais de transaction, constitue une priorité pour la direction de l'UICN.

Nous sommes d'accord avec l'Évaluation pour dire que la diversification des sources de financement pose un véritable dilemme : bien qu'elle réduise les risques, elle peut aussi accroître les frais de transaction, à moins que les donateurs ne mettent leurs ressources en commun ou n'harmonisent leur approche du financement.⁴⁵ L'Unité du financement de la conservation et des relations avec les donateurs au Siège a tout mis en œuvre pour garantir le renouvellement des principaux accords-cadres et pour promouvoir une approche harmonisée du financement lié aux accords-cadres, dans les limites des réalités

⁴⁰ Évaluation indépendante 2003, page 38.

⁴¹ Ibid., page 38

⁴² Évaluation indépendante 2003, page 39

⁴³ Ibid., page 45

⁴⁴ Ibid., page 45

⁴⁵ Évaluation indépendante 2003, page 47

politiques et circonstancielles des donateurs. L'UICN continue, dans la mesure du possible, à conclure des accords-cadres régionaux, nationaux et thématiques, et explore activement les possibilités d'accords avec le secteur privé et les fondations.

Nous partageons le sentiment qu'outre les ministères chargés de la coopération au développement, d'autres partenaires devraient participer aux discussions pour soutenir le Programme de l'UICN.⁴⁶ Ce processus de diversification a été lancé durant la période 2001-2004 et nous continuons à élargir notre dialogue gouvernemental aux ministères de l'Agriculture, de la Gestion des ressources naturelles, de l'Eau et de l'Énergie. Le Plan financier 2005-2008 prévoit l'accroissement du nombre d'États et d'ONG membres de l'UICN. En outre, les cotisations des membres seront indexées pour permettre les augmentations requises en se fondant sur l'Indice suisse des prix à la consommation (IPC) que publie chaque année la Banque nationale suisse.

Pour réaliser les objectifs énoncés dans le Programme 2005-2008 de l'UICN, il faudra non seulement conclure des accords-cadres avec les donateurs principaux actuels mais aussi en trouver davantage. La stratégie d'appels de fonds vise à mobiliser l'appui de trois nouveaux donateurs principaux d'accords-cadres durant la prochaine période intersessions. Ces objectifs financiers figureront en tête de l'agenda de la direction de l'UICN pour 2005-2008.

Gouvernance de l'Union

Nous partageons l'optimisme de l'Évaluation concernant les progrès réalisés par le Groupe d'étude sur la gouvernance du Conseil de l'UICN, un travail qui est effectivement très important pour l'avenir de l'Union. Le Directeur général continuera à fournir des services de secrétariat au Groupe d'étude sur la gouvernance durant le 3^e Congrès mondial de la nature à Bangkok et au-delà, en vue de l'introduction de la réforme de la gouvernance durant la prochaine période intersessions. À l'instar de l'Évaluation, nous estimons que l'Union aurait beaucoup à gagner d'une amélioration de la direction et de la supervision stratégiques du Conseil et du Congrès. Une telle amélioration aiderait le Secrétariat à mieux positionner le travail de l'UICN, à trouver des fonds et à mettre en œuvre le Programme et les politiques de l'Union.

Ensemble, le Secrétariat et le Conseil devront veiller à ce que la décision récente du Conseil⁴⁷ concernant les rôles et responsabilités des Comités et des Forums régionaux dans les activités stratégiques et de programmes de l'UICN soit mise en œuvre de façon à préciser comment le Secrétariat, les Commissions et

les membres peuvent collaborer à l'accomplissement de la Mission de l'Union.

Les décisions et les réponses à L'Évaluation indépendante portant sur la réforme de la gouvernance relèvent toutefois du Conseil et du Congrès mondial de la nature, appuyés, dans toute la mesure du possible, par le Directeur général et ses collègues qui sont conscients de l'importance de cette réforme pour l'avenir de l'Union.

⁴⁶ Ibid., page 53

⁴⁷ Décision du Conseil de l'UICN, 59^e réunion du Conseil, décembre 2003

Ajout 1

Résumé de l'Évaluation indépendante de l'UICN en 2003

L'Évaluation indépendante de l'UICN en 2003 portait sur l'efficacité du Programme de l'Union ; la pertinence stratégique de l'UICN dans le contexte élargi du développement durable; les progrès accomplis dans le renforcement des systèmes opérationnels, organisationnels et de gouvernance; et la viabilité financière de l'organisation. Le présent résumé couvre l'ensemble de ces questions et présente une évaluation stratégique globale des performances et des perspectives de l'Union. Il ne couvre pas le rapport dans son intégralité mais privilégie les questions stratégiques que ses auteurs estiment cruciales pour l'avenir de l'Union.

S'agissant d'une évaluation stratégique, le présent rapport émet des recommandations sur les mesures requises de la part de l'UICN... Il ne vise en aucune manière à être normatif, et n'est nullement un plan directeur. Il essaie de mettre en évidence des idées, des options et des conséquences, et s'attache à nourrir le débat. Il ne faut pas oublier que le processus d'évaluation indépendante a pour vocation d'être participatif et ouvert. L'UICN a répondu positivement dans ce sens. À nos yeux, les enquêtes et les discussions de ces derniers mois se sont révélées pour le moins aussi précieuses que ce rapport final.

L'UICN a fait preuve de dynamisme et de créativité tout au long de ses 55 ans d'existence. Ces 20 dernières années, une croissance rapide, des réalisations nombreuses et des processus de changement successifs ont aidé l'Union à faire face aux nouveaux enjeux et aux changements survenus sur la scène mondiale. Durant cette période, l'Union a apporté une contribution de taille aux principes et à la pratique du développement durable et de la gouvernance environnementale, sans pour autant négliger sa préoccupation première : la conservation de la nature. Elle a opéré un élargissement géographique dans ses activités, mais aussi dans sa composition, notamment dans les pays en développement.

L'UICN est désormais une Union mondiale bien établie, qui regroupe en son sein des États, des organisations et des spécialistes, et qui joue un rôle inestimable en faveur de la conservation des ressources de la Planète et du développement durable des moyens d'existence. Comme toute organisation complexe, elle a aussi ses problèmes et ses difficultés, lesquels sont plus que compensés par tout ce qu'elle a réalisé à ce jour et par son potentiel prometteur. La tâche la plus importante mais aussi la plus gratifiante de cette Évaluation indépendante a consisté à aider l'UICN à faire face à ces problèmes et ces défis, tout en affirmant son caractère, ses atouts et son potentiel.

Depuis 1993, l'Union et ses donateurs principaux ont périodiquement commandé des évaluations

indépendantes pour avoir une vision globale de l'état et de l'efficacité de l'Union. La dernière évaluation a été effectuée en 1999, dans une période difficile de l'histoire de l'Union. Elle a recensé trois domaines exigeant une attention immédiate. L'un d'eux était le Programme d'alors et le mode de préparation du nouveau programme qui serait soumis au Congrès mondial de la nature de 2000. Cette Évaluation indépendante avait relevé de graves imperfections dans le Programme 1997-1999 et dans le processus de planification. En 2003, nous estimons que le Programme et les processus consultatifs en vue de la préparation du prochain Programme sont une grande force de l'Union. Un deuxième sujet de préoccupation relevé par l'évaluation de 1999 avait trait à la cohérence et à la qualité de la gestion des connaissances, ainsi qu'au rôle des Commissions à cet égard. Quatre ans plus tard, force est de constater que la gestion des connaissances s'est améliorée, même si l'UICN reconnaît qu'il lui reste encore beaucoup à faire à cet égard. Des mesures positives ont été prises concernant la gouvernance des Commissions et leur rôle dans le Programme. La gouvernance globale de l'Union était le troisième sujet de préoccupation exprimé en 1999, et les problèmes se sont précisés au Congrès mondial de 2000. L'UICN a réagi en 2001 en établissant un Groupe d'étude sur la gouvernance. L'Évaluation indépendante approuve plusieurs recommandations de ce Groupe d'étude, en instance d'approbation par le Conseil et le Congrès.

L'UICN a donc fait preuve de dynamisme ces quatre dernières années, en s'attaquant aux problèmes principaux identifiés par l'Évaluation indépendante de 1999, ainsi qu'aux nombreux autres défis auxquels elle est constamment confrontée. Nous sommes heureux de constater que, dans l'ensemble, l'UICN est en meilleure forme qu'à l'époque de l'Évaluation indépendante en 1999. L'Union continue à mener plus d'activités et à obtenir plus de résultats que cela ne semble possible compte tenu des ressources dont elle dispose. Grâce à la motivation et aux compétences de son Secrétariat, de ses Commissions et de ses membres, l'UICN a encore affermi sa réputation d'acteur performant et solide du développement durable, que ce soit dans les forums de gouvernance internationale de l'environnement ou dans les champs et les forêts des utilisateurs de ressources naturelles. Les fonds investis dans les activités de l'UICN sont extrêmement rentables. Parmi les exemples les plus récents figurent le rôle joué par l'Union dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique; l'enrichissement permanent de ses connaissances sur la conservation de la nature ; le renforcement de ses capacités par le biais de ses membres, de ses Commissions et de ses nombreux partenaires ; et son action de sensibilisation, concrétisée entre autres, par sa contribution remarquable

au Sommet mondial pour le développement durable, en 2002.

La crise de la programmation de 1999 n'est plus qu'un mauvais souvenir. La qualité du Programme intersessions actuel est pour beaucoup dans l'amélioration des performances de l'Union, qu'il a aidée à mieux structurer et cibler son travail, et il y a tout lieu de penser que le prochain Programme ira encore plus loin. Dans l'ensemble, le Programme représente un cadre stable et convaincant pour l'accomplissement de la Mission de l'UICN. Ce Programme demeure plus facultatif que directif, et il reste à prolonger, au niveau des sous-programmes thématiques et régionaux, les succès obtenus à l'échelle mondiale. L'UICN n'a pas manqué de possibilités et d'appuis en matière d'innovation. Le système de surveillance et d'évaluation a été nettement amélioré mais ne dispose pas encore des ressources voulues. L'UICN a encore du chemin à faire pour acquérir toutes les qualités attendues d'une organisation « intelligente », qui comprend les résultats et les effets de son travail.

Depuis 1999, le Secrétariat a lancé une opération d'innovation à divers niveaux de la gestion des connaissances, aidé en cela par le Programme actuel de l'UICN. Les progrès demeurent toutefois limités et une nouvelle étude a été commandée récemment à ce sujet. Il reste à espérer qu'elle sera terminée à temps pour le prochain Congrès et sera prise en compte par le Secrétariat dans ses propositions de modernisation des services électroniques de gestion des connaissances. Les activités des Commissions sont prises en compte plus systématiquement dans le Programme, auquel elles apportent une précieuse contribution. Certains problèmes de qualité et de coordination demeurent néanmoins, et les Commissions, dans leurs domaines respectifs, doivent faire face en permanence à l'évolution scientifique et institutionnelle. De façon générale, le rôle des Commissions s'est renforcé au sein de l'Union, et les problèmes de gestion des connaissances mis en lumière par l'Évaluation indépendante de 1999 sont sérieusement pris en considération.

Comme dans le cas de nombreuses autres organisations, le fonctionnement de l'UICN ne correspond pas exactement à ce que la lecture de sa constitution pourrait laisser entendre. Les membres ne jouent pas un rôle aussi central dans la mise en œuvre du Programme que ne pourrait le laisser supposer le Règlement. Cela pose-t-il un problème ? L'UICN fonctionne bien malgré la contribution directe limitée de ses membres. Il est incontestable que la participation des membres à la réalisation de la Mission et de la vision de l'Union va grandissant. Le Secrétariat déploie des efforts de plus en plus nombreux et fructueux pour associer davantage les membres à la formulation et à la mise en œuvre du Programme. Malgré ces progrès, le contexte actuel de mondialisation croissante fait que l'UICN ne pourra exercer une influence mondiale effective que si elle

mobilise plus explicitement et plus efficacement la force colossale que représentent ses membres pour la mise en œuvre de son Programme. Là où les membres sont déjà forts et dotés des ressources voulues, cette capacité devrait être déployée pour élargir la couverture et l'impact du Programme. Là où les membres sont moins nombreux et plus faibles, et où la présence du Secrétariat, par le biais des bureaux nationaux et régionaux, est plus forte, l'Union devrait adopter une logique à long terme de renforcement des capacités des membres, afin que le Secrétariat puisse jouer un rôle de fond, plus porteur. Ces stratégies sont nécessaires à l'UICN pour conserver et renforcer sa crédibilité, et accroître son impact encore limité dans de nombreuses régions du monde.

L'UICN a fait du chemin en adoptant, pour son Secrétariat, un mode de gestion caractérisé par l'esprit d'initiative, en exploitant au maximum les possibilités qui se sont offertes à elle, et en accomplissant un travail de qualité. Toutefois, ces progrès ont été inégaux et fragmentés. À mesure qu'elle évolue, l'Union a besoin d'une gestion plus solide, plus cohérente et plus stratégique. Le Conseil doit se reconstituer pour être à même de donner l'orientation stratégique nécessaire. Le Directeur général, en sa qualité de chef exécutif de l'Union, devrait réfléchir aux moyens de transformer le Comité de gestion, un organe consultatif à vocation opérationnelle, en une équipe de gestion stratégique.

Le processus de régionalisation et de décentralisation de ces 20 dernières années a transformé le Secrétariat, créant des atouts mais aussi des défis nouveaux pour l'Union. Les évaluations de ce processus menées jusqu'à présent ont été peu concluantes. Une certaine diversification des structures et des systèmes organisationnels constitue une force nécessaire, qui doit cependant obéir à une certaine cohérence stratégique, dont l'UICN manque actuellement. Cette stratégie devrait être plus explicite sur les tenants et les aboutissants des mesures prises par le Secrétariat pour renforcer, exploiter, réduire ou retirer sa présence au niveau régional et national. Elle devrait rationaliser les structures de gouvernance et les relations à l'échelle régionale et nationale. Elle devrait fournir des modèles pour le financement des contributions régionales et nationales à la formulation et à l'exécution du Programme. Elle devrait fournir une justification pour le rôle, l'ampleur et la localisation des fonctions de Siège au Secrétariat.

Cette stratégie devrait en outre être associée à une stratégie de croissance de l'Union. Particulièrement marquée au Secrétariat depuis 20 ans, cette croissance est un processus parfaitement normal pour une organisation qui réussit. Et l'UICN en est une. L'accomplissement de sa Mission représente un défi de taille. La question n'est pas de savoir SI elle doit se développer, mais COMMENT elle doit le faire. Se concentrer sur l'expansion rapide du Secrétariat serait financièrement risqué et en contradiction avec la nature même de l'Union. Parmi les autres stratégies de

croissance envisageables, qui ne s'excluraient pas mutuellement, figurent une croissance pilotée par les membres, une croissance pilotée par les partenariats, et une croissance décentralisée. L'Union devrait préciser ses intentions à cet égard.

Concevoir et faire fonctionner un mode de gouvernance adapté à cette organisation d'une complexité unique reste un défi de taille. Le cœur de ce défi mais aussi l'atout majeur de l'UICN est la nature démocratique de cette gouvernance, assurée par des institutions représentées par les membres. Les travaux du Groupe d'étude sur la gouvernance, formé par le Conseil en 2001, vont bon train. Tout en évitant de répéter inutilement ses efforts, l'Évaluation indépendante a néanmoins émis un certain nombre de remarques à cet égard. Nous souscrivons entièrement au message du Groupe d'étude au Conseil, à savoir qu'une réforme concrète s'impose dès maintenant pour maintenir la crédibilité et l'efficacité de l'Union. Nous appuyons les recommandations du Groupe d'étude concernant le fonctionnement du Congrès et la gouvernance des Commissions. Nous soutenons également ses recommandations demandant qu'un Bureau au mandat plus explicite soit créé au sein du Conseil, pour que la gouvernance devienne plus efficace. Nous reconnaissons les efforts déployés par le Groupe d'étude pour trouver les meilleurs moyens d'adapter la définition des Régions de l'UICN et de systématiser la gouvernance au niveau régional. Nous estimons qu'une gouvernance régionale plus forte et plus méthodique – adaptée à la nature et aux responsabilités mondiales des membres – va dans l'intérêt de l'Union, et qu'elle devrait faire l'objet d'un essai 'réel' dans une Région déterminée à l'avance. Dans l'ensemble, l'UICN n'est pas loin d'avoir résolu les problèmes de gouvernance mis en évidence par l'Évaluation indépendante de 1999. Il reste maintenant au Conseil et au Congrès à soutenir et mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'étude.

La gestion financière de l'UICN a beaucoup progressé, au même titre que sa stabilité financière. Mais l'Union est forcée de s'accommoder de l'instabilité chronique de son financement, largement imputable à la place importante qu'occupe le financement des projets à court terme dans le budget total. Dans de nombreuses composantes du Secrétariat, la planification, le budget et l'action répondent davantage aux impératifs internes, auto-justifiés, de la 'machine à projets' qu'au Programme de l'Union. L'UICN a besoin d'une clarté stratégique quant à son modèle de fonctionnement. Sa raison d'être est-elle d'accomplir sa Mission en saisissant toute forme de financement de projets qui s'offre à elle, en rationalisant ses activités à travers le cadre du Programme, conceptuellement puissant mais opérationnellement permissif? Ou d'utiliser le Programme pour orienter et diriger ses accords de financement? À notre avis, la deuxième option est la seule stratégie viable pour l'avenir de l'UICN. Cette

option suppose toutefois que l'Union et ses partenaires s'entendent sur un plus large éventail d'accords-cadres de financement à l'échelle nationale, régionale et mondiale. L'UICN doit savoir qu'elle peut compter sur de nombreux bailleurs de fonds, et que le financement lié aux accords-cadres utilisé au niveau national et régional ne concurrencera pas nécessairement le même type de financement au niveau mondial. Nous garantissons aux bailleurs de fonds que l'UICN est en mesure d'utiliser avec efficacité et compétence les fonds provenant d'accords-cadres. En conséquence, nous ne nous contentons pas de recommander que les donateurs existants accroissent leur financement mondial lié à des accords-cadres mais suggérons aussi que l'UICN utilise plus largement le revenu provenant d'accords-cadres, à tous les niveaux de ses opérations.

Depuis plusieurs années, l'UICN dépend, dans une large mesure, des organismes d'aide au développement et doit donc élargir sa base financière. Nombre de ministères - Finances, Environnement, Ressources naturelles, Agriculture et Infrastructure – partagent certaines des préoccupations de l'UICN et seraient disposés à soutenir ses activités. Convaincre ces ministères et leurs institutions de devenir des partenaires de l'Union est une tâche importante, non seulement pour le Conseil et le Directeur général, mais aussi pour les donateurs actuels.

L'UICN a nettement progressé depuis l'Évaluation indépendante réalisée en 1999. Sa contribution à la gouvernance environnementale et à la promotion du développement durable est reconnue dans le monde entier. Le premier des trois domaines recensés par l'Évaluation de 1999 comme exigeant une attention immédiate – le Programme de l'UICN – a été transformé et, de faiblesse est devenu atout. Le deuxième domaine - la gestion des connaissances - est en bonne voie. Quant au troisième sujet de préoccupation, la gouvernance, l'Union s'y est attelée très sérieusement. Il est aujourd'hui temps qu'elle s'attaque à deux autres questions essentielles : sa nature, en tant qu'organisation mondiale de membres, à structure régionale; et les moyens d'orienter et d'enrichir son travail au travers de son Programme.

L'UICN n'aurait jamais pu progresser comme elle l'a fait sans l'appui visionnaire et soutenu de ses donateurs. Nous espérons que cette Évaluation indépendante de 2003 renforcera la base de cette coopération durable et fondée sur la confiance entre l'Union et ses donateurs.

Équipe chargée de l'Évaluation indépendante :

Gabor Bruszt
Tania Ammour
Jens Claussen
Zenda Ofir
N.C. Saxena
Stephen Turner

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL POUR LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Évaluation Indépendante des Commissions de l'UICN
Rapport résumé

Mesure requise: Le Congrès mondial de la nature est prié de :

- a) **PRENDRE NOTE** du rapport résumé de l'Évaluation indépendante des Commissions de l'UICN réalisée en application de la Résolution 19.2 de la 19^e Session de l'Assemblée générale, Buenos Aires, 1994 et de l'Article 46(e) des Statuts de l'UICN ;
- b) **TENIR COMPTE** des recommandations de l'Évaluation indépendante des Commissions de l'UICN lorsqu'il examinera les mandats proposés pour les Commissions en 2005-2008.

Résumé

Les Commissions ont joué un rôle clé au sein de l'UICN tout au long de son histoire. Malgré les changements successifs apportés à leurs mandats, les six Commissions créées à l'origine continuent à fonctionner :

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)
Commission de l'éducation et de la communication (CEC)
Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)
Commission du droit de l'environnement (CDDE)
Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)
Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

Cette continuité, dans le long terme, cache des périodes plus courtes de perturbations profondes et de ruptures. Ainsi, en observant les Commissions aujourd'hui, on constate que la CGE et la CPEES viennent de commencer à reconstituer leurs réseaux; que la CEC vient d'entamer un processus de renouvellement majeur ; et que la CDDE, la CSE et la CMAP ont atteint ce qu'on pourrait appeler le stade de maturité.

Objet de l'évaluation

La présente évaluation répond à l'article 45(e) des Statuts de l'UICN qui stipule que le Conseil a notamment pour fonction d'évaluer le travail des Commissions afin de proposer toute modification de leur mandat, ainsi qu'à l'engagement renouvelé des Commissions elles-mêmes d'être plus responsables vis-à-vis des deux autres piliers de l'Union et de mieux s'intégrer à leur travail.

La présente évaluation vise à étudier les six Commissions dans un seul et même cadre comparatif, dans le but de tirer des conclusions sur leur pertinence et leur efficacité en tant que groupe, et sur leur positionnement vis-à-vis des initiatives qui déterminent l'ordre du jour mondial de la conservation. Bien que chaque Commission soit très différente des autres, toutes fonctionnent dans le même environnement interne et externe en évolution constante, et partagent des problèmes communs, notamment une concurrence grandissante pour l'obtention des ressources dont elles ont toutes besoin, le travail bénévole des experts, l'appui financier des donateurs et l'attention des gouvernements et de la société civile pour ce qu'elles produisent et ce qu'elles disent.

Ce rapport présente les conclusions du processus global d'évaluation, y compris les produits et services fondés sur la connaissance, de même que les conclusions des volets 'organisation' et 'performance' de l'évaluation. Une discussion plus approfondie du volet relatif aux produits et services des Commissions fondés sur la connaissance peut être consultée sur le site Web de l'UICN (www.iucn.org).

Pour mener à bien cette évaluation, 93 personnes faisant ou non partie des Commissions ont été interrogées directement pour le volet 'organisation' et 587 membres des Commissions ont répondu à une enquête en ligne. En outre, 331 personnes ont été interrogées directement (110) ou par questionnaire (174) à propos de l'utilisation et de l'évaluation des produits et services fondés sur la connaissance, fournis par les Commissions, et 47 personnes contribuant à la fourniture de ces produits et services ont été interrogées. Cette évaluation s'est donc appuyée sur les résultats de 250 entrevues et sur 761 réponses reçues à deux enquêtes.

Il s'agit d'un examen de l'**organisation** des Commissions et non pas de l'évaluation en profondeur

d'une quelconque Commission. Il part du principe que l'efficacité organisationnelle dépend de la *capacité* de l'organisation (direction, gestion, ressources financières et humaines, structure), de sa *motivation et de ses incitations*, ainsi que de son *environnement externe* qui peut favoriser ou, au contraire, entraver son fonctionnement.

Nature et fonctions des Commissions

La VIIIe Partie des Statuts de l'UICN définit la nature, la composition et la fonction des Commissions :

73. *Les Commissions sont des réseaux d'experts bénévoles, chargés de développer et de promouvoir le savoir, l'expérience et les objectifs de l'UICN.*
75. *Les fonctions des Commissions sont de remplir leur mission telle que définie par leur mandat, y compris :*
- (a) analyser des thèmes, préparer des évaluations, rapports, plans d'action, critères et méthodologie et entreprendre des recherches et d'autres tâches de nature scientifique et technique;*
 - (b) entreprendre les tâches qui leur sont assignées dans le Programme intégré de l'UICN;*
 - (c) fournir un avis sur toute question ayant trait à leurs domaines de compétence;*
 - (d) approfondir les connaissances et les compétences sur des questions relevant de leurs mandats;*
 - (e) collaborer avec les membres et le Secrétariat afin de développer des activités au sein des diverses Régions et fournir l'expertise nécessaire aux membres et composantes de l'UICN; et*
 - (f) assumer toute autre tâche qui peut leur être confiée par le Congrès mondial ou par le Conseil.*

Les Commissions ne sont pas des organisations au sens habituel du terme. Ce sont des réseaux d'experts entrant dans la catégorie des *réseaux de connaissances formels*. En tant que telles, ce sont des réseaux d'experts bénévoles guidés par leur tâche et par leur objectif, ce qui leur permet d'apporter une valeur ajoutée et non pas simplement d'échanger des informations et de fournir des produits. Elles se fondent sur l'expertise ainsi que sur l'intérêt commun. La pierre angulaire des réseaux de connaissances est la communication efficace entre les membres des composantes de base du réseau, de façon à favoriser le regroupement des connaissances, l'obtention de résultats et la coopération avec des organismes externes.

Les premiers critères énoncés pour les Commissions par l'Assemblée générale de l'UICN, en 1990, sont

comparables aux principes de fonctionnement des bons réseaux de connaissances experts. Une Commission :

1. doit être capable de répondre à un besoin clairement défini ;
2. doit fournir des produits répondant à une demande importante et essentiels pour l'accomplissement de la mission de l'Union ;
3. ne devrait pas être un acteur mineur dans son domaine mais la principale source des connaissances qu'elle fournit ;
4. devrait pouvoir donner à son travail une orientation précise afin que ses membres comprennent parfaitement ce qu'on attend d'eux ;
5. constituer un réseau solide et actif soutenu par une communauté d'intérêt entre les membres;
6. posséder une masse critique de membres qui ont des intérêts relativement homogènes et sont engagés à atteindre des objectifs communs;
7. équilibrer la diversité de son expertise en recherchant une importante communauté d'intérêt professionnel.

Mandats des Commissions

Les mandats des Commissions sont établis conformément à l'article 69 des Statuts de l'UICN, qui stipule que le mandat de chaque Commission, y compris le nom, la mission et le cahier des charges est établi par le Congrès mondial. Depuis 1994, le Congrès se limite généralement à définir les objectifs à plus long terme des Commissions plutôt que les objectifs pour la période intersessions. Les mandats des Commissions ressemblent plutôt à un organigramme et ne comportent pas véritablement d'orientations précises sur leur travail. Pour que le Conseil puisse s'acquitter de sa propre tâche statutaire, à savoir, évaluer le travail des Commissions, il faudrait que celles-ci définissent plus clairement et délimitent dans le temps leurs objectifs et les résultats escomptés, et qu'elles présentent au Conseil des rapports par objectif et par résultat.

L'Évaluation recommande de restructurer les mandats pour la période intersessions 2005–2008 pour inclure les objectifs liés au Programme et les résultats escomptés pour la période quadriennale qui seront reliés aux objectifs et aux indicateurs des Plans stratégiques des Commissions pour la période intersessions.

L'Évaluation recommande aux Présidents des Commissions de faire rapport au Conseil et au Congrès en utilisant un modèle commun de présentation des rapports écrits répondant à la nécessité de présenter les résultats obtenus par rapport aux objectifs quadriennaux. Le Conseil souhaitera peut-être réfléchir à l'opportunité de faire une synthèse des rapports annuels soumis au Congrès par les Commissions, et de les accompagner d'un rapport

sur l'ensemble du travail des Commissions pour la période intersessions.

Direction des Commissions

La sélection d'un Président de Commission est une décision très importante pour l'UICN, étant donné que c'est au Président qu'il incombe de désigner les autres membres de la direction de la Commission ainsi que les présidents des groupes de spécialistes, et de donner une orientation générale à la Commission. Le Président de Commission est seul habilité à agir au nom de la Commission. Il est donc investi de pouvoirs considérables et cela pose des problèmes lorsqu'un Président privilégie ses propres intérêts ou, pour une raison quelconque, ne réussit pas à remplir ses fonctions. Certaines Commissions ont connu de longues périodes sans direction, causant l'interruption de la plupart de leurs activités. L'évaluation des Présidents des Commissions par le Président de l'UICN permettra, dans une certaine mesure, d'éviter que de telles situations se reproduisent, mais il faudra que d'autres conditions soient réunies : le Vice-président sera habilité à prendre le relais, le Comité directeur aura la responsabilité de continuer à gérer la Commission et enfin, le Conseil veillera à ce qu'une direction fonctionnelle soit en place.

Le travail d'un Président de Commission est très exigeant et occupe 30-50% de son temps, voire davantage. Il devient de plus en plus difficile de trouver des candidats remarquables, prêts à satisfaire aux exigences inhérentes à ce poste, disposant de suffisamment de temps malgré leurs autres engagements, et soutenus financièrement et administrativement par l'institution dont ils dépendent. Cela vaut tout particulièrement pour les candidats du Sud. Certes, dans l'optique de l'UICN, tous les Présidents sont bénévoles mais dans la pratique, certains d'entre eux sont rétribués par d'autres institutions, du moins pour une partie du temps qu'ils consacrent au travail de leur Commission. L'Évaluation recommande à l'UICN d'aider les Présidents qui en ont besoin à obtenir un appui financier auprès d'un donateur ou d'une organisation membre pour le travail accompli au service de leur Commission.

Plus généralement, l'Évaluation recommande de réexaminer le rôle des Présidents par rapport aux nouveaux concepts de fonctionnement des réseaux de connaissances. À certains égards, la structure hiérarchique du pouvoir qui existe dans les Commissions apparaît comme l'antithèse même des réseaux novateurs, qui visent à optimiser le potentiel de créativité de leurs membres et non pas simplement leurs activités. Les réseaux des Commissions peuvent sembler bien désuets face aux modèles novateurs de réseaux de connaissances, qui évoluent vers des systèmes ouverts.

Les Vice-présidents régionaux jouent divers rôles importants. Ils font office de correspondants régionaux en assurant la liaison et la communication avec les membres des Commissions dans leurs régions respectives; ils représentent leur Commission dans la région et renforcent les relations avec les organisations membres de l'UICN; enfin, ils définissent les possibilités et les besoins de participation bénévole aux efforts de conservation et de développement durable sur le terrain. Dans certaines Commissions, ils peuvent être appelés à jouer un rôle dans la programmation régionale.

Les Vice-présidents régionaux rencontrent deux problèmes dans l'accomplissement efficace de leurs fonctions. Premièrement, la plupart d'entre eux ne disposent pas d'une base de données performante ou à jour sur les membres de la Commission dans leur région. Deuxièmement, ils manquent de ressources pour voyager dans leur région afin d'organiser les membres ou d'établir les liens nécessaires avec les programmes régionaux de l'Union. Cela revient à dire qu'ils ne disposent pas des outils requis pour établir des liens entre les compétences des membres, les programmes et les projets, et entre les besoins des organisations membres et les bureaux régionaux de l'UICN.

Communication

Le fonctionnement des réseaux repose sur une communication satisfaisante entre la direction et les membres, l'interaction entre les membres et le système, et une communication horizontale alimentant les réseaux en idées et en données. Les Commissions ne sont pas aussi efficaces qu'elles le devraient dans la gestion de la communication, notamment au-dessus du niveau des groupes de spécialistes. S'il est vrai que l'essentiel du travail des Commissions se fait au sein des groupes de spécialistes, il pourrait y avoir une plus grande valeur ajoutée au niveau de la Commission dans son ensemble.

Il conviendrait en outre de développer la communication d'idées et le partage du travail entre les Commissions, sachant que le repositionnement de l'UICN pour mettre en œuvre son propre Programme exige une collaboration qui recoupe les compétences et les mandats de toutes les Commissions. La tendance à recruter davantage de membres pour répondre au besoin d'interdisciplinarité au lieu d'établir des groupes de travail conjoints favorise la croissance des Commissions et augmente le risque de répétition inutile des tâches au détriment de la coopération.

Étant donné que beaucoup de membres font partie de plusieurs réseaux internationaux, ils constituent pour les Commissions un moyen précieux d'établir des liens avec d'autres réseaux de connaissances. Cependant, l'allégeance principale de la plupart des membres va à leur Commission.

Finances

L'UICN, par le truchement du Fonds de fonctionnement des Commissions, assure à ces dernières un soutien de base pour les dépenses inhérentes à l'exploitation et au fonctionnement des réseaux. Les Commissions s'emploient, en outre, à collecter des fonds pour les programmes et projets de leurs groupes de spécialistes. Certaines Commissions et certains groupes de spécialistes y parviennent avec plus de succès que les autres.

Le Conseil aurait tout lieu de se préoccuper du fait que personne n'est véritablement au fait des fonds que les groupes de spécialistes se procurent auprès des donateurs au nom de l'UICN ou de leur Commission – qu'il s'agisse des montants, de l'identité des donateurs ou du nom des institutions administrant ces fonds. Il y a là un risque pour la réputation de l'UICN et, même si le risque ne peut être totalement éliminé, il conviendrait de le gérer activement. On pourrait notamment à cet effet instaurer un processus minutieux d'établissement de rapports pour permettre le regroupement systématique des informations provenant des groupes de spécialistes. Qui plus est, savoir quels sont les fonds que les groupes de spécialistes consacrent à l'accomplissement de la Mission de l'UICN permettrait de mieux mesurer la valeur totale des Commissions pour l'Union.

Membres bénévoles

On reconnaît, depuis longtemps, que les ressources bénévoles constituent l'un des atouts majeurs des Commissions, et que la qualité de l'expertise joue un rôle déterminant dans la décision d'inviter des personnes à faire partie d'une Commission. La tendance à l'élargissement des Commissions ne va pas sans poser de problèmes au niveau de la procédure de sélection. Pour un réseau de connaissances, la taille est moins essentielle que la qualité, aussi importe-t-il de veiller à ce que les Commissions restent les « maîtres du jeu » et d'éviter que les meilleurs experts ne s'en aillent ailleurs.

Les membres bénévoles apprécient leur Commission surtout parce qu'elle leur donne non seulement un accès à de nouvelles idées et à d'autres experts mais aussi la possibilité de s'associer à une entreprise d'envergure, susceptible de leur valoir une reconnaissance personnelle. Telle est la valeur que les Commissions représentent pour leurs membres et, partant, ce qu'elles doivent s'efforcer d'offrir. Le nombre de membres qui déplorent un manque de consultation de la part de la direction et de possibilités de collaborer activement est un véritable signal d'alarme.

Planification et gestion des programmes

Les difficultés rencontrées dans l'Évaluation lorsqu'il s'est agi de comprendre où en étaient les Commissions dans l'exécution de leur plan de travail et de leur plan

stratégique sont révélatrices des incohérences majeures dans les processus de planification des Commissions. D'une part, ce problème empêche d'effectuer une analyse comparative. D'autre part, et surtout, il empêche le Conseil et le Congrès de surveiller la gouvernance des Commissions. L'Évaluation recommande de mettre en place une approche plus uniforme et plus cohérente de la planification des programmes, applicable à l'ensemble des Commissions et solidement ancrée dans le processus d'établissement des rapports soumis au Conseil.

Conformément à la décision relative au Programme unique, toutes les Commissions alignent plus rigoureusement leurs projets et programmes sur le Programme de l'UICN et essaient de relever le défi de la régionalisation. Cependant, outre les difficultés et les ressources limitées auxquelles font face les Vice-présidents régionaux, la programmation régionale est plus justifiée pour certaines Commissions que pour d'autres.

Avec l'intégration plus formelle du travail des Commissions dans le Programme de l'UICN, il est peut-être temps que les Commissions fassent partie du Système de surveillance et d'évaluation de l'UICN. Cela présenterait le double avantage de fournir un processus systémique de surveillance et un cycle régulier d'évaluation des activités et des résultats, et de permettre aux Commissions de tirer parti de l'expérience et de déterminer les facteurs de réussite grâce au soutien technique de l'Unité de surveillance et d'évaluation.

De manière générale, les Commissions ont été peu réceptives à la Politique d'équité entre les sexes de l'UICN. Or, il est important qu'elles appliquent une démarche soucieuse de parité entre les sexes, en particulier lorsqu'elles intègrent le développement durable et la réduction de la pauvreté dans leurs programmes. L'Évaluation recommande aux Commissions de faire preuve de plus de dynamisme dans l'élaboration d'outils et de lignes directrices, et de renforcer leur capacité de mettre en œuvre la politique d'équité entre les sexes de l'UICN.

Produits et services fondés sur la connaissance

Les Commissions apportent une contribution de taille à la crédibilité et à la visibilité de l'UICN dans le monde entier grâce à leurs produits et services fondés sur la connaissance, dont le plus connu est la Liste Rouge de la CSE. L'Évaluation a montré que le facteur déterminant de la fourniture de ces produits et services est avant tout la motivation des Commissions elles-mêmes. Cette motivation doit certes être respectée dans un réseau de bénévoles mais le point de vue de la direction devrait être complété par des processus plus systématiques d'évaluation du terrain – et de la concurrence – et par des analyses de situation,

afin que chaque produit et service dans lequel l'UICN investit trouve des débouchés connus et bien ciblés. En d'autres termes, les Commissions fournissent en général des produits et services de qualité mais pourraient se montrer plus stratégiques quant à savoir quand, où et comment le faire. Les Commissions devraient, en outre, s'intéresser davantage à la valeur qu'elles peuvent ajouter à des produits et services nouveaux et existants, en adaptant leur présentation à des objectifs stratégiques et en collaborant avec d'autres composantes de l'UICN pour compléter la chaîne de valeur des connaissances, contribuer à la régionalisation et améliorer l'articulation des activités de gestion des connaissances avec les membres.

Les Commissions devraient non seulement se montrer plus stratégiques et plus déterminées lorsqu'elles établissent l'ordre de priorité de leurs produits et services, mais aussi s'attacher davantage au rapport coût-efficacité de produits individuels, notamment en ce qui concerne la distribution de copies imprimées à tous les membres et de documents 'en vrac' lors des conférences, ainsi qu'aux bureaux régionaux de l'UICN. Il conviendrait que les stratégies de diffusion soient établies en liaison avec les programmes thématiques et les bureaux régionaux de l'UICN, ce afin d'encourager le recours aux versions électroniques, de cibler plus délibérément les groupes d'utilisateurs influents et de réduire le gaspillage.

Certaines Commissions disposent d'excellents mécanismes de contrôle de la qualité mais ce n'est pas le cas de toutes. Les procédures d'évaluation par les pairs et de contrôle de la rédaction diffèrent d'une commission et d'un produit à l'autre. Cependant, les utilisateurs considèrent que tous les produits et services fournis par les Commissions ont reçu un 'label' de qualité et de pertinence de l'UICN. Pour que cette perception corresponde mieux à la réalité, l'UICN devrait réinstaurer un contrôle systématique de la qualité et des procédures de révision des publications, et fournir des lignes directrices aux Commissions.

Les plans stratégiques et les plans de travail des Commissions devraient davantage tenir compte du cycle global de planification pour les produits et services. Les Commissions peuvent planifier les produits et services fondés sur la connaissance qu'elles prévoient de fournir, évaluer leur place dans la chaîne de valeur des connaissances, leur assigner une priorité en se fondant sur des critères connus, et les intégrer dans leurs cadres stratégiques globaux. Une procédure systématique de surveillance destinée à affiner la planification devrait comprendre le suivi de l'utilisation, de l'influence et de l'incidence des produits et services pour déterminer dans quelle mesure leur utilisation entraîne effectivement les changements attendus.

Un nouveau contrat social

L'engagement des Présidents des Commissions à collaborer avec le Secrétariat pour la mise en œuvre d'un unique Programme de l'UICN devrait reposer sur une bonne compréhension de l'avantage comparatif réel de chaque partie et sur un plus grand respect mutuel. À supposer que les Commissions fournissent effectivement une valeur ajoutée à la mise en œuvre du Programme, elles ne devraient pas pour autant avoir l'impression d'être obligées de « s'adapter » à un Programme qui est en grande partie élaboré par le Secrétariat et piloté par les donateurs en vue de sa mise en œuvre par le Secrétariat. Il faudra que la date choisie pour les processus de planification soit fixée en concertation avec les Commissions et que celles-ci fassent partie des Comités consultatifs du Programme ou collaborent avec eux.

Mais plus encore, l'Évaluation souligne la nécessité d'établir un **nouveau contrat social** entre l'UICN et les Commissions, inspiré des Accords de Son Loup (1995, 1998) et de l'Accord de Bossey (2003). Pour pouvoir collaborer de façon plus responsable et plus engagée à la mise en œuvre du Programme avec le Secrétariat, les Commissions pourraient attendre davantage de soutien de la part celui-ci. De plus, l'un des rôles importants des Commissions, énoncé tant dans les Statuts et que dans les principes de fonctionnement des réseaux de connaissances, consiste à fournir des conseils avisés et des idées novatrices à l'UICN dans leurs domaines de compétences respectifs. Ainsi, les Commissions ne devraient pas simplement devenir un bras supplémentaire pour la mise en œuvre du Programme mais devraient également définir l'orientation du Programme et la mettre en question.

Action recommandée

L'Évaluation ne recommande pas d'évaluation approfondie des Commissions avant le Congrès mondial de la nature de Bangkok.

Elle propose en revanche que, durant la période 2004–2005, les Commissions collaborent avec le Secrétariat à trois études intersectorielles permettant respectivement de répondre aux questions suivantes :

- 1) De quelle contribution des sciences économiques et sociales l'UICN a-t-elle besoin pour intégrer la question de pauvreté-environnement dans ses activités;
- 2) Comment mettre au point des systèmes de communication et de gestion des connaissances plus efficaces;
- 3) Comment positionner l'UICN en tant que chef de file mondial dans le domaine des évaluations intégrées des écosystèmes pour le bien-être humain.

Ces études devraient tirer parti des initiatives de l'UICN en cours, y compris le suivi des activités sur la

lutte contre la pauvreté et les moyens d'existence menées dans le cadre du Fonds 3I-C, l'Étude sur le renforcement des capacités, et l'Étude sur la gestion des connaissances.

Principales Recommandations

1. L'obligation statutaire de définir le « cahier des charges » des Commissions dans leur mandat devrait être élargie, de façon à inclure :
 - i. Un énoncé de mission
 - ii. Les objectifs à plus long terme de chaque Commission
 - iii. Les domaines ou thèmes prioritaires
 - iv. Les objectifs pour la période intersessions
 - v. Les résultats escomptés pour la période intersessions
 - vi. La structure et l'organisation
2. Les Présidents des Commissions devraient soumettre un rapport au Conseil et au Congrès, en utilisant une présentation et un cadre communs d'établissement des rapports écrits, pour rendre compte des résultats obtenus et des réalisations eu égard aux objectifs énoncés dans les mandats des Commissions et développés dans leurs Plans intersessions et Plans de travail annuels.
3. Il conviendrait de demander aux Présidents, anciens et actuels et au Directeur général de proposer au Conseil une politique assurant aux Présidents des Commissions un soutien financier pour leur permettre, dans des circonstances particulières, de se libérer de leur travail et de fournir l'appui administratif nécessaire. La responsabilité de rendre compte de l'usage des fonds reçus à ce titre devrait être clairement établie. Cette politique a pour objet d'étoffer la liste de candidats remarquables, intéressés et aptes à se présenter aux élections, et devrait contribuer à améliorer l'équilibre géographique.

Un document stratégique devrait expliquer le but de cette politique et fournir une assise suffisante à la politique (en décrivant, p.ex., le rôle du Président, ses fonctions et le temps de travail requis) afin d'encourager les donateurs à assurer un appui financier ou autre au Président pour la période intersessions.
4. Le rôle statutaire des Vice-présidents des Commissions en cas d'absence, d'incapacité ou de défaillance du Président devrait être réexaminé et éclairci le plus possible.
5. Les Commissions devraient effectuer un examen de l'efficacité et des limitations de leurs systèmes et de leur technologie de communication interne et intercommissions, y compris leur sites Web, afin d'élaborer une nouvelle stratégie et de définir, avec le Secrétariat, la technologie nécessaire pour renforcer leur rôle de fournisseur de connaissances de l'UICN, accroître la

participation des membres individuels, et promouvoir l'innovation, le travail interdisciplinaire et la collaboration entre les Commissions.

6. À l'issue d'un exercice initial d'évaluation, un mécanisme devrait être mis en place au sein du Secrétariat afin de soutenir les Commissions dans leurs activités d'appels de fonds, de partager et rassembler les informations, et de fournir un aperçu annuel des fonds des donateurs pour toutes les activités des Commissions, y compris l'ensemble des Groupes de spécialistes. Ce mécanisme pourrait inclure une « personne-ressource » pour l'ensemble des Commissions.
7. Il conviendrait de demander aux Commissions d'établir un Plan intersessions fixant des objectifs et/ou des cibles mesurables pour la période quadriennale, ainsi que les résultats attendus chaque année. Ce Plan intersessions et les rapports subséquents adressés au Conseil et au Congrès sur sa mise en œuvre devraient définir les contributions des Commissions au Programme de l'UICN, aux Programmes régionaux et à d'autres aspects de la Mission de l'UICN.
8. Les Commissions devraient établir une procédure plus formelle de surveillance et d'évaluation, intégrée dans le cadre global du Système de surveillance et d'évaluation de l'UICN. Il incomberait au Secrétariat d'aider les Commissions à élaborer des méthodes et critères appropriés pour l'évaluation des Commissions en tant que réseaux de connaissances.
9. Les Commissions devraient faire figurer dans leurs Plans intersessions et leurs Plans de travail annuels des objectifs de travail spécifiques et les résultats escomptés en vue d'améliorer l'équilibre entre les sexes dans leurs programmes durant la Période intersessions 2005–2008, et de mettre en œuvre la politique UICN d'équité entre les sexes adoptée en avril 1998 par le Conseil.
10. L'UICN devrait procéder à trois évaluations durant la période 2004–2005 afin de renforcer sa capacité d'intégration de la question de pauvreté-environnement dans ses activités :

Évaluation de la contribution des sciences économiques et sociales nécessaire au Programme de l'UICN 2005–2008. Faire rapport au Congrès en novembre 2004.

Évaluation du rôle de la communication dans la gestion des connaissances. À entreprendre début 2005.

Évaluation des approches intégrées en matière d'écosystèmes et de bien-être humain. À entreprendre d'ici à décembre 2005.

**UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande**

Rapports des Présidents de Commissions

Mesure requis : le Congrès mondial de la nature est prié de RECEVOIR et D'EXAMINER les rapports des Président des Commissions.

Rappel

Les rapports triennaux des Présidents des Commissions de l'UICN, pour la période 2001-2004, sont joint comme suit :

- Commission de la gestion des écosystèmes
- Commission de l'éducation et de la communication
- Commission des politiques environnementales, économiques et sociales
- Commission du droit de l'environnement
- Commission de la sauvegarde des espèces
- Commission mondiale des aires protégées

Commission de la gestion des écosystèmes

Rapport 2001-2004

Hillary Masundire, Président

1. CGE/PGE : contributions et résultats d'un coup d'oeil

Intégrer la gestion des écosystèmes dans le Programme de l'UICN

Le nombre de membres de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) est passé de 220 en 2001 à environ 375. Le Président a désigné des Responsables thématiques pour l'approche par écosystème, la restauration des écosystèmes et les outils de gestion des écosystèmes, lesquels ont établi d'importants programmes de travail sur ces questions. Les Vice-présidents régionaux ont collaboré activement avec les membres et le Secrétariat de l'UICN dans les régions, ce qui a facilité l'intégration de la gestion des écosystèmes dans un certain nombre de programmes régionaux de l'UICN.

Le site Web de la CGE a été réaménagé. Il est devenu un outil indispensable qui permet aux membres de la CGE et au personnel du Secrétariat de se tenir au courant des activités de la CGE et du PGE, et qui ouvre au monde entier une fenêtre sur les travaux de la Commission (26 203 visiteurs en 2003).

Un bulletin électronique mensuel « Ecosystems » a été lancé en 2003 pour fournir aux membres de la CGE des mises à jour régulières sur les activités du Secrétariat de l'UICN, des Vice-présidents régionaux de la CGE et des Responsables thématiques en rapport avec les écosystèmes.

La scène internationale

La CGE et le PGE ont aidé à susciter un **appui politique important pour l'approche par écosystème** en menant des activités ciblées telles que :

- Contributions aux séances plénières et aux activités connexes sur l'approche par écosystème [SBSTTA 9 et COP 7 de la Convention sur la diversité biologique (CDB)].
- Contributions à la séance plénière de la COP 6 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) concernant l'application de l'approche par écosystème à la gestion des zones arides.
- Ateliers lors du Forum mondial sur la diversité biologique, visant à étudier l'applicabilité de l'approche par écosystème aux forêts (2002), aux zones humides (2002) et aux zones arides (2003),

conjointement avec les sessions de la Conférence des Parties à la CDB, à la Convention de Ramsar sur les zones humides et à la CLD, respectivement.

- Dialogue d'avenir sur la conservation de la biodiversité des zones arides au Sommet mondial pour le développement durable (2002).
- Contribution de membres de la CGE, en tant que réviseurs et auteurs principaux (coordonnateurs), à certains chapitres de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, depuis 2002.

Ces activités ont facilité l'adoption de décisions favorables à l'approche par écosystème, notamment lors de la COP 6 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (septembre 2003) et de la COP 7 de la Convention sur la diversité biologique (février 2004).

Publications

Anon. 2004. Ecosystem Management Brief. UICN Gland et Cambridge.

Bennett, G. 2004. *Integrating Biodiversity Conservation and Sustainable Use: Lessons Learned from Ecological Networks*. UICN, Gland et Cambridge.

Gratzfeld, J. (ed.) 2003. "Extractive Industries in Arid and Semi-Arid Zones: Environmental Planning and Management". Ecosystem Management Series N° 1. UICN, Gland et Cambridge.

Lamb, D. et al. (disponible en 2004). "Ten good Reasons for Restoration". UICN, Gland et Cambridge.

Shepherd, G. et al. (disponible en 2004). "Applying the Ecosystem Approach step by step". UICN, Gland et Cambridge.

Smith, R.D. et E. Maltby. 2003. *Using the Ecosystem Approach to Implement the Convention on biological diversity: Key Issues and Case Studies*. Ecosystem Management Series N°2, UICN, Gland et Cambridge.

2. Introduction

Suite à la démission, en 2001, du Président de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) élu au Congrès d'Amman, la CGE n'a réussi à devenir pleinement opérationnelle qu'en 2002, lorsque le

Président suppléant, Hillary Masundire, a assumé la présidence de la Commission, et que le Programme pour la gestion des écosystèmes a été établi comme centre de liaison au Secrétariat.

L'année 2002 a été essentiellement consacrée à l'établissement de capacités de gouvernance institutionnelle de base et aux appels de fonds. Un Comité directeur de la CGE a été établi, composé de vingt Vice-présidents régionaux, Responsables thématiques et responsables de Programmes thématiques mondiaux de l'UICN crédibles et engagés. La réunion du Comité directeur de la CGE a fixé cinq priorités centrales :

- Promouvoir la compréhension et l'application des principes de l'**approche par écosystème**.
- Promouvoir la compréhension et l'application d'une **restauration des écosystèmes d'un bon rapport coût-efficacité**.
- Élaborer et mettre à l'essai des **Indicateurs de l'état des écosystèmes**.
- Élaborer et diffuser des **outils de gestion des écosystèmes**.
- Développer la Commission.

Des plans stratégiques pour les terres arctiques, arides et semi-arides ont été soumis au Conseil qui les a approuvés. Des initiatives sur les terres arctiques et arides ont été lancées. La CGE et la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) ont établi un Groupe d'étude mixte sur l'Initiative pour les montagnes, chargé de conseiller et de piloter l'UICN dans ses activités liées aux écosystèmes de montagne. Une relation de collaboration a été établie avec la Society for Ecological Restoration International, afin de promouvoir les travaux de la Commission sur la restauration des écosystèmes.

En 2003, le lancement du projet sur l'approche par écosystème appuyé par le DGIS (Pays-Bas) et le recrutement d'un Administrateur auxiliaire et d'un Responsable de programme à temps partiel a donné un nouveau souffle et des ressources supplémentaires aux travaux du Programme pour la gestion des écosystèmes (PGE) et de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE). Ce nouvel élan donné aux ressources humaines et financières a conduit à un certain nombre de résultats concrets, y compris deux publications de la nouvelle collection de l'UICN sur la gestion des écosystèmes (Ecosystem Management Series), et des contributions de taille à des forums stratégiques internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le V^e Congrès mondial sur les parcs.

Alors qu'en 2002, ce sont surtout les membres du Comité directeur de la CGE qui ont été actifs, en 2003, l'ensemble des membres a contribué beaucoup plus

largement aux activités de programme de la CGE et du PGE.

3. Progrès

Connaissances

La CGE et le PGE ont largement contribué à la production et à la diffusion des connaissances en rapport avec les Domaines de résultats stratégiques (DRS) 1 et 2. La collection de l'UICN sur la gestion des écosystèmes (Ecosystem Management Series) a été créée en tant que plate-forme de diffusion des connaissances acquises. Le 2^e titre de la collection, *Using the Ecosystem Approach to Implement the Convention on Biological Diversity*, a été le point d'orgue du « Processus exploratoire » lancé durant la dernière période intersessions afin d'établir et de diffuser des orientations pour la mise en œuvre de l'approche par écosystème, et approuvé par la Convention sur la diversité biologique en 2000. Le premier titre, *Extractive Industries in Arid et Semi-Arid Zones : Environmental Planning and Management*, est le fruit d'une vaste procédure d'évaluation engagée par suite d'une Résolution adoptée au Congrès d'Amman.

La CGE et le PGE ont organisé trois ateliers lors du Forum mondial sur la diversité biologique (FMD) afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des principes de l'approche par écosystème dans différents biomes : forêts et zones humides en 2002 ; zones arides en 2003. Parce qu'ils ont été programmés en même temps que les sessions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention de Ramsar sur les zones humides et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tous ces ateliers, malgré leurs ressources limitées, ont attiré un grand nombre de participants de pays en développement. Ils ont confirmé la pertinence de l'approche par écosystème pour la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les trois biomes, et ont fourni, aux Parties à ces conventions et aux acteurs de la société civile, une orientation pratique sur la mise en œuvre de cette approche. Grâce aux ateliers du FMD, aux activités connexes et aux interventions faites lors des sessions de ces conventions, l'UICN a réussi à mobiliser un appui politique non négligeable pour l'approche par écosystème.

Autonomisation

Durant la période considérée, l'essentiel des travaux de la Commission a porté sur la production et la diffusion des connaissances. Un premier pas modeste a néanmoins été franchi en matière d'autonomisation, par l'établissement de partenariats pour réaliser des études de cas sur l'approche par écosystème au Panama et dans le Mékong.

Gouvernance

Ces trois dernières années, la CGE et le PGE ont progressivement amélioré leur profil sur la scène

internationale, notamment en apportant une contribution de fond à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention sur la lutte contre la désertification, ainsi qu'à d'autres forums. Le résultat essentiel de cette évolution a été la mobilisation d'un appui politique grandissant pour l'approche par écosystème, une contribution importante au DRS 2, Résultat 6 (*utilisation d'accords clés relatifs à la diversité biologique pour promouvoir la conservation, grâce à l'influence de l'UICN*).

La stratégie visant à publier les deux premiers numéros de la collection sur la gestion des écosystèmes (Ecosystem Management Series), en collaboration avec les Secrétariats des conventions pertinentes, des organisations internationales et des partenaires scientifiques, s'est également révélée profitable en améliorant notre image et en renforçant notre crédibilité sur la scène politique internationale.

Opérations

Trois années d'appui inlassable à la reconstitution de la Commission sont en train de porter leurs fruits au titre du DRS 1, Résultat 7 : *renforcement des réseaux, des groupes de travail, des partenariats et des forums en appui à la gestion des écosystèmes*.

Un système de gouvernance efficace est désormais en place, avec un règlement pour la Commission, une procédure pour le Comité directeur, un mandat et des exigences en matière d'établissement des rapports pour les membres. La Commission a pratiquement vu doubler le nombre de ses membres (375) durant la période considérée.

Le site Web de la CGE a été réaménagé. Il est devenu un outil indispensable qui permet aux membres de la CGE et au personnel du Secrétariat de se tenir au courant des activités de la CGE et du PGE, et qui ouvre au monde entier une fenêtre sur les travaux de la Commission (26 203 visiteurs en 2003).

Un bulletin électronique mensuel « Ecosystems » a été lancé en 2003 pour fournir aux membres de la CGE des mises à jour régulières sur les activités du Secrétariat de l'UICN, des Vice-présidents régionaux de la CGE et des Responsables thématiques en rapport avec les écosystèmes.

La CGE et le PGE ont établi cinq priorités centrales : approche par écosystème, restauration des écosystèmes, état des écosystèmes, outils de gestion des écosystèmes et développement de la Commission. Ils ont obtenu des ressources considérables pour leurs activités portant sur l'approche par écosystème et sur

le développement de la Commission, ainsi que des fonds de départ pour la restauration. La capacité du Programme pour la gestion des écosystèmes a été largement renforcée par le recrutement d'un Administrateur auxiliaire, poste financé par les Pays-Bas.

Les accords de coopération établis avec la *Society for Ecological Restoration*, la *Society for Conservation Biology* et l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT) offrent des moyens de plus en plus efficaces pour « élargir » la portée et la capacité scientifiques de la Commission sans avoir besoin d'une quantité de nouveaux membres ni coûts de transaction associés importants.

Les réunions organisées par le Président et les Vice-présidents régionaux de la CGE avec les membres et partenaires de nombreuses régions du monde ont contribué à améliorer la réputation de la Commission.

Le PGE a aidé la Commission de la gestion des écosystèmes à participer aux stratégies relatives aux terres arctiques et arides, ainsi qu'au groupe d'étude mixte CGE/CMAP relatif à l'Initiative sur les montagnes, établi aux fins de conseiller et d'orienter l'UICN dans ses travaux sur les écosystèmes de montagne.

4. Conclusion

La CGE et le PGE ont accompli des progrès magistraux depuis leur nouveau départ, en 2002. Les mécanismes de base, assurant le bon fonctionnement de la Commission, sont devenus opérationnels en 2002. En 2003, la CGE a commencé à collaborer avec des programmes régionaux et des programmes thématiques mondiaux autres que le PGE, ce qui représente un important pas en avant vers l'accomplissement de son mandat qui recouvre de nombreux sous-programmes de l'UICN. Diverses publications et des contributions à plusieurs débats stratégiques internationaux ont notamment aidé la CGE à mobiliser un appui politique pour l'approche par écosystème. En 2004, les contributions de la CGE au 3^e Congrès mondial de la nature, en particulier concernant l'approche par écosystème et la restauration des écosystèmes, devraient redonner à cette Commission une place de choix sur l'échiquier international de la conservation.

Commission de l'éducation et de la communication

Rapport 2001-2004

Denise Hamú, Présidente

Introduction

La Commission de l'éducation et de la communication (CEC) est un organe international qui prône l'éducation et la communication comme instrument stratégique et de gestion.

La CEC a rempli son mandat, établi sur la base des recommandations de l'évaluation indépendante de la Commission, effectuée en 1999, à savoir :

1. Réorganiser et gérer la Commission.
2. Renforcer les capacités des membres, des Commissions et du personnel de l'UICN en matière d'éducation et de communication, aux fins de gérer les connaissances et l'apprentissage dans les organisations et les communautés.
3. Soutenir les grandes conventions en prônant la gestion efficace de la communication et de l'éducation.
4. Soutenir l'élaboration de programmes d'enseignement à l'intention des secteurs influents et en collaboration avec eux.

Résultats intersessions de la CEC liés aux Domaines de résultats stratégiques (DRS) du Programme de l'UICN : points forts

Résultat : Réorganiser, gérer et financer les activités de la CEC (DRS 7)

La stratégie et le programme de travail 2000–2004 ont soutenu le Programme de l'UICN, en s'inspirant des activités menées durant la période précédente pour assurer la promotion de la communication stratégique et du renforcement des capacités de communication et d'éducation, notamment dans le contexte des conventions du domaine de l'environnement. La CEC a répondu à la nécessité de soutenir le Programme de l'UICN en matière de communication, d'éducation et de gestion des connaissances, en se concentrant sur des groupes de produits et des régions. Des membres ont été recrutés, en fonction de leurs compétences particulières et tous les membres de la CEC ont été enregistrés dans la base de données de l'UICN. En février 2004, la CEC comptait 703 membres (294 femmes et 409 hommes). Malgré les efforts déployés pour parvenir à un équilibre régional, l'Amérique du Nord, l'Océanie et l'Asie de l'Ouest sont moins bien représentées que les autres régions. La Commission communique directement avec 90% de ses membres

par courrier électronique, et a dressé des listes de spécialistes classés par région, par groupes de langues et par groupes de produits.

En 2003, la Présidente de la CEC a lancé le processus de planification stratégique de la Commission, en commençant par une évaluation des acteurs externes auprès des membres du Secrétariat, du Conseil, des donateurs et des partenaires de l'UICN. À l'issue d'un processus de consultation auprès de tous les membres de la Commission et du Comité directeur, la CEC a établi ses objectifs stratégiques par rapport aux Domaines de résultats stratégiques de l'Union. Le *Plan d'activités 2005–2008* de la CEC étudie les moyens de tirer parti des forces et des possibilités et de surmonter les faiblesses.

En puisant dans ses fonds centraux, l'UICN a fourni, en moyenne, chaque année, CHF 340 000 pour le fonctionnement du secrétariat de la CEC (1,9 personne), et de CHF 185 000 pour le Fonds de roulement de la Commission. Ainsi, la CEC reçoit annuellement CHF 525 000 provenant des fonds de Programme de l'UICN (qui se montent à CHF 17 500 000) ce qui revient à dire que 3% des fonds centraux de l'Union sont affectés, chaque année, aux travaux de la Commission. Généralement, l'UICN peut attendre un retour d'investissement correspondant à un montant équivalent en fonds de projets. Les heures de travail mises gracieusement à la disposition de la Commission sont estimées à CHF 5 millions.

Résultat : Les conventions et accords internationaux importants intéressant le Programme de l'UICN sont soutenus par des activités de promotion d'une gestion efficace de la communication et de l'éducation (DRS 2)

Durant la période qui a précédé le Sommet mondial pour le développement durable de 2002, la CEC a préparé une déclaration et a participé aux conférences préparatoires en faveur de l'éducation pour le développement durable. Ces activités ont débouché sur la reconnaissance de l'éducation dans le Plan d'application de Johannesburg. La CEC a, en outre, appuyé la Décennie sur l'éducation pour le développement durable 2005-2014 – une initiative lancée par le SMDD – par le biais d'une déclaration et de diverses interventions dans le cadre des Nations Unies. Aux fins de partager les connaissances, d'analyser les éléments de l'éducation pour le développement durable, et de recenser les mesures attendues des parties prenantes, la CEC a établi un groupe de discussion en ligne, a publié un recueil d'études de cas (*Education and Sustainability*,

Responding to the Global Challenge), a organisé un atelier de deux jours sur la mobilisation en faveur de la durabilité, et a préparé une publication sur le même thème, actuellement sous presse.

La CEC a coparrainé, avec le Gouvernement espagnol, une réunion européenne sur la communication, l'éducation et la sensibilisation aux changements climatiques, qui a permis aux gouvernements d'échanger leurs expériences et de réfléchir aux implications d'un programme de travail dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques. La Commission a en outre participé à la révision du programme de CESP pour la Convention de Ramsar sur les zones humides, et a contribué à la planification, à la promotion et à la présentation d'études de cas à un atelier organisé par Ramsar, en 2002, à Valence, dans le cadre du Forum mondial sur la diversité biologique.

Concernant la Convention sur la diversité biologique (CDB), les activités de promotion de la CEC ont encouragé les Parties à établir un Groupe d'experts consultatif, dirigé par le Secrétariat de la Convention et par l'UNESCO et chargé d'établir un programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP), sous les auspices de la CDB. Les membres de la Commission ont joué un rôle actif dans ce groupe consultatif. Pour la COP6 (2002), la Commission, de concert avec l'UNESCO et le Secrétariat de la CDB, a établi un plan d'activités de promotion pour le programme de travail, comprenant notamment une note d'orientation, une vidéo, une brochure intitulée *Intégrer la biodiversité – Le rôle de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public* et l'atelier du Forum mondial sur la diversité biologique. Le Programme de travail a été adopté.

Résultat : Renforcer les capacités des membres, des Commissions et du personnel de l'UICN en matière d'éducation et de communication aux fins de gérer les connaissances et l'apprentissage dans les organisations et les communautés, et de contribuer à la gestion des écosystèmes (DRS 1)

Dans ses actions de renforcement des capacités, la CEC mobilise les connaissances des réseaux et les applique à la formation, à l'encadrement et à la mise au point d'outils et de manuels, et intègre cette expérience dans ses produits de connaissances.

Améliorer les connaissances liées à l'éducation et à la communication sur la diversité biologique

Parmi les exemples d'activités menées à ce titre figurent la création du site Internet « Éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique » (BEPA-en ligne) et la réunion d'experts tenue à Egmont van Zee (Pays-Bas) en collaboration avec le Programme interministériel néerlandais sur le développement durable. Le Forum mondial sur la diversité biologique, organisé aux Pays-Bas en 2002, a

traité la question de l'utilisation efficace de la communication et de l'éducation, et ses conclusions ont été résumées dans un rapport. Des connaissances sur le rôle de la communication dans les aires protégées ont été rassemblées et synthétisées lors de deux ateliers régionaux d'experts tenus en Asie de l'Ouest et en Amérique latine, ainsi que lors du Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, et ont été utilisées pour la publication intitulée *Communicating protected areas* (actuellement sous presse).

Empowering people with knowledge about how to communicate biodiversity Enabling Eco-action, produit en collaboration avec la Humane Society International et le WWF, explique aux spécialistes de la conservation comment associer les populations aux actions de conservation. Les membres de la CEC ont organisé des ateliers de formation sur les moyens de planifier et d'entreprendre la communication stratégique avec les Coordonnateurs nationaux pour la biodiversité en Asie et des formateurs en Asie de l'Ouest. Divers manuels et études de cas ont été publiés, inspirés des activités menées par la CEC en Europe et en Amérique latine. La quatrième et dernière phase du projet de communication stratégique, portant sur cinq pays d'Europe centrale, a été conclue par un atelier international fin 2003. En adoptant l'approche d'« apprentissage par la pratique », ce projet a permis aux fonctionnaires des gouvernements et au personnel des aires protégées de travailler de façon plus participative avec l'ensemble des acteurs. Les enseignements tirés de ce projet, affichés sur le site Web de la CEC sur la planification de la communication, ont été présentés au Congrès mondial sur les parcs, à la Conférence de Trondheim et dans une brochure intitulée « Conservation Results by Managing Change ». Dans un souci de formation et d'évaluation, la CEC a entrepris un examen indépendant du projet.

Au Mexique, des spécialistes de la communication sur les aires protégées ont appris à utiliser le manuel de la CEC intitulé *Ambiente y Desarrollo Sostenible – Herramientas de capacitación*. Ce manuel destiné aux formateurs a été traduit de l'espagnol en anglais sous le titre « Environment and Sustainable Development » et va être adapté sous peu pour l'Afrique de l'Est. Cet exemple témoigne de la contribution apportée par la CEC à l'échange de connaissances et d'expériences mondial et Sud-Sud.

La Commission a participé à un projet du FEM/PNUE sur la citoyenneté environnementale dans sept pays de Mésio-Amérique et d'Amérique du Sud, visant à sensibiliser les enseignants aux quatre grandes conventions sur l'environnement. À ce titre, elle a préparé un manuel pour les enseignants et a formé un groupe de ses propres membres chargés d'introduire ce manuel dans le système pédagogique officiel de chacun de ces sept pays.

Résultat : Appuyer l'élaboration de programmes d'enseignement pour et avec les secteurs influents – Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation (DRS 1)

Quotidiennement, des décisions sont prises dans le secteur du développement dont l'impact sur la diversité biologique ou la conservation des écosystèmes n'est pas négligeable. Ayant à cœur de sensibiliser ceux qui prennent ces décisions, la CEC est en train de réfléchir à l'établissement d'un Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation, associant des universités et des membres de l'UICN à la préparation et à la mise en place de cours pratiques de formation en cours d'emploi à l'intention de professionnels. Un programme pilote d'enseignement est en préparation pour les spécialistes de l'eau, axé sur le maintien d'un débit écologique pour les cours d'eau, dans le cadre de l'Initiative pour l'eau et la nature (WANI). En attendant, des études sont réalisées pour évaluer l'intérêt des utilisateurs potentiels, des institutions partenaires, des universités et des établissements de formation gouvernementaux. Une réunion des doyens des facultés des sciences de l'environnement de différentes régions du monde a été organisée pour obtenir des conseils sur l'établissement de réseaux institutionnels.

Résultat : Renforcer les capacités des membres, des Commissions et du personnel de l'UICN en matière d'éducation et de communication aux fins de gérer les connaissances et l'apprentissage dans les organisations et les communautés (DRS 6)

La CEC a donné des conseils sur les méthodes d'apprentissage et de communication pour adultes au Programme pour la conservation des forêts dans le cadre de la restauration écologique, et à la Commission de la gestion des écosystèmes dans le cadre de l'intégration de l'approche par écosystème. La CEC a en outre appuyé l'initiative de l'UICN sur la pauvreté et la conservation. Avec la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), elle a participé à la mise au point d'une série d'outils de formation à l'application des critères de l'UICN pour la Liste rouge aux zones humides. La CEC a collaboré avec la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), en Europe, concernant les centres d'accueil des visiteurs dans les aires protégées et la formation dans le domaine du patrimoine mondial. Enfin, elle a apporté une contribution importante au Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN.

Au plan régional, la CEC a travaillé sur diverses formes de conseils en communication avec les programmes régionaux pour la Mésio-Amérique, l'Europe, l'Asie, l'Afrique de l'Est et l'Amérique du Sud. Les membres de la CEC contribuent au renforcement des projets et de la communication en Amérique du Sud, notamment concernant l'évaluation économique des forêts. Des consultations ont été entreprises par des membres de la CEC pour appuyer

les programmes de l'UICN, y compris le projet PARC du Viet Nam, et collaborer avec des gouvernements, par exemple au Brésil.

L'utilisation stratégique de la communication et des médias par la CEC au Congrès mondial de la nature à Amman en 2000 et durant la COP6 de la CDB, en 2002, pour la campagne relative au Programme de travail de l'Initiative mondiale sur la CESP en matière de biodiversité, a incité le Secrétariat à faire appel à l'expertise de la CEC. Il lui a notamment demandé des conseils et des services sur la communication institutionnelle en vue du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que sur une stratégie de communication et sur la gestion d'activités spéciales, en vue du Congrès mondial sur les parcs. L'idée d'une « tente UICN » faisant office de centre de services aux membres, lancée par la CEC, a débouché sur le Centre de l'environnement de l'UICN à Johannesburg. En outre, la Commission a participé activement au V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN en 2003, notamment par le biais d'une série d'activités destinées à démontrer comment communiquer des idées : des pièces de théâtre, des vidéos, des séances de formation en communication et autres processus interactifs.

Le site Web de la CEC

Le site Web de la CEC a été réorganisé afin de donner accès aux connaissances relatives à l'éducation pour le développement durable et à la communication sur la diversité biologique. On y trouve, entre autres, des conseils (notamment sur la planification), des listes indicatives, les Rapports de la CEC, les produits des membres de la Commission, des manuels, des liens vers d'autres conventions et de nombreux autres sites d'information. L'adresse du site Web de la CEC est la suivante : www.iucn.org/cec.

Conclusions

La Commission a été un fournisseur, à la fois de connaissances, pour le Programme de l'UICN et de services, pour d'autres éléments du Programme, notamment :

1. en aidant les fonctionnaires gouvernementaux et le personnel des aires protégées à mieux utiliser la communication stratégique comme outil de gestion;
2. en démontrant des moyens de réunir, traiter et diffuser les connaissances;
3. en expliquant aux programmes et Commissions de l'UICN comment devenir plus efficaces dans la communication, la conduite des ateliers et l'élaboration de processus d'apprentissage;
4. en prônant l'éducation pour le développement durable;

5. en contribuant au travail de fond mené par les conventions de l'environnement en matière de communication et d'éducation;
6. en présentant une idée nouvelle de foyer d'apprentissage institutionnel aux fins d'optimiser l'utilisation des connaissances de l'UICN et de renforcer les capacités de groupes cibles dans les secteurs du développement et de la conservation;
7. en aidant l'UICN à asseoir sa réputation par des conseils sur ses réunions, par exemple la stratégie pour le SMDD, et en faisant mieux connaître le travail de l'UICN dans différents réseaux;
8. en fournissant aux professionnels du terrain des moyens d'accéder à l'information;
9. en faisant un examen critique de son propre travail et en mettant en place une stratégie pour l'avenir.

Quelques produits de connaissances

Les produits de connaissances de la CEC, durant la période considérée, sont au nombre de 52 et revêtent diverses formes telles que publications, brochures, rapports, conseils et vidéos. La plupart d'entre eux sont disponibles sur le site Web de la CEC; en outre, les connaissances ont été formatées pour ce site, par exemple les étapes de planification de la communication. Parmi ces produits, cinq sont en espagnol et deux en français. Ils sont disponibles sur le site Web de la CEC (www.iucn.org/cec), de même qu'une version intégrale du présent rapport.

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales

Rapport 2001-2004

Taghi Farvar, Président

Introduction

La période intersessions de 2001 à 2004 a été le témoin de profonds changements politiques, économiques et environnementaux dans le monde entier. Les attentats du 11 septembre 2001, aux États-Unis, ont marqué le début d'une ère de « guerre contre le terrorisme » qui est encore loin d'avoir rempli ses objectifs. Des ressources humaines, technologiques et financières considérables sont consacrées à cette cause mais, à ce jour, le terrorisme, y compris certaines formes soutenues par les États, ne donne aucun signe de fléchissement. Les guerres d'Afghanistan et d'Iraq n'ont pas apporté la stabilité à ces pays qui, comme beaucoup d'autres, continuent de se débattre dans les problèmes de gouvernance, de démocratie et de droits de l'homme. La gouvernance est également malmenée au niveau international depuis que le rôle des Nations Unies a été si gravement battu en brèche. Et il n'y a toujours pas de consensus international pour lutter contre les changements climatiques mondiaux qui menacent gravement la survie de la diversité biologique.

La question du commerce international domine plus que jamais le dialogue sur la politique de développement. Dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'impasse des négociations commerciales de Doha et l'échec de la Conférence de Cancún, en 2003, ont eu pour résultat de redonner un certain souffle aux accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Avec l'instabilité politique croissante dans le golfe Persique, les regards se tournent à nouveau vers les régions riches en pétrole de l'Afrique et du bassin de la Caspienne. L'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les négociations d'un régime d'accès international et de partage des avantages et l'évolution de la CITES auront des répercussions profondes sur le commerce et la biodiversité. Certes, le VIH/SIDA est devenu le récepteur d'investissements de santé publique plus que nécessaires mais les récentes maladies épidémiques et épidémiologiques ont attiré l'attention sur la santé animale comme déterminant crucial de la sécurité humaine.

Les Objectifs de développement du millénaire des Nations Unies et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) sont deux nouveaux cadres importants qui devraient fortement influencer la politique et la pratique du développement. Entre-temps, dans le monde entier, les communautés rurales – malgré des cas encourageants

de réorganisation et d'autonomisation – continuent de perdre du terrain devant les forces du « développement » et de la modernisation et face à l'aliénation de leurs ressources. L'éradication de la pauvreté est devenue l'expression internationale fourre-tout à la mode alors même que les objectifs mondiaux de l'élimination de la faim et de la pauvreté ont été revus à la baisse. L'incidence réelle de l'intérêt général porté à « l'éradication de la pauvreté » dépend de l'interprétation des causes des problèmes et des avenues choisies pour les résoudre. Et comme le monde semble lent à comprendre les liens entre la pauvreté, le mépris des droits de l'homme, la dégradation de l'environnement, la perte de diversité bioculturelle, la violence et la guerre et à agir en conséquence, la possibilité que demain encore le développement « imposé », toujours le même, continue d'enrichir les nantis et de marginaliser un peu plus les faibles et les pauvres, est une réalité effrayante. Le vrai changement ne viendra que de mesures vigoureuses telles que des actions en faveur du désarmement nucléaire et non nucléaire, un d'appui officiel généralisé aux instruments internationaux de protection des droits de l'homme - la Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones, par exemple - une ratification générale de la Convention 169 de l'OIT et un soutien plus décidé et plus substantiel à la conservation de la diversité biologique.

Progrès réalisés dans le contexte des domaines de résultats stratégiques (DRS)

La situation brièvement décrite ci-dessus a apporté son lot de difficultés quotidiennes à la CPEES qui s'efforce d'en comprendre les incidences sur la conservation de l'environnement et le développement durable. Durant la période intersessions écoulée, la Commission a conçu des initiatives sur la pauvreté et la biodiversité, la gouvernance des ressources naturelles, le commerce et l'environnement et la sécurité et l'environnement. Elle a défini et consolidé les enseignements acquis et a proposé des idées d'avant-garde. Elle s'est efforcée d'aider l'Union à comprendre les obstacles et les possibilités essentiels et à élaborer des initiatives et politiques appropriées. La CPEES a toujours soutenu les processus et les résultats qui mènent explicitement à la vision de l'UICN d'une conservation équitable.

La CPEES a adopté des méthodes pour appliquer toutes les stratégies de l'UICN relatives à la connaissance, l'autonomisation et la gouvernance. Cependant, ses travaux portent particulièrement sur la *justice sociale* (DRS 2), les *accords, processus et*

institutions internationales, (DRS 4) et les *écosystèmes et moyens d'existence durables* (DRS 5).

Le Groupe de travail sur la gestion participative et le Thème conjoint CPEES-CMAP sur les communautés autochtones et locales, l'équité et les aires protégées (TILCEPA) ont œuvré de concert pour faire reconnaître la «gouvernance des ressources naturelles» comme une dimension fondamentale de la conservation et les populations autochtones et communautés locales comme des agents puissants de sa réalisation.

Les aires protégées cogérées et les aires conservées par les communautés ont été décrites comme des moyens de faire progresser les droits et les valeurs de la conservation, au niveau local. À cet égard, la CPEES a joué un rôle pionnier en mettant en évidence des concepts et des questions qui sont aujourd'hui largement reflétés dans le débat et la politique au niveau international. Parmi les exemples, on peut citer *l'Accord et le Plan d'action de Durban* et les *Recommandations* du V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, ainsi que le *Programme de travail de la CDB sur les aires protégées*. En outre, les impératifs de la morale et de l'équité («ne pas léser!») commencent à être perçus comme le complément nécessaire de toutes les initiatives pour la conservation.

Le Groupe de travail sur la gestion participative et TILCEPA ont produit de nombreux documents, dont plusieurs ouvrages en anglais, en espagnol et en français, plusieurs numéros spéciaux de *Policy Matters* et autres journaux de l'UICN (par ex. deux numéros de *Parks* publiés conjointement avec la CMAP), des *notes d'information* pour le SBSTTA et la CDB, des volumes consacrés à des méthodes et des outils, par ex. pour l'évaluation participative de la gouvernance des aires protégées, et même des productions théâtrales originales. Neuf études régionales de la participation communautaire à la conservation et plusieurs articles consacrés à l'analyse historique ont été produits et distribués aux membres ainsi qu'aux partenaires de l'UICN. Les groupes ont maintenu un site Web complet et ont fortement accru le nombre et la diversité de leurs membres respectifs.

Les relations avec les bureaux régionaux de l'UICN ont été maintenues par la participation de membres à des événements et par l'élaboration conjointe d'initiatives régionales de l'UICN en Europe, en Afrique de l'Ouest, en Afrique du Sud, en Afrique centrale, en Asie, dans la région WESCAN, en Amérique centrale et dans les Caraïbes et en Amérique du Sud. Il y a eu des échanges interrégionaux, tels que des visites et des rapports de membres par-delà toutes les frontières régionales de l'UICN. Le travail de promotion réalisé par le Groupe de travail sur la gestion participative et TILCEPA a contribué à obtenir de nombreux résultats politiques dont le moindre n'est

pas l'Élément No 2 du *Programme de travail de la CDB sur les aires protégées*.

Le Groupe sur l'environnement, le commerce et l'investissement (GETI) a fourni des informations et des analyses sur les liens entre le commerce et la biodiversité dans la publication *PASSERELLES entre le commerce et le développement durable* (produite conjointement avec le Centre international de commerce et de développement durable (ICTSD) qui s'intéresse à des questions charnières entre le commerce et les ressources biologiques. Le rapport est publié chaque quinzaine et propose un éclairage spécial sur des activités clés. Il a contribué à jeter des ponts entre la communauté de la conservation et la communauté du commerce. À la fin de 2003, *PASSERELLES entre le commerce et le développement durable* avait 1200 souscripteurs, y compris des délégués au commerce, des représentants de la communauté de la conservation, des organisations internationales gouvernementales, des ONG et des représentants de l'université.

D'autres publications du GETI ont été consacrées à des analyses plus approfondies de questions fondamentales. Les liens importants entre les régimes du commerce et la conservation de la biodiversité ont été explorés dans le No 11 de *Policy Matters* consacré au commerce, à l'environnement et l'investissement : Cancún et au-delà (septembre 2003). Le GETI a également coordonné la publication du *Document occasionnel* No 1 de la CPEES «Natural Protected Areas and Social Marginalization in Mexico» qui a été présenté à Durban.

Le GETI s'est consacré à un programme de renforcement des capacités et au créneau de l'UICN dans le domaine du commerce, dans le cadre de projets visant à concevoir l'agenda de l'UICN sur la politique commerciale, de séances de dialogue sur la mondialisation équitable au SMDD et par l'exploration de liens entre la biodiversité et les politiques commerciales au 18^e Forum mondial sur la diversité biologique (qui s'est réuni en marge de la réunion de l'OMC à Cancún). En 2004, la collaboration avec le Siège et les bureaux régionaux de l'UICN est encore renforcée par des commentaires spéciaux qui analysent des événements prioritaires pour l'UICN. Cela a commencé par la participation du GETI au Forum régional asiatique sur la conservation afin d'aider à définir les priorités et les actions environnementales de l'Asie pour les cinq prochaines années.

Le Groupe de travail sur les moyens d'existence durables (WGSL) s'est consacré à la gestion communautaire, équitable et durable des ressources naturelles, à la génération de richesses locales et à l'autonomisation des communautés locales pour leur propre bien-être social et culturel. Comme exprimé par le Projet 3I-C de l'UICN sur les moyens d'existence

durables et l'éradication de la pauvreté (dans lequel la CPEES a joué le rôle leader) et par le Forum mondial sur la diversité biologique qui a précédé la COP7 de la CDB (avec le WGSIL de la CPEES comme coorganisateur), c'est en assurant un respect plein et entier des droits de l'homme que l'on peut le mieux parvenir à l'éradication de la pauvreté. Autre point crucial, la gestion durable des ressources naturelles doit être réalisée au niveau des paysages terrestres et marins et pas seulement dans les «îles» que sont les terres et les ressources naturelles protégées.

Le WGSIL s'est fait le champion de méthodes qui intègrent l'éradication de la pauvreté, le respect des droits de l'homme et la perspective des écosystèmes. Il a agi en ce sens au niveau politique – Sommet mondial de l'alimentation, SMDD, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Congrès mondial sur les parcs et CDB – ainsi qu'au niveau pratique. Une des innovations qu'on lui doit est «la connectivité bioculturelle», un concept qui fusionne les valeurs biologiques, socio-économiques et culturelles au sein des paysages terrestres et marins. À cet égard, le WGSIL a maintenu des contacts étroits avec le RING, un réseau mondial d'ONG actives dans le domaine des politiques de développement durable et a proposé son appui et ses orientations à un réseau de «sites d'apprentissage» pratique à partir desquels des enseignements appropriés sont tirés pour la politique et la pratique et qui va de l'Afrique centrale aux Galápagos en passant par l'Asie de l'Ouest. Les résultats des travaux du WGSIL ont été résumés dans des numéros spéciaux de *Policy Matters* (Nos 8, 10, 11, 12 et 13), dans des *notes d'information* à la CDB et des productions de vidéos.

Parmi les expériences d'«apprentissage par la pratique» du WGSIL, il y a eu le projet de «Conservation du guépard d'Asie» en Iran. Avec l'appui du FEM/PNUD et du Département de l'environnement, le projet a collaboré avec les communautés locales afin de comprendre et de résoudre les conflits entre l'homme et la faune sauvage et de renforcer les capacités dans les domaines suivants : 1) cogestion des aires protégées, de la faune sauvage et des habitats critiques; 2) aires conservées par les communautés; et 3) moyens d'existence durables. De même, le WGSIL a soutenu les initiatives d'apprentissage d'un groupement d'intérêts dans le domaine du pastoralisme nomade (qui comprenait la FAO, l'IIED, le Fonds Christensen et diverses agences et ONG iraniennes) dans le cadre d'un projet pilote sur des moyens d'existence durables pour les populations pastorales nomades Qashqai du sud de l'Iran. Les «écosystèmes non équilibrés» de terres arides semblent mieux gérés par les communautés traditionnelles de pasteurs mobiles, un fait reconnu par le gouvernement qui a légitimé les aires conservées par des communautés. En rassemblant l'expérience de communautés qui gèrent soigneusement leurs terres arides et autres

environnements par un mode de vie mobile, le WGSIL a joué un rôle d'appui fondamental pour la nouvelle Alliance mondiale des populations autochtones mobiles (World Alliance of Mobile Indigenous People – WAMIP) et l'a aidée à élaborer des initiatives relatives à la connaissance et à la défense des valeurs des moyens d'existence mobiles pour la conservation. Avec l'Alliance, le WGSIL participera à la mise en œuvre du futur Projet mondial de renforcement des capacités pastorales du FEM/PNUD.

Enfin, le WGSIL a été actif dans le domaine de l'éco-agriculture et des impacts environnementaux de la technologie de développement. En collaboration avec La Facilité mondiale pour la gestion intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) de la FAO, il a contribué à élaborer un projet communautaire de production intégrée et de gestion des nuisibles sans recours aux produits chimiques dans la région WESCAN. L'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Palestine, l'Iran et l'Afghanistan mettent sur pied un réseau de sites d'apprentissage en éco-agriculture durable. En matière de technologie, un projet lancé à Johannesburg avec l'appui de la Fondation Rockefeller est en train de produire une version mise à jour de l'ouvrage classique, publié en 1972, *The Careless Technology – Ecology and International Development*. En collaboration avec le GETI, le groupe a contribué activement aux débats sur le document de l'UICN consacré à la biosécurité des OGM et à l'initiative politique de l'UICN sur le dialogue avec le secteur minier.

Le Groupe sur l'environnement et la sécurité (E&S) s'est efforcé d'améliorer la compréhension des liens entre les conflits, la vulnérabilité aux catastrophes et la pratique de la conservation, et à mieux faire reconnaître ces liens. Il prépare des orientations sur les bonnes pratiques de gestion des aires protégées dans les zones de conflit ainsi qu'une «panoplie d'outils d'adaptation» pour aider les administrateurs de projets à avoir recours à la conservation pour réduire la vulnérabilité des communautés aux changements climatiques. Compte tenu que la création d'aires protégées peut affecter les moyens d'existence des communautés concernées, le Groupe de travail E&S cherche à élaborer une méthodologie de la paix et de l'évaluation des impacts des conflits pour les aires protégées, plus particulièrement pour les efforts de conservation des aires protégées transfrontières dans un contexte post-conflit.

Le Groupe E&S s'efforce de réaliser son objectif, à savoir de créer un réseau mondial d'experts reconnus comme des chefs de file sur ces questions en augmentant le nombre de ses membres et en encourageant les initiatives menées par les membres. Il encourage également l'utilisation de la gestion de l'environnement comme stratégie pour faire reculer l'insécurité en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Caucase. La collaboration avec le Bureau

régional de l’UICN pour l’Asie a abouti à des études de cas sur les droits et les conflits relatifs aux ressources, au Bangladesh, en Inde, au Népal et au Pakistan, dans le but d’améliorer la sécurité des moyens d’existence en renforçant les droits des communautés tributaires des ressources naturelles et de l’accès aux ressources indispensables à leur subsistance.

Afin d’améliorer le rôle des entreprises vis-à-vis des conflits, il a été proposé de concevoir un cadre dans lequel un investissement privé plus responsable peut être encouragé dans des zones de conflit potentiel ou déclaré. Le Groupe E&S anime le débat sur les interactions entre la finance et les conflits et sur les possibilités d’améliorer la gestion de ces interactions par les institutions financières. Des lignes directrices sur les bonnes pratiques pour éviter les conflits dans le secteur des industries minières sont en train d’être rédigées en collaboration avec de grandes entreprises de ce domaine et des partenaires spécialisés dans la résolution des conflits.

Conclusion

La CPEES a joué un rôle très actif en attirant l’attention sur les liens entre la conservation et des préoccupations culturelles et socio-économiques cruciales telles que les moyens d’existence, les droits de l’homme, la pauvreté, la gouvernance équitable, le commerce et la sécurité. Elle s’est fait le champion du lien direct noué entre les pratiques de terrain, les capacités de conservation uniques et les préoccupations de subsistance des populations autochtones et des communautés locales et la politique nationale et internationale. Elle a défini des concepts, des possibilités dans le domaine politique, des

initiatives, des méthodes et des outils sur différents sujets et a enrichi la littérature professionnelle et les échanges en cours. Elle a collaboré avec les bureaux nationaux et régionaux de l’UICN et d’autres éléments du Programme de l’UICN sur une diversité d’initiatives conjointes. Elle a animé et enrichi le débat de l’UICN sur de nombreux sujets, souvent controversés, et contribué à faire de l’UICN un acteur actif et respecté dans l’arène internationale. Dans ses contributions à la gouvernance de l’Union, elle a maintenu les valeurs qu’elle cherche à promouvoir dans la conservation – pluralisme, participation et transparence.

D’une situation où l’existence même de la Commission était compromise, la CPEES a démontré qu’elle occupe un créneau fondamental au sein de la famille de l’UICN et qu’elle peut jouer des rôles uniques. En renforçant et en élargissant l’appui institutionnel et financier dont elle jouit au sein de l’Union, la CPEES aidera l’Union à répondre de manière toujours plus efficace au climat politique, économique et social changeant à travers le monde. Le nouveau mandat proposé pour la CPEES a été conçu à la fois dans l’esprit de continuité et d’innovation par rapport à la période 2001-2004.

L’enjeu le plus difficile restera l’engagement de la CPEES à établir des liens directs entre les politiques et les réalités locales. À travers la CPEES, la voix des communautés les plus défavorisées – leurs capacités uniques en matière de conservation et leurs préoccupations du point de vue de la subsistance – pourra continuer d’être prise en compte dans le Programme de l’UICN et au-delà.

Commission du droit de l'environnement

Rapport 2001-2004

Nicholas Robinson, Président

1. Introduction

La Mission de la Commission du droit de l'environnement (CDDE) de l'UICN consiste à faire progresser le droit de l'environnement, dans le but de remplir la Mission de l'UICN, tant par l'élaboration de nouveaux concepts et instruments juridiques que par le renforcement des capacités des sociétés de faire usage du droit de l'environnement.

Durant la période de 2001 à 2004, la CDDE s'est efforcée de collaborer avec les membres et partenaires en vue de créer des réseaux de connaissances solides, de promouvoir de nouveaux concepts juridiques et éthiques pour faire progresser le développement durable, de renforcer les capacités dans toutes les régions et de promouvoir l'application du droit et des politiques de l'environnement.

Le présent rapport met en lumière les principales réalisations de la Commission durant la période intersessions. Des informations plus précises sur ces activités peuvent être demandées au Secrétariat de la CDDE qui se trouve à Bonn, Allemagne, ou consultées sur le site Web du Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement (PDE) (www.iucn.org/themes/law).

2. Questions émergentes

A. Énergie et changements climatiques

La Commission, par l'intermédiaire de son Groupe de spécialistes de l'énergie et du climat a apporté des contributions précieuses qui ont donné tout son sens à l'objectif du Plan d'application de Johannesburg qui consiste à collaborer, à tous les niveaux, afin de prendre des mesures pour «améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement rationnels.» Le Groupe de spécialistes a collaboré étroitement avec l'ONU et le PNUD afin de planifier un ensemble de réunions d'information régionales sur l'application de l'Évaluation mondiale de l'énergie.

L'ouvrage pionnier de l'UICN intitulé *Energy Law and Sustainable Development* a été publié au début de 2003. La CDDE/UICN et le PNUE ont également convenu de collaborer afin d'élaborer un «Manuel sur le droit de l'énergie» qui sera publié par le PNUE en 2004.

Le Groupe de spécialistes participera au nouveau partenariat entre le Programme de l'UICN pour le

droit de l'environnement et le Projet sur le droit international et les énergies renouvelables. Dans immédiat, un des objectifs consiste à apporter une contribution majeure à la Conférence internationale sur les énergies renouvelables qui sera organisée par le Gouvernement allemand, à Bonn, en juin 2004.

B. Académie du droit de l'environnement de l'UICN

La CDDE est à l'origine de la fondation d'un nouveau réseau mondial des connaissances : l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN. Le concept a été officiellement approuvé en 2000, par les membres de l'UICN, au Congrès mondial de la nature d'Amman et la proposition précise a obtenu l'aval du Conseil de l'UICN en décembre 2002. Après un débat approfondi et différentes conférences et réunions préparatoires, l'inauguration de l'Académie a eu lieu en novembre 2003 à Shanghai, en Chine, et a été saluée par Kofi Annan, le Secrétaire général des Nations Unies qui a félicité la CDDE à la fois pour cette initiative et pour sa contribution à l'application d'Action 21.

Le premier Colloque annuel de l'Académie de l'UICN consacré au «Droit de l'énergie pour le développement durable» qui a suivi le lancement, a été organisé par l'Université Jiao Tong de Shanghai. Des experts éminents du monde entier ont abordé les enjeux institutionnels, juridiques et politiques mondiaux pour améliorer l'accès à des services énergétiques fiables et abordables selon une orientation régionale et nationale précise. Environ 50 universités de 45 pays étaient représentées à cet événement. Les annales du Colloque seront publiées par Cambridge University Press en 2004.

L'Académie coopère avec le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement mais deviendra finalement une entité autonome, dotée de sa propre personnalité juridique. Elle organisera une conférence annuelle sur un sujet particulier du droit de l'environnement et publiera, chaque année, les procès-verbaux de la conférence. Le programme de recherche et les autres programmes de l'Académie seront dirigés par le Collège de l'Académie qui a tenu sa première réunion à Shanghai, juste après le Colloque. Le Collège se compose de représentants de chaque université membre et les membres du Collège élisent le Bureau qui assure les fonctions de Comité exécutif. Le Collège a décidé d'adopter des critères d'admission larges et de tenir des ateliers sur le renforcement des capacités en matière de droit de l'environnement dans les pays en développement. Les règlements provisoires relatifs aux travaux et aux membres de l'Académie ont été diffusés à toutes les universités qui

pourraient être intéressées. Le Collège se réunit chaque année et sa prochaine réunion aura lieu du 4 au 8 octobre 2004, à Nairobi, après le deuxième Colloque sur «Le droit de l'environnement et l'utilisation des terres» qui sera organisé par l'Université de Nairobi.

C. Domaine judiciaire

Depuis quelques années, la CDDE joue un rôle plus actif en s'efforçant d'encourager l'appareil judiciaire à promouvoir le développement durable. Des contacts ont été pris dans de nouvelles régions du monde et les efforts entrepris dans les autres régions ont été poursuivis. Par l'intermédiaire de la Commission du droit de l'environnement et en particulier de son Groupe de spécialistes du judiciaire, ainsi que du Centre du droit de l'environnement (CDE) de l'UICN, le Programme pour le droit de l'environnement a fourni des appuis financiers, en nature et sur le fond à différentes réunions, notamment :

1. le Symposium mondial des juges du PNUE (18 au 20 août 2002, Johannesburg);
2. le premier Symposium des juges européens sur le droit de l'environnement (10 et 11 octobre 2002, Londres);
3. la première Conférence sur le rôle du pouvoir judiciaire dans le développement du droit de l'environnement dans la région arabe (26 au 28 octobre 2002, Koweït);
4. le Symposium des juges, à Rome (9 et 10 mai 2003);
5. le Symposium sur le droit de l'environnement pour les juges d'Europe centrale et de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale (16 et 17 mai 2003, Lviv, Ukraine), dans le cadre duquel 15 présidents de tribunaux de 11 pays de la région ainsi que d'autres juges et experts du monde entier se sont rencontrés pour la première réunion de ce genre.

Toutes ces réunions ont renforcé les liens entre les juges concernés par l'application du droit de l'environnement dans ces régions et ont encouragé un riche échange d'idées et d'expériences.

En outre, des préparatifs sont en cours pour la Conférence régionale nord-américaine des juges sur le droit de l'environnement qui devrait se tenir du 6 au 8 décembre 2004 au New York State Judicial Institute qui se trouve à l'Université Pace, à New York.

Reconnaissant le rôle important que joue la CDDE en mobilisant le pouvoir judiciaire en faveur du développement durable, l'UICN participe désormais à des symposiums judiciaires dans le monde entier. La CDDE continue de jouer un rôle actif dans l'élaboration d'un manuel du PNUE pour les juges qui prendra appui sur l'expérience de la CDDE.

D. Les sols

Le Groupe de spécialistes des sols a étudié activement les dimensions nationale et internationale de la

protection juridique des sols. Après avoir publié «Legal and Institutional Frameworks for Sustainable Soils» et sachant qu'il importe d'élaborer en permanence des produits permettant à chaque État d'améliorer sa gestion des sols, le Groupe de spécialistes est passé à la seconde étape de la préparation d'un document important «Guide to Drafting Soil Legislation». L'objectif de ce guide est de servir de document de référence pour les États qui souhaitent réformer la législation existante afin de protéger et de gérer les sols, donner les orientations de la rédaction de nouvelles législations nationales sur l'utilisation durable des sols ou sur la mise en place ou la réforme d'institutions associées. Les éléments présentés dans le guide tiennent compte des principales questions soulevées au SMDD en ce qui concerne la pauvreté, la sécurité alimentaire et la dégradation des terres. Le guide devrait être publié en coopération avec l'International Water Management Institute, avant la fin de 2004.

Depuis quatre ans, les membres du Groupe de spécialistes ont publié plusieurs articles et documents et ont représenté la CDDE à différentes réunions. Ils ont été contactés par le PNUE en vue de préparer un document d'orientation sur la législation relative aux sols visant à aider les pays à élaborer une panoplie d'outils pour la conception et la mise en œuvre de cadres juridiques nationaux en matière de gestion et de lutte contre la désertification. Le Groupe de spécialistes collabore avec la Banque asiatique de développement (BASD) et le ministère des Ressources d'eau de la République populaire de Chine afin de réformer la Loi de conservation de l'eau et des sols de 1991.

E. Populations autochtones

Le Groupe de spécialistes des populations autochtones et du droit de l'environnement a été créé en 2001 afin de mener des recherches juridiques et de fournir une assistance technique et des orientations politiques concernant la reconnaissance de droits, intérêts, moyens d'existence et environnements appropriés pour les populations autochtones et les communautés locales. Depuis quelques années, le Groupe de spécialistes a déterminé les priorités de renforcement des capacités et d'autres priorités de recherche. Ses membres participent à différents projets tels que la protection des connaissances autochtones dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique en Afrique ; les droits coutumiers des populations autochtones et marginalisées relatifs au développement durable en Afrique australe ; la Loi modèle de l'Union africaine sur l'accès aux ressources biologiques ; les types, le fonctionnement et l'élaboration de protocoles éthiques avec les populations autochtones, les innovations et pratiques reposant sur les connaissances traditionnelles dans la région du Pacifique ; et le projet Via Pacifica sur les régimes coutumiers et l'eau douce dans la région du Pacifique. Ils participent aussi au suivi de l'étude de

cas préparée par la Commission d'enquête du Canada sur les Algonquins du lac Barrière. Le Groupe de spécialistes travaille également à un projet en collaboration avec le Forest Stewardship Council sur l'application de principes reconnaissant les droits des populations autochtones en matière de certification et de mise au point de normes forestières.

Le Groupe de spécialistes a acquis ses lettres de noblesse en tant que groupe extrêmement qualifié pour faire progresser la recherche dans le domaine du droit coutumier au sein de la CDDE et de l'UICN, en vue de promouvoir la reconnaissance du droit autochtone comme moyen de gestion efficace de l'environnement.

F. Aires protégées marines en haute mer

En collaboration étroite avec le Programme de l'UICN pour le milieu marin, la CDDE et le CDE ont entrepris la préparation d'une analyse juridique de base des lacunes dans le régime général des instruments juridiques sur la conservation et l'utilisation durable des zones marines situées au-delà de juridiction nationale, en tant que contribution à une grande conférence d'experts de la haute mer qui a eu lieu en janvier 2003.

Le nouveau Groupe de spécialistes du droit et de la gouvernance des océans de la Commission du droit de l'environnement a identifié plusieurs questions essentielles du droit international relatives à la haute mer et s'y attellera en priorité. Le Groupe a participé à l'atelier d'experts juridiques sur «La gouvernance améliorée de la mer Méditerranée» en mars 2004.

G. L'eau et les zones humides

Le Groupe de spécialistes de l'eau et des zones humides a été établi en janvier 2002, pour tenir compte de l'importance de plus en plus reconnue du droit de l'eau et des zones humides. Le Groupe, dont la croissance se poursuit, a encouragé la collaboration intercommissions et interprogrammes. Des sous-groupes ont été créés pour traiter de sujets tels que les flux environnementaux et les droits fonciers, les règles d'Helsinki sur l'utilisation de l'eau des cours d'eau internationaux et l'application du droit de l'eau. Le Président du Groupe est le coauteur de la célèbre publication *Flow: The essentials of environmental flows*.

3. Renforcement des capacités et assistance technique à l'élaboration du droit de l'environnement aux niveaux national et local

A. «Centres d'excellence»

L'accès du Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement au réseau mondial de ressources environnementales a été renforcé durant la période de 2001 à 2004 afin d'englober davantage de «centres d'excellence» régionaux et thématiques. Durant cette période, la CDDE a reconnu des centres indépendants dans les pays suivants : Brésil (Institut du droit pour

une planète verte), Botswana (Université du Botswana), Chine (Université Jiao Tong de Shanghai et Institut de recherche sur le droit de l'environnement de l'Université de Wuhan), Costa Rica (Université du Costa Rica), Koweït (Centre régional arabe pour le droit de l'environnement, Université du Koweït), Pakistan (Centre du droit de l'environnement Parvez Hassan, Université du Punjab), Pérou (Université catholique du Pérou), Russie (EURASIA), Afrique du Sud (Institut Mandela, Université de Witwatersrand et Université du Natal) et Ukraine (Ecopravo Lviv), ce qui donne un réseau de 13 centres dans 11 pays. Des protocoles de coopération ont été signés entre la Commission et chaque centre.

L'établissement de «centres d'excellence» a contribué à promouvoir non seulement Action 21 mais aussi l'objectif statutaire de l'UICN qui consiste à construire des alliances et des réseaux d'experts pour la conservation. La collaboration entre le Programme pour le droit de l'environnement et les «centres d'excellence» régionaux a permis de constituer un réseau d'institutions et d'experts sur le droit de l'environnement pour promouvoir le droit de l'environnement et le développement durable, notamment dans les régions où se trouvent ces centres.

B. Publications et matériel de référence et de renforcement des capacités

En 2001, les membres de la CDDE de Chine, du Venezuela, du Bangladesh et du Nigéria ont contribué à la publication d'*Environmental Law in Developing Countries*, qui examine un choix de problèmes juridiques environnementaux dans les pays de chacun des auteurs.

Le Président et le Coprésident du Groupe de spécialistes des sols ont préparé *Legal and Institutional Frameworks for Sustainable Soils*, publié en 2002. La publication examine le traitement des questions relatives au sol dans le droit national et international et tire des conclusions sur les besoins en la matière, à ces deux niveaux.

En collaboration avec la BASD, le PNUE et le Centre Asie-Pacifique pour le droit de l'environnement (APCEL), la CDDE a lancé l'ouvrage *Capacity Building for Environmental Law in the Asian and Pacific Region: Approaches and Resources*, en 2002. Cet ouvrage pionnier a pour but de fournir aux universités, aux gouvernements, au secteur privé et aux ONG les outils et l'expertise nécessaires pour traiter les problèmes de l'environnement et élaborer des lois en appui au développement durable dans la région.

La CDDE, grâce à l'un de ses membres, Linda Nowlan, et avec l'appui du CDE a publié en 2002 *The Arctic Legal Regime for Environmental Protection*, une publication qui décrit le régime juridique actuel de

l'environnement arctique et discute des possibilités de négocier un traité sur la pérennité de l'Arctique.

Towards a 'Second Generation' in Environmental Laws in the Asian and Pacific Region: Select Trends a été publié en 2003. Cet ouvrage pionnier reprend les pensées originales qui ont pu s'exprimer durant le Symposium organisé par l'UICN, l'Institute for Global Environmental Strategies et la BASD, sur les moyens d'améliorer les lois en vigueur, de garantir leur application réelle et d'ouvrir la voie à la deuxième génération de lois sur l'environnement.

Le Président et le Coprésident du Groupe CDDE de spécialistes de l'énergie et du climat ont réalisé l'ouvrage *Energy Law and Sustainable Development*, publié en 2003. L'ouvrage a reçu d'excellentes critiques de spécialistes éminents du domaine de l'énergie et du développement durable tels que le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'éditeur de World Energy Assessment.

La CDDE, par l'intermédiaire du Président de son Groupe de spécialistes de l'eau et des zones humides a contribué à la publication, en 2003, de *Flow: The essentials of environmental flows* qui offre des orientations pratiques sur des questions techniques telles que les méthodes d'évaluation et l'adaptation infrastructurelle, ainsi que les dimensions économiques, juridiques et politiques de l'établissement de flux environnementaux.

Les membres de la CDDE ont également contribué au *Guide explicatif du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques*, qui a été rédigé par le CDE, en collaboration avec la Foundation for International Environmental Law and Development. Le Vice-président régional de la CDDE pour l'Europe de l'Est a révisé la traduction du guide en russe.

4. Technologie de l'information

A. Portail des membres de la CDDE

Le Portail des membres de la CDDE, mis sur pied par le CDE, aide plus de 950 membres de la CDDE à mettre à jour directement via Internet leurs coordonnées personnelles et d'autres informations. Grâce au Portail, les membres de la CDDE peuvent désormais rechercher d'autres membres par région, pays, groupe de spécialistes de la CDDE ou domaine d'expertise.

B. Portail judiciaire

La CDDE a conçu le Portail et le Forum judiciaire avec l'aide du Président du Groupe CDDE de spécialistes du judiciaire, dans le cadre d'une initiative conjointe avec le PNUE. Le Portail, également accessible via le site Web du Programme pour le droit de l'environnement de l'UICN, est le premier

mécanisme mondial basé sur Internet permettant d'avoir accès à des jugements rendus en matière d'environnement et à des informations dans ce domaine, dans le monde entier. Par le Portail, qui sera accessible à tous les membres de la CDDE, les usagers peuvent télécharger des procès et autres documents en rapport. Les juges peuvent communiquer et approfondir des sujets pertinents sur le Forum judiciaire, une liste de courriel privée.

C. Page d'accueil pour les documents de l'ONU

La CDDE a créé une page d'accueil (www.intlawpol.org/un-doc.pdf) qui répertorie les documents du système des Nations Unies récemment publiés par sujet. Chaque document figure sur la page d'accueil pour une période de deux mois avant d'être remplacé par un autre. Cette page a été reliée au site de l'UICN.

5. Participation/appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'AME et de nouveaux instruments juridiques internationaux

A. Projet de Charte de la Terre

La CDDE, par l'intermédiaire de son Groupe de spécialistes de l'éthique s'est efforcée, par de nombreuses réunions et publications, de faire progresser la compréhension et l'application des principes de la Charte de la Terre et de promouvoir son rôle comme instrument reflétant les valeurs de diverses cultures et moyen de traiter des questions pressantes dans les domaines environnemental et social.

B. Convention d'Aarhus

Lors de la première réunion des Parties à la Convention d'Aarhus à Lucca, Italie, en novembre 2002, la Vice-présidente régionale de la CDDE pour l'Europe de l'Est, Svitlana Kravchenko a été élue au nombre des huit membres du Comité chargé de veiller au respect de la Convention.

C. Convention du patrimoine mondial et nouvelles aires protégées

L'UICN, qui est un des trois organes consultatifs expressément désignés dans le texte de la Convention du patrimoine mondial, a un rôle unique à jouer auprès de la Convention. Plusieurs membres de la CDDE ont fourni des commentaires sur le fond et des avis juridiques sur le projet d'Orientations révisées de la Convention du patrimoine mondial.

La CDDE et le CDE ont envoyé de nombreux conférenciers et participants à un atelier organisé à Sienne, en Italie, sur l'application de la Convention du patrimoine mondial.

En 2003, pour contribuer à l'élaboration de nouveaux concepts juridiques conformément au mandat de la Commission, celle-ci et le CDE ont entrepris un projet avec le gouvernement de la Tanzanie pour aider ce

pays à appliquer juridiquement la solution concrète et originale apportée au problème éternel du dédommagement des communautés qui vivent dans les environs d'une nouvelle aire protégée et qui subissent des pertes (d'utilisation intangible et de droits tangibles).

D. Convention africaine

Durant la période triennale, la révision de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention africaine) a été menée à bien et adoptée par les chefs d'État et de gouvernements de la nouvelle Union africaine (UA) à l'occasion de son deuxième Sommet, à Maputo, en juillet 2003. Dans le processus de révision qui a duré quatre ans, la CDDE, en partenariat avec le CDE, a joué un rôle central.

Le nouveau texte fait de la Convention africaine un traité régional sur l'environnement et la conservation des ressources naturelles complet et moderne, le premier à traiter de toute une gamme de questions relatives au développement durable. Il couvre un très large spectre de sujets, notamment les terres et les sols, l'eau, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il porte également sur les processus et les activités qui affectent l'environnement et les ressources naturelles ainsi que sur les relations entre les ressources naturelles et le développement durable. En outre, il prévoit des droits procéduraux (à l'information, la participation et l'accès à la justice en écho au Principe 10 de la Déclaration de Rio). Enfin, il exige la coopération pour appliquer la Convention, chaque fois que c'est nécessaire, et chaque fois qu'il pourrait y avoir des incidences transfrontières ; il prévoit des mécanismes pour aider à l'application, y compris un secrétariat indépendant.

Cette révision est une mesure importante car elle fournit au continent africain un cadre juridique régional complet, moderne dans sa pensée juridique et environnementale, et pleinement en accord avec le concept et la réalité du développement durable. L'avenir du texte révisé dépend maintenant de la signature et de la ratification par les États membres de l'UA. L'UICN et ses partenaires s'efforceront de les encourager dans ce sens.

6. Participation à des congrès/sommets

A. Congrès mondial sur les Parcs

Les membres de la CDDE et son Comité directeur ont activement participé à la séance plénière d'inauguration et à de nombreuses séances d'ateliers du V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN qui a eu lieu à Durban, Afrique du Sud, en septembre 2003 sur le thème «Bénéfices sans frontières». La CDDE et le CDE ont organisé trois séances particulières :

- a. une séance qui a eu lieu durant l'Atelier sur la gouvernance et dont le titre était «La

mondialisation, la décentralisation et le rôle des cadres juridiques». Cette séance interactive s'est intéressée aux tendances et aux tensions qui caractérisent la mondialisation et la décentralisation ainsi qu'à leur manifestation dans le contexte des aires protégées;

- b. une réunion parallèle sur «Les récentes innovations en matière de droit des aires protégées : une analyse comparative» qui a été développée par le CDE, en partenariat avec des membres de la CDDE : le professeur Antonio Herman Benjamin et le professeur Michael Kidd. Cette séance s'est concentrée sur les récentes innovations dans le domaine du droit des aires protégées; et
- c. une activité parallèle pour annoncer le lancement du nouveau Centre d'excellence sud-africain sur le droit de l'eau.

Le Président de la Commission a également présenté un exposé sur la Convention africaine à l'occasion de la Journée africaine du Congrès mondial sur les parcs.

B. 3^e Forum mondial de l'eau

Le 3^e Forum mondial de l'eau a eu lieu, du 16 au 23 mars 2003, à Kyoto et le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement, par l'intermédiaire de la CDDE et du CDE, a convoqué un groupe d'experts internationaux afin de discuter de l'importance des flux environnementaux pour des systèmes fluviaux en bonne santé, des relations des flux environnementaux et de la gestion intégrée des ressources d'eau et pour passer en revue *Flows: The essentials of environmental flows*. En outre, la CDDE a contribué au lancement de la collection «IUCN Water Law Series» du Programme pour le droit de l'environnement. Chacun des brefs documents explique au profane l'importance du rôle du droit dans la gestion intégrée des ressources d'eau.

C. 3^e Symposium international sur le droit de l'environnement

Plusieurs membres de la CDDE ont représenté le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement au 3^e Symposium international sur le droit de l'environnement qui a eu lieu à Madrid, Espagne, en octobre 2002 et s'est intéressé à la responsabilité en matière d'environnement.

D. SMDD

La CDDE a coparrainé une réunion européenne, à Limoges, en France, sur les préparatifs pour le SMDD, en novembre 2001.

Le Programme pour le droit de l'environnement a organisé ou coparrainé trois événements importants relatifs au droit qui ont eu lieu la semaine avant le SMDD baptisée «Semaine du droit». Les résultats de chacune des conférences ont été traités au Centre de l'environnement de l'UICN durant la séance des «Dialogues d'avenir» intitulée «Développement

durable : quel est le rôle du droit?». Le consensus qui a émané de cette séance est qu'il est clairement nécessaire de concentrer les efforts collectifs sur l'application et la nécessité d'un meilleur engagement et investissement en matière de renforcement des capacités.

La conférence de la CDDE : «Sommet mondial 2002 : fondations du droit de l'environnement pour le développement durable», a attiré des participants de plus de 20 pays. Elle a eu lieu à l'Université du Natal, Pietermaritzburg, Afrique du Sud et a abordé les problèmes environnementaux clés qui allaient être des thèmes du SMDD. La Conférence était coparrainée par l'Université du Natal et le PNUE, en coopération avec sept organisations, y compris le South African Journal of Environmental Law and Policy et le CDE.

Les membres de la CDDE de l'UICN et le chef du Programme pour le droit de l'environnement se sont adressés à «l'Atelier parlementaire sur l'air et l'eau propre» organisé par l'Action mondiale parlementaire au SMDD, sur l'utilisation efficace du droit pour relever le défi de la protection de la qualité de l'air et de l'eau. Le Programme pour le droit de l'environnement a aussi participé à la table ronde de haut niveau dont le thème était «Faire en sorte que la gouvernance de l'eau devienne réalité» organisée au Water Dome du SMDD, par le Partenariat global pour l'eau.

E. Assemblée générale des Nations Unies et Commission du développement durable

Les membres de la CDDE ont aidé l'UICN à remplir son rôle d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA) en assistant à des séances clés de l'UNGA et de la Commission du développement durable et en apportant une contribution importante au document soumis par l'UICN à l'UNGA et à la Commission du développement durable, en participant à des discussions sur des stratégies pour une participation efficace à ces réunions.

7. Structure et organisation

La CDDE est gouvernée par un Comité directeur de 15 membres, composé d'un vice-président pour chacune des régions UICN plus la Mésio-Amérique, un vice-président thématique pour le droit des populations autochtones, les anciens présidents et le Chef du Programme pour le droit de l'environnement.

Le Comité directeur se réunit deux fois par an. Les Vice-présidents régionaux tiennent aussi des réunions avec les membres dans leurs régions respectives.

La CDDE s'est agrandie pour inclure 950 membres de 138 pays, tentant, dans le processus de réaliser la parité entre les sexes tant au Comité directeur qu'au sein des membres. Le Secrétariat de la CDDE est assuré par le CDE de l'UICN à Bonn, en Allemagne. Ensemble, la CDDE et le CDE constituent le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement. Les buts, objectifs et activités prioritaires de la Commission sont décrits dans son mandat. En 2004, elle a, pour la première fois, mis sur pied avec le CDE un plan de sous-programme conjoint pour la prochaine période intersessions.

8. Conclusion

Pour la période intersessions de 2001 à 2004, le professeur Nicholas A. Robinson a été le Président de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN (accomplissant ainsi un deuxième mandat). Le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement était dirigé par John Scanlon, qui est également Directeur du Centre du droit de l'environnement de l'UICN.

Les années 2001 à 2004 ont été particulièrement fructueuses pour la CDDE qui a collaboré avec de nombreux partenaires afin d'accomplir sa mission, de parvenir à l'application, de générer des connaissances sur les questions émergentes, d'améliorer l'échange d'informations et de connaissances et de créer de nouveaux réseaux de connaissances actifs. Elle a établi des groupes de spécialistes composés d'experts éminents afin de traiter de thèmes critiques tels que la biodiversité, l'eau et les zones humides, le droit et la gouvernance des océans, le droit de l'environnement et les droits de l'homme. Ces groupes ont garanti une participation plus active des membres de la CDDE et permis de forger des liens professionnels étroits avec le CDE, d'autres programmes de l'UICN et avec les membres de l'UICN qui ont des compétences juridiques. La Commission a également pris des mesures ambitieuses pour soutenir le domaine judiciaire dans son application du droit et de la politique de l'environnement et a continué de renforcer les capacités au moyen de plusieurs initiatives.

Commission mondiale des aires protégées

Rapport 2001-2004

Kenton Miller, Président

Introduction

La CMAP est le réseau mondial d'experts des aires protégées de l'UICN et sa mission, telle qu'elle a été confirmée par le Congrès mondial de la nature d'Amman en 2000, consiste à **promouvoir la mise en place et la gestion efficace d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées terrestres et marines**. Pour s'acquitter de sa mission, la CMAP a pour ambition de devenir la source, reconnue au plan international, d'orientation, d'appui et d'expertise sur les aires protégées. Dans la période de 2001 à 2004, la Commission a eu pour principal domaine d'action de préparer et d'organiser le Congrès mondial sur les parcs de 2003. Le présent rapport met brièvement en lumière les principales questions concernant le Congrès, puis décrit d'autres réalisations durant la période 2001-2004.

Le Congrès mondial sur les parcs

Le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN a eu lieu à Durban, Afrique du Sud, en septembre 2003 sous l'égide de la CMAP. Le Congrès a attiré plus de 3000 délégués de 157 pays : l'assemblée de personnes concernées par les aires protégées la plus vaste et la plus diverse de tous les temps. Les délégués ont évalué les progrès accomplis dans le domaine des aires protégées depuis le IV^e Congrès mondial sur les parcs (Caracas, 1992) et ont identifié les principaux enjeux futurs. Le Congrès de Durban a eu plusieurs résultats importants, notamment l'Accord et le Plan d'action de Durban, les 32 Recommandations et le message adressé à la Convention sur la diversité biologique. Voici quelques-uns des principaux points soulignés au Congrès mondial sur les parcs :

- La création d'aires protégées a fait des progrès considérables mais il reste de profondes lacunes. Le Congrès a constaté qu'il y a désormais plus de 100 000 aires protégées couvrant 18,8 millions de kilomètres carrés, soit 11,5% de la superficie émergée de la Terre. En revanche, il a noté que si le nombre d'aires protégées a triplé depuis 20 ans, il reste des lacunes graves dans la couverture de nombreuses espèces et de nombreux écosystèmes importants et qu'il est, en particulier, nécessaire d'améliorer la couverture, au sein du réseau mondial d'aires protégées, des écosystèmes marins, y compris en haute mer, et des écosystèmes d'eau douce, lacustres et de prairie.
- Le Congrès a relevé que les aires protégées font face à de nombreuses difficultés, notamment des difficultés associées aux facteurs des changements mondiaux, et que la gestion de ces aires protégées doit être renforcée. Le Congrès a remarqué que l'efficacité des aires protégées doit être améliorée à tous les niveaux et que la gestion de nombreuses aires protégées souffre d'un manque de ressources financières et de capacités de gestion limitées.
- Le Congrès a rappelé que les aires protégées sont vitales tant pour la conservation de la biodiversité que pour le développement durable et a souligné leur importance pour la réalisation des Objectifs de développement du millénaire, notamment en ce qui concerne la durabilité environnementale et l'allègement de la pauvreté.
- Parmi les messages du Congrès, il en est un particulièrement clair et fort, à savoir que les populations autochtones et les communautés locales doivent être plus efficacement impliquées dans le domaine des aires protégées et que les droits des populations autochtones doivent être mieux respectés.
- Il est impératif d'augmenter l'investissement financier pour les aires protégées. Le Congrès a noté que, pendant les 30 prochaines années, il faudra USD 20 à 30 milliards pour établir et entretenir un réseau complet d'aires protégées comprenant des écosystèmes terrestres, de zones humides et marins. Il a, en outre, constaté qu'environ 20% seulement des ressources nécessaires sont actuellement disponibles (en 2003).

L'application des résultats de Durban sera, à l'avenir, une priorité essentielle, aux niveaux régional, national et local, et l'on fera en sorte que les forums appropriés, en particulier la Convention sur la diversité biologique, tiennent compte des recommandations du Congrès.

Autres activités et réalisations

Convention sur la diversité biologique (CDB)

La COP7 de la CDB (Kuala Lumpur, février 2004) a adopté un Programme de travail sur les aires protégées qui vise un certain nombre d'objectifs et qui est l'un des plus ambitieux de l'histoire de la Convention. Les objectifs sont clairs – par

exemple : mise en place d'un réseau mondial de systèmes d'aires protégées complets, représentatifs et efficacement gérés. L'accent est mis sur le renforcement de la gestion des aires protégées et sur les moyens de garantir un partage équitable de leurs coûts et avantages. Le Programme de travail s'appuie sur les résultats du V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN qui a eu lieu en Afrique du Sud, en 2003 et consolide ces résultats. Il aura une influence considérable sur les travaux et activités futurs de la CMAP de l'UICN et sera intégré dans le Plan stratégique révisé de la Commission.

Objectif stratégique

Entre 2001 et 2004, un processus de planification stratégique exhaustif a été entrepris et a débouché sur le Plan stratégique 2002-2012 qui a été adopté par le Comité directeur de la CMAP fin 2002. Les membres ont été invités à collaborer à la conception du Plan au moyen d'un questionnaire diffusé à l'échelle de la Commission et ont examiné les projets successifs rédigés par le Comité directeur de la CMAP. Le Plan stratégique précisait les objectifs et les activités prévues et focalisait la Commission sur des domaines essentiels pour l'avenir des aires protégées au 21^e siècle. Ce Plan stratégique sera révisé à la lumière des résultats du Congrès mondial sur les parcs et des résultats de la COP7 de la CDB qui ont trait aux aires protégées.

Faire de la CMAP le Réseau d'apprentissage mondial

Durant la période 2001-2004, la CMAP a mis au point un mécanisme d'application essentiel de son Plan stratégique : le projet Écosystèmes, Aires protégées et Populations (EAP) conçu comme une réponse aux nombreuses menaces et difficultés que rencontrent les aires protégées de la planète et qui ont été illustrées sans complaisance au Congrès mondial sur les parcs. Le projet EAP a pour but de permettre aux gestionnaires des aires protégées d'adapter leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques pour tenir compte des menaces et des possibilités offertes par les changements mondiaux. Il est en train d'être appliqué par l'intermédiaire d'un réseau de sites d'apprentissage pratique, d'ateliers consultatifs et de formation, de rapports et de bulletins et de groupes d'ateliers techniques. Durant la période faisant l'objet du rapport, une subvention de départ a été accordée par le FEM qui a permis de commencer à appliquer le projet EAP et à mettre en œuvre le Réseau d'apprentissage pour les aires protégées (PALNet) dont le développement a bien progressé. Un prototype PALNet a été l'un des résultats du Congrès mondial sur les parcs, puis a été mentionné comme outil de renforcement des capacités dans le Programme de travail sur les aires protégées adopté à la COP7 de la CDB.

Mise en œuvre du mandat de la CMAP 2001-2004

Les points suivants décrivent les réalisations en ce qui concerne les priorités mentionnées dans le mandat 2001-2004 de la CMAP :

- *Définir le programme mondial pour les aires protégées au 21^e siècle.* L'activité centrale à cet égard a été l'organisation du V^e Congrès mondial sur les parcs par la CMAP, qui fut l'une des principales activités de l'UICN dans le domaine de la conservation entre 2001 et 2004. La CMAP a également consacré des efforts considérables à la Convention sur la diversité biologique et a organisé une série d'ateliers et d'activités parallèles à chacune des COP de la CDB et à chacune des réunions du SBSTTA durant la période 2001-2004. Une contribution particulière a été apportée à la COP7 de la CDB qui a eu lieu en Malaisie en février 2004, comme mentionné plus haut.
- *S'occuper des biomes d'importance mondiale.* La CMAP a continué d'appliquer des programmes relatifs à la mise en place d'un réseau mondial et représentatif **d'aires protégées marines**. Les travaux se sont poursuivis sur la mise en œuvre de projets concernant les aires protégées marines au Samoa, au Viet Nam et en Tanzanie. Au Samoa, l'appui fourni par le FEM a permis d'appliquer un projet novateur et stimulant concernant les aires protégées marines communautaires. Le domaine marin de la CMAP a également conduit, avec le Programme de l'UICN pour le milieu marin, les activités générales de l'UICN relatives à la réalisation des objectifs du SMDD fixés au Sommet de Johannesburg, en 2002, à savoir la création de réseaux d'aires protégées marines représentatives contribuant à la pêche durable. En ce qui concerne les **montagnes**, la priorité a été accordée à la contribution à l'Année internationale de la montagne, en 2002, et au suivi du Chapitre 13 d'Action 21 sur les montagnes. Le Programme thématique sur les montagnes a coparrainé plusieurs réunions sur les montagnes dans le monde entier et a poursuivi ses efforts de mise en place d'un réseau pour les aires protégées de montagne, fort et efficace, par l'intermédiaire de son bulletin «Mountain Forum».
- *Établir le lien entre les aires protégées et les aspects économiques et sociaux.* Durant la période 2001-2004, des efforts considérables ont été déployés pour encourager l'adoption d'approches plus larges de la planification des aires protégées, notamment par la mise en place de différents corridors et initiatives transfrontières. La CMAP a participé à l'élaboration d'orientations sur les «aires protégées transfrontières pour la paix et la coopération», qui comprennent des lignes directrices et un code de conduite pour les

aires protégées transfrontières ainsi qu'une gamme d'autres initiatives en rapport.

- *Populations et équité.* Des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne les populations autochtones, les communautés locales et les aires protégées. Dans ce domaine, les travaux étaient dirigés par un Programme thématique intercommissions sur les populations et l'équité (en collaboration avec la CPEES). Ce programme thématique conjoint a produit une panoplie d'outils et d'orientations pratiques sur des questions relatives à ce thème important et a coordonné différentes activités au Congrès mondial sur les parcs.
- *Sauver les joyaux de la couronne : le patrimoine mondial.* La CMAP a continué de contribuer à l'évaluation et au suivi des biens naturels du patrimoine mondial. Des efforts particuliers ont été consacrés à l'appui aux initiatives de renforcement des capacités et d'appels de fonds pour les biens du patrimoine mondial et ont encouragé l'utilisation des biens du patrimoine mondial comme modèles pour promouvoir les avantages d'aires protégées bien gérées pour la conservation et la mise en valeur durable de la diversité biologique.
- *Améliorer l'efficacité des aires protégées.* Durant la période de 2001 à 2004, un grand projet d'évaluation de l'efficacité de la gestion a été mis en œuvre dans plusieurs biens du patrimoine mondial. Le but était d'affiner et d'appliquer la méthode conçue par la CMAP, décrite dans la publication intitulée : *Evaluating Effectiveness: a Framework for Assessing the Management of Protected Areas*. Différentes initiatives ont été lancées en partenariat avec d'autres organisations, y compris The Nature Conservancy et le WWF, en vue de l'application d'une méthodologie de gestion efficace. Les travaux se sont également poursuivis en ce qui concerne l'application du Système de catégories de gestion des aires protégées de l'UICN, un système qui est de plus en plus utilisé dans le monde entier, dans le cadre de la législation nationale et des instruments de planification politique. Dans ce contexte, le Programme pour les aires protégées (PAP) et la CMAP

participent également à un projet de l'Université de Cardiff et de l'UICN qui vise à évaluer les incidences de l'application du Système de catégories de gestion des aires protégées de l'UICN au niveau national et qui devrait fournir des données importantes.

- *Programmes régionaux.* La CMAP a organisé plusieurs activités régionales, notamment un grand nombre de réunions régionales préparatoires pour le Congrès mondial sur les parcs. Le PAP et la CMAP ont également soutenu différentes activités de niveau régional dans les bureaux régionaux et nationaux de l'UICN, notamment l'élaboration d'un programme régional pour les aires protégées en Asie.
- Le PAP et la CAMP ont continué de participer aux travaux de l'UICN relatifs à la question de l'exploitation minière, pétrolière et gazière dans les aires protégées. Ces travaux ont été liés au suivi de la Résolution 2.82 d'Amman, intitulée *Protection et conservation de la diversité biologique dans les aires protégées contre les effets dommageables des activités de prospection et d'exploitation minières*.
- Autre réalisation importante : la constitution d'un Consortium de la Base de données mondiale pour les aires protégées (Consortium WDPA) qui a été officiellement approuvé dans le Mémoire d'accord signé par l'UICN et le PNUE sur la conservation de la diversité biologique mondiale et les aires protégées, durant le Congrès mondial sur les parcs. Le Consortium WDPA a joué un rôle fondamental en mettant à jour la Base de données WCMC-PNUE sur les aires protégées qui est capitale pour la production de la Liste des Nations Unies des aires protégées. La version 2003 de la Liste des Nations Unies a également été publiée à l'occasion du Congrès mondial sur les parcs. S'inspirant des avis et de l'information obtenus durant le Congrès mondial sur les parcs, le Consortium WDPA prépare de nouvelles versions à jour de la base de données qui seront distribuées à l'occasion du 3^e Congrès mondial de la nature de l'UICN, en novembre 2004.

Commission de la sauvegarde des espèces

Rapport 2001-2004

David Brackett, Président

Plan stratégique de la CSE 2001-2010

Durant la période intersessions 2001-2004, le Programme pour les espèces a poursuivi ses travaux sous l'égide du Plan stratégique de la CSE qui fait partie intégrante du Programme général de l'UICN. Les travaux de la CSE sont clairement liés à la Mission, aux objectifs et aux domaines de résultats stratégiques de l'Union vers lesquels ils tendent. L'énoncé d'objectifs de la CSE forme un des deux objectifs du Programme de l'UICN.

Mandat: la CSE est la principale source d'avis pour l'Union et ses membres sur les aspects techniques de la conservation des espèces. Elle cherche à mobiliser la communauté mondiale de la conservation en faveur de la conservation des espèces, et notamment des espèces menacées d'extinction et de celles qui sont importantes pour le bien-être de l'homme.

Vision: un monde qui valorise et conserve la diversité biologique à son niveau actuel.

But: accepter que nous sommes tous responsables de la crise de l'extinction et de l'appauvrissement grave de la diversité biologique et agir pour atténuer la perte de diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes.

Objectifs

1. Les décisions et les politiques qui affectent la diversité biologique seront influencées par des informations scientifiques, interdisciplinaires et fiables.
2. Des modes de production et de consommation qui favorisent la conservation de la diversité biologique seront adoptés par les usagers des ressources naturelles.
3. Les capacités seront accrues afin de trouver des solutions pratiques, novatrices et opportunes aux problèmes de la conservation.

Priorités du Programme 2001-2004

- Élaboration et mise en œuvre d'un Service d'information sur les espèces
- Mise au point d'indicateurs sur l'état de la diversité biologique dans le cadre du Programme pour les Listes rouges
- Application du Programme pour la conservation des plantes
- Application de l'Initiative pour l'utilisation durable
- Application du Programme sur le commerce des espèces sauvages

- Application du Programme sur les espèces envahissantes

Activités et réalisations

Pour commencer, je voudrais adresser des remerciements spéciaux au Service canadien de la faune d'Environnement Canada et au Centre for Applied Biodiversity Science de Conservation International. Sans leur appui et leur aide depuis huit ans et près de trois ans, respectivement, il aurait été impossible de mener à bien les tâches nombreuses, variées et exaltantes qui incombent au Président d'une Commission de l'UICN. Merci.

Groupes de spécialistes – Le nombre de membres de la CSE est passé d'environ 6000 à près de 8000 durant la période intersessions 2001-2004. De nouveaux Groupes de spécialistes et Groupes d'étude ont été créés afin de combler des lacunes graves dans les connaissances et dans l'expertise technique au niveau régional et mondial (par exemple, pour les arbres, les poissons d'eau douce et les invertébrés) et pour réagir à des priorités émergentes (telles que les changements climatiques). Le dévouement et le savoir des Groupes de spécialistes et des membres sont les fondations sur lesquelles reposent les travaux de la CSE. Dans ce bref rapport, nous n'essaierons même pas de rendre justice au volume et à la qualité des contributions de chacun des 120 Groupes de spécialistes et Groupes d'étude qui constituent la CSE. Un numéro spécial du bulletin de la Commission, *Species*, qui sera publié à l'occasion du 3^e Congrès mondial de la nature de l'UICN, fera rapport sur leurs activités et leurs réalisations. Nous avons aussi préparé un recueil de rapports intersessions des Groupes de spécialistes qui est disponible sur CD.

Le présent rapport met en lumière les activités et réalisations collectives de la CSE qui contribuent au Plan stratégique 2001-2010 et aux priorités du Programme pour 2001-2004.

1. Utiliser l'information scientifique pour influencer sur les décisions et les politiques

Liste rouge de l'UICN – Des éditions mises à jour de la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* ont été publiées en 2002 et 2003 et ont fait l'objet d'une large couverture médiatique. La mise à jour de 2003 comprenait un plus grand nombre d'évaluations et des données améliorées pour de nombreuses espèces. Depuis la publication de la Liste rouge 2002, plus de 2000 nouvelles entrées ont été ajoutées et 380 taxons ont été réévalués. Pour la première fois, toutes les espèces faisant l'objet d'une «Préoccupation mineure»

et des listes complètes de toutes les espèces de mammifères, de conifères et de cycadales y ont été incluses. La Liste rouge de l'UICN comprend désormais 12 259 espèces menacées d'extinction (dans les catégories «En danger critique d'extinction», «En danger» ou «Vulnérable»). Au total, 762 espèces végétales et animales sont enregistrées comme «Éteintes» et 58 autres, connues uniquement en culture ou en captivité. En 2003, l'accent a été mis sur les populations insulaires de plantes et d'animaux indigènes qui disparaissent par suite de la propagation d'espèces exotiques envahissantes, une menace majeure pour la diversité biologique mondiale. Le site Web de la Liste Rouge et le moteur de recherche ont également été améliorés. Pour la Liste rouge 2004, une vaste analyse des données a été lancée et des ensembles de données mondiaux complets pour les oiseaux, les mammifères et les amphibiens sont inclus. L'élaboration et la mise à l'essai d'un dossier « formation à la Liste rouge » ont fait de bons progrès.

Évaluations de la conservation au niveau mondial –

La CSE est en train de faire de la Liste rouge un outil de surveillance de l'état de la diversité biologique mondiale en réalisant des évaluations de référence et des réévaluations régulières de groupes d'espèces qui servent d'indicateurs du changement dans la biodiversité terrestre, d'eau douce et marine. Cet effort est accueilli avec enthousiasme par la communauté scientifique mondiale, en tant que contribution majeure à l'établissement de priorités en matière de conservation de la diversité biologique. Soutenue par l'Initiative pour l'évaluation de la biodiversité menée par la CSE en collaboration avec Conservation International et le Centre for Applied Biodiversity Science, une Évaluation mondiale des amphibiens (EMA) a commencé en 2001. Il s'agit de la toute première évaluation de l'état des 5000 espèces d'amphibiens du monde. Les premiers résultats indiquent que les amphibiens sont plus menacés que les oiseaux ou que les mammifères. Depuis 10 ans, 20 espèces d'amphibiens se sont éteintes et 200 autres espèces ont connu un déclin.

L'Évaluation mondiale des mammifères (EMM) a commencé en 2003. Elle s'appuie sur les connaissances et l'expertise des Groupes CSE de spécialistes des mammifères et d'institutions partenaires. Les objectifs de l'évaluation sont de cartographier la répartition et d'évaluer l'état de conservation de chaque espèce afin d'établir des références mondiales pour le suivi de la biodiversité et la planification de la conservation. L'EMM devrait durer deux ans mais les résultats préliminaires permettront d'établir une analyse comparative de l'état de conservation des mammifères, des oiseaux et des amphibiens.

Un Programme d'évaluation de la biodiversité des eaux douces a également été établi afin de remplir une grave lacune dans les connaissances. Les évaluations

menées dans le cadre de ce programme aident à renforcer les liens entre la CSE, le Programme pour les espèces et les Bureaux régionaux et nationaux de l'UICN. Les recensements d'espèces en danger indiquent que la biodiversité des eaux douces est plus menacée que la biodiversité terrestre. Dans le cadre des travaux du Programme d'évaluation de la biodiversité des eaux douces de la CSE, une activité est en train d'émerger : l'élaboration d'une méthodologie visant à identifier des sites d'importance critique pour la conservation de la biodiversité des eaux douces.

Système d'information sur les espèces (SIS) –

L'élaboration et l'application de la principale initiative de gestion des données de la CSE a été une priorité fondamentale qui a permis d'élargir et d'utiliser la Liste rouge. La version Access du module d'entrée des données SIS est aujourd'hui utilisée par plus de 30 Groupes de spécialistes, en particulier ceux qui participent aux évaluations mondiales des amphibiens, des mammifères et de la biodiversité des eaux douces. Le logiciel est disponible pour téléchargement sur un site Web central. Un manuel de l'utilisateur a été produit pour le module d'entrée des données SIS et il est disponible, soit en copie imprimée, soit pour téléchargement. Le site prototype de WESIS, accessible par Internet, a été mis à jour avec des informations nouvelles issues de l'Évaluation mondiale des amphibiens, rassemblées avec le module d'entrée des données SIS, démontrant comment les informations issues d'évaluations réalisées pour les Listes rouges peuvent être chargées dans le système accessible par Internet. Oracle Systems (Rome) a aidé à mettre au point le protocole de conversion et l'expérience acquise sera mise à profit pour préparer la prochaine version du logiciel. Le financement reste un frein important mais un nouveau dossier d'information a été produit qui explique comment le SIS peut répondre aux besoins de données scientifiques, interdisciplinaires et fiables du secteur privé, des institutions internationales de développement et des institutions financières internationales sur l'état, les tendances et les indicateurs de la biodiversité.

Programme pour la conservation des plantes –

Le Programme pour les plantes a participé de près à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes adoptée par la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2002. La CSE est le fer de lance d'un effort mondial visant à appliquer l'Objectif stratégique 2, «Une évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international.» La CSE partage également, avec Plantlife International, la responsabilité pour l'application de l'Objectif 5 «Assurer la protection de 50% des zones les plus importantes en matière de diversité végétale». Les Groupes de spécialistes des plantes de la CSE contribuent à ces objectifs et à d'autres objectifs de la Stratégie mondiale. Le

Programme pour les plantes a également fait de grands progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la campagne «Top 50» pour les plantes, qui cherche à sensibiliser et à entreprendre des actions de conservation pour des espèces de plantes en danger critique d'extinction. Avec un appui généreux de la Fondation MAVIA, le premier projet pilote est en train d'être appliqué par le Groupe de spécialistes des plantes méditerranéennes insulaires dont les activités couvrent la Corse, les îles Baléares et la Crète.

Utilisation durable – «L'utilisation durable des espèces et des écosystèmes: élaborer des outils pour la gestion des ressources sauvages biologiques à partir d'une étude quantitative des facteurs qui déterminent la durabilité» est une initiative visant à étudier les liens entre les facteurs économiques, sociaux et biologiques qui influencent l'utilisation durable des espèces sauvages. Ce projet est mené par le Groupe CSE de spécialistes de l'utilisation durable, en partenariat avec le Programme de la CSE sur le commerce des espèces sauvages, le Bureau régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud, le Bureau régional de l'UICN pour l'Asie, TRAFFIC (le réseau de suivi du commerce des espèces sauvages) et le Durrell Institute of Conservation and Ecology.

Programme sur le commerce des espèces sauvages – Le Programme de la CSE sur le commerce des espèces sauvages fait partie d'un projet en multipartenariat qui étudie les incidences pour la conservation, le développement et le commerce de l'application du principe de précaution. Ces travaux visent à mettre en lumière l'expérience et les perspectives des pays en développement et à élaborer des orientations de «bonnes pratiques» sur le sens et l'application du principe de précaution en matière de gestion des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité.

Espèces envahissantes – La CSE a joué un rôle moteur pour les activités de l'UICN à l'occasion de la Journée internationale de la biodiversité, en mai 2001, dont le thème était «La biodiversité et la gestion des espèces exotiques envahissantes». Les activités médiatiques se sont concentrées sur la brochure *100 of the World's Worst Invasive Species* (100 des pires espèces envahissantes du monde) publiée par le Groupe CSE de spécialistes des espèces envahissantes. Les travaux de ce Groupe de spécialistes en Europe et dans le Pacifique ont contribué à la mise en œuvre d'approches régionales des espèces exotiques envahissantes – l'adoption de la Stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes par le Comité permanent de la Convention de Berne (sur la conservation de la faune et du milieu naturel de l'Europe), et une déclaration concernant un plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes par les États insulaires de l'océan Indien occidental.

Programme d'évaluation de la biodiversité des eaux douces – Ce programme de la CSE élabore des méthodologies afin d'identifier les domaines prioritaires en matière d'évaluation de la biodiversité des eaux douces. Un projet financé par Wetlands International et le DGIS (Pays-Bas) permet de réaliser une évaluation régionale de la diversité biologique des eaux intérieures en Afrique de l'Est, d'assurer une formation en matière de gestion des données sur la diversité biologique et d'appliquer les Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge aux évaluations de l'état de conservation. Des travaux concernant le renforcement des capacités en matière de gestion de la biodiversité des eaux douces sont également en cours dans le bassin inférieur du Mékong, en Asie, en collaboration avec le Bureau régional de l'UICN pour l'Asie.

Biodiversité marine – Un nouveau partenariat entre la CSE et le Perry Institute for Marine Science basé en Floride se penche sur l'extinction des espèces marines et les facteurs qui mettent ces espèces en danger.

Participation à des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

- Convention sur la diversité biologique (CDB): en avril 2002, la Conférence des Parties à la CDB (COP6) à sa sixième réunion, a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les travaux du Comité de la CSE pour la conservation des plantes, dans le cadre du programme de la CSE pour la conservation des plantes, ont contribué de manière significative à cette initiative mondiale. En février 2004, la COP7 a adopté les principes et lignes directrices pour l'utilisation de la diversité biologique dans lesquelles l'Initiative de l'UICN pour l'utilisation durable (devenue depuis Groupe de spécialistes de l'utilisation durable) a joué un rôle de premier plan. Les travaux de la CSE sont plus pertinents que jamais alors que l'accent est mis de plus en plus sur les objectifs fixés par le Sommet mondial pour le développement durable et la CDB, à savoir «assurer, d'ici à 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de la diversité biologique».
- Convention de Ramsar et CDB: le Programme pour la biodiversité des eaux douces contribue aux travaux de la CDB dans les eaux intérieures et au Plan de travail conjoint entre la CDB et la Convention de Ramsar, en vue de permettre aux Parties à la Convention de Ramsar d'identifier de nouveaux sites d'importance internationale. Par l'intermédiaire de la CSE et du Programme pour les espèces, l'UICN est l'organisation chef de file pour la biodiversité des eaux douces au sein d'un partenariat d'organisations de conservation qui comprend Conservation International, BirdLife International et Plantlife International, et dont le

but est d'identifier des «zones clés pour la biodiversité».

- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES): la CSE, par l'intermédiaire du Programme sur le commerce des espèces sauvages et de ses Groupes de spécialistes, joue un rôle clé en tant que conseiller technique auprès des Comités pour les plantes et pour les animaux de la CITES. En 2002, la CSE a publié un document occasionnel intitulé *Guidance for CITES Scientific Authorities: Checklist to assist in making non-detriment findings for Appendix II exports*, et publié le manuel *CITES: un instrument pour la conservation*, qui en est aujourd'hui à sa septième édition en français, en anglais et en espagnol. Quatre documents d'information UICN/CSE/TRAFFIC ont été publiés *CITES and marine fish*; *CITES and sharks*; *CITES and timber*; et *CITES and bushmeat*.
- Convention sur les espèces migratrices: en 2002, la Convention sur les espèces migratrices a adopté les Catégories et Critères de l'UICN pour la Liste rouge en tant qu'«outil d'appui à la décision» afin de statuer sur des propositions d'inscription d'espèces aux annexes I et II de la Convention. Avec le Programme pour les espèces, la CSE est le fer de lance de la collaboration de l'UICN avec la Convention sur les espèces migratrices (CMS).
- Changements climatiques: la CSE a établi un Groupe d'étude sur les changements climatiques afin d'améliorer les connaissances sur la manière dont l'évolution actuelle du climat mondial pourrait menacer les espèces végétales et animales et de déterminer comment injecter ces connaissances dans des arènes politiques clés. Les activités de ce groupe comprennent: fournir une assistance sur les meilleurs moyens d'intégrer les impacts des changements climatiques mondiaux dans les évaluations des espèces à inscrire sur la Liste rouge, faire en sorte que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prenne conscience et tienne compte des incidences probables des changements climatiques mondiaux sur les espèces et établir un réseau de scientifiques experts dans ce domaine.

Documents directifs et lignes directrices – Les Groupes de spécialistes et les programmes de la CSE ont élaboré les déclarations de principes et lignes directrices techniques suivantes sur les questions relatives aux espèces, durant la période intersessions 2001-2004:

- *Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des Critères de l'UICN pour la Liste rouge* (version 3.0, 2003) disponibles sur le site Web de la CSE et publiées en trois langues.
- Les Lignes directrices techniques de l'UICN en matière de gestion des populations *ex situ* à des fins de conservation ont été approuvées par le Conseil de l'UICN en décembre 2002. Elles remplacent la Prise de position de l'UICN sur l'élevage en captivité et sont disponibles sur le site Web de la CSE dans les trois langues officielles de l'UICN.
- Réintroduction des éléphants d'Afrique: en collaboration avec le Groupe de spécialistes de la réintroduction (GSR), le Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique a élaboré des lignes directrices relatives au transfert d'éléphants. Le GSR a également collaboré avec le Groupe de spécialistes des primates pour publier des lignes directrices sur la réintroduction des primates.
- Lignes directrices sur la réintroduction des galliformes: il s'agit de lignes directrices sur les «bonnes pratiques» élaborées par le Groupe de spécialistes de la réintroduction, World Pheasant Association et les cinq Groupes CSE de spécialistes des galliformes (gibier).
- *Principes directeurs pour la conservation des plantes médicinales*, publié en 1993 par l'UICN, l'OMS et le WWF. Ils sont en train d'être révisés dans le cadre d'une consultation internationale entreprise par le Groupe de spécialistes des plantes médicinales et le Programme de la CSE sur le commerce des espèces sauvages au nom de l'UICN, en collaboration avec l'OMS, le WWF et TRAFFIC.

2. Renforcement des capacités et partenariats

Étude sur le bénévolat – En 2001, un Groupe d'étude du Comité exécutif de la CSE a commandé une étude sur le bénévolat afin de reconnaître que l'expansion des activités et du nombre de membres de la Commission imposent une charge de travail et des responsabilités de plus en plus lourdes pour ce réseau d'experts bénévoles. L'étude a recommandé des modifications des structures et de l'organisation de la Commission afin de mieux soutenir les membres et de les motiver; une augmentation des ressources et le renforcement des capacités; une plus grande reconnaissance des contributions des membres de la Commission et une communication plus efficace des travaux de la CSE entre les membres de la Commission. Un résumé des principales conclusions de cette étude est disponible sur le site Web de la CSE.

Étude sur les ressources «extrabudgétaires» – En 2002, la CSE a commandé une étude sur les «ressources extrabudgétaires» des Groupes de spécialistes – les fonds que les Groupes de spécialistes obtiennent pour eux-mêmes et qui n'apparaissent pas dans le budget de l'UICN. Ce sont des ressources fondamentales pour les travaux du réseau de la CSE. Les résultats de l'étude montrent que le réseau de

Groupes de spécialistes de la CSE apporte plus de USD 38 millions en ressources chaque année, en appui aux objectifs de la Commission.

Le Fonds Peter Scott – Les travaux ont progressé en vue de l'établissement du Fonds Peter Scott pour l'action en matière de conservation. Le but est de rassembler USD 1 million afin de pouvoir attribuer de petites subventions aux Groupes de spécialistes et les aider ainsi à réaliser des activités et des travaux de recherche en matière de conservation pratique.

3. Communication

- *The Red Book: The Extinction Crisis Face to Face*. 2001. Publié conjointement par la CSE/UICN, CEMEX et Agrupación Sierra Madre, une organisation de conservation mexicaine, il décrit les problèmes de l'extinction et de la conservation en s'adressant à de nombreux publics différents. Une partie du revenu des ventes du livre est versée au nouveau Fonds Peter Scott de la CSE.
- *2003 Directory and Information Resource*, un CD de la CSE: des informations sur les coordonnées et l'affiliation de tous les membres de la CSE ainsi que sur des documents clés tels que des déclarations de principes. Cette ressource est également utilisée par d'autres éléments du réseau de l'UICN et par des organisations partenaires.
- *Species*, le bulletin de la CSE a été remodelé et sa publication a repris en 2001 sous forme de principal bulletin de nouvelles de la Commission plus concis, plus informatif et plus efficace. Il a

reçu un grand nombre de contributions des membres du réseau.

- Élaboration du site Web de la CSE: de nouvelles déclarations de principes ont été ajoutées, de même que les publications récentes en fichiers PDF et les communiqués de presse récents.
- SSC E-bulletin: lancé en janvier 2001, ce bulletin mensuel complète *Species*, en informant le personnel, les membres et le réseau général de l'UICN des activités de la CSE.
- Plans d'action: pour cette période intersessions, les nouveaux plans d'action de la CSE comprennent:
 - *African Elephant Status Report*. Groupe CSE/UICN de spécialistes des éléphants d'Afrique. 2002
 - *Dolphins, Whales and Porpoises: 2000–2010 Conservation Action Plan for the World's Cetaceans*. Groupe CSE/UICN de spécialistes des cétacés. 2003
 - *Cycads. Status Survey and Conservation Action Plan*. Groupe CSE/UICN de spécialistes des cycadales. 2003
 - *West African Chimpanzees: Status Survey and Conservation Action Plan*. Groupe CSE/UICN de spécialistes des primates et Centre for Applied Biodiversity Science, Conservation International. 2004.

Publications de l'UICN 2001-2004

Publications 2001

2000 Annual Report: IUCN Regional Office for Southern Africa. IUCN ROSA, 2001.

About Fishermen, Fisherwomen, Oceans and Tides: a Gender Perspective in Marine-Coastal Zones. UICN ORMA, ABSOLUTO, 2001. [Publié également en espagnol]

Access to Genetic Resources and Traditional Knowledge: Lessons from South and Southeast Asia. IUCN Regional Biodiversity Programme Asia, 2001.

Achievement of Lower Secondary School Students in Population and Environmental Education. IUCN Nepal, 2001.

Actes de la 3ème CEFDHAC: Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale. Gouvernance et gestion commune des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. UICN BRAC, 2001.

Agriculture and Biodiversity. IUCN Regional Biodiversity Programme, Asia, 2001.

Alien Invasive Species: Report of Workshop on Alien Invasive Species Global Biodiversity Forum South and Southeast Asia Session. IUCN Regional Biodiversity Programme, Asia, 2001.

Antelopes: Global Survey and Regional Action Plans, Part 4: North Africa, the Middle East, and Asia. IUCN SSC, 2001.

L'approche stratégique pour intégrer la biodiversité dans la coopération au développement. European Commission, IUCN, 2001. [Publié également en anglais et espagnol]

Aportes a la Estrategia Nacional sobre Diversidad Biológica. Comité Peruano de la UICN, 2001.

Arctic Legal Regime for Environmental Protection. IUCN ELC, 2001.

The Bangladesh Sundarbans: a Photoreal Sojourn. IUCN Bangladesh, 2001.

La Biodiversidad del Ecuador: Informe 2000. Ministerio del Ambiente, Ecociencia, UICN, 2001.

Biodiversité en bref. European Commission, IUCN, 2001. [Publié également en anglais et espagnol]

Bosques Nublados del Neotrópico. Inbio, 2001.

Canid Biology and Conservation, an International Conference: Programme and Abstracts. Wildlife Conservation Research Unit, IUCN SSC, 2001.

Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge, Version 3.1. IUCN SSC, 2001. [Publié également en anglais et espagnol]

Challenge for Visitor Centres: Linking Local People, Visitors and Protected Areas. Metsähallitus, 2001.

Challenges to developing CBNRM and Effective Participatory Environmental Policy Processes in Zambia: Workshop Report. IUCN Zambia, 2001.

CITES: instrument pour la conservation: guide de l'amendement des Annexes à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction préparé pour la deuxième session de la Conférence des Parties, Novembre 2002., Santiago, Chili. IUCN SSC, 2001. [Publié également en anglais et espagnol]

Collaborative Reef and Reef Fisheries Management in Tanga, Tanzania. IUCN EARO, 2001.

Communities and Forest Management in Western Europe. IUCN, 2001.

Comunicación Efectiva para Involucrar Actores Clave en las Estrategias de Biodiversidad. IUCN CEC, IUCN SUR, 2001.

Conservation of Coastal and Marine Biodiversity in the Eastern African Region: Progress in Implementation of the Jakarta Mandate. IUCN EARO, UNEP, 2001.

Coral Bleaching and Marine Protected Areas: Proceedings of the Workshop on Mitigating Coral Bleaching Impact through MPA Design. The Nature Conservancy, 2001.

Coral Reefs, Mangroves and Seagrasses: a Sourcebook for Managers. AIMS, 2001.

A Critique of Transboundary Natural Resource Management in Southern Africa. IUCN ROSA, 2001.

Decision Time for Cloud Forests. UNESCO, 2001. [Publié également en espagnol]

The Development and Application of Ecological Networks: a Review of Proposals, Plans and Programmes. AIDEnvironment, 2001.

Economic Aspects of Community Involvement in Sustainable Forest Management in Eastern and Southern Africa. IUCN EARO, 2001.

Economic Measures for Biodiversity Planning: an Annotated Bibliography of Methods, Experiences and Cases. IUCN EARO, 2001.

The Economic Value of East Africa's forests. Why Economic Valuation is Important to East Africa's Forests. IUCN EARO, 2001.

"EE in Action in Zimbabwe": A Series of Case Studies. IUCN ROSA, 2001.

El Género También es Asunto de Hombres: Reflexiones sobre la Masculinidad Patriarcal y la Construcción de una Masculinidad con Equidad de Género. UICN ORMA, 2001.

Environment, Poverty and Economic Growth in Kenya: What are the Links, and why do they Matter. IUCN EARO, 2001.

Environmental Law in Developing Countries: Selected Issues. IUCN, Carl Duisberg Gesellschaft, ZAV, 2001.

La gestion participative des ressources naturelles : organisation, négociation et apprentissage par l'action. Kasperek Verlag, 2000. [Publié également en anglais et espagnol]

Gestion participative des ressources naturelles dans le Bassin du Congo: Quelles leçons, quelles perspectives? Programme FTPP/ASS, 2001.

Global Strategy on Invasive Alien Species. IUCN, 2001.

The Great Reshuffling: Human Dimensions of Invasive Alien Species. IUCN, 2001.

Guide pour la formation en gestion participative des ressources naturelles. UICN BRAC, 2001.

Guide to Biodiversity Services in South and Southeast Asia. IUCN Regional Biodiversity Programme, Asia, 2001.

Guide to Bundala: a Guide to the Biodiversity of Bundala National Park, a Ramsar Wetland in Sri Lanka. IUCN Sri Lanka, 2001.

Guidelines for Financing Protected Areas in East Asia. IUCN, 2001.

Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia. IUCN, University of Waterloo, 2001.

Principes directeurs pour la biodiversité dans le développement : enseignements des projets de terrains. European Commission, IUCN, 2001. [Publié également en anglais et espagnol]

Hagamos uso de la Leyes ! Todos los Seres Humanos tenemos derecho a un Ambiente Sano. Editorial Heliconia, 2001.

Hai Thuy, Mô Hình Làng Sinh Thái Trên Vùng Cát. Hai Thuy: a Model Eco-Village in the Sandy Land. IUCN Vietnam, 2001.

How to Implement the Otter Action Plan? Proceedings Workshop IUCN/SSC Otter Specialist Group. IUCN SSC, GN-Gruppe Naturschutz GmbH, 2001.

Humedales de Centroamérica: Síntesis de Veintisiete Estudios e iniciativas Sobre Educación, Investigación, Manejo y Conservación de Humedales y Zonas Costeras. UICN ORMA, 2001.

Implementation of an Exchange Programme for Protected Areas in East Asia. IUCN WCPA 2001.

Indigenous and Traditional Peoples and Protected Areas: Principles, Guidelines and Case Studies. IUCN, WCPA, 2001 [Publié également en espagnol]

Influencing Agriculture Policy for Biodiversity Conservation, based on Country Reports from Czech Republic, Lithuania and Poland. IUCN Office for Central Europe, 2001.

*Intellectual Property Rights and Genetic Resources : Guidelines for Developing *SuiGeneris* National Policies and Legislation to Promote Community and Farmers' Interest for Southern Africa.* IUCN ROSA, 2001.

International Ocean Governance: Using International Law and Organizations to Manage Marine Resources Sustainably. IUCN, 2001.

International Workshop on Biodiversity Economics: Compilation of Materials. IUCN Regional Environmental Economics Programme, 2001.

Introducing Advocacy to Environment and Development Practitioners in Southern Africa. IUCN ROSA, 2001.

Invasive Alien Species: a Toolkit of Best Prevention and Management Practices. CAB International, 2001.

Invasive Plants and Animals: Is There a Way Out? Proceedings of a Conference on Alien Invasive Species. Netherlands Committee for IUCN, 2001.

Inventario Nacional de los Humedales de Guatemala. UICN ORMA, 2001.

IUCN in Asia: Proceedings of the IUCN Asia Regional Conservation Forum. IUCN ARO, 2001.

IUCN Resource Kit for Sustainability Assessment. IUCN, 2001.

Jibobaichitra Songrokkhan Karmokausal o Karmoporikolpona Pronayon Anushoronika. [A Guide for Countries Preparing National Biodiversity Strategies and Action Plans]. IUCN Bangladesh, 2001.

Land, People and forests in Eastern and Southern Africa at the Beginning of the 21st Century: the Impact of Land Relations on the Role of Communities in Forest Future. IUCN EARO, 2001.

Landscape Conservation: an International Working Session on the Stewardship of Protected Landscapes. Conservation Study Institute, 2001.

Lessons Learned: Case Studies in Sustainable Use. IUCN SSC, 2001.

Libro Rojo de Los Mamíferos del Ecuador. SIMBIOE, EcoCiencia, 2001.

Managing Agricultural Resources for Biodiversity Conservation, Russia and CIS Countries: Case Studies. IUCN CIS, 2001.

- Marine Protected Areas: the Case of Kisite Marine National Park and Mpunguti Marine National Reserve, Kenya. Economic Constraints to the Management of Marine Protected Areas.* IUCN EARO, 2001.
- Marketing Produktów Ekologicznych W Polnocno-Wschodniej Polsce. [Marketing of Organic Products in North-Eastern Poland.]* Fundacja IUCN Poland, 2001.
- Medicinal Plant Conservation Bibliography, Volume 2.* IUCN SSC, 2001.
- Microchiropteran Bats: Global Status Survey and Conservation Action Plan.* IUCN SSC, 2001.
- Nature Conservation in Private Forests of Selected CEE [Central and Eastern European] Countries: Opportunities and Constraints. Programme Paper.* IUCN ROFE, 2001.
- Nouvelles orientations pour le XXI^e siècle : résultats des séances interactives du Congrès mondial pour la nature.* [Publié également en anglais et espagnol]
- An Overview of the Threatened Herpetofauna of South Asia.* IUCN Sri Lanka, 2001.
- Plantas Medicinales de Brasil: Aspectos Generales sobre Legislación y Comercio.* TRAFFIC América del Sur, 2001.
- Política de Humedales de Costa Rica.* MINAE, 2001.
- Política y Estrategia Nacional de Biodiversidad del Ecuador.* Ministerio del Ambiente Ecuador, 2001.
- Proceedings of the Technical Information Sharing Workshop for the ZIMOZA Transborder Natural Resources Management (TBNRM) Initiative.* IUCN ROSA, 2001.
- Proceedings of the Technical Workshop on World Heritage and Mining.* ICME, 2001.
- Procès-verbaux... : Congrès mondial de la nature, Amman, Jordanie, 4-11 octobre 2000.* IUCN, 2001. [Publié également en anglais et espagnol]
- Programa 2001-2004 de la UICN-SUR. La Megadiversidad de América del Sur, Un Desafío para la Conservación.* UICN SUR, 2001.
- Promoting Rural Livelihoods through Agrobiodiversity: Seminar Proceedings.* IUCN South Africa, 2001.
- Protected Area Management: Principles and Practice.* Oxford University Press, 2001.
- Quarantine and Health Screening Protocols for Wildlife prior to Translocation and Release in to the Wild.* Office International des Épizooties, 2001.
- Rapport de la formation sur les aspects socio-économiques des zones humides, Sévaré/Mopti du 12 au 22 Février 2001.* UICN BRAO, 2001.
- The Red Book: the Extinction Crisis Face to Face.* Agrupación Sierra Madre, 2001. [Publié également en espagnol]
- Red List Categories and Criteria Version 3.1* [version japonaise]. IUCN SSC, 2001
- Regional Strategic Action Plan for the Environmental and Biodiversity Resources of the Congo Basin Ecosystems. Plan d'action stratégique régional pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du bassin du Congo.* UICN BRAC, 2001.
- Regional Workshop on Community involvement in Forest Management in Eastern and Southern Africa.* IUCN EARO, 2001.
- Report of the Twelfth Global Biodiversity Forum. Rapport du douzième forum mondial sur la diversité biologique.* IUCN, 2001.
- Résolutions et recommandations : Congrès mondial de la nature, Amman, Jordanie, 4-11 octobre 2000.* IUCN, 2001. [Publié également en anglais et espagnol]
- Resource Kit for Biodiversity Planners.* IUCN Regional Biodiversity Programme Asia, 2001.
- Review and Analysis of Specific Transboundary Natural Resource Management [TBNRM] Initiatives in the Southern Africa Region.* IUCN ROSA, 2001.
- A Review of Community-Based Trophy Hunting Programs in Pakistan.* Ministry of Environment, Local Government and Rural Development, 2001.
- Review of the Legal and Policy Framework for Transboundary Natural Resource Management in Southern Africa.* IUCN ROSA, 2001.
- The Role of Law in Tropical Deforestation: People and Forests in Central India.* Netherlands Committee for IUCN, 2001.
- Rozwój Obszarów Wiejskich: integracja Ochrony Przyrody z Polityką Rolną. [Development of Rural Areas: integration of Nature Conservation into Agriculture Policy].* Fundacja IUCN Poland, 2001.
- Russian Agriculture: Is a Sustainable Way Possible?* ARICFR, 2001.
- Second Annual South Asian Environment Assessment Conference: Proceedings.* IUCN Nepal, 2001.
- Shkolnikam I Ikh Rodityelyam ob Ekhologichyeskikh Syetyakh. [For Schoolchildren and their Parents: on Ecological Networks].* Vnitslyesryesurs, 2001.
- South Asian Strategic Environment Assessment Workshop for Senior Planners.* IUCN Nepal, 2001.
- Sowing the Seeds for Sustainability: Agriculture, Biodiversity, Economics and Society. Proceedings of the Eighth Interactive Session Held at the Second IUCN World Conservation Congress.* IUCN ROFE, 2001.

The Status of Natural Resources on the High-Seas. WWF, IUCN, 2001.

Sustainable Land Use in Rural Regions of Russia and National Biodiversity Strategy: IUCN Seminar Proceedings. IUCN CIS, 2001.

Svodnyy Spisok Osobo Okhranyaemykh Prirodnykh Territoriy Rossiyskoy Federatsii. [Register of the Specially Protected Natural Areas of the Russian Federation]. IUCN CIS, 2001.

Swimming Against the Tide: Recent Surveys of Exploitation, Trade, and Management of Marine Turtles in the Northern Caribbean. TRAFFIC North America, 2001.

Transboundary Protected Areas for Peace and Co-operation, based on the Proceedings of Workshops held in Bormio (1998) and Gland (2000). IUCN WCPA, 2001.

Trawling in the Mist: Industrial Fisheries in the Russian Part of the Bering Sea. TRAFFIC International, 2001.

The TRIPS Agreement, Sustainable development and the Public Interest: Discussion Paper. IUCN ELC, 2001.

The Use of Economic Measures in National Biodiversity Strategies and Action Plans: A Review of Experiences, Lessons Learned and Ways Forward. IUCN Regional Environmental Economics Programme for Asia, 2001.

Using the IUCN Red List Criteria at the National Level: A Regional Consultative Workshop for South and Southeast Asia: Proceedings and Recommendations. IUCN Regional Biodiversity Programme, 2001.

The Wellbeing of Nations: A Country-by-Country index of Quality of Life and the Environment. Island Press, 2001.

Wildlife Trade in Laos: the End of the Game. Netherlands Committee for IUCN, 2001.

World Directory of Environmental Organizations: a Handbook of National and International Organizations and Programs - Governmental and Non-Governmental - Concerned with Protecting the Earth's Resources. California Institute of Public Affairs, Earthscan, 2001.

Publications 2002

Adaptive Management: from Theory to Practice. IUCN, 2002.

Analysis of Stakeholder Power and Responsibilities in Community Involvement in Forest Management in Eastern and Southern Africa. IUCN EARO, 2002.

Approaches to Environmental Litigation and Advocacy in Southern Africa. IUCN ROSA, 2002.

An assessment of China's Management of Trade in Elephants and Elephant Products. TRAFFIC Online Report No. 3, 2002.

An Assessment of the Illegal Trade in Elephants and Elephant Products in Viet Nam. TRAFFIC Online Report No. 2, 2002.

An Assessment of the Status of Biodiversity in the Maduganga Mangrove Estuary. IUCN Sri Lanka, 2002.

An Assessment of the Status of Biodiversity in the Muthurajawela Wetland Sanctuary. IUCN Sri Lanka, 2002.

Bien agir... à l'extérieur comme à l'intérieur : vers une gestion et une gérance équitables. UICN ORMA, ABSOLUTO, 2002. [Publié également en anglais et espagnol].

Bio-Ecological Zones of Bangladesh. IUCN Bangladesh, 2002.

Biodiversity in Mesoamerica Report 2002.: Regional Report on Compliance with the Convention on Biological Diversity, CBD. Biodiversidad en Mesoamérica Informe 2002.: Informe Regional Sobre el Cumplimiento del Convenio Sobre la Diversidad Biológica, CDB. CCAD, 2002.

Biodiversity Planning in Asia: a Review of National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAPS). IUCN Regional Biodiversity Programme Asia, 2002.

A Biodiversity Status Profile of Bundala National Park: A Ramsar National Wetland of Sri Lanka. IUCN Sri Lanka, 2002.

Bug River Valley as the Ecological Corridor: State, Threats, Protection. IUCN Office for Central Europe, 2002. [Publié également en polonais]

Business and Biodiversity: the Handbook for Corporate Action. WBCSD, 2002.

Capacity Building for Environmental Law in the Asian and Pacific Region: Approaches and Resources. Asian Development Bank, 2002.

Le carbone, les forêts et l'homme : vers une gestion intégrée du piégeage du carbone, de l'environnement et des moyens d'existence durable. IUCN, 2002. [en format PDF seulement]

Central American Policy on the Conservation and Wise Use of Wetlands. Política Centroamericana para la Conservación y Uso Racional de los Humedales. CCAD, 2002.

Ce qui commence bien finit mieux : élaboration de propositions selon une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. UICN ORMA, ABSOLUTO, 2002. [Publié également en anglais et espagnol].

Challenges of Nature Conservation in the Face of Development Pressure. Proceedings of the 2001 IUCN World Commission on Protected Areas, East Asia Conference. Agriculture, Fisheries and Conservation Department, Friends of the Country Parks, 2002.

Common Butterflies of Vietnam: Field Guide. [Các Loài Bướm Phổ Biến ở Việt Nam: Sách Hướng Dẫn]. Labour & Social Affairs Publishing House, 2002.

Community, Farmers' and Breeders' Rights in Southern Africa: Towards a Framework for a Sui Generis Policy and Legislation. IUCN ROSA, 2002.

Community Involvement in and Management of Forest Fires in South East Asia. IUCN, WWF, 2002.

Conférence régionale et réunion SAWEG (Sahelian Wetland Experts Group) organisées conjointement par l'Union mondiale pour la nature (UICN) et l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS). UICN BRAO, 2002.

Conservation Modules. 1. Protected Areas in Belize and Hol Chan Marine Reserve. 2. Know the General Principles of Marine Ecosystems and Environmental Conservation. 3. The Negative Impacts on Coastal Habitats. 4. Why Local Conservation Issues in Belize. Hol Chan Marine Reserve, UICN ORMA, 2002.

Conserving the Peace: Resources, Livelihoods and Security. IISD, 2002.

Convenios Internacionales Relacionados con los Humedales y el Medio Marino de Mesoamérica. UICN ORMA, 2002.

The Convention on Biological Diversity 6th Conference of the Parties, April 2002., The Hague. Reflections on 10 Years Rio: Views from the Netherlands. Netherlands Committee for IUCN, 2002.

Coral Reef Degradation in the Indian Ocean: Status Report 2002. CORDIO, 2002.

The Costs of Environmental Degradation and Loss to Uganda's Economy with Particular Reference to Poverty Eradication. IUCN EARO, 2002.

Crocodiles: Proceedings of the 16th Working Meeting of the Crocodile Specialist Group of the Species Survival Commission. IUCN SSC, 2002.

Defining and Mainstreaming Environmental Sustainability in Water Resources Management in Southern Africa. IUCN ROSA, World Bank, 2002.

Desenredando el Laberinto: Guía de Análisis Social y de Género para Proyectos de Gestión Ambiental Comunitaria Más Equitativos. UICN SUR, 2002.

Desertification and Ecological Problems of Pasture Stockbreeding in the Steppe Regions of Southern Russia. IUCN CIS, 2002. [Publié également en russe]

Development of National Ecological Networks in Baltic Countries in the Framework of the Pan-European Ecological Network. IUCN Office for Central Europe, 2002.

Développement économique et protection de l'environnement: Propositions pour la montagne. Comité français pour l'UICN, 2002.

Directory of Protected Areas in East Asia: People, Organisations and Places. IUCN WCPA, 2002.

Diversidad Biológica y Participación Pública: Análisis de Experiencias en Argentina. UICN SUR, 2002.

Dugong: Status Reports and Action Plans for Countries and Territories. UNEP, 2002.

Ecoagriculture: Strategies to Feed the World and Save Biodiversity. Island Press, 2002.

The Economics of Fire Use in Agriculture and Forestry: A Preliminary Review for Indonesia. IUCN, WWF, 2002.

Education and Sustainability: Responding to the Global Challenge. IUCN CEC, 2002.

Ekologicheskaya Bezopasnost I invazii Chuzherodnykh Organizmov: Sbornik Materialov Kruglogo Stola. [Environmental Safety and Invasions of Alien Organisms: Proceedings of the Round Table]. IUCN CIS, 2002.

Elasmobranch Biodiversity, Conservation and Management: Proceedings of the International Seminar and Workshop. IUCN SSC, 2002.

El Plan de Acción Centroamericano de EIA : Base Para el Fortalecimiento y Modernización del Sistema de Evaluación de Impacto Ambiental. UICN ORMA, 2002.

Environment for Sustainable Development in Africa: Report of the Experts Meeting Preparatory to the World Summit for Sustainable Development. L'environnement au service du développement durable en Afrique: Rapport de la réunion internationale Africaine préparatoire au Sommet Mondial du Développement Durable. IUCN, 2002.

Equids: Zebras, Asses and Horses: Status Survey and Conservation Action Plan. IUCN SSC, 2002.

Equity in the Loita/Purko Naimina Enkiyo Forest in Kenya: Securing Maasai Rights to and Responsibilities for the Forest. IUCN EARO, 2002.

Estrategia Forestal Centroamericana. (EFCA): Central American Forestry Strategy. CCAD, 2002.

European Plant Conservation Strategy. Evropeyskaya Strategiya Sokhraneniya Rasteniy. Planta Europa Secretariat, 2002.

Evaluación de Impacto Ambiental para Centroamérica, Tomo 1: Estado del Arte. UICN ORMA, 2002.

Evaluación de Impacto Ambiental para Centroamérica, Tomo 2: Los Países in Acción. UICN ORMA, 2002.

Evaluation de l'efficacité : synthèse à l'intention des gestionnaires de parc et des décideurs. IUCN, WWF, 2002. [Publié également en anglais, espagnol et indonésien].

Financing NBSAPS [National Biodiversity Strategies and Action Plans]: Options and Opportunities. IUCN Regional Biodiversity Programme Asia, 2002.

Forefather of the Koriaks: Dwarf Siberian Pine in the Material and Spritual Culture of Native Peoples of Kamchatka and Koriakia (the Russian Far East). Koriak Institute for Raising Teachers' Qualification, IUCN CIS, 2002. [Publié également en russe].

Forest Landscape Restoration: Building Assets for People and Nature, Experience from East Africa. IUCN, 2002.

Forum régional zones humides, 12-14 Juin 2002., Komienga, Burkina Faso. UICN BRAO, 2002.

Gender Equity in Coastal Zone Management: Experiences from Tanga, Tanzania. IUCN EARO, 2002.

La Gente y la Naturaleza: Resultados de dos Talleres de Sistematización del Proyecto Educación Participativa sobre la Gente y la Naturaleza. UICN ORMA, 2002.

A Global Action Plan for Conservation of Tortoises and Freshwater Turtles: Strategy and Funding Prospectus 2002.-2007. CI/CABS, Chelonian Research Foundation, 2002.

A Global Overview of Mountain Protected Areas on the World Heritage List. A Contribution to the Global Theme Study of World Heritage Natural Sites. IUCN WCPA, 2002.

Hol Chan Marine Reserve Management Plan. UICN ORMA, 2002.

Human and Social Perspectives in Natural Resource Management: an IUCN ROSA Regional Training Course. IUCN ROSA, 2002.

In Harmony with CITES? An Analysis of the Compatibility between Current Forestry Management Provisions and the Effective Implementation of CITES Listing for Timber Species in Malaysia. TRAFFIC Southeast Asia, 2002.

In Search of the Lost Gender: Equity in Protected Areas. UICN ORMA, ABSOLUTO, 2002. [Publié également en espagnol].

Integrated Wetlands and Water Resources Management: Proceedings of a Workshop Held at the 2nd International Conference on Wetlands and Development. IUCN, WWF, Wetlands International, 2002.

Invasives in Mesoamerica and the Caribbean: Results of the Regional Workshop on Invasive Alien Species. Invasores en Mesoamérica y el Caribe: Resultados del Taller Sobre Especies Invasoras. UICN ORMA, 2002.

Investing for Sustainable Development: Getting the Conditions Right. WBCSD, 2002.

IOC-IUCN-NOAA Consultative Meeting on Large Marine Ecosystems (LMES), Fourth Session, Paris, France, 8-9 January 2002. UNESCO, 2002.

ITTO guidelines for the restoration, management and rehabilitation of degraded and secondary tropical forests. ITTO, 2002.

Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires. ITTO, 2002. [Version française en format PDF seulement]

An Investigation of the Ivory Market in Taiwan. TRAFFIC Online Report No. 4, 2002.

IUCN Guidelines for the Placement of Confiscated Animals. IUCN SSC, ERWDA, 2002.

Jaarverslag 2001 Van Het Nederlands Comité Voor IUCN. Netherlands Committee for IUCN, 2002.

Japan's Trade in Ivory after the Tenth Conference of the Parties to CITES. TRAFFIC Online Report No. 6, 2002.

Legal and Institutional Frameworks for Sustainable Soils: a Preliminary Report. IUCN ELC, 2002.

Life Counts: Cataloguing Life on Earth. Life Counts: Eine Globale Bilanz des Lebens. Atlantic Monthly Press, 2002.

Liens entre la conservation de la diversité biologique, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire : l'utilisation durable des animaux sauvages pour l'alimentation. IUCN, 2002. [Publié également en anglais].

The Lion's Share of the Hunt. Trophy Hunting and Conservation: a Review of the Legal Eurasian Tourist Hunting Market and Trophy Trade under CITES. TRAFFIC Europe, 2002.

Making a Killing or Making a Living? Wildlife Trade, Trade Controls and Rural Livelihoods. IIED, TRAFFIC, 2002.

Management and Trade of Whale Sharks in Taiwan. TRAFFIC East Asia, 2002.

Management Guidelines for IUCN Category V Protected Areas, Protected Landscapes/Seascapes. IUCN WCPA, 2002.

Medicinal Plants of Brazil: General Aspects of Legislation and Trade. TRAFFIC South America, IBAMA, 2002. [Publié également en espagnol et portugais].

Metodicheskoe Posobie Po Razrabotke Menedzhment-Planov [Planov Upravleniya] Dlya Osobo Okhranyaemykh Prirodnnykh Territoriy. [Manual for the Preparation of Management Plans for Specially Protected Areas]. IUCN CIS, 2002.

Mountains. Colin Baxter Photography, 2002.

Moving the Frontier: the Story of the Sarhad Provincial Conservation Strategy. IISD, 2002.

Multi-Stakeholder Dialogue Report on Energy and Transport: Contribution of the Scientific and Technological Community to the United Nations Economic and Social Council Commission on Sustainable Development. ICSU, 2002.

Non-Timber Forest Products and Local Livelihoods in Ritigala, Sri Lanka. IUCN ARO, 2002.

Okhranyaemye Prirodnye Territorii v Novykh Nezaviscimyykh Gosudarstvakh Kak Osnova formirovaniya Ekhkologicheskoy Seti Severnoy Evrazii. [Protected Areas in the New Independent States, Basis for Establishing the Ecological Network of Northern Eurasia]. IUCN CIS, 2002.

Organic Farming in an Enlarged European Union as the Opportunity for Development of Rural Areas. Rolnictwo Ekologiczne w Poszerzonej Unii Europejskiej Jako Mozliwosc Rozwoju Obszarow Wiejskich. Ökolandbau in Einer Erweiterten Europäischen Union als eine Möglichkeit der Entwicklung des Ländlichen Raumes. IUCN Office for Central Europe, Heinrich Böll Stiftung, 2002.

Partager ses secrets : systématisation à partir de l'équité. ABSOLUTO, 2002. [Publié également en anglais et espagnol]

La Pesca y el Comercio de Bacalao de Profundidad Dissostichus Eleginoides en América del Sur: Una Perspectiva Regional. TRAFFIC América del Sur, 2002.

A Plague of Rats and Rubbervines: the Growing Threat of Species Invasions. Island Press, 2002.

Polar Bears: Proceedings of the 13th Working Meeting of the IUCN/SSC Polar Bear Specialist Group, 23-28 June 2001, Nuuk, Greenland. IUCN SSC, 2002.

Practice before Policy: an Analysis of Policy and Institutional Changes Enabling Community Involvement in Forest Management in Eastern and Southern Africa. IUCN EARO, 2002.

Prendre de pouls des spécificités sexuelles : systèmes de suivi et d'évaluation prenant en compte les spécificités sexuelles. UICN ORMA, ABSOLUTO, 2002. [Publié également en anglais et espagnol]

Près des yeux... près du coeur : indicateurs d'équité. ABSOLUTO, 2002. [Publié également en anglais et espagnol]

Principles, Criteria and Indicators for Sustainability of Community-Based Natural Resource Management Programmes in Southern Africa. IUCN ROSA, 2002.

Proceedings of the International Expert Workshop on the Enforcement of Wildlife Trade Controls in the EU 5-6 November 2001. TRAFFIC, IUCN, 2002.

Le programme de l'UICN : évaluation des progrès en 2001. IUCN, 2002. [Publié également en anglais et espagnol].

Programy Rolnosrodowiskowe - Instrument Ekologizacji Gospodarki Rolnej. [Agri-Environmental Programmes - Instrument for an Ecological Agriculture]. Fundacja IUCN Poland, 2002.

Qui cherche trouve : élaboration de diagnostics participatifs selon une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. UICN ORMA, ABSOLUTO, 2002. [Publié également en anglais et espagnol]

Securing Environmental Safety in Usage of Genetically Modified Organisms: Proceedings of Round Table All-Russian Conference on Environmental Safety. Obespechenie Ekhkologicheskoy Bezopasnosti Pri Ispolzovanii Geneticheskii Modifitsirovannykh Organizmov: Sbornik Materialov Kruglogo Stola Vserossiyskoy Konferenstii Po Ekhkologicheskoy Bezopasnosti. IUCN CIS, 2002.

A Review and Analysis of Legal and Regulatory Aspects of Forest Fires in South East Asia. Project Firefight South East Asia, 2002.

The Riches of Diani-Chale: an Integrated Approach to Coastal Area Management. ICAM Secretariat, 2002.

De Rio a Johannesburgo: Perspectivas del Derecho Ambiental en Latinoamérica. UICN ORMA, 2002.

Seguimiento de las Directrices de la Convención Ramsar en la Planificación de los Humedales de Importancia Internacional en Centroamérica. UICN ORMA, 2002.

Si nous l'organisons, nous l'obtenons : planification de projets fondés sur l'équité. UICN ORMA, ABSOLUTO, 2002. [Publié également en anglais et espagnol]

Sokhranenie Bioraznoobraziya Lesov Rossii: Vklad OOPT i Lesov I Gruppy. [Biodiversity Conservation of Russian Forests: Contribution of the Specially Protected Areas and Forests of the Category I]. IUCN CIS, 2002.

Stan, Zagrozenia i Ochrona Wód W Polsce. [State, Threats and Conservation of Water in Poland]. Fundacja IUCN Poland, 2002.

Status of Coral Reefs of the World: 2000. AIMS, 2002.

Status of Coral Reefs of the World: 2002. AIMS, 2002.

Strategies for Wise Use of Wetlands: Best Practices in Participatory Management. Proceedings of a Workshop Held at the 2nd International Conference on Wetlands and Development. Wetlands International, IUCN, WWF, 2002.

Sustainable Tourism in Protected Areas: Guidelines for Planning and Management. IUCN WCPA, 2002.

Switching Channels: Wildlife Trade Routes into Europe and the UK. TRAFFIC, WWF-UK, 2002.

Towards a Mutually Supportive Relationship between the Convention on Biological Diversity and World Trade Organization: An Action Guide. IUCN, 2002.

Trabajando en Conjunto: Comité Técnico de Evaluación de Impacto Ambiental de Centroamérica. UICN ORMA, 2002.

Trade, Aid and Security: Elements of a Positive Paradigm. IISD, 2002.

The Trade of Elephants and Elephant Products in Myanmar. TRAFFIC Online Report No. 5, 2002.

Transboundary Natural Resources Conflict Management in Southern Africa. IUCN ROSA, 2002.

Turning the Tide: the Eradication of Invasive Species, Proceedings of the International Conference on Eradication of Island Invasives. IUCN SSC, 2002.

Ufugajo Nyuki: Mwongozo Kwa Mfugaji Mpya. [Beekeeping: a Guide for the Beginner]. IUCN, 2002.

Uncharted Waters: Implementation Issues and Potential Benefits of Listing Toothfish in Appendix II of CITES. TRAFFIC international, 2002.

L'union fait la force : processus de participation et d'habilitation. UICN ORMA, ABSOLUTO, 2002. [Publié également en anglais et espagnol]

La problématique hommes-femmes dévoilée : éléments conceptuels fondamentaux pour comprendre l'équité. UICN ORMA, ABSOLUTO, 2002. [Publié également en anglais et espagnol]

Vivre avec la forêt: Gestion locale des ressources naturelles en Amazonie Brésilienne et au Costa Rica. Comité français pour l'UICN, 2002.

Water Availability and Usage Regime in Rural Bangladesh: Final Report. IUCN Bangladesh, 2002.

Waza Logone, histoires d'eaux et d'hommes: Vivre dans la plaine inondable de Waza Logone au Cameroun. IUCN, 2002.

The Wellbeing of Forests: An E-Tool for Assessing Environmental and Social Sustainability. IUCN, 2002.

World Atlas of Biodiversity: Earth's Living Resources in the 21st Century. University of California Press, 2002.

Zrównowazony Rozwój Obszarów Wiejskich: Przykłady Z Polski. [Sustainable development of Rural Areas: Examples from Poland]. Fundacja IUCN Poland, 2002.

Publications 2003

2nd Pan-African Symposium on the Sustainable Use of Natural Resources in Africa. 2ème Symposium Panafricain sur l'utilisation durable des ressources naturelles en Afrique. IUCN, 2003.

2003 United Nations List of Protected Areas. IUCN, UNEP-WCMC, 2003.

Achieving Sustainable Fisheries: Implementing the New International Legal Regime. IUCN, 2003.

De Aciertos y Desiertos: Equidad de Género en Ecosistemas de Tierra Seca. Editorial Absoluto, 2003.

African Elephant Status Report 2002: an Update from the African Elephant Database. IUCN SSC, 2003.

Assessing the Need for a Regional Approach to Environmental Impact Assessment in Southern Africa. IUCN ROSA, 2003.

Assessment of Policy Formulation and Implementation Processes in Environment and Natural Resources Management in Southern Africa. IUCN ROSA, 2003.

An Assessment of the Domestic Ivory Carving Industry and Trade Controls in India. TRAFFIC Online Report No7, 2003

Assessment of the Economic Value of Muthurajawela Wetland. IUCN Sri Lanka, 2003.

L'Avaluació de Educació Ambiental. Ed. GRAO, 2003. [Publié également en anglais]

Banglar Bagh. [Bengal tiger]. IUCN Bangladesh, 2003.

Bangladesher Bipanno Bonno Prani. [Red Book of Threatened Animals of Bangladesh]. IUCN Bangladesh, 2003.

Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'Outre-Mer. Comité français pour l'UICN, 2003.

Biodiversity and the Millenium Development Goals. IUCN Regional Biodiversity Programme Asia, 2003.

Biodiversity Prospecting and Access and Benefit-Sharing: an Introductory Primer. IUCN, 2003.

Camarón Que se Duerme Crédito y Género...: Oportunidades para un Desarrollo con Equidad. UICN ORMA, 2003.

El Cambio Climático y los Humedales en Centroamérica: Implicaciones de la variación climática para los ecosistemas acuáticos y su manejo en la región. UICN ORMA, 2003

Caviar and Conservation: Status, Management, and Trade of North American Sturgeon and Paddlefish. TRAFFIC North America, 2003

Changez : adapter la gestion des ressources en eau au changement climatique. IUCN, 2003. [Publié également en anglais et espagnol]

Capacidades Necesarias para el Manejo de Áreas Protegidas, América Latina y el Caribe. Redacta, 2003.

Capacités nécessaires pour la gestion d'aires protégées : l'Afrique. Redacta, 2003. [Publié également en anglais]

Capacity Needs to Manage Protected Areas: Asia. The Nature Conservancy, 2003.

Climate Change, Water and Wetlands in Southern Africa: a Discussion Paper for a Regional Dialogue. IUCN ROSA, 2003.

Commercial Non-Timber Forest Products of the Guiana Shield: an Inventory of Commercial NTFP Extraction and Possibilities for Sustainable Harvesting. Netherlands Committee for IUCN, 2003.

Community Based Natural Resource Management: Sustainability Best Practices from Selected Case Studies in Southern Africa. IUCN ROSA, 2003.

Community Forestry: Current Innovations and Experiences: a Digital Learning Resource. RECOFTC, 2003.

A Comparison of the Conservation and Legal Status of the Fauna and Flora of Sri Lanka. IUCN Sri Lanka, 2003.

A Comprehensive Guide to Effective Leadership and Good Governance: a Strategic Management Approach. Guidelines to Good Governance for Use by Environmental Agencies. IUCN ROSA, 2003.

Comprehensive Protected Areas System Composition and Monitoring. WICE, 2003.

Concilier la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et la lutte contre la pauvreté: Actes du quatrième CEFDHAC. IUCN BRAC, 2003.

Contribuciones al Conocimiento de las Especies Exóticas Invasoras en España. G.E.I. Grupo Especies Invasoras, 2003.

Coral Reefs: a Resource Book for Secondary School Teachers. IUCN Sri Lanka, 2003.

Cycads: Status Survey and Conservation Action Plan. IUCN SSC, 2003.

Dolphins, Whales and Porpoises: 2002.-2010 Conservation Action Plan for the World's Cetaceans. IUCN SSC, 2003.

Drogi [Moving Towards Sustainable Agricultural Production and Consumption: a Model How to Produce, Process and Sell Foodstuffs in the Future]. IUCN CIS, 2003

EIA Avanza en Centroamérica: Comité Técnico de Evaluación de Impacto Ambiental de Centroamérica. UICN ORMA, 2003.

Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de gestion intégrée: La réserve de biosphère du delta du Saloum, Sénégal. IUCN, 2003.

El Cambio Climático y los Humedales en Centroamérica: Implicaciones de la Variación Climática para los Ecosistemas Acuáticos y su Manejo en la Región. UICN ORMA, 2003.

Enabling Ecoaction: a Handbook for Anyone Working with the Public on Conservation. Humane Society International, 2003.

Energy Law and Sustainable Development. IUCN, 2003.

Environmental Degradation and Impacts on Livelihoods: Sea Intrusion, a Case Study. IUCN Pakistan, 2003.

Equidad entre Áreas Protegidas y Comunidades Locales: Reflexión desde Mesoamérica y el Caribe. Coope Sol i Dar, 2003.

Les espèces étrangères envahissantes dans les zones humides de l'Afrique : quelques menaces et des solutions. IUCN, EARO, 2003 [Publié également en anglais]

Estrategas de la Evaluación Ambiental. UICN ORMA, 2003.

Evaluación Ambiental Estratégica: Capacitación para Centroamérica. UICN ORMA, 2003.

Evaluation des progrès 2002.: le programme de l'UICN. IUCN, 2003. [Publié également en anglais et espagnol]

Evaluación de Impacto Ambiental para Centroamérica, Tomo 3: Evaluación Ambiental Estratégica. UICN ORMA, 2003.

Evaluación de Impacto Ambiental para Centroamérica, Tomo 4: Casos Prácticos de EIA En Nicaragua, Guatemala Y Costa Rica. UICN ORMA, 2003.

Evaluación de Impacto Ambiental para Centroamérica, Tomo 5: Desarrollo Económico y Evaluación de Impacto Ambiental. UICN ORMA, 2003.

Evaluation de l'efficacité de la gestion : entretien des aires protégées dans le présent et l'avenir. IUCN/WCPA, 2003. [Publié également en anglais et espagnol]

Extractive Industries in Arid and Semi-Arid Zones: Environmental Planning and Management. IUCN, 2003.

Fading Footprints: the Killing and Trade of Snow Leopards. TRAFFIC International, 2003.

Fast-Wood Forestry: Myths and Realities. CIFOR, 2003.

Ferramentas para Valoração e Manejo Florestal Sustentável dos Bosques Sul-Americanos. Herramientas para la Valoración y Manejo forestal Sostenible de los Bosques Sudamericanos. UICN SUR, 2003.

Fishery Activities and Trade of Patagonian Toothfish in South America: a Regional Perspective. TRAFFIC South America, 2003. [Publié également en espagnol].

Flow: the Essentials of Environmental Flows. IUCN, 2003.

Forest Landscape Restoration in the Mediterranean: Thinking beyond the Traditional Forest Conservation Box. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2003.

From Caracas to Durban: Development of Russian Protected Areas 1992 – 2003. IUCN CIS, 2003

La Fuerza de la Corriente: Gestión de Cuencas Hidrográficas con Equidad de Género. Editorial Absoluto, 2003.

Future Fires: Perpetuating Problems of the Past. IUCN, 2003.

The Future We Choose: Vision and Strategy for Russia's Protected Areas. IUCN CIS, 2003.

Gestion des aires protégées méditerranéennes: évaluation et opportunités des réseaux et plans d'action. Management of Protected Areas in the Mediterranean: Assessment and Opportunities of Networks and Action Plans. Gestión de Áreas Protegidas Mediterráneas: Análisis y Posibilidades de las Redes y los Planes de Acción. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2003.

Glossary of Agri-Environmental Terms [Polish-English/English-Polish] - Słownik terminów rolnośrodowiskowych [polsko-angielski/angielsko-polski.] Fundacja IUCN Poland, 2003

Guide explicatif du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. IUCN ELC, 2003. [Publié également en anglais, russe, et espagnol]

A Guide to the Biodiversity of Knuckles Forest Region. IUCN Sri Lanka, 2003.

Guidelines for Management Planning of Protected Areas. IUCN WCPA, 2003.

¿En Armonía con la CITES? Un Análisis de la Compatibilidad entre las Disposiciones en Vigor sobre la Gestión Forestal y la Aplicación Eficaz de las Listas de la CITES para Especies Maderables en Malasia. TRAFFIC Southeast Asia, 2003

The Harmonization of Red Lists for Threatened Species in Europe: Proceedings of an International Seminar in Leiden. Netherlands Committee for IUCN, 2003.

Herramientas para la Valoración y Manejo Forestal Sostenible de los Bosques Sudamericanos. Ferramentas para Valoração e Manejo Florestal Sustentável dos Bosques Sul-Americanos. UICN SUR, 2003.

Hydrology in the Guiana Shield and Possibilities for Payment Schemes. Netherlands Committee for IUCN, 2003.

The Indigenous Resguardos of Colombia: their Contribution to Conservation and Sustainable Forest Use. Netherlands Committee for IUCN, 2003.

Innovative Governance: Indigenous Peoples, Local Communities, and Protected Areas. Ane Books, 2003.

Integrating Biodiversity Conservation into Oil and Gas Development. Conservation International, 2003.

International Ocean Governance: Using International Law and Organizations to Manage Marine Resources Sustainably. [rev. ed.] IUCN, 2003. [Publié également en espagnol]

International Workshop on the Importance of Sacred Natural Sites for Biodiversity Conservation... : Proceedings. UNESCO, 2003.

Inżynieria Genetyczna Czy Rolnictwo Ekologiczne? O Pszczolach I Marchwi - Cztery Historie. Wy Pytacie - My Odpowiadamy. Fakty I Mity. Genetic Engineering versus Organic Farming? From Bees and Carrots - 4 Stories. Your Questions - Our Answers. The Fact and the Fiction. Fundacja IUCN Poland, 2003.

IUCN in Asia: Growing Together. Ecosystems and Livelihoods. IUCN ARO, 2003.

IUCN in Eastern Africa: a Compilation of the Work from the EARP of IUCN. s.n., 2003. CD ROM

Leaving a Greening Legacy: Guidelines for Event Greening. Greening the WSSD. DACEL, 2003.

Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'IUCN pour la Liste Rouge, version 3.0. IUCN SSC, 2003. [Publié également en anglais et espagnol]

Lignes directrices relatives au transfert in situ d'éléphants d'Afrique à des fins de conservation. IUCN SSC, 2003 [Publié également en anglais et portugais]

Linkages in the Landscape: the Role of Corridors and Connectivity in Wildlife Conservation. [2nd ed.] IUCN, 2003.

Livelihoods and Climate Change: Combining Disaster Risk Reduction, Natural Resource Management and Climate Change Adaptation in a New Approach to the Reduction of Vulnerability and Poverty. IISD, 2003.

Local Communities, Equity and Conservation in Southern Africa: a Synthesis of Lessons Learnt and Recommendations from a Southern African Technical Workshop. PLAAS, 2003.

Los Páramos del Mundo: Proyecto Atlas Mundial de los Páramos. Netherlands Committee for IUCN, EcoCiencia, 2003.

The Lynx: Regional Features of Ecology, Use and Protection. [Rys: Regionalnye Osobennosti Ekologii, Ispolzvaniya I Okhrany.] Nauka, 2003.

Mainstreaming Biodiversity and Climate Change: Proceedings of the Asia Regional Workshop. IUCN Regional Biodiversity Programme Asia, 2003.

Making a Lasting Impression: the Impact of the UK's Wildlife Trade on the World's Biodiversity and People. TRAFFIC International, WWF-UK, 2003.

Management Plans Concepts and Proposals. Parques Nacionales y Conservación Ambiental, 2003.

Managing Risk and Uncertainty in Deep-Sea Fisheries: Lessons from Orange Roughy. TRAFFIC Oceania, WWF International, 2003

Manual Técnico de EIA: Lineamientos Generales para Centroamérica. UICN ORMA, 2003.

Marco Regional de Adaptación al Cambio Climático para los Recursos Hídrico en Centramérica. UICN ORMA, 2003

Medicinal and Aromatic Plants in Albania, Bosnia-Herzegovina, Bulgaria, Croatia and Romania: a Study of the Collection of and Trade in Medicinal and Aromatic Plants [Maps], Relevant Legislation and the Potential of MAP Use for Financing Nature Conservation and Protected Areas. BFN, 2003.

Metodicheskie Rekomendatsii No Investitsionnomu Analizu v Sfere Agroekologii Dlya Spetsialistov APK I Prirodookhrannykh Organizatsiy. 1: Metodika Analiza Investitsionnykh Proektov: Osnovnye Polozheniya. 2: Materialy dlya Situatsionnogo Obucheniya. [Methodological Recommendations on Investment Analysis in the Field of Agroecology for the Specialists of the Agro-industrial Complex and Conservation Organizations]. IUCN CIS, 2003.

Monitoring Coral Reef Marine Protected Areas, Version 1: a Practical Guide on How Monitoring Can Support Effective Management of MPAs. AIMS, 2003.

More Ivory than Elephants: Domestic Ivory Markets in Three West African Countries. TRAFFIC Online Report No 8, 2003

National Biodiversity Strategy and Action Plan: Proceedings of the Inception Workshop. IUCN Bangladesh, 2003.

Natural Protected Areas and Social Marginalization in Mexico. IUCN CEESP, 2003.

Oportunidades para América Latina después de la Cumbre de Johannesburgo. Una Visión Regional sobre Desarrollo Sostenible. UICN SUR, 2003.

Orchids of Sri Lanka: a Conservationist's Companion. A Simplified Guide to Identification, Vol.1: the Protected Orchids and Selected Similar Species. IUCN Sri Lanka, 2003.

Pangani Basin : a Situation Analysis. IUCN EARO, 2003.

Partnerships in Conservation 2000-2002.: IUCN Nepal Country Programme. IUCN Nepal, 2003.

Podstawy wdrażania programu rolnośrodowiskowego. IUCN Office for Central Europe [In prep]

Present-Day State of Biological Diversity within Protected Areas in Russia. Issue 1. Vertebrate Animals. IUCN CIS, Ministry of Natural Resources of the Russian Federation, Commission on Biodiversity Conservation of the Russian Academy of Sciences, 2003. [English and Russian].

Prickly Trade: Trade and Conservation of Chihuahuan Desert Cacti. TRAFFIC North America, 2003

Proceedings of the Workshop on the Shrimp Industries of Bangladesh : Facing the Challenges of Globalization. IUCN Bangladesh, 2003.

Processus d'amélioration de la gouvernance et de l'application des lois dans le secteur forestier en Afrique [AFLEG]. Réunion préparatoire pour la société civile en Afrique de l'Ouest. Africa Forest Law Enforcement and Governance [AFLEG]. West African Civil Society Preparatory Meeting. UICN BRAO, 2003.

Program for Implementation of the Seville Strategy Principles on the Model Biosphere Reserve "Lapland Zapovednik". IUCN CIS, 2003.

Promoting Water Demand Management from Local to Regional Level : Proceedings of the Exchange Visit Seminar for Directors. IUCN ROSA, 2003.

Protected Areas in 2023: Scenarios for an Uncertain Future, Presented to the Vth World Congress on Protected Areas, Durban, South Africa, September 2003. IUCN, 2003.

Protected Areas in Latin America, from Caracas to Durban: an Overview on its State from 1992-2003 and Future Tendencies. IUCN SUR, 2003 [Publié également en espagnol]

Protected Areas in Uganda: Benefits Beyond Boundaries, published to mark Uganda's Participation in the World Parks Congress, Durban, South Africa, September 2003. Acha Graphics, 2003.

Protected Areas: Perspectives from India. CEE, 2003.

A Question of Attitude: South Korea's Traditional Medicine Practitioners and Wildlife Conservation. TRAFFIC East Asia, 2003

Red List Categories and Criteria Version 3.1 [Russian version]. IUCN SSC 2003

Regional Fisheries Organizations and the World Trade Organization: Compatibility or Conflict? TRAFFIC International, 2003.

Rehabilitation and Restoration of Degraded Forests. IUCN, WWF, 2003.

La restauration du delta du fleuve Sénégal en Mauritanie : une application de l'approche écosystémique. IUCN, 2003. [Publié également en anglais]

Renforcer la durabilité sociale des actions de lutte contre la désertification: un manuel pour la réflexion. IUCN, 2003. [Publié également en anglais]

Report on a Regional Dialogue on Climate Change, Water, and Wetlands in Southern Africa. IUCN ROSA, 2003.

Risk Assessment and Risk Management in Implementing the Cartagena Protocol: Proceedings of Asia Regional Workshop. IUCN Regional Biodiversity Programme Asia, 2003.

The Role and Nutritional Value of Aquatic Resources in the Livelihoods of Rural People: a Participatory Assessment in Attapeu Province, Lao PDR. FAO Regional Office for Asia and the Pacific, 2003.

Running Pure: the Importance of Forest Protected Areas to Drinking Water. IUCN, WWF, 2003.

Scaling the Summit: IUCN at the World Summit for Sustainable Development. IUCN, 2003. [Publié également en espagnol]

Señalando el Camino: Reconsiderando la Participación Social desde un Enfoque de Equidad de Género en la Evaluación de Impacto Ambiental en Centroamérica. UICN ORMA, 2003.

Socioeconomic Monitoring Guidelines for Coastal Managers in Southeast Asia: Socmon SEA. IUCN WCPA, AIMS, 2003.

Sovremennoe sostoyanie biologicheskogo raznoobraziya na zapovednykh territoriyakh Rossii. Vypusk 1: Pozvonochnye zhivotnye. The present-day state of biological diversity within protected areas in Russia. Issue 1: Vertebrate animals. IUCN CIS, 2003.

Supporting Community Development through Transboundary Natural Resources Management in Southern Africa. Exchange Visit Seminar for Directors: Proceedings. IUCN ROSA, 2003.

Sustainable Development Goals and Trade. IUCN Regional Biodiversity Programme Asia, 2003.

Tchim Tchiato : Fierté de la Cogestion. CEESP Occasional Paper. CENESTA, 2003.

Tourism at the Vth World Parks Congress: Report from the Chair of the Task force on Tourism and Protected Areas. IUCN WCPA 2003.

Towards a "Second Generation" in Environmental Laws in the Asian and Pacific Region: Select Trends. Proceedings of an IUCN/IGES/ADB Symposium. IUCN, 2003.

Towards a Strategy for High Seas Marine Protected Areas: Proceedings of the IUCN, WCPA and WWF Experts Workshop on High Seas Marine Protected Areas. IUCN, 2003.

Trade and Biodiversity. IUCN Regional Biodiversity Programme Asia, 2003.

Turismo Sostenible en Áreas Protegidas : Directrices de Planificación y Gestión. Sustainable Tourism in Protected Areas : Guidelines for Planning and Management. WTO, 2003.

Using the Ecosystem Approach to Implement the Convention on Biological Diversity: Key Issues and Cases Studies. IUCN, 2003.

Voices for Future Dialogue: Debate on Sustainable Development in Latin America. Voces para un Diálogo de Futuro: el Debate Sobre Desarrollo Sostenible en América Latina. UICN SUR, 2003.

Watersheds of the World_CD. Water Resources E-atlas. WRI, 2003.

West African Chimpanzees: Status Survey and Conservation Action Plan. IUCN SSC, 2003.

Wetlands of Ethiopia: Proceedings of a Seminar on the Resources and Status of Ethiopia's Wetlands. IUCN EARO, 2003.

Atelier sur la gouvernance des aires protégées d'Afrique. UICN BRAO, 2003. [Publié également en anglais]

World Heritage Convention: Effectiveness 1992-2002. and Lessons for Governance, Background Paper Prepared for Parks Canada. Parks Canada, 2003.

Publications 2004

2004 IUCN Red List: State of the World's Species [titre provisoire]. IUCN SSC, 2004 [in prep].

Animal Health, Environment and Development. IUCN SSC, 2004 [in prep]

Application of Protected Area Management Categories to the Forest Environment. IUCN WCPA, 2004 [in prep].

Asian Elephants: Status Survey and Conservation Action Plan. IUCN SSC, 2004 [in prep].

Bao Ton Và Phát Trien Ben Vung Dat Ngap Nuoc Viet Nam. Conservation and Sustainable development of Wetlands in Viet Nam. IUCN Vietnam, Department of Environment, 2004.

Bénéfices par delà des frontières – Procès-verbaux du V^{ème} Congrès mondial sur les parcs de L'UICN, Durban, Afrique du Sud, 8-17 Septembre 2003. IUCN WCPA, 2004 [in prep].

Beyond the Barricades: an Americas Trade and Sustainable Development Agenda. 2004. [in prep].

Canids Status Survey and Conservation Action Plan. IUCN SSC, 2004 [in prep].

Chimpanzés d'Afrique de l'Ouest: Relevé d'état et plan d'action pour la conservation. IUCN SSC, 2004 [in prep].

CITES, Eh? CITES Implementation in Canada. TRAFFIC North America, 2004 [in prep].

Cloud Forest Agenda. UNEP-WCMC, 2004.

Collection, Trade, and Regulation of Reptiles and Amphibians of the Chihuahuan Desert Ecoregion. TRAFFIC North America, 2004 [in prep].

Conservation on Private Lands: the Australian Experience. IUCN WCPA, 2004 [in press].

Cross-border Fishing and Fish Trade and Lake Victoria. IUCN EARO, 2004 [in prep].

Diversity Makes the Difference: Actions to Guarantee Gender Equity in the Application of the Convention on Biological Diversity. Editorial Absoluto, 2004. [Publié également en espagnol]

Ekonomicheskaya Tsennost Okhranyaemykh Prirodnikh Territoriy: Posobie Dlya Rukovoditeley Okhranyaemykh Prirodnikh Territoriy. [Economic Values of Protected Areas: Guidelines for Protected Area Managers]. IUCN CIS, 2004.

El Despertar Ambiental: Publicaciones de los Primeros 15 Años de UICN en Mesoamérica. [CDRom]. IUCN ORMA, 2004.

The Elephant Trade Information System (ETIS) training toolkit [in Chinese]. TRAFFIC East Asia, 2004.

Expanding Borders: New Challenges for Wildlife Trade Controls in the European Union. TRAFFIC Europe, 2004

Exploitation, Trade, and Management of Marine Turtles in the Southern Caribbean. TRAFFIC, 2004 [in prep].

European Bison: Status Survey and Conservation Action Plan. IUCN SSC, 2004 [in prep].

European Models of Good Practice in Protected Areas. IUCN WCPA, 2004.

Evaluation des progrès 2003: le programme de l'UICN. IUCN, 2004 [in prep]. [Egalement en anglais et Français]

Evaluation of the CITES Appendix III implementation of Ramin in Southeast Asia. TRAFFIC Southeast Asia, 2004 [in prep].

Feasibility of a Monitoring Programme for the Guiana Shield Initiative. Netherlands Committee for IUCN, 2004.

Genetically Modified Organisms and Biosafety: a Background Paper for Decision-makers and Others to Assist in Consideration of GMO Issues. IUCN, 2004 [in prep]. [Egalement en français et espagnol]

Guardians of the Watershed: Global Status of Dragonflies: Threats and Conservation. IUCN SSC, 2004 [in prep].

Guía Explicativa del Protocolo de Cartagena sobre Seguridad de la Biotecnología. IUCN ELC, 2004.

A Guide to the Identification of Seahorses. TRAFFIC North America and Project Seahorse, 2004.

Guidelines for Planning and Managing Mountain Protected Areas. IUCN WCPA, 2004.

How is your MPA doing? A Guidebook of Natural and Social Indicators for Evaluating MPA Management Effectiveness. IUCN WCPA, WWF, NOAA, 2004.

Human-wildlife Conflict [titre provisoire]. IUCN WCPA, 2004 [in prep].

Implementation of CITES Appendix III: Marine Case Studies on Great White, Abalone and Sea Cucumbers. TRAFFIC Online Report, 2004 [in prep].

Indigenous Peoples, Local Communities, Equity and Protected Areas, IUCN WCPA, IUCN CEESP, TILCEPA, 2004 [in prep].

Integrating Biodiversity Conservation and Sustainable Use: Lessons Learned from Ecological Networks. IUCN, 2004.

Integrating Natura 2000, Rural Development and Agri-Environmental Programmes in Central Europe, Proceedings of the conference held at Goniadz, in the Biebrza National Park, Poland, 2nd – 4th July 2003. IUCN ROE [in press].

International Environmental Governance: An International Regime for Protected Areas. IUCN ELC, 2004.

The International Workshop on Community Participation in Fisheries Management in Lake Victoria. IUCN EARO [in prep].

IUCN Membership Directory. IUCN, 2004 [in press].

Ivory markets and trade in North America. TRAFFIC North America, 2004 [in prep].

Lake Victoria Resources User Groups Survey 2003. IUCN EARO [in prep].

Law Enforcers Pocket Guide (UK). TRAFFIC International, 2004 [in prep].

Linkages in Practice: a Review of their Conservation Value. IUCN, 2004.

Malaysia's Position on the World List of Threatened Trees. TRAFFIC Southeast Asia, 2004 [in prep].

Malaysia Timber trade. TRAFFIC Southeast Asia, 2004 [in prep].

Medicinal Plant Certification in India. TRAFFIC Online Report No. 9, 2004 [in prep].

A New Agenda for Forest Conservation and Poverty Reduction: Making Markets work for Low-Income Producers. Forest Trends, 2004.

No Licence to Kill: The Population and Harvest of Musk Deer and Trade in Musk in the Russian Federation and Mongolia. TRAFFIC Europe, 2004 [in prep].

Nowhere to Hide: the Trade in Sumatran Tiger. TRAFFIC Southeast Asia, 2004

Otsenka Effektivnosti: Podkhody k Otsenke Deyatel'nosti Osobo Okhranyaemykh Prirodnykh Territoriy. [Evaluating effectiveness: a framework for assessing the management of protected areas.] IUCN CIS, 2004.

Participatory Conservation: Paradigm Shifts in International Policy. IUCN WCPA, TILPECA, CEESP, 2004 [In prep]

People and Protected Areas in South Asia. IUCN WCPA, 2004 [in press].

Pilot Program to Conserve the Brazilian Rain Forest [PPG-7]: Possibilities for Cooperation with the Guiana Shield Initiative. Netherlands Committee for IUCN, 2004.

Power of Partnership: Working within the System and Living within the Means. IUCN Pakistan, 2004.

Protected Areas and Biodiversity: an Overview of Key Issues. UNEP-WCMC, 2004.

Protected Landscapes – Protected Areas Where People Live. IUCN WCPA, 2004 [in prep].

Reducing West Africa's Vulnerability to Climate Impacts on Water Resources, Wetlands and Desertification. IUCN BRAO, 2004 [in prep]. [Egalement en français]

Rapport annuel 2003 Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest. IUCN BRAO, 2004. [Version française en PDF seulement]

The Reef Manager's Guide to Coral Bleaching. GBRMPA, 2004 [in prep].

Renforcer la durabilité sociale des actions de lutte contre la désertification : un manuel pour la réflexion. IUCN BRAO, 2004. [Publié également en anglais]

The Return of the Water: Restoring the Waza Logone Floodplain in Cameroon. IUCN, 2004.

Securing Protected Area Integrity and Rural People's Livelihoods: Lessons for Twelve Years of the Kibale and Semliki Conservation and Development Project. IUCN EARO, 2004 [In press]

Shark product trade in Hong Kong and Mainland China and Implementation of the CITES Shark Listing. TRAFFIC East Asia, 2004 [in prep].

Shelled Out? A Snapshot of Bekko Trade in Selected Locations in Southeast Asia. TRAFFIC Southeast Asia, 2004

Silent Revolution: an Impact Analysis of Integrated Environmental Rehabilitation Measures Applied by the ERNP in Dir Kohistan. IUCN Pakistan, 2004.

Speaking a Common Language [titre provisoire]. IUCN WCPA, 2004 [in prep].

Sustainable Ecotourism in the Guiana Shield Region: a Working Document for the Guiana Shield Initiative. Netherlands Committee for IUCN, 2004.

A Tale of Two Cities: a Comparative Study of Traditional Chinese Medicine Markets in San Francisco and New York City. TRAFFIC North America, 2004

Task Force on Local Communities and Protected Areas. IUCN WCPA [in prep].

Tourism & Protected Areas: Benefits Beyond Boundaries. CABI, 2004 [in prep].

Trade, Biodiversity and Sustainable Development: Proceedings of the Training Workshop. IUCN ARO, 2004

The Trade of Indian Star Tortoise in Peninsular Malaysia. TRAFFIC Southeast Asia, 2004 [in prep].

The Trade in Marine Turtle Products in Viet Nam. TRAFFIC Southeast Asia, 2004.

Traditional Asian Medicine Identification Guide for Law Enforcers. (Ed.) TRAFFIC International, 2004 [in prep].

The Urban Imperative; Urban outreach strategies for protected area agencies. California Institute of Public Affairs for IUCN, 2004 [in prep].

Water Governance in West Africa. IUCN ELC, 2004 [in prep].

**UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thailand**

Élection du Président de l'UICN

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié :

- a) de PRENDRE NOTE que le Conseil a nommé M. Parvez Hassan, Pakistan et M. Mohammed Valli Moosa, Afrique du Sud, comme candidats à la présidence de l'UICN;
- b) d'ÉLIRE l'un de ces deux candidats à la présidence de l'UICN.

Rappel

1. L'Article 27 des Statuts de l'UICN stipule que : «Le Président, le Trésorier et les Présidents des Commissions sont élus par le Congrès mondial sur présentation du Conseil. Des présentations pour le poste de Président peuvent aussi être faites par quarante membres ayant droit de vote provenant de trois Régions au moins, dans le délai prescrit par le Règlement»
2. Le paragraphe 32 du Règlement précise en outre que «Le Conseil présente au plus deux candidatures respectivement pour le poste de Président et celui de Trésorier, après considération des propositions émises par les membres des Catégories A et B. Des candidatures pour le poste de Président peuvent aussi être présentées directement par les membres conformément aux Statuts, à condition que cette présentation soit reçue par le Directeur général de l'UICN soixante jours au moins avant l'ouverture de la session du Congrès mondial.»
3. En septembre 2003, le Conseil a créé un Comité du recrutement chargé de contribuer au processus de sélection du Président, du Trésorier et des Présidents des Commissions et placé sous la direction du Vice-président et Conseiller régional de l'UICN pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes, M. Dan Martin. Un cahier des charges précis pour le poste de Président, révisé et mis à jour par le Comité du recrutement du Conseil, a été communiqué aux membres en novembre.
4. Conformément aux procédures exposées dans le Règlement annexé aux Statuts de l'UICN, le Directeur général invitait les membres de l'UICN des Catégories A et B, dans une lettre datée du 1^{er} octobre 2003, à proposer des candidats que le Conseil pourrait recommander au Congrès mondial de la nature afin de pourvoir le poste de Président de l'UICN. Dans sa lettre, le Directeur général ajoutait que la Présidente, Mme Yolanda Kakabadse, ayant accompli deux mandats, ne serait plus éligible, en vertu des dispositions des Statuts.
5. Ayant, examiné les propositions reçues des membres et, tenant compte des recommandations du Comité du recrutement, le Conseil, à sa 60^e réunion, du 29 au 31 mars 2004, a décidé de proposer les noms de M. Parvez Hassan, Pakistan et de M. Mohammed Valli Moosa, Afrique du Sud.
6. Des notes bibliographiques concernant les deux candidats sont jointes en annexe pour examen par le Congrès mondial de la nature.

CURRICULUM VITAE

PARVEZ HASSAN

Informations personnelles

Nom : Parvez Hassan

Nationalité : pakistanaise

Date de naissance : 30 septembre 1941

Éducation

- Doctorat en droit, 1969, Université de Harvard
- Maîtrise de droit, 1963, Université de Yale
- B.L (Licence en droit), 1961, Université du Punjab
- B.A. (Licence ès lettres), 1959, Université du Punjab

Situation et expérience professionnelle

Actuellement :

- Associé principal, Hassan & Hassan (cabinet d'avocats), Pakistan
- Avocat, Cour suprême et Hautes Cours du Pakistan

Précédemment :

- Associé, Sullivan & Cromwell, New York, N.Y. (1965-1966)
- Associé, Covington & Burling, Washington (1965)
- Associé, Satterlee, Warfield & Stephens, New York, N.Y. (1963)

Bref résumé

Depuis 1977, M. Parvez Hassan consacre une grande partie de sa carrière professionnelle à la conservation de la nature et des ressources naturelles. Il fournit des services juridiques bénévoles dans des domaines qui vont de la protection de l'environnement et de la santé au Pakistan au renforcement du droit de l'environnement, tant au niveau national que régional.

Au Pakistan, il est connu pour son action bénévole pour le développement durable, l'éducation, les causes civiques et charitables telles que le travail des enfants et les enfants qui ont des troubles d'apprentissage. Il est membre fondateur et administrateur de l'Université des sciences de la gestion de Lahore, de l'Université nationale de Beaconhouse, de l'hôpital Shaukat Khanum des cancéreux à Lahore et de la Fondation pour l'enfance, entre autres institutions. Avocat, il a défendu des citoyens et des ONG, et obtenu des décisions de justice qui ont fait date en établissant les droits de l'homme à un environnement sain dans le cadre de la Constitution du Pakistan. Le gouvernement du Pakistan l'a nommé membre du Conseil de protection de l'environnement du Pakistan qui est présidé par le Président de la République. Le

gouvernement l'a aussi nommé Président du Comité national de mise en œuvre des normes de qualité environnementales et Président d'un Comité national sur le commerce et l'environnement. Avant cela, il a rédigé et encouragé le gouvernement du Pakistan à promulguer la première loi-cadre du pays sur l'environnement, l'Ordonnance de protection environnementale du Pakistan (1983) qui a ensuite conduit à rédiger et adopter la loi de protection de l'environnement du Pakistan en 1997.

La Cour suprême du Pakistan a nommé M. Hassan, en 1994, à la tête d'une Commission chargée d'étudier la dégradation de la qualité de l'eau à Khewra, causée par des activités d'exploitation du charbon et, en 2003, l'a nommé *amicus curiae* (ami de la cour) pour l'aider dans le procès d'une catastrophe pétrolière à Karachi. Son succès dans le jugement de Shehla Zia à la cour suprême (1994), salué au niveau international, a été le déclencheur des procès environnementaux dans l'intérêt public. En 2003, la Haute Cour de Lahore, pour deux litiges différents, l'a nommé Président de deux commissions judiciaires différentes, la Commission de gestion des déchets solides de Lahore et la Commission de l'air propre de Lahore d'égale importance. M. Hassan est Président de l'Association du droit de l'environnement du Pakistan et dirige son cabinet privé au Pakistan.

Au niveau mondial, M. Hassan a beaucoup contribué aux travaux de l'UICN, d'abord en tant que Conseiller régional pour l'Asie de l'Ouest (1984-1987). Il a été élu deux fois à la présidence de la Commission UICN du droit de l'environnement, à l'Assemblée générale de l'Union à Perth en 1990, puis à l'Assemblée générale de Buenos Aires, en 1993. Le Conseil de l'UICN l'a nommé Conseiller juridique de l'Union et il a présidé le Comité de révision des Statuts (CRS) du Conseil. À la tête du CRS, il a conduit un processus qui a abouti, au bout de trois ans, à la première révision complète des Statuts et Règlement de l'UICN; il a rencontré les membres de l'UICN, dans chaque région, pour leur expliquer les révisions, puis a obtenu l'adoption des révisions à l'occasion du 1^{er} Congrès mondial de la nature de l'UICN, à Montréal, en 1996.

Au niveau international, M. Hassan a dirigé les travaux de rédaction finale du projet de Pacte de l'UICN sur l'environnement et le développement qu'il a contribué à lancer à l'occasion du Congrès de droit international public à l'Assemblée générale des Nations Unies, pour le 50^e anniversaire des Nations Unies, en 1995. Il a également joué un rôle fondamental dans le processus de finalisation de la rédaction de la Charte de la Terre et a participé à son

lancement au Palais de la Paix de La Haye, en juin 2000. Il a été l'un des architectes du programme mondial de Leadership in Environment and Development (LEAD) et a siégé quatre ans au Conseil international de LEAD International. Il est également le fondateur et Président de LEAD Pakistan. Il a été délégué d'ONG au Sommet de la Terre des Nations Unies (CNUED), à Rio, en 1992 et au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), à Johannesburg, en 2002.

M. Hassan est un expert qui continue de publier des articles sur le droit de l'environnement et la gestion de l'environnement. Il siège au Conseil éditorial de l'Asia Pacific Journal of Environmental Law, et de deux autres journaux importants et publie souvent des commentaires dans la presse.

M. Hassan, au fil des années, a consacré bénévolement la moitié de son temps à l'UICN et à d'autres groupes et causes de l'environnement, aux niveaux national, régional et mondial.

Affiliations nationales et internationales

Nationales

- Président, Comité national d'application des normes de qualité de l'environnement, Ministère fédéral de l'Environnement, gouvernement du Pakistan, depuis 2001
- Président, Groupe de travail sur le commerce et l'environnement, Ministère fédéral du Commerce, gouvernement du Pakistan depuis 2002
- Président, Comité national sur l'environnement, la conservation et les sciences de la Terre, Ministère fédéral de la science et de la technologie, gouvernement du Pakistan, depuis 2002
- Membre, Comité consultatif pour les politiques nationales de l'environnement, Ministère fédéral de l'Environnement, depuis 2003
- Depuis un quart de siècle, pionnier et chef de file de la protection de l'environnement et du développement durable au Pakistan
- Membre du Conseil pakistanais de la protection de l'environnement, 1989 – 1998
- Membre, Conseil pakistanais de lutte contre la pollution marine, depuis 1994
- A rédigé l'Ordonnance de protection de l'environnement du Pakistan, 1983
- Président, Groupe d'experts juridique de l'UICN qui a rédigé la Loi de protection de l'environnement du Pakistan, 1997
- Membre de plusieurs comités préparatoires nationaux pour des conférences internationales sur l'environnement

- Membre/Président des organes directeurs de LEAD Pakistan, WWF Pakistan, l'Institut des politiques de développement durable, l'Association pakistanaise du droit de l'environnement, la Fondation pour l'enfance et plusieurs universités nationales
- Affiliations d'enseignement auprès de plusieurs instituts pédagogiques.

Régionales (région Asie-Pacifique)

- Membre, Forum Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement, depuis 2001
- Coprésident (avec l'Ambassadeur Tommy Koh), Conseil consultatif, Centre Asie-Pacifique pour le droit de l'environnement, Université nationale de Singapour, depuis 1996
- Membre du Conseil consultatif éditorial, Asia Pacific Journal of Environmental Law, Kluwer Law International depuis 1997
- En tant que consultant auprès de la CESAP des Nations Unies, Bangkok, a préparé les études pionnières «Status Environmental Protection Legislation in the ESCAP Region» (1978) et «Institutional and Legislative Framework for Forestry Management in the ESCAP Region», 1985
- Consultant auprès de la Banque asiatique de développement, Manille

Internationales

- Membre, Conseil d'administration, LEAD International, Londres, 1995 – 2001
- Administrateur, Conseil international du droit de l'environnement (République fédérale d'Allemagne) depuis 1991
- Membre, PNUE (Montevideo III)

Prix et distinctions au niveau international reconnaisant des services exceptionnels à la cause de la conservation

- Palmarès mondial des 500 du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1991
- Membre honoraire de l'UICN – Union mondiale pour la nature, 2000
- Prix Elizabeth Haub, 1998

La 7^e Conférence internationale sur le droit de l'environnement à Sao Paulo, Brésil, 2003, a eu lieu dans le contexte d'un «Hommage à Parvez Hassan» et lui a attribué une plaque «en reconnaissance pour sa vision, son esprit de chef de file et son engagement envers un monde durable.»

CURRICULUM VITAE

MOHAMMED VALLI MOOSA

Informations personnelles

Nom : Mohammed Valli Moosa
Nationalité : sud-africaine
Date de naissance : 9 février 1957, Johannesburg,
Afrique du Sud

Éducation :

- B. Sc. (licence ès sciences) en mathématiques et physique (Université de Durban-Westville, 1976-1978)
- Université de Londres : cours sur la macro-économie et la micro-économie dans le cadre d'un diplôme de 3^e cycle en économie (1995)

Situation et expérience professionnelles

Ministre des Affaires environnementales et du Tourisme de la République d'Afrique du Sud (juillet 1999 à avril 2004)

Bref résumé

Mohammed Valli Moosa a été nommé Ministre des Affaires environnementales et du Tourisme de la République d'Afrique du Sud, le 17 juillet 1999. Il est membre exécutif du Front démocratique uni depuis les années 1980 (période au cours de laquelle il a été emprisonné à quatre reprises par le régime d'apartheid, dans un cas durant 18 mois) et membre du Comité exécutif national du Congrès national africain (ANC) depuis 1991. Après être devenu membre de l'Assemblée nationale du Parlement d'Afrique du Sud en mai 1994, M. Moosa a occupé les postes de Ministre des Affaires provinciales et du Développement constitutionnel et de Ministre des Affaires environnementales et du Tourisme dans le Conseil des ministres sud-africains, de juin 1996 à juillet 1999 et de juillet 1999 à avril 2004, respectivement.

M. Moosa a été l'un des négociateurs clés du Congrès national africain durant la rédaction de la nouvelle Constitution de l'Afrique du Sud et durant la transition du pays vers la démocratie. Il est salué, tant en Afrique du Sud qu'à l'étranger, comme un médiateur compétent et réfléchi, doté de capacités de négociation aiguisées – notamment, durant le processus PrepCom qui a conduit au très réussi Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en Afrique du Sud, en 2002 et au V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN à Durban, en septembre 2003. C'est essentiellement grâce à son initiative et aux efforts qu'il a déployés que ces deux événements ont eu lieu en Afrique du Sud.

M. Moosa a été chargé de défendre les intérêts de l'Afrique du Sud au sein de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, y compris le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification, le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques qui régit le commerce international des organismes génétiquement modifiés, la Convention de Bâle sur le transport international des déchets dangereux et l'Accord international sur la conservation des albatros et des pétrels, pour n'en citer que quelques-uns.

Dans son rôle de Ministre des Affaires environnementales et du Tourisme de l'Afrique du Sud, M. Moosa a rehaussé le profil de ce ministère jusqu'à un niveau jamais encore atteint, au point que sa notoriété dépasse les frontières sud-africaines. Il a supervisé la plus grande expansion des parcs nationaux de l'histoire de la conservation en Afrique du Sud et le tourisme a prospéré durant son mandat. L'Afrique du Sud est devenue la destination touristique mondiale qui a connu la croissance la plus rapide en deux années consécutives (2002 et 2003). M. Moosa a réglementé l'utilisation excessive des sacs en plastique et autres questions relatives aux déchets durant son ministère et a instillé une conscience générale de l'environnement chez tous les citoyens sud-africains.

Postes aux niveaux national et international

- Président de la 11^e Commission des Nations Unies sur le développement durable (CSD 11 : 2002/3)
- Membre du Conseil d'administration du PNUE (1999-2004)
- Membre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (1999-2004)
- Membre du Forum mondial ministériel sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- Membre du Conseil du South African Business Trust
- Membre du Conseil de l'International Marketing Council d'Afrique du Sud
- Présidence du Forum de l'environnement des ministres du Commonwealth à Cartagena, Colombie (2002)

Autres activités

En tant que Ministre des Affaires environnementales et du Tourisme d'Afrique du Sud, il a également :

- entrepris une réforme complète de la législation de l'environnement, avec des lois spécifiques sur la biodiversité, les aires protégées, la qualité de l'air et les évaluations d'impact sur l'environnement, entre autres;
- établi une capacité de mise en œuvre et de respect de l'environnement au sein du ministère et inauguré le premier tribunal de l'environnement d'Afrique du Sud;
- dirigé le processus visant à établir neuf parcs transfrontières entre l'Afrique du Sud et les pays voisins, y compris le Parc transfrontière du Grand Limpopo avec le Mozambique et le Zimbabwe;
- réorganisé le système d'attribution des droits de pêche et amélioré considérablement le respect et la gestion de la biodiversité dans le milieu marin;
- établi six nouvelles aires protégées marines le long des côtes de l'Afrique du Sud.

En outre, il a :

- été membre de l'Assemblée constitutionnelle sud-africaine et Président de la CSD des Nations Unies (2002-2003);
- organisé et accueilli le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de 2002, à Johannesburg;
- dirigé les négociations mondiales sur le Plan d'application de Johannesburg;
- servi de médiateur mondial pour les négociations finales du Protocole de Kyoto à la 7^e Conférence des Parties qui a eu lieu à Marrakech en 2001;
- organisé et accueilli le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN à Durban, Afrique du Sud, en 2003 et conduit les négociations mondiales sur l'Accord de Durban.

Autres intérêts

Bicyclette, randonnée, pêche à la mouche, musique classique et agriculture.

**UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL POUR LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande**

Élection du Trésorier de l'UICN

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'ÉLIRE le Trésorier de l'UICN.

Rappel

1. Conformément au paragraphe 30 du Règlement annexé aux Statuts de l'UICN, le Directeur général a écrit aux membres, le 1^{er} octobre 2003, pour les inviter à proposer des candidats au poste de Trésorier de l'UICN. Le Directeur général ajoutait, dans sa lettre, que le Trésorier actuel, M. Claes de Dardel, après avoir accompli deux mandats, n'était plus éligible au Congrès de Bangkok.
2. En septembre 2003, le Conseil a créé un Comité du recrutement chargé de contribuer au processus de sélection du Président, du Trésorier et des Présidents des Commissions et placé sous la direction du Vice-président et Conseiller régional de l'UICN pour

l'Amérique du Nord et les Caraïbes, M. Dan Martin. Le Comité a examiné et mis à jour le cahier des charges du Trésorier de l'UICN qui a été communiqué aux membres, par le Directeur général, en novembre 2003.

3. Le Conseil, à sa 60^e réunion, du 29 au 31 mars 2004, sur recommandation du Comité du recrutement, a décidé de présenter la candidature de M. Sven Sandström, Suède, au poste de Trésorier de l'UICN. M. Sandström a confirmé sa volonté d'accepter ce poste, s'il est élu.
4. Le curriculum vitae de M. Sandström est joint en annexe, pour examen par le Congrès mondial de la nature.

CURRICULUM VITAE

SVEN SANDSTRÖM

Informations personnelles

Date et lieu de naissance : 25 novembre 1941,
Frostviken, Suède.
Nationalité : suédoise
Langues : suédois et anglais

Éducation

- 1961 Diplômé du «gymnase», Östersund, Suède
- 1961-1962 Service militaire dans l'infanterie, dans le nord de la Suède
- 1966 Ingénieur civil, Institut royal de technologie, Stockholm, Suède
- 1967 Master hautes études commerciales, École d'économie de Stockholm, Suède
- 1968 B.A. (licence) en sciences informatiques, Université de Stockholm, Suède
- 1970 Doctorat ès sciences de l'Institut royal de technologie, Stockholm, Suède

Expérience professionnelle

- 2004- Coordonnateur et Président, Dixième Reconstitution (2005-2007) du Fonds africain de développement de la Banque africaine de développement, Tunis, Tunisie.
- 2003- Directeur, Secrétariat du Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux, Stockholm, Suède, établi en 2003 par la France et la Suède, dans le but de trouver de meilleurs moyens de traiter les problèmes d'envergure mondiale (y compris environnement, maladies, connaissances, commerce, paix et sécurité et stabilité financière). Le rapport final sera terminé d'ici fin 2005.
- 2002- Conseiller spécial (Développement) auprès de la Commission européenne, Bruxelles, Belgique, notamment en matière de politique pour l'aide au développement de l'UE.

2002- Membre du Conseil d'administration : AES Corporation, États-Unis. Également membre du Comité d'audit et du Comité du recrutement et de la gouvernance du Conseil. Entreprise internationale de production d'électricité.

2002- Membre du Conseil d'administration : Hifab-Gruppen AB, Suède. Entreprise internationale de gérance de construction.

1981- Propriétaire et exploitant d'une centrale hydroélectrique d'une puissance de 0,3 MW dans le nord de la Suède, remplissant les conditions d'attribution de certificats «énergie renouvelable».

1972-2001 Banque mondiale, Washington, États-Unis

1972-1981 Responsable de projets – transport, approvisionnement en eau et urbanisme

1981-1986 Chef de Division – urbanisme et approvisionnement en eau, Asie et Afrique

1986-1987 Assistant au Directeur des projets, Afrique de l'Est et australe

1987-1990 Directeur de pays, Afrique australe

1990-1991 Directeur, Bureau du Président

1991-2001 Directeur général (avec responsabilité, à différents moments, pour les opérations dans toutes les régions, la politique financière et la gestion des risques, association internationale de développement, présidence du conseil, etc.)

1969-1972 Associé de recherche, Harvard Business School et MIT, Cambridge, Massachusetts États-Unis

1966-1968 Sevensco AB, Stockholm, Suède. Gérance de construction

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Élection des Conseillers régionaux de l'UICN

Mesures requises : le Congrès mondial de la nature est prié :

- a) de PRENDRE NOTE du rapport du Responsable des élections au Congrès mondial de la nature (Annexe 1);
- b) de CONFIRMER les décisions du Responsable des élections relatives à la validité de certaines candidatures;
- c) d'ÉLIRE les Conseillers régionaux (trois au maximum par Région) parmi les candidats énumérés à l'Annexe 2.

Contexte

1. Conformément aux articles 28 et 39 des Statuts et aux paragraphes 36 à 40 du Règlement, les membres des Catégories A et B de l'UICN ont été invités par lettre recommandée du Directeur général, en novembre 2003, à proposer des candidats aux postes de Conseillers régionaux pour leur Région.
2. Les Régions définies dans les Statuts sont :
 - a) Afrique
 - b) Méso-Amérique et Amérique du Sud
 - c) Amérique du Nord et Caraïbes
 - d) Asie du Sud et de l'Est
 - e) Asie de l'Ouest
 - f) Océanie
 - g) Europe de l'Est, Asie centrale et Asie du Nord
 - h) Europe de l'Ouest

et la liste des États appartenant à chacune des huit Régions figure en annexe au présent document (Annexe 3).

3. Le Conseil de l'UICN, à sa 58^e réunion (2 au 4 juin 2003), a nommé Responsable des élections pour le Congrès mondial de la nature, Bangkok, Thaïlande, novembre 2004, M. Antonio Machado, ancien Conseiller régional de l'UICN pour l'Europe de l'Ouest, membre du Comité de révision des Statuts et membre de longue date de la Commission mondiale UICN des aires protégées, qui n'est pas candidat à l'élection. Le rapport de M. Machado au Congrès mondial de la nature est joint en Annexe 1.

4. Le formulaire de candidature, joint à la lettre du Directeur général mentionnait que les candidatures pour les postes de Conseillers régionaux devaient être adressées au Responsable des élections, au Secrétariat de l'UICN, le 27 février 2004 au plus tard. Le Responsable des élections a décidé que la date de réception, notée par le Secrétariat dans le registre des candidatures, serait acceptée comme seule preuve de la date réelle de réception.
5. Conformément aux Statuts, les candidatures aux postes de Conseillers pour une Région donnée doivent être présentées par cinq membres ou 10% des membres de la Région ayant droit de vote (le chiffre retenu étant le plus faible) et provenant dans les deux cas de deux États au moins.
6. Le Responsable des élections a examiné les candidatures reçues à la date limite du 27 février 2004 et a décidé qu'il n'y avait pas suffisamment de candidatures pour l'Asie de l'Ouest et l'Océanie. Il a donc obtenu autorisation du Conseil, à sa 60^e réunion, du 29 au 31 mars 2004, de prolonger le délai de réception des candidatures pour ces deux Régions jusqu'au 30 avril 2004. Les membres de l'UICN ont été dûment informés par lettre du Directeur général.
7. Les candidatures jointes au présent document sont le reflet de la situation au 30 avril 2004.
8. L'Annexe 2 au présent document a été préparée par le Secrétariat, conformément aux instructions données par le Responsable des élections sur la base de son rapport. Elle énumère, par ordre alphabétique, les candidats proposés pour chaque Région et contient de brèves informations sur chaque candidat.

9. L'information concernant chaque candidat est organisée selon les rubriques mentionnées dans le formulaire de candidature, à savoir : Poste actuellement occupé et titre; Expérience dans les domaines intéressant l'UICN; Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional.
10. Le mandat des Conseillers régionaux qui seront élus par le Congrès mondial de la nature commencera à la clôture du Congrès mondial de Bangkok et prendra fin à la clôture de la session ordinaire suivante du Congrès.
11. L'élection des Conseillers régionaux se déroulera conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Élection des Conseillers régionaux de l'UICN

Rapport présenté par le Responsable des élections au Congrès mondial de la nature

1. Au 27 février 2004, date limite fixée à l'origine pour la réception des candidatures, le Secrétariat de l'UICN avait reçu 27 candidatures. Vu qu'il y avait seulement deux candidatures pour chacune des Régions Asie de l'Ouest et Océanie, j'ai demandé et obtenu que le Conseil, à sa 60^e réunion, du 29 au 31 mars 2004, reporte la date limite de réception des candidatures pour ces deux Régions au 30 avril 2004. Les membres de l'UICN des Régions Asie de l'Ouest et Océanie ont été informés par le Directeur général et ont reçu des copies supplémentaires du formulaire de candidature.
2. J'ai maintenant examiné le dossier transmis par le Secrétariat qui contient, pour chacune des candidatures parvenues à la date limite d'origine du 27 février 2004 et à la date limite reportée au 30 avril 2004 pour les Régions Asie de l'Ouest et Océanie, des copies :
 - a) des formulaires dûment remplis ou des lettres, télécopies ou courriels contenant des candidatures;
 - b) des lettres, télécopies ou formulaires de candidature signés, indiquant que le candidat est prêt à assumer les fonctions de Conseiller régional s'il est élu.
3. J'ai évalué la validité de ces propositions et n'ai recommandé aucune invalidation pour des raisons de forme ou de présentation selon la démarche adoptée pour les sessions précédentes du Congrès mondial de la nature. Les résultats de mon évaluation des propositions pour chaque candidat, selon les Régions énumérées dans l'article 16 des Statuts, figurent dans l'Ajout au présent document. Les candidats sont énumérés par ordre alphabétique commençant par la lettre «N» choisie au hasard.
4. À titre de référence, les principales conditions exigées pour qu'une proposition de candidature soit valide sont les suivantes :
 - a) la personne qui propose un candidat doit être un membre ayant actuellement le droit de vote dans la Région en question;
 - b) le candidat doit être :
 - de la même Région que la personne qui le propose;
 - citoyen d'un État de la Région;
 - résident dans un État de la Région;
 - prêt à assumer les fonctions de Conseiller régional s'il est élu;
 - et ne peut avoir assumé deux mandats consécutifs de Conseiller régional;
 - c) les candidatures sont présentées par cinq membres ou par 10% des membres de la Région ayant droit de vote (le chiffre retenu étant le plus faible) et provenant dans les deux cas de deux États au moins (par. 38 du Règlement annexé aux Statuts de l'UICN);
 - d) les candidatures, sous quelque forme que ce soit, doivent parvenir au Secrétariat à la date fixée par le Conseil.
5. Au moment où la demande de proposition de candidature a été envoyée, le nombre de propositions requises par candidat, par Région, était tel que précisé dans le tableau de la page suivante :

Régions UICN	Nombre de membres ayant droit de vote	Nombre de propositions requisies par candidat
a) Afrique	102	5
b) Mésio-Amérique et Amérique du Sud	90	5
c) Amérique du Nord et Caraïbes	72	5
d) Asie du Sud et de l'Est	72	5
e) Asie de l'Ouest	38	4
f) Océanie	32	3
g) Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale	39	4
h) Europe de l'Ouest	241	5

6. Problèmes de forme et de présentation **n'**invalidant **pas** une proposition de candidature:

- a) formulaire non signé (à condition qu'il soit accompagné d'une lettre signée par le membre), y compris absence de déclaration du candidat exprimant sa volonté d'assumer les fonctions de Conseiller régional (à condition qu'un formulaire de proposition de candidature au moins soit signé ou accompagné d'une lettre confirmant la volonté du candidat d'assumer ses fonctions);
- b) absence de C.V. du candidat (à condition que cette information soit présentée avant l'inauguration du Congrès mondial de la nature);

7. Dans sa lettre aux membres, datée de novembre 2003, le Directeur général indiquait que la validité des propositions dépendait du règlement des cotisations des membres jusques et y compris l'année 2002.

8. Néanmoins, conformément à l'article 13 a) des Statuts, tout membre qui soumet une proposition sans avoir réglé ses cotisations pour 2003 doit régler celles-ci dès que possible et, en tout état de cause, avant l'inauguration du Congrès mondial de la nature, faute de quoi la candidature ne sera pas prise en considération.

9. Conformément à l'obligation contenue dans le Règlement d'inclure le nombre de propositions reçues pour chaque candidature valide, j'ai fait suivre le nom de chaque candidat d'un chiffre entre parenthèses indiquant le nombre de propositions valides reçues à la date du 27 février 2004 ou, dans le cas de l'Asie de l'Ouest et de l'Océanie, à la date limite reportée au 30 avril 2004.

Candidats aux postes de Conseillers régionaux

1. Décision s'appuyant sur :

- a) des formulaires de candidature dûment remplis ou des lettres, télécopies ou courriels proposant un candidat;
- b) des formulaires de candidature signés ou des lettres, télécopies ou courriels ou une déclaration d'intention du candidat où celui-ci indique qu'il accepte d'assumer les fonctions de Conseiller régional s'il est élu;
- c) d'autres communications avec le Secrétariat concernant les candidatures.

2. Les Régions sont définies dans l'article 16 des Statuts.

a) Afrique

Vladimir Russo, Angola (7)	Candidature valide à tous égards
Zohir Sekkal, Algérie (6)	Candidature valide à tous égards
Amina Abdalla, Kenya (7)	Candidature valide à tous égards
Amadou Ba, Sénégal (9)	Candidature valide à tous égards

b) Mésio-Amérique et Amérique du Sud

Silvia Sánchez Huamán, Pérou (8)	Candidature valide à tous égards
Juan Marco Alvarez, El Salvador (6)	Candidature valide à tous égards
Cláudio Carrera Maretti, Brésil (6)	Candidature valide à tous égards

c) Amérique du Nord et Caraïbes

George Rabb, États-Unis d'Amérique (7)	Candidature valide à tous égards
Richard Cellarius, États-Unis d'Amérique (8)	Candidature valide à tous égards
Lynn Holowesko, Bahamas (8)	Candidature valide à tous égards
Huguette Labelle, Canada (5)	Candidature valide à tous égards
Russell Mittermeier, États-Unis d'Amérique (5)	Candidature valide à tous égards

d) Asie du Sud et de l'Est

Monthip S. Tabucanon, Thaïlande (5)	Candidature valide à tous égards
Mahfuz Ullah, Bangladesh (5)	Candidature valide à tous égards
Nobutoshi Akao, Japon (8)	Candidature valide à tous égards
Xingguo Han, Chine (5)	Candidature valide à tous égards

e) Asie de l'Ouest

Ali Darwish, Liban (5)	Candidature valide à tous égards
Talal Al-Azimi, Koweït (9)	Candidature valide à tous égards
Abdulaziz Al-Mohanna, Arabie saoudite (5)	Candidature valide à tous égards
Javed Jabbar, Pakistan (4)	Candidature valide à tous égards

f) Océanie

Christine Milne, Australie (7)	Candidature valide à tous égards
Lionel Gibson, Fidji (3)	Candidature valide à tous égards
Diana Rosemary Shand, Nouvelle-Zélande (5)	Candidature valide à tous égards

g) Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale

Kalev Sepp, Estonie (7)	Candidature valide à tous égards
Ivan Voloscuk, Slovaquie (4)	Candidature valide à tous égards
Alexey Yablokov, Fédération de Russie (5)	Candidature valide à tous égards
Marija Zupancic-Vicar, Slovénie (6)	Candidature valide à tous égards

h) Europe de l'Ouest

Manfred Niekisch, Allemagne (9)	Candidature valide à tous égards
Purificació Canals, Espagne (10)	Candidature valide à tous égards
Alistair Gammel, Royaume-Uni (9)	Candidature valide à tous égards

Notes

1. Le chiffre entre parenthèses qui suit le nom de chaque candidat indique le nombre de propositions reçues.
2. Les candidats sont énumérés par ordre alphabétique des noms de famille, dans chaque Région, en commençant par la lettre «N» choisie au hasard (conformément au paragraphe 40 du Règlement)

Informations relatives aux candidats à l'élection aux postes de Conseillers régionaux

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – AFRIQUE

ABDALLA, Amina (Kenya)

Poste actuellement occupé et titre : Amina Abdalla est députée au Parlement du Kenya. Elle est porte-parole de l'opposition et ministre du Cabinet fantôme pour la culture, les services sociaux et la parité.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : Amina Abdalla a une longue expérience de la conservation de la nature. Elle a travaillé pour l'UICN pendant plus de huit ans en qualité de responsable de programme et a une expérience particulière de la conservation dans les zones de conflit, ce qui intéresse particulièrement les membres de la région.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale : Amina Abdalla comprend très bien les politiques, programmes et activités de l'UICN. En sa capacité de députée, elle jouerait également un rôle pivot pour les politiques de l'UICN dans la région et sur le continent africain. Cette jeune femme ministre du Cabinet fantôme pour la culture, les services sociaux et la parité pourrait servir de modèle aux femmes de la région et catalyser la participation des femmes dans le domaine de la conservation.

BA, Amadou Tidiane (Sénégal)

Poste actuellement occupé et titre : professeur titulaire, Directeur de l'Institut des sciences de l'environnement; Directeur du Laboratoire de botanique et biodiversité; Département de biologie végétale, Faculté des sciences, UCAD.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Professeur de botanique, biodiversité et écologie forestière.
- Auteur des chapitres : Biodiversité et conservation des forêts du Plan national d'action environnemental du Sénégal.
- Coordinateur de l'équipe de rédaction du Rapport national du Sénégal sur la contribution de l'éducation à la lutte contre la sécheresse et la désertification au Sahel.
- Coordinateur national du processus d'élaboration et de formulation :
 - du Rapport national sur la biodiversité 85 pages – 1998;

- de la Monographie nationale sur la biodiversité au Sénégal.
- de la Stratégie nationale de conservation de la biodiversité.

- Coordinateur du Groupe de recherche ayant réalisé l'Herbier sur les espèces végétales supérieures endémiques et celles protégées par le Code forestier du Sénégal et la CITES.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Membre de plusieurs organismes nationaux (CONSERE, CE, CERES, LOCUSTOX, FNRAA, MAB, etc.) et internationaux (UICN; CRESA, AGRHYMET, IDDRI) qui définissent des priorités et politiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.
- Bonne connaissance de la flore et de la végétation du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest – Président de l'Association de botanistes de l'Afrique de l'Ouest – ABAU.
- Spécialiste de biodiversité et Conseiller du gouvernement.
- Collaborateur actif du Comité national des membres de l'UICN.
- Aptitude à travailler en français et anglais.
- Président du Groupe d'étude du Conseil de l'UICN ayant élaboré le Programme thématique mondial de l'UICN sur des zones arides et semi-arides (application de la Résolution 2.3 sur Un Programme thématique mondial de l'UICN pour les zones arides et semi-arides).

RUSSO, Vladimir (Angola)

Poste actuellement occupé et titre :

- Éducateur en environnement et Président du Conseil des finances de Jeunesse écologique d'Angola (JEA)
- Président de Jeunesse écologique d'Angola de 1995 à 2004
- Secrétaire honoraire de l'Association d'éducation à l'environnement en Afrique australe depuis 2002
- Membre de la Commission UICN de l'éducation et de la communication depuis 2002.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Vladimir Russo possède une maîtrise en éducation à l'environnement de l'Université de Rhodes (2002/2003) et a une profonde

connaissance des questions de conservation et de communication, en particulier les «questions brunes».

- Il a géré des activités de formation, des initiatives de formation professionnelle et des cours d'éducation à l'environnement dans les 14 pays de la Communauté d'Afrique australe pour le développement (SADC).
- Il a édité des bulletins sur l'environnement pour l'Association d'éducation à l'environnement d'Afrique australe et le Programme régional d'éducation à l'environnement de la SADC et a produit plusieurs émissions radiodiffusées sur l'environnement.
- Récemment, il a été responsable associé de programmes à la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales au siège du PNUE, à Nairobi (en 2004) chargé de mettre au point les politiques d'éducation à l'environnement du PNUE, de soutenir des initiatives et programmes de renforcement des capacités relatifs aux domaines de travail du PNUD et de produire des publications de formation et d'éducation à l'environnement.
- De janvier 2001 à décembre 2003, il a collaboré avec la Wildlife and Environment Society d'Afrique du Sud pour le Programme régional d'éducation à l'environnement de la SADC afin de mettre au point du matériel de référence.
- De 1995 à 1997, il était responsable de la coordination de six projets visant à créer une sensibilisation au «développement durable et à l'Action 21» avec la participation de ministres, enseignants, journalistes, membres d'ONG, étudiants, hommes d'affaires et directeurs.
- Il a présenté des exposés lors de forums nationaux et internationaux et publié des articles dans des journaux pédagogiques sur différents thèmes de l'environnement. Il a également écrit des manuels sur des problèmes d'environnement et d'éducation à l'environnement.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Vaste expérience internationale et bonne connaissance des questions de conservation et de communication.
- Il a été journaliste en environnement, notamment auprès de journaux radiodiffusés et imprimés.
- Il est très intéressé par tous les aspects de l'éducation et de la formation à l'environnement et parle couramment portugais, anglais et espagnol.
- Bonnes compétences et bons contacts personnels avec des organisations membres de l'UICN dans la région d'Afrique australe.
- Membre de la Commission UICN de l'éducation et de la communication et expérience précédente de collaboration avec des membres et partenaires de l'UICN.

SEKKAL, Zohir (Algérie)

Poste actuellement occupé et titre : Docteur d'État es sciences physiques, Professeur à l'Université des Sciences et Technologie d'Alger. Président du Mouvement Écologique Algérien (MEA). Assure un 1er mandat au Conseil de l'UICN.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Créateur du Mouvement écologique algérien.
- Créateur et Président de MEDFORUM (Réseau méditerranéen pour l'environnement et le développement) jusqu'en novembre 2001).
- Connaît bien les problèmes intéressant l'UICN en Méditerranée et plus spécialement en Afrique du Nord.
- Participe à la mise en œuvre du Programme Biodiversité en Afrique du Nord depuis 1996 sur la réhabilitation des plantes médicinales et leur exploitation durable pour lutter contre la pauvreté des familles rurales notamment les femmes.
- Pilote le programme ECOFOR (Écosystèmes forestiers) financé par l'Union européenne.
- Participe à la création d'un Jardin botanique dans la région est d'Algérie.
- A créé une «Ferme pilote» dans la région de Sidi-Bel-Abbès à l'ouest de l'Algérie.
- Participe au projet «Telefood» avec la FAO visant à sensibiliser des écoles primaires aux problèmes de l'alimentation en impliquant les élèves à participer, dans leurs écoles, à la production de cultures maraîchères, de fruits et à les sensibiliser à protéger la nature.
- Lance un programme sur l'aquaculture en Algérie destiné aux investisseurs dans ce domaine afin que cette nouvelle activité en Algérie tienne compte de tous les impacts sur le milieu marin et ses ressources naturelles.
- Participe régulièrement aux cours de formation-sensibilisation destinés aux vulgarisateurs agricoles en Algérie pour les sensibiliser sur les problèmes de protection de la biodiversité en leur faisant connaître le programme de l'UICN.
- Auteur de diverses publications sur les thèmes environnementaux.
- Participant à de nombreuses conférences sur l'environnement et le développement (y inclus l'Assemblée générale de l'UICN, Buenos Aires, Argentine, janvier 1994; le Congrès mondial de la nature, Montréal, octobre 1996; le Congrès mondial de la nature, Amman, octobre 2000; Congrès mondial sur les parcs, Durban, septembre 2003).

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : connaissances de la région, bons contacts avec les organisations membres. Son mandat de Conseiller de l'UICN depuis le Congrès mondial d'Amman, lui a permis de bien connaître les problèmes qui se posent à l'UICN dans

sa région. Un 2e mandat lui permettra d'être encore plus performant.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – MÉSO-AMÉRIQUE ET AMÉRIQUE DU SUD

ALVAREZ, Juan Marco (El Salvador)

Poste actuellement occupé et titre : Directeur exécutif de SalvaNATURA

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : depuis presque 14 ans, Juan Marco Alvarez défend activement la cause de SalvaNATURA et fait partie du groupe de fondateurs de cette organisation considérée comme une des ONG fleurons de l'environnement à El Salvador et dans la Région méso-américaine.

Durant les premières années de SalvaNATURA, Juan Marco a encouragé la gestion et la planification d'aires protégées ainsi que le développement de la zone tampon de la région naturelle du Parque Nacional El Imposible. Aujourd'hui, El Imposible est considéré comme un parc national modèle à El Salvador et comme une des aires protégées les mieux administrées de la Région méso-américaine. En 1996, l'organisation a entamé des activités de protection d'une deuxième aire naturelle, el Complejo Los Volcanes. En 2002 il a obtenu un financement (USD 500 000) pour la gestion de cette zone, pour une période d'essai de cinq ans, après qu'une entreprise privée multirégionale eût pris à son compte les coûts annuels de fonctionnement. C'est ainsi que fut établie une alliance stratégique pionnière au niveau de la Région méso-américaine avec la participation du secteur privé à la gestion des parcs nationaux.

Depuis 1998, Juan Marco Alvarez a créé, au sein de SalvaNATURA, un département de certification de café durable dans le cadre du Programme de certification de la Rainforest Alliance. À ce jour, on estime la production à près de 20 000 hectares de café à El Salvador, au Honduras, au Nicaragua et dans le sud du Mexique. Depuis 1999, M. Alvarez a orienté SalvaNATURA vers l'exécution de projets relatifs à la conservation de l'eau, avec l'élaboration du Projet Acceso, Gestión y Uso del Agua, grâce à des fonds de USAID, qui a apporté la vision d'une gestion intégrée de micro-bassins versants dans le pays et avec l'initiative de l'UICN pour l'eau et la nature qui se déroule dans le bassin El Imposible – Barra de Santiago. Ces dernières années, il a lancé une campagne novatrice de parrainage pour sauver les principaux parcs nationaux d'El Salvador et notamment les régions naturelles d'El Imposible, Los volcanes, Montecristi et El Jocotal. Actuellement, il est le seul membre salvadorien de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN; il a

été invité à faire partie de cette Commission pour la période 2001-2004.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Il participe depuis plus de 15 ans, à temps plein, à la conservation de la nature et au développement durable. En outre, il peut compter sur l'appui déterminé de son organisation s'il est élu Conseiller régional.
- Il a été représentant du secteur des ONG de l'environnement auprès du Conseil national pour le développement durable d'El Salvador et a fait partie du Conseil consultatif du Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles entre 1997 et 1999.
- En ce qui concerne les appels de fonds, il a fait divers exposés, séminaires et cours en Amérique latine, ainsi que pour The Nature Conservancy, avec des ONG partenaires en Amérique du Sud et au Mexique.
- Il a également dirigé le premier diplôme post-doctoral en gérance d'organisations à but non lucratif organisé par la Universidad Americana et le Centro Nicaragüense de Desarrollo-NDC à Managua, Nicaragua (2001).
- Il possède une licence en administration d'entreprise avec comme spécialité le développement durable, obtenue en 1995 à l'INCAE, Costa Rica.
- Il connaît tous les pays d'Amérique centrale ainsi que les acteurs et dirigeants principaux du secteur des ONG et du secteur privé, a été l'instigateur d'alliances avec divers groupes d'entreprises afin d'obtenir des ressources financières sans précédent pour protéger des parcs nationaux à moyen et à long terme.
- Il a publié un premier livre intitulé «Una Década de Medio Ambiente y Desarrollo Sostenible : Escritos para impulsar un mejor futuro», et se prépare à publier un deuxième ouvrage intitulé «Lecciones en Recaudación de fondos par ONGs. El Caso de SalvaNATURA».
- Il parle, écrit et lit l'anglais à la perfection. Il a des connaissances de base du français.

MARETTI, Cláudio Carrera (Brésil)

Poste actuellement occupé et titre :

- Au WWF Brésil (membre de l'UICN), il coordonne le Programme des aires protégées et l'appui à ARPA – un des projets de conservation de l'environnement les plus importants du monde qui a pour but de créer et renforcer des aires protégées dans 12% de l'Amazonie brésilienne (50 millions d'hectares).

- À l’UICN, il est Vice-président régional de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) pour la région Brésil et membre de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES), ainsi que de son Groupe de gestion participative, entre autres.
- À l’UNESCO, il participe au Groupe d’experts régionaux pour l’évaluation de l’application de la Convention du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Expérience dans les domaines intéressant l’UICN :

- Il se consacre à la gestion de l’environnement – ou à la conservation de la nature et au développement durable – depuis plus de 20 ans. Parmi ses spécialités les plus importantes, il y a la planification régionale, les aires protégées et les processus participatifs, surtout avec les communautés locales.
- Il a travaillé dans différentes sortes d’organisations et a tenu en particulier des postes de direction dans des instituts gouvernementaux, a été membre d’organisations non gouvernementales – qu’il s’agisse d’activités bénévoles avec des ONG locales ou de travail à long terme dans de grandes organisations – et il travaille actuellement pour des organisations internationales, y compris gouvernementales et multilatérales.
- Il accompagne et participe à l’évolution de la science, possède une maîtrise en études de planification régionale de l’environnement et un doctorat en gestion territoriale communautaire dans des domaines d’intérêt relatifs à la conservation. Il a obtenu ses diplômes dans divers instituts de l’Université de São Paulo, afin d’élargir ses perspectives et son expérience de différents thèmes, personnes et organisations.
- Son action, outre ses charges et fonctions actuelles, se concentre sur le Programme de gestion côtière du Brésil et de São Paulo et son engagement envers le développement durable de la région del «Vale do Ribeira», surtout pour le Secrétariat d’État à l’environnement de São Paulo. Il a été Directeur de la «Fundação para Conservação e Produção Florestal do Estado de São Paulo» et coordonnateur de plans de gestion des aires protégées à l’Instituto Florestal du même état.
- À l’UICN, il a été consultant à long terme (cinq ans) en tant que coordonnateur de la planification côtière et de la création et mise en route de la Réserve de biosphère de l’archipel Bolama-Bijagós et de parcs nationaux en Guinée-Bissau, Afrique occidentale. Il a également été consultant pour la Réserve marine des Galápagos.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Outre son expérience internationale, il connaît bien l’UICN et a joué différents rôles à l’Union depuis plus de 15 ans.
- Il connaît et s’intéresse aux thèmes tels que la définition des politiques, les plans et programmes de travail et la gestion institutionnelle.
- Il a l’expérience du travail international, a démontré ses compétences en coordination, représentation et établissement de réseaux et connaît des langues telles que l’anglais, l’espagnol, le français et le créole guinéen, en plus du portugais.
- Il croit dans le modèle de l’UICN et se tient prêt à lutter pour une meilleure implantation dans sa région d’origine.
- Actuellement, il travaille pour un membre de l’UICN et cette organisation estime important qu’il puisse éventuellement jouer le rôle de Conseiller de l’UICN.

SÁNCHEZ HUAMÁN, Silvia (Pérou)

Poste actuellement occupé et titre :

- Présidente exécutive de l’Association péruvienne pour la conservation de la nature APECO.
- Coordinatrice du Comité péruvien pour l’UICN, représentant APECO.
- Membre de la Commission de l’éducation et de la communication (CEC) de l’UICN, ainsi que du Comité éditorial de la revue Tópicos de Educación Ambiental (Secrétariat de l’environnement du Mexique).

Expérience dans les domaines intéressant l’UICN :

- Expérience de travail avec les communautés situées dans les zones tampons d’aires protégées, collaboration au processus de gestion de la diversité biologique et de la protection des écosystèmes.
- Vaste expérience en matière de stratégie à long et à court terme en matière d’éducation et de communication à l’environnement.
- Expérience en négociations pour l’élaboration et l’adoption de la Stratégie nationale de la diversité biologique du Pérou.
- Consultante internationale dans la Région d’Amérique latine en matière d’établissement de processus de formulation de la Stratégie nationale de la diversité biologique de différents pays.
- Vaste participation aux activités de l’UICN et à la promotion du Comité péruvien pour l’UICN.
- Actuellement, elle est Coordinatrice du Comité péruvien pour l’UICN.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale :

- Capacité de communication avec les institutions membres de l'UICN et avec les membres de diverses Commissions.
- Actuellement, elle sert de correspondante pour la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) de l'UICN au Pérou et elle est la coordonnatrice, dans ce pays, du Programme mondial de citoyenneté de l'environnement qui est un programme international de la CEC dans sept pays d'Amérique latine. Elle a ainsi démontré une grande capacité de traitement de tâches complexes qui nécessitent des négociations techniques et politiques intenses au niveau local.
- Son rôle de Conseillère régionale durant la période intersessions actuelle a été jugé favorablement par les membres de l'UICN de la région.
- Elle dispose de suffisamment de temps pour se consacrer aux tâches de l'UICN.
- Elle a démontré qu'elle aimait rechercher des consensus et, par nature, c'est une personne qui tient compte de l'opinion des autres avant de prendre des décisions intéressant un collectif social.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES

CELLARIUS, Richard (États-Unis d'Amérique)

Poste actuellement occupé et titre : membre émérite de la Faculté et Directeur à la retraite du Graduate Program in Environmental Studies, The Evergreen State College, Olympia, WA, États-Unis; Conseiller au diplôme d'études de l'environnement, programme de licence en lettres, Prescott College, Prescott, AZ, États-Unis; Vice-président pour les affaires internationales, Sierra Club (poste bénévole).

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : M. Cellarius a beaucoup d'expérience en sciences de l'environnement, éducation et politiques qui sont des préoccupations centrales de l'UICN. Il a une expérience d'enseignement universitaire de 35 ans dans les domaines des sciences naturelles et des études de l'environnement à l'Université du Michigan et à l'Evergreen State College, y compris enseignement et supervision d'étudiants au diplôme en écologie, physiologie écologique, physiologie des plantes, sources d'énergie de substitution et politique, histoire et philosophie de l'environnement. Il a une expérience de l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation de programmes de diplôme en biologie et

études de l'environnement. M. Cellarius travaille depuis plus de 35 ans comme bénévole actif au Sierra Club, une des plus anciennes et des plus grandes organisations environnementales de la société civile, et il a été Président, Directeur, Vice-président pour la recherche, Vice-président pour les affaires internationales et Président du Comité des publications et du Comité international. M. Cellarius a été membre de la Commission UICN des stratégies et de la planification de l'environnement et il est actuellement membre de la Commission qui lui a succédé, la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) et de son Groupe de travail sur les moyens d'existence durables. M. Cellarius a conduit la délégation du Sierra Club à l'Assemblée générale de l'UICN en 1990 (Perth) et au 2^e Congrès mondial de la nature (Amman, 2000). Il était délégué au V^e Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003) et représentant d'ONG au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002). M. Cellarius est aussi membre du Groupe de travail de l'UICN sur les industries extractives et la biodiversité. Parmi ses affiliations professionnelles, il y a l'American Institute of Biological Sciences, la National Association of Environmental Professionals, la Global Tomorrow Coalition et l'Association américaine pour le Club de Rome. Un des intérêts principaux de sa carrière professionnelle et bénévole a été l'application des connaissances environnementales et la compréhension des processus décisionnels en matière d'environnement.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : M. Cellarius apportera au Conseil de l'UICN des connaissances accumulées en 30 ans de participation active aux Conseils d'administration d'organisations de l'environnement et dans le domaine de la recherche et de l'enseignement professionnel des sciences de l'environnement. Il a de vastes connaissances dans des domaines techniques intéressant l'UICN, ainsi qu'en matière de gestion institutionnelle, par exemple, budget, gestion financière, investissement et appel de fonds. Il a été Directeur élu du Sierra Club pendant 16 ans et Président de l'organisation pendant deux ans et a siégé 11 ans au Comité exécutif. Il a également été un des administrateurs de la Fondation du Sierra Club pendant 14 ans dont deux ans au poste de Trésorier. M. Cellarius a été Directeur d'un programme de diplôme en études de l'environnement pendant quatre ans et membre ou Président de nombreux comités universitaires et professionnels. Il a également rempli un mandat de Président de la Northwest Scientific Association (États-Unis). Il connaît bien l'UICN ainsi que son organisation et ses activités, y compris au Canada et aux États-Unis. Résultat de son expérience, il comprend les relations entre le personnel et le Conseil d'administration, l'importance des membres, leurs besoins et leurs possibilités de contribuer à la Mission de l'Union. Il comprend aussi l'importance

d'appliquer la connaissance écologique aux décisions environnementales. En outre, M. Cellarius souhaite renforcer les liens entre l'UICN et ses membres dans la région nord-américaine, en particulier aux États-Unis et il dispose du temps et de la capacité nécessaires pour ce faire.

HOLOWESKO, Lynn (Bahamas)

Poste actuellement occupé et titre : Avocate, Associée, Holowesko & Company, Nassau, Bahamas

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Ambassadrice des Bahamas pour l'environnement (1995-2000)
- Conseillère régionale de l'UICN (depuis 2000)
- Présidente, Groupe d'étude de l'UICN sur la gouvernance (depuis 2000)
- Vice-présidente, Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (1992-2000)
- Présidente : Bahamas Environment, Science & Technology Commission (1995-2000)
- Coprésidente, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Groupe d'experts sur le droit de l'environnement pour le Programme Montevideo (1999-2000)
- Présidente, Comité juridique de rédaction du Protocole des Nations Unies sur les risques biotechnologiques
- Membre du Conseil, Comité spécial pour le Protocole sur les risques biotechnologiques
- Ambassadrice des Bahamas auprès de la Commission du développement durable de l'ONU (1995-2000)
- Administratrice des Bahamas : Convention sur la diversité biologique et Chef de délégation à la Conférence des Parties (1995-2000)
- Administratrice des Bahamas : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Chef de délégation à la Conférence des Parties (1995-2000)
- Membre du Conseil d'administration, Caribbean Natural Resources Institute (1991-1997)
- Chef de la délégation des Bahamas à la Réunion consultative de la Banque américaine de développement sur le développement et l'environnement (1989-1993)
- Chef de délégation du Bahamas National Trust aux Assemblées générales de l'UICN (1984-2000).

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale :

- Plus de 30 ans de travail bénévole dans le domaine de l'environnement
- 15 ans de présidence d'une ONG nationale (Bahamas National Trust)
- 5 ans dans le service diplomatique des Bahamas
- 10 ans dans le secteur public des Bahamas

- Avocate spécialisée dans le droit de l'environnement
- Indépendante avec du temps à consacrer à la tâche de Conseillère de l'UICN
- Extrêmement respectée, excellent réseau international de collègues et de conseillers

LABELLE, Huguette (Canada)

Poste actuellement occupé et titre : depuis 2000, Huguette Labelle est un des trois Conseillers régionaux de l'UICN pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes. Elle est actuellement Chancelière de l'Université d'Ottawa, membre du Conseil d'administration de l'Institut international pour le développement durable, Commissaire de la World Commission on Globalisation. Présidente des négociations FAD de la Banque asiatique de développement et membre du Conseil consultatif du Bureau canadien pour l'éducation internationale.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Huguette Labelle

- a des années d'expérience au cours desquelles elle a façonné et orienté le Programme canadien d'aide au développement international (à titre de Présidente de l'Agence canadienne du développement international) et s'est ainsi penchée sur tous les aspects du développement international, de la recherche, des politiques et de la gestion de projets;
- elle a veillé à ce que l'environnement constitue une pierre angulaire du Programme canadien d'aide internationale et que les initiatives pour la conservation et les aires protégées soient des éléments importants de toute stratégie en faveur du développement durable;
- elle connaît bien les impératifs du développement durable (en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut international du développement durable et Commissaire de la Commission mondiale sur la mondialisation) ainsi que la nécessité de faire en sorte que tout processus décisionnel s'appuie sur l'intégration de considérations environnementales, sociales et économiques.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale :

Huguette Labelle :

- est Conseillère régionale depuis quatre ans et, durant ces quatre ans, a assuré la promotion de la Mission de l'Union, veillé à la sensibilisation du public, a assuré la communication entre le Conseil et les membres, collaboré avec dévouement aux affaires du Conseil, contribué à l'élaboration des

politiques et priorités de l'UICN et assisté aux réunions du Conseil;

- a occupé avec succès plusieurs postes de haut fonctionnaire dans le gouvernement du Canada et a été reconnue au niveau national pour sa gestion exceptionnelle d'organisations complexes;
- elle est rompue aux activités des forums internationaux, notamment celles de certains comités de l'Organisation mondiale de la santé, du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique;
- elle a l'expérience des services gouvernementaux, universitaires, privés et bénévoles;
- elle a travaillé, tant au niveau national qu'international, en vue de garantir l'intégration de valeurs environnementales, économiques et sociales, à travers tout le spectre de l'élaboration et de la pratique des politiques de recherche;
- elle est réputée pour sa gestion des ressources humaines et ses qualités de négociatrice;
- elle possède un appétit et des capacités de travail remarquables; et
- elle est habituée aux exigences du travail international, y compris du point de vue des déplacements nécessaires.

MITTERMEIER, Russell (États-Unis d'Amérique)

Poste actuellement occupé et titre : Président, Conservation International Foundation (depuis 1989); Président du Groupe de spécialistes CSE/UICN des primates (depuis 1979); membre du Comité exécutif de la Commission de la sauvegarde des espèces (depuis environ 1985).

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : Russell Mittermeier travaille avec l'UICN depuis 1974, date à laquelle il est devenu membre de la Commission de la sauvegarde des espèces. Il préside le Groupe de spécialistes des primates depuis 1977. C'est le Groupe de spécialistes des primates qui a conçu les tous premiers plans d'action et lancé la collection de «Documents occasionnels de la CSE» ainsi que des bulletins et un journal. Russell Mittermeier siège au Comité exécutif du Groupe de spécialistes des tortues terrestres et des tortues d'eau douce et a été membre de différents autres groupes. Il a assisté à chaque Assemblée générale de l'UICN/Congrès mondial de la nature depuis 1981; il était membre du Comité du programme au 1^{er} Congrès mondial de la nature de l'UICN à Montréal, orateur principal en plénière au V^e Congrès mondial sur les parcs de Durban et membre du Comité sur l'Accord de Durban. Son organisation, Conservation International Foundation, est un des principaux partenaires de l'UICN.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Expérience de l'UICN depuis 1974.
- Président du Groupe de spécialistes des primates depuis 1977.
- A assisté à chaque assemblée générale/Congrès mondial de la nature depuis 1981.
- Travaille à plein temps dans le domaine de la conservation depuis 1971.
- Longue expérience des processus de l'UICN.

RABB, George (États-Unis d'Amérique)

Poste actuellement occupé et titre : Président émérite, Chicago Zoological Society; Directeur émérite, Parc zoologique de Chicago (Zoo de Brookfield); membre du Conseil d'administration, Chicago Zoological Society.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : Directeur, Parc zoologique de Chicago, Président, Chicago Zoological Society (1976-2003); Directeur adjoint, Parc zoologique de Chicago (1969-1975); Directeur associé, Recherche et éducation (1964-1975); Curateur et Coordonnateur de la recherche, Chicago Zoological Society (1956-1964). Président, Groupe consultatif sur les politiques de la American Zoo and Aquarium Association (1974-1989), Président (1989-1992) et membre du Conseil d'administration (1993-1997) du Système international d'information sur les espèces (ISIS); Vice-président, Fauna and Flora International (depuis 1998); membre du Conseil d'administration, Australian Landscape Trust (depuis 2001).

Sa vaste expérience de la conception de politiques provient de son travail au Département d'État des États-Unis dans le domaine de la diversité biologique; à la US Marine Mammal Commission on sustainability; au US National Research Council on declining amphibians; et dans le cadre de la politique de la Banque mondiale pour la biodiversité en Chine.

Il est membre du Comité directeur du Groupe CSE/UICN de spécialistes de l'élevage en captivité; membre du Conseil du Groupe d'étude CSE/UICN sur le déclin des populations d'amphibiens; Vice-président, Chicago Council on Biodiversity; Président, Chicago Wilderness Magazine; et Président du Conseil, Musée d'état de l'Illinois.

Il est l'auteur et le coauteur d'un grand nombre de publications scientifiques et a reçu de nombreux prix pour services rendus à la conservation des espèces.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

College of Charleston : Licence en biologie, 1951;
Université du Michigan : maîtrise en zoologie, 1952;
doctorat en zoologie, 1957.

Sept ans d'expérience (1989-1996) comme Président de la Commission de la sauvegarde des espèces. A siégé au Conseil de l'UICN et au Comité des affaires du Conseil. Il est Vice-président de la CSE pour la communication (depuis 1997). Collaboration avec des chefs d'organisations de la conservation à Washington. Actuellement au Conseil d'administration de Defenders of Wildlife. Voyages et expérience de terrain en Australie, aux Bahamas, au Congo, au Mexique, en Ouganda, au Suriname, dans différents états des États-Unis.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – ASIE DU SUD ET DE L'EST

AKAO, Nobutoshi (Japon)

Poste actuellement occupé et titre : Secrétaire général, ASEAN-Japan Centre

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : M. Nobutoshi Akao a plus de 30 ans d'expérience de la diplomatie, de la gouvernance en environnement et du commerce, domaines d'une importance cruciale pour la réalisation de la Mission de l'UICN. De 1991 à 1994, il a été l'Ambassadeur du Japon pour les affaires environnementales mondiales et a participé de très près au processus de la CNUED, notamment aux négociations de la Convention sur la diversité biologique. M. Akao a été le Représentant permanent du Japon auprès des organisations internationales à Vienne, de 1994 à 1996 et à Genève, de 1996 à 1999. À ce titre, il a acquis une solide connaissance pratique de beaucoup d'organisations clés avec lesquelles l'UICN entretient des rapports importants, en particulier l'Organisation mondiale du commerce. M. Akao a été élu Conseiller régional de l'UICN pour l'Asie du Sud et de l'Est en 2000 et a déployé de grands efforts pour remplir la mission noble et méritoire de l'UICN, à savoir créer «un monde juste qui valorise et conserve la nature» et à promouvoir les principes du développement durable et de la conservation. M. Akao a signé de nombreux ouvrages et articles sur l'environnement et le commerce, notamment «Un programme pour le développement durable» (1993), en japonais.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : M. Nobutoshi Akao connaît bien de nombreux domaines d'activités prioritaires de l'UICN, et possède de solides

compétences de négociateur dans les forums internationaux de l'environnement. Il connaît extrêmement bien l'UICN en tant qu'organisation.

M. Akao a une longue expérience du commerce des espèces menacées d'extinction, de la conservation des zones humides et des changements climatiques. Il a participé à la Huitième session et à la 10^e session de la Conférence des Parties et au Comité permanent de la CITES (1992; 1994-1999); à la Cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar en 1993 et au Comité intergouvernemental de négociation pour la Convention-cadre des changements climatiques de 1991 à 1994.

M. Akao a présidé la Huitième session de la Conférence des Parties à la CITES en 1992, le Comité permanent de la CITES de 1994 à 1996 et a été Coprésident du Groupe de travail 1 (ultérieurement 2) du Comité international de négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de 1991 à 1995.

M. Akao a assisté à la 19^e Assemblée générale de l'UICN à Buenos Aires en 1994 (en tant qu'observateur et participant aux ateliers) et a également participé aux ateliers à l'occasion des cérémonies du 50^e anniversaire de l'UICN à Fontainebleau, en 1998.

M. Akao a été élu Conseiller régional de l'UICN pour l'Asie du Sud et de l'Est en 2000.

HAN, Xingguo (Chine)

Poste actuellement occupé et titre : Directeur, chercheur principal, professeur, à l'Institut de botanique de l'Académie des sciences de Chine, Beijing, Chine.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : Conseiller régional pour l'Asie du Sud et de l'Est (depuis 2000).

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : après avoir été élu Conseiller régional au Congrès mondial de la nature d'Amman, en 2000, M. Han a démontré son profond engagement envers sa mission et a occupé le poste de Président du Comité de la politique des ressources humaines du Conseil de l'UICN. Il comprend parfaitement les buts et les stratégies de l'UICN dans la région d'Asie de l'Est et en particulier en Chine et a consciencieusement plaidé la cause de la conservation défendue par l'UICN sur la scène mondiale. De retour de réunions régionales ou de réunions tenues au Siège de l'UICN, M. Han a diffusé le message de l'UICN et visité la région, en particulier la Chine et la Mongolie, parfois même la Thaïlande et Sri Lanka. Les activités de conservation qui en ont résulté en Chine sont de bons exemples de son excellent travail. Par exemple, avec l'aide de M. Han et du Bureau régional pour

l'Asie (Bangkok), le nombre de membres chinois de l'UICN a augmenté et la communication entre les membres a été fortement renforcée depuis trois ans. Trois réunions de membres ont eu lieu en Chine depuis trois ans, favorisant les activités de l'UICN en Chine, notamment de son programme pour la biodiversité, sa stratégie et politique pour les membres en Chine et en Asie. On peut dire que grâce aux activités de M. Han (et de ses collègues de l'UICN), l'UICN est beaucoup plus connue en Chine et la Chine est devenue un pays phare pour les activités régionales de l'UICN.

Avec l'expérience qu'il a déjà acquise, M. Han peut continuer d'œuvrer pour la Mission de l'UICN s'il a l'occasion de se voir confier un deuxième mandat de Conseiller régional de l'UICN.

TABUCANON, Monthip Sriratana (Thaïlande)

Poste actuellement occupé et titre : Directrice générale, Département de la promotion de la qualité de l'environnement, Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, Thaïlande.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : Mme Monthip Sriratana Tabucanon a une vaste expérience professionnelle dans le domaine de la conservation de la nature et de la gestion de l'environnement. Éducation supérieure en génie et gestion de l'environnement (Institut asiatique de technologie, Université de Tokyo) et formation professionnelle en leadership environnemental privé et Programme de perfectionnement pour cadres (Université de Yale et Université de Harvard). Grâce à cela, elle a un solide bagage académique qui lui permet de mener à bien ses tâches et responsabilités aux niveaux national et international. Au niveau national, elle a établi le Centre de recherche et de formation à l'environnement avec l'appui du gouvernement du Japon et elle supervise la promotion de la conservation des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement en Thaïlande. Sur la scène internationale, elle préside le Groupe de travail sur l'environnement dans la sous-région du Grand Mékong et joue un rôle important en renforçant l'ANASE; la coopération entre l'Europe et l'Asie en matière d'environnement et la promotion de la participation du public à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la prévention et la résolution des conflits environnementaux. Elle participe activement au réseau d'organisations non gouvernementales et de bénévoles dans le domaine des ressources naturelles et de l'environnement ainsi qu'à la promotion de l'éducation pour le développement durable.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale :

- Présidente régionale de la Commission d'Asie du Sud-Est pour l'éducation et la communication à l'environnement (CEC) de l'UICN.
- Membre, Comité technique du 3^e Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2004.
- Consultante auprès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en matière de recherche et de formation à l'environnement (1992).
- Consultante auprès de l'Université des Nations Unies sur les besoins de développement des capacités en Thaïlande, 2003
- Consultante auprès du Centre des Nations Unies pour le développement régional (CNUDR)
- Membre du Conseil d'administration du Stockholm Environment Institute (Suède)
- Membre du Conseil d'administration de l'Institut des études mondiales en environnement (Japon)
- Membre du Groupe de travail sur l'amélioration des lois relatives à la faune sauvage en Thaïlande, Bureau parlementaire
- Chargée de la participation officielle de la Thaïlande à l'exposition mondiale (Nature Wisdom) 2005, Aichi, Japon
- A reçu la Médaille de Sa Majesté le Roi Carl XVI Gustave de Suède en reconnaissance des efforts exceptionnels qu'elle a déployés pour promouvoir la coopération entre la Suède et la Thaïlande, au rang de membre, première classe de l'Ordre royal de l'Étoile polaire.

ULLAH, Mahfuz (Bangladesh)

Poste actuellement occupé et titre : Secrétaire général, Centre for Sustainable Development et Président, Comité national du Bangladesh pour l'UICN.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : depuis que le Centre for Sustainable Development est devenu membre de l'UICN, M. Mahfuz Ullah a participé activement à tous les forums régionaux et internationaux de l'UICN. Il a noué des liens avec d'autres membres de l'UICN, a soulevé les problèmes de conservation de l'environnement intéressant les petits pays, a présenté des documents, fait des exposés et des déclarations. Il a contribué activement à la formation du Comité régional de l'UICN pour l'Asie, en tant que membre du Comité d'organisation. Sous sa direction, le Comité national du Bangladesh pour l'UICN a été accrédité officiellement par le Conseil de l'UICN, en 2003.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : M. Mahfuz Ullah mène une brillante carrière universitaire et a une grande expérience professionnelle - deux atouts pour un Conseiller de l'UICN. Il a travaillé pour différentes organisations, aux niveaux national et international, ce qui est aussi un atout essentiel pour un Conseiller régional de l'UICN. En raison de son association avec la presse imprimée et électronique, il est connu au Bangladesh et a accès aux niveaux de la planification politique.

S'il est élu, il sera en mesure de contribuer plus activement à la réalisation de la Mission de l'UICN et à l'amélioration de son image dans la région. Son élection serait une contribution à la participation des pays en développement et moins développés qui ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour pouvoir progresser.

AL-HAZIMI, Talal (Koweït)

Poste actuellement occupé et titre : Directeur administratif, Autorité publique de l'environnement, Koweït.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : M. Talal Al-Azimi est expert en gestion et a apporté des contributions exceptionnelles à la cause de l'environnement. Son travail auprès de l'Autorité publique de l'environnement du Koweït a vu cette agence grandir et approfondir ses activités dans le domaine de l'environnement. La restauration de l'écologie côtière et marine après la guerre en est un exemple. Il a aussi joué un rôle essentiel pour la promotion du travail de l'environnement au sein du Conseil de coopération du Golfe. Il a aidé à créer un cadre de spécialistes de la politique de l'environnement au Koweït. M. Al-Azimi a joué un rôle de premier plan en renforçant la Société de protection de l'environnement du Koweït, une ONG prestigieuse.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : depuis quatre ans, M. Al-Azimi sert éminemment l'Union en tant que Conseiller régional. Il a siégé au Comité de la politique des ressources humaines du Conseil. Dans la région, il a été l'un des moteurs de la création de WESCANA-UICN. Il a aidé à organiser différentes réunions et à mobiliser des ressources. L'UICN étant prête à resserrer ses liens avec la communauté des affaires, la présence de M. Al-Azimi au Conseil serait particulièrement utile en raison de ses propres liens avec le secteur des entreprises et ses qualifications en gestion d'entreprise. Gestionnaire apprécié, il a des contacts importants dans la région et au-delà et ses compétences en politique internationale de l'environnement seraient très utiles pour promouvoir le travail de l'UICN dans la région.

AL-MOHANNA, Abdulaziz (Arabie saoudite)

Poste actuellement occupé et titre : Directeur général, Département de recherche pratique, National Commission for Wildlife Conservation and Development (NCWCD).

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : M. Abdulaziz Al-Mohanna est à la fois spécialisé en gestion animale et technologie de l'information. Il a démontré une compétence exceptionnelle de gestionnaire de l'environnement et des questions institutionnelles. Il a établi les normes de l'environnement à l'Organisation saoudienne des normes. À la NCWCD, il a établi un système d'information sur l'environnement qui s'adresse au monde de la recherche et au public en général. Il participe directement aux programmes de recherche pratique de la NCWCD depuis cinq ans. Sa direction éclairée a permis à la NCWCD d'accomplir avec succès différents projets de recherche d'importance critique. Il a joué un rôle fondamental pour la création, dans son pays, d'un cadre de chercheurs spécialisés dans le domaine de la conservation.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : M. Abdulaziz Al-Mohanna participe activement à la promotion du travail de conservation en Asie de l'Ouest et dans la région WESCANA. Il a participé de près à plusieurs projets de l'environnement au niveau du Conseil de coordination du Golfe, coordonné la préparation de différents événements de l'UICN organisés par la NCWCD et a représenté son pays à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention sur les espèces migratrices et à la CITES. Il a joué un rôle fondamental en orchestrant la contribution appréciée de WESCANA au V^e Congrès mondial sur les parcs. Éduqué aux États-Unis et au Royaume-Uni, il est étroitement associé à plusieurs initiatives mondiales pour l'environnement et a une véritable envergure internationale. Il coordonne actuellement l'Accord-cadre NCWCD-UICN en matière de coopération.

DARWISH, Ali (Liban)

Poste actuellement occupé et titre : Secrétaire général, Green Line Association (ONG, membre de l'UICN); Directeur de projet, Programme national d'action sur la lutte contre la désertification (pour l'application de la CLD), PNUD/ministère de l'Agriculture.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : Coordination des rapports d'évaluation sur les ressources naturelles de la région de montagne de Rihane (Sud-Liban 2000) et de la région de Yammouneh (PDF-A Banque mondiale 2001); coordination de l'élaboration et de la mise en place d'un programme de suivi utilisant un SIG pour les

Réserves naturelles Arz Al-Shouf Cedar, Horsh Ehden et îles des Palmes; élaboration de normes organiques nationales; formation d'inspecteurs et d'agents de certification; promotion de la mise en place du système de certification national.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : connaît bien l'UICN. Président, Comité national de l'UICN au Liban. Membre de la Commission mondiale des aires protégées et de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l'UICN. Membre du Comité de planification international ONG /CSO sur la souveraineté alimentaire (IPC); Coordonnateur, Unité de gestion des ressources naturelles, Green Line Association (1997-2003); Coordonnateur, Projet d'agriculture durable (Green Line Association, depuis 2002); membre, Comité directeur national du Programme de petites subventions du FEM, Liban.

JABBAR, Javed (Pakistan)

Poste actuellement occupé et titre : Président, J.J. Media (Pvt) Ltd.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : les activités bénévoles de Javed Jabbar auprès des communautés à faible revenu dans les zones urbaines et dans les zones rurales reculées ont commencé il y a environ 25 ans et se poursuivent pour couvrir des questions environnementales vitales, telles que les ressources d'eau, la promotion d'une population équilibrée, l'éducation à l'environnement et la défense de l'environnement, la formation de gestionnaires et la réforme politique publique.

Membre du Comité directeur de la Stratégie nationale du Pakistan pour la conservation, 1987-1992. Cette stratégie a été largement reconnue comme une des stratégies les mieux conçues et préparées d'Asie.

Poste dans trois cabinets fédéraux du Pakistan en tant que ministre fédéral (par deux fois) (1999-2000, 1996-1997), ministre d'État (une fois) (1988-1990) pour les portefeuilles de la science et la technologie, le pétrole et les ressources naturelles, les affaires nationales, l'information et le développement des médias, durant lesquels il a apporté un appui important aux priorités environnementales. En tant que sénateur (1985-1991), il a mené des campagnes pour un nouvel appui politique aux questions écologiques.

Président fondateur, cofondateur, membre du Conseil/Comité exécutif de différentes organisations chefs de file dans le domaine de l'environnement et/ou d'intérêt public, d'instituts de recherche, de groupes de réflexion : Baanhn Bell (membre de l'UICN); Organisation de renforcement de la participation (SPO) (membre UICN); Association de la presse d'Asie du Sud; Centre de politique et de développement social; Institut de politique sur le

développement durable (1996-2003); Institut international de la communication, Londres; Président, Comité national pakistanais pour l'UICN.

Il écrit et produit des émissions radiodiffusées régulièrement sur des questions environnementales.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : il est associé depuis longtemps avec le processus du développement, la presse et la réforme publique des politiques dans son propre pays et dispose d'une expérience internationale importante par sa participation notamment à des conférences des Nations Unies (par exemple, Sommet du Millénaire, 2000) et à d'autres forums sur différents sujets qui ont souvent traité de préoccupations environnementales.

Avec des compétences reconnues en matière de documentation et de pédagogie, sa participation active au processus diplomatique Track II et en tant que Chef de l'Institut international pour la paix et la résolution des conflits, il apporte à son travail à l'UICN une compréhension des difficultés particulières et des besoins pour l'avancement de l'Asie de l'Ouest sur un continent asiatique en évolution rapide au cours d'une nouvelle ère d'incertitudes.

Son aptitude à représenter des points de vue contrastés et à mobiliser un engagement constructif pour des préoccupations partagées est évidente dans sa gestion, en tant que Président du Comité de planification, du processus d'organisation du Sommet mondial de l'enfance organisé aux Nations Unies en 1990, ainsi que sa gestion des toutes premières initiatives faites en Asie du Sud pour rassembler les rédacteurs et journalistes de sept pays sous l'égide de la South Asian Media Association et du South Asian Editors' Forum.

Ayant fait preuve de diligence et d'intégrité dans la vie publique depuis plus de 20 ans, le candidat remplit les conditions pour assumer le rôle et les fonctions de Conseiller régional pour l'Asie de l'Ouest.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – OCÉANIE

GIBSON, Lionel (Fidji)

Poste actuellement occupé et titre : Foundation for the Peoples of the South Pacific Inc. – Coordonnateur régional.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Gouvernance rurale et environnementale
- Enseignement en gestion et conservation des ressources

- Ancien membre de la Table ronde des îles du Pacifique sur la conservation de la nature
- Ancien superviseur de la gestion environnementale des gouvernements insulaires.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Excellentes facultés relationnelles
- Excellente connaissance des questions environnementales et de développement durable
- Excellentes compétences analytiques en matière d'élaboration de politiques dans le domaine de l'environnement et du développement.

MILNE, Christine (Australie)

Poste actuellement occupé et titre : Conseillère du Sénateur Bob Brown du Parti des Verts australien.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : Conseillère régionale de l'UICN pour l'Océanie, 2000-2004. Membre du Bureau de l'UICN, 2003-2004. Présidente du Comité australien de l'UICN durant deux mandats, 2002-2003, et membre actuel d'ACIUCN Executive et du Comité régional pour l'Océanie.

A assisté à des Conférences des Parties à la CCNUCC, à des réunions du Comité du patrimoine mondial, à la Conférence mondiale des Verts, au Forum mondial sur la diversité biologique, à la Conférence des pays insulaires du Pacifique sur la protection de la nature. S'est adressée en plénière au Congrès mondial sur les parcs de 2003 sur la question de l'exploitation minière et des aires protégées.

Lauréate du Palmarès des 500 du PNUE.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale : Christine Milne a démontré des qualités de leader pour le mouvement de l'environnement en Australie et dans la région. Elle défend avec vigueur l'environnement et les droits des populations autochtones qui luttent pour protéger leurs terres contre l'exploitation minière et les intérêts forestiers en Australie, en Indonésie, en Nouvelle-Calédonie et en Afrique du Sud. Elle n'est pas seulement une bonne spécialiste de l'environnement mais a une vision globale et une pensée stratégique comme elle l'a démontré en participant aux campagnes pour l'adoption de la Charte de la Terre, la protection de l'intégrité de la Convention du patrimoine mondial et par ses efforts pour ouvrir un débat politique sur le génie génétique à l'UICN, ainsi que pour une plus grande participation de l'UICN aux négociations sur les changements climatiques et dans la région d'Océanie.

SHAND, Diana (Nouvelle-Zélande)

Poste actuellement occupé et titre : élue au Conseil régional de Canterbury – Environment Canterbury. Il

s'agit de la branche du gouvernement local qui participe à la gestion des ressources naturelles – planification, réglementation et suivi. Fonctions dans les transports également.

Également Présidente pour les portefeuilles du Développement durable et des Transports publics.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : participation de longue date au mouvement pour l'environnement. Elle a utilisé ses compétences en marketing et affaires dans les campagnes de protection des forêts indigènes, Zone du patrimoine mondial de sud-ouest de la Nouvelle-Zélande et Parc national Paparoa avec le Native Forest Action Council et le Royal Forest and Bird Society. Membre de Greenpeace. Conseil et membre fondateur avec droit de vote et Présidente du Forum Action 21 de Christchurch Otawahi. Elle a travaillé sur les questions de justice sociale et de parité ainsi qu'avec les populations autochtones, assumant diverses fonctions.

Représentante des ONG dans la délégation du gouvernement de la Nouvelle-Zélande à la CNUED, Rio de Janeiro, 1992. Elle s'est intéressée activement aux questions de développement durable depuis lors, et notamment a travaillé comme consultante auprès de cinq responsables locaux de projets Action 21 locaux.

Membre du Canterbury Regional Council depuis sa création en 1989. Elle a présidé des initiatives régionales, les Comités du transport terrestre régional, du transport public et du développement durable. Membre invité du Groupe de projets du gouvernement local sur le développement durable de la Nouvelle-Zélande et du Groupe de travail du gouvernement local sur la réforme des lois. Elle a travaillé à des stratégies de lutte phytosanitaire, Stratégie sur la biodiversité, questions marines et déchets/déchets dangereux, Plan pour les sols et la végétation, Plan pour l'air et termine actuellement un Plan régional pour l'eau pour la plus grande région du pays. Elle a été chef de file pour des projets concernant la diversité biologique et les changements climatiques.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale :

Qualifications : Maîtrise (marketing), Université McGill, Canada; Licence (sciences politiques et anglais), Université de Canterbury, Nouvelle-Zélande. Elle a beaucoup voyagé et a travaillé et étudié dans plusieurs pays. Bourse AFS.

Bonne expérience des affaires – jusqu'à récemment, elle travaillait en tant que consultante en marketing et affaires (y compris pour deux évaluations de départements gouvernementaux).

Bonne compréhension de la biodiversité, des changements climatiques, des questions de l'énergie et

de l'eau, ainsi que des relations sociales et économiques et du rôle des institutions nationales et internationales.

A collaboré avec le gouvernement local et la communauté afin de promouvoir des initiatives de développement durable. A rédigé en 1993 «Local Government Guide to Agenda 21». A créé et supervisé le Projet pour la biodiversité de Christchurch à l'aide de la cartographie d'écosystèmes et de partenariats dans toute la communauté. Encourage les approches consultatives et coopératives.

A travaillé comme conseillère régionale pour promouvoir des partenariats et des initiatives interdisciplinaires. A organisé et contribué à des séminaires et des conférences. Compétences analytiques et décisionnelles indispensables en matière de planification, processus d'attribution de permis et d'audiences publiques. Énergique, capable, dévouée.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – EUROPE DE L'EST, ASIE DU NORD ET ASIE CENTRALE

SEPP, Kalev (Estonie)

Poste actuellement occupé et titre : professeur de gestion des paysages et conservation de la nature, Institut de protection de l'environnement, Université agricole d'Estonie, Chef du laboratoire d'écologie des paysages.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : le professeur Kalev Sepp est membre de l'Académie estonienne d'agriculture (gestion des paysages et de la conservation de la nature). Il a publié plus de 60 articles scientifiques. Il a travaillé et étudié dans différentes institutions internationales telles que l'Université d'Europe centrale, University College à Londres, International Institute for Applied System Analyses.

Sa participation dans les cercles internationaux de la conservation de la nature et des paysages comprend son affiliation au Groupe de travail récemment établi par l'UICN «Countdown 2010». Il a siégé et continue de fournir une aide en tant que Conseiller scientifique principal et expert pour l'UICN dans le cadre du Programme de l'UICN pour l'Europe centrale, essentiellement dans les pays baltes et en Ukraine. Il était actif jusqu'à récemment, en tant qu'expert de la Convention des paysages et Coordonnateur (paysage) du Projet balte au Conseil de l'Europe et il est membre du Comité d'experts du Réseau écologique européen. Il est aussi membre du Conseil scientifique du Centre européen pour la conservation de la nature (membre de l'UICN). Il a publié deux livres dans la collection des publications de l'UICN.

Il a fourni des avis techniques au Ministère estonien de l'Agriculture en matière d'élaboration d'un programme agro-environnemental (questions des paysages) et au Ministère estonien de l'environnement pour diverses questions environnementales (conservation de la nature, planification).

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : Kalev Sepp a une vaste expérience internationale des politiques de la conservation de la nature et de la gestion, notamment en Europe et plus particulièrement en Europe centrale. C'est une personne connue et très respectée à la fois dans les cercles scientifiques et de gestion/politique de conservation de la nature. Il collabore depuis très longtemps avec différentes organisations internationales (UICN, IIASA, ECNC, CEU) et a coordonné lui-même plusieurs projets pour ces organisations. Il est actif à l'avant-garde de l'évolution politique concernant les domaines prioritaires de l'UICN (éducation, gestion des écosystèmes, réseaux écologiques, indicateurs, gestion de la conservation de la nature, suivi, etc.). Il a l'expérience équilibrée nécessaire de l'interface entre la recherche sur la conservation de la nature et l'application pratique. Il a participé activement aux travaux de l'UICN en Europe.

VOLOSCUK, Ivan (République slovaque)

Poste actuellement occupé et titre : Conservatoire d'État de la nature – Administration du Parc national Tatras, Coordonnateur de la Réserve de biosphère Tatras, Coordonnateur des relations internationales.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Expérience mondiale : Conseiller régional pour l'Europe de l'Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale (élu à Amman en 2000), participant à toutes les réunions du Conseil de l'UICN. A participé à la réunion des membres de l'UICN à Pörschach, en Autriche, en juin 2002. A assisté à la réunion régionale des membres européens de l'UICN à Varsovie en qualité de Président de séance et participant aux débats. A assisté au Congrès mondial sur les parcs à Durban, Afrique du Sud, en septembre 2003 et s'est intéressé en particulier à la coopération transfrontière.

Expérience régionale : Président du Comité national slovaque pour l'UICN. Organisation et présidence de conférences nationales pour l'Année internationale de la montagne 2002 et l'Année internationale de l'eau douce 2003. Président de la Société écologique slovaque – membre de l'UICN. A assisté aux réunions du Comité national slovaque pour le Programme MAB de l'UNESCO en tant que Vice-président. A présenté le Programme UICN et la coopération UNESCO-UICN. Président de l'Association des parcs nationaux et des aires protégées de Slovaquie, membre de l'UICN. En 2003, réunions avec le Président du

Comité national hongrois pour l'UICN à Budapest. Réunions avec des membres du Comité national tchèque pour le Programme MAB de l'UNESCO. Éditeur du journal CARPARTHI Nos 8, 9, 10 et 11.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : le professeur Ivan Voloscuk est une personnalité très respectée en République slovaque, en Europe et dans le monde entier. Il a reçu la Médaille d'or du WWF. En 1991, il a fondé l'Association internationale des parcs nationaux et réserves des Carpates. Il a une longue expérience de recherche sur les forêts vierges des Carpates.

Longue expérience internationale : a assisté à l'Assemblée générale de l'UICN à Buenos Aires, 1994, au 1^{er} Congrès mondial de la nature à Montréal en 1996 et au 2^e Congrès mondial de la nature à Amman, Jordanie en 2000. Il a assisté au Congrès mondial sur les parcs de Caracas au Venezuela en 1992 et au Congrès mondial sur les parcs de Durban en Afrique du Sud, 2003. Il a la capacité d'orienter l'évolution des politiques de l'Union entre les sessions du Congrès mondial de la nature, il a une vue d'ensemble de l'Union et une bonne compréhension du développement durable ainsi qu'une expérience en établissement de réseaux internationaux. Il est membre du Conseil ministériel pour la protection de la nature de Slovaquie et membre du Conseil du Parc national Tatra polonais (il a été nommé par le Ministre polonais de l'Environnement). Il est Président de l'Association des parcs nationaux des Carpates. Il est en mesure de travailler en anglais et en français (ainsi qu'en russe, en hongrois, en Ukrainien et en tchèque).

YABLOKOV, Alexey (Russie)

Poste actuellement occupé et titre : Président du Centre pour la politique environnementale russe (ONG); professeur et membre correspondant de l'Académie des sciences de Russie.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : Liste d'honneur CSE/UICN, 1991. Il est membre du Groupe de spécialistes CSE/UICN des mammifères marins, membre du Groupe de spécialistes CSE/UICN des cétacés depuis 1986, auteur de plus de 400 publications sur la zoologie des vertébrés, la conservation et la biologie des populations, la politique de l'environnement (y compris «Conservation of Living Nature and Resources»; «Levels of Living Nature Protection», «Non-Invasive Study of Mammalian Populations»). Depuis 2002, il est membre de la Commission UICN du droit de l'environnement. Ses domaines d'intérêt principaux actuels sont les suivants : politique nationale et internationale de l'environnement; biodiversité; biologie des populations; droits environnementaux de l'homme; et problèmes des océans.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : le professeur Yablokov, homme politique, scientifique et activiste auprès des ONG, est un des plus éminents spécialistes de l'environnement des pays de la CEI. De 1997 à 2000, il a été coprésident de l'Union internationale socio-écologique (la plus grande ONG de l'environnement de la Région Europe de l'Est, Asie centrale et Asie du Nord). De 1997 à 1999, il a été membre du groupe des conseillers en environnement auprès du Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Le professeur Yablokov est membre des Conseils éditoriaux du Livre rouge de l'URSS, du Livre rouge de la Russie, du journal «The Green World», du magazine «Vers une Russie durable». Il a été membre du Conseil exécutif de l'Institut environnemental de Stockholm responsable de la Région de la CEI (1993-1999). Ancien membre du Parlement de l'URSS et Président adjoint de son Comité d'écologie (1989-1991); ancien Conseiller en écologie et santé publique auprès du Président de la Fédération de Russie (1991-1993); Président adjoint du Conseil de l'Académie russe pour l'écologie et les risques majeurs. Depuis 2003, il est Président du Groupe de travail russe sur la planification stratégique de l'étude sur la baleine grise occidentale. Il a été Conseiller régional de l'UICN pour la Région Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale de 2000 à 2004.

ZUPANCIC-VICAR, Marija (Slovénie)

Poste actuellement occupé et titre : la candidate est retraitée depuis 1992. Elle était alors Directrice du Parc national Triglav, en Slovénie. C'est une bénévole extrêmement active qui collabore avec la CMAP de l'UICN en tant que membre de la Commission et Conseillère principale.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : la candidate est ingénieure civile diplômée (diplôme professionnel de 5 ans) de l'Université de Ljubljana, en Slovénie. Elle a travaillé environ 20 ans dans le domaine du logement et du développement urbain, de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la gestion des aires protégées. Elle était membre actif d'associations professionnelles en Slovénie et en Yougoslavie qui fournissaient des manuels, des règlements, des informations sur le logement, des orientations techniques sur les programmes, des publications, etc., dans le domaine du logement et de la planification. En prenant sa retraite, elle est devenue membre de la Commission mondiale UICN des aires protégées (CMAP), puis Vice-présidente régionale pour l'Europe 1994-2000 et elle est actuellement Conseillère principale pour la CMAP. Sa collaboration avec l'UICN et en faveur de l'Union s'est principalement déroulée dans le contexte de la CMAP, du Programme Europe de l'UICN et de sa participation active aux Congrès de l'UICN : Buenos Aires 1994, Montréal 1996 et Amman 2000. Elle a joué un rôle de chef de file dans la réalisation du

Plan d'action intitulé «Des parcs pour la vie» pour les aires protégées d'Europe et pour l'élaboration d'une vaste gamme de projets prioritaires. Ses principaux domaines d'intérêt sont : la gestion des aires protégées, la politique sociale et la gestion collaborative, la coopération transfrontière, la formation du personnel des aires protégées, le patrimoine mondial et le Programme MAB de l'UNESCO. Elle défend, au sein de l'UICN, la synergie entre les membres, les Commissions et le Secrétariat, ainsi que la coopération avec d'autres organisations de conservation de la nature aux niveaux international et européen, par exemple le WWF, la Fédération Europarc, BirdLife International, etc.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale : la candidate a été, pendant plus de 15 ans, administratrice d'une entreprise et du Parc national de Triglav et elle a siégé pendant 10 ans au gouvernement et au Parlement de la République de Slovénie. Elle a été ministre de l'Environnement (1978-1982) et membre élu du Parlement de la République de Slovénie (1982-1990) – travaillant dans le domaine des politiques sociales, du logement et de l'aménagement du territoire (régional) et de la protection de l'environnement. Elle a été, pendant deux ans, Vice-présidente du Parlement. Le travail au niveau international, et en particulier avec et pour l'UICN, est une expérience complémentaire à celle qu'elle a acquise durant sa vie professionnelle. La candidate a une bonne connaissance de la Mission et du Programme ainsi que du travail de l'UICN et en particulier des activités de l'UICN en Europe, de la CMAP et des autres Commissions. Par son travail bénévole, elle est très impliquée dans les différents programmes de l'UICN. Elle parle couramment l'allemand, l'anglais, le croate et le serbe et a une connaissance de base du russe.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – EUROPE DE L'OUEST

CANALS, Puri (Espagne)

Poste actuellement occupé et titre :

- Conseillère régionale de l'UICN pour l'Europe de l'Ouest
- Membre du «Comité directeur» de la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN
- Présidente de la Ligue pour la défense du patrimoine naturel (DEPANA) et du Conseil ibérique pour la défense de la nature (CIDN).

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN : Purificació Canals est Présidente de DEPANA et du CIDN. Elle est professeur titulaire de médecine aéronautique et d'environnement au Centre d'études

supérieures de l'aviation (CESDA) de l'Université «Rovira i Virgili» de Tarragone et professeur associé de physiologie à la Faculté de médecine de la même université. Possédant un doctorat en biologie avec une spécialité en études de la physiologie comparée, problématiques environnementales et pédagogiques. Elle a donné différents cours de maîtrise dans les universités, au niveau national et international. Elle est l'auteur de différentes publications scientifiques dans des journaux internationaux et de nombreuses études et articles de vulgarisation sur des thèmes environnementaux. Elle a l'expérience de projets internationaux, en particulier dans la Région méditerranéenne et a siégé à de nombreux organes consultatifs (Conseil consultatif espagnol sur l'environnement, Conseil consultatif pour Action 21 en Catalogne, Coprésidente du Conseil de Barcelone pour le développement durable et l'environnement, Commission catalane des relations avec l'UNESCO). Active depuis 1986 dans diverses organisations d'étude et de défense de l'environnement, elle a une longue expérience de la gestion et de la coordination d'ONG de l'environnement et de projets de conservation, en particulier dans les zones littorales et la haute montagne. Elle a dirigé le projet LIFE de gestion durable de Punta de la Mora à Tarragone, entre 1998 et 2001.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale : la candidate connaît bien le domaine de la conservation et ses dimensions scientifiques, techniques et de gestion. Elle a travaillé en collaboration avec des secteurs très divers (administrations publiques, entreprises, milieux de la communication, etc.). Elle a une expérience de Conseillère régionale pour l'Europe de l'Ouest depuis 2000, poste où elle a été extrêmement active tant au niveau régional (Europe et Méditerranée) qu'au niveau du Conseil de l'UICN (Groupe de travail sur la gouvernance, candidature de Barcelone (Espagne) pour l'organisation du 3^e Congrès mondial de la nature) et dans ses contacts avec les membres d'autres régions (en particulier l'Amérique latine et les pays francophones). Durant cette période, elle a participé en outre au Comité directeur de la CEC. Son engagement auprès de l'UICN date de 1994 lorsqu'elle est devenue membre actif de la CEC au Comité espagnol. Entre 1996 et 2000, elle a été Vice-présidente du même Comité et, à ce poste, a contribué à la création du Bureau de coopération de l'UICN pour la Méditerranée et à l'Accord de coopération signé entre les Comités français et espagnol. Elle a une vaste expérience des enceintes internationales (Forum mondial de Rio de Janeiro (1992), Congrès mondiaux de la nature à Montréal (1996) et Amman (2000), Sommet de Johannesburg pour le développement durable (2002), Congrès mondial sur les parcs de Durban (2003)). Elle a le catalan et l'espagnol comme langues maternelles et travaille habituellement en anglais et en français.

GAMMELL, Alistair (Royaume-Uni)

Poste actuellement occupé et titre : Directeur des opérations internationales de la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB).

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

M. Gammell a une vaste expérience des questions internationales de l'environnement. Il est actuellement Directeur d'un Programme international de la RSPB qui consacre environ €7 millions chaque année à des activités de conservation internationale, essentiellement en Europe centrale et du Sud, en Afrique et en Asie méridionale. La majeure partie de cet argent sert à soutenir des travaux de conservation de partenaires locaux de BirdLife (ONG locales). Il est membre de la Commission mondiale des aires protégées et de son Comité directeur pour l'Europe et membre du Comité britannique pour l'UICN et de son organe exécutif. M. Gammell est également membre du Comité européen de BirdLife International et joue un rôle important dans l'élaboration du programme de BirdLife International sur les zones importantes pour les oiseaux. Il a été associé de près aux Directives européennes sur les oiseaux et les habitats et à d'autres instruments juridiques internationaux. Il a assisté au SMDD à Johannesburg et à la dernière Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en Malaisie.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

M. Gammell occupe un poste à responsabilité dans le domaine de la conservation de la nature depuis 25 ans et connaît bien les questions ainsi que le travail avec les gouvernements et les ONG. Il a l'expérience de la planification participative et de la collaboration avec les gouvernements et les ONG pour une action efficace dans les domaines prioritaires pour la conservation. Il connaît bien l'UICN et ses activités car il a assisté aux quatre dernières assemblées et aux deux premiers congrès et à la plupart des réunions régionales européennes de l'UICN depuis 10 ans.

Depuis quatre ans, M. Gammell préside le Comité des membres du Conseil de l'UICN et joue un rôle actif en matière de révision des questions de gouvernance au sein du Conseil.

M. Gammell a une bonne pratique de la planification d'organisation ainsi que de l'établissement de budget d'une grande organisation. Il est facilement atteignable par téléphone, courriel, etc., et peut se déplacer facilement pour aller en Suisse et ailleurs, ce qui est important pour le poste de Conseiller régional. Il a également l'intention de rester un participant actif de l'UICN tant au niveau mondial que de l'Europe continentale dans les années qui viennent et sera donc présent à de nombreuses réunions, en mesure d'écouter l'avis des membres de l'UICN et de les représenter.

NIEKISCH, Manfred (Allemagne)

Poste actuellement occupé et titre : professeur de conservation internationale de la nature à l'Université de Greifswald.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

depuis 1983, M. Niekisch a accumulé une vaste expérience internationale dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles, en sa qualité de représentant et partenaire pour les projets de différentes ONG, de conseiller en matière de conservation pour des projets internationaux et en matière de politique de la conservation pour le ministère fédéral de la Coopération internationale, le ministère fédéral de l'Environnement et la Société allemande pour la coopération technique (GTZ), entre autres, ainsi que pour des organisations privées aux niveaux national et international. Il est également membre du Comité consultatif international du PPG7/Banque mondiale. Il a été Directeur de TRAFFIC/WWF (Allemagne) et d'Oro Verde. Il a une vaste expérience du travail des ONG et de la coopération internationale. Il est professeur en conservation internationale de la nature (universités d'Hanoi/Viet Nam et de plusieurs universités allemandes depuis 1984 et a de solides connaissances scientifiques et une vaste expérience pratique. Il s'intéresse en particulier au renforcement des institutions, aux organisations communautaires et aux processus participatifs, aux stratégies modernes de la conservation telles que les stratégies d'utilisation durable des ressources et de conservation des espèces. Il a coordonné et représenté des organisations allemandes de conservation à de nombreuses occasions et à de nombreuses réunions internationales telles que les Assemblées générales de l'UICN, les conférences de la CITES et de l'OIBT, la CNUED en 1992 et Rio+5. Il connaît bien le rôle, la structure et la philosophie de l'UICN et il est membre de la Commission UICN de la sauvegarde des espèces depuis 1986. M. Niekisch occupe différents postes honorifiques : il est Vice-président de la Ligue allemande pour la nature et l'environnement, organisation qui chapeaute les ONG allemandes de l'environnement; membre du Conseil d'administration de la Société zoologique de Francfort, Président d'Oro Verde, Fondation pour la conservation des forêts tropicales, Président du Conseil scientifique pour la conservation des espèces du ministère fédéral de l'Environnement/Agence fédérale pour la conservation de la nature (BfN); membre du Kuratorium, Bruno.-H.Schubert-Stiftung; membre du Conseil scientifique de la Société allemande pour l'écologie tropicale, membre du Conseil d'administration de la Fondation «Hilfe für die bedrohte Tierwelt» et de la Fondation «Stiftung Naturlandschaften Brandenburg», ainsi que membre du Conseil d'administration du Conseil de l'Europe pour la conservation de la nature (ECNC), membre du Comité Científico Externo, Fundación Natura et membre honoraire de Fundación Humedales,

en Colombie. Il est également corédacteur du Journal for Nature Conservation.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional : M. Niekisch a de nombreuses années d'expérience de travail avec des ONG (WWF, TRAFFIC et Oro Verde) et avec des institutions gouvernementales et scientifiques tant au niveau national qu'international et en particulier en Europe, en Amérique du Sud et en Asie. Il a donc un vaste réseau de contacts en Allemagne et au niveau international avec des organisations pertinentes. En tant que Vice-président de DNR, il est chargé de coordonner les activités internationales et connaît les problèmes de l'environnement et de la conservation de la nature au niveau national ainsi qu'en Europe de l'Ouest et méridionale, et les moyens de les replacer dans le contexte international. Il a une solide expérience scientifique, beaucoup d'expérience pratique du terrain et connaît bien le rôle de l'UICN. Il a été élu Conseiller régional de l'UICN pour l'Europe de l'Ouest en 2000 et sollicite un nouveau mandat. Durant son premier mandat de Conseiller régional, il a été actif à de nombreux égards et a également été membre du Groupe d'étude sur la gouvernance et du Comité du programme et des politiques ainsi que du Bureau du Conseil. Il parle couramment l'allemand, l'anglais, l'italien et l'espagnol.

États membres de l'ONU, membres de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ou parties aux Statuts de la Cour internationale de Justice

Liste des États par Région, selon les articles 16 et 17 des Statuts et le paragraphe 36 du Règlement :

AFRIQUE

Afrique du Sud
Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Cap-Vert
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Égypte
Érythrée
Ethiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Guinée
Jamahiriya arabe libyenne
Kenya
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Nigéria
Niger
Ouganda
République centrafricaine
République démocratique du Congo
République Unie de Tanzanie
Rwanda
Sao-Tome-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Swaziland
Tchad
Togo
Tunisie
Zambie
Zimbabwe

MESO-AMERIQUE

ET AMERIQUE DU

SUD

Argentine
Belize
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
El Salvador
Equateur
Guatemala
Guyana
Honduras
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
Suriname
Uruguay
Venezuela

AMERIQUE DU

NORD ET

CARAIBES

Antigua-et-Barbuda
Bahamas
Barbade
Canada
Cuba
Dominique
Etats-Unis d'Amérique
Grenade
Haïti
Jamaïque
République dominicaine
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Trinité-et-Tobago

ASIE DU SUD ET

DE L'EST

Bangladesh
Bhoutan
Brunéi Darussalam
Cambodge
Chine
Inde
Indonésie
Japon
Malaisie
Maldives
Mongolie

Myanmar
Népal
Philippines
République de Corée
République démocratique populaire lao
République populaire démocratique de Corée
Singapour
Sri Lanka
Thaïlande
Timor oriental
Viet Nam

ASIE DE L'OUEST

Afghanistan
Arabie saoudite
Bahreïn
Emirats arabes unis
Iran (République islamique d')
Iraq
Jordanie
Koweït
Liban
Oman
Pakistan
Qatar
République arabe syrienne
Yémen

OCEANIE

Australie
Fidji
Iles Cook
Iles Marshall
Iles Salomon
Kiribati
Micronésie (Etats fédérés de)
Nauru
Nioué
Nouvelle-Zélande
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Samoa
Tonga
Tuvalu
Vanuatu

EUROPE DE L'EST

ASIE DU NORD ET

ASIE CENTRALE

Albanie
Arménie
Azerbaïdjan

Bélarus
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Croatie
Estonie
Fédération de Russie
Géorgie
Hongrie
Kazakstan
Kirghizistan
Lettonie
l'ex République yougoslave de Macédoine
Lituanie
Ouzbékistan
Pologne
République de Moldova
République tchèque
Roumanie
Serbie-et-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Tadjikistan
Turkménistan
Ukraine

EUROPE DE L'OUEST

Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Chypre
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Israël
Italie
Liechtenstein
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Saint-Marin
Saint-Siège
Suède
Suisse
Turquie

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Élection des Présidents des Commissions

Mesure requise : le Congrès mondial de la nature est prié d'ÉLIRE les Présidents des Commissions de l'UICN.

Rappel

1. Le paragraphe 34 du Règlement annexé aux Statuts de l'UICN dispose :

« Le Conseil présente à chaque session ordinaire du Congrès mondial des candidatures à la présidence de chaque Commission, après considération des propositions faites par les membres des Catégories A et B et par les membres de la Commission concernée. Les candidatures proposées prendront en compte le fait que les détenteurs de ces charges doivent posséder les compétences professionnelles du plus haut niveau et que dans leur ensemble, ils proviennent de Régions diverses. »

2. Le 1^{er} octobre 2004, le Directeur général a écrit aux membres de l'UICN pour les inviter à soumettre des propositions de candidatures aux postes de Présidents des Commissions.
3. Les membres des Commissions ont également été invités en octobre, par lettre circulaire, à envoyer leurs propres propositions.
4. La Résolution 19.2 de la 19^e Session de l'Assemblée générale, Buenos Aires, en janvier 1994, demandait que chaque Commission soit évaluée en fin de période triennale par un évaluateur indépendant nommé par le Directeur général et confirmé par le Conseil.
5. Les rapports d'évaluation des Commissions n'étaient pas disponibles dans les délais statutaires prévus pour envoyer l'appel à propositions de candidatures; celles-ci ont donc été sollicitées sur la base des mandats en vigueur des Commissions.
6. En septembre 2003, le Conseil a créé un Comité du recrutement, présidé par M. Dan Martin, Vice-président et Conseiller régional de l'UICN pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes, afin de l'aider dans sa tâche et de proposer des candidats au Congrès mondial de la nature. Le Comité du

recrutement a révisé et mis à jour les mandats des Présidents des Commissions qui ont ensuite été communiqués aux membres de l'UICN.

7. Le Conseil, à sa 60^e réunion, du 29 au 31 mars 2004, a examiné les recommandations du Comité du recrutement et a décidé de proposer les candidats suivants à l'attention du Congrès mondial de la nature :

Commission de la gestion des écosystèmes

Hillary Masundire, Zimbabwe

Commission de l'éducation et de la communication

Denise Hamú, Brésil

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales

Taghi Farvar, Iran

Commission du droit de l'environnement

Sheila Abed, Paraguay

Koh Kheng Lian, Singapour

Commission de la sauvegarde des espèces

Holly Dublin, États-Unis d'Amérique

Commission mondiale des aires protégées

Hermelindo Castro Nogueira, Espagne

Natarajan Ishwaran, Sri Lanka

Nikita Lopoukhine, Canada

8. De brèves notes biographiques concernant les candidats mentionnés ci-dessus figurent dans l'annexe 1, par ordre alphabétique pour chaque Commission.
9. Des bulletins de vote seront distribués au Congrès mondial de la nature et les membres de l'UICN seront alors invités à élire les Présidents des Commissions pour la prochaine période intersessions.

Informations bibliographiques concernant les candidats aux postes de Présidents des Commissions de l'UICN

COMMISSION DE LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

Hillary Masundire, Zimbabwe

Poste actuel : M. Masundire est actuellement le Président de la Commission de la gestion des écosystèmes, poste auquel il a été élu par le Conseil de l'UICN en octobre 2001.

Expérience professionnelle : Hillary Masundire est citoyen du Zimbabwe et vit depuis 10 ans au Botswana. Il a étudié à l'Université du Zimbabwe ainsi qu'aux Universités de Lund et de Gothenburg en Suède où il a obtenu sa licence ès sciences (géographie, botanique et zoologie), un diplôme en éducation et un doctorat en écologie des eaux douces (limnologie). Il a travaillé en tant qu'enseignant dans l'enseignement supérieur, chargé de cours à l'université et associé de recherche au Zimbabwe avant de partir pour le Botswana en 1994. M. Masundire est employé par l'Université du Botswana où il enseigne et mène des travaux de recherche en écologie, ressources naturelles et gestion des écosystèmes.

Aux niveaux national, régional et mondial, il s'est efforcé d'influencer la politique et la recherche relatives à l'eau et aux zones humides, et à la diversité biologique, les rapports sur l'état de l'environnement, l'évaluation des impacts environnementaux et la gestion des ressources naturelles transfrontières. Il a participé à différentes initiatives internationales telles que la Commission mondiale des barrages, l'Initiative pour l'eau et la nature, l'Évaluation mondiale des eaux internationales du PNUE (GIWA), l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et le Projet GLEAM de l'Université des Nations Unies.

Expérience et affiliation avec l'UICN : M. Masundire collabore avec l'UICN en Afrique australe depuis la fin des années 1980, lorsque le Bureau régional pour l'Afrique australe (ROSA) a été établi au Zimbabwe. Il a participé au processus consultatif qui a abouti à la formation de la Commission de la gestion des écosystèmes en 1995-1996. Il a siégé au premier Comité directeur de la Commission après sa nomination par le 1^{er} Congrès mondial de la nature de l'UICN, à Montréal, en 1996. De 1997 à 2000, il a été Vice-président régional pour l'Afrique australe. En 2001, il a été nommé Vice-président de la Commission et, en acceptant de diriger la Commission, après la démission du Président élu, il a définitivement sauvé la Commission d'un échec total.

En qualité de Président de la Commission, il siège au Conseil de l'UICN depuis 2001 en tant que membre du Comité du programme et des politiques du Conseil et représentant des Commissions au Comité préparatoire du Congrès de Bangkok.

Appui institutionnel : depuis trois ans, l'Université du Botswana appuie M. Masundire dans son rôle de Président de la CGE en lui permettant, notamment, d'utiliser les services d'Internet et de courriel et de s'absenter sans perte de salaire pour assister aux travaux de l'UICN, ce qui équivaut à environ CHF 30 000 par an. Cet appui sera maintenu mais l'université souhaiterait une aide de l'UICN afin de compenser les absences fréquentes de M. Masundire au service de l'UICN.

Priorités futures pour la Commission : sous sa direction et avec l'appui d'un Comité directeur dévoué et crédible qui comprend neuf Vice-présidents régionaux et trois responsables thématiques, la CGE est prête à accomplir sa mission : fournir des orientations spécialisées sur les méthodes de gestion intégrée des écosystèmes pour la conservation de la diversité biologique et le développement durable. M. Masundire souhaiterait voir augmenter la mobilisation, la participation et l'engagement des membres de la CGE pour réaliser les quatre priorités identifiées par la Commission pour la période 2005-2008 : i) mettre en œuvre et intégrer l'approche par écosystème, ii) élaborer des orientations sur des moyens scientifiques, abordables et socialement acceptables de restaurer les écosystèmes, iii) élaborer et diffuser des indicateurs de l'état des écosystèmes, et iv) élaborer et diffuser des outils de gestion des écosystèmes.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Denise Hamú (Brésil)

Poste actuel : Directrice exécutive, WWF Brésil (organisation membre de l'UICN), responsable de la gestion de l'organisation au niveau nationale, de ses membres, des appels de fonds et de la qualité de la gestion d'environ 70 programmes qui sont menés au Brésil en partenariat avec des ONG, des universités et des organismes publics en matière de conservation et de développement durable, de politique publique, d'éducation à l'environnement et de communication. Présidente de la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN depuis son élection à Amman, en Jordanie, en 2000.

Expérience professionnelle : Maîtrise en études muséologiques de l'Université George Washington (États-Unis) en 1989; Licence en relations internationales, 1983 et Licence en histoire, 1982, dans les deux cas à l'Université de Brasília; Gestion de projet à l'École interaméricaine d'administration publique, 1985.

Elle a occupé les postes de Directrice de la politique nationale du Programme pour l'environnement (1999-2003) et Coordonnatrice générale pour la coopération amazonienne (1994-1999) au ministère de l'Environnement du Brésil, et compte 19 années d'expérience dans le domaine de l'éducation et de la communication à l'environnement.

Elle a une vaste expérience de milieux multiculturels et de la gestion d'équipes pluridisciplinaires dont elle sait obtenir des résultats concrets. Elle a participé activement aux réunions de la Convention sur la diversité biologique et de différents forums organisés avec l'UNESCO et le PNUE, entre autres.

Langues : anglais, français, espagnol et portugais.

Affiliation avec l'UICN : Présidente régionale de la CEC pour l'Amérique du Sud et membre du Comité directeur de la CEC de 1996 à 2000; Présidente de la Commission de 2000 à 2004. Elle a travaillé dans un esprit d'équipe avec le Comité directeur de la Commission, le Bureau et le Secrétariat et piloté les travaux de la Commission en s'appuyant sur les acquis de la CEC et en lançant un processus de planification stratégique et d'évaluation pour améliorer l'efficacité de la Commission. Elle a contribué aux réunions régionales de membres de l'UICN et au processus de planification du Programme de l'UICN. Le Comité directeur a soutenu, à l'unanimité, son travail et a recommandé sa candidature pour la période 2004-2008.

Denise Hamú a siégé au Conseil, au Comité du programme et des politiques, au Comité d'organisation du Congrès et a pris part aux évaluations des Commissions et à la gestion des connaissances au sein de l'UICN, a contribué à des événements tels que le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN et le Centre pour l'environnement de l'UICN (SMDD) et aux réunions des Présidents de Commissions.

Appui institutionnel : Denise Hamú est candidate à l'élection avec l'appui plein et entier du WWF Brésil qui lui accorde suffisamment de temps pour diriger la Commission, assister à des réunions internationales et au Conseil.

Futures priorités de la Commission : gérer les travaux de la Commission de manière à fournir des avis et des orientations à l'UICN dans les domaines de la communication, de l'éducation et de l'apprentissage

comme recommandé dans l'évaluation indépendante des Commissions. Application du mandat de la Commission selon les principes suivants :

1. **Leadership en développement durable :** d'ici à 2008, le Réseau mondial d'apprentissage sur la conservation sera opérationnel avec des cours pratiques pour l'amélioration des compétences professionnelles. Il s'appuiera sur les connaissances de l'Union, des acteurs clés et des universités comme partenaires de l'initiative.
2. **Défense de l'environnement :** d'ici à 2008, l'UICN sera une source de connaissances et de motivation reconnue soutenant un programme de communication, d'éducation, de participation et de sensibilisation (CESP) qui assurera le lien entre les principales conventions de l'environnement et les accords régionaux ainsi que la Décennie de l'éducation pour le développement durable.
3. **Autonomisation :** d'ici à 2008, les programmes mondiaux et régionaux de l'UICN auront renforcé leurs capacités en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable et de communication pour promouvoir les connaissances et autonomiser les acteurs en leur permettant de participer à la réalisation de la Mission de l'UICN.

COMMISSION DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Taghi Farvar, Iran

Postes actuels :

- Président, Centre du développement durable, Iran – une ONG membre actif de l'UICN;
- Président, Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l'UICN.

Expérience professionnelle :

- doctorat en sciences de l'environnement (y compris écologie tropicale et écotoxicologie) et sciences sociales (y compris études du développement), Université de Washington, États-Unis, 1972;
- plus de 30 ans d'expérience en politique, pratique et facilitation de programmes locaux, nationaux et internationaux sur le développement durable et les moyens d'existence et sur la conservation des ressources naturelles;
- défenseur, de longue date, des droits des communautés locales, des populations mobiles et des populations autochtones à la gouvernance de

leurs ressources naturelles, à l'autodétermination et au développement participatif;

- a consacré la majeure partie de sa carrière professionnelle à travailler pour des organisations internationales, des institutions gouvernementales et non gouvernementales, des universités et des communautés locales;
- a écrit ou participé à la rédaction de nombreux ouvrages et articles dans son domaine d'expertise.

Expérience et affiliation avec l'UICN :

1. Collègue du regretté Ray Dasmann, vers la fin des années 1960, lorsqu'il compilait l'ouvrage devenu un classique : *The Careless Technology—Ecology and International Development* avec l'appui de Russell Train (The Conservation Foundation) et de Barry Commoner (Université de Washington).
2. Haut fonctionnaire d'un État membre de l'UICN, le Département de l'environnement de l'Iran, au début des années 1970.
3. Membre du personnel de l'UICN vers le milieu des années 1980 («Conseiller principal en développement durable» et Secrétaire exécutif de la Commission de la planification de l'environnement de l'UICN). Il a organisé la Conférence mondiale sur la conservation et le développement à Ottawa, en 1986 et jeté les bases d'une révision de la Stratégie mondiale de la conservation.
4. Consultant de l'UICN pour divers projets et divers pays, y compris le Yémen, le Liban, l'Égypte, la Jordanie, la Palestine et l'Iran.
5. Président d'une ONG membre très active de l'UICN (Centre pour le développement durable «CENESTA», Iran) depuis les années 1990. Depuis 2000, CENESTA est l'hôte enthousiaste de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) de l'UICN qu'elle soutient avec vigueur.
6. Membre du Groupe consultatif régional dans la région WESCAN de l'UICN durant la même période et aujourd'hui encore.
7. Conseiller de l'UICN et Président de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) depuis décembre 2000.
8. animateur du Groupe de travail thématique de la CPEES sur les moyens d'existence durables et membre du Groupe de travail de la CPEES sur la gestion collaborative et du Thème sur les populations autochtones et les communautés locales, l'équité et les aires protégées (TILCEPA, conjoint entre la CPEES et la CMAP). Ses efforts ont conduit à faire naître de nouvelles perceptions et approches du rôle indispensable des populations autochtones, des populations mobiles et des communautés locales dans le domaine de la

conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

9. Participant très actif et organisateur du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Amman en 2000, du Centre de l'environnement de l'UICN à Johannesburg durant le SMDD, et du V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN à Durban, en 2003, ainsi que de nombreux forums régionaux sur la conservation.
10. Éditeur du journal de la CPEES/UICN, *Policy Matters*, et d'autres publications de la Commission, depuis décembre 2000 qui ont fortement contribué à la compréhension des questions économiques et sociales relatives à la conservation et au partage du vaste fond d'expérience pratique et politique entre les membres professionnels de la CPEES.

Appui institutionnel : CENESTA poursuivra son excellent appui institutionnel dans la période 2004-2008. Plusieurs autres institutions continueront de soutenir les différents groupes thématiques et groupes de travail de la CPEES, notamment l'IIDD du Canada, l'ICTSD à Genève et de nombreux partenaires tels que l'IIED et des donateurs tels que le GTZ, la Fondation Rockefeller, le Critical Ecosystems Partnership Fund, et bien d'autres. Divers membres de l'UICN et institutions gouvernementales en Iran se sont également déclarés prêts à soutenir les travaux de la Commission. Une aide sera également recherchée auprès du Directeur général afin d'augmenter l'appui à ce poste.

Futures priorités de la Commission : telles qu'elles sont exprimées dans le nouveau mandat proposé et Programme intersessions de la CPEES :

- rechercher une meilleure compréhension et promouvoir la bonne gouvernance des ressources naturelles, notamment par une gestion collaborative des ressources naturelles; reconnaître et promouvoir les aires conservées par les communautés; ainsi que les droits inaliénables des populations autochtones, populations mobiles et communautés locales sur les terres et autres ressources naturelles qu'elles possèdent, au titre du droit coutumier, en communauté;
- intégrer les questions économiques dans la conservation et vice versa, tant au macro-niveau de la mondialisation et des fondations du système économique mondial qu'au micro-niveau des questions d'évaluation dans le domaine de la conservation et des systèmes novateurs de financement de la conservation, par exemple;
- rechercher, par une bonne politique et une bonne pratique, des approches originales des moyens d'existence durables et des moyens d'éradiquer la pauvreté tout en favorisant la diversité biologique, y compris par l'agro-écologie, la souveraineté alimentaire et une technologie adaptée;

- améliorer la compréhension des relations entre la diversité biologique et culturelle, instituer un moyen de promouvoir les systèmes de connaissances autochtones pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans le contexte de la riche diversité des cultures, et rechercher les moyens de soutenir la sauvegarde et l'épanouissement des cultures autochtones;
- promouvoir une nouvelle compréhension et de nouvelles approches politiques de thèmes intersectoriels tels que «l'environnement et la sécurité» et «la responsabilité environnementale et sociale des gouvernements et du secteur privé».

COMMISSION DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Sheila Abed de Zavala (Paraguay)

Poste actuel : Directrice d'IDEA (Instituto de Derecho y Economía Ambiental), ONG, Asunción, Paraguay.

Expérience professionnelle :

- Juriste, Université nationale d'Asunción, 1986. Études supérieures en droit des ressources de l'environnement à l'Université Lewis & Clark, Portland, Oregon, 1999.
- Fondatrice et Directrice de l'Institut paraguayen du droit et de l'économie de l'environnement (IDEA, Instituto de Derecho y Economía Ambiental), depuis 1996.
- Membre de la Commission du droit de l'environnement de l'Union mondiale pour la nature (UICN).
- Coordinatrice générale de l'Alliance régionale pour les politiques en matière de conservation en Amérique latine et dans les Caraïbes (ARCA – Alianza Regional para Políticas de Conservación en América Latina y el Caribe).
- Membre de la coalition d'Amérique du Sud des ONG et membres individuels, connue sous le nom de «Grupo Zapallar» sur le commerce et l'environnement.
- À plusieurs occasions, elle a représenté le gouvernement du Paraguay à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a représenté la société civile auprès de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar.

Mme Abed est chargée du cours de «droit et politique de l'environnement» pour le diplôme de génie environnemental de l'Université catholique d'Asunción. Elle assure aussi la formation du personnel diplomatique qui participe aux négociations d'accords multilatéraux ainsi que du personnel d'autres agences publiques et institutions privées.

Avec l'accord du gouvernement du Paraguay, le PNUD l'a chargée d'explorer et de négocier les possibilités, pour le Paraguay, de prétendre aux programmes d'échange dette-nature et elle a obtenu d'excellents résultats.

Elle a participé à la rédaction de trois lois : «Création du Ministère des Ressources naturelles», «Loi nationale sur le tourisme» et «Sécurité de la biotechnologie».

Sous sa direction, IDEA a mis en œuvre des programmes d'avant-garde tels que des études d'impact sur la durabilité, des outils juridiques pour la conservation des terres privées, l'évaluation économique des ressources naturelles.

Mme Abed est coauteur de six publications et maîtrise les langues suivantes : espagnol, anglais, portugais et guarani.

Expérience et affiliation avec l'UICN : Mme Abed est membre de la Commission du droit de l'environnement depuis l'année 2000. En tant que Directrice exécutive d'IDEA, elle a demandé et obtenu que l'UICN approuve un très grand atelier organisé et mené par cette organisation en septembre 2001 sur le thème «Nouveaux styles de gestion des ressources naturelles». Récemment, Mme Abed a été chargée du volet paraguayen d'une grande étude sur l'eau menée par le Centre du droit de l'environnement.

Voici ce qu'elle dit de son expérience et de son affiliation : *«Beaucoup pourraient penser que mon expérience de l'UICN est limitée et je dois admettre qu'ils ont raison mais, ma foi en ce que je fais et ma détermination à replacer l'analyse des préoccupations environnementales mondiales dans une perspective juridique y pallieront, de même que le soutien de collègues professionnels qui se sont engagés à mes côtés et la coopération des réseaux et alliances auxquels j'appartiens.»*

Appui institutionnel : l'organisation que dirige Mme Abed est très bien placée aux niveaux national, régional et international. La grande force institutionnelle d'IDEA repose sur le fait que l'organisation est reconnue comme un interlocuteur valable, sur des sujets aussi divers que la conservation des terres privées, le commerce et l'environnement et les changements climatiques, et collabore avec les organisations les plus prestigieuses de la société civile et différentes alliances, avec un très haut niveau d'incidence sur les politiques. À noter qu'IDEA coordonne l'Alliance régionale pour les politiques de conservation en Amérique latine et dans les Caraïbes (dont l'acronyme espagnol est ARCA) à laquelle appartiennent SPDA Pérou, Natura Colombie, FAN Bolivie, Natura Équateur, FARN Argentine, CODEFF Chili, Pronatura Mexique, Defensores de la Naturaleza Guatemala, FUDENA Venezuela, CEDARENA Costa

Rica, Pronatura République dominicaine, O Boticario Brésil, O Direito por um Planeta Verde Brésil, PROMETA Bolivie.

Mme Abed elle-même est une jeune professionnelle renommée (41 ans), avec un parcours de neuf années très réussies dans le domaine du droit de l'environnement. Sous sa direction, IDEA a reçu l'appui d'organisations privées, publiques et multilatérales prestigieuses (AVINA, TNC, WWF, USAID, la Banque mondiale, OEA, ACDI, Siemenpuu Foundation, Fondation Konrad Adenauer, etc.) pour l'application de ses programmes : droit de l'environnement, économie de l'environnement, commerce et environnement, démocratie et participation.

Futures priorités pour la Commission :

- Concept juridico-environnemental de l'eau : un droit humain ou une ressource économique?
- Les procédures de l'Organisation mondiale du commerce et leur incidence (droit de propriété intellectuelle, diversité biologique, commerce et environnement)
- Mécanismes d'intégration commerciale
- Intégration de la citoyenneté mondiale et renforcement de l'interaction entre la société civile, le secteur privé et le gouvernement avec des responsabilités communes mais différenciées
- Problématique des réfugiés de l'environnement (difficulté croissante associée à l'expulsion de personnes pour des questions socio-environnementales).

Koh Kheng Lian, Singapour

Postes actuel :

- Professeur associé, Faculté de droit, Université nationale de Singapour
- Directrice du Centre Asie-Pacifique pour le droit de l'environnement (APCEL)
- Vice-présidente régionale de la CDDE/UICN pour l'Asie du Sud-Est et membre du Comité directeur

Expérience professionnelle :

- Licence en droit (Université de Malaya à Singapour)
- Maîtrise en droit (Université de Singapour)
- Doctorat (Université de Singapour)
- *Diplôme de Hautes Études internationales* (Genève)
- Avocate et Procureur, Cour suprême de Singapour

Expérience et affiliation avec l'UICN : durant son mandat de huit ans en qualité de Vice-présidente régionale de la CDDE pour l'Asie du Sud-Est, Mme Koh Kheng Lian a participé à de nombreux projets parrainés par l'UICN, en particulier le cours de formation pour formateurs UICN/APCEL/PNUE. Ce projet est à l'origine d'une célèbre publication de la

Banque asiatique de développement : Craig, Robinson & Koh Kheng Lian (éd.), *Capacity Building for Environmental Law in the Asian and Pacific Region: Approaches and Resources* (BASD, 2^e éd, 2003). Mme Koh Kheng Lian a également contribué à la rédaction du projet de la CDDE sur la promotion du droit de l'environnement en Chine.

Parmi les autres projets de l'UICN auxquels elle a participé, il y a les conférences de la CMAP à Pakse et à Hong-kong, et le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, en septembre 2003, à Durban.

Mme Koh Kheng Lian a coprésidé la réunion du Programme pour le droit de l'environnement (PDE) à Bonn où il a été question du Plan pour le Sous-programme de l'UICN pour le droit de l'environnement, 2005-2008; ainsi que la réunion de planification du PDE à Bonn qui a rédigé le nouveau mandat de la CDDE pour 2005-2008 et examiné les éléments du nouveau Plan stratégique du PDE, 2005-2008.

Appui institutionnel : le renforcement des capacités en droit de l'environnement est une des priorités de la CDDE. Dans ce domaine, l'appui institutionnel que Mme Koh Kheng Lian peut apporter à la Commission procède d'APCEL car son but est le renforcement des capacités (par exemple, le cours de formation UICN/APCEL/PNUE pour les professeurs de droit, voir plus haut).

APCEL a collaboré étroitement non seulement avec la CDDE mais aussi avec le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement en Asie et le Forum régional de l'UICN sur la diversité biologique. Le vaste réseau d'APCEL, dans la région et à l'échelle mondiale, apportera un appui institutionnel à l'UICN.

APCEL et la CDDE se sont soutenus mutuellement. Par exemple, APCEL a assisté au Symposium organisé par l'UICN/IGES/BASD sur le thème «Vers une deuxième génération du droit de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique» et en publiant les procès-verbaux.

Futures priorités pour la Commission : Mme Koh Kheng Lian a été membre du groupe du PDE de l'UICN ainsi que du groupe qui a rédigé le mandat de la Commission du droit de l'environnement, 2005-2008. Les priorités identifiées par ce groupe, dans le PDE de l'UICN, comprennent l'érosion de la diversité biologique, les changements climatiques et l'énergie, le milieu côtier et marin, la désertification et la gestion des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la dégradation des sols, les eaux douces et les zones humides et les thèmes intersectoriels prioritaires.

Le nombre de membres de la CDDE et ses réseaux mondiaux ne cessant d'augmenter (par exemple, les

centres du droit de l'environnement parrainés par la CDDE et l'Académie de l'UICN du droit de l'environnement), la CDDE doit faire en sorte que ses experts bénévoles s'engagent le plus possible. Il importe de renforcer les groupes de spécialistes existants de la CDDE et d'en établir de nouveaux selon les domaines prioritaires du PDE. Le travail des Groupes de spécialistes devrait être renforcé par une collaboration avec l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN, les centres du droit de l'environnement parrainés par l'UICN, les Commissions de l'UICN (en particulier la CMAP et la CSE), les secrétariats des AME et d'autres organisations régionales. La CDDE devrait s'efforcer de devenir le réseau mondial de connaissances sur le droit de l'environnement et profiter du statut d'observateur auprès des Nations Unies pour influencer le développement du droit de l'environnement.

COMMISSION DE LA SAUVEGARDE DES ESPÈCES

Holly Dublin, États-Unis d'Amérique

Poste actuel : depuis deux ans, Mme Holly Dublin est Conseillère principale pour la conservation auprès du Bureau régional de l'UICN pour Afrique de l'Est à Nairobi, tout en réalisant des évaluations et des exercices de planification programmatique indépendants pour le Fonds pour l'environnement mondial, la Société financière internationale, le PNUE, le WWF International et de nombreuses autres ONG.

Expérience professionnelle : en 2002, Holly Dublin a fêté le vingtième anniversaire de sa collaboration avec le WWF. Au niveau professionnel, elle a «évolué» depuis ses origines de boursière fraîchement diplômée, travaillant dans l'écosystème du Serengeti-Mara, jusqu'à devenir écologiste chargée de projet pour le Programme de suivi écologique du Masai Mara, responsable scientifique pour l'Afrique de l'Est et, enfin, pendant de nombreuses années, Conseillère principale en matière de conservation pour le Programme Afrique et Madagascar du WWF.

Holly Dublin a obtenu sa licence à Antioch College, sa maîtrise à l'Université de Washington et son doctorat à l'Université de Colombie-Britannique. Biologiste spécialiste de la conservation, renommée et primée, elle a commencé sa carrière universitaire en tant que boursière Fulbright et a reçu le prix Charles A. Lindbergh pour la promotion de l'équilibre entre la technologie et la nature, est Officier de l'Arche d'Or, a reçu la Médaille du Président de la Société zoologique de Chicago pour excellence dans le domaine de la conservation, le Prix du WWF du mérite en matière de conservation et de nombreuses bourses. Holly Dublin est un auteur et un orateur de talent.

Élevée en Afrique de l'Est, elle vit au Kenya depuis 1972. Ayant vécu la majeure partie de sa vie à l'étranger, elle reste cependant citoyenne des États-Unis.

Expérience et affiliation avec l'UICN : Holly Dublin est liée à la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN depuis 30 ans lorsque, adolescente, elle est devenue membre, pour la première fois, d'un Groupe de spécialistes. Depuis, elle est membre actif de nombreux Groupes de spécialistes taxonomiques et thématiques au sein de la CSE. En 1992, elle est devenue Présidente du Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique, un des groupes les plus productifs et les plus actifs de la Commission qui dispose actuellement de six employés à plein temps. En 1994, Holly Dublin s'est jointe au Comité exécutif de la CSE et a joué un rôle dynamique dans de nombreuses initiatives de la Commission, notamment l'élaboration et l'application du Plan stratégique de la CSE et son intégration avec le Programme intersessions de l'Union.

Holly Dublin a bien d'autres affiliations avec l'UICN et ses Commissions, car elle est membre de la Commission mondiale des aires protégées, de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales et contribue activement aux travaux de la Commission de la gestion des écosystèmes, notamment en ce qui concerne la conceptualisation et la mise en œuvre de l'approche par écosystème dans le domaine de la conservation de la biodiversité. En 2003, elle est devenue membre du Groupe d'évaluation des Commissions, et a aidé à présenter une série de recommandations au Groupe d'étude sur la gouvernance. Dans de nombreux cas, ces recommandations ont été adoptées. Aux niveaux régional et national, elle a collaboré avec les bureaux nationaux et sous-régionaux de l'UICN en Afrique et en Asie. Pour de nombreux membres du personnel des programmes et initiatives mondiaux de l'UICN, membres des Commissions et membres gouvernementaux et non gouvernementaux de l'Union, Holly Dublin est une collègue bien connue.

Holly Dublin passe facilement des réalités quotidiennes aux préoccupations des praticiens de la conservation et au monde de la politique internationale, de ses financiers et de ses décideurs. Elle a joué un rôle actif auprès de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et a l'habitude des délibérations de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur les espèces migratrices.

Appui institutionnel : Holly Dublin a réussi à obtenir un financement et un appui institutionnel importants qui lui permettront de consacrer la majeure partie de son temps à ses responsabilités de Présidente. Si elle est élue, elle ira rejoindre le personnel de la Wildlife

Conservation Society. Ses engagements, que ce soit du point de vue du temps ou des frais, seront soutenus par un consortium qui comprend Conservation International, la Fondation MAVIA, la Chicago Zoological Society, différents membres de la World Association of Zoos and Aquariums et la Wildlife Conservation Society.

Futures priorités de la Commission : les priorités, durant les quatre prochaines années seront les suivantes :

- restructurer la Commission et le système d'appui du secrétariat pour faciliter l'intégration des travaux des membres et Groupes de spécialistes de la CSE avec les résultats du Plan stratégique de la CSE (2001-2010) et les domaines de résultats stratégiques de l'UICN (2005-2008);
- renommer les Présidents de Groupes de spécialistes sur la base des critères élaborés par le Groupe consultatif sur les Commissions, recommandés par le Groupe d'étude sur la gouvernance de l'UICN et ultérieurement adoptés par le Conseil;
- continuer d'apporter des réponses concrètes aux recommandations contenues dans l'«Étude 2001 de la CSE sur le bénévolat» et dans l'«Évaluation indépendante des Commissions de l'UICN, 2004»;
- aider à trouver un appui pour la mise en œuvre du Service d'information sur les espèces afin qu'il atteigne son plein potentiel;
- forger des partenariats plus forts et plus synergiques et des programmes de travail conjoints avec les Commissions «sœurs», le Secrétariat et les institutions et individus pertinents, en dehors de l'UICN; et
- étudier l'intérêt et la faisabilité d'un forum international sur la conservation des espèces dont la CSE serait l'hôte.

COMMISSION MONDIALE DES AIRES PROTÉGÉES

Hermelindo Castro Nogueira (Espagne)

Poste actuel : Hermelindo Castro Nogueira est Docteur en Biologie et Professeur titulaire d'Écologie à l'université d'Almería. Il occupe actuellement la fonction de Directeur général du Réseau des Espaces Naturels Protégés et des Services de l'Environnement du gouvernement régional d'Andalousie.

Expérience professionnelle : Son expérience professionnelle s'est centrée, depuis 30 ans, sur l'écologie appliquée et la biologie de conservation et tout particulièrement sur la planification et la gestion de espaces naturels protégés. Il est professeur titulaire à l'université d'Almería (Espagne) et enseigne la

matière « Espaces naturels protégés », dans le cadre de la Maîtrise en Sciences de l'Environnement. Il a été le coordinateur et le responsable de la mise en place de cette maîtrise en 1994. Son travail de recherche lui a permis d'être co-auteur de plus de 30 livres et guides sur les écosystèmes représentatifs du milieu méditerranéen et sur les espaces protégés d'Andalousie. Plus de 30 articles publiés dans des revues spécialisées; plus de 20 travaux de vulgarisation scientifique et 10 projets d'écologie appliquée orientés sur la gestion des ressources naturelles et la conservation de la nature.

En tant que gestionnaire, il a été Directeur du Parc naturel Cap de Gata-Níjar dans la province d'Almería (Espagne) entre 1987 et 1989; Directeur de l'Agence de l'Environnement de la province d'Almería (Gouvernement andalou, 1987-1994) et il occupe la fonction de Directeur général du Réseau des espaces naturels protégés d'Andalousie depuis l'an 2000. Il a été un instigateur important de la promotion du développement durable dans les espaces protégés andalous, mais aussi de la planification et de la gestion écosystémique des milieux protégés en Andalousie qui représentent près de 30 % du territoire régional (2 500 000 hectares).

Expérience et affiliation avec l'UICN : Sa participation active en faveur des espaces protégés dans le cadre de l'Union mondiale pour la nature a été mise en évidence ces dernières années, au travers de son activité professionnelle en tant que Directeur général de l'Assemblée d'Andalousie et par l'adaptation de la politique de conservation des espaces naturels protégés de cette Communauté autonome espagnole aux recommandations et aux tendances émanant de l'UICN, mais aussi en sa qualité de vice-président d'Europarc-Espagne (Fédération espagnole des Espaces protégés au sein du Comité espagnol de l'UICN et du Comité euro-méditerranéen de l'UICN), fonctions qu'il occupe encore aujourd'hui.

De même, par sa triple vision : politique, technique et académique, Hermelindo Castro a joué un rôle important dans la contribution de la région méditerranéenne au Ve Congrès mondial sur les parcs, en apportant un soutien logistique et technique et en travaillant en étroite collaboration avec le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN dans le processus régional depuis ses débuts. En outre, il a fait partie du Comité directeur d'experts chargés de donner un contenu et une structure à l'Atelier Liens dans les paysages marins et terrestres, dans le cadre du Congrès mondial sur les parcs de 2003 et il a présidé la réunion plénière qui a fixé les bases conceptuelles et techniques pour les discussions sectorielles sur ce thème, lors du Congrès mondial sur les parcs de 2003.

Appui institutionnel : Hermelindo Castro Nogueira, en sa qualité de Président euro-méditerranéen et

espagnol de la CMAP a compté à tout moment sur l'appui et la collaboration du Conseil de l'Environnement du Gouvernement andalou. Cet organisme a déclaré au mois de février dernier qu'il souhaitait continuer à accorder tout son soutien au Dr. Castro pour qu'il remplisse les fonctions et les devoirs de Président de la CMAP dans le cas où il serait élu à cette fonction. Il est attendu qu'il puisse compter sur l'appui d'autres membres de l'Europe, de la Méditerranée et de l'Amérique centrale et du Sud.

Futures priorités pour la Commission :

- instaurer une gestion de la Commission impliquant activement tous les groupes régionaux, renforçant le travail régional et ainsi les Bureaux Régionaux, ce qui permettra de promouvoir les synergies entre les différentes régions et d'augmenter la cohérence interne de la Commission ;
- travailler activement avec le Programme de l'UICN pour les aires protégées ;
- donner une attention prioritaire aux résultats du Congrès mondial sur les parcs de 2003, et particulièrement aux thèmes liés à l'UICN ;
- veiller tout particulièrement à renforcer l'adhésion à la Commission, surtout dans le cadre des thèmes considérés d'importance majeure au dernier Congrès mondial sur les parcs, liés aux populations autochtones et à impliquer les jeunes dans le domaine des aires protégées ;
- rechercher des synergies avec d'autres Commissions de l'UICN, en particulier celles de la gestion des écosystèmes et de la sauvegarde des espèces ;
- promouvoir réellement l'usage de toutes les langues officielles de l'UICN dans le cadre de travail de la Commission.

Natarajan Ishwaran (Sri Lanka)

Poste actuel :

Jusqu'au 30 juin 2004 : Chef, Section du patrimoine naturel, Centre du patrimoine mondial, UNESCO. À partir du 1^{er} juillet 2004 : Directeur, Division des sciences écologiques, UNESCO.

Expérience professionnelle : Licence et maîtrise ès sciences (Université de Peradeniya, Sri Lanka) et doctorat (Université d'État du Michigan, États-Unis d'Amérique). Enseignement, recherche, élaboration et gestion de projets en zoologie, gestion de la faune sauvage et planification des aires protégées. Plus de 25 articles publiés dans des journaux scientifiques; coauteur de deux ouvrages publiés. Depuis 1975, expérience de travail dans le domaine universitaire, gouvernemental au niveau national, intergouvernemental et international et ONG internationales, fonds et fondations et relations avec le secteur privé sur la biodiversité et les aires protégées. Expérience en matière de négociation de financement

pour de nombreuses aires protégées aux niveaux national, régional et international.

Expérience et affiliation avec l'UICN : chercheur principal (1980-1982) et coordonnateur (1985-1986) de projets UICN/WWF à Sri Lanka; membre du Groupe de spécialistes des éléphants d'Asie CSE/UICN (1985-1990), CPNAP (1986-1996) et CMAP depuis 1996; animateur du thème transversal sur le patrimoine mondial pour les préparatifs du Congrès de Durban (2001-2003); correspondant pour le patrimoine mondial pour toutes les relations de l'UICN à l'UNESCO 1987-1993 et de 1996 jusqu'à aujourd'hui; relations avec de nombreux Vice-présidents régionaux et thématiques de la CMAP (par exemple, efficacité de la gestion), en particulier depuis le milieu des années 1990.

Appui institutionnel : l'UNESCO coordonne les travaux de deux listes internationales importantes des aires protégées, à savoir le patrimoine mondial et les réserves de biosphère et soutient les activités de la CMAP à différents égards. À partir du 1^{er} juillet 2004, M. Ishwaran aura une influence sur les réserves de la biosphère et le patrimoine mondial ainsi que sur d'autres activités à l'échelle de l'UNESCO liées à la conservation de la diversité biologique et aux aires protégées. Il cherchera à nouer des synergies avec les initiatives de la CMAP aux niveaux thématique, régional, national et des sites. Dans le cadre de son travail quotidien à l'UNESCO, il coopère avec des institutions directement impliquées dans la réalisation des priorités fixées dans le Plan d'action de Durban et dans le Programme de travail mondial de la CDB sur les aires protégées. S'il est élu Président de la CMAP, il se servira de cette reconnaissance, en association avec ses réseaux et contacts, pour concevoir et lancer des initiatives spécifiques qui seront utiles aux travaux des Vice-présidents thématiques et régionaux de la CMAP.

Futures priorités pour la Commission : dans les cinq années qui suivront Durban, la Commission devrait : i) promouvoir l'apprentissage par l'expérience et les connaissances des praticiens de la gestion des aires protégées; ii) reconnaître les spécificités sous-régionales et régionales en pratique et encourager une interaction étroite entre les praticiens et les communautés politiques et universitaires afin de générer de nouveaux principes et connaissances pour la gestion des aires protégées; et iii) renforcer le rôle des Vice-présidents thématiques et régionaux dans les réseaux, obtenir un appui politique et augmenter le prestige de la gestion des aires protégées en tant que profession centrale à l'ordre du jour national et mondial du développement durable.

Nikita Lopoukhine, Canada

Poste actuel : Directeur général, Direction des parcs nationaux, Parcs Canada

Expérience professionnelle : Nikita Lopoukhine a un diplôme en foresterie et une maîtrise en écologie des plantes. Il travaille depuis plus de 35 ans avec le gouvernement fédéral canadien, essentiellement en tant que Conseiller en écologie pour Parcs Canada. Avant d'occuper ce poste, il a entrepris des inventaires biophysiques des parcs, des zones côtières et des paysages. Plus récemment, il a géré la branche de l'intégrité écologique et la direction des parcs nationaux de Parcs Canada. Ces deux postes lui ont donné l'occasion de jouer un rôle de premier plan en matière de politique, législation et planification pour toutes les aires protégées terrestres et marines nationales du Canada. Il parle couramment l'anglais, le français et le russe.

Expérience et affiliation avec l'UICN :

- Membre de la CMAP depuis plus de 10 ans
- Vice-président régional pour l'Amérique du Nord – Commission UICN de la gestion des écosystèmes depuis trois ans
- Représentation de Parcs Canada dans le cycle d'ateliers sur la gouvernance, à Durban
- Membre du Comité des recommandations à Durban
- Coorganisation de l'atelier sur l'efficacité de la gestion et l'intégrité écologique à Durban
- Responsabilité du cours sur l'intégrité écologique à Durban
- Évaluation de l'état d'une aire protégée du patrimoine mondial en Russie
- Organisation d'un atelier sur la restauration écologique au Congrès mondial de la nature de Montréal
- Membre expert d'un éventuel atelier d'évaluation des sites boréaux du patrimoine mondial
- Évaluation pour la Banque mondiale, de l'état des aires protégées de Russie et recommandations sur les possibilités d'investissement
- Animation d'un atelier de quatre jours sur la restauration pour des fonctionnaires du Gouvernement slovaque
- Conférence à la Banque mondiale sur les valeurs des aires protégées
- Ancien Président de la Société pour la restauration écologique

- Chef de la délégation canadienne pour les aires protégées à la COP7 de la CDB à Kuala Lumpur et au SBSTTA, à Montréal

Appui institutionnel : après 37 ans de service, il quitte son poste de Directeur général des parcs nationaux de Parcs Canada, en 2005. Pendant sa retraite, il est prêt à assumer le poste de Président de la CMAP. Parcs Canada a accepté de lui prêter un bureau, du matériel informatique, une adresse de courriel, un télécopieur et un téléphone. Il peut, périodiquement, avoir recours aux programmes de stage parrainés par le gouvernement et fournis par une université locale.

Futures priorités de la Commission : la CMAP est confrontée à la nécessité de déterminer ses priorités dans le cadre international dont elle a été un des artisans. Avec les objectifs du SMDD, les recommandations et le Plan d'action de Durban, le Programme de travail de la CDB sur les aires protégées et le Plan de sous-programme CMAP-PAP, la CMAP ne manque pas de travail.

La première priorité doit être de se concentrer sur le renforcement des valeurs des aires protégées en tant que contributeurs essentiels à la conservation de la biodiversité et à la durabilité. Cela sera fait par une gestion toujours plus efficace, l'allègement de la pauvreté grâce à une augmentation maximale des services des écosystèmes, la participation des communautés autochtones et locales et les liens à l'intérieur d'agendas plus généraux. Le financement est la réalité sous-jacente qui doit être résolue.

Depuis 10 ans, le nombre d'aires protégées a proliféré mais les lacunes de la représentativité dans des écosystèmes importants, en particulier le milieu marin, doivent être comblées.

L'approche qui sera suivie pour exécuter ces priorités s'appuiera sur la coopération et le partenariat. Il existe déjà de bons exemples avec l'UNESCO-Centre du patrimoine mondial, la CPEES et le PAP. La coopération sera recherchée avec la CGE pour l'application de l'évaluation des écosystèmes à l'intérieur et au-delà des limites des aires protégées et pour la question émergente de la restauration écologique. Chaque Bureau régional de l'UICN sera prié de contribuer directement à la fixation des priorités. Les membres seront réévalués afin de garantir que la CMAP dispose de toutes les compétences nécessaires pour satisfaire ces priorités.

**UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL POUR LA CONSERVATION
17 au 25 Novembre 2004, Bangkok, Thaïlande**

Cotisations des membres pour la période de 2006 à 2008

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER la proposition du Conseil visant à indexer annuellement les cotisations des membres conformément, à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), publié par la Banque centrale suisse.

1. Préambule

La structure actuelle des cotisations de l'UICN a été adoptée par la 17^e Assemblée générale (Costa Rica, 1988). Elle est le fruit d'une révision majeure demandée dans le cadre du mandat de la 16^e Assemblée générale (Madrid, 1984) pour garantir la sécurité et l'indépendance financières de l'UICN. Afin de maintenir la valeur réelle des cotisations, un pourcentage d'augmentation préétabli, approuvé par les membres lors des sessions de l'Assemblée générale et du Congrès mondial, a été appliqué afin d'ajuster le barème des cotisations pour la période intersessions suivante.

Seul un ajustement mineur a été apporté au barème des cotisations des États membres de l'UICN, en vigueur depuis 1998, à savoir : l'introduction du Groupe « 0 », qui est le groupe de cotisation le moins élevé de l'UICN, aux fins de faciliter les adhésions et d'alléger le fardeau que représentent les cotisations pour les pays les moins avancés (PMA). Cette modification a été approuvée par la 2^e Session du Congrès de la nature de l'UICN (Amman 2000).

Lors du Congrès mondial de la nature tenu à Amman, certains membres se sont déclarés préoccupés par l'application d'un pourcentage d'augmentation préétabli, formule qui n'a plus recueilli l'adhésion de tous les membres. Le Comité des finances et des audits du Congrès d'Amman a souligné la nécessité de maintenir la valeur réelle des cotisations des membres afin que les services aux membres ne s'en ressentent pas. Le Comité a, par ailleurs, recommandé de mettre au point une nouvelle méthodologie pour calculer les augmentations futures des cotisations qui seront soumises au 3^e Congrès mondial de la nature pour approbation. Il a demandé que cette méthodologie se base sur un indice d'inflation reconnu et publié officiellement.

Pour remplacer le pourcentage d'augmentation préétabli, le Conseil propose une indexation annuelle des cotisations des membres sur la dernière augmentation annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) publié par la Banque centrale

suisse. L'IPC est disponible au moment de l'envoi des factures de cotisation aux membres (octobre à octobre). L'envoi des factures a normalement lieu en octobre de chaque année pour l'année suivante.

2. Dispositions pertinentes des Statuts et du Règlement de l'UICN

L'Article 12 (c) (iii) des Statuts (Ile Partie) stipule que les membres ont l'obligation, entre autres, de payer leur cotisation conformément au Règlement :

L'article 22 du Règlement (IIIe Partie) stipule que « *Les cotisations des États membres de l'UICN sont calculées sur la base du pourcentage des contributions fixées pour les États membres dans le budget de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil peut répartir les États membres en différents groupes pour l'évaluation des cotisations dues.* »

L'article 23 du Règlement (IIIe Partie) stipule que « *Les cotisations des autres membres sont établies par le Congrès mondial, sur proposition du Conseil.* »

Le Congrès mondial de la nature, qui a notamment pour tâche de fixer le montant des cotisations des membres pour la période allant jusqu'à sa prochaine session, est invité à considérer la proposition suivante, faite par le Conseil pour la période intersessions de 2005 à 2008.

3. Proposition d'augmentation des cotisations des membres afin de maintenir leur valeur réelle

En proposant une indexation sur l'inflation, il convient de tenir compte du fait que, conformément aux articles 87 et 88 du Règlement, tous les comptes et le plan financier de l'UICN sont établis en francs suisses (CHF). Les cotisations des membres sont facturées et payées en CHF au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3.1 Méthodologie

Le Conseil a envisagé différentes options pour l'indexation à l'inflation, en tenant compte de leurs avantages et inconvénients respectifs. L'indice suisse des prix à la consommation¹ lui a semblé être la meilleure variable approximative pour maintenir la valeur réelle du revenu provenant des cotisations en tenant compte de l'inflation future. (Les taux d'inflation de l'IPC d'octobre à octobre, à savoir, d'octobre 1994 à octobre 2002, sont mentionnés à l'AJOUT 1 pour information.)

3.2 Proposition d'augmentation des cotisations des membres pour la période de 2006 à 2008

Le Conseil, à sa 58^e réunion tenue du 1^{er} au 3 décembre 2003, a proposé une indexation annuelle du barème actuel des cotisations sur la dernière augmentation annuelle (d'octobre à octobre) de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), publié par la Banque centrale suisse et disponible au moment de l'envoi aux membres de leur facture de cotisation (octobre à octobre), soit normalement en octobre de chaque année pour l'année suivante.

Le Conseil estime que le taux d'inflation selon l'IPC assurera une protection suffisante pour permettre au Secrétariat de maintenir, durant la période de 2005 à 2008, le niveau de dépenses que financent actuellement les cotisations des membres.

¹ L'indice suisse des prix à la consommation rend compte de l'évolution des prix des biens de consommation et des services, à savoir, nourriture, logement, habillement, transports, santé, etc. et se base sur un panier-type des consommateurs suisses. L'IPC a de nombreux atouts : il est pratique et bien connu, transparent et fiable, et publié en temps utile : par exemple, l'indice de février 2003 a été mis à jour le 31 mars 2003.

Ajout I
Cotisations des membres, 2006 à 2008

Indice suisse des prix à la consommation (IPC)

Octobre à octobre -- IPC suisse :

Moyenne 1993-2003 = 1,0%
[maximum 3,4% en 1993 et minimum 0% en 1999]

1993 =	3,4%
1994 =	0,4%
1995 =	2,0%
1996 =	0,8%
1998 =	0,3%
1999 =	0,0%
2000 =	1,2%
2001 =	0,6%
2002 =	1,2%
2003 =	0,5%

Ajout II

Cotisations des membres pour la période de 2006 à 2008

Les cotisations sont exprimées en francs suisses (CHF)

1. BARÈME DES COTISATIONS DES MEMBRES

Les tableaux qui figurent ci-après présentent le barème des cotisations des membres pour 2005, pour chaque catégorie de membre, approuvé par le Congrès d'Amman en 2000. Comme proposé dans le document du Conseil UC.58/2003/8, les cotisations des membres seront indexées chaque année à partir de 2006. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) a toujours été bas et relativement stable, avec une moyenne de 1,04% pour la période de 1993 à 2003.

1.1. ÉTATS

Groupes de cotisations	2005
0	7 036
1	14 072
2	28 148
3	46 550
4	71 379
5	107 066
6	163 795
7	223 782
8	266 815
9	358 049
10	447 563

Calcul des cotisations

Les cotisations des États membres sont calculées sur la base du pourcentage fixé pour les États membres dans le budget des Nations Unies (Statuts de l'UICN, article 22 du Règlement). Les 11 groupes de cotisation sont déterminés selon une échelle mobile établie par l'UICN d'après le taux de quote-part des Nations Unies. Par exemple, un État membre de l'UICN qui, en tant que membre des Nations Unies contribue entre 0,001% et 0,009% au budget des Nations Unies est assigné au Groupe de cotisation «0» de l'UICN, tandis qu'un État membre de l'UICN qui contribue entre 1,32% et 2,59% au budget des Nations Unies est assigné au Groupe de cotisation 8 de l'UICN. Voir Ajout III pour la liste des pays.

2. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Les organismes gouvernementaux sont divisés en deux groupes, A et B:

- le Groupe A comprend les organismes gouvernementaux d'un pays dont l'État EST membre de l'UICN et
- le Groupe B comprend des organismes gouvernementaux d'un pays dont l'État N'EST PAS membre de l'UICN.

2.1. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX DU GROUPE A*

Groupes de cotisations	2005
0	2 143,00
1	2 143,00
2	2 143,00
3	2 143,00
4	2 143,00
5	3 212,00
6	4 913,00
7	6 714,00
8	8 007,00
9	10 740,00
10	13 426,00

Calcul des cotisations

Lorsque l'État EST membre de l'UICN, la cotisation d'un organisme gouvernemental s'élève à 3% de celle du taux applicable à l'État.

EXCEPTION: les organismes gouvernementaux des Groupes 0 à 3 versent le même montant de cotisation que les organismes gouvernementaux du Groupe 4.

2.2. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX DU GROUPE B *

Groupes de cotisations	2005
0	3 518,00
1	3 518,00
2	7 038,00
3	11 638,00
4	17 844,00
5	26 767,00
6	40 948,00
7	55 946,00
8	66 703,00
9	89 513,00
10	111 890,00

Calcul des cotisations

Dans un pays dont l'État N'EST PAS membre de l'UICN, chaque organisme gouvernemental membre verse 25% du montant des cotisations applicables à l'État s'il était membre.

EXCEPTION: les organismes gouvernementaux du Groupe 0 acquittent le même montant que ceux du Groupe 1.

* Le groupe de cotisation d'un organisme gouvernemental est le même que celui de l'État auquel il appartient.

3. CATÉGORIES B (C) ET B (D): ORGANISATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Groupes de cotisations	Dépenses de fonctionnement en dollars des États-Unis	2005
1	Jusqu'à 100 000	404,00
2	De 100 000 à 500 000	647,00
3	De 500 000 à 1 M	1 213,00
4	De 1 M à 2 M	2 428,00
5	De 2 M à 4 M	4 854,00
6	De 4 M à 6 M	8 089,00
7	De 6 M à 8 M	11 325,00
8	De 8 M à 10 M	14 561,00
9	Plus de 10 M	19 415,00

Calcul des cotisations

Le barème des cotisations des ONG et des OING comprend neuf groupes de cotisations différents qui sont liés aux dépenses de fonctionnement de l'organisation. Celles-ci sont définies comme les dépenses qui ont lieu dans le cadre des activités ordinaires de l'organisation et qui sont considérées comme des dépenses annuelles récurrentes. Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas des investissements ponctuels et/ou des dépenses consacrées à de grands projets tels que les projets financés par les donateurs. Les candidats et/ou les organisations membres sont priés de fournir des informations financières pertinentes afin que le Secrétariat de l'UICN puisse déterminer le groupe de cotisation applicable à une ONG ou à une OING.

4. CATÉGORIE C (E) AFFILIÉS

Groupe de cotisation	2005
Aucun*	2 428,00

Calcul des cotisations

* Le montant de la cotisation payable par les membres affiliés est une somme fixe, égale pour tous les affiliés.

Ajout III

Liste des pays (répartition pour 2006 – 2008)

Barème des quotes-parts de l'UICN pour la période de 2002 à 2005 calculé sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU pour la période de 2001 à 2003

Groupe 0

Afghanistan
Albanie
Andorre
Angola
Antigua-et-Barbuda
Arménie
Azerbaïdjan
Barbade
Belize
Bénin
Bhoutan
Bolivie
Bosnie-Herzégovine
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Cap-Vert
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Dominique
Éthiopie
Ex-République
yougoslave de
Macédoine
Fidji
Gambie
Géorgie
Ghana
Grenade
Guinée
Guinée équatoriale
Guinée-Bissau
Guyana
Haïti
Honduras
Îles Salomon
Jamaïque
Jordanie
Kenya
Kirghizistan
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Maldives
Mali
Mauritanie
Moldova
Mongolie
Mozambique

Namibie
Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Ouganda
Papouasie-
Nouvelle-Guinée
RDP lao
Rép. centrafricaine
Rép. dém. du Congo
Rép. dém. pop. de
Corée
Rwanda
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Siège
Saint-Vincent-et-les
Grenadines
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Suriname
Swaziland
Tadjikistan
Tanzanie
Tchad
Togo
Tonga
Turkménistan
Tuvalu
Vanuatu
Yémen
Zambie
Zimbabwe

Groupe 1

Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Botswana
Brunéi Darussalam
Bulgarie
Chypre
Costa Rica
Croatie
Cuba
El Salvador
Équateur

Estonie
Gabon
Guatemala
Islande
Kazakhstan
Lettonie
Liban
Liechtenstein
Lituanie
Malte
Maroc
Maurice
Monaco
Myanmar
Ouzbékistan
Panama
Paraguay
Qatar
Rép. dominicaine
Serbie & Monténégro
Slovaquie
Sri Lanka
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Viet Nam

Groupe 2

Algérie
Libye
Nigéria
Oman
Pakistan
Roumanie
Ukraine
Uruguay

Groupe 3

Égypte
Luxembourg
Pérou
Philippines
Rép. arabe syrienne
Slovénie

Groupe 4

Chili
Colombie
Hongrie
Iraq
Koweït
Rép. tchèque

Groupe 5

Émirats arabes unis
Inde
Indonésie
Iran
Irlande
Malaisie
Nouvelle-Zélande
Pologne
Thaïlande
Venezuela

Groupe 6

Afrique du Sud
Arabie saoudite
Finlande
Grèce
Israël
Norvège
Portugal
Singapour
Turquie

Groupe 7

Argentine
Autriche
Belgique
Danemark
Fédération de Russie
Mexique
Suède

Groupe 8

Australie
Brésil
Canada
Chine
Espagne
Pays-Bas
Rép. de Corée

Groupe 9

Italie

Groupe 10

Allemagne
États-Unis
France
Japon
Royaume-Uni
Suisse

**UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande**

**Le Programme de l'UICN
2005-2008**

Mesure requise : le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER le Programme de l'UICN 2005-2008.

Généralités

1. Le processus de planification du nouveau Programme de l'UICN a réellement commencé au début de 2003 lorsqu'une série d'analyses mondiales et régionales des tendances socio-économiques et environnementales a été lancée pour appuyer le processus de planification du nouveau Programme de l'UICN. En outre, une analyse des enseignements à tirer du Programme en cours a également été entreprise.
2. Au deuxième trimestre de 2003, un projet de cadre de programme de l'UICN a été conçu au cours d'un exercice conjoint entre le personnel d'encadrement du Secrétariat et les correspondants des Commissions afin de définir le contexte global du prochain Programme de l'UICN et de réviser les Domaines de résultats clés et les résultats intersessions. Le processus de planification qui a ensuite été mené au sein des Commissions et des programmes thématiques et

régionaux, a permis une étude et une interaction approfondies avec les membres, les membres des Commissions et les partenaires qui ont pu s'impliquer directement dans la préparation de sous-programmes particuliers et du Programme de l'UICN. Un accent particulier a été mis sur la consultation et la participation des membres au processus de planification. Divers mécanismes ont été utilisés pour garantir la participation la plus large possible des membres de toutes les régions à l'élaboration du Programme – notamment des réunions de membres, des entretiens, des questionnaires et des portails de discussion sur Internet.

3. Le projet de Programme de l'UICN contient des éléments de tous ces processus, y compris les interventions du Comité du Programme et des politiques durant la 58^e et la 59^e réunions du Conseil de l'UICN.

**UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande**

Mandats proposés pour les Commissions de l'UICN

Mesure requise : le Congrès mondial de la nature est prié d'EXAMINER et d'APPROUVER les mandats proposés pour les Commissions de l'UICN pour la période 2005-2008.

Généralités

1. Conformément au paragraphe 69 du Règlement annexé aux Statuts, *«le mandat de chaque Commission, y compris le nom, la mission et le cahier des charges est établi par le Congrès mondial»*. En outre, le paragraphe 70 ajoute *«avant chaque session ordinaire du Congrès mondial, le Conseil réexamine le cahier des charges et les activités de chaque Commission»*.
2. Les projets de mandats des six Commissions de l'UICN ont été élaborés par les Commissions elles-mêmes, en consultation avec les correspondants des Commissions au Secrétariat, en tenant compte du Rapport de l'Évaluation des Commissions de l'UICN présenté au Conseil de l'UICN à sa 60^e réunion. Les mandats des Commissions ont également été élaborés dans le contexte du projet de Programme de l'UICN 2005-2008 et sont donc étroitement intégrés au Programme.

Commission de la gestion des écosystèmes

Projet de mandat 2005-2008

1. Mission

Offrir des avis experts sur des méthodes intégrées de gestion des écosystèmes naturels et modifiés, en vue de promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement durable.

Compte tenu de l'adoption du concept «un programme pour l'UICN», la CGE collaborera avec les programmes thématiques régionaux et mondiaux (par exemple, gestion des écosystèmes, eaux et zones humides, conservation des forêts et milieu marin) aux niveaux des projets, des pays et aux niveaux régional et mondial. Les synergies avec les autres Commissions seront un des axes forts de la stratégie de la CGE.

2. Vision

Des écosystèmes en bonne santé qui entretiennent la vie et soutiennent le développement.

3. But

Harmoniser les méthodes de gestion intégrée des écosystèmes dans le monde entier.

4. Objectif

Promouvoir l'adoption de l'approche par écosystème et fournir des orientations sur son application à la gestion des paysages terrestres et marins.

5. Priorités

La Commission de la gestion des écosystèmes sera active dans quatre domaines prioritaires :

- **Promouvoir et faciliter l'application de l'approche par écosystème** : l'approche par écosystème est extrêmement pertinente pour la collaboration avec une diversité d'acteurs et de secteurs à la promotion de la conservation de la biodiversité des paysages multifonctionnels, terrestres et marins. Elle met l'accent sur le maintien des fonctions des écosystèmes essentiels aux moyens d'existence de l'homme et à la préservation de la biodiversité. L'approche par écosystème met également fortement l'accent sur la gestion adaptative qui joue un rôle fondamental face aux changements mondiaux, et sur les liens entre les échelles locales et les autres échelles, ce qui permet d'obtenir des résultats mesurables et d'engager les réformes institutionnelles et politiques nécessaires. Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont récemment réaffirmé l'importance de l'application de l'approche par écosystème, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées, pour parvenir à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ainsi qu'au partage équitable des

avantages (décision VII/11 de la CDB). La CGE s'efforcera de produire des orientations pratiques pour l'application de l'approche par écosystème dans une diversité de contextes géographiques et sectoriels.

- **Établir une capacité de restauration des écosystèmes** : la restauration et la remise en état gagnent en importance à mesure que les habitats restants sont de plus en plus dégradés et que cette dégradation compromet l'aptitude des écosystèmes de fournir les services dont dépend la population. La CGE collaborera avec d'autres organisations scientifiques telles que la Society for Ecological Restoration International (SERI), la Society for Conservation Biology et d'autres membres et partenaires de l'UICN afin d'élaborer des méthodes de restauration scientifiques, abordables et socialement acceptables qui pourront être appliquées à différents niveaux, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Nous sommes convaincus que la restauration des écosystèmes est un outil légitime de conservation de la biodiversité qui contribuera à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire.
- **Élaboration et application d'indicateurs de l'état des écosystèmes** : les indicateurs de l'état des écosystèmes sont des instruments vitaux pour les décideurs qui souhaitent évaluer les options de développement et de conservation de la biodiversité. Ils sont également nécessaires pour évaluer si la gestion des écosystèmes et les efforts de restauration atteignent les objectifs fixés, du point de vue de la biodiversité mais aussi du point de vue du bien-être de l'homme. La CGE continuera, en collaboration avec des partenaires, en particulier les scientifiques qui participent au projet d'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, à identifier clairement les indicateurs en question.
- **Élaboration et diffusion d'outils de gestion des écosystèmes** : la CGE collaborera avec différents partenaires afin d'élaborer, de diffuser et de faire connaître différents outils utiles aux gestionnaires des écosystèmes. Il peut s'agir de cours de formation, guides, manuels, panoplies d'outils, vidéos, etc. Les outils comprennent aussi des technologies pertinentes telles que les données de télédétection et d'imagerie et différents instruments qui peuvent être utilisés pour étudier, surveiller et gérer les écosystèmes.

6. Résultats escomptés

La CGE s'efforcera de remplir sa mission en réalisant des activités originales et intersectorielles en coopération avec ses membres, les autres commissions, des organisations scientifiques indépendantes et des réseaux techniques, tout en étant pleinement intégrées dans le Programme de l'UICN. La CGE collaborera avec les sous-programmes et Commissions de l'UICN à différents égards, notamment avec :

- a) les programmes concernant les biomes afin d'engager les gouvernements et le secteur privé à intégrer la gestion des écosystèmes dans les approches de gestion sectorielles;
- b) les programmes régionaux et mondiaux afin d'identifier et de réaliser des études de cas sur l'approche par écosystème et la restauration des écosystèmes et d'élaborer des outils de gestion des écosystèmes;
- c) la CSE en vue d'une élaboration conceptuelle d'indicateurs de l'état des écosystèmes;
- d) la CPEES, pour l'élaboration de liens pratiques entre la gestion des écosystèmes et l'éradication de la pauvreté;
- e) la CMAP de manière à faire progresser le concept de «bénéfices par-delà les frontières», c'est-à-dire par l'application de l'approche par écosystème à la gestion des réseaux d'aires protégées (décision VII/28 de la CDB);
- f) la CDDE, pour inscrire l'approche par écosystème dans la législation nationale et dans les accords multilatéraux sur l'environnement;
- g) la CEC pour communiquer et diffuser les produits de la CGE.

7. Structure et organisation

- a) *Président, Président adjoint et Comité directeur* : la Commission est dirigée par le Président qui est élu par les membres de l'UICN au Congrès mondial de la nature. Le Président bénéficie de l'appui d'un Président adjoint et d'un Comité directeur nommés par le Conseil sur recommandation du Président. Le Comité directeur comprend les Vice-présidents régionaux, les responsables thématiques, les chefs des programmes mondiaux pertinents de l'UICN et toute personne dont la présence est jugée nécessaire, de temps en temps.

- b) *Vice-présidents régionaux et responsables thématiques* : les Vice-présidents régionaux sont nommés afin d'obtenir une représentation géographique étroitement liée aux régions programmatiques de l'UICN (*qui ne correspondent pas nécessairement aux régions statutaires de l'UICN*), ainsi qu'à la parité, à la diversité ethnique et aux compétences. Les Vice-présidents régionaux assurent la liaison avec les membres des Commissions et de l'UICN dans leurs régions respectives et avec les correspondants régionaux du Secrétariat. Les responsables thématiques concentrent les efforts de membres intéressés de la Commission sur chacun des quatre domaines prioritaires.
- c) *Les membres* : la CGE continuera de recruter des membres afin d'obtenir une meilleure représentation professionnelle, géographique et en matière de parité. Les membres seront incités à former des groupes d'étude thématiques, des réseaux et des groupes de travail pour appliquer le programme de la CGE et traiter les questions émergentes. De plus en plus, la CGE grandira par le travail collaboratif avec des partenaires choisis de manière stratégique plutôt que par la croissance du nombre de membres. Cela amènera à créer des *membres affiliés* qui seront des organisations et des sociétés savantes qui joindront leurs forces à celles de la CGE.
- d) *Le Siège et les correspondants régionaux* : un expert du Siège au moins sera désigné pour assurer la liaison avec d'autres membres du personnel du Siège pour soutenir les travaux de la Commission. En outre, chaque bureau régional de l'UICN nommera un correspondant pour assurer la liaison et soutenir les activités de la CGE dans les régions.

Commission de l'éducation et de la communication

Projet de mandat 2005-2008

1. Mission

Encourager l'utilisation stratégique de la communication et de l'éducation, et servir de chef de file en créant un foyer d'apprentissage institutionnel qui aidera à *influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.*

2. Objectif

Encourager le leadership dans le domaine de la conservation et du développement durable en innovant, en pilotant et en facilitant l'utilisation stratégique des connaissances, du renforcement des capacités, de l'apprentissage, de l'éducation et de la communication, en tant qu'outils de planification et de mise en œuvre des objectifs de politique, de programme et de gestion.

3. Priorités

- Orienter la planification et l'établissement du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation en tant qu'initiative à l'échelle de l'UICN jetant des passerelles vers d'autres initiatives de l'Union axées sur les connaissances (y compris PALNet, ECOLEX et le SIS), et offrir des possibilités d'apprentissage aux professionnels de la conservation et du développement.
- Soutenir la Décennie sur l'éducation pour le développement durable et les programmes de travail des conventions du domaine de l'environnement en matière de communication, d'éducation, de participation, de sensibilisation et de renforcement des capacités, et appuyer les initiatives régionales.
- Générer des connaissances et renforcer les capacités en vue d'améliorer l'éducation, la participation, la communication et l'apprentissage, en s'appuyant sur la recherche et la pratique, par des moyens tels que cours de formation, programmes d'encadrement, et accès au réseau et au site Web.
- Fournir des conseils aux programmes et réseaux de l'UICN afin d'orienter la production, l'analyse, l'élaboration et la diffusion des connaissances dans le sens de la réalisation effective des objectifs stratégiques.
- Prôner l'intégration de la communication, de l'éducation et de l'apprentissage dans les travaux des programmes, des Commissions et des membres de l'UICN en tant que moyen d'autonomisation, et appuyer le suivi des recommandations du V^e Congrès mondial sur les

parcs de l'UICN, relatives au renforcement des capacités et à la communication.

4. Objectifs

- a) Leadership dans le domaine du développement durable :** le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation sera opérationnel d'ici à 2008. Il comportera des cours pratiques de perfectionnement, et mettra à profit les connaissances de l'Union, des acteurs clés et des universités en tant que partenaires de l'initiative. (DRS 5.3A)
- b) Activités de promotion :** D'ici à 2008, l'UICN deviendra une source reconnue de connaissances et de motivation à l'appui d'un programme de communication, d'éducation, de participation et de sensibilisation (CESP) qui reliera les grandes conventions du domaine de l'environnement aux accords régionaux et à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (EDD). En outre, l'Union sera un partenaire important des programmes de travail en matière d'EDD et de CESP. (DRS 4.3)
- c) Moyens d'action :** D'ici à 2008, les programmes mondiaux et régionaux de l'UICN seront encouragés à renforcer les capacités d'éducation et de communication en matière de développement durable et d'environnement, afin de promouvoir l'apprentissage et de donner aux parties prenantes les moyens de contribuer à la réalisation de la Mission de l'UICN. La planification de la communication stratégique sera intégrée dès le début dans les projets et programmes de l'UICN. (DRS 6.5)

5. Résultats escomptés pour la période intersessions

- a) Le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation est reconnu comme initiative à grande échelle et foyer d'apprentissage institutionnel au sein de l'UICN.
- b) Des conseils sont fournis pour l'établissement et l'adaptation culturelle de vingt-cinq cours d'apprentissage par e-enseignement, fruits d'une collaboration avec les programmes régionaux et mondiaux de l'Union, les Commissions et les partenaires externes pertinents, en tant que contribution au Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation de l'UICN.
- c) Des partenariats sont établis et gérés avec 100 universités et instituts pour constituer le Réseau mondial d'apprentissage pour la Conservation.
- d) Un élément du programme des Zones humides, de l'Initiative pour l'eau et la nature, de la gestion

des écosystèmes, de l'initiative de conservation de l'UICN axée sur la lutte contre la pauvreté, et de la conservation des espèces, aux niveaux régional ou mondial, est conseillé sur les moyens d'utiliser efficacement la communication stratégique participative, et a intégré la communication stratégique dès le début du programme.

- e) La CEC a mis à disposition, sur le site Web, une base de données sur les bonnes pratiques, les résultats de la recherche et les innovations en matière de communication, de participation, de sensibilisation et d'éducation, afin d'appuyer la conception des projets et programmes des autres conventions et de la Décennie de l'éducation pour le développement durable.
- f) Les membres de la Commission sont tenus régulièrement informés des travaux de la CEC et au moins 30% d'entre eux peuvent démontrer qu'ils participent, d'une manière ou d'une autre, au Programme de l'UICN.

6. Structure et organisation

La CEC est un réseau mondial de professionnels de la communication, de l'éducation et de la gestion des connaissances. Le Président nomme, pour approbation par le Conseil, un vice-président et les membres du Comité directeur composé des responsables des principaux domaines de travail de la Commission et

des représentants des organisations partenaires. Le Comité directeur est chargé de l'organisation optimale du programme, des finances, du suivi et de l'évaluation de la CEC et publie un plan de travail annuel, présentant des domaines de coopération avec les programmes mondiaux et régionaux et avec les programmes des Commissions dans le cadre du Programme de l'UICN. Le Comité directeur approuve le règlement de la Commission. Un Bureau de la CEC prend les décisions entre les réunions du Comité directeur. Pour être membre de la CEC, il faut apporter ses connaissances, son expérience ou des réseaux spécifiques à l'un des domaines stratégiques de la Commission. La CEC s'efforce de parvenir à un équilibre entre les sexes et les régions au sein de ses membres et de l'encadrement.

Le Programme mondial de l'UICN pour la communication et l'éducation à l'environnement appuie le programme et le réseau de la Commission et soutient les travaux de la CEC en collaboration avec différents éléments du Programme de l'UICN, y compris les autres Commissions. À l'échelle mondiale, deux employés au moins appuient la Commission. Dans les bureaux régionaux, des correspondants sont nommés pour apporter un appui aux programmes régionaux de la CEC.

Commission du droit de l'environnement

Projet de mandat 2005-2008

1. Mission

Faire progresser la durabilité, dans le but de réaliser la Mission de l'UICN, tant par l'élaboration de concepts et d'instruments juridiques et de politique que par le renforcement des capacités des sociétés d'élaborer et d'appliquer des lois et politiques de l'environnement.

2. Buts

Influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à se doter de conditions dans lesquelles:

- a) les lois, politiques et institutions internationales et nationales auront évolué à travers l'élaboration de concepts, d'instruments et de synergies éthiques et juridiques de façon à faire progresser le développement durable;
- b) dans chaque pays, les gouvernements et les différents acteurs seront en mesure, d'une part de participer activement au débat politique international afin d'appliquer les mesures convenues au moyen de politiques coordonnées, de lois et d'institutions qui respectent le droit, et d'autre part de garantir un respect et une application efficaces;
- c) dans chaque pays, les gouvernements et différents acteurs auront facilement accès aux connaissances et à l'information sur les lois et politiques relatives au développement durable, y compris la conservation de la nature et de ses ressources.

3. Objectifs

La CDDE exécute essentiellement sa mission en appliquant ses compétences juridiques et politiques afin :

- a) d'inciter les membres et partenaires à créer des réseaux de connaissances solides;
- b) de conseiller les gouvernements et les acteurs, à tous les niveaux, sur les moyens d'établir et d'utiliser les lois et les politiques afin de garantir que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable;
- c) d'innover et de promouvoir des concepts et instruments éthiques et juridiques nouveaux ou améliorés afin de conserver la nature et les ressources naturelles et de réformer les structures du développement non durable;
- d) de renforcer les capacités, dans toutes les régions, afin d'encourager, d'établir et de mettre en œuvre efficacement le droit de l'environnement;
- e) de fournir une éducation, des informations et des connaissances sur les lois et politiques nécessaires pour réaliser efficacement ces objectifs.

4. Priorités

La CDDE réalise ses objectifs par l'intermédiaire d'activités prioritaires qui sont menées de manière intégrée par les membres de la CDDE, son réseau de centres du droit de l'environnement et de partenaires), l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN et le personnel du Centre du droit de l'environnement (CDE) de l'UICN:

- a) *Renforcement des Groupes de spécialistes* – Renforcer le recours aux Groupes de spécialistes pour promouvoir et appliquer le Programme de l'UICN en mettant tout particulièrement l'accent sur les domaines thématiques prioritaires tels que l'érosion de la diversité biologique, les changements climatiques et l'énergie, le milieu côtier et marin, la désertification et la gestion des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, les aires protégées, la dégradation des sols, l'eau douce et les zones humides ainsi que sur des thèmes intersectoriels prioritaires tels que les questions relatives aux populations autochtones.
- b) *Reconnaître les centres du droit de l'environnement* – Continuer de reconnaître et de soutenir les centres du droit de l'environnement et collaborer avec eux et d'autres partenaires afin d'appliquer le Programme de l'UICN, selon les besoins.
- c) *Soutenir l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN* – Soutenir et promouvoir l'Académie de l'UICN en tant que principal réseau mondial d'institutions universitaires et d'universitaires en appui à la Mission et au Programme de l'UICN.
- d) *Fournir une assistance technique* – Collaborer avec tous les éléments de l'UICN et avec ses partenaires afin d'élaborer des législations et politiques nationales ou locales en appui à la Mission et au Programme de l'UICN, et de trouver des moyens d'application du Programme.
- e) *Promouvoir la «bonne gouvernance» et l'état de droit* – Collaborer avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et autres acteurs afin d'encourager et de promouvoir la «bonne gouvernance» et d'inciter les institutions à respecter l'état de droit, notamment en faisant le meilleur usage possible du statut d'observateur de l'UICN auprès des Nations Unies.
- f) *Soutenir le pouvoir judiciaire* – Collaborer avec les institutions judiciaires et autres institutions pertinentes, tant au niveau international que national, afin de soutenir leur capacité d'appliquer et de développer l'état de droit et de participer

activement au règlement des différends environnementaux, en coopération avec d'autres acteurs.

- g) *Promouvoir les synergies entre AME* – Collaborer avec les secrétariats des principaux accords multilatéraux sur l'environnement, avec les gouvernements et les acteurs et avec d'autres conventions, accords et processus afin d'identifier et de promouvoir des synergies entre les conventions et la Mission et le Programme de l'UICN.
- h) *Renforcer les fondements juridiques des conventions* – Collaborer avec les Commissions et Groupes de spécialistes de l'UICN afin de renforcer la mise en œuvre, le respect et l'application des principales conventions, y compris avec la Commission mondiale des aires protégées (pour la Convention du patrimoine mondial) et la Commission de la sauvegarde des espèces (pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), etc.
- i) *Promouvoir et renforcer les instruments juridiques internationaux* – Faire progresser le Projet de Pacte de l'UICN sur l'environnement et le développement en coordination avec la Charte de la Terre, promouvoir la Convention d'Aarhus, la Convention africaine et la Convention alpine et fournir une expertise afin d'élaborer ou de renforcer de nouveaux instruments tels que ceux qui portent sur l'évaluation d'impact sur l'environnement, le consentement préalable en connaissance de cause, les polluants organiques persistants, etc.

5. Résultats escomptés

La CDDE contribuera à la réalisation des résultats intersessions contenus dans le Plan du Sous-programme de l'UICN sur le droit de l'environnement 2005-2008.

6. Structure et organisation

Afin d'appliquer ces objectifs dans la période triennale 2005-2008, la CDDE renforcera sa structure, dans le cadre des règlements de la CDDE et des Statuts et du Règlement de l'UICN, avec les priorités suivantes:

- a) garantir la parité hommes-femmes et la représentation géographique pleine et entière de toutes les régions au Comité directeur;
- b) faire en sorte que la CDDE recrute activement des membres pour se doter d'une expertise mondiale et dans toutes les régions en ce qui concerne les domaines thématiques prioritaires et les thèmes intersectoriels du Programme de l'UICN;
- c) créer un réseau de Groupes de spécialistes pour traiter les domaines thématiques prioritaires et les thèmes intersectoriels et garantir la coordination avec le CDE et d'autres éléments de l'UICN;
- d) engager les membres de la CDDE dans un système de gestion matriciel avec le Secrétariat du CDE afin de garantir que les priorités sont traitées de manière à intégrer totalement l'expertise et les ressources du CDE et de la CDDE;
- e) promouvoir la mise en œuvre régionale du Programme de l'UICN en concluant des accords avec des partenaires, y compris les centres du droit de l'environnement reconnus, selon les besoins;
- f) associer les experts de la CDDE en matière de technologie de l'information et d'Internet aux travaux du CDE, y compris à ses travaux concernant ECOLEX;
- g) rédiger et établir un plan stratégique intégré pour le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement en veillant à assurer une collaboration réelle entre la CDDE, d'autres Commissions, le CDE et d'autres éléments de l'UICN;
- h) afin d'appliquer ce mandat, établir une liaison étroite avec les autres Commissions et intégrer les travaux de la CDDE au sein du Programme de l'UICN.

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales

Projet de mandat 2005-2008

1. Mission

Contribuer à la Mission de l'UICN en apportant des concepts et une expertise sur les moyens d'harmoniser la conservation de la biodiversité avec les préoccupations économiques et culturelles fondamentales des communautés humaines telles que les moyens d'existence, l'éradication de la pauvreté, le développement, la justice, les droits de l'homme, l'identité culturelle, la sécurité et la gouvernance équitable et effective des ressources naturelles.

2. Objectifs

- a) Identifier, définir et tirer des enseignements des politiques et pratiques qui réconcilient la conservation de la diversité biologique avec les préoccupations socio-économiques et culturelles cruciales des communautés humaines, notamment les populations autochtones et mobiles.
- b) Encourager une approche globale de la conservation qui englobe les complexités des perspectives et disciplines basées sur différentes sortes de valeurs, de connaissances et de réalisations et sur l'expérience différente des diverses sociétés et communautés et qui facilite le dialogue à ce sujet au sein de l'UICN.
- c) Renforcer les capacités de l'UICN et de ses membres et partenaires d'influencer les valeurs, les institutions, les politiques, les pratiques, les méthodes de développement et les activités socio-économiques en faveur de la conservation de la diversité biologique et de la gestion durable et équitable des ressources naturelles.
- d) Fournir un avis utile en appui aux efforts de l'UICN pour concevoir des politiques et pratiques qui réconcilient la conservation de la biodiversité avec les préoccupations socio-économiques et culturelles cruciales des communautés humaines.

3. Priorités

- **Gouvernance des ressources naturelles, justice et droits de l'homme** – Objectif : la gouvernance améliorée des ressources naturelles – parvenir à une conservation plus efficace et plus équitable tout en respectant les droits de l'homme. Les activités seront axées sur la promotion de bonnes politiques et pratiques de gouvernance qui assurent le respect des droits de l'homme en associant différents types de gouvernance, afin d'améliorer la conservation dans les paysages terrestres et marins, en encourageant le partage équitable des coûts et avantages de la conservation et en renforçant la gestion des ressources

naturelles et les systèmes de conservation des communautés locales et mobiles et autres populations autochtones. En prenant appui sur les réalisations de son Groupe de travail sur la gestion participative, la CPEES collaborera étroitement avec le Conseiller principal de l'UICN sur les politiques sociales, l'Unité des politiques, de la biodiversité et des accords internationaux et les autres Commissions (par exemple, la CMAP pour TILCEPA, le Thème conjoint sur les communautés autochtones et locales, l'équité et les aires protégées, et la CDDE et la CMAP, entre autres, en vue de créer éventuellement un Thème conjoint sur la gouvernance des ressources naturelles conformément à la Recommandation V.17 du V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN).

- **Économie, marchés, commerce et investissement** – Objectif : améliorer la cohérence et le renforcement mutuel entre la politique économique et le commerce, les dynamiques du marché et la conservation de la biodiversité. Les activités seront concentrées sur les connaissances et le renforcement des capacités par la fourniture d'informations et par la recherche ainsi que par la facilitation du dialogue au sein de la communauté de l'UICN tout en s'adressant à la communauté économique. La CPEES encouragera, en outre, l'amélioration de la connaissance des mécanismes qui relient le système économique mondial, les liens commerce-aide-sécurité et la conservation. La CPEES continuera de fournir des informations aux bureaux de l'UICN, à ses membres et partenaires, à l'interface entre les règles du commerce international et la biodiversité et collaborera étroitement avec l'Unité des politiques, de la biodiversité et des accords internationaux de l'UICN et avec le Conseiller principal de l'UICN sur l'économie.
- **Moyens d'existence durables et conservation favorisant les pauvres** – Objectif : améliorer la cohérence et l'appui mutuel entre les initiatives pour la conservation de la biodiversité, l'éradication de la pauvreté et les moyens d'existence durables. Les activités seront centrées sur la conservation favorisant les pauvres, l'éradication de la pauvreté cohérente avec la conservation, la souveraineté alimentaire, les connaissances améliorées et la sensibilisation aux liens entre la conservation, la paupérisation et la destruction des moyens d'existence, l'agro-écologie, les conflits entre l'homme et la faune sauvage et la responsabilité du secteur privé. La CPEES élaborera et diffusera les enseignements

acquis en matière d'intégration de la conservation de la biodiversité et de l'éradication de la pauvreté en mettant l'accent à la fois sur les droits de l'homme et sur l'approche par écosystème. Elle fournira une assistance permanente à l'Unité des politiques, de la biodiversité et des accords internationaux de l'UICN afin de conduire les initiatives de conservation de l'Union en faveur des pauvres et entretiendra une relation privilégiée avec le Groupe de spécialistes de l'utilisation durable de la CSE ainsi qu'une collaboration étroite avec les Conseillers principaux sur la politique sociale et sur l'économie.

- **Culture et conservation** – Objectif : améliorer la connaissance, les politiques et les pratiques qui relient la diversité biologique et culturelle afin d'éloigner les menaces qui pèsent sur l'une et l'autre et de renforcer les possibilités qui s'offrent à l'une et l'autre. Les activités se concentreront sur l'amélioration des connaissances de la synergie entre la diversité culturelle et la diversité biologique et les moyens de tirer parti de cette situation et de l'appliquer aux valeurs, outils, mécanismes et processus partagés afin de renforcer la conservation et de promouvoir une utilisation plus durable et plus équitable des ressources naturelles. La CPEES agira en consultation étroite avec le Conseiller principal de l'UICN sur la politique sociale et le correspondant à l'UICN pour les populations autochtones.

4. Priorités intersectorielles

- **Environnement et sécurité humaine** – Objectif : des méthodes et des outils concrets pour contribuer à la sécurité humaine tout en préservant la biodiversité. La CPEES collaborera avec le Conseiller principal pour la politique sociale, à l'élaboration et à l'adoption d'outils d'évaluation des impacts des conflits sur les activités de conservation et d'intégration de la conservation dans la reconstruction post-conflit. Elle cherchera également à améliorer la connaissance de la contribution des activités de conservation à la paix et à la réduction de la vulnérabilité de l'homme aux catastrophes naturelles.
- **Responsabilité environnementale et sociale du secteur privé** – Objectif : des méthodes et des outils concrets pour obtenir la responsabilité environnementale et sociale des entreprises. La CPEES collaborera avec le Programme de l'UICN sur le secteur privé et la biodiversité afin d'élaborer des méthodes et des outils de renforcement des capacités du secteur privé (par exemple, les industries extractives) de devenir écologiquement et socialement responsable dans ses activités pratiques. À cet effet, elle encouragera l'engagement de la société civile dans des processus particuliers, à long terme et constructifs.

5. Structure et organisation

- a) **Membres** : la Commission continuera de rechercher la diversité dans sa composition, l'équilibre entre les sexes, les régions géographiques, les disciplines et les cultures. Elle attirera certains des praticiens les plus éminents du monde en matière de conservation et de développement durable, les sociologues pertinents, les économistes, les experts représentant les principales organisations de conservation et de développement ainsi que les chefs de communautés traditionnelles et les jeunes professionnels qui auront prouvé leur intérêt et leurs capacités en matière de développement durable aux niveaux communautaire, national et international. Les membres comprendront non seulement des experts mais aussi des organisations et réseaux pertinents. Le vaste champ de travail de la Commission nécessite l'expansion et le renforcement de ses capacités par le recrutement de nouveaux membres et des appels de fonds actifs sur la base des réalisations de la Commission dans la période intersessions précédente.
- b) **Gouvernance** : le Comité directeur de la Commission se compose du Président de la CPEES et du Président adjoint, des Vice-présidents responsables de thèmes et de groupes de travail (relatifs aux priorités du Programme), des Vice-présidents régionaux et des membres chargés d'un groupe d'étude. Les membres siègent aussi au Comité directeur en tant que correspondants (par exemple, pour les questions de parité). Pour aider à réaliser une meilleure intégration de la Commission, on s'attend à un chevauchement entre les tâches des Vice-présidents régionaux et d'autres tâches (par exemple, chef de groupe d'étude, vice-président thématique et correspondant). Le Comité exécutif se compose du Président, du Président adjoint et de quatre Vice-présidents thématiques et d'autres membres pertinents seront invités selon les besoins.
- c) **Organisation des travaux** : en consultation avec le Comité directeur, le Président peut créer de nouveaux groupes de travail et groupes thématiques afin de traiter des éléments particuliers du Programme de l'UICN, en collaboration avec d'autres acteurs de l'Union. Le Président créera des groupes d'étude chargés de questions à court terme.

Commission mondiale des aires protégées

Projet de mandat 2005-2008

1. Mission

Promouvoir la mise en place et la gestion efficace d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées terrestres et marines en tant que contribution intégrale à la Mission de l'UICN.

2. But

Faire en sorte que les aires protégées remplissent réellement leurs objectifs de gestion et, en particulier, soutiennent la conservation de la diversité biologique et la fourniture de biens et services écologiques tout en offrant, le cas échéant, des possibilités de développement durable.

3. Objectifs

La CMAP, en collaboration étroite avec le Programme pour les aires protégées (PAP) cherchera à accomplir sa mission en se concentrant sur cinq objectifs durant la période 2005-2008 :

- a) Faire en sorte que les aires protégées remplissent effectivement leur rôle vis-à-vis de la conservation de la biodiversité et du développement durable.
- b) Établir des réseaux représentatifs d'aires protégées terrestres et marines.
- c) Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées terrestres et marines et appliquer des méthodes d'évaluation.
- d) Faire participer efficacement les communautés locales et les populations autochtones dans le domaine des aires protégées.
- e) Gérer efficacement la CMAP notamment du point de vue de la responsabilité financière et de l'établissement de rapport.

4. Résultats escomptés

4.1. Les aires protégées remplissent effectivement leur rôle vis-à-vis de la conservation de la biodiversité et du développement durable

4.1.1 Les réseaux d'aires protégées sont plus efficacement reliés aux paysages terrestres et marins environnants.

4.1.2 Une initiative de renforcement des capacités mondiales pour les aires protégées, notamment dans le cadre de PALNet est mise au point et appliquée.

4.1.3 Les valeurs des services écologiques des aires protégées sont mieux évaluées et inscrites dans le

processus de décision et les stratégies de réduction de la pauvreté.

4.1.4 La CMAP de l'UICN apporte une contribution réelle à la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées.

4.1.5 La contribution de l'UICN à la Convention du patrimoine mondial est efficacement gérée afin de renforcer le rôle de la Convention en matière de conservation de la diversité biologique.

4.2. L'établissement de réseaux représentatifs d'aires protégées terrestres et marines continue

4.2.1 L'état et les tendances des aires protégées aux niveaux national, régional et mondial est suivi et fait l'objet de rapports.

4.2.2 Les lacunes dans la couverture mondiale de la biodiversité dans les aires protégées, dans toutes les écorégions, sont identifiées et comblées aux niveaux mondial, national et régional.

4.2.3 Les cadres et objectifs communs pour réaliser des réseaux représentatifs d'aires protégées sont établis, promus et appliqués.

4.2.4 Un réseau représentatif d'aires protégées marines est établi et effectivement géré, avant 2012, comme contribution aux objectifs du SMDD en matière de conservation marine.

4.2.5 Un réseau représentatif d'aires protégées de montagne est établi et efficacement géré de manière à garantir la contribution permanente de ces aires protégées aux services écologiques.

4.3. L'efficacité de la gestion des aires protégées terrestres et marines est améliorée et des méthodes d'évaluation sont appliquées

4.3.1 Une Initiative mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées est appliquée.

4.3.2 Le Système de Catégories de gestion des aires protégées de l'UICN est reconnu comme cadre international pour les aires protégées, notamment pour la collecte de données au niveau national et pour l'établissement de rapports sur les aires protégées au Secrétariat de la CDB.

4.4. Les communautés locales et les populations autochtones sont plus efficacement impliquées et engagées dans le domaine des aires protégées

4.4.1 Le rôle des populations autochtones et des communautés locales dans la création et la gestion

d'aires protégées est reconnu par les gouvernements nationaux, notamment par l'intégration d'aires conservées par les communautés (ACC) dans les réseaux nationaux d'aires protégées.

4.4.2 L'Initiative mondiale sur les valeurs culturelles et spirituelles des aires protégées est mise en œuvre.

4.4.3 Des méthodes améliorées sont disponibles pour la planification et l'établissement d'aires conservées par les communautés (ACC) et d'autres aires de conservation gérées par les populations autochtones et les communautés locales.

4.4.4 Des mécanismes pour le partage équitable des avantages des aires protégées avec les populations autochtones et les communautés locales sont en place.

4.5. Le Programme pour les aires protégées et la CMAP sont efficacement gérés

4.5.1 Le Plan stratégique de la CMAP est révisé pour inclure les résultats du Congrès mondial sur les parcs et du 3^e Congrès mondial de la nature en ce qui concerne les tendances et les défis mondiaux pour les aires protégées.

4.5.2 Le Plan d'activité de la CMAP est préparé et mis en œuvre.

4.5.3 Les capacités du PAP et de la CMAP sont améliorées pour garantir une gestion efficace ainsi que la pleine responsabilité des ressources financières et humaines.

4.5.4 La stratégie de communication du PAP et de la CMAP est révisée, actualisée et appliquée.

4.6. Structure et organisation

La CMAP compte 1400 membres dans 140 pays, organisés par région et/ou par thème. La CMAP est dirigée par le Comité directeur où siègent 16 Vice-présidents régionaux et 10 Vice-présidents thématiques. Le Comité directeur se réunit chaque année et, entre ses réunions, les décisions sont prises par le Comité exécutif de la CMAP qui comprend le Président, les Vice-présidents et le Chef du Programme pour les aires protégées. La composition de la Commission sera révisée en 2005 dans le but d'améliorer l'efficacité régionale et de parvenir à un équilibre entre les sexes et au niveau géographique.

Pour obtenir ces résultats importants, la CMAP construira sa stratégie autour des **priorités suivantes**. Celles-ci seront traitées de manière intégrée, par le réseau de la CMAP et le Programme de l'UICN pour les aires protégées:

- **Préparer l'agenda mondial des aires protégées pour le 21^e siècle.** L'action principale consiste à assurer un suivi efficace des principales recommandations du V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN et à soutenir la mise en œuvre des recommandations du 3^e Congrès mondial de

la nature en ce qui concerne les aires protégées. Le World Protected Areas Leadership Forum sera un mécanisme clé de promotion de la mise en œuvre de ces recommandations au niveau national.

- **S'adapter aux changements mondiaux.** La CMAP considère les changements mondiaux comme l'un des principaux facteurs qui affectera les aires protégées au 21^e siècle. Le changement se fera à différents niveaux : biophysique, socio-économique et institutionnel. La CMAP s'efforcera de renforcer les connaissances de la communauté des aires protégées, en particulier des acteurs clés en ce qui concerne les difficultés et les possibilités associées aux changements mondiaux.
- **Renforcer la CMAP en tant que réseau mondial d'apprentissage pour les aires protégées.** Un accent prioritaire particulier sera mis sur l'élaboration du réseau d'apprentissage pour les aires protégées (PALNet), qui visera à faire en sorte que l'information soit mise à la disposition des acteurs clés sous la forme la plus appropriée et la plus adaptée à leurs besoins.
- **Relier les aires protégées aux préoccupations économiques et sociales.** La priorité sera mise sur la promotion du rôle des aires protégées dans le paysage en général, dans le cadre de la gestion intégrée des terres et de l'eau. On se concentrera tout particulièrement sur la promotion d'initiatives relatives aux aires protégées transfrontières et sur le renforcement des connaissances en matière de gestion intégrée des aires protégées et des paysages. Les travaux conjoints avec la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) en ce qui concerne les corridors écologiques, la conservation des montagnes et les initiatives de développement durable recevront une attention particulière.
- **Agir en ce qui concerne les biomes d'intérêt mondial.** La CMAP se concentrera sur deux biomes prioritaires durant la période 2005-2008: *le milieu marin et les montagnes*. Dans le domaine marin, la CMAP fournira des orientations stratégiques et de gestion appliquée pour les aires protégées marines, y compris en haute mer, et apportera une contribution à des forums mondiaux appropriés en vue de réaliser les objectifs du SMDD concernant la mise en place de réseaux d'aires protégées marines. Les travaux de la CMAP sur les montagnes se concentreront sur le rôle des initiatives de conservation de corridors de montagne pour la promotion de la gestion des écosystèmes et du développement durable.
- **Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées terrestres et marines.** La CMAP accélérera les travaux sur une initiative mondiale

sur l'efficacité de la gestion des aires protégées et mettra au point et assurera la promotion de normes minimales et d'indicateurs d'évaluation des systèmes. Il s'agira notamment d'améliorer l'application du Système UICN de Catégories de gestion des aires protégées.

- ***Renforcer la participation des communautés locales et des populations autochtones dans le domaine des aires protégées.*** L'implication des populations autochtones et des communautés locales dans les aires protégées a été un des thèmes phares du Congrès mondial sur les parcs de Durban. La CMAP se consacrera à ce domaine durant la période 2005-2008, en coopération avec la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES). Les travaux seront concentrés sur les enseignements de la participation de populations et de communautés autochtones ainsi que sur les valeurs culturelles et spirituelles des aires protégées.

- ***Soutenir des accords internationaux et régionaux essentiels.*** La CMAP, en collaboration étroite avec le PAP, continuera de fournir un appui technique à l'application de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO; et à la Convention sur la diversité biologique, notamment en fournissant des orientations techniques et politiques aux gouvernements concernant l'application du programme de travail de la CDB sur les aires protégées.
- ***Programmes régionaux.*** La CMAP continuera d'élaborer des plans d'action pour chacune de ses régions. La priorité sera accordée aux programmes régionaux qui s'intéressent à la mise en œuvre des recommandations du Congrès mondial sur les parcs, en collaboration étroite avec les bureaux régionaux et nationaux de l'UICN.

Commission de la sauvegarde des espèces Projet de mandat 2005-2008

Dans la période intersessions 2005-2008, la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) poursuivra sa collaboration avec les membres, les autres Commissions et le Secrétariat, afin de mener à bien son mandat en appui à la Mission de l'UICN et à son Programme intégré.

1. Mission

La CSE s'efforce d'exécuter la Mission de l'UICN en jouant son rôle de principale source d'avis pour l'Union et ses membres sur les aspects techniques de la conservation des espèces. Elle cherche à mobiliser la communauté mondiale de la conservation en faveur de la conservation des espèces et notamment des espèces menacées d'extinction et de celles qui sont importantes pour le bien-être de l'homme.

2. Vision

Un monde qui valorise et conserve la diversité biologique à son niveau actuel au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes.

3. But

Accepter que nous sommes tous responsables de la crise de l'extinction et de l'appauvrissement grave de la diversité biologique et agir pour atténuer la perte de diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes

4. Objectifs

Les objectifs pour la période intersessions de 2005 à 2008 sont les suivants:

- a) Influencer sur les décisions et les politiques qui affectent la diversité biologique en formulant des recommandations et des lignes directrices fondées sur une information scientifique, interdisciplinaire et fiable.
- b) Encourager les usagers des ressources naturelles à adopter des modes de production et de consommation qui favorisent la conservation de la diversité biologique.
- c) Promouvoir, au sein de la communauté scientifique, un engagement véritable envers la conservation, l'utilisation durable et la gestion des éléments de la diversité biologique et envers une meilleure coordination interdisciplinaire des résultats.
- d) Améliorer les capacités de trouver des solutions pratiques, novatrices et opportunes aux problèmes de la conservation.

Ces objectifs se trouvent dans le Plan stratégique de la CSE 2001-2010 que le lecteur est invité à consulter

pour d'autres précisions, ainsi que le contexte dans lequel ils seront appliqués.

5. Priorités

Les priorités du programme, pour la période intersessions 2005-2008, sont les suivantes:

- Évaluations de l'état de la diversité biologique.
- Renforcement des capacités de gestion des connaissances dans le réseau et intégration dans les activités générales de gestion des connaissances de l'UICN.
- Assistance technique en matière de processus décisionnels relatifs à la conservation.
- Capacité de conservation améliorée au sein de la CSE.

Des explications plus précises sur les objectifs et les échéanciers particuliers pour chacune de ces priorités du programme ainsi que des informations supplémentaires concernant l'application de stratégies se trouvent dans le Plan du Programme pour les espèces/Plan opérationnel de la CSE, un document conjoint que le lecteur est invité à consulter parallèlement au présent mandat.

6. Structure et organisation

Le Conseil de l'UICN a approuvé les règlements de la Commission et la CSE a établi les cahiers des charges pour les membres de Comités directeurs, les présidents de Groupes de spécialistes et les membres de Groupes de spécialistes.

Dans un souci d'efficacité renforcée et pour veiller à l'équilibre entre les sexes et les régions, dans la période de 2005 à 2008, la CSE sera structurée comme suit:

- a) *Président et Comité directeur/exécutif.* L'administration de la Commission est placée sous la responsabilité du Président aidé, dans sa tâche, par le Comité directeur/exécutif. L'équilibre géographique et interdisciplinaire est assuré et chaque membre est chargé de diriger une partie du vaste réseau des Groupes de spécialistes et des Groupes d'étude. Le Comité aide le Président à élaborer les politiques et à fixer les orientations en matière de fonctionnement.
- b) D'autres *sous-comités* permanents ou temporaires seront formés sous la direction du Comité directeur/exécutif pour donner des avis sur la gestion de la Commission ou sur des questions d'intérêt particulier.

- c) *Membres des Groupes de spécialistes et des Groupes d'étude.* La CSE dispose d'un réseau de Groupes de spécialistes qui comprennent des chercheurs, des professionnels de la conservation et des amateurs dévoués. Les Groupes d'étude sont des groupes temporaires formés pour traiter d'importantes questions émergentes. Les Groupes de spécialistes et Groupes d'étude sont organisés de manière à couvrir le plus grand nombre possible de groupes taxonomiques d'animaux et de plantes ainsi que d'importantes méthodologies de conservation interdisciplinaires.
- d) *Institutions affiliées* – la CSE nouera des alliances stratégiques avec des institutions clés participant à des activités pertinentes afin de réaliser des éléments essentiels de son Plan stratégique.
- e) *Liste d'honneur et membres honoraires.* Liste reconduite avec les ajouts décidés par le Président, sur avis du Comité exécutif.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Évolution de la situation financière de 1999 à 2003

Mesures requises: le Congrès mondial de la nature est prié :

- b) de PRENDRE NOTE du rapport ci-joint sur les finances de l'UICN pour la période 2001-2004 présenté conjointement par le Trésorier et le Directeur général. Le rapport comprend aussi des statistiques révisées pour 2000 et des prévisions pour 2005 ;
- b) d'APPROUVER les états financiers vérifiés pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003. Les états financiers des années 2000 à 2003 sont joints dans les annexes 1 à 4, respectivement.

Remarques générales

1. Conformément à l'article 20(c)(ii), le présent document contient une rétrospective de l'évolution de la situation financière de l'UICN de 1999 à 2003, fondée sur les chiffres exacts enregistrés pour la période 1999-2003.
2. Le rapport est corroboré par les états financiers consolidés, approuvés par le Conseil pour la période 2000-2003, et vérifiés par Deloitte et Touche, vérificateurs aux comptes externes nommés par le 2^e Congrès mondial de la nature, à Amman, en octobre 2000.
3. Le budget de 2004, approuvé par le Conseil en décembre 2003, est commenté dans le document relatif au plan financier. À la date de la préparation du présent document, aucune mise à jour de la situation financière pour 2004 n'était disponible. Le Secrétariat fournira une mise à jour au Conseil, à sa 61^e réunion.
4. L'analyse a été préparée par le Chef des finances et son personnel.

Note: Pour les chiffres présentés dans ce document, les décimales sont indiquées par une virgule (,) et les milliers par un espace. Les montants sont exprimés dans la monnaie statutaire, le franc suisse (CHF), sauf indication contraire.

1. Situation d'ensemble

Durant la période 1999-2003, le revenu de fonctionnement de l'UICN a augmenté de 12%, passant de CHF 91 M en 1999 à CHF 102 M en 2003, tandis que les dépenses de fonctionnement augmentaient de 8,6%, de CHF 89 M en 1999 à CHF 97 M en 2003. Cette situation traduit une augmentation des contributions des donateurs de CHF 83 M en 1999 à CHF 91 M en 2003 comme on peut le voir dans l'Annexe A des comptes vérifiés. Compte tenu de la forte dévaluation du dollar américain depuis deux ans, des tendances sur le front des donateurs, signalées par d'autres organisations, et de la dégradation de la conjoncture économique mondiale durant cette période, ces résultats sont satisfaisants.

Les dépenses de fonctionnement totales comprennent les dépenses du Secrétariat qui ont augmenté de CHF 17 M, conformément à la stratégie du plan d'opération, pour passer de CHF 28 M en 1999 à CHF 45 M en 2003. Entre-temps, les dépenses de projets n'ont diminué que de CHF 5 M de CHF 71 M en 1999 à CHF 66 M en 2003, la diminution due au déliement des fonds affectés de plusieurs accords-cadres de donateurs ayant été partiellement compensée par une augmentation d'autres fonds affectés.

Les banques à vue et à court terme ont augmenté de 24%, de CHF 30,2 M à la clôture de l'exercice 1999 à CHF 37,5 M à la clôture de l'exercice 2003, en grande partie grâce à l'amélioration de la gestion de la trésorerie de l'UICN et à l'augmentation du chiffre d'affaires total. Cela représente un niveau de liquidités relativement satisfaisant pour près de cinq mois de dépenses de fonctionnement.

En mai 2002, à sa 56^e réunion, le Conseil a approuvé une politique de gestion des risques complète qui couvre toutes les réserves et toutes les provisions. La mise en œuvre de la décision du Conseil sur les réserves et la gestion des risques a fourni une base concrète sur laquelle gérer le niveau des réserves et des provisions. Le Fonds UICN en particulier est défini comme un mécanisme de dernier recours, placé sous l'autorité du Conseil et résultant de la fusion du Fonds immeuble du siège et du Fonds mondial pour la conservation. Le Fonds UICN a augmenté de valeur, de CHF 5,7 M à la clôture de l'exercice 1999 à CHF 6,2 M à la clôture de l'exercice 2003, grâce à une stratégie d'investissement prudente en dépit du climat d'investissement très négatif qui a sévi ces dernières années. Ces chiffres ont été obtenus en attribuant à chaque titre la valeur minimale des coûts et du cours du marché.

Le solde net de l'organisation a également été redéfini pour comprendre deux types séparés de réserves placées sous l'autorité du Directeur général: le Fonds de réserve du Secrétariat, qui donne la souplesse nécessaire pour gérer des insuffisances de ressources incontrôlables ou des problèmes budgétaires et les excédents des centres de coûts, réglementés par une politique interne du Secrétariat.

Globalement, le solde net de l'organisation a augmenté de CHF 3,6 M à la fin de l'exercice 2000 à CHF 6,7 M à la fin de l'exercice 2003. L'augmentation du solde net est due à une amélioration de la gestion du budget et de la gestion des risques. Dans le cadre du solde net, le Secrétariat a réussi à augmenter le niveau du Fonds de réserve du Secrétariat établi à la fin de l'exercice 2001 à CHF 1,9 M et, qui est passé à la fin de l'exercice 2003, à CHF 3,4 M.

Les tableaux 1a et 1b ci-dessous présentent un résumé général de l'évolution des indicateurs clés de la situation financière entre 1999 et 2003.

Tableau 1a: REVENU ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
1999-2003					
Millions de CHF					
	1999	2000	2001	2002	2003
Cotisations des membres	8,45	8,76	8,80	8,85	9,13
Accords de donateurs	83,40	78,40	81,16	80,38	87,14
Ventes	0,32	0,66	0,54	0,29	0,17
Autres revenus	0,72	1,56	2,08	3,20	5,82
Revenu de fonctionnement	92,89	89,38	92,58	92,72	102,27
Dépenses de fonctionnement	88,98	90,24	88,45	91,48	96,63
Revenu net	3,91	-0,86	4,13	1,24	5,64
Autres nets	-0,78	-1,45	-4,18	-0,08	-4,23
Mouvement net du solde	3,13	-2,31	-0,05	1,16	1,41

(Source: États financiers)

Tableau 1b: SOLDES DE CLÔTURE 1999-2003						
Millions de CHF						
	1999	2000	2001	2001 rev	2002	2003
Banques à vue et à court terme	30,24	30,94	36,14	36,14	30,91	37,52
Fonds donateurs à recevoir (déficits de trésorerie) *	13,63	5,36	7,83	7,83	7,89	7,70
Cotisations des membres à recevoir	6,02	4,71	3,54	3,54	4,51	4,12
Fonds de l'UICN	5,70	5,67	5,84	5,84	5,83	6,24
Conversion des devises	1,55	1,46	1,85	0,53	-0,40	-1,68
Solde net = Fonds de réserve du Secrétariat et excédents des centres de coûts	5,16	3,58	4,12	5,55	5,28	6,69
- dont Fonds de réserve	NA	NA	0,60	1,65	1,87	3,39
- dont excédents nets des centres de coûts	NA	NA	3,52	3,90	3,40	3,29

(Source: États financiers)

* Comprend les effets à recevoir des fonds non affectés des accords-cadres

Les sections qui suivent présentent une analyse des résultats financiers pour la période 1999-2003 en commençant par le revenu (sections 2 à 5) pour passer aux dépenses (sections 6 à 8) et finir par les actifs et passifs (sections 9 à 12). Cette analyse vient compléter les états financiers consolidés et vérifiés pour la période 1999-2003 et les notes relatives aux comptes qui les accompagnent. La présentation et la qualité des notes des états financiers ont été considérablement améliorées durant cette période et stabilisées en 2002, en particulier avec l'intégration d'un état de l'évolution de la trésorerie.

Une des difficultés que rencontre le Secrétariat lorsqu'il planifie le revenu disponible pour les dépenses provient des fluctuations des taux de change. Le revenu des accords-cadres est reçu dans la monnaie locale des donateurs concernés, puis affecté dans la devise du budget. En conséquence, les recettes ne correspondent pas à la devise des affectations et il se peut que les recettes soient inférieures aux dépenses engagées.

Afin d'atténuer le risque de change, le Secrétariat surveille étroitement la situation et a mis en place des instruments d'alerte rapide aux risques, tels que:

- depuis 2002: suivi mensuel des prévisions de revenu et des taux de change;
- depuis 2003: allocations de fonds non affectés dans la monnaie du grand livre comptable local afin de gérer de manière centralisée le risque de change;
- depuis 2004: dépôt du revenu non affecté dans les devises des budgets pour lesquels les dépenses excèdent le revenu prévu;
- depuis 2004: suivi mensuel de la composition en devises des soldes bancaires du siège.

2. Revenu global pour 1999-2003

Le tableau 2 résume la provenance du revenu dans toutes les catégories. La plupart des fonds perçus par l'UICN sont d'origine gouvernementale (cotisations, accords-cadres et autres contributions non affectées ou fonds pour projets).

Tableau 2: REVENU DE FONCTIONNEMENT SELON LA PROVENANCE										
Milliers de CHF										
Origine							Cotisations 2003	Fonds donateurs non affectés 2003	Fonds donateurs affectés 2003	Autres 2003
	Total 1999	Total 2000	Total 2001	Total 2002	Total 2003	%				
Gouvernements	68 663	67 790	68 721	65 443	72 418	71%	7 505	17 639	47 273	
Donateurs multilatéraux	16 588	9 666	12 120	14 535	17 188	17%	881		16 307	
ONG	3 672	3 310	6 177	9 036	6 026	6%	665	200	5 161	
Autres	3 967	8 611	5 887	3 676	6 638	6%	80		4 648	1 909
Ajustement	-331 39									
Total	92 890	89 377	92 574	92 729	102 269	100%	9 132	17 839	73 389	1 909

(Source: États financiers; Annexe A pour les fonds de donateurs)

Le revenu total est resté globalement stable entre 1999 et 2002, en raison surtout de la dégradation de la conjoncture économique mondiale. En 2003, cependant, le revenu a augmenté de 10%, ce qui s'explique principalement par les efforts d'appels de fonds déployés avec succès pour le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN ainsi que pour l'Initiative pour l'eau et la nature.

Les sections 3 à 5 qui suivent expliquent plus en détails chaque catégorie de revenu.

3. Revenu provenant des cotisations des membres

La facturation des cotisations de 1999 à 2003 et les arriérés enregistrés à la clôture de l'exercice 2003 sont présentés par catégorie dans le tableau 3a ci-après.

Tableau 3a: REVENU DES COTISATIONS, PAR CATÉGORIE DE MEMBRES, 1999-2003								
Milliers de CHF								
Catégorie de membres	Montant facturé 1999	Montant facturé 2000	Montant facturé 2001	Montant facturé 2002	Montant facturé 2003	Nb facturé 2003	Montant impayé à la clôture de 2003	Nb de membres avec arriérés de cotisations
États	7 122	7 382	7 359	7 265	7 501	75	3 021	31
Organismes gouvernementaux	692	712	776	785	881	108	611	47
ONG internationales	67	73	81	84	88	72	45	19
ONG nationales	504	528	508	553	579	703	387	278
Affiliés	69	73	75	78	80	38	52	14
Ajustements				87	3			
TOTAL	8 452	8 768	8 799	8 852	9 132	996	4 116	389

À la fin de 2003, la provision pour cotisations impayées représentait CHF 2,5 M selon la méthodologie officiellement approuvée par le Conseil en mai 2002 dans le cadre de la politique de gestion des risques et, pour quelques États membres, la provision était intégrale. Ce résultat est à comparer à CHF 2,3 M à la clôture de l'exercice 1999.

Après le 2^e Congrès mondial de la nature, à la clôture de l'exercice 2001, l'UICN a passé par pertes et profits des arriérés de cotisations pour un total de CHF 1,8 M concernant des membres dont la rescision de l'Union avait été prononcée. Le tableau 3b ci-dessous explique la passation par pertes et profits à l'aide de la provision qui existait à la clôture de l'exercice 2000.

Alors que les factures impayées à la fin de 1999 s'élevaient à 32% du montant facturé pour cette année-là, les factures impayées à la fin de 2003 représentaient 18% du montant facturé. Le total des arriérés de cotisations, à la fin de 2003, s'élevait à CHF 4,1 M contre CHF 6 M à la fin de 1999. L'amélioration de cette situation est due en partie aux efforts déployés par le Secrétariat pour percevoir les arriérés auprès des membres (en particulier les États membres) qui avaient plusieurs années de retard dans le paiement de leurs cotisations.

Tableau 3b: ARRIÉRÉS DE COTISATIONS PASSÉS PAR PERTES ET PROFITS PAR CATÉGORIE DE MEMBRES		
CHF		
Passation par pertes et profits	#	CHF
États membres	7	1 627 406
Organismes	7	102 406
Autres	32	60 758
Total	46	1 793 160

4. Contributions des donateurs: accords-cadres et revenu de projets

Les contributions des donateurs sont de deux types: le revenu affecté à des activités prédéterminées et précisées dans l'accord avec le donateur ou le revenu non affecté des accords-cadres qui peut être utilisé pour couvrir les frais associés à la mise en œuvre du Programme, sans affectation particulière et qui est attribué sur la base des décisions du Conseil.

a. Revenu par donateur

Dans les comptes de l'UICN, le revenu est comptabilisé sur la base de l'exercice pour les accords-cadres et sur la base de l'encaissement pour les projets. Le tableau 4a, ci-après, résume la répartition des fonds des donateurs, et fait apparaître la diversification des sources. Conformément à la recommandation du Conseil et grâce à une stratégie délibérée du Secrétariat, la diversification des donateurs se poursuit, et profite d'une augmentation de l'aide publique au développement dans plusieurs pays tels que le Canada, l'Italie et l'Irlande. En 1999, CHF 55 M ou 66% du revenu des donateurs provenaient de sept donateurs gouvernementaux principaux, tandis

qu'en 2003, les contributions provenant des mêmes donateurs s'élèvent à CHF 51 M et ne représentent plus que 56% du revenu total des donateurs, lequel pourtant a augmenté de CHF 83 M à CHF 91 M.

Le tableau 4b, sur la page suivante, présente l'évolution de la diversification des donateurs depuis 1996. Alors qu'en 1996, 80% des contributions provenaient de cinq donateurs seulement, en 2003, 80% provenaient de 12 donateurs. Le pourcentage représente le pourcentage cumulé des contributions des donateurs figurant à la ligne correspondante et à la ligne au-dessus; par exemple, en 2003, à la ligne des organismes des Nations Unies, 32% représentent le pourcentage cumulé du montant total versé par les Pays-Bas et les organismes des Nations Unies.

Tableau 4a: FONDS REÇUS DE DONATEURS ENTRE 1999 ET 2003

Milliers de CHF

	Total 1999	Total 2000	Total 2001	Total 2002	Total 2003	Fonds non affectés 2003	Fonds affectés 2003
Canada	4 744	4 930	2 852	4 220	4 352	1 285	3 067
Danemark	7 803	5 090	6 478	5 503	6 325	4 046	2 276
États-Unis	5 877	5 863	6 319	4 880	3 666	240	3 426
Norvège	5 424	4 318	7 035	5 255	4 452	1 673	2 779
Pays-Bas	17 738	16 081	19 353	16 965	20 083	3 839	16 244
Suède	4 802	7 365	6 089	6 790	6 280	4 555	1 724
Suisse	9 013	7 345	6 262	3 746	7 235	2 000	5 235
Autres	6 141	9 416	6 728	9 594	12 523		12 523
Total gouvernements	61 542	60 408	61 116	56 953	64 911	17 639	47 273
Donateurs multilatéraux	15 896	8 955	11 343	13 750	16 307		16 307
ONG, fondations	5 980	5 655	5 601	8 399	10 009	200	9 809
TOTAL CHF	83 417	75 018	78 060	79 102	91 227	17 839	73 389
Dont fonds non affectés	9 080	10 152	16 065	16 747	17 839		
Dont fonds affectés	74 337	64 866	61 995	62 355	73 389		

(Source: Annexe A, États financiers)

Tableau 4b: ÉVOLUTION DE LA DIVERSIFICATION DES DONATEURS

Millions de CHF

Note: la diversification est exprimée par le pourcentage cumulé.

1996 Donateurs classés par montant	1996 Montant	1996 %	1996 % cumulé	2003 Donateurs classés par montant	2003 Montant	2003 %	2003 % cumulé
Pays-Bas	9 938	46%	46%	Pays-Bas	20 083	22%	22%
Suède	6 256	12%	58%	Organismes Nations Unies	8 995	10%	32%
Suisse	5 906	10%	68%	Suisse	7 235	8%	40%
Danemark	3 810	7%	75%	Danemark	6 322	7%	47%
Norvège	3 202	5%	80%	Suède	6 280	7%	54%
				Norvège	4 452	6%	58%
				Canada	4 352	5%	63%
				Italie	3 678	4%	67%
				UE	3 668	4%	71%
				États-Unis	3 666	4%	75%
				Royaume-Uni	2 388	3%	78%
				Allemagne	2 126	2%	80%

b. Revenu non affecté provenant des accords-cadres

Cette partie concerne le revenu non affecté provenant des accords-cadres avec des donateurs durant la période 1999-2003.

Durant cette période, l'UICN a négocié des accords-cadres avec six donateurs gouvernementaux principaux (ACDI, DANIDA, DGIS, NORAD, SDC et Sida). Les années précédentes, elle avait conclu des accords-cadres avec cinq d'entre eux, puis un accord avec l'ACDI en 2001.

De plus, l'Union s'est entendue avec les donateurs pour délier d'importants montants des accords signés avec eux, ce qui a augmenté les fonds non affectés disponibles et a permis au Secrétariat de procéder aux investissements stratégiques qu'il estimait nécessaires à la mise en œuvre effective du Programme. Les fonds non affectés issus des accords-cadres et disponibles pour attribution ont pratiquement doublé depuis 1999.

Le tableau 4c ci-après présente le revenu non affecté issu des accords-cadres disponible pour allocation de 1999 à 2003.

Tableau 4c: FONDS NON AFFECTÉS ISSUS DES ACCORDS-CADRES 1999-2003

Milliers de CHF

	1999	2000	2001	2002	2003
Canada (ACDI)	79	162	158	1 253	1 285
Danemark (DANIDA)	668	1 218	3 984	3 934	4 046
Pays-Bas (DGIS)	1 074	843	3 768	3 661	3 839
Norvège (NORAD)	439	1 718	1 879	1 836	1 673
Suède (Sida)	5 427	4 905	4 769	4 530	4 555
Suisse (SDC)	800	800	1 200	1 200	2 000
États-Unis (Départ. D'État)	593	506	307	333	240
TOTAL	9 080	10 152	16 065	16 747	17 639

5. Autres revenus 1999-2003

Le tableau 5 ci-après énumère les principales sources d'autres revenus de fonctionnement. Les intérêts perçus par l'organisation ont diminué durant cette période en raison, notamment, de la baisse du dollar américain et des taux d'intérêt.

Les allocations se basent à la fois sur le revenu non affecté et le revenu non affecté issu des accords-cadres.

Les affectations aux éléments thématiques restent relativement stables, avec une croissance de 6%, de 1999 à 2003, tandis que les affectations aux services

Tableau 5: AUTRES REVENUS 1999-2003					
Milliers de CHF					
	1999	2000	2001	2002	2003
Exonération d'impôts suisses	400	827	985	1 225	1 286
Publications et souscriptions	324	291	263	214	172
Revenus donateurs divers	3 227	856	1 245	1 075	363
Autres revenus divers	717	1 492	1 674	1 721	2 492
Total autres revenus de fonctionnement	4 667	3 466	4 167	4 235	4 313
Intérêts perçus	695	791	464	495	539
Total	5 363	4 256	4 631	4 730	4 852

L'exonération d'impôts consentie par la Suisse est liée au montant des salaires bruts du personnel non suisse du siège de l'UICN et l'augmentation enregistrée durant la période traduit le recrutement de personnel pour plusieurs postes stratégiques tels que ceux de Directeur des stratégies institutionnelles, Vérificateur interne et Conseiller juridique.

Avec l'amélioration de la qualité de la comptabilité, les revenus divers provenant des donateurs ont été reclassifiés depuis 2000.

6. Allocations annuelles du revenu non affecté par centre de coûts

Le tableau 6 présente l'allocation des fonds non affectés aux centres de coûts pour la période 1999-2003.

ont diminué de 25% par suite d'une simplification de la structure du personnel, ainsi que de l'utilisation de la technologie pour renforcer l'efficacité et la productivité.

L'allocation aux éléments régionaux a connu une croissance importante qui correspond à une stratégie délibérée de renforcement des régions pour leur permettre d'élaborer des initiatives de projets relatives au Programme ainsi que d'établir des partenariats étroits avec les membres.

7. Dépenses 1999-2003

Le tableau 7a présente les dépenses totales par centre de coûts pour la période 1999-2003. Les chiffres précis de 1999 pour les éléments régionaux et thématiques sont nets d'imputation croisée et ne sont

Tableau 6: ALLOCATION DES FONDS NON AFFECTÉS 1999-2003					
Milliers de CHF					
	1999	2000	2001	2002	2003
Direction*	1 100	1 578	1 331	1 447	1 603
Gestion du Programme mondial	1 800	2 340	2 321	2 299	2 308
Éléments régionaux	5 200	5 582	7 224	7 774	7 412
Éléments thématiques	5 700	6 702	6 300	5 677	6 018
Commissions	1 100	1 160	1 255	1 324	1 408
Projets 3I-C et intersectoriels				939	811
Groupe des stratégies institutionnelles**	5 900	6 350	6 137	6 497	6 346
Unités de services***	4 903	4 174	3 895	3 627	3 677
Provisions	2 900	489	325	1 120	1 875
Total	28 603	28 375	28 788	30 704	31 458

(Source: Annexe B, États financiers)

* Comprend le Bureau du Directeur général, le Conseiller juridique et le poste de vérificateur interne, ainsi que les projets spéciaux (Groupe d'étude sur la gouvernance, Évaluation de la R&D)

** Comprend les services de liaison avec les membres et de gouvernance, des finances de la conservation et des relations avec les donateurs, et de la communication

*** Comprend les unités centrales des finances, des ressources humaines et de l'administration

donc pas directement comparables avec ceux de 2000-2003. Toutefois, le total net est comparable et la croissance globale de 1999 à 2003 est d'environ 8%. Les chiffres, pour 1999, de 59 M et 15,4 M se comparent, respectivement, à CHF 62,4 M pour les éléments régionaux et CHF 19,1 M pour les éléments thématiques en 2003.

Les dépenses totales sont financées à la fois par les allocations annuelles de fonds non affectés approuvées par le Conseil et par les fonds affectés aux projets, gérés par chaque unité au sein de la gestion décentralisée. La croissance des éléments thématiques est essentiellement due au recouvrement de leurs portefeuilles de projets, en particulier grâce à des appels de fonds pour des événements spéciaux tels que le SMDD et le Congrès mondial sur les parcs et à de nouvelles grandes entreprises telles que l'Initiative pour l'eau et la nature, tandis que l'allocation de fonds non affectés à ces unités reste relativement stable. La croissance des éléments régionaux est tout à fait remarquable si l'on tient compte de la dévaluation importante du dollar américain (30% de la clôture de l'exercice 1999 à la clôture de l'exercice 2003) qui est la devise utilisée pour la majeure partie de leurs opérations.

La ventilation des dépenses par catégorie à travers l'organisation est un des outils analytiques que fournit le nouveau plan comptable introduit en 2000. Le tableau 7b compare la composition des dépenses pour la période 2000-2003 (cette analyse n'est pas disponible pour 1999). Le tableau montre que les coûts de personnel restent le principal poste de dépenses du Secrétariat: 46% de l'augmentation des dépenses du Secrétariat (CHF 34,5 M en 2000 contre CHF 45,2 M en 2003) sont liés au coûts de personnel. À l'UICN, ces derniers sont essentiellement relatifs à l'expertise professionnelle requise par le Secrétariat pour gérer le Programme et ne doivent pas être considérés comme des frais administratifs.

En ce qui concerne les dépenses de projets, on notera qu'en 2000 le taux de recouvrement des coûts des projets pour les centres de coûts était de 13,9% contre 19,2% en 2003, ce qui indique que le Secrétariat subventionne moins les projets avec ses fonds non affectés. En 2003, le Secrétariat a publié des lignes directrices comprenant des tarifs pour le temps du personnel et des tarifs minimums de frais de gestion afin de permettre aux gestionnaires et coordonnateurs de projets de mieux négocier ces questions avec les donateurs et les partenaires de projets.

Tableau 7a: TOTAL DES DÉPENSES PAR CENTRE DE COÛTS 1999-2003					
Milliers de CHF					
	1999	2000	2001	2002	2003
Direction*	1 025	1 770	1 323	1 518	1 720
Gestion du Programme mondial	2 533	2 018	2 266	2 728	2 697
Éléments régionaux	59 009	74 078	74 095	74 551	71 809
Éléments thématiques	15 384	17 696	16 062	19 926	22 852
Commissions	1 053	1 089	1 210	1 173	1 397
Projets 3I-C et intersectoriels		-	-	-	699
Groupe des stratégies institutionnelles**	5 227	6 513	6 490	7 246	6 205
Unités de services***	5 272	4 076	4 249	4 354	4 036
Total	89 503	107 240	105 695	111 496	111 415
Ajustement pour le temps du personnel, les frais de gestion et les frais généraux internes	NA	(16 999)	(17 242)	(20 013)	(14 774)
Total des dépenses de fonctionnement	89 503	90 241	88 453	91 483	96 641

* Comprend le Bureau du Directeur général, le Conseiller juridique et le poste de vérificateur interne, ainsi que les projets spéciaux (Groupe d'étude sur la gouvernance, Évaluation de la R&D)

** Comprend les services de liaison avec les membres et de gouvernance, des finances de la conservation et des relations avec les donateurs, et de la communication

*** Comprend les unités centrales des finances, des ressources humaines et de l'administration

Tableau 7b: DÉPENSES TOTALES ET DÉPENSES DE PROJETS PAR CATÉGORIE 2000–2003												
Millions de CHF												
Catégorie	2000			2001			2002			2003		
	Total	%	Dont projets	Total	%	Dont projets	Total	%	Dont projets	Total	%	Dont projets
Coûts de personnel	36,77	40,7%	11,22	38,87	43,9%	9,85	40,67	44,5%	9,56	39,41	40,8%	8,94
Consultants	13,85	15,3%	11,73	15,41	17,4%	12,16	16,24	17,8%	13,33	21,75	22,5%	18,29
Déplacements	8,38	9,3%	5,32	6,62	7,5%	4,72	7,78	8,5%	5,24	5,3	5,5%	3,11
Formation	1,27	1,4%	1,04	1,2	1,4%	1,13	0,64	0,7%	0,61	0,54	0,6%	0,51
Ateliers	9,52	10,5%	8,44	10,35	11,7%	9,46	11,06	12,1%	9,77	10,67	11,0%	9,43
Publications, rapports	3,2	3,5%	1,94	2,84	3,2%	1,7	3,4	3,7%	2,25	3,36	3,5%	2,3
Subventions	2,3	2,5%	1,78	0,56	0,6%	0,5	2,68	2,9%	2,33	2,56	2,6%	2,38
Représentation	0	0,0%		0,19	0,2%	0,06	0,24	0,3%	0,07	0,49	0,5%	0,12
Télécommunications	2,19	2,4%	0,74	2,14	2,4%	0,69	2,59	2,8%	0,86	2,4	2,5%	0,86
Audit et juridique	0,66	0,7%	0,31	0,64	0,7%	0,26	0,65	0,7%	0,29	0,64	0,7%	0,31
Frais de bureau	9,92	11,0%	5,92	10,59	12,0%	6,21	10,65	11,6%	6,08	9,33	9,7%	5,12
Avances	0,23	0,3%	0,1	1,21	1,4%	1,11	0,93	1,0%	0,63	0,23	0,2%	
Autres	0	0,0%		3,64	4,1%	0,15	2,74	3,0%	0,14	2,45	2,5%	
Temps de personnel et frais de gestion	7,85	8,7%	7,85	7,32	8,3%	7,32	11,22	12,3%	11,22	12,28	12,7%	13,25
Sous-total	96,14	NA	56,39	101,58	NA	55,32	111,48	NA	62,38	111,41	NA	65,81
Imputation croisée et autres	-5,9	-6,5%	-0,68	-13,13	-14,8%	-7,4	-20	-21,9%	-11,5	-14,77	-15,3%	-13,38
Dépenses de fonctionnement Total	90,24	100%	55,71	88,45	100%	47,92	91,48	100,%	50,88	96,64	100%	52,43

8. Activités spéciales

Cette partie décrit les aspects financiers d'événements spéciaux d'importance stratégique pour l'Union durant cette période.

a. Activités liées au SMDD

En 2002, une des priorités stratégiques de l'Union a été sa participation active au Sommet mondial pour le développement durable. Cet objectif a été atteint avec un minimum de dépenses car les fonds non affectés ont servi à obtenir des fonds affectés. En outre, une banque locale, Nedcor Bank, a apporté une contribution en nature importante en fournissant gratuitement des locaux pour le Centre de l'environnement et des services d'appui. Une allocation en fonds non affectés, à hauteur de CHF 180 532, a été prélevée sur le budget de 2002. Les activités ont été organisées en deux sous-ensembles, l'un pour soutenir la participation programmatique de l'UICN et le deuxième la communication et les activités de partenariat. Le tableau 8a ci-dessous résume les dépenses et revenus liés à l'événement.

Tableau 8a: DÉPENSES ET FINANCEMENT LIÉS AU SMDD CHF	
	Dépenses
Programme du SMDD	624 552
Centre de l'environnement au SMDD	424 304
Dépenses totales	1 048 856
Financées par des fonds non affectés	180 532
Financées par des fonds affectés	868 324
Financement total	1 048 856

b. Affectations au Fonds pour les membres

Dans le budget de 2002, le Secrétariat a, pour la première fois, proposé d'utiliser de façon plus transparente des fonds non affectés pour subventionner des réunions de membres. Un Fonds, d'un montant de CHF 250 000, a été constitué. Il est géré en partenariat entre le Service de relations avec les membres et le Bureau du Directeur du Programme mondial. D'autres fonds, comme on le voit dans le tableau ci-après, ont été affectés dans les budgets de 2003 et de 2004 approuvés par le Conseil.

c. Le Fonds 3I-C

En 2001-2004, l'UICN a investi considérablement dans la recherche de moyens de rendre ses travaux plus novateurs et plus intégrés. Un fonds spécial, baptisé Fonds 3I-C (Innover, Intégrer, Informer et Communiquer) a été établi en 2002. Il s'agit d'un système destiné à motiver qui cherche à catalyser l'innovation, à promouvoir l'intégration, en particulier entre les Commissions et le Secrétariat et à générer des informations qui pourront être utilisées dans la communication de l'UICN.

Une évaluation de l'efficacité du Fonds 3I-C à la fin de 2003 a conclu que c'était un outil utile pour orienter le Programme de manière stratégique et promouvoir l'intégration.

En 2002, le financement non affecté a été complété par des fonds affectés versés par des donateurs, ce qui démontre que ces derniers soutiennent ce nouveau concept.

Les affectations au Fonds 3I-C pour 2002-2004 sont présentées au tableau 8c sur la page suivante.

Tableau 8 b: AFFECTATIONS AU FONDS POUR LES MEMBRES CHF				
Région	2002	2003	2004	Total
Région 1: AFRIQUE CENTRALE - BRAC	-	-	50 000	50 000
Région 1: AFRIQUE DE L'EST - EARO	30 000	30 000	-	60 000
Région 1: AFRIQUE AUSTRALE - ROSA	-	50 000	-	50 000
Région 1: AFRIQUE DE L'OUEST - BRAO	50 000	50 000	-	100 000
Région 2: MÉSO-AMÉRIQUE - ORMA	-	50 000	-	50 000
Région 2: AMÉRIQUE DU SUD - SUR	-	50 000	-	50 000
Région 3: ÉTATS-UNIS ET CARAÏBES	-	20 000	5 000	25 000
Région 4: ASIE - ARO	50 000	-	50 000	100 000
Région 5: WESCANA	50 000	-	50 000	100 000
Région 6: OCÉANIE	30 000	-	20 000	50 000
Région 8: EUROPE - BRE	40 000	-	15 000	55 000
Total	250 000	250 000	190 000	690 000

d. Le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN

En septembre 2003, l'UICN a organisé le V^e Congrès mondial sur les parcs à Durban, Afrique du Sud. Cet événement a obtenu un succès considérable, notamment grâce à une campagne d'appels de fonds bien orchestrée. La réunion a été financée par des contributions affectées provenant de quelque 27 donateurs. Ces contributions ont été complétées par les contributions en nature importantes des bénévoles des Commissions. Le tableau 8d sur la page suivante décrit les contributions en fonction de la source mais exclut la valeur des contributions en nature. Le financement a aussi permis de soutenir des activités menées en 2004.

9. Liquidités et dépôts bancaires

Afin d'atténuer le plus possible les risques bancaires et d'optimiser la gestion des liquidités, la politique approuvée par le Conseil en 1997 et confirmée par le Conseil à sa 59^e réunion, en décembre 2003, exige de limiter le plus possible les avoirs bancaires hors-siège. Cette politique n'a pas pu être pleinement mise en œuvre depuis son adoption car il y a un certain nombre d'obstacles, en particulier des restrictions imposées par les donateurs.

Le Secrétariat reconnaît la nécessité de gérer de manière plus dynamique les clauses opérationnelles contenues dans les accords avec les donateurs qui définissent les arrangements bancaires. Le tableau 9 présente le montant des actifs financiers détenus sur des comptes bancaires au siège et hors-siège pour les années 1999 à 2003.

Tableau 9: ACTIFS FINANCIERS PAR BUREAU, EN FIN D'EXERCICE
Milliers de CHF (y compris petite caisse)

Bureau	1999	2000	2001	2002	2003
Siège	12 649	13 719	17 841	18 670	25 735
Hors-siège	17 594	17 222	18 295	12 239	11 784
TOTAL	30 243	30 941	36 136	30 909	37 519

10. Sommes à payer (avances ou excédents de trésorerie) et à recevoir (déficits de trésorerie) pour les projets

Le tableau 10 sur la page suivante présente le montant des sommes à recevoir et à payer pour les projets pour la période 1999-2003. Les sommes à payer pour les projets sont définies par la somme de liquidités non dépensées pour tous les projets en excédent de trésorerie. Les sommes à recevoir pour les projets sont définies comme la somme des revenus en attente de tous les projets en déficit de trésorerie. Ces chiffres font apparaître une amélioration dans la gestion des liquidités des projets avec des avances en augmentation et des sommes à recevoir en déclin malgré la croissance du portefeuille de projets.

11. Provisions pour projets

Le tableau 11 qui suit présente les mouvements de provisions pour les projets avec des déficits de clôture évalués comme non recouvrables et donne une ventilation des provisions et du nombre de projets concernés par élément régional.

Avec la mise en œuvre de la politique de gestion des risques approuvée par le Conseil en mai 2002 et les règles internes en rapport fixées par le Directeur général pour gérer les excédents et les déficits des centres de coûts, les provisions pour projets utilisent les réserves existantes accumulées par les centres de coûts. Le montant du solde net, montré précédemment à la section 1, tableau 1b, exclut ces provisions. Si nécessaire, le Fonds de réserve du Secrétariat est utilisé pour couvrir les provisions au-delà du financement disponible au niveau des centres de coûts. Depuis 2000, le Secrétariat a déployé des efforts délibérés pour provisionner, avec un maximum de précision, les déficits non couverts.

Tableau 8c: AFFECTATIONS AU FONDS 3I-C POUR 2002-2004 Milliers de CHF			
Affectations du Conseil	2002-2003	2004	Total
Affectations 2002 au Fonds 3I-C	825		825
Affectations 2003 au Fonds 3I-C	723		723
Affectations 2004 au Fonds 3I-C		750	750
Report de fonds innovation suisses	160		160
			0
Total disponible	1 708	750	2 458
Sous-affectations			
Moyens d'existence et conservation	180		180
Commerce et conservation	225		225
Principe de précaution	169		169
Exploitation minière et diversité biologique	209		209
Soutien au NEPAD	201		201
Espèces envahissantes et écosystèmes	111		111
Certification UICN	50		50
Stratégie relative au secteur privé	200		200
Asie centrale	50		50
Scénarios pour les aires protégées	30		30
Fonds pour le climat	130		130
Utilisation durable		60	60
Océanie	74		74
Gestion des connaissances		100	100
3 ^e Congrès mondial de la nature, Bangkok, 2004		650	650
Total	1 627	810	2 437
Solde			21

Les projets qui accusent un solde déficitaire lorsque les efforts de recouvrement du revenu ont échoué, sont passés par pertes et profits en utilisant la provision pour projet en déficit. Le tableau 11b sur la page suivante montre la passation par pertes et profits pour solde déficitaire par région, de 1999 à 2003.

Un certain nombre de déficits restants seront passés par pertes et profits dans les comptes de 2004 en utilisant la provision existant à la clôture de l'exercice 2003.

Tableau 8d: LE V^e CONGRÈS MONDIAL SUR LES PARCS DE L'UICN CHF			
CONGRÈS MONDIAL SUR LES PARCS	Budget	Financement par revenu confirmé	Dépenses au 31.12.03
Activités du Congrès sur les parcs	1 928 640	1 928 640	647 476
Coûts de personnel	673 400	673 400	200 429
Participants sponsorisés	1 177 400	1 682 660	1 168 853
Frais administratifs	600 250	576 030	208 775
Appels de fonds et marketing	-	-	2 661
Communication	292 600	271 600	165 740
TOTAL	4 672 290	5 132 330	2 393 934

Tableau 10: DÉFICITS ET EXCÉDENTS DES PROJETS 1999-2003 Milliers de CHF					
Année	1999	2000	2001	2002	2003
Sommes à recevoir pour les projets (déficits)	11 103	4 605	7 835	7 587	7 287
Avances pour projets (excédents)	27 137	19 868	25 860	27 422	34 095
Montant net	16 034	15 263	18 025	19 835	26 808

Tableau 11a: PROVISIONS POUR PROJETS EN FIN D'ANNÉE 1999-2003 Milliers CHF						
Bureaux	1999	2000	2001	2002	2003	2003 # de projets
Asie			405	459	411	2
Afrique centrale		195	221	206	255	3
Afrique de l'Est		119	138	245	252	8
Europe	93	100	505	103	63	2
Siège			3	109	140	4
Afrique australe		235		11	21	4
Afrique de l'Ouest	318	143	153	176	260	6
Autres bureaux (Allemagne/Royaume-Uni)			-	25	20	3
Provisions totales 2003	411	792	1 425	1 334	1 422	32

Tableau 11b: PASSATION DE PROJETS PAR PERTES ET PROFITS					
1999-2003					
Milliers de CHF					
	1999	2000	2001	2002	2003
Afrique centrale	27				
Asie de l'Ouest et Afrique du Nord	89				
Afrique de l'Ouest		319			
Europe		93		597	
Siège		11		4	
Total	116	423	-	601	-

12. Autres sommes à recevoir

Les provisions pour les cotisations de membres impayées et pour les projets en déficit ont été respectivement couvertes dans les sections 3 et 11 ci-dessus. Outre les avances et prêts au personnel, d'autres sommes à recevoir comprennent les provisions pour compression de postes et responsabilité afin de couvrir le rapatriement de personnel.

La méthode utilisée pour provisionner les compressions de postes approuvées par le Conseil pour le personnel du siège est fixée à 10% de la fiche de salaire. La provision représente actuellement 8,3 % des fiches de salaire du siège et les efforts continuent afin d'atteindre l'objectif. La méthode appliquée pour chacun des bureaux régionaux et hors-siège est définie en fonction des conditions de service locales.

13. Mise en œuvre du Plan de travail du Conseil

Le Comité des finances et des audits du Conseil a soutenu et préparé les travaux du Conseil dans plusieurs domaines importants durant cette période. Le plan de travail préparé à la première réunion du nouveau Conseil et contenant les décisions du Congrès a été examiné et révisé à chaque session du Comité des finances et des audits. Des progrès importants ont été réalisés pour donner à l'Union des normes professionnelles de gestion financière élevées comme le reconnaît le rapport des vérificateurs externes après examen des comptes pour 2003:

Les réalisations les plus remarquables comprennent :

- une politique de vérification interne et la supervision de la mise en œuvre de la fonction de vérification interne;
- une politique complète de gestion des risques couvrant tous les aspects des réserves et des provisions;
- une évaluation des nouveaux bureaux ouverts par le Secrétariat;
- la mise en place d'une fonction juridique interne et la nomination d'un Conseiller juridique et avocat recruté au sein du personnel permanent;
- la clarification de l'autorité budgétaire déléguée au Directeur général;
- la révision du paragraphe 88(e) du Règlement relatif au plan financier intersessions;
- l'indexation des cotisations de membres sur l'indice suisse des prix à la consommation;
- des budgets qui tiennent plus clairement compte des risques;
- des états financiers consolidés dans une plus grande transparence et avec une qualité améliorée de la présentation;
- la supervision de la mise en œuvre des recommandations des vérificateurs externes;
- la diligence requise sur la question de l'exposition aux risques lorsque tierces parties sont accueillies dans le cadre juridique du Secrétariat (question en suspens).

Tableau 12: RESPONSABILITÉ ET PROVISIONS RELATIVES AU PERSONNEL 1999-2003					
CHF					
	1999	2000	2001	2002	2003
Compressions de postes	1 612 676	1 647 651	2 050 004	2 200 887	2 324 396
Mouvement annuel		+2%	+24%	+7%	+6%
Rapatriement	1 219 976	1 256 581	1 241 553	880 146	925 381
Mouvement annuel		+3%	-1%	-29%	+5%

Union Mondiale pour la Nature, Gland

*États Financiers de l'exercice
terminé le 31 décembre 2000*

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

**Au Conseil de
l'Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources, Gland (Suisse)**

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (« UICN ») arrêté au 31 décembre 2000, le compte consolidé des revenus et dépenses ainsi que le tableau de flux de fonds de l'année arrêtés au 31 décembre 2000 et les notes aux états financiers. La responsabilité de l'établissement de ces comptes consolidés incombe à la direction de l'UICN alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant.

Notre révision a été effectuée selon les normes internationales de l'International Federation of Accountants (IFAC). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de TUCN au 31 décembre 2000 et des résultats de ses opérations et flux de fonds pour l'année arrêtée au 31 décembre 2000, en conformité avec les principes comptables décrits dans la note II.

DELOITTE & TOUCHE SA

Christopher F. Bradley

Réviseurs responsables

17 mai 2001

Annexes: États financiers (bilan consolidé, compte consolidé des revenus et dépenses, tableau des flux de fonds et notes aux états financiers)

(Montants en francs suisses (CHF))		Notes	2000	1999 révisé
ACTIFS				
Actifs à court terme				
Banques à vue et dépôts à court terme		III	30 941 093	30 243 125
Titres négociables		IV	4 605 236	4 633 756
Cotisations à recevoir		V	4 705 876	6 024 290
Comptes à recevoir : employés		VI	212 648	423 870
Comptes à recevoir : organisations partenaires		VII	222 072	140 493
Autres comptes à recevoir		VIII	1 783 622	1 198 373
Sous-total			42 470 547	42 663 907
Comptes à recevoir : accords-cadres		VIII	753 210	2 529 702
Comptes à recevoir : accords de projets		IX	4 604 700	11 102 636
Total actifs à court terme			47 828 457	56 296 245
Actifs à terme (net)		X		
Terrains et immeubles		XIV	13 689 540	13 799 073
Mobilier, matériel et équipement			1 568 502	1 612 597
Total actifs à terme			15 258 042	15 411 670
TOTAL ACTIFS			63 086 499	71 707 915

PASSIFS ET SOLDES DES FONDS				
Passifs				
Passifs à court terme				
Cotisations des membres perçues d'avance		XII	260 041	575 519
Comptes à payer et frais courus			7 070 308	6 690 986
Avances masse salariale			696 683	-
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement		XI	1 256 581	1 219 976
Avances sur accords de projets		IX	19 867 847	28 233 144
Revenus différés sur accords-cadres		VIII	3 460 700	4 315 815
Autres comptes payés d'avance			862 381	-
Total passifs à court terme			33 474 541	41 035 440
Provisions		XIII		
Indemnités pour compression de postes			1 647 651	1 612 676
Cotisations impayées		V	3 513 538	2 255 729
Projets en déficit			792 573	411 388
Total provisions			5 953 762	4 279 793
Fonds immeuble du Siège		XIV	12 950 368	13 258 710
Réserves et solde net				
Fonds UICN (Réserves qualifiées par le Conseil)		XV	5 669 470	5 697 460
Provision pour le Congrès			-	723 782
Ajustements conversion de devises		XXVII	1 463 152	1 551 593
Solde net de fonctionnement			3 575 206	6 764 960
Ajustements solde d'ouverture 2000			-	(1 603 823)
Total réserves et solde net			10 707 828	13 133 972
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			63 086 499	71 707 915

Voir les notes relatives au Bilan consolidé tel qu'indiqué

TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2000

ACCORDS DE PROJETS				
Revenus externes			56 473 577	60 938 506
Allocation fonds d'accords-cadres			100 000	-
Passage par pertes et profits avec revenus non affectés			10 786	115 660
Provisions avec revenus non affectés			792 573	411 388
Dépenses	XX		(57 376 936)	(61 465 554)
Revenus/(dépenses) net(te) projets			-	-
REVENUS SECRÉTARIAT				
Revenus non affectés				
Cotisations membres (brutes)			8 759 194	8 452 169
Contributions			1 682 939	3 626 848
Ventes : Publications et abonnements (brutes)			290 576	323 567
Revenus d'intérêts			790 528	398 136
Gain (perte) en capital			(12 126)	314 136
Autres revenus			1 520 482	717 067
Gain (perte) net(te) devises			(29 983)	(16 979)
Total – revenus non affectés			13 001 610	13 814 944
Revenus accords-cadres		XIX	19 861 888	17 457 436
Revenus Secrétariat total			32 863 498	31 272 380
DÉPENSES SECRÉTARIAT				
Dépenses financées par revenus non affectés				
Dépenses non affectées		V	(12 226 454)	(10,057,327)
Cotisations impayées – passage par pertes et profits		V	(819 593)	-
Augmentation provision pour cotisations impayées			(1 257 809)	-
Projets - provisions et passage par pertes et profits		XXI	(803 359)	(527,048)
Subventions – autres organisations			(232 099)	(97,946)
Total financé par revenus non affectés		XX	(15 339 314)	(10,682,321)
Dépenses financées par fonds accords-cadres				
Dépenses accords-cadres			(20 324 581)	(16,933,260)
Subventions autres organisations			(392 425)	(524,176)
Dépenses totales allouées accords-cadres			(20 717 006)	(17,457,436)
Dépenses totales Secrétariat		XX	(36 056 320)	(28,139,757)
Revenus/(dépenses) net(te) Secrétariat			(3 192 822)	3,132,623
Allocation de revenus accords-cadres différés			855 118	
Allocation du Fonds immeuble Siège			308 344	394,278
Amortissement immeuble du Siège			(308 344)	(394,278)
Net			-	-
Allocation vers/(depuis) réserves		XV	27 990	(511,597)
Flux net du solde de fonctionnement			(2 309 714)	2,621,026

Voir les notes relatives au Bilan consolidé tel qu'indiqué

ACTIVITÉ
L'UICN – Union mondiale pour la nature est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948, lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. **RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS**

1. **Revenu**

Tous les revenus non affectés sont comptabilisés sur la base des exercices. Le revenu relevant d'un accord-cadre qui n'est pas affecté spécifiquement à des projets est comptabilisé dès que l'accord est signé. Le revenu des projets est comptabilisé sur la base des dépenses engagées.

2. **Dépenses**

Toutes les dépenses sont comptabilisées sur la base de l'exercice.

3. **Accords concernant des projets**

Il s'agit de fonds reçus ou à recevoir de donateurs selon des accords spécifiques. L'utilisation de ces fonds est soumise à restriction, souvent déterminée par des lignes budgétaires particulières inscrites dans l'accord.

À la fin de l'exercice, sur la base des dépenses imputées à l'exercice comptable et du revenu en espèces, le solde des projets peut être excédentaire ou déficitaire. Le montant des soldes excédentaires est reporté en tant qu'Avances sur accord de projet dans le bilan, tandis que le montant des soldes déficitaires est reporté en tant qu'Accords de projets à recevoir.

4. **Accords-cadres**

Les accords-cadres représentent des fonds reçus ou à recevoir de donateurs conformément à des accords signés. L'utilisation de ces fonds est soumise à certaines restrictions mais, à la différence des projets, les restrictions ne sont pas exprimées par lignes budgétaires mais sont plus générales, géographiques ou thématiques.

5. **Monnaies étrangères**

Conformément à la Partie VIII – Finances, du Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le franc suisse (CHF). Les registres de comptabilité du Siège de l'UICN sont tenus en francs suisses mais la plupart des bureaux hors-siège tiennent leur comptabilité en monnaies autres que le franc suisse et la majorité d'entre eux utilisent le dollar des États-Unis. Environ 60% des activités de l'UICN sont enregistrées dans des grands livres tenus en dollar des États-Unis.

Les principes comptables suivants sont appliqués pour convertir les transactions et les soldes dans la monnaie de référence :

- Les transactions exprimées dans des monnaies autres que celles du grand livre du bureau sont converties et passées en compte sur la base des taux de change prévalant à la date de la transaction. Les gains et les pertes créés par la différence entre le taux mensuel et le taux réel résultant du règlement de ces transactions sont incorporés dans les comptes d'exploitation.

- En 2000, aux fins de consolidation, les comptes d'exploitation des bureaux hors-siège sont convertis en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. En 1999, le taux utilisé pour cette consolidation était une moyenne annuelle. Si l'on avait utilisé la même méthode en 2000, le taux de change aurait augmenté d'environ 3,5% pour la conversion en francs suisses des livres comptables tenus en dollars américains (avec un taux de CHF 1,67 au lieu de 1,61). Il en aurait résulté une augmentation des revenus et des dépenses comptabilisés en dollars. L'effet net de ce changement de méthode est insignifiant.

- Au moment de la consolidation, les bilans sont convertis au taux de change de fin d'exercice, soit du 31 décembre 2000.

- Depuis 1999, les différences de change issues de la conversion des avoirs nets des bureaux hors-siège sont incorporées à la rubrique Ajustement pour conversion de devises. Les années précédentes, l'effet de cette conversion figurait dans les comptes d'exploitation.

6. **Biens mobiliers et immobiliers**

L'acquisition de biens mobiliers et immobiliers est capitalisée lorsque le prix d'achat égale ou dépasse CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque le propriétaire est l'UICN. Les biens mobiliers et immobiliers sont amortis selon la prévision de leur durée de vie, sur la base suivante :

- Fournitures de bureau et équipement 7 ans
- Matériel et logiciel informatiques 3 ans
- Immeubles 50 ans

7. **Cotisations à recevoir**

En 1999, le Conseil de l'UICN a approuvé une nouvelle politique de provisionnement des cotisations impayées calculée sur la base du solde à recevoir à la fin de l'exercice :

- Cotisations arriérées de cinq ans et plus 100%
- Cotisations arriérées de quatre ans 80%
- Cotisations arriérées de trois ans 60%
- Cotisations arriérées de deux ans 40%
- Cotisations arriérées d'une année 20%

Avec cette politique, les cotisations impayées pour 2000 sont déjà provisionnées à 20% dans la provision décrite dans la position financière de 2000.

8. **Réserves qualifiées par le Conseil**

Les réserves qualifiées par le Conseil sont constituées de deux Fonds : le Fonds mondial pour la conservation et le Fonds immeuble du Siège maintenus afin de préserver les fonds propres de l'Union. Tous les revenus gagnés sont crédités au Fonds jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement.

Fonds de l'immeuble de WASAA

Suite à l'acquisition et à l'ameublement de l'immeuble de WASAA, à Nairobi, au Kenya, une réserve affectée séparée de CHF 154 158 au 31 décembre 2000 a été créée pour tenir compte du remboursement de capital au Fonds mondial pour la conservation. L'UICN a l'obligation de tenir des livres comptables séparés pour le Fonds d'affectation de WASAA, conformément aux lois du Kenya

9. **Revenus non affectés**

Il s'agit des fonds que l'UICN reçoit sans conditions imposées de l'extérieur.

10. **Reclassification et révision de la présentation de 1999**

Le solde d'ouverture des réserves et le solde net ont été réduits de CHF 1 603 823 dans les chiffres comparatifs de 1999. Le montant a été affecté aux avances d'accords de projets et aux revenus différés d'accords-cadres. Cet ajustement a été jugé nécessaire et pertinent par la direction afin de reconnaître les passifs susmentionnés au 1^{er} janvier 2000 en utilisant le même processus de détermination et les mêmes principes d'évaluation que ceux appliqués au 31 décembre 2000.

De même, certains montants, dans les états financiers de 1999, ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de 2000 après les changements apportés au plan comptable.

III. **BANQUES À VUE ET À COURT TERME**

Les dépôts bancaires à vue et à court terme, au 31 décembre 2000, comprennent les soldes de tous les comptes bancaires de l'UICN. Le solde de CHF 30 941 093 se compose de CHF 13 718 553 pour le Siège et CHF 17 222 540 pour les bureaux régionaux et nationaux. Sur le solde détenu au Siège, CHF 802 156 font partie des réserves qualifiées par le Conseil.

	2000	1999
Afrique de l'Ouest	1 466 173	501 632
Canada	425 665	947 657
Afrique centrale	105 605	419 108
Afrique de l'Est	897 889	1 047 055
Allemagne	285 629	302 706
Pays-Bas	380 203	513 806
Royaume-Uni	110 425	170 009
Amérique centrale	646 690	1 824 418
Pakistan	3 475 823	3 416 850
Afrique australe	2 500 038	2 926 875
Asie du Sud-Est	5 790 868	4 491 966
Amérique du Sud	456 349	162 061
Etats-Unis	681 183	870 373
Suisse	13 718 553	12 648 609
Total	30 941 093	30 243 125

IV. **TITRES NÉGOCIABLES**

Ces portefeuilles font partie des actifs des deux fonds de réserves qualifiées par le Conseil, le Fonds mondial pour la conservation et le Fonds immeuble du Siège.

Les deux portefeuilles de titres négociables sont fixés à la valeur du coût ou du marché, selon la plus basse des deux valeurs, au 31 décembre. En 2000, cette évaluation a été réalisée pour chaque titre. En 1999, la valeur était fixée à la valeur du coût ou du marché, selon la plus basse des deux, sur la base du portefeuille. Le tableau ci-dessous décrit la valeur en établissant une comparaison entre 1999 et 2000.

	2000	2000	1999	1999
	Coût	Valeur du marché	Coût	Valeur du marché
Fonds mondial pour la conservation	2 279 477	2 355 249	2 224 635	2 297 855
Fonds immeuble du Siège	2 430 324	2 457 235	2 409 121	2 441 121
Total	4 709 801	4 812 484	4 633 756	4 738 976
Ajustement d'évaluation	(104 565)			
Total net	4 605 236			

V.

COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

La diminution des cotisations à recevoir est due à la passation par pertes et profits de CHF 819 593 pour un État membre et à des paiements effectués par des membres afin de pouvoir assister au 2^e Congrès mondial de la nature en octobre 2000.

La provision pour les cotisations impayées correspond à la politique approuvée par le Conseil de l'UICN, décrite dans la note II.7 ci-dessus. En outre, les arriérés des membres en instance de rescision sont provisionnés à 100%. Ces membres ont une période de grâce d'une année pour résoudre la situation de leurs cotisations, après quoi il est considéré qu'ils se sont retirés de l'UICN.

	2000	1999
Total brut des cotisations à recevoir	4 705 876	6 024 290
Provision pour rescisions	(2 917 396)	-
Provision pour autres effets impayés	(596 142)	(2 255 729)
Total provisions	(3 513 538)	(2 255 729)
Net	1 192 338	3 768 561

VI. **COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL**

Les comptes à recevoir du personnel se composent d'avances sur voyages, de prêts au personnel et de montants dus à une organisation partenaire qui fournit des services de paye à l'UICN au Royaume-Uni. Les avances sur voyages sont consolidées sur une base nette au niveau du grand livre du bureau concerné.

	2000	1999
Avances nettes sur voyages	166 242	354 550
Prêts au personnel	95 794	69 320
Avances sur salaire	(49 388)	
Total	212 648	423 870

VII. **COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES**

Organisation	2000	1999	Variation
Initiative Chine	1,218	753	465
Ramsar	(55,125)	54,411	(109,536)
Groupe de spécialistes des félins	36,230	3,119	33,111
CTSD	-	454	(454)
Commission mondiale des barrages	9,273	(125,931)	135,204
Forum européen de la montagne	52,818	93,384	(40,566)
Autres	177,658	114,303	63,355
Total	222,072	140,493	81,579

VIII. **COMPTES À RECEVOIR ET REVENU DIFFÉRÉ SUR DES ACCORDS-CADRES**

Les comptes à recevoir représentent le dernier paiement de l'Accord-cadre néerlandais pour 2000 qui sera versé sur réception des états financiers vérifiés. Le revenu différé est la somme des soldes excédentaires d'activités financées par des fonds affectés provenant d'accords-cadres.

IX.

COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJETS

Les comptes à recevoir et les avances sont calculés respectivement à partir du portefeuille de projets en déficit et du portefeuille de projets en excédent à la fin de l'exercice. En 1999, ces soldes étaient calculés au niveau du sous-projet tandis qu'en 2000, ils sont calculés au niveau du projet. C'est le changement de présentation qui explique la baisse des montants en 2000.

X.

BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS ACQUIS AVEC DES REVENUS NON AFFECTÉS

Les biens mobiliers et immobiliers acquis avec des revenus non affectés sont amortis sur l'estimation de leur durée de vie conformément à la note 2.1 ci-dessus. La durée de vie utile estimée des meubles, du matériel et de l'équipement acquis depuis 1992 a été étendue à 7 ans pour se conformer aux principes comptables. L'immeuble du Siège est discuté en plus grand détail dans la note XVI.

	Véhicules, Équipements Meubles et matériel	Immeuble du Siège	Autres terrains, immeubles et bureaux	Total
Coût:				
Solde 01-01-2000	5 240 653 (123 369)	17 642 820	578 181	23 461 654 (123 369)
Vente / Passage par pertes et profits	844 866	-	206 864	1 051 730
Ajout	5 962 150	17 642 820	785 045	24 390 015
Solde 31-12-2000				
Amortissement				
Solde 01-01-2000	3 628 055 (78 491)	4 384 110	37 818	8 049 983 (78 491)
Vente / Passage par pertes et profits	844 084	308 342	8 055	1 160 481
Imputation annuelle	4 393 648	4 692 452	45 873	9 131 973
Solde 31-12-2000				
Valeur nette au livre				
Solde 31-12-2000	1 568 502	12 950 368	739 172	15 258 042
Solde 31-12-1999	1 612 597	13 258 710	540 363	15 411 670

XI.

CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. Les charges de rapatriement de personnel comprennent le coût de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé.

XII.

RÉGIME DE RETRAITE

Certaines charges à payer au titre de régimes de retraite gérés au niveau interne ont été incluses dans les comptes à payer. Ces charges s'élevaient à CHF 1 079 289 en 1999 et à CHF 688 707 en 2000. Ces montants seront séparés des comptes de l'UICN.

XIII.

ÉTAT DES FLUX DE PROVISIONS

	Solde d'ouverture	Utilisation	Transfert	2000 augmentation de la provision	Solde de clôture
Compression de postes	800 006	(709 154)	458 853	828 012	1 377 717
Chômage	695 729	(64 790)	(458 853)	97 848	269 934
Cotisations impayées	2 255 729	-	-	1'257'809	3 513 538
Projets en déficit (voir aussi note XXI)	411 388	(411 388)	-	792 573	792'573
Total Provisions	4 162 852	(1 185 332)	-	2 976 242	5 953 762

XIV.

10.

AVOIRS ET FONDs IMMEUBLE DU SIÈGE
Immeuble du Siège, matériel et équipement

Entre 1990 et 1993, l'UICN a reçu des donations de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la commune de Gland ainsi que d'autres donateurs, en vue de la construction d'un immeuble pour y loger son Secrétariat. La commune de Gland a mis gratuitement à disposition de l'UICN le droit d'usage d'un terrain pour une période de 50 ans à partir de 1993. Ce terrain, au moment de la donation, a été évalué à CHF 4 250 000, valeur qui n'est pas reflétée dans les présents états financiers.

Bien que l'UICN soit officiellement propriétaire de l'immeuble du Siège, elle ne peut en disposer ou l'utiliser comme caution sans l'accord du gouvernement helvétique. Si elle dispose de l'immeuble, le gouvernement helvétique récupérera sa mise initiale plus un pourcentage de la valeur ajoutée, le cas échéant.

11.

Amortissement accumulé de l'immeuble du Siège

L'immeuble sera amorti sur une période de 50 ans du droit d'usage du terrain. L'amortissement a commencé le 1^{er} janvier 1993 et a été complabilisé dans le Fonds immeuble du Siège. En conséquence, le bilan net des biens de l'immeuble du Siège, CHF 12 950 368 reflète le bilan capitalisé de CHF 17 642 820 moins la dépréciation accumulée au 31 décembre 2000 qui se monte à CHF 4 692 452.

Dans les comptes d'exploitation, le changement dans l'amortissement de 1999 à 2000 (de CHF 394 279 à CHF 308 342) est dû au fait qu'une partie de l'équipement, par exemple le câblage des ordinateurs, est entièrement amortie.

Assurance des biens mobiliers et immobiliers

Au 31 décembre 2000, les biens mobiliers et immobiliers du Siège sont assurés pour CHF 19 500 000. L'immeuble de WASAA, au Kenya est assuré pour environ CHF 413 400, qui est la valeur de remplacement estimée. L'immeuble du Zimbabwe est assuré pour CHF 201 450.

XV.

RÉSERVES

Les réserves et fonds, comme indiqué ci-dessous, sont tenus de manière à refléter la nature de certains revenus affectés, protéger la position financière de l'UICN contre d'éventuelles conditions de fonctionnement défavorables à l'avenir et faire en sorte qu'il y ait des ressources financières disponibles pour des activités futures. L'analyse des mouvements est la suivante :

Réserves qualifiées par le Conseil	Solde d'ouverture	Revenus d'intérêt	Gain (perte) en capital	Gain (perte) de change	Autres	Solde de clôture
WASAA	116 220	96	-	-	37 843	154 159
Fonds immeuble siège	1 887 924	65 532	(14 660)	-	(80 683)	1 858 113
Fonds mondial pour la conservation	3 693 316	68 588	(27 720)	1 054	(78 040)	3 657 198
Total	5 697 460	134 216	(42 380)	1 054	(120 880)	5 669 470

XVI.

SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT

Le solde net de fonctionnement comprend les montants reportés affectés au budget de 2001, à l'exception des fonds mis en réserve pour le prochain Congrès mondial qui sont tenus séparés comme provision pour le Congrès. Ces montants reportés ne sont pas des engagements d'un point de vue contractuel et le Conseil pourrait décider de les allouer à d'autres fins. En 2000, le report de CHF 120 000 a été autorisé.

XVII. AJUSTEMENT POUR CONVERSION DE DEVISES

En 1999, en raison des mouvements du dollar des États-Unis et d'autres devises contre le franc suisse, la valeur des avoirs de l'organisation a augmenté de CHF 1 551 593 ce qui n'aurait pas été le cas si les taux de change n'avaient pas fluctué entre le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1999. Pour cette raison, il a été décidé d'incorporer l'effet de la consolidation de la conversion de devises au cas où le mouvement serait inversé à l'avenir. En 2000, une petite perte (CHF 88 441) a été créée sur la même base et a été déduite de la valeur de 1999, ce qui aboutit au montant présenté (CHF 1 463 152). Ce montant évoluera avec le temps, en fonction de la fluctuation des taux de change.

CONTRIBUTIONS

Afin de n'avoir qu'une échelle de salaire et un barème pour le personnel suisse et non suisse du Siège, la pratique suivie depuis le début a été de présenter les impôts payables par le personnel non suisse sous forme d'exonération d'impôts, en tant que revenu dans les contributions. Cela comprend CHF 826 718 représentant la valeur hypothétique des impôts qui auraient été payables par le personnel non suisse exonéré sur la base de l'accord fiscal signé entre l'UICN et le Gouvernement helvétique et qui a pris effet le 1^{er} janvier 1987.

L'annexe A ci-jointe fournit une ventilation du revenu reçu de gouvernements, d'organismes gouvernementaux et d'organisations internationales ainsi que de legs, de fondations et d'entreprises. Cela comprend les contributions, le revenu des projets et le revenu des accords-cadres sur la base des fonds reçus.

REVENU D'ACCORDS-CADRES

La méthode comptable appliquée aux accords-cadres a changé en 1999. Ce changement est motivé par l'interprétation de ce revenu comme un passif auprès de tiers et non un avoir pour l'Organisation. Ce revenu est incorporé dans l'état des revenus sur la base d'accords signés car l'UICN établit son budget pour la totalité du revenu dû pour une année donnée, en se basant sur les accords signés.

Comme décrit dans la note IX, dans le bilan, les montants non dépensés sont traités comme un revenu différé. Le revenu à recevoir pour des dépenses de 2000, selon des accords signés, mais qui n'a pas été reçu en fin d'exercice est inscrit comme à recevoir. Le solde d'ouverture de 2000 pour le revenu différé comprend l'ajustement pour conversion de devises au moment de la consolidation d'un montant de CHF 507 535.

Mouvements dans le revenu à recevoir et différé des accords-cadres

	<u>CHF</u>
Comptes à recevoir d'accords-cadres au 31 décembre 1999	2 529 702
Engagements pour 2000	18 896 263
Autres revenus affectés	965 626
Fonds reçus en 2000	(21 638 381)
Comptes à recevoir d'accords-cadres au 31 décembre 2000	<u>753 210</u>
	<u>CHF</u>
Revenu différé d'accords-cadres au 31 décembre 1999	3 808 279
Ajustement solde d'ouverture 2000	507 535
Revenu différé ajusté au 1er janvier, 2000	<u>4 315 814</u>
Engagements affectés pour 2000	18 864 000
Autres dépenses affectées	997 888
Dépenses qualifiées pour 2000	(20 717 006)
Augmentation/(utilisation) nette du revenu différé	<u>(855 118)</u>
Revenu différé d'accords-cadres au 31 décembre 2000	<u>3 460 700</u>

L'annexe B contient une liste des contributions des donateurs dans le contexte d'accords-cadres à partir desquels le revenu a été affecté à différents programmes de l'UICN.

DÉPENSES TOTALES

Le tableau suivant présente une ventilation des dépenses par lieu géographique. Le grand livre suisse comprend aussi les dépenses pour la région WESCANVA. Certains pays et régions (Afrique de l'Ouest, Europe, Afrique australe, Asie du Sud-Est et Pakistan) tiennent des grands livres en plusieurs lieux.

XX.

	Nombre de grand livres	Devise du grand livre	2000	1999
Afrique de l'Ouest	6	CHF	6 640 522	6 613 545
Canada	1	USD	744 628	1 447 652
Afrique centrale	1	F.Fr	2 416 604	4 015 423
Afrique de l'Est	1	USD	9 915 580	9 065 760
Allemagne	1	CHF	890 190	1 206 322
Europe	2	CHF	1 312 820	588 350
Royaume-Uni	1	CHF	833 002	522 306
Amérique centrale	1	USD	3 692 401	3 158 706
Pakistan	4	USD	6 847 865	5 907 678
Afrique australe	4	USD	8 355 021	8 424 413
Asie du Sud-Est	6	USD	8 307 828	8 893 077
Amérique du Sud	1	USD	1 437 884	942 957
États-Unis	1	USD	1 790 511	1 167 230
Suisse	1	CHF	41 922 060	37 549 122
Ajustement			(1 673 660)	102 770
Total	31		<u>93 433 256</u>	<u>89 605 311</u>

Le nouveau plan comptable autorise désormais l'UICN à présenter la ventilation des dépenses par catégorie. Cette analyse n'était pas disponible pour 1999 car l'ancien plan comptable était encore utilisé.

Catégories de dépenses	Secrétaria	Projets	Total
	t		
Coûts salariaux	26 954 692	10 367 805	37 322 497
Coûts autres que salariaux	4 910 174	13 159 230	18 069 404
Formation	231 115	1 053 687	1 284 802
Voyages	4 421 745	5 733 636	10 155 381
Ateliers	2 189 458	8 499 475	10 688 933
Subventions	624 524	267 858	892 382
Communication	1 660 266	865 392	2 525 658
Équipement	1 889 907	3 193 095	5 083 002
Livres et Publications	1 416 117	1 996 468	3 412 585
Représentation	167 383	36 020	203 403
Coûts Audit, juridiques et bancaires	391 964	359 826	751 790
Autres coûts de bureau	2 433 398	2 942 544	5 375 942
Avances projets	190 629	233 511	424 140
Provisions et passage par pertes et profits	2 880 761		2 880 761
Imputations internes nettes et autres	(14 305 813)	8 668 389	(4 022 342)
Total	<u>36 056 320</u>	<u>57 376 936</u>	<u>93 433 256</u>

XXI.

PROVISIONS POUR PROJETS ET PASSAGE PAR PERTES ET PROFITS

Les passages par pertes et profits et les provisions pour projets sont financés par des revenus non affectés et présentés à la fois comme dépenses pour les fonds non affectés et revenu pour les projets.

Des provisions pour projets sont faites lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

PROVISIONS POUR PROJETS ET PASSAGE PAR PERTES ET PROFITS

PROVISIONS PROJETS	2000	1999
75124	Zones humides Hadejia-Nguru Nigéria	119 729
75340	Gestion aires protégées Ghana	198 923
75419	Restauration zones humides Danube	92 736
75758	Avis technique CdP11	
75397	Utilisation durable des espèces	29 467
75463	Pagnat/ddc	37 337
75542	Atelier P-B plantes méditerranéennes	13 156
75637	Prog/construction sans bois	24 323
75748	Chart bool	18 612
75879	Prog/appui/develop/loc/Gaya	20'462
75561	Somalie	119 166
75112	Réserve de faune du Dja	195 000
75223	Zambèze	235 050
Divers	Projets Europe	100 000
TOTAL	792 573	411 388
PASSAGE PAR PERTES ET PROFITS		
75124	Zones humides Hadejia-Nguru Nigéria	119 729
75340	Gestion aires protégées Ghana	198 923
75419	Restauration zones humides Danube	92 736
75758	Avis technique CdP11	10 786
79880	Mt Itombwe, Zaïre	26 836
79972	Oman, zone côtière/application	88 824
Total – Passage par pertes et profits	422 174	115 660
Utilisation des provisions	(411 388)	0
Passage par pertes et profits net	10 786	115 660
Total provisions et passage par pertes et profits	803 359	527 048

2000 FONDS AFFECTES AU PROGRAMME ET FONDS NON AFFECTES - ACCORDS-CADRES (en milliers de francs suisses)

Dépenses du Secrétariat par Centre de coût	2000 Dépenses effectives	Fonds affectés au Programme						Total Affecté Programme		Affectation total révisée
		ACDI	Danida	Pays-Bas	Norvège	Sida	Suisse	États-Unis	WWF	
Gouvernances:	1'811									-
Direction:										
Bureau du DG / Fonds qualifiés par le DG	1'529									-
Audit Interne	241									-
Sous-total	1'770	*	*	*	*	*	*	*	*	-
Congrès 2000	1076		108			100			208	208
Programmes mondiaux:										
Programme des Politiques et Coor.	1'164									1'139
Suivi & Evaluation	852									1'221
Politiques coor. & biodiv.	1'181		100						100	345
Groupe - Gestion des écosystèmes :										
Milieu marin et côtier	-							458		458
Zones humides	1093			750						750
Gestion des écosystèmes	81									81
Forêts	1379		227	1'147				320	1694	208
Groupes - Aires protégées:										1502
Aires protégées	2001			597				173	740	153
Groupes - Espèces:										899
Espèces (Shore et R-JI)	2378		200					893	1108	1907
Initiative utilisation durable	1'139		88						88	398
Groupes Droit de l'environnement :										
Centre de droit de l'environnement	1'749		405	573					978	130
Durabilité socio-économique :										1108
Politiques sociales	616		400						400	100
Services économiques	692									500
Education & Environnement	420		432						432	278
Sous-total	14'745	*	1'852	3'037	*	*	*	1'644	115	6'648
Fonctionnement Commissions :										4'950
CCE	7		100						100	50
OMAP	179								175	175
CSE & Président IDD	202								260	260
CODE	260		128						122	250
CPES	121		50						50	150
CEG	331		108						108	175
Sous-total	1'090	*	384	*	*	*	*	*	384	1'160
Programmes régionaux:										
WESCANIA	629									240
Europe	1'190								100	100
Meso-Amérique	2'298								300	300
Amérique du Sud	1'484								437	437
Afrique centrale	710								338	338
Afrique de l'Ouest	2'188		301					139	619	1'059
Afrique de l'Est	2'814							630	200	830
Afrique australe	2'692								390	390
Asie S & SE / Asie NE & Pacifique / Pakistan	6'317					315			850	1'165
Sous-total	20'322	*	301	*	845	*	*	139	*	1'385
Bureaux multilatéraux :										3'472
Bruxelles	-									-
Canada	1'102									-
États-Unis	2'316								300	300
Sous-total	3'418	*	*	*	*	*	*	*	*	300
Services d'appui:										
Communication	1'133									-
Publication Siège	932									-
Publications R-U.	661									-
Appel de fonds	466									116
Finances	1'746									52
Ressources humaines et formation	1076									155
Gestion de l'information	1'306									155
Administration	1'328									-
Sous-total	8'646	*	*	*	*	*	*	*	*	323
Subventions										
TRAFFIC	345							87		233
WCMC	157									98
Sous-total	502	*	*	*	*	*	*	87	*	331
Autres	-2'344									-
Total - Dépenses Secrétariat	50'836	*	2'645	3'037	845	100	*	1'870	115	10'152

DESCRIPTION	PROJETS	Fonds non affectés	TOTAL
GOUVERNEMENTS:			
AUSTRALIE	13'715	-	13'715
AUTRICHE	13'000	-	13'000
CANADA	4'767'020	162'960	4'929'980
DANEMARK	1'227'768	3'862'796	5'090'564
PAYS-BAS	11'447'177	3'880'480	15'327'657
UNION EUROPÉENNE	43'75'022	-	43'75'022
FINLANDE	182'368	-	182'368
FRANCE	135'660	-	135'660
ALLEMAGNE	1'535'969	-	1'535'969
IRLANDE	554'512	5'753	560'265
ITALIE	1'011'994	-	1'011'994
JAPON	107'200	-	107'200
NORVÈGE	1'655'364	2'662'851	4'318'215
OMAN	7'987	-	7'987
ARABIE SAOUDITE	318'337	-	318'337
SUÈDE	1'762'055	5'603'416	7'365'471
SUISSE	631'8952	1025'624	7344'576
ROYAUME-UNI	1'157'815	21'244	1'179'059
ÉTATS-UNIS	3'487'149	23'75'828	5'862'977
AUTRES GOUVERNEMENTS	707'254	209'36	728'190
TOTAL GOUVERNEMENTS	40'786'318	19'621'888	60'408'206
ORGANISMES INTERNATIONAUX			
BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT	117'702	-	117'702
FEM	473'651	-	473'651
BANQUE MONDIALE	2'093'100	250'700	2'343'800
PNUD	4'063'282	34'701	4'097'983
UNOPS	255'000	-	255'000
PNUE	366'130	-	366'130
UNESCO	670'241	25'273	695'514
AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX	575'664	29'927	605'591
ORGANISMES INTERNATIONAUX	8'614'770	340'601	8'955'371
AUTRES ONG			
FOND., ORG.À BUT N. LUCRA. & FIDUCIES	2'535'226	175'602	2'710'828
INDIVIDUS	2'821'185	8'058	2'829'243
AUTRES DIVERS	110'196	4'732	114'928
TOTAL	196'074	429'620	625'694
TOTAL	55'063'769	20'580'501	75'644'270

Union Mondiale pour la Nature, Gland

*États Financiers de l'exercice
terminé le 31 décembre 2001*

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Au Conseil de
l'Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources, Gland (Suisse)

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (« UICN ») arrêté au 31 décembre 2001, le compte consolidé des revenus et dépenses ainsi que le tableau de flux de fonds de l'année arrêtés au 31 décembre 2001 et les notes aux états financiers. La responsabilité de l'établissement de ces comptes consolidés incombe à la direction de l'UICN alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant.

Notre révision a été effectuée selon les normes internationales de l'International Federation of Accountants (IFAC). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de UICN au 31 décembre 2001 et des résultats de ses opérations et flux de fonds pour l'année arrêtée au 31 décembre 2001, en conformité avec les principes comptables décrits dans la note II.

DELOITTE & TOUCHE SA

Christopher F. Bradley Jean-Marc Jenny

Réviseurs responsables

6 mai 2002

Annexes: États financiers (bilan consolidé, compte consolidé des revenus et dépenses, tableau des flux de fonds et notes aux états financiers)

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2001

(EN FRANCS SUISSES)		Notes	2001	2000
ACTIFS				
Actifs à court terme				
Banques à vue et dépôts à court terme		III	36,135,965	30,941,093
Titres négociables		IV	5,355,278	4,605,236
Cotisations à recevoir		V	3,537,552	4,705,876
Comptes à recevoir : employés		VI	408,131	212,648
Comptes à recevoir : organisations partenaires		VII	444,064	222,072
Autres comptes à recevoir			1,591,000	1,783,622
Sous-total			47,471,990	42,470,547
Comptes à recevoir : accords-cadres		VIII	-	753,210
Comptes à recevoir : accords de projets		IX	7,834,920	4,604,700
Total actifs à court terme			55,306,910	47,828,457
Actifs à terme (net)		X		
Terrains et immeubles		XIV	13,384,346	13,689,540
Mobilier, matériel et équipement			1,606,820	1,568,502
Total actifs à terme			14,991,166	15,258,042
TOTAL ACTIFS			70,298,076	63,086,499

PASSIFS ET SOLDES DES FONDS				
Passifs				
Passifs à court terme				
Cotisations des membres perçues d'avance		XII	1,053,531	260,041
Comptes à payer et frais cours			6,342,740	7,070,308
Comptes à payer : charges sociales		XI	1,586,369	696,683
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement			1,241,553	1,256,581
Avances sur accords de projets		IX	25,859,502	19,867,847
Revenus différés sur accords-cadres		VIII	3,175,161	3,460,700
Autres passifs à court terme			1,022,593	862,381
Total passifs à court terme			40,281,449	33,474,541
Provisions		XIII		
Indemnités pour compression de postes			2,050,004	1,647,651
Cotisations impayées		V	1,735,207	3,513,538
Projets en déficit			1,424,834	792,573
Congrès mondial de la nature 2004			350,000	-
Sous-total			3,510,041	4,306,111
Total provisions			5,560,045	5,953,762
Fonds immeuble du Siège			12,642,026	12,950,368
Réserves et solde net de fonctionnement		XIV		
Fonds UICN (Réserves qualifiées par le Conseil)				
Fonds de réserve Secrétariat		XV	5,837,606	5,669,470
Ajustements conversion de devises			600,000	-
Solde net de fonctionnement		XVI	1,854,540	1,463,152
			3,522,410	3,575,206
Total Réserves et solde net de fonctionnement			11,814,556	10,707,828
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			70,298,076	63,086,499

Voir les notes relatives au Bilan consolidé tel qu'indiqué

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE COMPTES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2001 (EN FRANCS SUISSES (CHF))									
REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES									
Cotisations des membres									
Contributions									
Revenus d'accords (sur base de recettes)									
Abonnements et ventes de livres									
Autres revenus de fonctionnement									
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES									
ALLOCATIONS INTERNES									
Allocations accords-cadres									
Transferts entre projets									
Autres allocations internes									
ALLOCATION NETTE									
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Coût employés									
Communications et voyages									
Véhicules & matériel - coûts et maintenance									
Coûts - bureau et administratifs généraux									
Coûts - publications and impression									
Ateliers et subventions à des partenaires									
Autres coûts de fonctionnement									
Transfert entre projets									
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT									
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NET									
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)									
Revenus d'intérêts									
Coûts financiers									
Gain en capital/(perte)									
Gains/(pertes) de change									
Mouvements - provisions and amortissements									
Flux net - autres provisions									
Flux net Fonds de réserve du Secrétariat									
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)									
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET POUR L'ANNÉE									
Mouvements comptes à payer accords-cadres/revenus différés									
Mouvements comptes à payer accords de projets/avances									
Allocation (vers)/depuis la Réserve qualifiée par le Conseil									
MOUVEMENT NET SOLDE FONCTIONNEMENT									

Voir les notes au Bilan consolidé tel qu'indiqué

ACTIVITE

L'UICN – Union mondiale pour la nature est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948, lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

12. Revenu

Tous les revenus non affectés sont comptabilisés sur la base des exercices. Le revenu relevant d'un accord-cadre qui n'est pas affecté spécifiquement à des projets est comptabilisé dès que l'accord est signé. Le revenu des projets est comptabilisé sur la base des dépenses engagées.

13. Dépenses

Toutes les dépenses sont comptabilisées sur la base de l'exercice.

14. Accords concernant des projets

Il s'agit de fonds reçus ou à recevoir de donateurs selon des accords spécifiques. L'utilisation de ces fonds est soumise à restriction, généralement déterminée par des lignes budgétaires particulières inscrites dans l'accord.

À la fin de l'exercice, sur la base des dépenses imputées à l'exercice comptable et du revenu en espèces, le solde des projets peut être excédentaire ou déficitaire. Le montant des soldes excédentaires est reporté en tant qu'Avances sur accord de projet dans le bilan, tandis que le montant des soldes déficitaires est reporté en tant qu'Accords de projet à recevoir.

15. Accords-cadres

Les accords-cadres représentent des fonds reçus ou à recevoir de donateurs conformément à des accords signés. L'utilisation de ces fonds est soumise à certaines restrictions mais, à la différence des projets, les restrictions sont plus générales et déterminées, globalement, par des conditions géographiques ou thématiques.

16. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le franc suisse (CHF) dans laquelle les registres de comptabilité du Siège de l'UICN sont tenus. Toutefois, la plupart des bureaux hors-siège tiennent leurs grands livres et leurs livres comptables en monnaies autres que le franc suisse et la majorité d'entre eux utilisent le dollar des États-Unis.

Les principes comptables suivants sont appliqués pour convertir les transactions et les soldes dans la monnaie de référence :

- Les transactions exprimées dans des monnaies autres que celles du grand livre du bureau sont converties et passées en compte sur la base des taux de change prévalant à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les comptes tenus dans les monnaies d'origine sont évalués dans la monnaie du grand livre du bureau au taux de fin d'exercice. Les gains et les pertes créés sont incorporés dans l'état du revenu et des dépenses.

- Au moment de la consolidation, toutes les transactions des grands livres qui n'utilisent pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est passé en compte dans les comptes d'exploitation.

- À l'exception des biens mobiliers et immobiliers et des réserves qui sont comptabilisés à la valeur historique, le bilan consolidé est converti au taux de change de fin d'exercice et le gain ou la perte nette(e) et non réalisé(e) qui en résulte apparaît dans le bilan sous forme d'ajustement des taux de change.

17. Biens mobiliers et immobiliers

L'acquisition de biens mobiliers et immobiliers est capitalisée lorsque le prix d'achat égale ou dépasse CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque le propriétaire est l'UICN. Les biens mobiliers et immobiliers sont amortis selon la prévision de leur durée de vie, sur la base suivante :

- Fournitures de bureau et équipement 7 ans
- Matériel et logiciel informatiques 3 ans
- Immeubles 50 ans

18. Provision pour cotisations à recevoir

La provision pour les cotisations impayées est calculée sur la base du solde à recevoir à la fin de l'exercice. Avec l'approbation du Conseil, la provision est calculée sur la base suivante :

- Cotisations arriérées de cinq ans et plus 100%
- Cotisations arriérées de quatre ans 80%
- Cotisations arriérées de trois ans 60%
- Cotisations arriérées de deux ans 40%
- Cotisations arriérées d'une année 20%

19. Réserves qualifiées par le Conseil

Les réserves qualifiées par le Conseil sont constituées de deux Fonds : le Fonds mondial pour la conservation et le Fonds immeuble du Siège maintenus afin de préserver les fonds propres de l'Union. Tous les revenus gagnés sont crédités au Fonds jusqu'à ce que et à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Fonds de l'immeuble de WASAA

Suite à l'acquisition et à l'aménagement de l'immeuble de WASAA, à Nairobi, au Kenya, une réserve affectée séparée de CHF 201 876 au 31 décembre 2001 (CHF 154 158 au 31 décembre 2000) a été créée pour tenir compte du remboursement de capital au Fonds mondial pour la conservation. L'UICN a l'obligation de tenir des livres comptables séparés pour le Fonds d'affectation de WASAA, conformément aux lois du Kenya

20. Revenus non affectés

Il s'agit des fonds que l'UICN reçoit sans conditions imposées de l'extérieur.

12. Révision de la présentation des comptes d'exploitation

L'information fournie dans les comptes exploitation de 2000 et dans l'annexe 20 a été rassemblée en de nouveaux comptes d'exploitation sous forme de colonnes. Les chiffres de 2000 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de 2001.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2001

III. BANQUES À VUE ET À COURT TERME

Les dépôts bancaires à vue et à court terme, au 31 décembre 2001, comprennent les soldes de tous les comptes bancaires de l'UICN. Le solde de CHF 36 135 965 se compose de CHF 17 840 837 pour le Siège et CHF 18 295 128 pour les bureaux régionaux et nationaux. Sur le solde détenu au Siège, CHF 164 652 font partie des réserves qualifiées par le Conseil.

Banques à vue et à court terme

Région ou Bureau	2001	2000
Asie	8 572 114	9 266 691
Canada	129 941	425 665
Afrique centrale	214 578	105 605
Amérique centrale	902 212	646 690
Afrique de l'Est	1 350 761	897 889
Europe	1 131 605	665 832
Siège	17 840 837	13 718 553
Méditerranée	22 206	0
Amérique du Sud	65 116	456 349
Afrique australe	3 430 820	2 500 038
Royaume-Uni	152 309	110 425
États-Unis	620 910	681 183
Afrique de l'Ouest	1 702 556	1 466 173
TOTAL	36 135 965	30 941 093

TITRES NÉGOCIABLES

Ces portefeuilles font partie des actifs des deux fonds de réserves qualifiées par le Conseil, le Fonds mondial pour la conservation et le Fonds immeuble du Siège.

Les deux portefeuilles de titres négociables sont fixés à la valeur du coût ou du marché, selon la plus basse des deux valeurs, au 31 décembre. Cette évaluation a été réalisée pour chaque titre.

	2001	2001	2000	2000
	Coût	Valeur du marché	Coût	Valeur du marché
Fonds mondial pour la conservation	2 976 334	3 016 290	2 279 477	2 355 249
Fonds immeuble du Siège	2 504 141	2 468 576	2 430 324	2 457 235
Total	5 480 474	5 484 866	4 709 801	4 812 484
Ajustement réévaluation	(125 196)		(104 565)	
Total net	5 355 278		4 605 236	

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2001

COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

La provision pour les cotisations impayées correspond à la politique approuvée par le Conseil de l'UICN et décrite dans la note II.7 ci-dessus.

Description	2001	2000
Total brut des cotisations à recevoir	3 537 552	4 705 876
Provisions pour rescissions	0	(2 917 396)
Provisions pour cotisations impayées	(1 735 207)	(596 142)
Total Provisions	(1 735 207)	(3 513 538)
Cotisations nettes à recevoir	1 802 345	1 192 338

COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel se composent d'avances sur voyages, de prêts au personnel et de montants dus à une organisation partenaire qui fournit des services de paye à l'UICN au Royaume-Uni. Les avances sur voyages sont consolidées sur une base nette au niveau du grand livre du bureau concerné.

Description	2001	2000
Avances nettes sur voyages	223 750	166 242
Avances de salaires et prêts au personnel	184 381	46 406
Total avances au personnel	408 131	212 648

COMPTES À RECEVOIR NETS D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Organisation partenaire	2001	2000
Bureau de la Convention de Ramsar	328 677	(55 125)
Groupe de spécialistes des félins	3 950	36 230
Commission mondiale des barrages	(212 492)	9 273
Forum européen de la montagne	101 519	52 818
Initiative Chine	0	1 218
Autres	222 410	177 658
Comptes à recevoir nets d'organisations partenaires	444 064	222 072

REVENU DIFFÉRÉ SUR DES ACCORDS-CADRES

Le revenu différé est la somme des soldes excédentaires d'activités financées par des fonds affectés provenant d'accords-cadres.

COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJETS

Les comptes à recevoir et les avances sont calculés respectivement à partir du portefeuille de projets en déficit et du portefeuille de projets en excédent à la fin de l'exercice. Les deux ont été calculés au niveau principal des projets et se montent à CHF 25 859 502 au 31 décembre 2001. Une provision spéciale de CHF 300 000 ayant été inscrite sous avances sur accords de projets en 2000, le solde comparable pour le montant de 2001 est CHF 19 567 847.

BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Les biens mobiliers et immobiliers acquis avec le revenu non affecté sont amortis sur l'estimation de leur durée de vie conformément à la note II.6 ci-dessus. La durée de vie utile estimée des meubles, du matériel et de l'équipement acquis en 1992 et depuis cette date a été étendue à 7 ans pour se conformer aux principes comptables. L'immeuble du Siège est discuté en plus grand détail dans la note XIV ci-après.

	Véhicules, équipement, meubles, & matériel	Immeuble du Siège	Autres terrains et immeubles	Total
Codif:				
Solde 01-01-2001	5 962 150	17 642 820	785 045	24 390 015
Ajouts	732 963	0	8 076	741 039
Dispositions	0	0	0	0
Solde 31-12-2001	6 695 113	17 642 820	793 121	25 131 054
Amortissement				
Solde 01-01-2001	-4 393 648	-4 692 452	-45 873	-9 131 973
Imputation annuelle	-694 645	-308 342	-4 928	-1 007 914
Solde 31-12-2001	-5 088 293	-5 000 794	-50 801	-10 139 887

Valeur nette au livre			
Solde 31-12-2001	1 606 820	12 642 026	14 991 166
Solde 31-12-2000	1 568 502	12 950 368	15 258 042
RÉGIME DE RETRAITE			
Certaines charges à payer au titre de régimes de retraite gérés au niveau interne ont été incluses dans les comptes à recevoir. Ces charges s'élevaient à CHF 688 707 en 2000 et à CHF 615 609 en 2001. Ces montants sont en train d'être séparés des comptes de l'UICN.			

XI.

XII. CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. Les charges de rapatriement de personnel comprennent le coût de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé.

XIII. PROVISIONS

ÉTAT DES FLUX DE PROVISIONS

	Solde d'ouverture	Utilisation	Reclassification	Augmentation	Flux net	Solde de clôture
Compressions de postes	1 377 717	(926 422)	-	1 598 709	672 287	2 050 004
Chômage	269 934	(269 934)	-	-	(269 934)	-
Sous-total	1 647 651	(1 196 356)	-	1 598 709	402 353	2 050 004
Contributions impayées	3 513 538	(1 790 570)	-	12 239	(1 778 331)	1 735 207
Projets en déficit	792 573	-	156 176	476 085	632 261	1 424 834
Congrès 2004	-	-	-	350 000	350 000	350 000
Sous-total	4 306 111	(1 790 570)	156 176	838 324	(796 070)	3 510 041
Total Provisions	5 953 762	(2 986 926)	156 176	2 437 033	(393 717)	5 560 045

La provision pour chômage a été reversée dans le compte d'exploitation, conséquence d'un addenda à l'accord signé avec le Gouvernement suisse qui étendait, en 2000, les prestations chômage du système de sécurité suisse à tout le personnel de l'UICN, y compris le personnel non suisse.

PROVISION POUR PROJETS DÉFICITAIRES

La provision pour projets déficitaires est financée par le revenu non affecté et couvre les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais lorsque l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région :

RÉGION	2001	2000	VARIANCE
ASIE	404 999	0	404 999
AFRIQUE CENTRALE	221 285	195 000	26 285
AFRIQUE DE L'EST	137 380	119 166	18 214
EUROPE	504 918	100 000	404 918
SIÈGE	3 244	0	3 244
AFRIQUE AUSTRALE	0	235 050	(235 050)
AFRIQUE DE L'OUEST	153 008	143 357	9 651
TOTAL	1 424 834	792 573	632 261

XIV. AVOIRS ET FONDs IMMEUBLE DU SIÈGE

1. Immeuble du Siège, matériel et équipement

Entre 1990 et 1993, l'UICN a reçu des donations de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la commune de Gland ainsi que d'autres donateurs, en vue de la construction d'un immeuble pour y loger son Secrétariat. La commune de Gland a mis gratuitement à disposition de l'UICN le droit d'usage d'un terrain pour une période de 50 ans à partir de 1993. Ce terrain, au moment de la donation, a été évalué à CHF 4 250 000, valeur qui n'est pas reflétée dans les présents états financiers.

Bien que l'UICN soit officiellement propriétaire de l'immeuble du Siège, son utilisation est limitée et elle ne peut en disposer ou l'utiliser comme caution sans l'accord du gouvernement helvétique. Si elle dispose de l'immeuble, le gouvernement helvétique récupérera sa mise initiale plus un pourcentage de la valeur ajoutée, le cas échéant. Le coût du bâtiment est compris dans les biens mobiliers et immobiliers mais un fonds correspondant a été créé pour reconnaître la nature qualifiée de l'immeuble.

2. Amortissement accumulé de l'immeuble du Siège

L'immeuble sera amorti sur une période de 50 ans du droit d'usage du terrain. L'amortissement a commencé le 1^{er} janvier 1993 et a été comptabilisé dans le Fonds immeuble du Siège. En conséquence, le bilan net des biens de l'immeuble du Siège, CHF 12 642 026 reflète le bilan capitalisé de CHF 17 642 820 moins la dépréciation accumulée au 31 décembre 2001 qui se monte à CHF 5 000 794.

Assurance des biens mobiliers et immobiliers

Au 31 décembre 2001, les biens mobiliers et immobiliers du Siège sont assurés pour CHF 19 500 000. L'immeuble de WASAA, au Kenya est assuré pour environ CHF 413 400, qui est la valeur de remplacement estimée. L'immeuble du Zimbabwe est assuré pour CHF 201 450.

XV. RÉSERVES

Les réserves et fonds, comme indiqué ci-dessous, sont maintenus pour refléter la nature de certains revenus affectés, protéger la position financière de l'UICN contre d'éventuelles conditions de fonctionnement défavorables à l'avenir et faire en sorte qu'il y ait des ressources financières disponibles pour des activités futures. Durant l'exercice 2001, CHF 168 137 (CHF 27 990 en 2000) ont été affectés aux réserves. L'analyse des mouvements est la suivante :

Réserves qualifiées par le Conseil	Solde d'ouverture	Revenu d'intérêt	Gain (perte) en change de devises	Autres	Solde de clôture
WAsaa	154 159	802	0	46 918	201 879
Fond immeuble du Siège	1 858 113	63 182	39 986	(39 461)	1 924 303
Fonds mondial pour la conservation	3 657 198	74 209	18 065	(40 437)	3 711 424
Total	5 669 470	138 193	58 051	(32 980)	5 837 606

XVI. AJUSTEMENT POUR CONVERSION DE DEVISES

L'ajustement pour conversion de devises représente les changements dans la valeur des avoirs nets de l'UICN par suite des mouvements du dollar des États-Unis et d'autres devises contre le franc suisse.

XVII. CONTRIBUTIONS

Afin de n'avoir qu'une échelle de salaire et un barème pour le personnel suisse et non suisse du Siège, la pratique suivie depuis le début a été de présenter les impôts payables par le personnel non suisse sous forme d'exonération d'impôts, en tant que revenu dans les contributions. Cela comprend CHF 985 992 représentant la valeur hypothétique des impôts qui auraient été payables par le personnel non suisse exonéré sur la base de l'accord fiscal signé entre l'UICN et le Gouvernement helvétique et qui a pris effet le 1^{er} janvier 1987.

L'annexe A fournit une ventilation du revenu reçu de gouvernements, d'organismes gouvernementaux et d'organisations internationales ainsi que de legs, de fondations et d'entreprises. Cela comprend les contributions, le revenu des projets et le revenu des accords-cadres sur la base des fonds reçus.

XVIII. REVENU D'ACCORDS

Accords de projets

L'annexe A fournit une ventilation du revenu reçu de gouvernements, d'organismes gouvernementaux et d'organisations internationales ainsi que de legs, de fondations et d'entreprises. Cela comprend les contributions, le revenu des projets et le revenu des accords-cadres sur la base des fonds reçus.

Accords-cadres

L'annexe B contient une liste des contributions des donateurs dans le contexte d'accords-cadres à partir desquels le revenu a été affecté à différents programmes de l'UICN.

XIX. AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Cette rubrique comprend CHF 439 810 en frais généraux et droits de gestion reçus du Bureau de la Convention de Ramsar, du revenu des ventes de la cafétéria du Siège d'une valeur de CHF 254 785 et de remboursement de frais de consultation par l'Afrique du Sud, d'un montant de CHF 267 349. Le solde se compose de divers revenus extérieurs reçus par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

Total revenus d'accords-cadre contractuels	
Affectés au Programme	
Programme général	
Contributions non affectées	
Composante Projet accords-cadres	
Total accords-cadres contractuels	

Union Mondiale pour la Nature,
Gland

*États Financiers de l'exercice
terminé le 31 décembre 2002*

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Au Conseil de
l'Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources, Gland (Suisse)

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (« UICN ») arrêté au 31 décembre 2002, le compte consolidé des revenus et dépenses ainsi que le tableau de flux de fonds de l'année arrêtés au 31 décembre 2002 et les notes aux états financiers. La responsabilité de l'établissement de ces comptes consolidés incombe à la direction de l'UICN alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant.

Notre révision a été effectuée selon les normes internationales de l'International Federation of Accountants (IFAC). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de l'UICN au 31 décembre 2002 et des résultats de ses opérations et flux de fonds pour l'année arrêtée au 31 décembre 2002, en conformité avec les principes comptables décrits dans la note II.

DELOITTE & TOUCHE SA

Christopher F. Bradley Jean-Marc Jenny

Réviseurs responsables

23 avril 2003

Annexes: États financiers (bilan consolidé, compte consolidé des revenus et dépenses, tableau des flux de fonds et notes aux états financiers)

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2002

(Montants en francs suisses (CHF))		Notes	2002	2001
ACTIFS				
Actifs à court terme				
Banques à vue et dépôts à court terme		III	30 908 609	36 135 965
Titres négociables		IV	5 384 443	5 355 278
Cotisations à recevoir		V	4 508 238	3 537 552
Comptes à recevoir : employés		VI	418 569	408 131
Comptes à recevoir : organisations partenaires		VII	439 159	444 064
Autres comptes à recevoir			1 615 665	1 591 000
Sous-total			43 274 683	47 471 990
Comptes à recevoir : accords-cadres		VIII	298 621	-
Comptes à recevoir : accords de projets		IX	7 587 214	7 834 920
Total actifs à court terme			51 160 518	55 306 910
Actifs à terme (net)				
Terrains et immeubles			13 057 865	13 384 346
Mobilier, matériel et équipement			1 727 575	1 606 820
Total actifs à terme		X	14 785 440	14 991 166
TOTAL ACTIFS			65 945 958	70 298 076

PASSIFS ET SOLDES DES FONDS				
Passifs				
Passifs à court terme				
Cotisations des membres perçues d'avance		XIII	1 189 646	1 053 531
Comptes à payer et frais courus			4 249 677	6 342 740
Comptes à payer : charges sociales		XI	754 338	1 586 369
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement		IX	880 146	1 241 553
Avances sur accords de projets		VIII	27 422 082	25 859 502
Revenus différés sur accords-cadres			2 147 427	3 175 161
Autres passifs à court terme			469 737	1 022 593
Total passifs à court terme			37 113 053	40 281 449
Provisions				
Indemnités pour compression de postes		XII	2 200 887	2 050 004
Cotisations impayées		V	1 726 557	1 735 207
Projets en déficit			1 333 735	1 424 834
Congrès mondial de la nature 2004			550 000	350 000
Total provisions			5 811 179	5 560 045
Fonds immeuble du Siège		X	12 333 684	12 642 026
Réserves et solde net de fonctionnement				
Fonds UICN (Réserves qualifiées par le Conseil)		XIV	5 833 407	5 837 606
Ajustements conversion de devises		XV	(424 784)	1 854 540
Fonds de Réserve Secrétariat		XVI	1 875 844	600 000
Réserves des centres de coûts et solde net de fonctionnement		XVI	3 403 575	3 522 410
Total Réserves et solde net de fonctionnement			10 688 042	11 814 556
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			65 945 958	70 298 076

Voir les notes relatives au Bilan consolidé tel qu'indiqué

UIGN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
COMPTES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2002
(EN FRANCS SUISSES (CHF))

	Notes	Année 2002			Année 2001				
		Secrétariat non affectés	Accords-cadres	Accords de projets	Total	Secrétariat non affectés	Accords-cadres	Accords de projet	Total
REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES									
Cotisations des membres		8,851,859			8,851,859	8,799,569			8,799,569
Contributions	XVII	1,224,916			1,224,916	2,229,930	0	27,769	2,257,699
Revenus d'accords	XVIII	695,669	22,052,684	56,410,710	79,159,063	0	20,865,218	58,037,747	78,902,965
Abonnements et ventes de livres		214,215	435	73,846	288,496	263,092	0	273,722	536,814
Autres revenus de fonctionnement	XIX	2,100,794	9,765	1,094,403	3,204,962	1,673,712	5,243	398,625	2,077,580
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES		13,087,453	22,062,884	57,578,959	92,729,296	12,966,303	20,870,461	58,737,863	92,574,627
ALLOCACTIONS INTERNES									
Allocations accords-cadres		16,960,104	(20,814,382)	3,975,967	121,689	15,234,991	(15,121,954)	203,838	316,875
Transferts entre projets		9,976,457	(852,894)	(10,177,012)	(1,053,449)	11,961,740	(931,863)	(11,122,568)	(92,691)
Autres allocations internes		1,030,561	60,934	(159,735)	931,760	1,032,389	(1,174,731)	(81,842)	(224,184)
ALLOCATION NETTE		27,967,122	(21,606,342)	(6,360,780)	0	28,229,120	(17,228,548)	(11,000,572)	0
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Coût employés		33,770,848	414,679	23,596,388	57,781,915	31,771,175	1,636,555	23,275,728	56,683,458
Communications et voyages		2,913,082	180,885	5,113,143	8,207,110	3,944,161	338,367	5,443,211	9,725,739
Véhicules & matériel - coûts et maintenance		1,931,488	3,854	3,558,084	5,493,426	1,899,505	40,052	3,943,387	5,882,944
Coûts - bureau et administratifs généraux		4,354,128	38,229	3,769,914	8,162,271	2,862,168	81,070	2,553,472	5,496,710
Coûts - publications and impression		1,146,566	75,213	2,347,847	3,569,626	1,046,708	130,629	1,715,511	2,892,848
Ateliers et subventions à des partenaires		1,941,607	860,712	10,560,970	13,363,289	1,253,745	620,849	11,095,481	12,970,075
Autres coûts de fonctionnement		535,914	7,804	352,969	896,687	265,566	3,680	57,278	326,524
Transfert entre projets		(5,991,668)			(5,991,668)	(2,510,882)	0	(3,014,624)	(5,525,506)
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		40,601,965	1,581,376	49,299,315	91,482,656	40,532,146	2,851,202	45,069,444	88,452,792
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NET		452,610	(1,124,834)	1,918,864	1,246,640	663,277	790,711	2,667,847	4,121,835
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)									
Revenus d'intérêts		646,885	0	145,321	792,206	463,997	0	302,115	766,112
Coûts financiers		(229,644)	(609)	(95,369)	(325,622)	(293,177)	(2,683)	(46,961)	(342,821)
Gain en capital/(perte)		(34,703)	0	0	(34,703)	86,100	0	0	86,100
Gains/(pertes) de change		1,463,606	119	(59,188)	1,404,537	333,468	(320,357)	(79,088)	(65,977)
Mouvements - provisions and amortissements		(1,140,780)	97,590	(99,342)	(1,142,532)	(838,324)	0	217,522	(620,802)
Flux net - autres provisions					0	300,000	0	0	300,000
Flux net Fonds de réserve du Secrétariat					0	(600,000)	0	0	(600,000)
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		705,364	97,100	(108,578)	693,886	(547,936)	(323,040)	393,588	(477,388)
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET POUR L'ANNÉE		1,157,974	(1,027,734)	1,810,286	1,940,526	115,341	467,671	3,061,435	3,644,447
Mouvements comptés à payer accords-cadres/revenus différés					1,027,734	0	(467,671)	0	(467,671)
Mouvements comptés à payer accords de projets/avances				(1,810,286)	(1,810,286)	0	0	(3,061,435)	(3,061,435)
Allocation (vers)/depuis la Réserve qualifiée par le Conseil	XIV	4,199			4,199	(168,137)	0	0	(168,137)
MOUVEMENT NET SOLDE FONCTIONNEMENT	XVI	1,162,173	0	0	1,162,173	(52,796)	0	0	(52,796)

Voir les notes au Bilan consolidé tel qu'indiqué

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2002

Montant en francs suisses (CHF)	Notes	2002	2001
Trésorerie de fonctionnement			
Solde net de fonctionnement		1,162,173	(52,796)
Ajustement des postes n'impliquant pas de mouvement de trésorerie :			
Amortissement annuel		1,151,435	1,007,914
Libération du montant de l'amortissement du Fonds Immeuble Siège		(308,342)	(308,342)
Flux net des provisions pour les cotisations impayées		(8,650)	(1,778,331)
Flux net des provisions pour les projets en déficit		(91,099)	632,261
Flux net des provisions pour le Congrès mondial de la nature 2004		200,000	350,000
Flux net des provisions pour le Fonds de réserve Secrét.	XVI	0	600,000
Flux net des provisions pour les suppressions d'emplois		150,883	402,353
Flux net des passifs pour vacances et rapatriement	XI	(361,407)	(15,028)
Ajustement net pour les postes n'impliquant pas de mouvement de trésorerie		732,820	890,828
Trésorerie nette de fonctionnement		1,894,993	838,032
Affectation de fonds aux actifs à terme et aux fonds de roulement			
Acquisition d'actifs à terme		(945,708)	(741,039)
Flux net de titres négociables		(29,165)	(750,042)
(Augmentation)/Diminution cotisations à recevoir		(970,686)	1,168,324
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des employés		(10,438)	(195,483)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des Organisations partenaires		4,905	(221,992)
(Augmentation)/Diminution autres comptes à recevoir		(24,664)	192,622
(Augmentation)/Diminution cotisations payées d'avance		136,115	793,490
(Augmentation)/Diminution comptes et charges à payer		(2,093,064)	(727,568)
(Augmentation)/Diminution charges sociales à payer		(832,031)	889,686
(Augmentation)/Diminution passif à court terme		(552,857)	160,212
(Augmentation)/Diminution Réserves qualifiées par le Conseil		(4,199)	168,136
Transferts des réserves de l'année précédente		(5,164)	0
Affectation nette de fonds aux actifs à terme et aux fonds de roulement		(5,326,956)	736,346
Soldes accords-cadres et projets			
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des accords-cadres		(298,621)	753,210
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des accords de projets		247,706	(3,230,220)
(Augmentation)/Diminution avances de projets		1,562,580	5,991,655
(Augmentation)/Diminution revenus reportés des accords-cadres		(1,027,734)	(285,539)
Changement net des soldes des accords-cadres et des projets		483,931	3,229,106
Ajustement - fluctuations des taux de change	XV	(2,279,324)	391,388
Changement positif/(négalatif) de trésorerie		(5,227,356)	5,194,872
Banques à vue et dépôts à terme au début de l'année	III	36,135,965	30,941,093
Banques à vue et dépôts à terme à la fin de l'année	III	30,908,609	36,135,965

Voir les notes au Bilan consolidé tel qu'indiqué

ACTIVITÉ

L'UICN – Union mondiale pour la nature est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948, lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

1. Revenu

Tous les revenus non affectés sont comptabilisés sur la base des exercices. Le revenu relevant d'un accord-cadre qui n'est pas affecté spécifiquement à des projets est reconnu dès que l'accord est signé. Le revenu des projets est comptabilisé sur la base des dépenses engagées.

2. Dépenses

Toutes les dépenses non affectées sont comptabilisées sur la base de l'exercice. Les dépenses de projets sont généralement comptabilisées sur la base de la gestion, sauf à la fin du projet, lorsqu'elles sont comptabilisées sur la base de l'exercice.

3. Accords concernant des projets

Il s'agit de fonds reçus ou à recevoir de donateurs selon des accords spécifiques. L'utilisation de ces fonds est soumise à restriction, généralement déterminée par des lignes budgétaires particulières inscrites dans l'accord.

À la fin de l'exercice, sur la base des dépenses imputées à l'exercice comptable et du revenu en espèces, le solde des projets peut être excédentaire ou déficitaire. Le montant des soldes excédentaires est reporté en tant qu'Avances sur accord de projet dans le bilan, tandis que le montant des soldes déficitaires est reporté en tant qu'Accords de projet à recevoir.

4. Accords-cadres

Les accords-cadres représentent des fonds reçus ou à recevoir de donateurs conformément à des accords signés. L'utilisation de ces fonds est soumise à certaines restrictions mais, à la différence des projets, les restrictions sont plus générales et déterminées, globalement, par des conditions géographiques ou thématiques.

5. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le franc suisse (CHF) dans laquelle les registres de comptabilité du Siège de l'UICN sont tenus. Toutefois, la plupart des bureaux hors-siège tiennent leurs grands livres et leurs livres comptables en monnaies autres que le franc suisse et la majorité d'entre eux utilisent le dollar des États-Unis.

Les principes comptables suivants sont appliqués pour convertir les transactions et les soldes dans la monnaie de référence :

- Les transactions exprimées dans des monnaies autres que celles du grand livre du bureau sont converties et passées en compte sur la base des taux de change prévalant à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les comptes tenus dans les monnaies d'origine sont évalués dans la

5. Monnaies étrangères- suite

monnaie du grand livre du bureau au taux de fin d'exercice. Les gains et les pertes créés sont incorporés dans l'état du revenu et des dépenses de ce grand livre.

- Au moment de la consolidation, toutes les transactions des grands livres qui n'utilisent pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est passé en compte dans les comptes d'exploitation.
- À l'exception des biens mobiliers et immobiliers et des réserves qui sont comptabilisés à la valeur historique, le bilan consolidé est converti au taux de change de fin d'exercice et le gain ou la perte net(te) et non réalisé(e) qui en résulte apparaît dans le bilan sous forme d'ajustement des taux de change.

6. Taux de change de fin d'exercice

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisses (CHF) aux fins d'établissement de rapports :

	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Dollar des États-Unis	1,3875	1,6732
Euro	1,4546	1,4822
Livre Sterling	2,2244	2,4279
Dollar canadien	0,8802	1,0519

7. Biens mobiliers et immobiliers

L'acquisition de biens mobiliers et immobiliers est capitalisée lorsque le prix d'achat égale ou dépasse CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque le propriétaire est l'UICN. Les biens mobiliers et immobiliers sont amortis selon la prévision de leur durée de vie, sur la base suivante :

- Fournitures de bureau 7 ans
- Matériel et logiciel informatiques 3 ans
- Immeubles 50 ans

8. Provision pour cotisations à recevoir

La provision pour les cotisations impayées est calculée sur la base du solde à recevoir à la fin de l'exercice. Avec l'approbation du Conseil, la provision est calculée sur la base suivante :

- Cotisations arriérées de cinq ans et plus 100%
- Cotisations arriérées de quatre ans 80%
- Cotisations arriérées de trois ans 60%
- Cotisations arriérées de deux ans 40%
- Cotisations arriérées d'une année 20%

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres est calculée sur une base individuelle après examen de la situation particulière de ce membre.

9. Réserves qualifiées par le Conseil

Les réserves qualifiées par le Conseil étaient, jusqu'en juillet 2002 constituées de deux Fonds : le Fonds mondial pour la conservation et le Fonds immeuble du Siège qui ont été fusionnés pour former le Fonds UICN. Ces réserves sont maintenues afin de préserver les fonds propres de l'Union. Tous les revenus gagnés sont crédités au Fonds jusqu'à ce que et à moins que le Conseil n'en décide autrement.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

9. Réserve qualifiées par le conseil

Fonds de l'immeuble de WASAA

Suite à l'acquisition et à l'ameublement de l'immeuble de WASAA, à Nairobi, au Kenya, une réserve affectée séparée de CHF181 312 au 31 décembre 2002 (CHF201 876 au 31 décembre 2001) a été créée pour tenir compte du remboursement de capital au Fonds mondial pour la conservation. L'UICN a l'obligation de tenir des livres comptables séparés pour le Fonds d'affectation de WASAA, conformément aux lois du Kenya

10. Revenus non affectés

Il s'agit des fonds que l'UICN reçoit sans conditions imposées de l'extérieur.

III. BANQUES À VUE ET À COURT TERME

Les dépôts bancaires à vue et à court terme, au 31 décembre 2002, comprennent tous les comptes bancaires de l'UICN. Le solde de CHF 30 686 086 (36 135 965) se compose de CHF 18 669 735 (17 840 837) pour le Siège et CHF 12 016 349 (18 295 128) pour les bureaux régionaux et nationaux. Sur le solde détenu au Siège, CHF 19 182 (164 652) font partie du Fonds UICN (les réserves qualifiées par le Conseil).

Région ou Bureau	2002	2001
Asie	3 497 876	8 572 114
Canada	37 839	129 941
Afrique centrale	164 146	214 578
Amérique centrale	746 552	902 212
Afrique de l'Est	958 936	1 350 761
Europe	390 705	453 917
Centre du droit de l'environnement, Bonn	333 410	677 688
Siège	18 669 735	17 840 837
Méditerranée	5 274	22 206
Amérique du Sud	109 793	65 116
Afrique australe	3 581 261	3 430 820
Royaume-Uni	265 303	152 309
États-Unis	859 981	620 910
Afrique de l'Ouest	1 287 798	1 702 556
TOTAL	30 908 609	36 135 965

État de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie a été préparé de manière à présenter les sources et l'utilisation des ressources en espèces dont l'UICN dispose. Bien qu'un état officiel n'ait pas été préparé et inclus dans les comptes de 2001, des comparaisons ont été présentées. Durant l'année, les banques à vue et à court terme de l'UICN ont diminué CHF 36,1 millions à CHF 30,9 millions. La trésorerie des opérations a cependant augmenté de CHF 838,032 en 2001 à CHF 1 894 993 en 2002. Il y a eu un effet très défavorable des mouvements de change qui a réduit les ressources en espèces de CHF 2 279 324, à comparer avec une augmentation de CHF 391 388 en 2001.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

TITRES NÉGOCIABLES

Ces portefeuilles font partie des actifs du Fonds de réserves qualifiées par le Conseil, le Fonds UICN (qui était précédemment composé de deux fonds, le Fonds mondial pour la conservation et le Fonds immeuble du Siège qui ont été fusionnés avec effet au 1^{er} juillet 2002).

Le portefeuille de titres négociables est fixé à la valeur du coût ou du marché, selon la plus basse des deux valeurs, au 31 décembre. Cette évaluation a été réalisée pour chaque titre.

	COÛT	VALEUR DU MARCHÉ	PLUS BASSE
2002			Valeur coût ou Valeur du marché
Titres négociables - Fonds UICN	5 597 292	5 501 593	5 384 443
2001			
Fonds mondial pour la conservation	2 976 334	3 016 290	2 928 400
Fonds immeuble du Siège	2 504 141	2 468 576	2 426 878
Total Titres négociables	5 480 475	5 484 866	5 355 278

COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

La provision pour les cotisations impayées correspond à la politique approuvée par le Conseil de l'UICN et décrite dans la note II.8 ci-dessus.

Description	2002	2001
Total des cotisations à recevoir	4 508 238	3 537 552
Provision cotisations impayées	(1 726 557)	(1 735 207)
Cotisations à recevoir nettes	2 781 681	1 802 345

Analyse par année	1998	1999	2000	2001	2002	Total
États						
Organismes gouvernementaux	161 667	310 093	447 064	1 034 368	1 819 834	3 773 026
ONG internationales		12 560	21 947	96 404	229 647	360 558
ONG nationales	0	0	1 954	4 362	11 534	17 850
Affiliés	648	6 830	40 821	84 922	173 649	306 870
	0	4 064	8 376	8 628	28 866	49 934
Total	162 315	333 547	520 162	1 228 684	2 263 530	4 508 238
Pourcentage du total						
Analyse par année	3,60%	7,40%	11,54%	27,25%	50,21%	100,00%

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel se composent d'avances sur voyages, de prêts au personnel et de montants dus à une organisation partenaire qui fournit des services salariaux à l'UICN au Royaume-Uni. Les avances sur voyages sont consolidées sur une base nette au niveau du grand livre du bureau concerné.

Description	2002	2001
Avances nettes sur voyages	300,892	223,750
Avances de salaires et prêts au personnel	117,677	184,381
Total des comptes à recevoir du personnel	418,569	408,131

COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Description	2002	2001
Bureau de la Convention de Ramsar	99 540	328 677
Groupe de spécialistes des félins	7 605	3 950
Commission mondiale des barrages	*	(212 492)
Forum européen de la montagne	101 997	101 519
Autres	230 017	222 410

Montant des comptes à recevoir d'organisations partenaires

439 159

444 064

* Le solde de la Commission mondiale des barrages, s'élevant à CHF 150 000, a été inscrit au passif en 2002.

COMPTES À RECEVOIR ET REVENU DIFFÉRÉ SUR DES ACCORDS-CADRES

Les fonds à recevoir d'accords-cadres représentent les soldes des accords-cadres de l'année non reçus à la fin de l'exercice. Le montant est généralement à recevoir et incorporé dans le revenu des accords-cadres

Le revenu différé sur les accords-cadres représente le solde net des activités affectées financées par des accords-cadres avec des fonds affectés ou des revenus reçus en avance de la période à laquelle ils se rapportent. Les déficits sont habituellement déduits des excédents pour laisser le solde net de CHF 2 147 427 au 31 décembre 2002 (CHF 3 175 161 au 31 décembre 2001).

COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJETS

Les comptes à recevoir et les avances sont calculés respectivement à partir du portefeuille de projets en déficit et du portefeuille de projets en excédent à la fin de l'exercice. Les deux ont été calculés au niveau principal des projets et se résument ainsi : comptes à recevoir de projets - CHF 7 587 214 au 31 décembre 2002 (CHF 7 834 920 au 31 décembre 2001), et avances de projets - CHF 27 422 082 (CHF 25 859 502).

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Les biens mobiliers et immobiliers acquis avec le revenu non affecté sont amortis sur l'estimation de leur durée de vie conformément à la note II.7 ci-dessus. La durée de vie utile estimée des meubles, du matériel et de l'équipement acquis depuis 1992 été étendue à 7 ans pour se conformer aux principes comptables. L'immeuble du Siège est discuté en plus grand détail dans la note qui suit.

	Véhicules, équipement, meubles, & matériel	Immeuble du Siège	Autres terrains et immeubles	Total
Coûts				
Solde 01-01-2002	6 695 113	17 642 820	793 121	25 131 054
Ajouts	944 064	-	1 644	945 708
Solde 31-12-2002	7 639 177	17 642 820	794 765	26 076 762
Amortissement				
Solde 01-01-2002	(5 088 293)	(5 000 794)	(50 801)	(10 139 888)
Imputation annuelle	(823 311)	(308 342)	(19 782)	(1 151 435)
Solde 31-12-2002	(5 911 604)	(5 309 136)	(70 583)	(11 291 322)
Valeur nette au livre:				
Solde 31-12-2002	1 727 573	12 333 684	724 182	14 785 440
Solde 31-12-2001	1,606,820	12,642,026	742,320	14,991,166

IMMEUBLE DU SIÈGE

1. Immeuble du Siège, matériel et équipement

Entre 1990 et 1993, l'UICN a reçu des donations de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la commune de Gland ainsi que d'autres donateurs, en vue de la construction d'un immeuble pour y loger son Secrétariat. La commune de Gland a mis gratuitement à disposition de l'UICN le droit d'usage d'un terrain pour une période de 50 ans à partir de 1993. Ce terrain, au moment de la donation, a été évalué à CHF 4 250 000, valeur qui n'est pas reflétée dans les présents états financiers.

Bien que l'UICN soit officiellement propriétaire de l'immeuble du Siège, son utilisation est limitée et elle ne peut en disposer ou l'utiliser comme caution sans l'accord du gouvernement helvétique. Si elle dispose de l'immeuble, le gouvernement helvétique récupérera sa mise initiale plus un pourcentage de la valeur ajoutée, le cas échéant. Le coût du bâtiment est compris dans les biens mobiliers et immobiliers mais un fonds correspondant a été créé pour reconnaître la nature qualifiée de l'immeuble.

2. Amortissement accumulé de l'immeuble du Siège

L'immeuble sera amorti sur une période de 50 ans du droit d'usage du terrain. L'amortissement a commencé le 1^{er} janvier 1993 et a été comptabilisé dans le Fonds immeuble du Siège. En conséquence, le bilan net des biens de l'immeuble du Siège, CHF 12 333 684 reflète le bilan capitalisé de CHF 17 642 820 moins la dépréciation accumulée au 31 décembre 2002 qui se monte à CHF 5 309 136 et à laquelle correspond un Fonds immeuble du Siège figurant au bilan.

3. Assurance des biens mobiliers et immobiliers

Au 31 décembre 2002, les biens mobiliers et immobiliers du Siège sont assurés pour CHF 17 310 049. L'immeuble de WASAA, au Kenya et les biens mobiliers et immobiliers sont assurés pour 40 millions de shillings (CHF 712 555), qui est la valeur de remplacement estimée. L'immeuble du Zimbabwe et les biens mobiliers et immobiliers sont assurés pour Z\$ 100 millions (CHF 2 426 107).

CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. Le personnel du Siège n'étant pas autorisé à accumuler plus de 10 jours et considérant que ces journées seraient couvertes dans le cadre de la période normale de préavis, il a été décidé de reconnaître que les charges pour congés de personnel n'était pas nécessaire. Le montant a donc été reversé aux réserves du Siège en 2002. Les bureaux régionaux sont priés de réexaminer leur propre situation selon les conditions locales et de faire le nécessaire pour respecter les lois locales. Il n'y a pas eu de changement dans la politique relative aux charges pour rapatriement de personnel. Ce montant couvre le coût estimé de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé.

PROVISIONS

ÉTAT DES FLUX DE PROVISIONS

	Solde d'ouverture	Utilisation	Augmentation	Flux net	Solde de clôture
Compressions de postes*	2 050 004	(762 997)	913 880	150 883	2 200 887
Cotisations impayées	1 735 207	(86 240)	77 590	(8 650)	1 726 557
Projets en déficit**	1 424 834	(848 405)	757 306	(91 099)	1 333 735
Congrès 2004	350 000	-	200 000	200 000	550 000
Total Provisions	5 560 045	(1 697 642)	1 948 776	251 134	5 811 179

*Les provisions pour les coûts associés aux compressions de postes sont calculées séparément pour chaque bureau afin de respecter les obligations des lois locales sur le travail.

**Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par le revenu non affecté et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais lorsque l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région :

XII PROVISIONS – suite

RÉGION	2002	2001	Variance
Région Asie	458 664	404 999	53 665
Région Afrique centrale	206 406	221 285	(14 879)
Région Afrique de l'Est	245 314	137 380	107 934
Région Europe	102 710	504 918	(402 208)
Siège	109 436	3 244	106 192
Région Afrique australe	10 834	0	10 834
Région Afrique de l'Ouest	175 847	153 008	22 839
Autres bureaux*	24 523	-	24 523
TOTAL	1 333 734	1 424 834	(91 100)

* Les autres bureaux comprennent le Centre du droit de l'environnement et le Bureau de l'UICN au Royaume-Uni, à Cambridge.

RÉGIME DE RETRAITE

En 2001, des charges à payer au titre des retraites, dans le cadre d'un régime de retraite géré au niveau interne au Pakistan et s'élevant à CHF 615 609 avaient été incluses dans les comptes à payer. Ces charges et les avoirs associés ont été séparés et ne sont pas inscrits dans les comptes de l'UICN si ce n'est aux fins de compenser le solde du compte d'attente d'un montant de CHF 17 699.

FONDS UICN – RÉSERVES QUALIFIÉES PAR LE CONSEIL

Les réserves et fonds, comme indiqué ci-dessous, sont maintenus pour refléter la nature de certains revenus affectés, protéger la position financière de l'UICN contre d'éventuelles conditions de fonctionnement défavorables à l'avenir et faire en sorte qu'il y ait des ressources financières disponibles pour des activités futures. Durant l'exercice 2002, il y a eu un déficit de CHF (4 199) à comparer avec un excédent de CHF 168 137 en 2001. L'analyse des mouvements est la suivante :

Réserves qualifiées par le Conseil	Solde d'ouverture	Revenu d'intérêts	Gain (perte) en capital	Charge	Autre (pertes)	Solde de clôture
Wasaa	201 879		854		(21 421)	181 312
Immeuble Siège	1 924 303	13 070	67 020		(609)	1 985 298
Fonds mondial pour la conservation	3 711 424	138 461	(127 995)		(4 250)	3 666 797
Total	5 837 606	152 385	(60 975)	(4 859)	(90 750)	5 833 407

AJUSTEMENT POUR CONVERSION DE DEVISES

L'ajustement pour conversion de devises représente les changements dans la valeur des avoirs nets de l'UICN au niveau de la consolidation par suite des mouvements du dollar des États-Unis et d'autres devises contre le franc suisse.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

RÉSERVES ET SOLDES DES FONDs

Suite à l'adoption de la nouvelle politique de réserves par le Conseil, en 2002, les réserves et les soldes des fonds ont été reclassifiés pour refléter les changements. Les centres de coûts sont autorisés à reporter leurs réserves et à les utiliser de manière décentralisée après transfert de 40% de tout excédent de 2002 au Fonds de réserve du Secrétariat. Le Fonds de réserve du Secrétariat qui avait précédemment un solde de CHF 600 000 a été ajusté pour refléter la nouvelle politique de réserves. Les réserves et soldes de fonds de 2001 n'ont pas été reclassifiés dans le bilan pour tenir compte de ces changements.

	Solde d'ouverture	Reclassifié	Résultats de l'exercice	Solde de clôture
Fond de réserve du Secrétariat	600 000	110 181	1 165 663	1 875 844
Fonds des centres de coûts	3 522 410	(115 345)	(3 490)	3 403 575
Total	4 122 410	(5 164)*	1 162 173	5 279 419

* Représente les transferts des réserves de l'exercice précédent à l'état des revenus et des dépenses

CONTRIBUTIONS

Afin de n'avoir qu'une échelle de salaire et un barème pour le personnel suisse et non suisse du Siège, la pratique suivie depuis le début a été de présenter les impôts payables par le personnel non suisse sous forme d'exonération d'impôts, en tant que revenu dans les contributions. Cela comprend CHF 1 224 916 (CHF 985 992 en 2001) représentant la valeur réelle des impôts qui auraient été payables par le personnel non suisse exonéré sur la base de l'accord fiscal signé entre l'UICN et le Gouvernement helvétique et qui a pris effet le 1^{er} janvier 1987.

REVENU D'ACCORDS

1. Accords de projets

L'annexe A fournit une ventilation du revenu reçu de gouvernements, d'organismes gouvernementaux et d'organisations internationales ainsi que de legs, de fondations et d'entreprises. Cela comprend les contributions, le revenu des projets et le revenu des accords-cadres sur la base des fonds reçus.

2. Accords-cadres

L'annexe B contient une liste des contributions des donateurs dans le contexte d'accords-cadres à partir desquels le revenu a été affecté à différents programmes de l'UICN.

AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Cette rubrique comprend CHF 444 000 en frais généraux et droits de gestion reçus du Bureau de la Convention de Ramsar, du revenu des ventes de la cafétéria du Siège d'une valeur de CHF 285 492) et de remboursement de frais de Shell International d'un montant de CHF 210 349. Le solde se compose de divers revenus extérieurs reçus par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

Donateur Code	Nom du donateur	MONTANTS EN FRANCS SUISSES (CHF)	
		Contributions non affectées	Accords- cadres projets
E010	AUSTRALIE - ORGANISMES GOUV.		59'953
E010	(Montants)		15'732
E040	BELGIQUE - OSTC		35'792
E050	CANADA - ACDI	6'164	1'650'991
E060	CANADA - AUTRES GOUV.		364'497
E070	CANADA - AUTRES GOUV.		95'264
E090	DANEMARK - DANIDA		5'370'235
E100	DANEMARK - AUTRES GOUV.		133'043
E120	CEE	8'894	1'436'235
E130	FINLANDE - FINIDA		1'142'986
E150-180	FRANSE - FONGS GOUV.	266'237	206'819
E190	FRANSE - FONGS GOUV.		340'965
E190	GTZ		373'719
E200	ORGANISMES GOUV. ALLEMANDS - BMZ		634'893
E210	ALLEMAGNE: MIN. ENVIRON. - BMU		82'123
E220	ORGANISMES GOUV. IRLANDAIS		1'053'717
E230	ITALIE: MFA COOP. & DEV. - DGCS	7'566	3'448'087
E240	ORGANISMES GOUV. JAPONAIS		196'598
E270	PAYS-BAS - LNV		1'269'618
E260	PAYS-BAS - ORGANISMES GOUV.		384'918
E290	NORVÈGE - NORAD	-1'632	2'968'722
E300	NORVÈGE - AUTRE GOUV.		644'976
E310	OMAN: RÉG. MUNICIPAL & ENVIRON.		120'932
E340	ARABIE SAOUDITE - NCWCD		34'168
E349	ORGANISMES GOUV. SUD-AFRICAINS		203'779
E350	ESPAGNE: MINISTRE ENVIRONNEMENT		465'619
E351	GOUV. ANDALOUSIE - Espagne		152'941
E380	SUÈDE - SIDA	5'466	4'768'717
E370	SUÈDE - AUTRES GOUV.	22'925	22'925
E400	SUISSE - DDC	3'988	1'488'727
E410	SUISSE - AUTRES	1'269	28'299
E430	R-U - DFID	1'328	938'298
E450	R-U - AUTRES GOUV.	415	312'097
E470	É-U - DÉPARTEMENT D'ÉTAT		151'291
E480	É-U - USAID		422'919
E460	É-U - AUTRES ORGANISMES GOUV.	16'346	787'450
E320	AUTRES GOUV.	#REF!	#REF!
G001	BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT	5'386	384'871
G002	OTIS		-231'479
G004	FAO		274'608
G011	PNUD	#REF!	#REF!
G012	PNUE	0	1'241'474
G013	UNESCO-PATRIMOINE MONDIAL		258'686
G016	UNOPS		469'441
G017	BANQUE MONDIALE	#REF!	331'388
G006	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE - SFI		382'253
G010	AUTRES ORGANISMES ONU		247'288
G020	MIKE		105'646
G009	AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX	7'935	169'619
B004	CONSERVATION INTERNATIONAL		613'372
B007	HIVOS		90'311
B011	WWF	200'000	8'622
B012	EUROCONSULT		8'622
C002	DUTCH VOLUNTEER SERVICE - SNV		27'264
C003	INTERCOOPERATION - SUISSE		12'134
C005	INSTITUT INTERN. ENVIRON. & DEV. - IIED	7'169	58'032
C006	INSTITUT INTERNAT. DEV. DURABLE - IIOD		220'767
C009	NATNL. WILDLIFE FEDERATION - ÉTATS-UNIS		21'184
C012	BUREAU DE LA CONVENTION DE RAMSAR	255	528
C018	THE NATURE CONSERVANCY - ÉTATS-UNIS	2'621	56'921
C019	TRAFFIC INTERNATIONAL	56'921	91'105
C023	WORLD RESOURCES INSTITUTE - WRI		80'526
C026	WETLAND INTERNATIONAL		558'900
C028	IHE DIALOGUE		93'226
C027	OIBT		6'779
D001	COMITÉ UICN - FRANCE	6'779	62'517
D002	COMITÉ UICN - PAYS-BAS	25'173	550'351
B009	AUTRES ONG		875'858
H006	FONDATION FORD	0	466'993
H009	FONDATION INTERNATIONALE BANC D'ARGUIN		24'536
H011	KEIDANREN NATURE CONSV. FUND		94'784
H012	FONDATION MacARTHUR		822'478
H002	AUTRES ASSOC. & FONDATIONS	11'628	141'03
K003	COWATER INTERNATIONAL		12'565
K007	KODANSHA LTD.		230'250
K002	AUTRES SOCIÉTÉS	374	405'634
L001	INDIVIDUS	152'460	1'131'946
M001	DONATEURS DIVERS PETITS PROJETS	0	380'064
M001	PERSONNEL UICN EN DETACHEMENT	210'349	-1
	Autres	78	
TOTAL	GÉNÉRAL	#REF!	21'058'444

Total pour l'année	#REF!
59'953	
15'732	
35'792	
3'760'715	
364'497	
95'264	
5'370'235	
133'043	
1'142'986	
206'819	
606'902	
373'719	
634'893	
82'123	
1'053'717	
3'448'087	
196'598	
1'269'618	
#REF!	
4'609'658	
644'976	
120'932	
34'168	
203'779	
465'619	
152'941	
6'766'657	
22'925	
3'569'842	
46'461	
938'637	
312'097	
254'298	
151'291	
803'786	
#REF!	
400'256	
-231'479	
274'608	
#REF!	
1'241'474	
258'686	
#REF!	
469'441	
331'388	
382'253	
255'223	
105'646	
169'619	
613'372	
90'311	
8'622	
27'264	
12'134	
58'032	
220'767	
21'184	
528	
56'921	
91'105	
80'526	
558'900	
93'226	
6'779	
62'517	
550'351	
875'858	
466'993	
24'536	
94'784	
822'478	
141'03	
12'565	
230'250	
405'634	
1'131'946	
600'414	
22'315	
#REF!	

2002 FONDS AFFECTÉS AU PROGRAMME ET FONDOS NON AFFECTÉS - ACCORDS-CADRES

AFFECTATION DES REVENUS 2003 ET DÉPENSES 2003 (Montants en milliers de francs suisses (CHF))									
Budget 2002	Dépenses 2002	Affectation totale Programme 2002	Affectation non affectée Programme 2002	Total affecté Programme	Fonds affectés au Programme				
					ACDI	Danida	Pays-Bas	Norvège	Sida
Bureau du DG	12'200	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds J&C	636	939	939	-	-	-	-	-	-
Progr. Politique & Coor.	1'551	1'548	1'548	-	-	-	-	-	-
Afrique central (BRAC)	658	423	423	-	-	-	-	-	-
Afrique de l'Est (EARO)	2'830	788	788	-	-	-	-	-	-
Afrique australe (ROSA)	3'213	474	474	-	-	-	-	-	-
Afrique de l'Ouest (BRAO)	2'287	918	918	-	-	-	-	-	-
Asie	8'790	1'508	1'508	-	-	-	-	-	-
Asie-Amérique	2'623	964	964	-	-	-	-	-	-
Amérique du Sud	2'066	665	665	-	-	-	-	-	-
Europe	1'600	485	485	-	-	-	-	-	-
Wesana	640	280	280	-	-	-	-	-	-
Bureau Médit.	648	-	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis d'Amérique	1'357	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada-CS	273	363	30	333	333	-	-	-	-
Sous-total Bureaux régionaux	27'297	6'445	6'111	333	333	-	-	-	-
Scientifique en chef	479	392	392	-	-	-	-	-	-
Politiques, Biodiv. & AI	558	465	465	-	-	-	-	-	-
SAID	346	356	25	-	-	-	-	-	-
SAID	346	356	25	-	-	-	-	-	-
Forêts	1'187	1'079	793	286	-	-	-	-	-
Milliers marin	349	575	154	420	-	-	-	-	-
Gestion des écosystèmes	345	127	466	127	-	-	-	-	-
Zones humides	981	466	466	-	-	-	-	-	-
Droit de l'environnement	1'653	1'008	1'008	-	-	-	-	-	-
Autres protégées	1'188	722	460	262	-	-	-	-	-
Épaves	2'205	1'992	1'400	852	-	-	-	-	-
TRAFFIC	369	369	290	79	-	-	-	-	-
Sociologie & économie (v. comptes SUD)	743	783	783	-	-	-	-	-	-
Sous-total - Unit. adm. mond.	11'131	8'964	6'940	2'026	-	-	-	-	-
Directeur & Relations Donateurs	1'105	-	-	-	-	-	-	-	-
Communications (v. comptes Public. & CBC)	2'838	93	93	-	-	-	-	-	-
Bibliothèque, C. & Inform.	474	474	474	-	-	-	-	-	-
IRAG (gestion de l'information)	1'474	253	253	-	-	-	-	-	-
Sous-total CSG	6'817	437	437	-	-	-	-	-	-
CBC	165	195	195	-	-	-	-	-	-
CBE	254	169	169	-	-	-	-	-	-
GDDE	264	264	264	-	-	-	-	-	-
GMAP	243	243	243	-	-	-	-	-	-
GSF	223	283	283	-	-	-	-	-	-
GSF	223	283	283	-	-	-	-	-	-
GSF	223	283	283	-	-	-	-	-	-
Sous-total Commissions	1'278	1'324	1'324	-	-	-	-	-	-
Recherche	166	-	-	-	-	-	-	-	-
Recherche humaine	846	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	205	-	-	-	-	-	-	-	-
Admin. Siège	1'439	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total Services d'appui	4'117	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général affecté	54'026	19'658	17'298	2'360	333	-	-	-	-
Ajustement de consolidation			30						
Revenus d'accords-cadres			16'749						
Contributions revenus non affectés			522						
Total	54'026		17'300						

Total Accords-Cadres contractuels									
Affectés au Programme	2'360								218
Programme généraux	16'749								1'808
Contributions revenus non affectés	2'256								333
Composante Projet Accord-Cadre	21'564								200
Total	21'564								418
Rev. de prog. inscrit come rev. d'A.-C.	63								
Revenus A.-C. sous séries 7	(725)								
Revenus A.-C. sous séries 3	(200)								
Revenus accords-cadres régionaux	325								
Ajustement consolidation	1'007								
Autres ajustements	29								
Revenus Accords-cadres selon P&L	22'063								

Union Mondiale pour la Nature, Gland

*États Financiers de l'exercice
terminé le 31 décembre 2003*

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Au Conseil de
Union Internationale pour la Conservation
de la Nature et de ses Ressources, Gland (Suisse)

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (« UICN ») arrêté au 31 décembre 2003, le compte consolidé des revenus et dépenses ainsi que le tableau de flux de fonds de l'année arrêtés au 31 décembre 2003 et les notes aux états financiers. La responsabilité de l'établissement de ces comptes consolidés incombe à la direction d'UICN alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant.

Notre révision a été effectuée selon les normes internationales de l'International Federation of Accountants (IFAC). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de UICN au 31 décembre 2003 et des résultats de ses opérations et flux de fonds pour l'année arrêtée au 31 décembre 2003, en conformité avec les principes comptables décrits dans la note II.

DELOITTE & TOUCHE SA

Jean-Marc Jenny Géraldine Matchett

Réviseurs responsables

29 mars 2004

Annexes: États financiers (bilan consolidé, compte consolidé des revenus et dépenses, tableau des flux de fonds et notes aux états financiers)

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

01

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2003

02

COMPTE CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES

03

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

04

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

05

- I. Activité
II. Résumé des principaux principes comptables et définitions
III. Banques à vue et à court terme
IV. Titres négociables
V. Cotisations à recevoir et provisions
VI. Comptes à recevoir du personnel
VII. Comptes à recevoir d'organisations partenaires
VIII. Comptes à recevoir et revenu différé sur des accords-cadres
IX. Comptes à recevoir et avances de projets
X. Biens mobiliers et immobiliers
XI. Comptes et charges à payer
XII. Congés du personnel et charges de rapatriement
XIII. Provisions
XIV. Fonds UICN – Réserves qualifiées du Conseil
XV. Ajustement pour conversion de devises et gains(pertes) de change
XVI. Réserves des centres de coûts et Fonds de réserve du Secrétariat
XVII. Exonération d'impôts du Gouvernement suisse
XVIII. Revenu d'accords
XIX. Autres revenus de fonctionnement

ANNEXE A – ANALYSE RÉSUMÉE DU REVENU EXTERNE PAR DONATEUR

15

ANNEXE A DÉTAILLÉE – ANALYSE DU REVENU EXTERNE PAR DONATEUR

17

ANNEXE B – 2003 FONDS AFFECTÉS AU PROGRAMME ET FONDS
NON AFFECTÉS - ACCORDS-CADRES

28

ANNEXE C – ANALYSE DES FLUX DES PROJETS EN 2003

29

(EN FRANCS SUISSES)		Notes	2003	2002
ACTIFS				
Actifs à court terme				
Banques à vue et dépôts à court terme		III	37 535 346	30 908 609
Titres négociables		IV	5 597 135	5 384 443
Cotisations à recevoir		V	4 115 943	4 508 238
Comptes à recevoir : employés		VI	385 348	418 569
Comptes à recevoir : organisations partenaires		VII	408 841	439 159
Autres comptes à recevoir			1 983 956	1 615 665
Sous-total			50 026 569	43 274 683
Comptes à recevoir : accords-cadres			407 317	298 621
Comptes à recevoir : accords de projets		IX	7 287 185	7 587 214
Total actifs à court terme			57 721 071	51 160 518
Actifs à terme (net)				
Terrains et immeubles			12 737 968	13 057 865
Mobilier, matériel et équipement			1 585 261	1 727 575
Total actifs à terme		X	14 323 229	14 785 440
TOTAL ACTIFS			72 044 300	65 945 958
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS				
Passifs				
Passifs à court terme				
Cotisations des membres perçues d'avance		XI	885 413	1 189 646
Comptes à payer et frais courus			4 960 011	4 249 677
Comptes à payer : charges sociales		XII	547 693	754 338
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement		IX	925 381	880 146
Avances sur accords de projets			33 453 477	27 422 082
Revenus différés sur accords-cadres		VIII	692 971	2 147 427
Autres passifs à court terme			223 498	469 737
Total passifs à court terme			41 688 444	37 113 053
Provisions				
Indemnités pour compression de postes			2 324 396	2 200 887
Cotisations impayées		V	2 492 796	1 726 557
Projets en déficit			1 422 145	1 333 735
Congrès mondial de la nature 2004			703 514	550 000
Total provisions		XIII	6 942 851	5 811 179
Fonds immeuble du Siège		X	12 025 342	12 333 684
Réserves et soldes des fonds				
Fonds UICN (Réserves qualifiées par le Conseil)		XIV	6 241 460	5 833 407
Ajustements conversion de devises		XV	(1 657 332)	(424 784)
Réserves des centres de coûts et soldes des Fonds		XVI	3 225 912	3 403 575
Fonds de Réserve Secrétariat		XVI	3 577 622	1 875 844
Total Réserves et soldes des Fonds			11 387 662	10 688 042
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			72 044 300	65 945 958

Voir les notes relatives au Bilan consolidé tel qu'indiqué

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
COMPTES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2003
(EN FRANCS SUISSES (CHF))

	Année 2003			Année 2002		
	Notes	Secrétariat Non Affectés	Accords- Cadres	Accords de projets	Total	Total
REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES						
Collation des membres pour l'année en cours		9'131'555			9'131'555	8'851'859
Credit d'impôt - Gouvernement suisse	XVII	1'285'748			1'285'748	1'224'916
Revenu d'accords	XVIII	363'188	20'470'106	66'100'766	86'934'060	79'159'093
Abonnements et ventes de livres		17'1548	180	0	17'1728	284'496
Autres revenus de fonctionnement	XIX	2'482'240	-2'694	20'47'802	4'537'348	3'204'962
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES		13'444'279	20'487'592	66'148'568	102'060'439	92'729'286
ALLOCATIONS INTERNES						
Allocations accords-cadres		17'528'354	-20'397'608	26'191'84	-50'070	121'689
Transferts entre projets		14'223'077	-517'310	-1'1652'938	2'052'829	-1'053'449
Autres allocations internes		511'330	91'524	-2'605'613	-2'002'759	831'760
ALLOCATION NETTE		32'262'761	-20'833'394	-11'439'367	0	0
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Coût employés		33'867'513	182'774	244'18'269	59'468'556	57'761'915
Communications et voyages		2'684'003	99'488	61'25021	8'509'512	8'207'110
Véhicules & matériel - coûts et maintenance		1'463'118	160	27'78'954	4'242'232	5'493'426
Coûts - bureau et administratifs généraux		4'260'892	22'917	33'10'580	7'614'389	8'162'271
Coûts - publications et Impression		1'063'853	91'968	2'206'875	3'362'096	3'569'626
Ateliers et subventions à des partenaires		1'627'460	682'597	11'132'923	13'442'980	13'363'289
Autres coûts de fonctionnement		788'802	7'885	384'968	1'181'655	896'667
Transfert entre projets		-820'841	0	0	-820'841	-5'991'1668
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		44'954'800	1'087'188	50'358'590	96'400'579	91'482'666
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NET		752'240	-1'142'991	6'350'611	5'559'860	1'246'640
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)						
Revenus d'intérêts		539'063	49	53'721	592'833	792'206
Coûts financiers		-260'392	-210	-1'55'953	-4'36'555	-3'26'622
Gain en capital (perte)		65'167	0	723	65'890	0
Gains (pertes) de change	XV	1'445'171	-11'304	15'151'155	1'463'906	1'404'537
Mouvements - provisions and amortissements		-781'206	0	1'034	-780'172	-1'142'552
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		897'803	-11'1465	-19'167	867'151	893'886
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET POUR L'ANNÉE		1'740'043	-1'1454'456	6'331'424	6'617'011	1'940'926
Mouvements comptés à payer accords-cadres/revenus différés			1'454'156		1'454'456	1'027'734
Mouvements comptés à payer accords de projets/revenus différés			-6'331'424		-6'331'424	-1'810'286
Allocation (vers/dépuis la Réserve qualifiée par le Conseil	XVI	-2'15'928			-2'15'928	4'199
MOUVEMENT NET SOLDE DE FONCTIONNEMENT		1'524'115	0	0	1'524'115	1'162'173

Voir les notes au Bilan consolidé tel qu'indiqué

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2003

	Montant en francs suisses (CHF)	Notes	2003	2002
Trésorerie de fonctionnement				
Solde net de fonctionnement			1'524'115	1'162'173
Ajustement des postes n'impliquant pas de mouvement de trésorerie :				
Amortissement annuel		X	992'524	1'151'1435
Libération du montant de l'amortissement du Fonds Immeuble Siège			-308'342	-308'342
Flux net des provisions pour les cotisations impayées		XIII	766'239	-8'650
Flux net des provisions pour les projets en déficit		XIII	864'10	-91'099
Flux net des provisions pour le Congrès mondial de la nature 2004		XIII	153'514	200'000
Flux net des provisions pour les suppressions d'emplois		XIII	123'509	150'983
Flux net des passifs pour vacances et rapatriement		XII	45'235	-361'407
Ajustement net pour les postes n'impliquant pas de mouvement de trésorerie			1'861'089	732'820
Trésorerie nette de fonctionnement			3'385'204	1'894'993
Affectation de fonds aux actifs à terme et aux fonds de roulement				
Acquisition d'actifs à terme		X	-530'313	-945'708
Flux net de titres négociables			-212'692	-29'165
(Augmentation)/Diminution cotisations à recevoir			392'295	-97'0586
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des employés			33'221	-10'438
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des Organisations partenaires			30'318	4'905
(Augmentation)/Diminution autres comptes à recevoir			-366'291	-24'664
(Augmentation)/Diminution cotisations payées d'avance			-304'233	136'115
(Augmentation)/Diminution comptes et charges à payer			710'334	-2'093'064
(Augmentation)/Diminution charges sociales à payer			-206'645	-832'031
(Augmentation)/Diminution passif à court terme			-246'239	-552'857
(Augmentation)/Diminution Réserves qualifiées par le Conseil			408'053	-4'199
Transferts des réserves de l'année précédente			0	-5'164
Affectation nette de fonds aux actifs à terme et aux fonds de roulement			-294'192	-5'326'956
Solides accords-cadres et projets				
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des accords-cadres			-1'06'636	-298'621
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des accords de projets			300'029	24'7706
(Augmentation)/Diminution avances de projets			6031'395	1'562'580
(Augmentation)/Diminution revenus reportés des accords-cadres			-1'454'456	-1'027'734
Changement net des soldes des accords-cadres et des projets			4'768'272	483'931
Ajustement - fluctuations des taux de change		XV	-1'232'547	-2'279'324
Changement positif/(négaif) de trésorerie			6'628'737	-5'227'356
Banques à vue et dépôts à terme au début de l'année		III	30'908'609	36'135'965
Banques à vue et dépôts à terme à la fin de l'année		III	37'535'346	30'908'609

Voir les notes au Bilan consolidé tel qu'indiqué

I. **ACTIVITÉ**

L'UICN – Union mondiale pour la nature est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948, lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. **RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS**

1. **Revenu**

Tous les revenus non affectés sont comptabilisés sur la base des exercices. Le revenu relevant d'un accord-cadre qui n'est pas affecté spécifiquement à des projets est reconnu sur la base de l'exercice dès que l'accord est signé. Le revenu des projets est comptabilisé sur la base des dépenses engagées.

2. **Dépenses**

Toutes les dépenses non affectées sont comptabilisées sur la base de l'exercice. Les dépenses de projets sont généralement comptabilisées sur la base de la gestion, sauf à la fin du projet, lorsqu'elles sont comptabilisées sur la base de l'exercice.

3. **Accords concernant des projets**

Il s'agit de fonds reçus ou à recevoir de donateurs selon des accords spécifiques. L'utilisation de ces fonds soumise à restriction, généralement déterminée par des lignes budgétaires particulières inscrites dans l'accord.

À la fin de l'exercice, sur la base des dépenses imputées à l'exercice comptable et du revenu en espèces, le solde des projets peut être excédentaire ou déficitaire. Le montant des soldes excédentaires est reporté en tant qu'Avances sur accord de projet dans le bilan, tandis que le montant des soldes déficitaires est reporté en tant qu'Accords de projet à recevoir.

4. **Accords-cadres**

Les accords-cadres représentent des fonds reçus ou à recevoir de donateurs conformément à des accords signés. L'utilisation de ces fonds est soumise à certaines restrictions mais, à la différence des projets, les restrictions sont plus générales et déterminées, globalement, par des conditions géographiques ou thématiques.

5. **Monnaies étrangères**

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le franc suisse (CHF) dans laquelle les registres de comptabilité du Siège de l'UICN sont tenus. Toutefois, tous les bureaux, à l'exception du Royaume-Uni, tiennent leurs grands livres et leurs livres comptables en dollars des États-Unis ou en euros. Les livres comptables du Royaume-Uni sont tenus en francs suisses mais, à partir de 2004, seront tenus en livres sterling.

Les principes comptables suivants sont appliqués pour convertir les transactions et les soldes dans la monnaie de référence :

- Les transactions exprimées dans des monnaies autres que celles du grand livre du bureau sont converties et passées en compte sur la base des taux de change prévalant à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les comptes tenus dans les monnaies d'origine sont évalués dans la monnaie du grand livre du bureau au taux de fin d'exercice. Les gains et les pertes créés sont incorporés dans l'état du revenu et des dépenses de ce grand livre.

- Au moment de la consolidation, toutes les transactions des grands livres qui n'utilisent pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est passé en compte dans les comptes d'exploitation.

- À l'exception des biens mobiliers et immobiliers et des réserves qui sont comptabilisés à la valeur historique, le bilan consolidé est converti au taux de change de fin d'exercice et le gain ou la perte nette(e) et non réalisé(e) qui en résulte apparaît dans le bilan sous forme d'ajustement des taux de change.

6. **Taux de change de fin d'exercice**

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisses (CHF) aux fins d'établissement de rapports :

	<u>31 décembre 2003</u>	<u>31 décembre 2002</u>
Dollar des États-Unis	1,2423	1,3875
Euro	1,5595	1,4546

7. **Biens mobiliers et immobiliers**

L'acquisition de biens mobiliers et immobiliers est capitalisée lorsque le prix d'achat égale ou dépasse CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque le propriétaire est l'UICN. Les biens mobiliers et immobiliers sont amortis selon la prévision de leur durée de vie, sur la base suivante :

- Matériel et logiciel informatiques 3 ans
- Véhicules 4 ans
- Équipement de bureau 5 ans
- Fournitures de bureau 7 ans
- Renovations des immeubles 10 ans
- Immeubles 50 ans

Les principes d'amortissement pour l'équipement de bureau et les renovations d'immeubles ont changé au 1^{er} janvier 2003. La période d'amortissement pour l'équipement de bureau a été réduite de 7 à 5 ans, tandis que celle des renovations d'immeubles est passée à 7 à 10 ans. Les incidences de ce changement sur les comptes d'exploitation n'ont pas été significatives.

8. **Provision pour cotisations à recevoir**

La provision pour les cotisations impayées est calculée sur la base du solde à recevoir à la fin de l'exercice. Avec l'approbation du Conseil, la provision est calculée sur la base suivante :

- Cotisations arriérées de cinq ans et plus 100%
- Cotisations arriérées de quatre ans 80%
- Cotisations arriérées de trois ans 60%
- Cotisations arriérées de deux ans 40%
- Cotisations arriérées d'une année 20%

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres est calculée sur une base individuelle après examen de la situation particulière de ce membre.

9. **Fonds de l'UICN (réserves qualifiées par le Conseil)**

Les réserves qualifiées par le Conseil, appelées Fonds UICN depuis 2002, sont maintenues afin de préserver les fonds propres de l'Union. Tous les revenus gagnés sont crédités au Fonds jusqu'à ce que et à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Le Fonds de l'immeuble de WASAA est inclus dans le Fonds UICN. Suite à l'acquisition et à l'ameublement de l'immeuble de WASAA, à Nairobi, au Kenya, une réserve affectée séparée de CHF 205 332 au 31 décembre 2003 (2002 - CHF 181 312) a été créée pour tenir compte du remboursement de capital au Fonds mondial pour la conservation qui est aujourd'hui fusionné avec le Fonds UICN. L'UICN a l'obligation de tenir des livres comptables séparés pour le Fonds d'affectation de WASAA, conformément aux lois du Kenya.

10. **Revenus non affectés**

Il s'agit des fonds que l'UICN reçoit sans conditions imposées de l'extérieur.

III. BANQUES À VUE ET À COURT TERME

Les dépôts bancaires à vue et à court terme, au 31 décembre 2003, comprennent tous les comptes bancaires de l'UICN. Sur le solde détenu au Siège, CHF 38 659 (2002 - CHF 19 182) font partie du Fonds UICN (les réserves qualifiées du Conseil). L'analyse par région ou bureau est la suivante :

Région ou Bureau	2002	2003
Asie	3 233 256	3 497 876
Canada	82 526	37 839
Afrique centrale	576 706	164 146
Amérique centrale	904 045	746 552
Afrique de l'Est	666 845	958 936
Europe	298 985	390 705
Centre du droit de l'environnement, Bonn	355 044	333 410
Siège (Suisse)	25 751 953	18 669 735
Méditerranée	87 419	5 274
Amérique du Sud	218 477	109 793
Afrique australe	3 844 508	3 581 261
Royaume-Uni	82 796	265 303
Etats-Unis	258 227	859 981
Afrique de l'Ouest	1 174 559	1 287 798
TOTAL	37 535 346	30 908 609

État de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie a été préparé de manière à présenter les sources et l'utilisation des ressources en espèces dont l'UICN dispose. Durant l'année, les banques à vue et à court terme de l'UICN ont augmenté de CHF 6 626 737, selon l'analyse ci-dessus. La trésorerie des opérations a augmenté de CHF 1 894 993 en 2002 à CHF 3 385 203 en 2003. L'effet défavorable des mouvements de change sur les ressources de trésorerie a diminué pour passer de CHF 2 279 324 en 2002 à CHF 1 252 547 en 2003.

IV. TITRES NÉGOCIABLES

Ces portefeuilles font partie des actifs du Fonds UICN qui était précédemment composé de deux fonds, le Fonds mondial pour la conservation et le Fonds immeuble du Siège.

Le portefeuille de titres négociables est fixé à la valeur du coût ou du marché, selon la plus basse des deux valeurs, au 31 décembre. Cette évaluation a été réalisée pour chaque titre.

		COÛT	VALEUR	PLUS BASSE valeur coût ou valeur marché
2003				
Titres négociables - Fonds UICN	5 709 583	5 749 908	5 597 135	
2002				
Titres négociables - Fonds UICN	5 597 292	5 501 593	5 384 443	

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

La provision pour les cotisations impayées correspond à la politique approuvée par le Conseil de l'UICN et décrite dans la note II.8 ci-dessus.

Description

Total des cotisations à recevoir		4 115 943		4 508 238			
Provision cotisations impayées		(2 492 796)		(1 726 557)			
Cotisations à recevoir nettes		1 623 147		2 781 681			
Analyse par année		1998	1999	2000	2001	2002	2003
États		34 898	215 628	393 190	513 628	775 216	1 087 838
Organismes gouvernementaux		0	8 972	13 043	59 352	171 259	358 311
ONG internationales		0	0	1 954	3 644	8 734	30 984
ONG nationales		648	5 808	33 076	64 020	121 411	161 834
Affiliés		0	2 032	4 188	5 619	17 776	22 880
Total		35 546	232 440	445 451	646 263	1 094 396	1 661 847
Pourcentage du total		1%	6%	11%	16%	27%	40%

VI. COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel se composent d'avances pour des voyages, d'avances de salaires et de prêts au personnel qui restent à recevoir au 31 décembre. Dans les comptes du personnel le montant des crédits dus au personnel est déduit des comptes à recevoir pour présenter un montant net.

	2003	2002
Avances nettes sur voyages	301 355	300 892
Avances de salaires et prêts au personnel	83 993	117 677

Total des comptes du personnel à recevoir

VII. COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Ces montants représentent des soldes dus par (ou dus à) des organisations associées à l'UICN et qui restent à recevoir au 31 décembre

	2003	2002
Secrétariat Ramsar	(32 348)	99 540
Groupe de spécialistes des félins	(717)	7 605
Traffic International	77 000	0
Forum européen de la montagne	189 757	101 997
Autres comptes à recevoir	175 149	230 017
Montant des comptes à recevoir d'organisations partenaires	408 841	439 159

Les autres comptes à recevoir comprennent des organisations partenaires en Amérique du Sud (CHF 62 474), au Royaume-Uni (CHF 69 465), en Asie (CHF 33 397), en Mésopotamie (CHF 6 204) et du Fonds d'affectation spéciale pour les forêts tropicales au Siège (CHF 3 609).

VIII. COMPTES À RECEVOIR ET REVENU DIFFÉRÉ SUR DES ACCORDS-CADRES

Les fonds à recevoir d'accords-cadres représentent les soldes des accords-cadres non reçus à la fin de l'exercice. Le montant est généralement à recevoir et incorporé dans le revenu des accords-cadres. Au 31 décembre 2003, le montant de CHF 407 317 était à recevoir d'un accord-cadre, tandis que le montant de CHF 298 621, au 31 décembre 2002, était à recevoir de deux donateurs.

Le revenu différé sur les accords-cadres représente le solde net des activités financées par des accords-cadres avec des fonds affectés ou de revenus reçus en avance de la période à laquelle ils se rapportent. Les déficits sont habituellement déduits des excédents et tous deux tiennent compte du solde de projets reporté d'années précédentes. Au 31 décembre 2003, le solde net de CHF 692 971 comprenait CHF 100 000 concernant les accords-cadres de 2004 mais reçus en avance en 2003. Le montant à recevoir au 31 décembre 2002, de CHF 2 147 427 comprenait CHF 1 000 000 concernant 2003 mais reçu en 2002.

IX. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJETS

Les comptes à recevoir et les avances sont calculés respectivement à partir du portefeuille de projets en déficit et du portefeuille de projets en excédent à la fin de l'exercice. Les deux ont été calculés au niveau principal des projets et se résument ainsi : comptes à recevoir de projets - CHF 7 287 185 au 31 décembre 2003 (2002 - CHF 7 587 214) et avances de projets - CHF 33 453 477 (2002 - CHF 27 422 082).

X. BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Les biens mobiliers et immobiliers acquis avec le revenu non affecté sont amortis sur l'estimation de leur durée de vie conformément à la note II.7 ci-dessus. L'immeuble du Siège est discuté en plus grand détail dans la note qui suit.

	Véhicules, matériel et Equipements	Immeuble Siège	Autres terrains et immeubles	Total
Coût:				
Solde 01-01-2003	7 639 178	17 642 820	794 764	26 076 762
Ajouts	530 313		0	530 313
Solde 31-12-2003	8 169 491	17 642 820	794 764	26 607 075
Amortissement				
Solde 01-01-2003	(5 911 603)	(5 309 136)	(70 583)	(11 291 322)
Imputation annuelle	(672 626)	(308 342)	(11 555)	(992 524)
Solde 31-12-2003	(6 584 229)	(5 617 478)	(82 138)	(12 283 846)
Valeur nette au livre:				
Solde 31-12-2003	1 585 261	12 025 342	712 626	14 323 229
Solde 01-01-2003	1 727 575	12 333 684	724 181	14 785 440

IMMEUBLE DU SIÈGE

1. Immeuble du Siège, matériel et équipement

Entre 1990 et 1993, l'UICN a reçu des donations de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la commune de Gland ainsi que d'autres donateurs, en vue de la construction d'un immeuble pour y loger son Secrétariat. La commune de Gland a mis gratuitement à disposition de l'UICN le droit d'usage d'un terrain pour une période de 50 ans à partir de 1993. Ce terrain, au moment de la donation, a été évalué à CHF 4 250 000, valeur qui n'est pas reflétée dans les présents états financiers.

Bien que l'UICN soit officiellement propriétaire de l'immeuble du Siège, son utilisation est limitée et elle ne peut en disposer ou l'utiliser comme caution sans l'accord du gouvernement helvétique. Si elle dispose de l'immeuble, le gouvernement helvétique récupérera sa mise initiale plus un pourcentage de la valeur ajoutée, le cas échéant. Le coût du bâtiment est compris dans les biens mobiliers et immobiliers mais un fonds correspondant a été créé pour reconnaître la nature qualifiée de l'immeuble.

2. Amortissement de l'immeuble du Siège

L'immeuble sera amorti sur une période de 50 ans du droit d'usage du terrain. L'amortissement a commencé le 1^{er} janvier 1993 et a été comptabilisé dans le Fonds immeuble du Siège. En conséquence, le bilan net des biens de l'immeuble du Siège, CHF 12 025 342 (2002 - CHF 12 333 684) reflète le bilan capitalisé de CHF 17 642 820 moins la dépréciation accumulée au 31 décembre 2003 qui se monte à CHF 5 617 478 et à laquelle correspond un Fonds immeuble du Siège figurant au bilan.

3. Assurance des biens mobiliers et immobiliers

Au 31 décembre 2003, les biens mobiliers et immobiliers du Siège sont assurés pour CHF 17 310 049. L'immeuble de WASAA, au Kenya et les biens mobiliers et immobiliers sont assurés pour 44,5 millions de shillings (CHF 721 824), qui est la valeur de remplacement estimée. L'immeuble du Zimbabwe et les biens mobiliers et immobiliers sont assurés pour Z\$ 500 millions, soit environ USD 119 000 au taux de change du marché parallèle. Le coût d'origine de l'immeuble était de USD 125 000.

XI. COMPTES ET CHARGES À PAYER

Les comptes et les charges à payer représentent les montants dus à des créditeurs et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 4 960 011 au 31 décembre 2003, CHF 1 216 061 concernent le Siège et le reste les bureaux régionaux et nationaux (CHF 4 249 677 au 31 décembre 2002 dont CHF 1 461 801 concernaient le Siège).

XII. CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. Le personnel du Siège n'étant pas autorisé à accumuler plus de 10 jours et considérant que ces journées seraient couvertes dans le cadre de la période normale de préavis, il a été décidé de reconnaître que les charges pour congés de personnel n'étaient pas nécessaires. Le montant a donc été reversé aux réserves du Siège en 2002. Les bureaux régionaux sont priés de réexaminer leur propre situation selon les conditions locales et de faire le nécessaire pour respecter les lois locales. Il n'y a pas eu de changement dans la politique relative aux charges pour rapatriement de personnel. Ce montant couvre le coût estimé de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé.

XIII. PROVISIONS

État des flux de provisions

	Solde d'ouvertur e	Utilisatio n	Réapprovisionnement t	Flux net	Solde de clôture
Compressions de postes	2 200 887	(493 824)	617 333	123 509	2 324 396
Conisations impayées	1 726 557	(7 084)	773 323	766 239	2 492 796
Projets en déficit	1 333 735	0	88 410	88 410	1 422 145
Congrés 2004	550 000	(146 486)	300 000	153 514	703 514
Total Provisions	5 811 179	(647 394)	1 779 066	1 131 672	6 942 851

Les provisions pour les coûts associés aux compressions de postes sont calculées séparément pour chaque bureau afin de respecter les obligations des lois locales sur le travail.

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par le revenu non affecté et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais lorsque l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région :

Analyse des provisions pour projets déficitaires

RÉGION	2003	2002	Variance
Région Asie	410 666	458 664	(47 998)
Région Afrique centrale	255 409	206 406	49 003
Région Afrique de l'Est	252 126	245 314	6 812
Région Europe	62 935	102 710	(39 775)
Siège	140 375	109 436	30 939
Région Afrique australe	20 660	10 834	9 826
Région Afrique de l'Ouest	260 229	175 847	84 382
Autres bureaux	19 745	24 524	(4 779)
TOTAL	1 422 145	1 333 735	88 410

Les autres bureaux comprennent le Centre du droit de l'environnement et le Bureau de l'UICN au Royaume-Uni, à Cambridge.

En 2003, il n'y a pas eu de passation par pertes et profits de soldes de projets.

XIV. FONDS UICN – RÉSERVES QUALIFIÉES PAR LE CONSEIL

Les réserves et fonds, comme indiqué ci-dessous, sont maintenus pour refléter la nature de certains revenus affectés et protéger la position financière de l'UICN contre d'éventuelles conditions de fonctionnement défavorables à l'avenir. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2003, il y a eu un surplus net des fonds, d'un montant de CHF 215 928 à comparer avec un déficit net de CHF 4 199 l'année précédente. L'analyse des mouvements du Fonds est la suivante :

	Fonds WASAA	Fonds UICN	TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2003	181 312	5 652 095	5 833 407
Revenu d'intérêts et dividendes	0	129 547	129 547
Revenu de location	50 000	0	50 000
Gain en capital	0	54 169	54 169
Titres négociables - réévaluation des gains	0	99 713	99 713
Dépenses	(25 980)	(91 521)	(117 501)
Flux net pour l'année	24 020	191 908	215 928
Total Fonds avant autres ajustements	205 332	5 844 003	6 049 335
Autres ajustements	0	192 125	192 125
Solde au 31 décembre 2003	205 332	6 036 128	6 241 460

Les autres ajustements au Fonds UICN concernent un compte de 1999 en attente de consolidation jusque-là présenté dans le bilan sous la rubrique comptes à payer, qui a maintenant été identifié et reclassé.

XV. AJUSTEMENT POUR CONVERSION DE DEVICES ET GAINS(PERTES) DE CHANGE

L'ajustement pour conversion de devises représente les changements dans la valeur des avoirs nets de l'UICN au niveau de la consolidation par suite des mouvements du dollar des États-Unis et de l'euro contre le franc suisse. Tous les livres comptables autres que ceux du Siège et du Royaume-Uni sont exprimés soit en dollars des États-Unis, soit en euros. Tous les avoirs et passifs, à l'exception des biens mobiliers et immobiliers et des réserves sont actualisés par rapport au franc suisse à leurs taux respectifs en fin d'exercice et le gain ou la perte d'actualisation résultant est incorporé à l'ajustement des taux de change. Les biens mobiliers et immobiliers sont évalués à leur valeur historique. La perte nette est passée de CHF 424 784 à la fin de 2002 à CHF 1 657 332 à la fin de 2003 principalement en raison de la chute du dollar contre le franc suisse. Les gains et pertes de change au niveau de chaque grand livre sont traités dans les comptes d'exploitations. Le gain de change non affecté en 2003 s'élevait à un montant net de CHF 1 445 171 (2002 - CHF 1 463 606).

	Centres de coût – Bureaux régionaux et nationaux	Centre de coûts au Siège	Fonds de réserve du Secrétariat	TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2003	3 040 221	363 354	1 875 844	5 279 419
Reclassification du solde (en av./en arr.)	256 917	(44 325)	(212 592)	0
Solde réajusté au 1 ^{er} janvier 2003	3 297 138	319 029	1 663 252	5 279 419
Surplus net /(Déficit) pour 2003	(668 683)	2 192 798	-	1 524 115
Transfert au Fonds de réserve du Secrétariat	(83 311)	(1 975 413)	2 058 724	0
Solde net	2 545 144	536 414	3 721 976	6 803 534
Autres ajustements y compris déficits non couverts	144 354	0	(144 354)	0
Solde au 31 décembre 2003	2 689 498	536 414	3 577 622	6 803 534

	2003 Réserves ARR/AV Devises	2003 Flux Devises	Transfert au fonds de réserve du Secrétariat Devises	2003 Solde Réserves CHF	Provision projets en déficit CHF	Solde net CHF
Bureau régional Afrique de l'Ouest	EUR 213 604	(30 295)	0	285 870	(260 229)	25 641
Centre du droit de l'environnement	EUR 40 115	18 866	(7 554)	80 232	(16 592)	63 640
Bureau régional Asie	USD 1 180 433	(4 979)	0	1 460 266	(410 660)	1 049 600
Canada	USD 87 881	0	0	109 175	0	109 175
Bureau régional Amérique centrale	USD 127 254	(8 584)	0	147 424	0	147 424
Bureau régional Afrique australe	USD 429 206	(2 024)	0	530 688	(20 660)	510 028
Bureau régional Amérique du Sud	USD 9 234	(5 717)	0	4 368	0	4 368
Bureau régional Afrique centrale	EUR 0	20 610	(8 244)	19 285	0	19 285
Bureau régional Europe	EUR 0	42 369	(20 916)	33 455	0	33 455
Fonds de fonctionnement des Commissions	111 753	17 662	(47 606)	84 605	0	84 605
Fonds 31-C	CHF 617 335	(112 209)	0	504 605	0	504 605
Activités de publications Royaume-Uni	CHF 55 749	18 653	0	74 401	0	74 401
Fonds pour l'éléphant d'Afrique	CHF 58 870	4 401	0	63 271	0	63 271
Total Centres de coût – Bureaux régionaux et nationaux				3 397 645	(708 147)	2 689 498
Centres de coût au Siège	319 029	2 042 798	(1 825 413)	536 414	0	536 414
Solides des Réserves des centres de coûts & soldes des Fonds				3 934 059	(708 147)	3 225 912

Fonds de réserve du Secrétariat – valeur brute				4 396 231	(461 872)	3 934 359
Bureau régional Afrique de l'Est	USD 406 370	(461 654)	0	(68 680)	(252 126)	(320 806)
États-Unis d'Amérique	USD 17 967	(29 420)	0	(14 228)	0	(14 228)
Bureau régional WESCAN	CHF (21 703)	(21 550)	21 550	(21 703)	0	(21 703)
Total - Centres de coût en déficit				(104 611)	(252 126)	(356 737)
Fonds de réserve du Secrétariat				4 291 620	(713 998)	3 577 622
Total – Soldes de fonctionnement UICN				8 225 679	(1 422 145)	6 803 534

XVII. EXONÉRATION D'IMPÔTS DU GOUVERNEMENT SUISSE

Afin de n'avoir qu'une échelle de salaire et un barème pour le personnel suisse et non suisse du Siège, la pratique suivie depuis le début a été de présenter les impôts payables par le personnel non suisse sous forme d'exonération d'impôts, en tant que revenu dans les contributions. Cela comprend CHF 1 285 748 (2002 - CHF 1 224 916) représentant la valeur réelle des impôts qui auraient été payables par le personnel non suisse exempté sur la base de l'accord fiscal signé entre l'UICN et le Gouvernement helvétique et qui a pris effet le 1^{er} janvier 1987.

XVIII. REVENU D'ACCORDS

3. Accords de projets

L'annexe A fournit une ventilation du revenu reçu de gouvernements, d'organismes gouvernementaux et d'organisations internationales ainsi que de legs, de fondations et d'entreprises. Cela comprend les contributions, le revenu des projets et le revenu des accords-cadres sur la base des fonds reçus.

4. Accords-cadres

L'annexe B contient une liste des contributions des donateurs dans le contexte d'accords-cadres à partir desquels le revenu a été affecté à différents programmes de l'UICN.

XIX.

AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Cette rubrique comprend CHF 452 000 (2002 - CHF 444 000) en frais généraux et droits de gestion reçus du Secrétariat de la Convention de Ramsar, du revenu des ventes de la cafétéria du Siège d'une valeur de CHF 306 992 (2002 - CHF 285 492) et de remboursement de frais de Shell International d'un montant de CHF 159 437 (2002 - CHF 210 349). Le solde se compose de divers revenus extérieurs reçus par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

Annexe A

Annexe A

ANALYSE DU REVENU EXTERNE PAR DONATEUR - RÉSUMÉ PAR DONATEUR					EN FRANCS SUISSES (CHF)		
CODE DONATEUR	NOM	Fonds Non affectés (DB)/CR	ACCORDS-CADRES (DB)/CR	ACCORD DE PROJETS (DB)/CR	Total POUR ANNÉE (DB)/CR		
B002	BIOMAS USERS NETWORK	13'639			13'639		
B004	CONSERVATION INTERNATIONAL		2'563	825'352	827'905		
B007	HIVOS			90'965	90'965		
B009	AUTRES ONG	15'831	38'367	1'019'161	1'073'359		
B011	WWF	202'552	204'108	311'901	718'561		
B012	EUROCONSULT			24'190	24'190		
C002	DUTCH VOLUNTEER SERVICE -SNV			9'527	9'527		
C004	INTL. CEN. PROTECTED LANDSCAPE			13'948	13'948		
C005	INSTIT. INTER. ENV. DEV. - IIED	17'361	64'376	47'014	64'376		
C009	NATNL. WILDLIFE FEDERATION USA		-155'659		-155'659		
C011	PACE UNIVERSITY SCHOOL OF LAW	122'035		22'035	122'035		
C012	BUREAU RAMSAR	452'000	79'760		531'760		
C013	ROYAL SOCIETY BIRDS (UK) RSPB			146	146		
C019	TRAFFIC INTERNATIONAL	68'965		5'152	74'118		
C020	WCMC - CAMBRIDGE	752			752		
C023	WORLD RESOURCES INSTITUTE -WRI			44'430	44'430		
C024	CONSEIL MONDIAL POUR L'EAU		200'016		200'016		
C025	WETLAND INTERNATIONAL		527'673		527'673		
C026	IHE DIALOGUE		832'140		832'140		
C027	OIBT		346'533		346'533		
D002	COMITÉ NATIONAL UICN - PAYS-BAS	986	103'266		104'251		
E012	ENVIRONMENT AUSTRALIA		132'810		132'810		
E030	MINISTÈRE DE L'ENVIRON. - AUTRICHE		34'362		34'362		
E050	CANADA - ACDI	1'627'109	2'610'847		4'237'956		
E070	CANADA - AUTRES GOUV.		113'693		113'693		
E080	DANCED		828'822		828'822		
E090	DANEMARK - DANIDA		1'447'604		5'493'604		
E120	CEE		3'669'147		3'669'147		
E130	FINLANDE - FINNIDA		146'728		146'728		
E140	FINLANDE - AUTRES GOUV.		62'133		62'133		
E150	FRANCE - AGENCES GOUV.	-12'547	77'829		65'282		
E160	FRANCE - MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE		215'167		215'167		
E180	FRANCE-MINISTÈRE COOP. & DEV.		213'307		213'307		
E190	GTZ ALLEMAGNE		729'304		729'304		
E200	BMZ - AGENCES GOUV. ALLEMAGNE		1'245'048		1'245'048		
E210	MINISTÈRE DE L'ENVIRON. - Allemagne		147'909		151'282		
E220	IRLANDE AGENCE GOUV.	3'673	741'946		741'946		
E230	ITALIE - DGCS		3'136'467		3'136'467		
E232	ITALIE - AUTRES GOUV.		541'286		541'286		
E240	JAPON - AGENCE INTER. COOP.		282'877		282'877		
E260	PAYS-BAS - AGENCE GOUV.	-90	3'817'103		11'668'831		
E262	PAYS-BAS GOUV. & AUTRES		3'161'012		3'161'012		
E270	PAYS-BAS - LNV		1'436'274		1'436'274		
E290	NORVÈGE - NORAD		2'997'664		1'191'310		
E300	NORVÈGE - AUTRES GOUV.		53'800		53'800		
E310	OMAN: MUNICIPAL & ENVIRON.		1'657		1'657		
E320	AUTRES GOUV.	58'589	354'311		323'482		
E331	QATAR CONSEIL SUP.		29'984		29'984		
E340	ARABIE SAOUDITE NCWCD		46'913		46'913		
E349	AFRIQUE DU SUD - AGENCES GOUV.	29'491	80'868		110'359		
E350	ESPAGNE: DEP. MEDI. AMBIENT.		713'574		713'574		
E351	GOUV. ANDALOUSIE - Espagne		747'169		747'169		
E360	SRI LANKA. MIN. ENVIRON.		5'346		5'346		
E380	SUÈDE - SIDA	-1'231	4'880'308		1'400'568		
E390	SUISSE - AUTRES GOUV.	1'285'748			30'000		
E400	SUISSE - DDA		2'000'000		3'890'686		
E410	SUISSE - AUTRES	5'350			23'155		
E430	ROYAUME-UNI - DFID				2'130'620		

ANALYSE DU REVENU EXTERNE PAR DONATEUR - RÉSUMÉ PAR DONATEUR					EN FRANCS SUISSES (CHF)		
CODE DONATEUR	NOM	Fonds Non affectés (DB)/CR	ACCORDS-CADRES (DB)/CR	ACCORD DE PROJETS (DB)/CR	Total POUR ANNÉE (DB)/CR		
E450	ROYAUME-UNI - AUTRES GOUV.			256'904	256'904		
E460	USA - AUTRES AGENCES GOUV.	15'431		619'609	635'040		
E470	USA - DEP. D'ÉTAI		1'375'128		566'585		
E480	USA - USAID			1'088'840	1'088'840		
G001	BasD	21'147		515'136	536'283		
G002	CITES	6'550		1'841'826	1'841'826		
G004	FAO			196'343	196'343		
G007	BANQUE MONDIALE			92'888	92'888		
G009	AUTRES AGENCES INTERNATIONALES	27'294		195'646	222'940		
G013	UNESCO-PATRIMOINE MONDIAL	-177	21'801	633'945	655'569		
G020	MIKE			109'534	109'534		
G021	BERD			12'844	12'844		
G110	FEM PNUD	34'527		3'302'842	3'337'369		
G112	PNUD - AUTRES			1'514'810	1'514'810		
G120	FEM PNUE			2'201'828	2'201'828		
G122	PNUE AUTRES	125'422		1'050'429	1'175'851		
G130	FEM BANQUE MONDIALE	199		263'200	263'489		
G132	BANQUE MONDIALE - AUTRES FONDS	12'704		388'509	401'213		
G150	FEM - COI			76'251	76'251		
H002	ASSOC. & FONDATIONS	6'622		1'197'698	1'204'320		
H005	ORG. BUT NON LUCRATIF & FONDATIONS	1'236		512'148	512'148		
H006	FORD FOUNDATION			9'861	9'861		
H009	FONDATION BANG D'ARGUIN			432'577	442'438		
H011	KEIDANREN NATURE CONSV. FUND			17'236	17'236		
H012	MacARTHUR FOUNDATION			275'201	275'201		
H014	FONDATION MAVA			140'180	140'180		
I002	FONDATION TOTAL			165'004	165'004		
I006	ENTREPRISES SECTEUR PRIVÉ	157'582	2'729	77'507	168'739		
I014	SFI			42'390	42'390		
I001	PARTICULIERS	99'815		1'224'337	1'324'152		
V999	DIVERS DONATEURS	7		160'351	160'358		
REVENU EXTERNE TOTAL DONATEURS		2'781'324	21'367'181	66'972'626	91'121'132		
A300	COTISATIONS MEMBRES	9'131'555			9'131'555		
M001	REVENU EXTERNE DIVERS	1'370'578	460	508'454	1'879'493		
N001	REVENU INTERNE - AUTRES	765'050	0	413'589	1'178'640		
REVENU TOTAL 2003		14'048'508	21'367'641	67'894'670	103'310'819		
Changements dans les comptes à recevoir - accords-cadres							
Ajustement Immeuble Siège					-900'000		-900'000
Revenu d'intérêt, autres que de fonctionnement					-539'063	308'342	308'342
Gains en capital, autres que de fonctionnement					-65'167	-53'721	-592'833
REVENU DE FONCTIONNEMENT EXTERNE TOTAL						-723	-65'890
					13'444'279	68'148'568	102'060'439

2003 FONDS AFFECTÉS AU PROGRAMME ET FONDIS NON AFFECTÉS - ACCORDS-CADRES

AFFECTATION DES REVENUS 2003 ET DÉPENSES 2003

BUDGET 2003	2003 Dépenses Secrétariat	Affectation s tonnes 2003	Affectation s tonnes non affectés Programme	ACDI (Canada)	Danida (Danemark)	DGIS (Pays- Bas)	NORAD (Norvège)	Sida (Suède)	SDC (Suisse) d'Amérique)	Dep.d'État (État Unis)	WWF
Bureau du DC	1032	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseil juridique	127	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	192	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds BAC	632	-	811	-	-	-	-	-	-	-	-
Prog. Pâturés & Éval	2315	2308	2308	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique centrale (BRAC)	755	432	432	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique de l'Est (EAKO)	2290	656	656	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique australe (ROSA)	2640	475	475	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique de l'Ouest (BRAO)	1999	814	814	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie	6707	1482	1482	-	-	-	-	-	-	-	-
Meso-Amérique	1517	865	865	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Sud	1063	695	695	-	-	-	-	-	-	-	-
Europe	1440	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Wesana	371	322	322	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau Médit.	853	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Océanie	1312	30	30	-	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	1312	-	-	342	-	-	-	-	-	-	-
Canada-CS	351	342	-	342	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total Bureaux régionaux	21258	6112	5770	342	-	-	-	-	-	-	-
Scientifique en chef	505	482	482	-	-	-	-	-	-	-	-
Politiques, Biodiv. & AI	839	597	597	-	-	-	-	-	-	-	-
Forêts	1039	526	526	-	-	-	-	-	-	-	-
Marin	300	626	336	178	-	-	-	-	-	178	-
Écosystèmes émergents	579	81	33	48	-	-	-	-	-	281	-
Zones humides	1019	493	493	-	-	-	-	-	-	48	-
Droit de l'environnement	1594	962	962	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres protégées	1388	658	494	165	-	-	-	-	-	165	-
Espèces	2098	1622	1017	605	-	-	-	-	-	399	206
TRAFFIC	352	352	290	62	-	-	-	-	-	62	-
Conseiller économique	349	382	382	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseiller politiques sociales	276	269	269	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseiller parité	77	77	77	-	-	-	-	-	-	-	-
Biodiversité & secteur privé	370	96	96	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total Unités thématiques mondiales	10917	7647	6208	1339	-	-	-	-	-	1133	206
Bureau du Directeur	524	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financement de la conservation	447	280	280	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication	1199	280	280	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication & Éducation	456	422	422	-	-	-	-	-	-	-	-
Publications	938	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMG (gestion de l'information)	1421	272	272	-	-	-	-	-	-	-	-
Recherch. Conseil & Congrès	1039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total CSG	8024	273	973	-	-	-	-	-	-	-	-
CGE	140	200	200	-	-	-	-	-	-	-	-
CGE	140	180	180	-	-	-	-	-	-	-	-
CDDE	327	281	281	-	-	-	-	-	-	-	-
CMAF	201	258	258	-	-	-	-	-	-	-	-
GSE	270	303	303	-	-	-	-	-	-	-	-
GPFEES	217	180	180	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total Commissions	1396	1408	1408	-	-	-	-	-	-	-	-
Finances	1634	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ressources humaines	948	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comm. Siège	1424	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total Services d'appui	4038	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	47929	18449	17579	1681	342	-	-	-	-	1133	206
transfert 2004			166								
TOTAL	47929	18449	17739	1681	342	-	-	-	-	1133	206
Ajustements (imputations croisées et autres)	(2716)										
Dépenses de fonctionnement	45713									1133	206
Total liquidités			17477								
Appels (ACDI)			321								
Total fonds non affectés A-C, FA			17798								

Total Accords-Cadres contractuels											
Affectés au Programme	1880			342	-	-	-	-	-	1133	206
Programme généraux	17798			1285	4046	3839	1673	4715	2000	240	200
Contributions non affectées	200					174	1115	162			
Composante Profil Accord-Cadre	1452					2788	4977				
Total	21131			1627	4946	4014	2788	4977	2000	1373	406

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande

Plan financier pour la période de 2005 à 2008

Mesure requise: le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER le Plan financier pour la période de 2005 à 2008.

Généralités

1. Conformément au paragraphe 88 (e) du Règlement, qui stipule « Le Plan financier nécessaire à la réalisation du Programme de l'UICN, soumis à chaque session ordinaire du Congrès mondial, indique la croissance ou les réductions prévues des éléments constitutifs du Programme, des frais de personnel, des frais administratifs et les changements dans la répartition géographique des activités de l'UICN », le présent document comporte des prévisions de revenu et les dépenses associées pour la période de 2005-2008. Il décrit en outre les hypothèses relatives au Plan financier et compare le Plan au budget 2004 au Programme.
2. Le Plan financier accompagne le document du Programme 2005-2008 présenté dans le document CGR/3/2004/18. Le Programme se concentre sur l'obtention de 26 résultats en matière de conservation mondiale, conformément à la Mission de l'Union. Il sera mis en œuvre selon une approche intégrée faisant intervenir les Commissions et le Secrétariat de l'UICN, en étroite collaboration avec les membres et partenaires de l'Union.
3. La période intersessions de 2001 à 2004 a montré que même s'il est difficile de prévoir le montant du revenu de l'UICN dans une conjoncture économique mondiale incertaine, les systèmes financiers et de gestion des risques de l'UICN ont amélioré sa capacité de fonctionner dans une large gamme de variables. Le Plan financier pour la période de 2005 à 2008 a donc été préparé en présumant que l'UICN pourra fonctionner dans un scénario réaliste (5% d'augmentation annuelle) en tenant compte des tendances du passé, de la place actuelle de l'Union et des améliorations récentes apportées à la gouvernance, aux systèmes de gestion et à l'image de l'UICN à l'extérieur. Le Secrétariat estime en outre que les systèmes de gestion sont suffisamment souples pour permettre un ajustement à un scénario de croissance légèrement plus élevée (taux annuel moyen de 8%) ou à un climat financier stable (croissance zéro), comme l'explique l'Ajout 2.
4. Le plan tient compte des recommandations de l'Évaluation indépendante de l'UICN menée en 2003, ainsi que des tendances observées ces dix dernières années (1993-2003), en particulier :
 - a. un taux de croissance annuelle moyen de 6%
 - b. une amélioration constante de la diversification de la base de donateurs
 - c. le maintien d'un équilibre adéquat entre le revenu non affecté et les fonds affectés, notamment dans la proportion actuelle conforme à la stratégie mise en œuvre durant la dernière période intersessions
5. Le Secrétariat s'attend à ce que les donateurs réservent un accueil favorable au Programme 2005-2008, étant donné que le plan tient compte des recommandations pertinentes de l'Évaluation indépendante de l'UICN.
6. Le Plan financier ne reflète pas l'impact de la recommandation de l'Évaluation indépendante des Commissions en 2004 concernant l'inclusion des ressources mobilisées par les six Commissions. En effet, celle-ci exige une méthodologie qui reste à mettre au point.
7. Toutefois, l'augmentation de revenu prévue ne se réalisera que si l'UICN renforce sa structure financière de base en attirant de nouveaux donateurs, et en maintenant et resserrant ses liens avec les donateurs habituels. Les mesures entamées en 2004 pour améliorer le financement de la conservation et les relations de l'Union avec les donateurs, devraient commencer à porter leurs fruits à partir de 2005. La stratégie d'appels de fonds a été conçue dans le but de rendre les initiatives décentralisées d'appels de fonds et les relations avec les membres aussi efficaces que possible, et de les orienter vers la mise en œuvre du Programme 2005-2008.

Note: Pour les chiffres présentés dans ce document, les décimales sont indiquées par une virgule (,) et les milliers par un espace. Les montants sont exprimés dans la monnaie statutaire, le franc suisse (CHF), sauf indication contraire.

1. Estimation du revenu pour la période de 2005 à 2008

Le Plan financier pour la période de 2005 à 2008 comporte une estimation de revenu dans la section 1, un plan de dépenses dans la section 2 et traite les risques qu'il importe de gérer dans la section 3.

L'estimation de revenu couvre les cotisations des membres, les autres revenus non affectés, le revenu non affecté provenant d'accords-cadres et les fonds affectés. Le paragraphe 1.1 propose des définitions, le paragraphe 1.2 un résumé global des prévisions de revenu. Les paragraphes 1.3 à 1.5 couvrent les prévisions de revenu non affecté et le paragraphe 1.6 traite des prévisions de revenu affecté.

1.1. Revenu : définitions

L'estimation du revenu non affecté définit le montant de différentes sources de revenu susceptibles d'être mises en commun afin d'être affectées aux Fonds de fonctionnement du Secrétariat et des Commissions. Au sens du présent document, le *revenu non affecté* englobe les revenus suivants :

- *Revenu non affecté* – cotisations des membres, recettes tirées de ventes et droits, et contributions non soumises à condition versées par les donateurs.
- *Revenu non affecté provenant d'accords-cadres* – fonds versés par les donateurs pour soutenir le Programme de l'UICN en général.

Le revenu non affecté n'inclut pas le *revenu affecté* à des activités préétablies au titre d'un accord de projet ou d'un accord-cadre conclu avec un donateur.

Bien que, par définition, le revenu non affecté puisse avoir n'importe quelle affectation, sans restriction aucune, le revenu provenant d'accords-cadres sert à couvrir les frais inhérents à la mise en œuvre du Programme. Il est soumis aux restrictions généralement imposées aux contributions de fonds d'aide publique au développement.

1.2. Résumé des estimations de revenus

Si l'Union veut conserver une stabilité financière, il faut qu'elle maintienne l'équilibre atteint durant la dernière période intersessions entre les fonds non

affectés et les fonds affectés, conformément à la stratégie proposée au 2^e Congrès mondial de la nature, sachant que, durant leurs phases de mise au point et de négociation, les projets de qualité exigent un investissement initial qui souvent ne peut pas être financé par les fonds affectés.

Compte tenu du fait que le financement non affecté a eu tendance à augmenter dans le passé, les réactions positives des donateurs aux orientations stratégiques récentes et à la gestion améliorée de l'Union, et les précisions apportées par un certain nombre de donateurs avec lesquels la possibilité d'obtenir un financement non affecté a déjà été discutée, le Secrétariat estime que l'estimation la plus réaliste serait une augmentation annuelle moyenne d'environ 5%. Dans un tel scénario, le revenu atteindrait la valeur totale de CHF 126 millions à la fin de 2008.

Pour qu'un tel scénario se réalise, les efforts déployés en matière d'appels de fonds devront s'appliquer à élargir la base de financement non affecté en obtenant des fonds supplémentaires auprès des donateurs, en recrutant de nouveaux États membres dans chaque Région statutaire, et en faisant évoluer les relations avec nombre de donateurs vers des contrats élargis et de plus longue durée. À mesure qu'il se constituera, le revenu non affecté sera investi dans les domaines identifiés comme prioritaires dans le Programme, y compris l'amélioration des réseaux de connaissances et la réalisation de Domaines de résultats stratégiques du Programme. Le revenu non affecté permettra aussi de continuer à améliorer la gestion et la structure régionalisées et décentralisées des programmes de l'UICN.

Le tableau 2 sur la page suivante résume les prévisions de revenu pour 2005-2008. Le montant indiqué pour 2004 est une prévision prudente établie en fonction du budget approuvé. Les chiffres correspondant au scénario de croissance élevée et au scénario de croissance zéro figurent à l'Annexe 2. Une imputation interne est effectuée sur tous les centres de coûts alimentés par des fonds affectés et des fonds provenant d'accords-cadres. L'imputation interne (ou frais généraux internes) sert à couvrir les frais de soutien administratif inhérents au fonctionnement d'un programme de travail. Pour construire le budget, on additionne le montant estimatif de l'imputation interne aux revenus non affectés.

Tableau 1 : Prévisions de revenu 2005-2008 et estimation pour 2004						
en millions de CHF	2004	2005	2006	2007	2008	Taux annuel
Revenu non affecté	14,5	15,2	16,1	16,1	17,3	4,5%
Accords-cadres (non affecté)	18,1	21,2	22,2	22,2	22,2	5,2%
Revenu affecté	73,3	77,1	80,9	85,0	89,2	5,0%
Imputations internes	-2,7	-2,8	-2,9	-3,1	-3,2	5,0%
Revenu total net	103,2	110,7	115,8	120,2	125,5	5,0%

Tableau 2 : Estimation des cotisations des membres 2005-2008					
en milliers de CHF	Budget 2004	2005	2006	2007	2008
États	7 725	8 325	8 456	8 746	9 729
Organismes gouvernementaux	937	981	1 006	1 036	1 067
ONG	705	753	788	825	864
Membres affiliés	78	80	81	81	82
Total	9 445	10 139	10 330	10 688	11 741

1.3. Estimation des cotisations des membres

Durant la période intersessions de 2001 à 2004, le niveau du revenu non affecté perçu s'est révélé inférieur aux prévisions. Cette situation a été aggravée par la nécessité de constituer des fonds de réserve pour provisionner les cotisations impayées. À la clôture de l'exercice 2003, la provision pour cotisations impayées se montait à CHF2,3 M. Si l'UICN veut remédier à cette situation, il faut qu'elle attire davantage de nouveaux membres, surtout des États et des organismes gouvernementaux, et continue à traiter aussi rigoureusement que possible le problème du retard de paiement et du non-paiement des cotisations des membres.

Le Secrétariat a établi une liste d'objectifs spécifiques pour le recrutement de nouveaux États membres, dans chaque Région statutaire, durant la période 2005-2008. Le tableau 2 présente les estimations de revenu non affecté provenant des cotisations des membres pour la période 2005-2008, sur la base du recrutement de 29 nouveaux États membres.

Outre un accroissement du nombre d'États membres, le Secrétariat prévoit une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 3% pour les nouveaux organismes gouvernementaux membres et d'environ 5% pour les ONG.

Lors du 2^e Congrès mondial de la nature de l'UICN tenu à Amman, Jordanie, les membres de l'Union se sont déclarés préoccupés par une augmentation préétablie pour ajuster les cotisations en vue de la prochaine période intersessions. Cette formule utilisée dans le passé ne fait plus l'unanimité des membres. Le rapport du Comité des finances et des audits du Congrès d'Amman a fait des propositions insistant sur la nécessité de maintenir la valeur réelle des cotisations des membres pour conserver la qualité des services aux membres. Le Comité a recommandé la mise au point d'une nouvelle méthodologie pour calculer les augmentations futures des cotisations soumises au 3^e Congrès mondial de la nature pour approbation. Cette méthodologie devrait tenir compte des taux d'inflation publiés officiellement.

Lors de sa 59^e réunion (1 au 3 décembre 2003), le Conseil de l'UICN a proposé d'indexer annuellement le barème actuel des cotisations, en se fondant sur la dernière augmentation annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), publié par la Banque centrale suisse et disponible au moment de l'envoi des factures aux membres (octobre à octobre). Ce concept sera proposé aux membres à l'occasion du Congrès : présumant qu'il serait approuvé, nous l'avons utilisé pour calculer l'augmentation des cotisations des membres pour la période de 2005 à 2008 qui commence le 1^{er} janvier 2006. Le taux annuel utilisé pour les estimations de revenu - 0,8% - a été calculé sur la base du taux d'inflation moyen en Suisse pour la période de 1994 à 2003.

Tableau 3 : Estimations d'autres revenus non affectés 2005-2008 (en milliers de CHF)						
	2004	2005	2006	2007	2008	Taux annuel moyen
Vente de publications de l'UICN	200	220	242	266	293	10%
Autres ventes de l'UICN	100	110	121	133	146	10%
Frais généraux	2 814	2 837	2 859	2 882	2 905	0,8%
Impôts suisses	1 200	1 210	1 219	1 229	1 239	0,8%
WWF contribution non affectée	200	202	203	205	206	0,8%
Ramsar	400	03	406	410	413	0,8%
Autres	150	151	152	154	155	0,8%
TOTAL	5 064	5 132	5 204	5 279	5 358	2,1%

1.4. Autres revenus non affectés

Les revenus non affectés autres que les cotisations des membres devraient passer d'environ CHF5,1 M en 2004 à quelque CHF5,5 M en 2008, entraînant une croissance annuelle moyenne de 2,4%, c'est-à-dire une augmentation modeste mais supérieure au taux d'inflation de 0,8% prévu (voir tableau 3, sur la page précédente).

Vente de publications

Les recettes tirées des ventes de publications devraient augmenter de 10% en moyenne par an. Une nouvelle stratégie des publications est en préparation.

Autres ventes de l'UICN

Parmi les autres ventes de l'UICN figure la série de peluches du Projet C2B représentant des espèces animales menacées d'extinction. Le Groupe des Stratégies institutionnelles, qui a collaboré avec des consultants à la création d'une marque UICN, est convaincu que le renforcement de l'image de marque de l'Union fera augmenter ses ventes de produits, notamment la ligne C2B axée sur les jeunes – pour l'UICN, un nouveau marché très prometteur dont la croissance annuelle est estimée à 10%.

Frais généraux, impôts suisses, contribution du WWF et de Ramsar

On estime que la croissance des autres revenus non affectés : imputation interne, exonération d'impôts consentie par la Suisse, contribution non affectée du WWF et frais de services payés par Ramsar devrait augmenter par rapport au niveau de 2004 au taux moyen d'augmentation de l'IPC pour la Suisse mentionné plus haut (0,8%).

1.5. Prévisions de revenu non affecté provenant d'accords-cadres

Les prévisions de revenu non affecté provenant d'accords-cadres pour la période de 2005 à 2008 sont présentées au tableau 4. Le Secrétariat vise à accroître globalement de 5% le revenu non affecté provenant des accords actuels.

Les accords-cadres que l'UICN a conclu avec les organisations suivantes - Sida, SDC, NORAD, DGIS et DANIDA - se terminent tous fin 2004. Des négociations sont en cours en vue de leur renouvellement. Pour atteindre les objectifs du Programme 2005-2008, l'UICN doit non seulement conclure des accords-cadres avec ses principaux bailleurs de fonds actuels mais aussi accroître le nombre de donateurs importants. Élargir la base de revenu non affecté aidera l'Union à améliorer sa stabilité financière. Cela étant, la stratégie d'appels de fonds de l'UICN vise à trouver trois nouveaux donateurs importants durant la période intersessions. Bien que les prévisions de nouveaux montants reposent sur des indications quant à l'intérêt de plusieurs nouveaux donateurs potentiels, les partenaires importants potentiels n'ont pas encore été définis car les négociations ne débiteront qu'en 2005.

1.6. Prévisions de revenu affecté

On part de l'hypothèse que le revenu affecté ne correspond pas aux dépenses affectées. En réalité, on constate souvent un décalage dans le temps entre les recettes et les dépenses, ce qui crée un report d'excédents d'année en année.

Sachant que la mise sur pied de projets de qualité exige un investissement initial qui, souvent, ne peut pas être financé par les fonds affectés versés par les donateurs, durant la dernière période intersessions, le Secrétariat a proposé une stratégie délibérée pour accroître la part relative du financement non affecté. Le portefeuille de projets actuel est trop largement tributaire de petits contrats à durée limitée, aussi est-il proposé, pour la période 2005-2008, de privilégier la mise sur pied de projets d'envergure s'étendant sur plusieurs années.

Le financement non affecté étant indispensable pour appuyer cette évolution, le rythme global de croissance des fonds affectés doit correspondre à celui du financement non affecté, une croissance de 5% étant le scénario le plus réaliste. Les prévisions présentées au tableau 5 se fondent sur les estimations des administrateurs individuels, actualisés selon le taux de réalisation, y compris en 2004. Durant la période 2000-2003, les prévisions se sont révélées supérieures en moyenne de 30% aux dépenses réalisées et le Secrétariat s'attache à améliorer la qualité des prévisions.

Tableau 4 : Prévisions de revenu non affecté provenant d'accords-cadres pour 2005-2008
(en milliers de CHF)

en milliers de CHF	budget 2004	2005	2006	2007	2008
Existant	18 141	20 003	20 029	20 029	20 029
Nouveau		1 200	2 200	2 200	2 200
Total	18 141	21 203	22 229	22 229	22 229

1.7 Commissions

L'Évaluation indépendante des Commissions préparée pour le Conseil et présentée à sa 60^e réunion, en mars 2004, recommande d'inclure les ressources mobilisées par les six Commissions dans les comptes et la planification financière de l'Union, tout en reconnaissant qu'une méthodologie reste à établir à cet égard. L'élaboration d'une telle méthodologie constituera un véritable défi car elle devra tenir compte de plusieurs catégories de ressources, y compris les dons habituels en espèces, les dons de services en nature et surtout, les dons de services par les experts bénévoles des réseaux des Commissions et de leurs institutions hôtes. La valorisation de ces services constituera, pour le Conseil, une tâche essentielle à accomplir durant la période intersessions à venir. Le Plan financier 2005-2008 n'est donc pas en mesure de donner une indication réaliste du volume de ces ressources.

2. LE PLAN DE DÉPENSES 2005-2008

Le plan de dépenses a été établi sur la base des objectifs du Programme 2005-2008 et des prévisions de revenu non affecté et de revenu affecté présentées plus haut. Les chiffres des dépenses ont été établis en consultation avec les unités thématiques régionales et mondiales.

Le tableau 5 présente un résumé du plan de dépenses pour la période de 2005-2008. Un plan de dépenses détaillé établi par catégorie d'unités (régionales et thématiques) est présenté à l'Annexe 3 au présent rapport pour chaque portefeuille de projets,

Les sections ci-après donnent un aperçu des hypothèses établies concernant la croissance du Programme; précisent les augmentations ou réductions prévues dans les éléments du Programme, les coûts de personnel et les frais administratifs; et décrivent les changements apportés à la répartition géographique des activités de l'UICN.

Tableau 5 : Prévisions de revenu affecté 2005- 2008

en milliers de CHF	Budget actualisé 2004	2005	2006	2007	2008	Augmentation annuelle moyenne
Éléments régionaux	60 423	63 845	67 286	70 860	74 658	5,25%
Éléments thématiques	12 916	13 058	13 508	13 938	14 344	3,25%
Projets 3I-C & intersectoriels	0	150	150	150	150	0%
Total	73 339	77 053	80 944	84 948	89 153	5,0%
rapport/revenu non affecté	4,0	3,6	3,6	3,8	4,0	

Tableau 6 : Résumé du Plan de dépenses 2005–2008

	Budget 2004			2005			2006			2007			2008			Croissance moyenne
en millions de CHF	Central	Projets escomptés	Total	Central	Projet	Total	Central	Projet	Total	Central	Projet	Total	Central	Projet	Total	
Direction*	1,7		1,7	1,7		1,7	1,7		1,7	1,7		1,7	1,7		1,7	1%
Gestion Programme mondial	2,3		2,3	2,6		2,6	2,7		2,7	2,7		2,7	2,7		2,7	1%
Éléments régionaux	8,1	60,4	68,5	9,6	63,9	73,5	10,2	67,3	77,5	10,4	79,9	81,3	10,8	74,7	85,5	5%
Éléments thématiques	6,7	12,9	19,6	7,8	13,2	21	8,1	13,5	21,6	8,2	13,9	22,1	8,5	14,3	22,8	4%
Commissions	1,4		1,4	1,6		1,6	1,6		1,6	1,6		1,6	1,6		1,6	1%
Projets 3I-C & intersectoriels	0,8		0,8	1,3	0,2	1,3	1,5	0,1	1,6	1,6	0,2	1,8	1,9	0,2	2,1	24%
Groupe des Stratégies institutionnelles**	6,2		6,2	6,3		6,3	6,4		6,4	6,5		6,5	6,6		6,6	2%
Unités de services***	3,9		3,9	3,9		3,9	3,9		3,9	3,9		3,9	4,0		4,0	1%
Provisions	1,5		1,5	1,6		1,6	1,7		1,7	1,7		1,7	1,7		1,7	3%
Total	32,6	73,3	105,9	36,4	77,1	113,5	37,8	80,9	118,7	38,3	85	123,3	39,5	89,2	128,7	na
Imputations internes			-2,7						-2,9			-3,1	-		-3,2	
Total ajusté			103,2						115,8			129,2			125,5	5%

* Inclut le Bureau du Directeur général, le Conseiller juridique et le poste de vérificateur interne

** Inclut les services de relations avec les membres et la gouvernance, des relations avec les donateurs et de la communication

*** Inclut les unités centrales des finances, des ressources humaines et de l'administration

2.1. Hypothèses concernant la croissance du Programme

Le Programme 2005-2008 sera mis en œuvre par l'entremise du Secrétariat, des Commissions, des membres et des partenaires de l'Union, en veillant à tirer le maximum des capacités de chacun pour promouvoir la Mission, appuyer les membres et promouvoir la conservation mondiale. En conséquence, le Plan de dépenses a été établi sur la base des hypothèses suivantes :

- Le revenu non affecté continuera à être couvert par les contributions des principaux donateurs et l'UICN sera en mesure d'attirer de nouveaux donateurs disposés à fournir des fonds non affectés.
- L'UICN signera une série d'accords de programme - par pays, régionaux et thématiques - avec les donateurs pour soutenir ses activités de conservation tout en évitant d'entraver les accords-cadres mondiaux.
- Le portefeuille de projets demeurera important mais l'UICN se montrera plus stratégique dans le type, l'ampleur, l'emplacement et la durée des projets qu'elle entreprendra.
- Les Commissions continueront à être des réseaux essentiels regroupant des acteurs sociaux, économiques, politiques, juridiques, scientifiques et pédagogiques. Elles tiendront compte des résultats de l'étude sur la gestion des connaissances, menée en 2004, lorsqu'elles étudieront les meilleurs moyens de s'organiser pour être pertinentes, efficaces et efficientes.
- Les programmes thématiques mondiaux continueront à constituer un pont important entre la politique mondiale, la science et la pratique du terrain. Ils poursuivront le processus d'intégration avec les programmes régionaux et les Commissions, et s'efforceront de lancer des initiatives intersectorielles limitées dans le temps et aboutissant à des résultats concrets durant la période intersessions considérée. La croissance des programmes thématiques mondiaux devrait correspondre au rythme global de croissance.
- Les programmes régionaux ainsi que les pays et programmes thématiques qui leur sont associés continueront à se développer mais de façon plus stratégique, en essayant de promouvoir le rôle de l'UICN en tant qu'organisation de membres. La croissance des programmes régionaux ne sera pas universelle mais orientée vers des zones géographiques et des domaines thématiques particuliers où l'UICN a le plus à gagner pour ce qui est de l'accomplissement de sa Mission. Un résumé des changements prévus dans la

répartition thématique et géographique du Programme figure ci-après.

Investir dans le Programme

Le Programme 2005-2008 constitue une solide base technique pour une action de conservation axée sur une stratégie commune, visant à :

- Intégrer, gérer et diffuser les connaissances liées à la conservation ;
- Renforcer les capacités des individus et des institutions (autonomisation) de planifier, gérer, conserver et utiliser les ressources naturelles de manière durable et équitable;
- Promouvoir une gouvernance environnementale efficace aux niveaux mondial, régional, national et local.

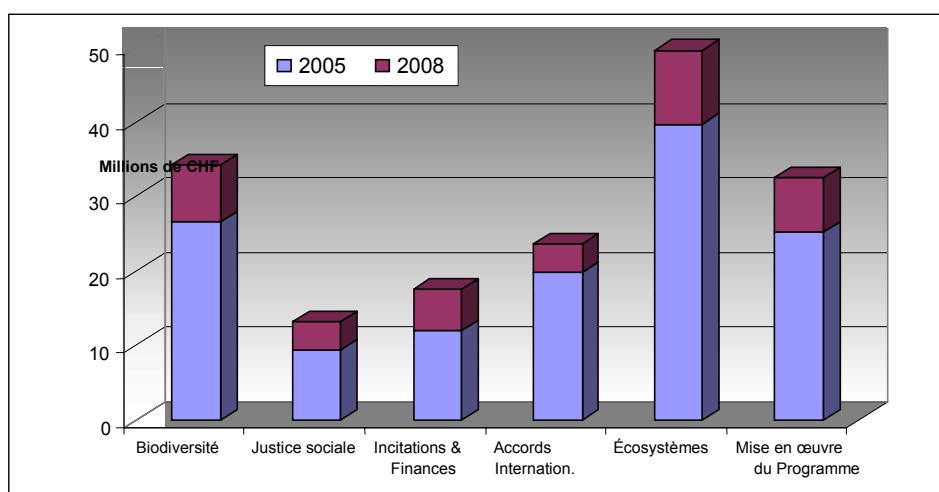
Ces trois éléments de la stratégie de l'UICN constituent la base des six ensembles de 'Domaines de résultats stratégiques' (DRS) conçus pour obtenir 26 résultats mondiaux durant la période intersessions. Les Domaines de résultats stratégiques 1, 2 et 3 concernent la base de connaissances du Programme de l'UICN: la diversité biologique et son utilisation. Les DRS 4 et 5 sont destinés à une utilisation intégrée de ces connaissances, afin de relier la conservation aux aspects économiques et sociaux du développement durable. Le DRS 6 concerne l'application du Programme. Les DRS se présentent comme suit :

- DRS 1 : Comprendre la diversité biologique – l'UICN mettra à profit sa capacité de gérer et de diffuser les connaissances sur les systèmes naturels et les espèces qui y vivent.
- DRS 2 : Justice sociale – l'UICN encouragera une meilleure compréhension du rôle de la justice sociale dans la conservation de la diversité biologique.
- DRS 3 : Promotion et financement de la conservation – l'UICN insistera davantage sur le partage des connaissances en matière de mécanismes d'incitation et de financement afin d'appuyer efficacement la conservation de la diversité biologique.
- DRS 4 : Accords, processus et Institutions internationaux au service de la conservation – l'UICN utilisera les connaissances provenant des DRS 1, 2, 3 et 5 pour promouvoir et soutenir une gouvernance environnementale efficace et équitable, aux niveaux régional et mondial, notamment dans le cadre de forums intergouvernementaux et de processus de responsabilisation sociale des entreprises.
- DRS 5 : Écosystèmes et moyens d'existence durables – l'UICN appliquera les connaissances provenant des DRS 1, 2, 3 et 4 pour promouvoir la gestion durable et efficace des écosystèmes, en intégrant les objectifs sociaux, économiques et

environnementaux aux niveaux local, national et transfrontières.

- DRS 6 : Application du Programme – l’UICN établira et entretiendra des systèmes qui lui permettront d’appliquer un Programme efficace par l’entremise de ses Commissions, de son Secrétariat et de ses membres.

La figure ci-dessous montre comment l’UICN va investir dans les six DRS durant la période considérée, aux fins d’améliorer son aptitude à produire et diffuser des connaissances sur la conservation dans trois domaines spécifiques en rapport avec la conservation – Biodiversité, Justice sociale, Incitations et Finances – et à utiliser ces connaissances de façon intégrée pour renforcer les capacités des acteurs clés et influencer la gouvernance environnementale aux niveaux international, national et local.



Investissements régionaux

Comme l’indique le document du Congrès intitulé Évolution de la situation financière de 1999 à 2003 (CGR 3/2004/22, tableau 6), l’UICN a accru son investissement global dans les Programmes régionaux durant la dernière période triennale, conformément à la décision stratégique de commencer à combler les lacunes géographiques et d’admettre que certaines régions parviennent, mieux que d’autres, à trouver leurs propres sources de financement. Ainsi, l’investissement n’a pas été identique dans toutes les régions et le financement non affecté alloué à certaines régions a effectivement été réduit en tenant compte de ces considérations stratégiques.

Durant la période de 2005-2008, le Secrétariat propose ce qui suit :

- L’UICN doit investir davantage dans les postes clés de six régions au moins, y compris les bureaux des Directeurs régionaux, les Coordonnateurs de programmes régionaux, et doit s’attacher davantage aux Stratégies institutionnelles (membres, appels de fonds,

communication), ainsi qu’aux compétences du personnel.

- Les investissements de l’UICN continueront à soutenir l’expansion et la consolidation géographiques stratégiques. Par exemple :
 - L’investissement dans le transfert de Suisse en Jordanie (Amman) de WESCANA (Bureau régional pour l’Afrique du Nord, l’Asie centrale et l’Asie de l’Ouest sera accru aux fins de renforcer les activités de programme en Afrique du Nord et en Asie centrale, et de développer davantage encore les éléments de programmes thématiques à l’échelle régionale, à mesure que des possibilités se présenteront.

- Dans la limite des fonds disponibles, une présence régionale sera établie dans la région Océanie, conformément au projet de plan d’opération préparé sous la direction du Comité régional pour l’Océanie.
- L’UICN s’emploiera à renforcer son engagement en Europe et en Amérique du Nord. Le Bureau régional pour l’Europe joue un rôle clé dans l’initiative *Compte à rebours 2010*, et coopère étroitement avec les membres et les Commissions pour donner à l’Union les moyens de collaborer davantage avec la Commission européenne et les gouvernements européens. De même, l’UICN a reconnu l’importance stratégique de son Bureau aux États-Unis, de même que la nécessité d’investir davantage dans le rôle joué auprès des Nations Unies à New York.

Investissements mondiaux

À l’échelle mondiale, l’Union a l’intention de continuer à développer ses principaux domaines d’activités en rapport avec l’intégration, la gestion et la diffusion des connaissances en matière de

conservation, ainsi qu'avec la promotion de la gouvernance environnementale. Cette dernière joue un rôle important par rapport au suivi du Ve Congrès mondial sur les parcs tenu à Durban en 2003. En outre, des investissements supplémentaires seront faits pour permettre à l'UICN d'influencer plus stratégiquement le comportement de la communauté des entreprises afin qu'elle soutienne sa Mission. L'UICN investira davantage pour relier la pratique à la politique, notamment en utilisant plus stratégiquement son statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Unité de gestion du Programme mondial continuera à renforcer son rôle afin de surveiller plus efficacement la mise en œuvre de ce Programme et d'améliorer la synergie entre le Secrétariat et les Commissions, entre les programmes thématiques et régionaux, et avec les membres.

Les efforts visant à renforcer les capacités mondiales de l'UICN dans le domaine des appels de fonds, de la communication et de la mobilisation des membres seront renforcés durant la période intersessions. Il ne devrait pas y avoir de changement majeur à la direction (bureau du Directeur général, Vérificateur interne et Conseiller juridique) ou des unités de services (Ressources humaines, Finance et Administration) basées au Siège de l'UICN. On notera que deux postes ont été ajoutés durant la période de 2001 à 2004 - vérificateur interne et conseiller juridique - pour donner à l'UICN les moyens de se gérer efficacement. Une proposition préliminaire d'agrandissement du Siège de l'UICN a été examinée par le Conseil de l'Union. Ce projet a de fortes chances de bénéficier de fonds mis à disposition par le Gouvernement helvétique à un taux d'intérêt de 0%.

Investir dans l'innovation et l'intégration

Durant la période du Programme 2001-2004, l'UICN s'est investie dans la recherche de moyens de travailler de manière plus novatrice et plus intégrée. Un fonds spécial baptisé *Fond 3I-C* (Innover, Intégrer, Informer et Communiquer) a été établi en 2002, aux fins de catalyser l'innovation, de promouvoir l'intégration, notamment entre les Commissions et le Secrétariat, et de produire des informations destinées à enrichir la communication de l'UICN. Une évaluation des performances du Fonds 3I-C effectuée fin 2003 a révélé l'efficacité de cet instrument pour donner une orientation stratégique au Programme et promouvoir l'intégration.

Le Fonds 3I-C sera donc maintenu durant la période 2005-2008 et amélioré afin que l'UICN puisse évaluer en permanence les idées novatrices et intégrer les meilleures d'entre elles dans son Programme. En outre, l'UICN s'investira davantage encore dans les thèmes mobilisateurs, susceptibles d'inciter les membres, les Commissions et le Secrétariat à unir leurs efforts. Il s'agira, entre autres, de lancer des

initiatives intersectorielles allant dans le sens des objectifs du Programme. Le niveau d'investissement consacré aux idées novatrices sera adapté en fonction du taux de croissance de l'Union et des perspectives de financement.

2.2. Frais administratifs et de personnel

L'évaluation indépendante de l'UICN effectuée en 2003 a révélé un niveau d'activités et de résultats élevé compte tenu des ressources disponibles, et a montré que les fonds investis par l'Union avaient eu des résultats très positifs. Les commentaires de l'équipe chargée de cette évaluation reflètent, dans une certaine mesure, la haute efficacité du fonctionnement de l'UICN.

Si cette efficacité s'est encore accrue durant la période de 2001 à 2004, c'est grâce aux changements apportés aux politiques et aux pratiques administratives et financières de l'Union, et à l'utilisation de technologies nouvelles et plus efficaces, notamment en ce qui concerne le réseau Internet, les logiciels et la communication.

L'UICN continuera à améliorer ses politiques et ses procédures, et à rechercher des technologies susceptibles de réduire ses dépenses de fonctionnement et d'accroître son efficacité opérationnelle. Elle a notamment l'intention d'acquérir des logiciels pour relier le système de comptabilité au système d'information du Programme et permettre ainsi aux administrateurs de suivre de près les dépenses, les engagements et les activités de programme.

Le Plan financier 2005-2008 est conçu de façon à financer un Secrétariat qui réduise au minimum ses frais administratifs et de personnel, tout en veillant à ce que l'Union fonctionne de manière aussi efficace et efficiente que possible. Ainsi, les coûts administratifs et de personnel augmenteront parallèlement à la croissance du Programme, et seront, toute proportion gardée, semblables à ceux de la période 2001-2004. La proportion de 1 à 9 entre le personnel du siège et le personnel régional/national et hors siège demeurera inchangée car elle a prouvé son efficacité dans une organisation décentralisée.

3. RISQUES ASSOCIÉS AU PLAN FINANCIER POUR 2005-2008

Depuis quelques années, l'UICN a nettement renforcé sa capacité d'évaluer et de gérer les risques financiers, notamment en adoptant une politique globale en matière de réserves et de risques financiers, et une politique mondiale en matière de ressources humaines.

La nature et l'ampleur des risques financiers auxquels est confrontée l'Union sont évaluées lors de chaque processus annuel d'établissement du budget, notamment pour ce qui est du portefeuille de projets. Les risques sont limités en matière de revenu et ce,

pour deux raisons : d'une part, des prévisions prudentes concernant le portefeuille de projets, y compris le recouvrement de coûts, et d'autre part, une estimation relativement précise du revenu non affecté provenant des Accords-cadres et des cotisations des membres.

Actuellement, les administrateurs doivent soumettre une évaluation des risques financiers et liés à la réputation tous les trois mois. En outre, les programmes régionaux sont dotés de plans opérationnels qui évaluent les risques et définissent les moyens de les gérer.

Le recrutement d'un vérificateur interne, dont le rôle complète celui des vérificateurs externes, permet à l'UICN de mieux évaluer les risques opérationnels. De plus, un avocat et Conseiller juridique permanent, nommé récemment, aide l'Union à mieux gérer et limiter les risques en signant des contrats et des accords plus efficaces.

Durant la période de 2005 à 2008, les risques suivants pourront être surveillés et, si nécessaire, des mesures appropriées pourront, être prises :

- **Valeur du revenu non affecté provenant d'accords-cadres par rapport au taux de change.** On constate souvent une disparité entre les espèces reçues et les dépenses de revenu provenant d'accords-cadres. Cela peut se traduire par des recettes inférieures aux dépenses engagées, et par des pertes liées aux fluctuations des taux de change. Le Secrétariat surveille cette situation de près et collabore étroitement avec le Comité des finances et des audits pour gérer la position de change. Des précisions à cet égard sont apportées dans le document du Congrès CGR/3/2004/20.
- **Surexploitation des ressources non affectées :** L'UICN se trouve face à un défi permanent : faire correspondre son revenu non affecté à ses frais de fonctionnement en hausse, et aux pressions constantes exercées sur elle pour l'inciter à traiter de nouvelles questions. Durant la période 2005-

2008, il faudra que l'Union trouve de nouvelles sources de revenu non affecté afin de pouvoir conserver le niveau de ses investissements stratégiques récents et mettre en œuvre son Programme. Le rapport entre le revenu et les dépenses prévues fait l'objet d'une surveillance constante.

- **Gestion des risques à moyen et long terme :** Cette gestion est en train de s'améliorer grâce à plusieurs facteurs : l'engagement d'un vérificateur interne et d'un conseiller juridique ; la présentation plus transparente et plus explicite des risques financiers dans le budget annuel soumis au Conseil ; une attitude plus rigoureuse en matière de réserves et de gestion des provisions ; une amélioration des politiques administratives et financières. D'autres améliorations seront introduites si nécessaire.
- **Portefeuille de projets :** Les risques de recouvrement insuffisant des coûts associés au portefeuille de projets de l'Union pour couvrir les frais de fonctionnement sont peut-être l'un des principaux défis que l'UICN devra relever sur le plan financier. Les donateurs exercent souvent des pressions constantes sur l'UICN pour qu'elle réduise ou supprime des frais généraux et des frais de gestion de projets. L'UICN n'a alors d'autre recours que d'utiliser ses fonds non affectés pour subventionner des projets, les fonds non affectés devenant un investissement non plus stratégique mais tactique, voire pire. Des efforts permanents sont déployés pour aider l'UICN à recouvrer une proportion suffisante et équitable des coûts du portefeuille de projets, et pour aider le Secrétariat à améliorer ses prévisions de revenu des projets. Le Secrétariat étudie actuellement des outils de gestion financière qui permettront aux administrateurs de mieux surveiller le portefeuille de projets, partant, le recouvrement de coûts, ce qui permettra à l'organisation d'avoir un système d'alerte rapide plus efficace et de réduire au minimum les risques de situation déficitaire.

Ajout 1

Abréviations et acronymes

Les abréviations et acronymes suivants sont utilisés dans le Plan financier :

DANIDA	Agence danoise de développement international	DRS	Domaine de résultats stratégiques du Programme de l'UICN [UICN]
DGIS	Direction générale de la coopération internationale, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas	NORAD	Agence norvégienne pour la coopération au développement
		Sida	Autorité suédoise pour le développement international – Sida
		WWF	Fonds mondial pour la nature

Ajout 2

Scénarios de croissance stable et élevée

Tableau a: Prévisions de revenu non affecté 2005-2008: croissance stable (millions CHF)						
	Budget 2004	2005	2006	2007	2008	Taux annuel
Non affecté	14,47	14,59	14,70	14,82	14,94	0,8%
Accords-cadres	18,14	18,14	18,14	18,14	18,14	0,0%
Sous-total non affecté	32,61	32,73	32,84	32,96	33,08	0,4%
Affecté	73,30	73,56	73,83	74,09	74,39	0,4%
Imputations internes	-2,70	-2,71	-2,72	-2,73	-2,74	0,4%
Revenu Total	103,21	103,58	103,95	104,32	104,73	0,4%

Avec un scénario de croissance stable (tableau a), le revenu non affecté de l'UICN demeurerait, plus ou moins, au niveau actuel. Dans ce cas, l'UICN ne serait en mesure ni d'obtenir tous les résultats décrits dans le Programme, ni de s'engager dans de nouveaux domaines d'activités. Si c'est ce scénario qui se concrétise, le Secrétariat fera tous les efforts possibles pour obtenir des fonds affectés à des domaines thématiques intersectoriels cruciaux qui permettront d'intégrer les activités des Commissions et du Secrétariat, au lieu d'utiliser des ressources non affectées pour se positionner dans ce domaine. Le scénario de croissance stable prévoit une croissance annuelle de 0,4% à partir de 2004 qui résultera surtout de l'augmentation statutaire des cotisations des

membres selon le taux d'inflation prévu de 0,8% et d'une absence de croissance du revenu affecté issu des accords-cadres, le revenu affecté augmentant au même rythme que le revenu total non affecté.

Ce n'est que dans les circonstances économiques mondiales les plus favorables que le scénario de croissance élevée illustré ci-dessus, avec un taux de croissance annuel de 8%, pourra se réaliser. Il suppose que l'UICN pourra augmenter son revenu non affecté d'environ CHF 12 millions durant la période quadriennale. Si ce scénario se concrétise, le revenu additionnel sera utilisé comme dans le scénario le plus réaliste.

Tableau b: Prévisions de revenu non affecté 2005-2008: croissance élevée (millions CHF)						
	Budget 2004	2005	2006	2007	2008	Taux annuel
Non affecté	14,47	15,19	15,95	16,75	17,59	5,0%
Accords-cadres	18,14	19,95	21,95	24,14	26,56	10,0%
Sous-total non affecté	32,61	35,15	37,90	40,90	44,15	8,0%
Affecté	73,30	79,16	85,50	92,34	99,72	8,0%
Imputations internes	-2,70	-2,92	-3,15	-3,40	-3,67	8,0%
Revenu Total	103,21	111,40	120,25	129,83	140,20	8,0%

Ajout 3

Prévisions précises des dépenses affectées par unité (régionale et thématique)

	Montants En milliers de CHF					Taux de Croissance			
Unités	2004	2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007	2008
ÉLÉMENTS RÉGIONAUX									
Afrique centrale	2 066	2 103	2 130	2 153	2 169	2%	1%	1%	1%
Afrique de l'Est	7 592	7 727	7 830	7 912	7 971	2%	1%	1%	1%
Afrique australe	12 120	13 900	15 870	18 069	20 513	15%	14%	14%	14%
Afrique de l'Ouest	7 900	8 305	8 692	9 071	9 440	5%	5%	4%	4%
Asie	18 170	18 529	18 810	19 043	19 222	2%	2%	1%	1%
Méso-Amérique	3 550	3 732	3 906	4 077	4 242	5%	5%	4%	4%
Amérique du Sud	2 670	2 603	2 526	2 445	2 359	-3%	-3%	-3%	-4%
Europe	1 332	1 489	1 658	1 840	2 037	12%	11%	11%	11%
WESCAN	1 757	2 015	2 301	2 619	2 974	15%	14%	14%	14%
Pacifique	0	85	127	120	153		49%	-5%	27%
Coordination méditerranéenne	1 602	1 607	1 606	1 600	1 589	0%	0%	0%	-1%
États-Unis	1 369	1 439	1 506	1 572	1 636	5%	5%	4%	4%
Canada	296	311	325	340	353	5%	5%	4%	4%
TOTAL ÉLÉMENTS RÉGIONAUX	60 423	63 845	67 286	70 860	74 658	6%	5%	5%	5%
TOTAL ÉLÉMENTS THÉMATIQUES	12 916	13 058	13 508	13 938	14 344	4%	3%	3%	3%
Fonds 3I-C	0	150	150	150	150		0%	0%	0%
TOTAL DÉPENSES PRÉVUES	73 339	77 053	80 944	84 948	89 153	5%	5%	5%	5%
% croissance des années précédentes		5%	5%	5%	5%				

**UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
17 au 25 novembre 2004, Bangkok, Thaïlande**

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Mesure requise: le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER la nomination de Deloitte et Touche en qualité de vérificateurs externes pour la période quadriennale 2005-2008.

Contexte

La firme Price Waterhouse a assuré la vérification externe des comptes de l'UICN entre 1987 et 1989. De 1990 à 1997, Coopers et Lybrand ont pris la relève et, avec la fusion des deux firmes, c'est Price Waterhouse Coopers qui a procédé à la vérification en 1998 et 1999. À l'époque, les services de vérification étaient négociés chaque année, sans contrat à long terme attribué sur appel d'offres.

Deloitte et Touche ont été nommés vérificateurs au Congrès d'Amman, en 2000 et ont réalisé leur première vérification des comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000. Le contrat d'origine portait sur la vérification des comptes pour 2000, 2001 et 2002. Comme la date du Congrès a été fixée à la fin

2004, le Conseil à sa 58^e réunion, en juin 2003, a décidé de proroger le contrat de Deloitte et Touche pour deux années supplémentaires, afin que cette firme effectue la vérification des comptes de 2003 et de 2004.

Recommandation

Deloitte et Touche ont été les vérificateurs externes de l'UICN durant une période relativement brève et ont fourni un service satisfaisant. Compte tenu du temps qu'ils ont investi en vue de comprendre les systèmes de l'UICN, ainsi que de la bonne qualité de leur travail, le Directeur général recommande de proroger leur contrat pour la prochaine période intersessions et de ne procéder à un nouvel appel d'offres qu'à l'occasion du 4^e Congrès.

Nomination des vérificateurs externes

Travaux généralement accomplis par les vérificateurs externes

Le rôle principal des vérificateurs externes est d'examiner les livres comptables et les systèmes de comptabilité et d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Outre le travail de vérification accompli au Siège de l'UICN à Gland, en Suisse, environ neuf bureaux régionaux et nationaux sont vérifiés de manière sélective et selon une rotation afin de conforter l'opinion de vérification portant sur les états financiers annuels consolidés. Bien que le choix se fasse à la discrétion des vérificateurs externes, cette étape se déroule généralement en consultation avec le Chef des finances et le Vérificateur interne du Secrétariat.

Les services de vérification externe comprennent généralement :

- l'expression d'une opinion d'audit sur les états financiers consolidés préparés par l'administration de l'UICN, conformément aux normes internationales d'audit;
- la préparation d'une lettre annuelle adressée à l'administration, dans laquelle sont indiquées les faiblesses rencontrées dans les systèmes de vérification interne et les informations à fournir dans les états financiers consolidés, ainsi que leurs recommandations à cet égard ;
- l'évaluation périodique du département de vérification interne pour veiller à la bonne qualité des activités réalisées ;
- la discussion des travaux et conclusions de vérification externe avec les cadres supérieurs de l'UICN et le Conseil.